3 1761 07993399 0

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/langleterrelecan01desj

L'Angleterre, le Canada et la Grande Guerre

D459Ba

B

L'ANGLETERRE, LE CANADA

ET LA

GRANDE GUERRE

PAR

Le Lieutenant-Colonel L.-G. DESJARDINS

Ancien député à l'Assemblée législative de la Province de Québec
et à la Chambre des communes du Canada.

TOME PREMIER

SECONDE EDITION

144817

10/1/18

QUÉBEC

AOUT 1917

D
521
D38
1917
t. 1

AVERTISSEMENT
DE LA SECONDE ÉDITION

Je ne saurais trop exprimer à mes compatriotes Canadiens-français ma profonde gratitude de l'accueil qu'ils ont accordé au volume que je me suis fait un devoir de leur dédier. Je suis aussi très reconnaissant à toute la presse du pays, française et anglaise, de son appréciation de mon travail. Produit de l'étude sérieuse et de la conviction sincère, j'en connaissais trop les imperfections pour le juger à la hauteur de l'importance supérieure des questions traitées et des événements dont je m'étais efforcé de faire ressortir la nature, la grandeur et la portée. Aussi je ne dissimulerai pas ma vive satisfaction de l'unanimité de l'opinion favorable exprimée par tous ceux qui ont commenté l'œuvre que je livrais à la critique, dans l'unique but de contribuer à renseigner sûrement mes lecteurs et à former sainement leur opinion. Sur un seul point, une seule note discordante, aussi faible de ton que discrète d'allure, s'est fait entendre, sous la protection de l'anonymat, sans atténuer en rien les approbations dont la valeur et la bonne foi étaient évidentes. Pardonnant de grand cœur l'injustice de son appréciation à ce critique que je n'ai pas l'honneur de connaître personnellement, il me permettra sans doute de le remercier de l'excellent certificat qu'il m'a donné en témoignant hautement que mes "*principes sont absolument orthodoxes*". Cette admission

me désarme, et me dispense de la réplique qui me serait si facile, sans aspirer à sa sévérité de casuiste.

La demande, active dès le premier jour, s'est continuée sans fléchir, épuisant en quatre mois, la première édition. Aussi, en juin dernier, j'ai constaté que pour me rendre au désir pressant d'un grand nombre de mes compatriotes, surtout de la région de Montréal, où une proportion relativement peu élevée des volumes de la première édition avait circulé—l'est de la province l'absorbant presque entière—il fallait me décider à publier une seconde édition.

J'avais d'abord pensé,—les événements se développant si vite—ajouter à cette seconde édition quelques chapitres relatifs aux faits historiques les plus importants depuis décembre dernier:—la révolution de Russie, l'intervention des Etats-Unis dans la guerre, la chute du roi Constantin de Grèce, l'attitude de plus en plus hostile à l'Allemagne de l'opinion publique de certains Etats neutres:—le Mexique, la République Argentine, etc. Mais les sujets à traiter étant si nombreux et si graves, je ne pouvais leur rendre pleine justice sans une étude complète formant, en réalité, la matière de tout un autre volume.

Tous les jours, l'on pénètre davantage les secrets des causes odieuses qui ont jeté le monde entier dans les affres horribles d'un cataclysme secouant la société humaine jusqu'à ses assises les plus profondes. De nouvelles preuves s'accumulent que l'Allemagne et ses complices sont coupables du crime qui depuis trois ans crie vengeance à la Justice Divine.

Plus le monde civilisé reconnaît l'Allemagne coupable, plus il comprend l'obligation absolue des Alliés de sauver la civilisation chrétienne du péril imminent qui ne cessera de la menacer que le jour où le militarisme allemand aura été définitivement détruit, pour le salut de l'humanité et pour celui de la race allemande elle-même.

Je publierai ce nouveau volume dans quelques semaines. Ce projet m'a décidé à ne rien ajouter à la seconde édition du premier volume de L'ANGLETERRE, LE CANADA ET LA GRANDE GUERRE, à l'exception de ces pages.

Je réserve pour ce second volume les développements et les considérations que la marche accélérée des événements, sur les théâtres des opérations militaires, chez les nations belligérantes—notamment au Canada—m'inspire sur les phases du gigantesque conflit et sur le seul dénouement désirable et digne de l'héroïsme s'efforcant de l'atteindre au prix de si grands et de si douloureux sacrifices.

C'est aussi un devoir bien agréable pour moi d'exprimer ma reconnaissance à mes concitoyens de langue anglaise qui, en si grand nombre, m'ont dit et écrit leur approbation de mon ouvrage. Ils en ont apprécié le sens des principes de la constitution qui nous régit, la sûreté de la vérité historique, le patriotisme des aspirations, la conscience éclairée du devoir vrai de tous les défenseurs véritables de la justice internationale, de la liberté politique, de la civilisation humaine.

Plusieurs des grands journaux anglais quotidiens de Québec, Montréal et Toronto ont publié des articles très favorables sur mon volume, en me demandant d'en faire une édition anglaise. Je

tiens à les informer que je suis en négociations avec une maison de Toronto pour la publication de cette édition. C'est une entreprise considérable, mais le projet offrant des perspectives de succès satisfaisantes, j'ai confiance dans sa prochaine réalisation.

A tous ceux qui m'ont fortement sollicité de continuer mon œuvre par une seconde édition française, je suis heureux de dire que je me suis rendu avec empressement à leur pressant désir. Honoré de leur confiance et encouragé par leurs bonnes paroles, j'ai la vive satisfaction d'avoir accompli sans crainte, sans partialité, sans faveur pour personne, mais avec justice pour tous, un devoir que la tragique grandeur des événements rendait trois fois sacré.

L. G. DESJARDINS.

Québec, 6 août 1917.

———

A MES COMPATRIOTES CANADIENS-FRANCAIS

Je vous demande humblement la permission de vous dédier ce volume. Je l'ai écrit spécialement à votre intention.

Vous désirez vivement être le mieux possible renseignés sur les terribles événements dont vous suivez les phases avec une si poignante émotion. Ils vous imposent de lourds sacrifices que vous acceptez avec la plus patriotique résignation. Un grand nombre de vos foyers, naguère heureux, sont en deuil. Un père, un époux, un frère, s'est courageusement séparé de tous ceux qui lui étaient le plus chers pour aller là-bas, sur le sol ensanglanté de la France, prendre part à la grande guerre. En leur disant un adieu que tous prévoyaient pouvoir être éternel, il était poussé par l'irrésistible volonté d'accomplir un devoir de loyale fidélité envers son pays et envers l'Empire britannique dont le Canada fait partie. Il voulait de plus se précipiter au secours de son ancienne mère-patrie, la France, pour laquelle nous conserverons toujours les sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

Encore, et de plus, il était entraîné par l'impérieux désir d'offrir le suprême sacrifice de sa vie pour conjurer le péril dont la civilisation humaine était menacée.

Un grand nombre de ces braves sont tombés au champ d'honneur. Nous ne les reverrons plus. Mais nous aurons toujours pour leur souvenir le culte que mérite leur héroïsme.

D'autres, très nombreux aussi, nous reviendront les glorieux mutilés de la sainte cause qu'ils auront défendue. Ils seront au milieu de nous l'objet de notre vénération, de notre sollicitude, de notre respectueuse reconnaissance.

En les acclamant, le jour béni de leur retour, nous ne pourrons pas leur donner un plus beau témoignage de notre admiration, qu'en leur disant : VOUS ÉTIEZ DE LA GRANDE ARMÉE CANADIENNE.

Les jours si pénibles que nous vivons imposent à tous de sérieuses réflexions. Jamais les obligations du présent et les devoirs de l'avenir ne nous ont commandé de les étudier avec plus de soin, et de mieux juger nos responsabilités. C'est avec cette profonde conviction que je me suis décidé à écrire ces pages. Vivement ému de la triste grandeur des événements qui accablent le monde, je me suis décidé à vous exprimer toute ma pensée sur les causes véritables de cette guerre effroyable, sur les responsabilités de ceux qui en sont non-seulement coupables, mais qui ont centuplé les horreurs inévitables de tout conflit armé, par les atrocités les plus cruelles et les plus révoltantes.

Je tenais aussi à vous dire les raisons de notre participation à cette lutte gigantesque, et à soumettre à votre bienveillante considération les prévisions probables de ses conséquences.

Il serait plus que puéril de se dissimuler la gravité de la situation que nous a faite le déchaînement, en août 1914, de la plus grande guerre de tous les temps. Elle était dominée par ce fait suprême que le Canada était partie intégrale de l'un des plus vastes et des plus puissants empires dont les destinées allaient être fixées, pour de longues années, par la lutte terrible soudainement engagée, mais depuis longtemps préparée, par ceux qui rêvaient de dominer le monde.

La Grande-Bretagne, notre métropole, avait fait l'impossible pour conjurer le danger, pour sauver l'humanité des malheurs qui la menaçaient, pour le maintien de la paix. Elle n'y avait pas réussi. Au moment où, contre toutes les apparences les plus critiques, elle espérait encore, elle s'est trouvée, en un instant, dans la terrible alternative, ou de se déshonorer à jamais, en acquiesçant à la violation de traités qui l'obligeaint

solennellement autant que l'Allemagne, où de s'unir à la France et à la Russie pour venger la justice outragée, la foi internationale jurée, la civilisation en péril.

Pouvait-elle hésiter ?

La mère-patrie a fait ce que son impérieux devoir lui commandait. Elle s'est jetée dans la mêlée générale avec toute la détermination qu'inspire la cause la plus sacrée. Tous les loyaux sujets de la Couronne britannique ont applaudi à sa décision de secourir la Belgique et la France envahies, de revendiquer leur honneur et le sien, et de protéger son Empire contre les armées allemandes.

Avec une éloquente unanimité et une admirable ardeur, toutes les colonies britanniques sont accourues sous le drapeau de leur métropole pour aider au triomphe du droit et de la justice. Au premier rang, le Canada a noblement fait son devoir. Sa décision a été aussi spontanée que fermenent décisive. Il n'a pas permis aux fallacieuses subtilités déduites de prétendues conventions, passées d'âge et d'opportunité, d'entraver sa louable et patriotique action. Dans toute sa vaste étendue, une même opinion a entraîné tous les esprits, un même sentiment a fait battre tous les cœurs.

La participation du Canada à la guerre actuelle a été décidée par le gouvernement du pays, sanctionnée par le Parlement, approuvée par l'opinion publique, glorifiée par les centaines de mille braves volontaires qui ont répondu courageusement à l'appel du devoir.

Le grand drame, dont les actes se multiplient terribles, se continue sur le vaste théâtre vers lequel tous les regards sont constamment tournés. Et tous nous en attendons le dénouement avec la plus fiévreuse anxiété.

En me décidant à vous adresser ce volume, après y avoir été instamment sollicité par des personnes pour lesquelles j'ai la plus respectueuse considération, et auxquelles j'avais eu l'occasion de résumer les opinions qui y sont développées,

je savais que j'aurais à différer très sérieusement d'opinion avec quelques-uns de mes compatriotes. Aussi j'ai pris la ferme résolution de discuter librement les idées avec le plus grand respect des personnes. Loin de moi la pensée d'une vaine polémique. Les jours qui se succèdent, chacun avec son contingent de sacrifices, de douleurs et de larmes, devraient avoir le résultat d'unir les bonnes volontés. L'acrimonie de la discussion ne peut produire aucun bien.

Des vues, auxquelles il m'est absolument impossible de donner mon adhésion, ont été exprimées. Toute la publicité possible leur a été donnée. Elles sont du domaine public. Elles provoquent la discussion. J'ai exercé mon droit de citoyen libre en les étudiant avec soin, dans le seul et patriotique but de les partager, si je pouvais me persuader de leur rectitude, ou de les désapprouver, si j'étais convaincu de leur erreur et des inconvénients sérieux qui en découlent.

A la lumière des principes incontestables du droit international, du droit constitutionnel, de la vérité historique, des enseignements du passé, des impérieuses nécessités du présent, des devoirs de l'avenir, il m'a fallu conclure que ces opinions sont erronées, et dangereuses surtout pour nos compatriotes. Je ne me suis pas arrêté un instant,—je ne l'ai pas voulu,— à douter de leur sincérité.

Il me faudrait des preuves bien incontestables pour me faire supposer qu'un publiciste peut intentionnellement vouloir induire les siens en erreur. Mais autant j'ai confiance dans la bonne foi de ceux dont je ne puis approuver les opinions, autant je réclame la même justice dans l'appréciation de celles que j'exprime en m'efforçant de les justifier.

Depuis le commencement de la guerre actuelle, M. Henri Bourassa, à part la publicité quotidienne du journal le "*Devoir*", a longuement développé, dans deux brochures principales, les doctrines de ce qu'il appelle le "NATIONALISME". Il les a

intitulées:—" *Que devons-nous à l'Angleterre* "?—" *Hier, aujourd'hui, demain* ".

Dans l'étude que j'ai entreprise des causes de la guerre, des responsabilités des nations belligérantes, de leurs aspirations respectives, du rôle imposé, par la force irrésistible des événements, à l'Empire britannique et notamment au Canada, je me suis sans cesse heurté aux étranges avancés des brochures susdites.

Avec quelle surprise, par exemple, j'ai lu, en titre d'un chapitre, la proposition que—" *Les colonies autonomes sont des Etats souverains* ", deux termes qui s'excluent radicalement, une colonie ne pouvant pas plus être un " ETAT SOUVERAIN ", qu'un " ETAT SOUVERAIN " être une colonie.

Et ces autres incroyables affirmations que le Roi d'Angleterre " *n'a pas le droit de mettre le Canada en guerre, sans l'assentiment du cabinet canadien* "; que " *le Canada pouvait intervenir dans la guerre actuelle comme nation* ".

Je ne veux pas anticiper sur mes réponses à ces prétentions et à bien d'autres. Je les ai toutes soigneusement indiquées en lettres italiques afin que l'on ne s'y méprenne pas. J'espère ainsi fournir à un bon nombre de ceux qui ont lu ces brochures, en accordant de confiance aux dires de l'auteur une autorité pour le moins exagérée, l'occasion de les reconsidérer et de les soumettre à un examen critique qui pourra fort bien modifier l'appréciation trop hâtive qu'ils en ont faite.

Ecrivant dans l'unique but de renseigner mes compatriotes d'une manière incontestable, avec le profond désir et l'espoir confiant de les persuader, mon devoir est d'affirmer que la plupart des propositions développées dans les brochures citées plus haut sont insoutenables en droit international et en droit constitutionnel, erronées dans leur appréciation historique, contraires aux véritables enseignements d'un passé que je ne juge pas seulement par ce que j'en lis, mais, l'ayant vécu, par les souvenirs certains que j'en conserve dans toute leur clarté.

Ces conclusions s'imposent forcément à tout esprit capable de dominer les préjugés qui obscurcissent chez tant de gens la perception du juste et du vrai. Il en découle que ces propositions ont conduit celui qui les a formulées, à une conception absolument inadmissible des impérieuses conditions du présent, des conséquences qui, pour l'instant, en sont le résultat et en seront, dans la suite, le développement. Entré dans cette voie, il n'y avait pour lui que l'inévitable issue de la méconnaissance des devoirs imposés par la terrifiante grandeur des événements et par les besoins urgents de l'avenir qu'ils préparent.

Etait-il possible d'espérer autre chose d'un publiciste qui, depuis les premiers jours des hostilités, s'évertue à convaincre ses lecteurs que les malheurs dont l'humanité est la sanglante victime, sont tout simplement l'œuvre des capitalistes spéculateurs intéressés, chez les deux groupes des nations belligérantes, à la production des engins de destruction, des vaisseaux de guerre, des canons, des armes, des munitions, et de tout ce dont les opérations militaires font une si énorme consommation?

Dans mon humble opinion, cette manière de voir rapetisse à une cause bien vulgaire et bien lamentablement répugnante, si elle pouvait être vraie, des événements d'une immense portée produits, d'un côté, par des aspirations qui, criminellement coupables, sans aucun doute, ne sont pas encore descendues à la profonde abjection qu'elle suppose; de l'autre, par les plus nobles sentiments qui puissent inspirer des nations à s'imposer les plus douloureux sacrifices pour venger la justice et le droit outragés.

Malheureusement,—et c'est très regrettable,—l'histoire de toutes les guerres prouve que toujours des êtres sans cœur n'ont pas eu honte de prendre les moyens les plus malhonnêtes pour s'enrichir des désastres de leur patrie. Sous ce rapport, comme sous bien d'autres, il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Les spéculations illégitimes, les profits exagérés, les gains illicites, sont trop souvent l'un des effets déplorables de la guerre; ils n'en sont jamais la cause.

Quelles sont donc les causes vraies, humainement parlant, du cataclysme dans lequel l'humanité se débat si violemment? Elle est toute dans l'ambition désordonnée d'une nation qui était arrivée, par de prodigieux efforts, à une puissance telle qu'elle lui a inspiré la fatale détermination de dominer le monde, militairement et politiquement.

Cette première cause a été compliquée par celle de la lutte séculaire de grandes races.

A ces deux causes de la guerre—que je qualifierai d'offensives —se sont ajoutées celles si nobles de la résistance à l'oppression, de la revendication de l'honneur des nations menacées, de la volonté inflexible de venger la violation des traités internationaux, de sauver le monde des étreintes d'une nouvelle barbarie soudainement déchaînée.

Si les Alliés s'étaient humblement soumis aux exigences odieuses de l'Allemagne, il n'y aurait pas eu de guerre.

Les deux causes évidentes du terrible conflit qui se prolonge, sont donc, d'une part, l'aspiration de l'Empire germanique à la domination universelle; de l'autre, la nécessité absolue pour les Alliés d'empêcher la réalisation de ce redoutable projet.

Tout coupable qu'il soit d'avoir déchaîné la plus grande et la plus terrible guerre de tous les temps, c'est encore faire injure au gouvernement de Berlin que de supposer qu'en prenant cette écrasante responsabilité, il jouait tout simplement le rôle d'un instrument inconscient de la plus diabolique soif du gain au profit d'exploiteurs éhontés.

Mais l'accusation est inexplicable lorsqu'elle représente la France, l'Angleterre et la Belgique subissant, dans l'œuvre de délivrance qu'elles poursuivent au prix de tant de sacrifices, l'odieuse influence de spéculateurs en matériel de guerre.

Les gouvernements et les peuples sont encore loin d'en être rendus à cet abaissement d'irrémédiable corruption.

Pour les nations, il y a encore des cîmes respectées, des sommets radieux de la claire lumière de la justice, du droit, de l'honneur. Ils sont, dans ces jours de larmes cuisantes, le gage de l'avenir, la promesse de la résurrection !

M. Bourassa persistant à faire remonter aux guerres du Soudan et de l'Afrique-Sud, les précédents qui auraient entraîné les colonies à participer à la guerre actuelle, j'ai cru devoir consacrer deux chapitres à une étude spéciale des faits historiques de ces campagnes qui, dans les deux cas, se sont si heureusement terminées pour toutes les parties à ces conflits.

Aujourd'hui, beaucoup mieux qu'en 1899-1902, on réalise le danger très sérieux auquel la Grande-Bretagne et l'Empire en général ont été exposés au cours de la guerre sud-africaine.

Que l'Angleterre pouvait triompher de l'opiniâtre résistance des insurgés, après les premiers succès de leur offensive, cela ne faisait doute pour personne. Mais de très graves complications européennes ne pouvaient-elles pas surgir d'un jour à l'autre? On n'avait pas oublié la fameuse dépêche du Kaiser allemand au président Kruger.

Si, à la nouvelle que le gouvernement de Prétoria, appuyé par celui de Bloemfontein, avait déclaré la guerre à la Grande-Bretagne,—à son pouvoir suzerain,—les colonies n'avaient pas, sans hésiter, manifesté leur détermination d'aider leur métropole dans cette grave conjoncture, n'aurait-on pas eu lieu de craindre très sérieusement l'intervention de l'Allemagne pour provoquer, dès lors, une conflagration européenne, dans le but de dissoudre l'Empire britannique?

Après une étude approfondie des événements de cette période critique de l'histoire de l'Afrique-Sud, je reste absolument convaincu que l'attitude du Canada, et de tout l'Empire colonial, à cette époque, a beaucoup contribué à contenir les aspirations allemandes, en empêchant l'Empereur Guillaume II de donner

suite à la politique dont son télégramme au président Kruger expliquait trop l'objectif, en même temps que l'hostilité à l'Angleterre.

Les sacrifices, en somme très peu considérables, que le Canada a consentis alors, ont produit de bons fruits puisqu'ils ont contribué au maintien de la paix européenne, et à l'heureuse solution du problème sud-africain dont les boers eux-mêmes sont maintenant si satisfaits, au point d'en témoigner toute leur reconnaissance à la mère-patrie, par la loyauté et le courage admirables dont ils font preuve en combattant sous son drapeau.

Je ne saurais clore cette lettre sans exprimer le très vif regret de ce que M. Bourassa se soit laissé emporter à décolorer ses opinions—qui, malgré leur invraisemblance, méritent le respect —de paroles qui sont vraiment déplorables. Comment concevoir qu'il ne se soit pas rendu compte du tort qu'il causerait aux siens en accusant " *nos compatriotes de races britanniques* " d'être " *ignorants, prétentieux, arrogants, étroits, dominateurs* ", et, " *plus que nous, pourris de mercantilisme* ".

Ces aménités s'étalent, dans toute leur outrageante nudité, à la page 121 de la brochure " *Hier, aujourd'hui, demain* ", Ce langage, je le demande à tout esprit non prévenu, est-il de nature à favoriser l'harmonie des races au Canada? Nos concitoyens de races britanniques, anglaise, écossaise, irlandaise, naturellement, s'en indigneront: il ne leur nuira en rien. Aux Canadiens-français il peut faire du mal, s'ils commettent l'erreur de lui donner contenance.

C'est dans l'espoir d'obvier à ce préjudice trop certain pour les nôtres que je crois devoir affirmer que mes compatriotes jugent bien différemment leurs concitoyens des races britanniques avec lesquels ils sont destinés à vivre.

M. Bourassa me permettra bien de lui faire remarquer, sans la moindre amertume, qu'il oublie trop souvent que la virulence du langage ne prouve pas la solidité des arguments.

J'ai écrit les pages qui suivent avec la quadruple inspiration de la loyauté que je dois à l'Empire dont je suis le fidèle sujet, du dévouement que je porte au Canada, mon pays, et à mes compatriotes, du souvenir très affectueux que je conserverai jusqu'à mon heure dernière pour la France, terre de nos glorieux ancêtres, des vœux les plus ardents que je forme cent fois le jour pour le triomphe du droit et de la justice dans cette guerre qui, malgré tout, n'aura pas coûté trop de sacrifices si elle se termine à l'avantage permanent de la civilisation.

Au cours des cinquante dernières années, comme membre de la milice canadienne, à divers degrés d'un service de trente-six ans, comme membre de l'Assemblée législative de la province de Québec, comme député à la Chambre des communes du Canada, j'ai souvent prêté le serment d'allégeance au Souverain de la Grande-Bretagne. Bien jeune encore, je savais que sous l'égide de la Couronne britannique, le citoyen de l'Empire, tout en étant fidèle à son serment, jouissait de la précieuse liberté d'exprimer son opinion. Mais j'avais aussi de bonne heure compris que, dans le cours des destinées d'un "Etat", des jours pouvaient se présenter pleins de péril pour son existence. Et je m'étais dit que dans ces moments de douloureuse épreuve, le devoir de la loyauté se concilierait très heureusement avec le plus fier amour de la liberté politique.

En défendant, avec toute l'ardeur d'une conviction profondément sincère, la cause sacrée des Alliés sur les champs de bataille, j'accomplis mon devoir de sujet britannique, de citoyen du Canada et de la province de Québec, de fils de la France, de serviteur dévoué de la justice et du droit. Je suis fidèle à mon serment.

L.-G. Desjardins.

INTRODUCTION

Depuis plus de deux longues et bien tristes années, l'humanité traverse la crise la plus terrible peut-être de toute son histoire, pourtant si mouvementée à tant d'époques mémorables de ses annales. Aussi loin que l'on peut remonter dans l'étude des événements humains, on constate, sans doute, avec de navrants regrets que dès les premiers siècles de son existence, le monde a été le théâtre des luttes de la force dont le lamentable récit témoigne des atrocités et des abominations auxquelles les peuples, à leur tour, se sont livrés au cours des guerres qui ont ensanglanté la terre. Toutefois, depuis quelques années, il semblait un peu possible d'espérer que la civilisation avait fait assez de progrès pour garantir les nations, sinon contre le fléau de la guerre—toujours à craindre par le prodigieux développement de l'organisation militaire—mais, au moins, contre toute entreprise insensée de domination universelle. De plus, on était assez raisonnablement fondé à croire que, si les puissances se laissaient entraîner à recourir à la force armée pour la revendication de leurs droits et la protection de leurs intérêts nationaux, les conflits, déjà si terribles, ne seraient par marqués par d'atroces cruautés et des crimes révoltants dont la plus sauvage barbarie pouvait seule donner l'abominable exemple.

La guerre actuelle aux proportions si colossales, dont le théâtre territorial embrasse les deux tiers du globe, qui violente, à un degré suprême, les intérêts moraux et matériels du monde entier, a été criminelle dans sa conception, est injuste dans son objet, et, de la part des belligérants qui en porteront l'éternelle et odieuse responsabilité, coupable par la violation systématique, consciente, voulue avec tenacité, de toutes les lois inter-

nationales et humaines. La civilisation chrétienne se débat dans l'étreinte puissante d'un sursaut de barbarie dont personne n'aurait soupçonné l'horrible possibilité.

En premier lieu, un rapide coup d'œil d'ensemble sur le dernier siècle s'impose, pour dégager de faits certains l'incontestable vérité historique, et fixer sûrement les responsabilités.

Il y a cent ans, l'Europe sortait, épuisée et haletante, de la tourmente de la Révolution française et de la grande épopée impériale napoléonienne. Vingt longues années de guerres incessantes, glorieuses autant que le génie peut puissamment contrôler les destinées des nations, se terminaient par la chute du colosse qui avait, un instant, dominé le monde. L'effondrement retentit d'autant plus que l'édifice, élevé au prix d'efforts si prodigieux, croulait de plus haut. Napoléon enchaîné à Sainte-Hélène—lion enfin dompté après la plus héroïque résistance—l'Europe respira. L'aurore d'une ère de paix et de prospérité montait à l'horizon. La situation à liquider était grosse des plus graves difficultés. Refaire la carte du continent dans des conditions de repos et de sécurité pour le présent, d'espérances sérieuses pour l'avenir, telle était la tâche du Congrès de Vienne.

Après de longues délibérations, il s'en acquitta, en somme, avec succès.

Le monde, ainsi réorganisé, reprit, dans ces nouvelles conditions, sa marche ascendante vers le progrès que les étonnantes découvertes de la science heureusement appliquées devaient si puissamment favoriser. Un demi-siècle durant, il récolta abondamment les bienfaits de la paix à deux reprises seulement un peu sérieusement troublée par la guerre de Crimée et la campagne d'Italie sous le second empire français. La guerre de Sécession aux Etats-Unis, étant plutôt une guerre civile menaçant l'existence de la république américaine, n'eut pas, malgré son importance et les sacrifices qu'elle imposa, une répercussion considérable sur les affaires mondiales.

Mais, à l'horizon de ce ciel apparemment sans nuages inquiétants, il y avait toutefois un point noir, trop dissimulé au début pour attirer les regards. Il était pourtant gros des plus terribles conséquences. Un avenir prochain devait en prouver l'évidence.

Après Iéna, mais surtout après Friedland, Napoléon, ayant par ce dernier et éclatant triomphe, terminé, en deux années d'une campagne qui restera dans les fastes militaires comme la plus prodigieuse conception du génie appliqué aux opérations de la guerre, conquis presque toute l'Europe, et, par surcroît, l'amitié d'Alexandre de Russie, pouvait annihiler le royaume de Prusse et détruire l'œuvre du grand Frédéric. Il ne le voulut pas. Son œil si perspicace, plongeant dans l'avenir, lui avait-il révélé qu'il était vain d'espérer terrasser une nation assez complètement pour prévenir toute possibilité de résurrection?

La Prusse, vaincue, amoindrie, humiliée, ne se résigna pas à une déchéance permanente. Eut-elle déjà la vision de la chute prochaine de son redoutable vainqueur? Les nations, comme les individus, se retrempent souvent dans le malheur. Plus l'épreuve est douloureuse, plus elles se redressent avec courage contre les cruelles défaillances de la destinée. Courbée, mais non détruite, redevable en somme de l'existence politique qui lui restait, dans des limites bien restreintes, au dominateur qui aurait pu, par son impériale et souveraine volonté, la rayer du concert des nations, la Prusse eut foi dans son avenir. Elle entreprit de l'assurer avec éclat par l'effort persévérant de tout son peuple. C'est de cette époque que datent les commencements de la puissante organisation militaire qui a fait de toute la population mâle une armée nationale et du territoire prussien un véritable camp retranché. Rétablie par le Congrès de Vienne dans ses anciennes frontières agrandies, elle s'acharna avec une énergie nouvelle à parfaire sa régénération pour se préparer à jouer le grand rôle auquel elle aspirait. Elle rentra brillamment en scène par le coup de tonnerre de Sadowa. Une grande bataille et une victoire mémorable placèrent, dès ce jour, la Prusse à la

tête des groupes de la race germanique, et lui permirent d'enlever à l'Autriche, réduite à implorer la paix à tout prix, le sceptre de la suprématie sur tout le centre de l'Europe. C'était en 1866. Quatre ans plus tard, elle se précipitait sur la France, l'accablait sous le poids de ses innombrables légions, appuyées de ses formidables engins de destruction, courait tout droit sur Paris, s'en emparait, y faisait pénétrer ses phalanges victorieuses, et imposait à notre ancienne mère patrie, toujours si chère au cœur canadien-français, les terribles conditions de paix qui lui arrachaient une partie importante de son territoire national et une indemnité de guerre de plusieurs milliards.

Le nouvel empire allemand était fondé. C'est de Versailles même que sa naissance fut proclamée au monde entier.

Près d'un demi-siècle s'est écoulé depuis ce mémorable événement. Stimulée par un accroissement extraordinaire de la population, par le développement énorme des industries et du commerce, l'ambition du nouvel empire s'est manifesté sans mesure. Dans ses rêves de domination universelle, l'Allemagne a cédé à l'ivresse de la gloire et à l'orgueil des grandeurs. Elle n'a pas compris tous les périls du vertige des sommets. Pour atteindre son but, elle n'a pas hésité à provoquer la crise qui fait passer sur le monde le terrible ouragan guerrier qui le secoue si violemment. Car, pour tout homme de bonne foi, le doute n'est plus permis. L'Allemagne, par l'influence prépondérante de son parti militaire et par la volonté inflexible de son empereur, est responsable, devant l'humanité et devant l'histoire, de la guerre actuelle.

L'empereur François-Joseph d'Autriche, et le parti militaire autrichien, en subissant la domination morale de l'Allemagne, et l'ascendant de sa puissance militaire, se sont faits ses complices.

Ces deux puissances sont, au premier degré, coupables, devant Dieu et devant les hommes, des terribles malheurs que, dans leur ambition insensée, elles ont déchaînés sur l'humanité.

La situation actuelle du monde est certainement très angoissante. Tous se demandent comment la civilisation émergera de ce cataclysme encore si menaçant. Est-ce à dire que l'avenir est définitivement compromis, absolument sacrifié, sans espoir? Il serait bien exagéré de se livrer aux affres d'un pessimisme aussi déprimant. Ces jours si tristes, que l'humanité a été condamnée à vivre, ne sont point sans offrir déjà les gages assurés d'heureux lendemains.

Sans amoindrir en rien l'appréciation des rigueurs de l'épreuve de l'heure actuelle, on peut encore trouver des côtés encourageants au sombre tableau qui, tous les jours, s'offre aux regards anxieux de l'univers. Avec toutes ses horreurs, la guerre actuelle n'a pas atteint, n'atteindra pas, ne peut pas atteindre l'énormité de celles qui ont caractérisé tant des convulsions qui ont si profondément remué le monde au cours des siècles passés. Sans doute, elle se poursuit dans des proportions jusqu'à présent inconnues, dans des conditions insoupçonnées, complètement imprévues, il y a encore peu d'années. Le nombre des combattants se chiffre par plusieurs millions. Ces armées immenses sont outillées d'une manière formidable. On lutte sur la terre, sur la mer, dans les nues, sous l'océan, qui, depuis le commencement des opérations militaires, a englouti sa part de victimes. Tout cela, c'est la guerre, agrandie extraordinairement, mais dans les limites, toutefois, des ressources presque incalculables dont disposent les nations belligérantes. Profondément regrettable, par les ravages destructeurs qu'elle prodigue dans les rangs de la jeune génération, dont elle moissonne la fleur sans pitié, et par le nombre effrayant des hommes dans la maturité et toute la force de l'âge qu'elle couche sur les champs de bataille, cette guerre n'est pas sans offrir, à ceux qui en sont les contemporains, un spectacle grandiose.

Elle prépare pour l'histoire des pages que les générations futures liront avec un enthousiasme passionné. Cent fois déplorable est donc le fait que le tableau que les grands artistes mili-

taires tracent magistralement, avec l'auréole resplendissant du courage illustré par la persévérance tenace et de l'héroïsme porté au suprême degré, ait été assombri, endeuillé, par les forfaits commis par une partie de l'armée allemande. Détournons nos regards de ces scènes lugubres, cruelles, sauvages. Ranimons nos espérances, en nous rappelant qu'au moins l'empire de la civilisation chrétienne sur les destinées humaines est encore assez puissant pour qu'il ne soit plus possible, comme jadis, que les vainqueurs réduisent les vaincus à l'esclavage, passent des cités et des armées entières au fil de l'épée, et s'emparent de toutes les propriétés privées après avoir soit enchaîné, soit immolé les personnes.

Que la civilisation et la liberté vont sortir trimphantes de ce gigantesque conflit, nous en avons un premier gage dans le frisson d'horreur que les atrocités allemandes ont produit dans le monde entier. Nous ne sommes plus aux temps où des nations presque entières étaient détruites par le fer et le feu, sous les regards impassibles des contemporains témoins de ces carnages; où l'ennemi vaincu était attaché au char resplendissant de l'insolent et tyrannique vainqueur. De nos jours, du fond même de l'abîme, les opprimés peuvent crier vengeance avec l'espoir d'être entendus. Quand les flots envahisseurs, après un debordement si menaçant, rentreront dans leur lit naturel, le rôle politique des puissances sera modifié, leurs frontières seront plus ou moins changées, mais la vie et les propriétés des citoyens, dont le sacrifice n'aura pas été exigé par les impérieuses nécessités du conflit, seront sauves. Le monde reprendra, dans des conditions nouvelles, le cours de ses destinées. Heureuses les générations futures, si, enfin, elles comprennent que leur bonheur, autant qu'il est possible ici-bas, doit se trouver dans les bienfaits de la paix, rehaussés par le travail fécond, ennoblis et purifiés par le sentiment religieux qui en fait remonter tout le mérite à Celui qui seul en est le dispensateur.

Ce qui doit surtout nous rassurer sur l'avenir, c'est le fait si éclatant que toutes les puissances alliées qui se sont juré de protéger le monde contre l'odieuse tentative de domination universelle de la part de l'Allemagne, se sont liées d'honneur à faire triompher, dans la politique internationale, le principe de l'abolition du militarisme à outrance, et de la limitation des armements. Avec cet objectif sacré, jamais guerre n'a été plus sainte, et l'héroïsme qu'elle suscite plus admirable.

Définir les responsabilités dans la préparation et le déchaînement du cataclysme dont l'on commence à peine à entrevoir la fin ; apprécier le rôle respectif des deux groupes des nations belligérantes ; examiner quelles devront être, dans leur ensemble, les seules conditions possibles de la prochaine paix ; interroger l'avenir pour essayer d'en pénétrer un peu les secrets ; considérer la question de notre participation à la guerre ; étudier dans quel sens la situation politique du Canada pourra être modifiée comme conséquence de la guerre, ou s'il sera préférable de n'y rien changer, du moins pour plusieurs années encore ; tel est le but des pages qui suivent.

LES VRAIS COUPABLES

Il est peut-être superflu de s'attacher à établir quelles sont les puissances incontestablement responsables de l'horrible guerre qui, depuis longtemps déjà, sème la désolation dans une si large partie de l'univers. La preuve en a été faite, dès le début des hostilités, par la publication des documents diplomatiques officiels, qui ont, en même temps, projeté une lumière éclatante sur bien des faits historiques des quarante dernières années. Cependant, la vérité, l'expérience des siècles le prouve surabondamment, est beaucoup plus lente à briller avec éclat au grand jour, que l'erreur—surtout l'erreur sciemment mensongère,—à triompher rapidement, insolemment. La crédulité publique est malheureusement ainsi faite, qu'elle accepte trop souvent, avec un aveuglement incompréhensible, les affirmations, évidemment fausses, d'un charlatanisme conscient ou fanatisé, et persiste à refuser son adhésion à la démonstration logique la plus complète, basée sur l'absolue vérité des faits. Il ne faudrait pas conclure qu'il en est toujours ainsi. Dans une mesure assurément assez considérable, le mouvement de l'opinion générale a fait une heureuse exception au sujet de la guerre actuelle. Tout de même, que d'efforts il a fallu pour convaincre définitivement le grand public international du caractère sacré de la cause des Alliés, et de l'effronterie odieuse, de l'audace criminelle des mensonges de l'Allemagne pour sa justification.

Dans notre pays même, où tout le monde a pourtant pu se renseigner sûrement aux sources les plus autorisées, un groupe d'opinion, heureusement très restreint, est encore attardé dans les nuages aveuglants de considérations inspirées par des pré-

jugés habilement fomentés, et par les plus étranges appréciations erronées des faits historiques.

J'aspire, de toute la puissance d'une conviction profondément sincère, à contribuer, dans l'humble mesure de mes forces, à propager la vérité sur les événements qui ont précédé et préparé la guerre actuelle. Je m'estimerai heureux si je réussis à la faire pénétrer dans quelques-uns des esprits, parmi nous, qui la cherchent de bonne foi, sans s'être encore rendus à son évidence.

Dans l'étude de la grande période historique qui s'est ouverte en juillet de l'année mil neuf cent quatorze, une première question, de la plus haute importance, se pose. Qui est responsable de la rupture de la paix générale, et, par conséquent,quels sont les vrais coupables du crime abominable qui a déchaîné sur le monde les malheurs qui l'étreignent, et menacent l'existence même de la civilisation.?

Pour répondre à cette question d'une manière satisfaisante, il faut apprécier, avec la plus sincère impartialité et une raison absolument libre de tout préjugé et de tout fanatisme, le rôle respectif des cinq grandes puissances, belligérantes depuis plus de deux ans, au cours des quelques semaines qui ont précédé le déclanchement de la guerre. Mais pour donner à cette appréciation toutes les garanties désirables et possibles de justesse, il faut aussi, comme il a déjà été dit, faire projeter dans toute sa valeur, sur les faits qui ont abouti au conflit presque mondial, la vérité historique du grand siècle qui a suivi la chute de Napoléon.

Il s'agit de prouver, incontestablement, que des cinq grandes puissances aux prises, trois n'ont pas voulu, même ne pouvaient pas, dans leurs situations respectives, vouloir la guerre : ce sont la France, l'Angleterre, la Russie.

Les deux autres puissances, l'Allemagne—l'Allemagne surtout—et l'Autriche, ont voulu la guerre. Que telle a été la volonté de l'Allemagne—l'Allemagne officielle, s'entend—la correspondance diplomatique de juillet et août, 1914, le prouve clairement, surabondamment. L'étude du grand siècle—1814 à 1914— prouve aussi, sans conteste sérieusement possible, que cette suprême volonté allemande s'est graduellement formée, dans toute une série d'efforts aussi heureux dans leurs résultats que persévérants dans leur énergique détermination. La crise provoquée par le double assassinat de Sarajévo a poussé,

d'un coup violent, à son point culminant, cette carrière politique d'une nation, d'abord relevée d'un désastre apparemment irréparable, subséquemment éprise d'un ambition démesurée inspirée par d'étonnants succès et enthousiasmée par des aspirations qui la berçaient de l'illusion,—fatale pour elle-même autant que pour les autres,— qu'elle pouvait atteindre le glorieux sommet d'une domination universelle.

Le rôle de l'Angleterre

Le Canada faisant partie de l'Empire anglais, je crois devoir commencer les commentaires qui suivent par l'étude du rôle de l'Angleterre dans le grand drame qui se joue si magistralement sur le théâtre mondial.

En premier lieu, je pose la double question :—l'Angleterre a-t-elle, au cours du siècle dernier, été partisanne de la guerre dans l'unique but de son agrandissement national et impérial? A-t-elle, comme on l'a prétendu, comme on le prétend dans certains milieux, aspiré elle-même à la domination universelle, aspiration qu'elle reproche, avec tant de raison, à l'Allemagne?

A ces deux questions, d'une si grande envergure, je crois, dans toute la sincérité d'une conviction déduite d'une sérieuse et impartiale étude de l'histoire des derniers cents ans, que la réponse, dans les deux cas, doit être négative.

Remontons un instant à la grande épopée napoléonienne. Sans doute que la lutte gigantesque de l'Angleterre contre le colosse impérial de France peut être jugée bien différemment. Après la paix assez prolongée qui suivit la guerre de sept ans, terminée par le traité de Paris, comment l'Angleterre fut-elle entraînée à renouveler son hostilité contre la France? La Révolution française, qui devait si profondément secouer le monde, en fut l'occasion,—je ne veux pas, et ne dois pas dire, le prétexte. Je crois sincèrement que, sans le cataclysme qui s'abattit sur notre ancienne mère patrie, dans les dernières années du dix-huitième siècle, l'Angleterre eût beaucoup désiré vivre en paix avec la France. Il eut été alors possible de jeter les bases de l'heureuse alliance contractée de nos jours, et que l'héroïsme des deux nations, au service d'une cause également sacrée pour chacune d'elles, est à cimenter sur les champs de bataille

où les héros de nos deux mères patries, avec les nôtres, sacrifient ensemble leurs vies sur le sol français.

Deux coïncidences regrettables marquèrent, pour la concorde entre la France et l'Angleterre, la fin du siècle qui avait compté la cession du Canada au nombre de ses grands événements.

La Révolution française ne tarda pas à dégénérer de l'élan trop confiant dans le succès de ses aspirations, de 1789. Le groupe des violents l'emporta bientôt sur celui des modérés, qui voulaient réformer les anciens abus, mais non détruire les bases fondamentales de la société politique. Le mouvement révolutionnaire, détourné de son but véritable, glissa, avec une vitesse accélérée, sur la pente où le poussaient les passions des fanatisés. L'Europe absolutiste releva le gant qui lui était jeté, et commit la faute capitale d'une intervention armée dans les affaires intérieures de la France. Les proclamations insensées du duc de Brunswick, pronostics de la mentalité qui devait dominer depuis et jusqu'à nos jours en Allemagne, déchaînèrent l'ouragan et produisirent, en grande partie, le régime de la Terreur, dont l'infortuné Louis XVI fut l'innocente victime. Le première République française inaugura son terrible règne par la Convention, de sinistre mémoire.

Au moment où la France subissait ce choc révolutionnaire, l'Angleterre était précisément aux prises avec le dernier, et encore redoutable, assaut de l'absolutisme relevant audacieusement la tête, et s'efforçant d'opposer un frein victorieux au progrès de la liberté politique. Georges III, défenseur passionné, fanatique, de la prérogative royale, régnait et de plus, en violation du principe fondamental de la constitution anglaise, encore mal compris à cette époque, voulait gouverner. Avec de semblables idées, il n'est pas surprenant qu'il se soit ligué avec les monarques du continent qui avaient la poussée révolutionnaire française d'autant plus en horreur qu'elle les épouvantait davantage.

Les excès de la Révolution provoquèrent une réaction absolutiste en Angleterre. Les partisans de la prérogative royale ranimèrent leurs espérances. Georges III et ses amis eurent l'avantage de s'assurer les services éminents du génie politique peut-être le plus complet que l'Angleterre ait produit : l'illustre William Pitt. Les partisans des libertés constitutionnelles jugèrent différemment le cours des événements en France et les idées nouvelles supposées peu dangereuses à l'origine, mais

développées menaçantes en devenant outrancières. Les deux célèbres chefs libéraux, Burke et Fox, si longtemps liés de principes et d'amitié, se séparèrent avec éclat. Les crimes révolutionnaires de France épouvantèrent Burke. Son collègue Fox s'imagina voir plus loin et plus haut. Il eut foi dans l'avenir de la liberté politique. Il compta que les excès mêmes de la tyrannie terroriste et conventionnelle auraient une réaction salutaire sans un recul déplorable jusqu'à une nouvelle ère de tyrannie absolutiste. Que d'éloquentes pages ces deux orateurs politiques ont laissées, pour l'instruction des générations futures, dans les annales des discussions parlementaires anglaises.

Après les merveilleuses campagnes d'Italie et d'Egypte, Bonaparte était le maître incontesté de la France. Le flot révolutionnaire était contrôlé par le puissant génie dont la révélation avait été aussi brillamment soudaine que complètement imprévue. Marengo consacra solidement le pouvoir consulaire. L'Europe entrevit des jours de tranquillité. L'invincible conquérant qui avait vaincu tous les ennemis de la France, appliqua toutes les ressources de sa forte intelligence à réorganiser la société politique française sur les bases solidement profondes d'une puissante centralisation.

Cette période de tranquillité fut de courte durée. Bonaparte rompit brusquement la paix d'Amiens, et commença, avec son étonnante activité habituelle, les préparatifs d'une descente en Angleterre. Le gouvernement anglais, se rendant bien compte du danger qui menaçait le Royaume-Uni, s'attacha à parer le coup en provoquant la guerre continentale que l'Autriche, appuyée de la Russie, se préparait à déclarer à la France.

Napoléon était devenu l'Empereur des Français. Après avoir donné libre cours à l'accès de colère qu'il éprouva à l'idée qu'il devait ajourner, sinon abandonner pour toujours, son projet de conquête de la Grande-Bretagne, il reprit, en un seul instant, par sa puissante volonté, son calme des grandes décisions. De son quartier impérial, du fameux camp de Boulogne, il dicta, en deux heures, tous les ordres de son plan de campagne, qui, en peu de mois, devait le conduire en triomphateur à travers l'Europe et se terminer par l'inoubliable victoire d'Austerlitz.

Assurément personne ne peut sérieusement prétendre qu'en suscitant et subventionant la coalition continentale, pour se protéger contre Napoléon plutôt que contre la France, et se

sauver de l'invasion, l'Angleterre rêvait la domination universelle. Elle était à son corps défendant, et sa persévérance dans cette lutte épique se conçoit d'autant plus que son adversaire était plus redoutable. Vainqueur de l'Europe, Napoléon eut le tort de pousser la Grande-Bretagne à un conflit désespéré, par sa tentative de blocus continental dans le but de ruiner le commerce anglais. Il adopta cette politique fatale après la paix de Tilsitt.

Comme tant d'autres, j'ai subi l'ascendant de ce prodigieux génie militaire que fut Napoléon. Qui ne se sent saisi d'admiration à l'étude de ses gigantesques et fécondes conceptions? Comment ne pas déplorer qu'une aussi puissante intelligence ait cédé aux inspirations d'une ambition effrénée qui, en l'entraînant à dépasser toutes les limites possibles de l'effort humain, préparait sa chute retentissante dans les dernières secousses qu'il imprima violemment au temple de gloire qu'il s'était prodigieusement élevé. Mais la vérité historique m'oblige à reconnaître que, surtout depuis 1809, les nations européennes définitivement coalisées après 1812, luttèrent plus pour abattre l'Aigle impérial que pour vaincre la France. Aucune d'elles, pas plus l'Angleterre que l'Autriche et la Russie, n'aspirait à une prépondérance lui assurant, dans le monde, une suprématie dominatrice. Aussi, l'établissement d'un équilibre européen fut-il la tâche la plus importante du Congrès de Vienne, qui organisa ce qui reste connu dans l'histoire sous le nom de Sainte Alliance.

Depuis la fin de l'épopée napoléonienne, soit un siècle complet, l'Angleterre n'a pas, en réalité, fait une seule grande guerre avec l'objectif d'une domination mondiale. Malgré sa gravité, la guerre de Crimée, dans laquelle la France et l'Angleterre étaient alliées, ne saurait être comptée au nombre des grandes campagnes militaires dont l'issue importe aux destinées générales des nations. La guerre d'Afrique, à laquelle je me propose de consacrer un chapitre spécial, a eu plutôt le caractère de troubles civils, puisque le conflit s'est élevé entre deux républiques, ne jouissant pas de l'indépendance complète, et l'Etat dont elles avaient explicitement reconnu la suzeraineté.

Relisez avec soin l'histoire de 1815 à 1914 et vous devrez admettre, de bonne foi, qu'invariablement l'Angleterre a exercé son influence en faveur du maintien de la paix. Combien ne lui a-t-on pas reproché de s'enfermer dans ce qui a été qualifié

son "isolement splendide"—*splendid isolation.* Les vingt ans qui suivent la fin des guerres du premier empire français sont consacrés, comme de nécessité première, à la restauration des affaires de tous les pays qui viennent de sortir de cette longue tourmente. Les dettes nationales se sont accrues dans des proportions très inquiétantes. Celle du Royaume-Uni est énorme. Les impôts sont écrasants. Les populations ont été décimées. L'industrie, le commerce, sont paralysés. La première, la plus puissante aspiration des peuples est donc de renaître à la vie de la paix, du travail, de l'épargne, de la capitalisation des économies, de l'esprit d'entreprise. Il faut liquider les obligations excessives du passé qui vient de faucher les jeunes générations, couvrir le monde d'inénarrables misères, détruire tant de richesses péniblement acquises, et tarir à sa source la sève féconde du progrès. Tous s'y dévouent avec ardeur. Oh, alors, loin de la pensée des hommes d'Etat, de la préoccupation des peuples, les chimères de la vaine gloire, des grandeurs démesurées, de la puissance exagérée et troublante. Autant, et peut-être même plus qu'ailleurs, ces vues, cette conviction, dominent en Angleterre. La prérogative royale y est, par un exercice aussi judicieux que patriotique, le gage de la paix. La couronne vient de ceindre le front de la jeune Reine. qui durant plus de soixante ans, sera l'ornement du Trône, le modèle de la Souveraine, de l'épouse, de la mère. Sous l'un des premiers sceptres du monde, sa raison, inspirée par son cœur de femme, veut la liberté de ses sujets dans l'ordre, le progrès dans la tranquillité. Obligée,—et heureuse de l'être,—par son rôle de monarque constitutionnel, de suivre l'avis de son premier ministre, qui lui est responsable ainsi qu'aux représentants de la nation, elle le sollicitera constamment de s'efforcer de maintenir la concorde dans son vaste empire, la paix dans le monde.

Sans doute, pendant toute la durée de la longue et bienfaisante période victorienne, les hommes d'Etat anglais se sont efforcés, comme c'était leur devoir, de sauvegarder les intérêts nationaux confiés à la sollicitude de leur patriotisme, et à la protection de leurs talents, de leur expérience, de leur sens supérieur des choses publiques. Mais la vérité historique indéniable, c'est que l'ensemble de leurs travaux a constamment tendu à l'agrandissement et à la consolidation de l'empire anglais au moyen des ressources diplomatiques, par la paix entre les nations, par le développement industriel et commercial, en évi-

tant, autant que possible, d'intervenir dans les affaires des autres peuples. Ils ont concentré et appliqué toute leur attention aux réformes intérieures devenues urgentes, et graduellement réalisées sans secousses, sans troubles civils, grâce à un exercice très intelligent et très raisonnable des libertés politiques qui sont le légitime orgueil de tout citoyen britannique.

Dans tous les pays, les esprits dirigeants, dans le cours normal des destinées nationales, incarnent les aspirations des générations qu'ils sont appelés à gouverner. Telle a été l'ampleur du rôle joué par cette pléiade d'hommes d'Etat—Sir Robert Peel, Russell, Palmerston, Derby, Disraeli, Gladstone, Salisbury, et, j'ajouterai, Chamberlain, au risque d'étonner quelque peu ceux qui, parmi nous, apprécient avec tant d'exagération critique la carrière de ce politique éminent dont les conceptions n'ont pas manqué d'envergure, si parfois elles ont dépassé la mesure désirable. Souvent divisés, et profondément, au sujet du gouvernement des affaires intérieures de l'empire, ils se sont, généralement, très bien entendus quand il s'est agi des relations diplomatiques qu'ils ont dirigées avec beaucoup d'esprit de suite.

Que l'Angleterre, par la direction énergique et constante de ses gouvernants, approuvés avec persévérance par la grande opinion publique, dominant toujours l'ardeur intempestive d'un groupe très restreint d'exagérés, ait voulu la paix, des faits historiques d'une haute importance en sont le preuve irrécusable.

Quand la guerre de sécession, aux Etats-Unis, éclata en menaçant l'union américaine, il y eut dans le Royaume-Uni et ailleurs,—au Canada, notamment,—des partisans de l'intervention anglaise en faveur des Etats du Sud. Ils s'imaginaient que participer à scinder la République voisine serait, à leurs regards aveuglés, un excellent moyen d'accroître la puissance et le prestige de la Grande-Bretagne. Ils se heurtèrent à l'inébranlable raison d'un peuple arrêté à la solide conviction qu'une nation cherche vainement la vraie grandeur dans l'amoindrissement, et encore moins, dans la ruine de ses voisins. De plus l'opinion anglaise, éprise à juste titre de l'honneur qui lui revenait de son énergique approbation de l'abolition de l'esclavage dans toutes les parties du globe où flottait le drapeau britannique, n'était pas du tout portée à prendre fait et cause pour les Sudistes américains qui se révoltaient contre le gouvernement de Washington, parce qu'ils voulaient maintenir l'esclavage dans les Etats confédérés.

Un peu plus tard, Napoléon III, alors à l'apogée de sa carrière, et considéré comme l'arbitre de l'Europe, tenta l'aventure de la fondation d'un empire au Mexique. Il réussit à y faire couronner l'infortuné Maximilien, qui paya bientôt de sa vie sa facile complaisance à favoriser le rêve par trop fantastique de l'empereur des Français.

L'ancien allié de l'Angleterre en Crimée avait continué ses heureuses relations avec notre mère-patrie. Il avait cimenté cette amitié internationale par un traité de commerce conclu sur de larges bases, dont les résultats étaient incontestablement favorables aux deux nations contractantes. Il espéra la coopération de la Grande-Bretagne à son entreprise mexicaine. Il fut déçu. Le gouvernement anglais resta fidèle à son principe de non-intervention. En déclinant sagement la gloire, bien douteuse, de contribuer à fonder un empire dans l'Amérique républicaine, il s'épargna, avec perspicacité, sa part d'humiliation dans un insuccès qu'il était assez facile de prévoir.

Sadowa laisse l'Angleterre impassible et calme dans son "splendide isolement". Du coup, la Prusse devient la grande puissance du centre de l'Europe.

Les événements se précipitent. La capitulation de Sédan scelle le sort de la France, dans la terrible campagne militaire de 1870.

Il a été reproché à l'Angleterre de n'avoir pas pris parti pour la France dès le début des hostilités. Je ne puis, au cours de l'étude que je poursuis dans ces pages, entrer dans une revue complète des phases de la guerre qui, à la surprise générale, eut pour double résultat la défaite si rapide et si écrasante de la France, et l'édification soudaine du nouvel empire de l'Allemagne du Nord. Mais il est bien surprenant de constater qu'il s'est trouvé, parmi les adversaires de l'empire anglais, qui critiquent si vertement ses prétendues tendances à un surcroît exagéré de prestige, de puissance et d'agrandissement, des gens pour l'accuser de ne pas s'être affirmé de tout son pouvoir contre l'envahisseur allemand. Quoi qu'il en soit, d'après les renseignements diplomatiques de cette triste époque, dont je conserve un souvenir personnel si vivace et toujours si cuisant, pour en avoir suivi de jour en jour les poignantes péripéties, c'était la France qui avait jeté le gant à la Prusse, à l'occasion des démarches faites pour l'avènement au trône de l'Espagne d'un prince de la maison de Hohenzollern. Le fait est historique.

Le monde n'apprit que plusieurs années plus tard que, par une dépêche diplomatique tronquée et faussée, Bismark avait réussi dans son infernal dessein d'amener le gouvernement de Napoléon III à déclarer la guerre à la Prusse, absolument prête pour le conflit qu'elle ambitionnait.

Il est aussi pour le moins étrange que ce soient ceux-là mêmes qui accusent aujourd'hui l'Angleterre de se servir de la couverture de la France et de la Belgique pour se protéger contre l'Allemagne, qui lui reprochent de ne pas être intervenue en faveur de la France en 1870. Si ces critiques avaient alors vécu, ne sommes-nous pas fondés à dire que, de même qu'à l'occasion de la guerre actuelle, ils eussent prétendu que la Grande-Bretagne ne cherchait qu'à s'abriter derrière la France, exposée la première aux coups de la Prusse.

En 1870, l'Angleterre était en paix avec toutes les nations de l'Europe, notamment avec la France et la Prusse. La question qui allait mettre ces deux puissances aux prises était, en premier lieu, d'un intérêt dynastique.

Lors de la correspondance diplomatique qui eut les hostilités pour résultat, quelle raison l'Angleterre aurait-elle eue de sortir de sa neutralité?

Qu'auraient dit les partisans tardifs de son intervention, si elle eut pris fait et cause pour la Prusse. Auraient-ils soutenu qu'elle se servait de la Prusse comme couverture contre la France?

Absolument libre de son action, nullement engagée d'un côté ou de l'autre, qui peut dire dans quel sens l'opinion publique anglaise se fut alors prononcée, s'il eut été question de prendre part à la guerre, si en définitive elle avait lieu.

Quand l'Angleterre aurait-elle dû intervenir? Au moment précis de la déclaration de guerre, ou après les premières écrasantes victoires des armées prussiennes?

Qu'il est facile de jouer le rôle de prophète après les événements, et de définir avec aplomb le cours qu'ils auraint dû suivre préférablement à ce qu'ils ont été !

Si l'Angleterre était intervenue dès le premier jour de la campagne, n'aurait-elle pas provoqué une conflagration générale?

La France, vaincue d'une manière foudroyante dès les premières semaines des opérations militaires, ne pouvait être efficacement secourue que par une grande puissance continentale

Il ne faut pas oublier qu'en 1870, l'Angleterre était moins prête qu'en 1914 à intervenir dans une guerre sur le continent. Elle n'avait qu'une armée peu nombreuse, encore en partie considérable en garnison lointaine dans les colonies. Plusieurs de ses plus beaux régiments étaient stationnés au Canada. Elle ne faisait que commencer le mouvement de concentration de son armée, laissant aux colonies le soin de pourvoir à leur tranquillité intérieure. Elle ne pouvait être un allié effectif sur le continent que comme appoint d'une autre puissance pouvant attaquer la Prusse à revers, comme la Russie, ou en flanc, comme l'Autriche.

Si l'Angleterre avait pu jeter 500,000 hommes en quelques jours au cœur de la France, et les faire suivre incessamment d'un autre demi-million, il est à peu près certain que l'armée prussienne ne serait pas entrée à Paris. Mais elle n'avait pas ce million d'hommes armés prêts à tout événement. Dans le temps, elle n'aurait pas pu envoyer plus d'une cinquantaine de mille soldats au secours de la France vaincue. Il est futile de penser que ce nombre aurait réussi, après Sédan, à changer le cours des événements et à refouler les envahisseurs du sol français.

Si l'Angleterre avait eu ce million de soldats prêts pour la bataille, elle aurait pu rendre à la France, à la Prusse, au monde entier, un autre service beaucoup plus important que celui de prendre parti pour l'un ou l'autre des belligérants en perspective. C'eût été de leur donner à tous deux avis qu'elle voulait le maintien de la paix, et qu'elle mettrait le poids de son épée contre la puissance qui prendrait la responsabilité de déchaîner la guerre. Cet ultimatum eût fait reculer les deux aspirants à se mesurer dans un duel qui devait être si fatal à la France. En empêchant le conflit de 1870, l'Angleterre aurait sauvé la France du désastre dont elle s'est courageusement relevée, mais qui lui a infligé une si profonde blessure. Elle eût rendu impossible, ou du moins retardé pour bien longtemps, la création de l'empire de l'Allemagne du Nord. Et, en 1914, cet empire, devenu colossal par le nombre de sa population, par son organisation militaire, par son commerce, par ses industries, n'aurait pas, en entraînant l'Autriche dans son orbite, défié l'Europe en champ clos et menacé la civilisation.

Mais, ce million de soldats, l'Angleterre ne l'avait pas, n'aurait pas pu le mettre effectivement en campagne avant un an au moins.

Dans ces circonstances, est-il surprenant que l'Angleterre pouvant de bonne foi, comme tous les autres d'ailleurs, considérer la France très capable de se mesurer avec la Prusse, soit restée neutre suivant sa politique presque traditionnelle de non-intervention.

L'abstention de l'Autriche, dans cette conjoncture, était plus étonnante. Il semblait à bien des gens sérieux que cette puissance aurait fort bien pu profiter avec habileté de ces événements pour se relever de sa chute de 1866, et reprendre à la Prusse le sceptre de la suprématie dans l'Europe centrale. Mais il lui aurait fallu frapper le coup le jour même de l'ouverture des hostilités, et mettre la Prusse entre deux feux. Elle laissa passer l'heure décisive de la revanche, et fut définitivement liée à sa triomphante rivale qui désormais la dominerait, sans conteste, la pousserait, à son gré, là où il lui plairait, jusqu'au jour qu'elle choisirait pour son absorption finale, et la résurrection d'un nouvel empire d'Occident, dont la frontière orientale enclaverait même Constantinople.

J'ai un souvenir personnel trop vivace des événements de 1870, pour ne pas me rappeler que la puissance militaire de la Prusse, telle que prouvée par la marche foudroyante de ses armées victorieuses, fut alors pour tout le monde, pour la malheureuse France encore plus que pour les autres, toute une renversante révélation. Le royaume de Prusse avait bien, tout récemment, en 1866, terrassé l'Autriche en quelques jours d'une campagne brillamment terminée par le coup de foudre de Sadowa. Mais, tout en appréciant l'importance de son éclatant succès, on était loin de supposer qu'il pouvait, en si peu de temps, mobiliser presque toute sa population mâle en état de porter les armes, et la précipiter comme un torrent sur l'ennemi qu'il avait frauduleusement amené à lui déclarer la guerre. La puissance avec laquelle la France se mesurait de nouveau, en 1870, après l'avoir si complètement vaincue, en 1806, n'était pas, remarquons-le bien, cet empire géant de l'Allemagne du Nord auquel elle résiste avec un héroïsme si admirable depuis deux ans et demi. C'était la Prusse, déjà agrandie il est vrai, mais alors encore inférieure en nombre, en richesse, en prestige, à l'empire français de Napoléon III, dont l'ascendant, à son zénith, après la campagne d'Italie, en 1859, illustrée par les célèbres batailles de Magenta et de Solférino et l'écrasante défaite de l'Autriche, avait été amoindri par la malheureuse expédition du Mexique

et l'abstention de la France, en 1866, mais en imposait encore à l'Europe. Ce fait explique qu'au début du conflit franco-prussien, l'opinion générale fut que notre ancienne mère-patrie aurait facilement raison de son adversaire. L'écho des acclamations de la foule saluant à Paris le départ des régiments français pour la frontière au cri enthousiaste de :—A Berlin,—franchissant l'océan sans s'affaiblir, se répercutait, vibrant, sur le rocher de Québec, et nous inspirait la plus grande confiance dans le triomphe prochain de la France qui resterait à la tête des nations.

De quelle hauteur d'illusions patriotiques et filiales nous sommes tombés, lorsque retentit, dans nos foyers et dans nos cœurs, le roulement terrible du canon prussien qui, à Sédan, abattait l'étendard impérial, faisait l'empereur des Français prisonnier de guerre avec toute son armée, et terrassait la France,—notre chère France,—qui, des mois durant, sous le talon du teuton vainqueur et cruel, devait râler la plus poignante agonie qui heureusement, Dieu en soit loué, ne précéda pas la mort, mais fut suivie d'une miraculeuse résurrection.

Je dois dire toute ma pensée. Après Sédan, toute tentative de secours armé à la France eut été plus que vaine. Les deux seules puissances qui pouvaient la risquer, la Russie et l'Autrichz—séparément ou réunies,—n'étaient pas prêtes pour le suprême effort qu'il leur aurait fallu faire. Leur intervention armée n'aurait fait que fournir à la Prusse l'occasion de nouveaux triomphes. Bismark et de Moltke, les âmes dirigeantes de ces grands événements, auraient, la France hors de combat, précipité leurs phalanges victorieuses, enthousiasmées par le délire glorieux de leurs succès, contre tout ennemi nouveau qui aurait osé les provoquer et leur disputer la récompense de leur héroïsme.

Très probablement, la Prusse aurait réussi à faire, eu 1870, ce qu'elle a cru si facile en 1914, et ce que depuis elle fait vainement les plus prodigieux offorts pour accomplir : son hégémonie européenne. Le monde aurait bien pu être témoin de la répétition d'opérations stratégiques semblables à celles de Napoléon, —nouveau César—revenant vainqueur d'Austerlitz, se retournant soudain, avec sa *grande armée*, contre la Prusse, qui joue son existence nationale en lui déclarant la guerre, la terrassant à Iéna, et se ruant contre la Russie, accourue au secours des teutons en péril, et la foudroyant à Friedland.

Je reste convaincu qu'après Sédan, le sort en était jeté. Le seul service que les puissances pouvaient rendre à la France, c'était de contenir, par la diplomatie, le prussien vainqueur dans les limites raisonnables des exigences que ses victoires lui donnaient droit de formuler, mais non d'exagérer au point de les rendre cruelles et barbares.

La France, au cours de son histoire illustrée par tant de hauts faits et tant d'éclatantes manifestations de son génie civilisateur, a très souvent été grande dans le succès. Elle l'a, encore cette fois, été dans le malheur. Espérons que la guerre actuelle sera sa noble et héroïque revanche. Nous Canadiens-français, ses fils, ne pouvons pas nous contenter d'espérer son triomphe définitif, mais nous devons ambitionner l'honneur et la gloire d'y contribuer de l'holocauste des victimes de notre dévouement à sa cause, qui est également celle du monde civilisé.

La France vaincue et menacée d'un écrasement brutal, l'Angleterre et la Russie firent comprendre au Prussien vainqueur qu'il ne devait pas aller plus loin, qu'il ne pouvait pas étrangler sa victime. La paix fut signée aux conditions que l'on sait. Cette intervention diplomatique, en sauvant alors notre ancienne mère-patrie d'une ruine totale, lui permit de reprendre avec succès le cours de ses destinées.

Les dernières années du grand règne, en somme si pacifique, de la Reine Victoria, assombries par la guerre d'Afrique, terminèrent un long cycle marqué par la constance de la politique anglaise à maintenir la paix et à observer la neutralité.

Edouard VII succéda à sa royale mère. Est-il nécessaire de rappeler à la génération qui en a été l'heureux témoin et le reconnaissant bénéficiaire, les persévérants et efficaces efforts de ce monarque pour la bonne entente entre les nations? Tous savent qu'ils lui ont mérité le glorieux titre de "roi de la paix" qu'il portera dans l'histoire à son éternel honneur.

Mais il y a une preuve encore plus éclatante que l'Angleterre, tout en aspirant à jouer dans le drame humain un rôle d'une légitime importance, ne s'est pas grisée de la chimérique ambition d'une domination universelle. C'est qu'elle a constamment résisté à l'entraînement de l'organisation militaire à outrance, pratiquée par l'Allemagne qui, en conséquence, l'imposait, dans une large mesure, aux autres grandes puissances continentales. Que l'on ne m'objecte pas les sacrifices qu'elle s'est imposés pour maintenir l'efficacité de sa marine militaire de manière

à lui conserver la suprématie sur les mers. Je reviendrai sur ce point lorsque je traiterai des seules conditions possibles d'une paix durable.

Qu'il me suffise, pour le moment, de répondre que si sa situation insulaire lui a permis, après l'inauguration de la grande navigation océanique, de s'élever à la suprématie—non pas à la domination—sur la mer, comme je l'expliquerai, cette même situation oppose un obstacle insurmontable à la réalisation de tout rêve de domination universelle, par le fait même que la Grande-Bretagne n'est pas, et ne sera jamais, une puissance continentale dans le sens exact du mot. Elle l'a si bien compris, qu'elle n'a jamais entrepris—avant la guerre actuelle—de se créer une armée de millions de soldats, à l'instar des peuples du continent européen. C'était vraiment bien en vain que l'on s'effrayait du prétendu militarisme anglais, et bien injustement qu'on le comparait au militarisme allemand. Evidemment peu dangereux, le militarisme britannique, limité, par la volonté formelle et persévérante de la nation, à une armée permanente de moins de deux cent mille officiers et soldats, comparée aux nombreux millions des effectifs de l'armée allemande sur pied de paix et sur pied de guerre !

Si l'on me signale, à l'appui des futiles alarmes manifestées en certains lieux, les sacrifices que l'Angleterre s'est imposés pour accroître sa marine militaire, j'anticipe mes remarques sur ce sujet pour dire qu'elle n'a fait que répondre à la provocation de l'Allemagne qui, tout en s'assurant les services de la plus puissante organisation militaire sur terre, entreprenait avec énergie, il y a une vingtaine d'années, de se créer une marine capable, aussitôt que possible, de vaincre celle de la Grande-Bretagne. Si elle avait réellement donné dans les extravagantes idées allemandes, elle aurait pu, depuis déjà un quart de siècle, faire ce à quoi l'impérieuse nécessité de la guerre actuelle l'a forcément obligée : se doter d'une puissante armée d'au moins cinq millions d'hommes. Sa résistance obstinée à l'entraînement de l'exemple, et aux conseils qui lui étaient si souvent répétés, ne prouve certainement pas que le militarisme avait beaucoup d'adeptes dans le Royaume-Uni.

Pour satisfaire les adversaires irréconciliables du prétendu militarisme anglais—pourtant si restreint alors dans ses limites insuffisantes : la guerre actuelle en a trop cruellement témoigné —l'Angleterre aurait-elle dû ignorer totalement tout ce qui se

tramait contre elle, et diminuer en plus sa marine pour permettre à celle de l'Allemagne de la détruire plus sûrement ! Leur évidente partialité en faveur de tout ce qui émane de la race teutonique autoriserait vraiment cette supposition. Après tout, la Grande-Bretagne, pas plus que la France et la Belgique, n'était obligée de se laisser béatement immoler pour convaincre les incrédules, surtout ceux recrutés parmi ses sujets, qu'elle n'aspirait pas à conquérir le monde.

Les plus récents efforts de l'Angleterre pour la paix

Nous sommes arrivés au point culminant de la persévérante politique anglaise en faveur de la paix générale. L'avenir est gros des malheurs que lui prépare l'énergique persistance de l'empire allemand à s'armer outre mesure. A ses légions de terre dont il perfectionne sans cesse l'organisation, il entreprend d'ajouter une marine rivale de celle de notre mère patrie. Le présent est de plus en plus étreint dans son essor par les sacrifices que l'ambition extravagante de l'Allemagne impose aux autres nations, désireuses de se protéger contre l'audacieux coup de main qui se prépare.

On est en 1891. Lord Salisbury, homme d'Etat éminent, est premier ministre d'Angleterre. Il s'alarme du progrès incessant du militarisme auquel l'ambitieuse Allemagne donne constamment une vigoureuse impulsion dont les autres nations européennes, même les plus pacifiques, subissent forcément le contrecoup. Il mesure avec toute la sagacité d'un grand politique, l'étendue du malheur croissant dont les peuples souffrent en conséquence du fardeau des frais énormes que leur impose ce régime tyrannique d'une paix armée à outrance. Il fait préparer officiellement un état du coût des préparatifs militaires de l'Europe, et il adresse ce document confidentiel à l'empereur allemand. Cette importante démarche préliminaire reste sans résultat. Les chiffres—pourtant d'une triste éloquence—de la pièce officielle anglaise, ne réussissent pas à émouvoir le trop fameux et impérieux Kaiser. Le mal grandissant toujours, la question est le sujet d'une conférence parlementaire en 1896. A cette occasion, lord Salisbury, dans un discours retentissant au Guildhall, déplore profondément le système ruineux des armements de plus en plus excessifs. Par l'intermédiaire du comte

Lambsford, il soumet à l'empereur de Russie tous les renseignements qu'il a réunis sur la matière.

Telle fut, grâce à la généreuse et patriotique initiative d'un premier ministre anglais, l'origine du mouvement de haute politique internationale qui a eu les conférences de La Haye pour résultat.

Le 28 août 1898, l'empereur de Russie publiait, dans l'Officiel de Pétrograde,(alors Saint-Pétersbourg son célèbre manifeste en faveur de la paix. Quel était, en deux mots, l'ampleur du programme énoncé dans cette solennelle proclamation dont l'écho, répercuté avec éclat, parvint jusqu'aux extrémités de l'univers?

Premièrement, l'urgence d'une paix réelle et permanente ;

Secondement, la limitation des armements qui, par les développements exagérés qu'on leur imprimait, conduisaient, même en temps de paix, à la ruine économique des nations.

L'appel lancé de la grande capitale moscovite, élevé à la hauteur de l'inspiration d'un patriotisme international—l'univers entier étant de fait, au vrai sens chrétien qui, par décret divin, veut que tous les hommes soient frères, la patrie de la race humaine,—méritait de recevoir partout l'accueil le plus favorable. Il le lui fut donné avec empressement, avec ardeur, par la plupart des grandes puissances de l'Europe et de l'Amérique, et par les Etats secondaires généralement. Il n'y eut que deux exceptions, dont la seconde fut le résultat de l'ascendant de la première.

La France, l'Angleterre, l'Italie, les Etats-Unis, se rallièrent énergiquement à la proposition de la Russie.

L'Allemagne s'y opposa avec détermination, et entraîna l'Autriche, désormais condamnée à se mouvoir dans l'orbite dominateur prussien.

Il importe de constater que, sans toutefois se faire trop illusion sur le succès prochain et facile du projet du Tzar de Russie, l'opinion publique, dans le monde entier, y compris l'Allemagne, salua avec bonheur l'aurore d'une ère possible de paix prolongée, et se prit à espérer que l'univers serait bientôt protégé contre la menace permanente du cataclysme qui était le cauchemar de tous. Le ministre anglais des affaires étrangères eut la vive satisfaction de faire rapport à la cour de Russie que l'opinion de l'empire britannique était unanime en faveur de la proposition impériale.

Le gouvernement teuton, hostile aux idées de paix émises à Saint-Pétersbourg, s'attacha, en premier lieu, à contrecarrer le mouvement d'opinion favorable qui se manifestait en Allemagne, et fit tout en son pouvoir pour empêcher la convocation de la conférence de La Haye. En dépit de cette puissante opposition, la conférence se réunit le 18 mai 1899. Vingt-six Etats souverains y étaient représentés. N'ayant pas réussi à empêcher la conférence, le gouvernement du Kaiser, au lieu de s'abstenir, s'y fit tout de même représenter dans l'espoir, sinon d'y faire prévaloir ses vues, du moins de nullifier autant que possible les travaux de l'importante réunion où devaient se discuter les meilleurs moyens de rendre plus heureuses les destinées humaines.

Initiatrice du projet lancé par la Russie, il appartenait à l'Angleterre de jouer, à la conférence de La Haye, le premier rôle à la tête des partisans de la limitation des armements, et de l'organisation d'un tribunal d'arbitrage auquel les nations soumettraient leurs différends. Elle reçut l'appui énergique de la France, de la Russie, des Etats-Unis et des puissances secondaires. Elle rencontra l'hostilité invincible de l'Allemagne, appuyée de son satellite, l'Autriche.

Afin que personne ne s'y trompât, le Kaiser crut même devoir définir l'attitude allemande au sujet de l'œuvre de la future conférence, en se délivrant, à Wiesbaden, d'un discours dans lequel il proclama que le sabre le mieux aiguisé était le gage le plus sûr de la paix.

La proposition concrète soumise à la conférence par la Russie fut restreinte dans des limites qui auraient pourtant dû en assurer l'adoption. Elle demandait tout simplement que l'effectif respectif des armées sur pied de paix, et les crédits budgétaires y affectés, ne fussent pas augmentés dans le cours des cinq prochaines années. De plus, tout accroissement des marines de guerre serait suspendu pour trois ans. Si cette mesure mitigée avait été agréée, une période de répit aurait permis aux populations d'en apprécier les bienfaits. Il eut été ensuite plus facile de la renouveler et d'en prolonger la durée.

Le général Gross Von Schwarzhof, plénipotentiaire allemand, s'opposa avec énergie à la proposition russe.

Pour éviter une scission éclatante dès le début et obtenir, si possible, le concours de l'Allemagne, M. Léon Bourgeois, plénipotentiaire français, proposa le projet de résolution suivant :

" *La conférence est d'opinion que la restriction des charges militaires, qui sont à présent un lourd fardeau pour le monde, est extrêmement désirable pour l'augmentation du bien-être matériel et moral de l'humanité.*"

Cette expression d'opinion platonique avait toujours l'importance qu'elle marquait la désapprobation générale des sacrifices imposés aux nations par l'exagération croissante des armements, mais elle ne pouvait lier personne à y donner suite. Du moment qu'une seule grande puissance passerait outre,— et il était facile de prévoir que l'Allemagne, tout en l'appuyant de son vote, n'en tiendrait aucun compte—les autres seraient forcément obligées de continuer à suivre la voie périlleuse sur laquelle elles voulaient fermement s'arrêter.

La Russie proposa aussi l'adoption de l'arbitrage international pour le règlement des différends entre les peuples. Elle fut encore moins heureuse dans cette tentative. Il était question du principe de l'arbitrage obligatoire, à *l'exclusion*, cependant, de tous les cas affectant les *intérêts supérieurs ou l'honneur* d'un Etat. La modification proposée au droit des gens n'était pas radicale, puisque chaque nation restait juge des cas où la gravité de l'importance de ses intérêts, ou le point d'honneur, l'autorisait à refuser de les soumettre au tribunal d'arbitrage.

Tout de même l'Allemagne s'y opposa si énergiquement que la conférence, pour éviter une rupture définitive, en ajourna la considération à quatorze jours, pour permettre au professeur Zorn de recevoir de nouvelles instructions de Berlin. Bien que fort tentée de reprendre ses délibérations sans le concours de l'Allemagne, la conférence en vint toutefois à la conclusion de céder à l'impérieuse volonté germanique et de laisser l'appel à l'arbitrage international sujet à l'option dans tous les cas.

Tout de même, bien malgré l'Allemagne et aussi l'Autriche, descendant de plus en plus au rang de vassale du grand seigneur teuton, la conférence ne fut pas, grâce aux efforts combinés de l'Angleterre, de la France et de la Russie, sans promouvoir, dans une certaine mesure, les aspirations des peuples en faveur du maintien de la paix. Elle mit fin à ses travaux avec un rayon d'espoir que la partie était remise à des jours qui bientôt seraient meilleurs.

L'Angleterre persista avec tenacité dans sa politique pacifique. Le 9 mars 1899, avant la réunion de la première conférence, M. Goschen, premier lord de l'Amirauté, avait déclaré

que le gouvernement était en faveur de la réglementation des armements par traités. En juillet 1903, M. Chamberlain confirmait, au nom du ministère dont il était l'un des membres les plus influents, la déclaration de M. Goschen qui, affirmait-il, liait toujours le cabinet britannique.

En 1905, avènement du ministère dirigé par M. Campbell-Bannerman, un pacifiste ardent. J'ai déjà fait ressortir l'importance de l'esprit de suite des divers cabinets anglais dans le développement de leur politique étrangère européenne. Le nouveau cabinet continua, dans ses relations diplomatiques, la ligne de conduite presque traditionnelle de ses prédécesseurs, en accentuant, au fur et à mesure de l'évolution des événements, la volonté formelle d'assurer la paix. Ce désir, ce souhait, cette volonté, les ministres les expriment fortement, avec persévérance, en Parlement, dans de nombreux discours publics, dans la correspondance diplomatique avec les autres puissances, dans des articles de journaux.

Dans son programme, le nouveau premier ministre, M. Campbell-Bannerman, proclame que la *politique des armements à outrance fait vivre, stimule et nourrit la croyance que la force est la meilleure, sinon la seule, solution des différends internationaux.*"

"A POLICY OF HUGE ARMAMENTS KEEPS ALIVE AND STIMULATES AND FEEDS THE BELIEF THAT FORCE IS THE BEST, IF NOT THE ONLY, SOLUTION OF INTERNATIONAL DIFFERENCES."

Le 8 mars 1906, lord Haldane, alors ministre de la guerre, déclare dans la Chambre des Communes que "*je désire que nous touchions au temps où les nations pourront considérer ensemble la question de la diminution des armements... seule l'unité de l'action peut nous débarrasser du fardeau qui pèse si lourdement sur toutes les nations civilisées..*"

"I WISH—dit-il—WE WERE NEAR THE TIME WHEN THE NATIONS WOULD CONSIDER TOGETHER THE REDUCTION OF ARMAMENTS... ONLY BY UNITED ACTION CAN WE GET RID OF THE BURDEN WHICH IS PRESSING SO HEAVILY ON ALL CIVILIZED NATIONS."

On préparait alors la seconde conférence de La Haye, effectivement tenue de juillet à octobre 1907. La Russie, qui en avait encore l'initiative officielle, publia, au printemps de 1906, le programme qu'elle soumettrait à ses délibérations. Connaissant trop l'attitude de l'Allemagne au sujet des armements, elle n'y avait pas inscrit ce sujet de première importance. Le

gouvernement anglais fit tout en son pouvoir pour l'y faire introduire. Un député du parti ouvrier, M. Vivian, en fit la proposition à la Chambre des communes qui l'adopta à l'unanimité au milieu d'applaudissements enthousiastes. Sir Edward Grey, secrétaire des affaires étrangères, en déclarant que le ministère acceptait le projet de résolution avec empressement, disait :

"*Je ne crois pas que jamais l'opinion publique, dans les divers pays de l'Europe, ait été sciemment plus favorable à la paix qu'aujourd'hui, et cependant le fardeau des dépenses militaires et navales augmente toujours... La conférence de La Haye ne pourrait pas rendre un plus grand service que d'obtenir, en temps de paix, des conditions moins onéreuses que celles qui prévalent maintenant... On dit que nous attendons l'initiative des nations étrangères pour réduire nos dépenses. En fait, nous nous attendons tous les uns les autres. Un jour ou l'autre quelqu'un devra faire le premier pas... Au nom du gouvernement je n'accepte pas seulement cette résolution, mais je lui fais le meilleur accueil parce qu'elle exprime une opinion bienfaisante et salutaire.*"

Voici le texte anglais de cette importante déclaration ministérielle qui rallia l'unanime et enthousiaste approbation de toute la Chambre des communes anglaise, qui représentait fidèlement la quasi unanimité de l'opinion publique, non-seulement de toute la Grande-Bretagne, mais aussi de tout l'empire :—

"I DO NOT BELIEVE THAT AT ANY TIME HAS THE CONSCIOUS PUBLIC OPINION IN THE VARIOUS COUNTRIES OF EUROPE SET MORE STRONGLY IN THE DIRECTION OF PEACE THAN AT THE PRESENT TIME, AND YET THE BURDEN OF MILITARY AND NAVAL EXPENDITURE GOES ON INCREASING... NO GREATER SERVICE COULD IT (THE HAGUE CONFERENCE) DO, THAN TO MAKE THE CONDITIONS OF PEACE LESS EXPENSIVE THAN THEY ARE AT THE PRESENT TIME... IT IS SAID WE ARE WAITING UPON FOREIGN NATIONS IN ORDER TO REDUCE OUR EXPENDITURE. AS A MATTER OF FACT, WE ARE ALL WAITING ON EACH OTHER. SOME DAY OR OTHER SOMEBODY MUST TAKE THE FIRST STEP... I DO, ON BEHALF OF THE GOVERNMENT, NOT ONLY ACCEPT, BUT WELCOME SUCH A RESOLUTION AS THIS AS A WHOLESOME AND BENEFICIAL EXPRESSION OF OPINION."

Je me permettrai de rappeler, surtout à ceux qui l'auraient oublié, le grand fait historique de l'assemblée, à Londres, en juillet 1906 de l'Union Inter-parlementaire. Six cent vingt

représentants de vingt-trois pays s'y rendirent. En ouvrant la première séance de ce véritable congrès des nations libres jouissant, à des degrés divers, des institutions représentatives, le chef du cabinet anglais, M. Campbell-Bannerman, fit un remarquable discours. Au sujet de la seconde et prochaine conférence convoquée à La Haye, il adressa aux délégués de l'Union Inter-parlementaire, l'éloquente et pressante supplique suivante :—

"*Exhortez vivement vos gouvernements, au nom de l'humanité, d'aller à la conférence de La Haye, comme nous espérons nous-mêmes y aller, engagés à diminuer les charges des armements.*"

"URGE YOUR GOVERNMENTS, IN THE NAME OF HUMANITY, TO GO INTO THE HAGUE CONFERENCE, AS WE OURSELVES HOPE TO GO, PLEDGED TO DIMINISHED CHARGES IN RESPECT OF ARMAMENTS."

Une proposition exprimant les vues si instamment soumises par le gouvernement anglais fut adoptée à l'unanimité.

Le 5 mars de l'année suivante, 1907, environ quatre mois avant l'ouverture de la conférence de La Haye, le même premier-ministre anglais—M. Campbell-Bannerman—faisait, sur le même sujet, à la Chambre des communes, une déclaration encore plus catégorique, plus formelle, plus énergique. Affirmant que le devoir de l'Angleterre était de soumettre la question de la restriction des armements à la discussion de la seconde conférence de La Haye, il disait :—

"*Etant de l'opinion qu'il y a parmi les gens bien pensants de toutes les nations du monde, un puissant sentiment en faveur d'une restriction quelconque de la dépense énorme du système actuel, aussi longtemps qu'il existera, nous avons désiré et nous désirons encore nous placer au premier rang de ceux qui pensent que l'attitude belliqueuse des Puissances, manifestée par l'accroissement excessif des armements, est une malédiction pour l'Europe, et que le plutôt on y mettra un frein, quelque modéré qu'il soit, le mieux ce sera.*"

"HOLDING THE OPINION THAT THERE IS A GREAT MOVEMENT OF FEELING AMONG THINKING PEOPLE IN ALL THE NATIONS OF THE WORLD, IN FAVOR OF SOME RESTRAINT ON THE ENORMOUS EXPENDITURE INVOLVED IN THE PRESENT SYSTEM SO LONG AS IT EXISTS... WE HAVE DESIRED AND STILL DESIRE TO PLACE OURSELVES IN THE VERY FRONT RANK OF THOSE WHO THINK THAT THE WARLIKE ATTITUDE OF POWERS, AS DISPLAYED BY

THE EXCESSIVE GROWTH OF ARMAMENTS, IS A CURSE TO EUROPE, AND THE SOONER IT IS CHECKED, IN HOWEVER MODERATE A DEGREE, THE BETTER."

Les chefs politiques des autres pays de l'Europe et de l'Amérique approuvèrent les vues du gouvernement anglais et se prononcèrent en faveur d'un arrangement international, relatif aux armements, et à la discussion de la question à la conférence de LaHaye. L'Allemagne et l'Autriche, seules, firent encore exception, et réussirent à empêcher la conférence d'exprimer une opinion sur la grande question qui préoccupait si vivement les esprits. Une seconde fois, pour éviter un conflit retentissant, les partisans de la restriction des armements furent contraints d'accepter un compromis qui donnait tout l'avantage à leurs adversaires germaniques. Tel que convenu, Sir Edward Fry, premier représentant de l'Angleterre, proposa de déclarer qu'il était éminemment désirable que les gouvernements reprissent l'étude de la question. Cette résolution si anodine fut adoptée à l'unanimité, suivant l'entente qu'il n'y aurait pas de discussion.

Cet insuccès provoqua un désappointement général, surtout en Angleterre. Peu de temps avant sa mort, le premier ministre Campbell-Bannerman s'exprimait comme suit :—

"*Nous avions espéré qu'un grand pas serait fait vers le consentement général de mettre fin à la concurrence croissante et ruineuse des armement militaires et de la marine. Nous avons été désappointés.*"

"WE HAD HOPED THAT SOME GREAT ADVANCE MIGHT BE MADE TOWARDS A COMMON CONSENT TO ARREST THE WASTEFUL AND GROWING COMPETITION IN NAVAL AND MILITARY ARMAMENTS. WE WERE DISAPPOINTED."

Nouveaux efforts de l'Angleterre pour la paix

Il faut bien avouer que l'œuvre des deux conférences de la paix, tenues à La Haye, n'était pas de nature à encourager l'Angleterre à persévérer dans ses tentatives en faveur de la diminution des armements. L'Allemagne, toujours active à parfaire son organisation militaire territoriale, s'acharnait à se créer en plus une puissante marine de guerre. En vingt ans, elle deviendrait le second pouvoir maritime du monde.

Cette politique germanique était évidemment dirigée contre le Royaume-Uni.

Une seule alternative à l'obligation d'augmenter sa marine en proportion de l'accroissement que l'Allemagne donnait à la sienne, s'offrait aux autorités impériales de la Grande-Bretagne: tenter de conclure une entente particulière avec le gouvernement du Kaiser, au lieu de la convention générale qu'il n'avait pas pu obtenir à La Haye. C'est la décision à laquelle s'arrêta le gouvernement de M. Asquith. Il en poursuivit la réalisation avec la plus persistante détermination, malgré les déboires et les humiliations qu'elle lui suscita, jusqu'à l'heure même où l'Allemagne déchaîna criminellement sur le monde la guerre de beaucoup la plus terrible dans les annales humaines.

Le cabinet britannique soumit la question aux autorités allemandes en l'appuyant des raisons suivantes :— Nous croyons, disait-il en substance, que la puissance relative actuelle de nos deux marines militaires—seize à dix—est proportionnellement convenable. Dans tous les cas, comme nous n'avons pas une nombreuse armée de terre, nous nous considérons obligés de conserver à tout prix cette proportion afin de maintenir notre pouvoir et de protéger efficacement notre commerce et notre empire colonial au-delà des mers. Si vous, Allemagne, voulez convenir de fixer cette proportion, tant mieux pour nous deux, pour vous comme pour nous. Toute construction additionnelle de vaisseaux de guerre serait inutile, parce que la proportion relative des flottes resterait toujours la même. Cependant, si vous ne voulez pas faire cette convention avec nous, tant pis pour vous. Nous construirons alors deux vaisseaux contre vous un. La proportion de seize à dix sera changée, absolument et relativement, à votre désavantage.

Pendant que vous construirez dix vaisseaux, nous en construirons vingt. La différence absolue entre nos deux marines augmentera constamment, et votre position relative deviendra de plus en plus défavorable. A la fin, nous nous ruinerons tous deux. Nous vous demandons de choisir. Si vous acceptez notre première proposition, dans vingt ans votre position sera aussi sûre qu'aujourd'hui, et vous aurez économisé vos capitaux et épargné votre population. Si vous préférez la seconde alternative, votre sécurité diminuera d'année en an-

née, et vous vous ruinerez avec la pauvre consolation de savoir que vous nous pousserez en même temps vers un désastre.

Impossible de faire, en peu de mots, en faveur de l'heureuse solution d'une question d'intérêt public de la plus haute importance, un plaidoyer plus péremptoire, plus convaincant. A ces ouvertures si pacifiques, l'Allemagne répondit par un refus.

Aux mois de juillet et août 1908, le dix-septième congrès universel de la paix siégea à Londres. Dans un discours éloquent et passionné, le chancelier de l'échiquier—ministre des finances impériales—M. Lloyd George, pacifiste convaincu et bien connu, plaidant avec chaleur en faveur d'une entente entre l'Angleterre et l'Allemagne, déplora qu'au *vingtième siècle de l'ère chrétienne, il fut encore nécessaire de réunir, dans un pays civilisé, un congrès pour protester contre la dépense par des nations chrétiennes de 400 millions annuellement (deux milliards de piastres) pour se préparer à s'entre-détruire.*

Au banquet du Lord Maire de Londres, en 1908, M. Asquith, premier-ministre, déclare que *l'Angleterre sera toujours prête à saisir toute main qui lui sera tendue avec bonne volonté et de bonne foi.*

Le 16 mars 1909, M. Asquith informe officiellement la Chambre des communes *que la question d'une réduction mutuelle des dépenses des marines militaires avait plusieurs fois été le sujet de la correspondance entre les deux gouvernements*—anglais et allemand—*mais malheureusement sans résultat.*

Cette déclaration du chef du cabinet britannique provoqua, à la fin de mars, un débat au Reichstag allemand. Plusieurs des députés qui prirent part à la discussion supplièrent le gouvernement du Kaiser d'accueillir plus favorablement la main que l'Angleterre lui tendait.

Le prince Bûlow, alors chancelier allemand, jouant le rôle de premier-ministre de l'empereur teuton, termina ses remarques en déclarant que, *sur la question générale, il ne pouvait pas laisser entrevoir l'espoir d'aucun résultat satisfaisant de négociations relatives à la limitation des constructions navales*—"HELD OUT NO HOPE OF ANY EFFECTIVE RESULTS FROM NEGOCIATIONS WITH REFERENCE TO THE LIMITATION OF NAVAL CONSTRUCTION."

Les observations du prince Bûlow occasionnèrent un nouveau débat à la Chambre des communes anglaise. Le secré-

taire des affaires étrangères, Sir Edward Grey, y contribua d'un très important discours sur la concurrence navale militaire entre la Grande-Bretagne et l'empire germanique. *Il déclara que la marine était, à l'Angleterre, ce que l'armée était à l'Allemagne.* Il ajouta *que la supériorité de la marine anglaise devait être maintenue mais que sur la base de cette supériorité il devrait être facile d'en venir à une entente entre les deux pays.*

En soumettant les estimations budgétaires de la marine, en 1909, M. McKenna, premier Lord de l'Amirauté, affirmait devant la Chambre des communes, le 26 juillet, *que le gouvernement britannique n'avait pas seulement exprimé son désir, mais par une action beaucoup plus énergique que les paroles, avait prouvé sa détermination de diriger le mouvement pour la restriction des armements. Trois années entières durant, il avait fait tout en son pouvoir pour convaincre le monde de la futilité de cette course dans l'armement, et combien il était désirable de diminuer la construction des vaisseaux de guerre.*

Malgré le refus persistant de l'Allemagne, M. Asquith profita de l'occasion pour déclarer de nouveau que la porte était toujours ouverte, et que le gouvernement anglais était toujours ardemment désireux et même anxieux de s'entendre avec les autres puissances. Il ajoutait, spécifiquement, que tout indice du désir des autorités germaniques d'en venir à un semblable arrangement serait accueilli avec le plus cordial empressement par le cabinet. A l'interpellation d'un député sur le point, il répondait:—*Nous avons pris l'initiative.*—WE HAVE TAKEN THE INITIATIVE.

On est en 1911. Le 13 mars, Sir Edward Grey proclame de nouveau et emphatiquement, à la Chambre des communes, la nécessité croissante d'obtenir un arrangement avec l'Allemagne, et de restreindre l'accroissement continuel des frais de l'armement. Il va même jusqu'à exprimer la conviction que si ces dépenses et cette rivalité des armements se continuent, elles finiront par détruire la civilisation. Il considère que le fardeau de l'armement est un danger pire que celui de la guerre, parce qu'il saigne à mort les nations en temps de paix.

Ce discours de Sir Edward Grey est le sujet d'un débat au Reichstag, à Berlin, le 30 mars 1911. Là et alors, le chancelier impérial jette enfin le masque complet et déclare positivement que la question d'une entente relative aux armements est

insoluble aussi longtemps que les hommes seront des hommes et les Etats des Etats.

Après cette brutale déclaration du chancelier allemand, il semble vraiment que l'Angleterre aurait dû se rendre enfin à l'évidence, constater qu'il était parfaitement inutile d'espérer jamais amener l'empire de Guillaume II à modifier sa politique d'armement à outrance, se désister des vains efforts qu'elle prodiguait, depuis vingt ans, pour délivrer les peuples du lourd fardeau, toujours de plus en plus ruineux, des extravagances militaristes imposées aux nations par l'esprit dominateur de la race teutonique. Elle aurait pu se préparer, en s'organisant une puissante armée territoriale, à l'éventualité, si menaçante et si clairement prochaine, d'une grande guerre presque mondiale que l'Allemagne guettait, avec une diabolique perspicacité, l'occasion favorable de déchaîner. Si elle avait résolument pris cette décision, seuls ses ennemis acharnés,—extérieurs et intérieurs—l'en auraient blamée. Elle ne le voulut pas. En toute sincérité et conscience, je crois qu'elle fit bien. Aurait-elle, par cette nouvelle et soudaine orientation de sa haute politique extérieure, retardé, comme on l'a prétendu avec assez de justesse, le déclanchement du cataclysme qui pèse d'un si grand poids sur les destinées humaines? C'est très probable, même assez certain. L'eût-elle empêché, sinon pour toujours, au moins pour une longue période d'années? Assurément non. Elle n'aurait fait qu'ajouter à l'intensité du mal que surtout depuis 1891, elle s'était efforcée de guérir, vainement, il est vrai, ce qui, toutefois, ne diminue en rien son mérite. La course aux armements aurait été plus ardente, plus passionnée; les sacrifices des peuples plus terribles. Le jour de la rupture définitive, le recours aux armes aurait été d'autant plus foudroyant qu'il aurait été plus longtemps comprimé, plus énergiquement et plus puissamment préparé. Les Alliés de 1914, et d'aujourd'hui, n'auraient pas été dans une position aussi favorable pour entrer dans ce gigantesque conflit, en proclamant au monde entier que leur tâche était de mettre fin au militarisme barbare de l'Allemagne. Puisqu'il était dans les desseins Providentiels que l'humanité passât par cette douloureuse épreuve, mieux valait pour elle la subir à l'heure où elle en a éprouvé la première étreinte, dans des mouvements convulsifs que, dans un suprême effort, elle travaille, depuis plus de deux ans, à dominer.

Donc, les désappointements successifs, les déboires multipliés, ne changèrent point la volonté de la mère-patrie d'assurer au monde les bienfaits d'une paix durable et de la limitation des armements. Les évènements du Maroc produisirent une crise menaçante. L'Allemagne tenta de mettre le feu aux poudres en envoyant un navire de guerre à Agadir. Il s'en suivit des négociations très tendues entre les puissances intéressées. Heureusement, les ressources de la diplomatie réussirent, encore cette fois, à sauver la situation, en donnant à cette grave difficulté internationale une solution satisfaisante.

On était à l'automne de 1911. L'atmosphère politique, assez longtemps chargée de l'électricité produite par les prétentions germaniques en rapport avec la question Marocaine, était à peine rassérénée que le gouvernement anglais reprenait le cours de ses démarches pour la paix, en diminuant l'armement. Le 27 novembre de cette année (1911) Sir Edward Grey exprima dans le parlement britannique, l'ardent désir de l'Angleterre pour des relations plus favorables avec l'Allemagne. Les amitiés existantes de l'Angleterre avec la France et la Russie ne l'empêchaient nullement de se trouver d'autres amis. Le secrétaire des affaires étrangères informait le parlement et le public que le gouvernement anglais ferait l'accueil le plus favorable à tout désir de l'Allemagne d'une plus grande cordialité dans ses rapports avec l'Angleterre.

Des paroles sympathiques, bienveillantes, amicales, le cabinet de M. Asquith passa de nouveau à l'action. Comme on le voit, l'initiative est toujours du côté de l'Angleterre. En février 1912, le ministère envoie Lord Haldane à Berlin, non en qualité de plénipotentiaire, mais avec la mission de s'enquérir dans ses conversations avec le chancelier et avec le Kaiser, avec lequel il était personnellement dans les meilleures termes, s'il était possible de préparer les voies à l'entente politique longtemps recherchée, avec le complément, vivement désiré, d'une convention pour limiter les marines militaires des deux nations.

La mission de Lord Haldane ne débuta pas sous des auspices bien encourageants. L'attente de la visite prochaine du ministre anglais n'empêcha pas l'empereur Guillaume II d'annoncer, à l'ouverture de la session du Reichstag, deux jours seulement avant l'arrivée de Lord Haldane à Berlin,

que des projets de lois loi seraient soumis pour une augmentation très considérable de l'armée et de la marine.

Naturellement, lord Haldane fit remarquer au chancelier et à l'amiral. Von Tirpitz la futilité de négociations en vue de relations plus amicales entre les deux puissances, si l'Allemagne continuait, dans le moment même, à accroître sa flotte, obligeant en conséquence l'Angleterre à augmenter proportionnellement la sienne. Il lui fit répondu qu'une convention navale était inutile sans une entente politique simultanément agréée. Même avec une entente politique, il ne pouvait pas pas être question d'une diminution du programme naval. Tout au plus consentirait-on à en retarder un peu l'exécution, sans toutefois s'y engager par un document écrit.

Ce qu'il importe maintenant de savoir, c'est la condition fondamentale, essentielle, que l'Allemagne posait à l'entente politique avec l'Angleterre. Le gouvernement du Kaiser exigeait tout simplement la neutralité absolue de la Grande-Bretagne dans le cas de toute guerre européenne dans l'aquelle l'Allemagne serait partie. C'était toujours la condition antérieurement posée par le chancelier Bethmann-Hollweg.

Si l'Allemagne eut réussi à arracher à l'Angleterre son consentement à rester neutre, à tout événement, quel pas immense elle aurait du coup fait vers la réalisation de son rêve tant caressé d'hégémonie européenne, comme première étape de sa conquête d'une domination universelle. Il fallait que le Kaiser et ses aviseurs eussent atteint une bien audacieuse présomption pour oser faire une semblable proposition à la Grande-Bretagne. En effet, que comportait cette injurieuse demande? Deux conditions également inacceptables:—La violation du traité existant, auquel l'Angleterre était partie, garantissant la neutralité de la Belgique, et la rupture des relations amicales de notre mère-patrie avec les pays de l'Entente. Y acquiescer eut été en subir la conséquence, qui aurait fait décheoir l'Angleterre du rang de l'une des grandes puissances européennes. Et quelle compensation l'Allemagne offrait-elle à l'Angleterre en se permettant cette effronterie diplomatique? Tout simplement un retard temporaire dans l'exécution de son programme de construction navale de 1912, sans même consentir à signer un document officiel à cet effet.

Tout naturellement, Sir Edward Grey refusa la proposition allemande, mais il poussa la condescendance jusqu'à répéter

ce qu'il avait déjà affirmé bien des fois, que l'Angleterre serait toujours prête, comme par le passé, à travailler de concert avec l'Allemagne pour la paix de l'Europe. Il ajoutait que les relations amicales de la Triple Entente—Angleterre, France, Russie—étaient le résultat de leurs efforts communs pour le règlement de questions spécifiques affectant leurs intérêts, que ces relations n'avaient aucun caractère exclusif ou offensif contre l'Allemagne, et que, conséquemment, aucune raison n'empêchait des relations semblables entre l'Allemagne et l'Angleterre. Il rédigea la formule suivante qu'il fit transmettre à l'ambassadeur allemand, le comte Metternich, avec l'espoir qu'elle pourrait servir de base à de nouvelles négociations relatives aux marines :—

Les deux puissances désirant naturellement la paix et l'amitié entre elles, l'Angleterre déclare qu'elle ne fera, ni ne participera à aucune attaque non provoquée contre l'Allemagne. Aucun traité, aucune entente, aucune combinaison, auxquels l'Angleterre est actuellement partie ne comporte l'agression contre l'Allemagne, et elle ne sera partie à aucune proposition avec un semblable objet. ;

Cette déclaration et cette avance si raisonnables ne réussirent pas encore à satisfaire les exigences de l'Allemagne. Le seul résultat de la mission de Lord Haldane fut de faire ressortir davantage le désir profond du gouvernement du Kaiser d'isoler complètement l'Angleterre, et d'assurer à l'Empire germanique le premier rôle prépondérant, dominateur, dans le monde.

L'Allemagne voulait la neutralité de l'Angleterre, mais prenait bien garde de s'engager elle-même à rester neutre à tout événement.

Déjà une fois, la Grande-Bretagne avait vainement donné l'exemple de l'initiative d'une réduction dans la construction des vaisseaux de guerre. Avant la réunion de la seconde conférence de La Haye, le gouvernement annonça au monde entier qu'il réduisait de beaucoup le programme de construction navale autorisé par le parlement à sa dernière session. Le but de cette décision, déclarait-il, était d'induire les autres puissances à faire de même. Comme on pouvait s'y attendre, ce bon exemple ne fit pas la moindre impression sur l'Allemagne.

Cependant, l'Angleterre n'était pas encore au bout de ses patients efforts. En 1912 et en 1913, M. Churchill, premier Lord de l'Amirauté, en soumettant les estimations budgé-

taires pour la marine, déclara *s'engager à se conformer en pleine proportion, à tout délai ou à toute réduction de la construction navale par l'Allemagne.*

"He pledged himself that any retardation or reduction in German construction should be followed by this country in full proportion."

Cette nouvelle avance resta sans effet aucun.

La crise de juillet-août 1914

Nous touchons enfin à la période décisive où vont se jouer les destinées humaines. La crise suprême de juillet et août 1914 est commencée. Plusieurs jours durant, tout le monde est dans la fiévreuse attente des grands événements qui se préparent. Toutes les chancelleries européennes sont sur le qui-vive. Il y a échange constant, jour et nuit, de dépêches. Toutes les ressources de la diplomatie sont à l'œuvre. Que se passait-il pendant ces heures angoissées?

Les partisans de la paix étaient aux prises avec le démon des ambitions démesurées, extravagantes, criminelles, qui poussait à la guerre et avait, comme depuis quarante ans, son quartier-général à Berlin. Tous les documents officiels les plus authentiques de cette lutte diplomatique si prolongée, ont été publiés. Il est donc possible de fixer les responsabilités. De la lecture attentive, impartiale, raisonnée, de toutes ces nombreuses pièces, il ressort de la manière la plus convaincante que, de concert avec la France et la Russie, l'Angleterre a fait tout ce qui lui était possible pour éviter le cataclysme que la diabolique aspiration de l'Allemagne allait déchaîner sur le monde. Persévérant toujours avec une croissante ténacité dans sa politique pacifique, plus le danger d'une grande guerre européenne devient menaçant, plus elle s'acharne à le conjurer. Longtemps elle a prévu que si la raison ne réussissait pas à l'emporter, l'orage éclaterait. C'est pour prévenir les désastres de la foudre dont se charge l'atmosphère politique internationale, qu'elle a travaillé, vingt années durant, au succès d'une entente pour la limitation des armements.

La position qu'elle prend dès le début de la crise qui va aboutir à l'effroyable guerre, est bien claire, bien définie. Toutes les instructions de son secrétaire des affaires étrangères

à ses ambassadeurs accrédités auprès des grandes chancelleries européennes, l'établissent avec une autorité incontestable.

L'Angleterre veut le maintien de la paix et, de jour en jour, elle suggère les propositions qui doivent l'assurer. Afin que ce rôle bienfaisant soit efficace, elle déclare qu'aussi longtemps que le conflit armé sera limité à la rivalité austro-serbe, elle restera neutre. Placée sur ce terrain, elle est plus libre de solliciter l'Autriche de ne point détruire la Serbie, et, de l'autre côté, de supplier la Serbie de faire aux prétentions de son ennemie toutes les concessions compatibles avec son indépendance et sa souveraineté. Elle sait que l'Allemagne n'a qu'à dire un mot pour décider l'Autriche à accepter les conditions consenties par la Serbie avec un empressement étonnant et, ce mot, elle implore le gouvernement allemand de le dire.

L'Angleterre a avec les deux autres puissances de la Triple Entente,—la France et la Russie—, les liens que l'on sait. Ces liens n'ont pas le caractère d'un traité d'alliance offensive, ni même défensive. Elle n'est pas, envers la France et la Russie, dans la même position que l'Italie envers les deux autres nations de la Triple Alliance. L'Italie avait un traité d'alliance DÉFENSIVE avec l'Allemagne et l'Autriche. En prenant l'offensive, ces deux puissances ont libéré l'Italie de tout engagement d'honneur à leur égard.

La Russie ne peut pas permettre à l'Autriche d'écraser la Serbie. L'Angleterre le conçoit, mais elle comprend aussi que l'Allemagne la guette comme une proie, pousse l'Autriche contre la Serbie et se prépare à déclarer la guerre à la Russie aussitôt que celle-ci voudra prendre partie pour la Serbie. Cette complication entraînera la France dans le conflit mais quand, en définitive, elle y entrera, l'Allemagne aura déjà pris les devants contre elle.

L'écheveau diplomatique est évidemment très mêlé, et le rôle pacifiste est bien difficile à jouer. Le gouvernement anglais est toutefois à la hauteur de cette situation si compliquée.

Avec raison, la France et la Russie espèrent que, si elles sont forcément précipitées dans la fournaise ardente, par l'ambition de l'Allemagne, elles recevront l'appui de l'Angleterre. Rien de surprenant que, pendant la quinzaine convulsive qui se termine par la guerre générale, elles désirent savoir d'une manière positive ce que l'Angleterre fera. Celle-ci, désireuse

à tout prix d'épuiser tous les moyens d'éviter la guerre, se rend compte que, si elle veut rester en mesure de recommander la paix à l'Allemagne et à l'Autriche—à l'Allemagne surtout—elle ne doit pas se lier irrévocablement d'avance avec l'un ou l'autre des groupes des futurs belligérants. Si la France et la Russie, confiantes dans la cordialité des relations de la Triple Entente, et dans la similitude des vues politiques qui les ont créées et développées, espèrent le concours armé de l'Angleterre, l'Allemagne, de son côté, aspire fortement à s'assurer sa neutralité. Pour réaliser cette aspiration, comme les gens qui ne doutent de rien, elle commet la faute capitale d'en faire l'infamante proposition à l'Angleterre, en lui demandant de consentir à la violation du traité qui les lient toutes deux à respecter et à garantir la neutralité et l'indépendance de la Belgique.

Tout en contenant sa légitime indignation, l'Angleterre oppose un fier et énergique refus à l'odieuse sollicitation de l'Allemagne. Ce fut l'occasion des paroles cyniquement historiques du chancelier allemand qui, un moment affolé à la perspective des désastreuses conséquences très possibles de l'irrévocale décision anglaise, qualifia le traité garantissant l'inviolabilité du territoire belge de *chiffon de papier*—A SCRAP OF PAPER.

Préalablement à cette inique demande, qui fit renverser la coupe de l'ignominie, l'Allemagne, par son chancelier, avait tenté de corrompre l'Angleterre en lui offrant son amitié, en échange de sa neutralité, dans le cas où elle ferait la guerre à la France. Naturellement, la réponse du gouvernement britannique avait été fermement et catégoriquement négative.

L'Angleterre, jusqu'à la dernière minute des négociations diplomatiques, était restée énergiquement sur le solide terrain qu'elle s'était choisi. Elle avait conservé absolument intacte son entière liberté d'action. Aussi quand sonna, aux quatre coins du monde, de l'Occident à l'Orient, des confins de l'Europe et de l'Asie, dans toute l'immense étendue de son empire, l'appel aux armes, l'Angleterre a-t-elle pu proclamer, par les voix autorisées de son premier-ministre et du chef de l'opposition parlementaire, que son honneur était sauf, qu'elle avait tout fait, dans la large mesure de ses forces, pour maintenir la paix mondiale. Elle pouvait donc entreprendre avec un bien légitime orgueil, l'accomplissement d'une autre devoir

non moins sacré, celui d'appliquer avec toute l'énergie d'une volonté inflexible, ses ressources, ses trésors, sa puissance, au triomphe de la civilisation et de la liberté contre le plus formidable assaut de la barbarie dans les annales de l'histoire. Et elle était dans cette heureuse situation de pouvoir prouver, à la face de l'univers entier, et aux générations futures, qu'elle n'avait pas voulu la guerre, qu'elle n'était pas responsable des malheurs qui allaient fondre sur l'humanité, parce qu'elle n'était pas prête pour le gigantesque conflit dans lequel elle entrait pourtant avec tant de confiance. Quelle était donc la base de cet optimisme étonnant? C'est qu'elle savait qu'elle pouvait sûrement compter sur le patriotisme, sur le dévouement, sur le courage, sur l'héroïsme de tous les citoyens britanniques, d'origines si diverses, vivant sous l'égide de son glorieux drapeau. Depuis le jour où elle a tiré l'épée à côté de la France et de la Russie, elle a accompli le prodige d'organiser, sans loi impérative à cette fin, par la libre volonté de tous ceux qui sont accourus sous ses étendards, une armée de six millions d'hommes recrutés dans le Royaume-Uni et dans tout son empire colonial—notamment le Canada, l'Australie, l'Afrique-Sud, les Indes.

Un aspect de la question qui offre aussi un grand et consolant exemple, c'est le fait que le gouvernement anglais, qui a conduit d'une manière si supérieure, dans l'intérêt de la paix générale et de l'avenir de l'empire en particulier, ses rapports diplomatiques, au cours de la crise arrivée à son déplorable dénouement, déclare à la Chambre des communes, après l'avoir complètement renseignée sur tout ce qu'il a fait, qu'elle est le juge suprême de décider si l'Angleterre fera ou non la guerre. Il n'a pas préjugé son action. Dans son lumineux exposé des périls de la situation à la Chambre impériale des communes, en août 1914, Sir Edward Grey commence par déclarer :

"*J'ai assuré à la Chambre,—et le premier ministre lui en a donné l'assurance plus d'une fois, — que si une crise comme celle-ci était soulevée, nous viendrions devant les Chambre et nous serions à même de lui dire qu'elle est libre de déterminer l'attitude de l'Angleterre, que nous n'avions aucun engagement secret que nous pourrions dévoiler subitement, en disant à la Chambre que le fait d'avoir été partie à un tel engagement était une obligation d'honneur pour le pays.*"

C'est donc avec l'entière approbation du Parlement et avec le concours unanime de toutes les volontés de la nation que le gouvernement anglais participera à la guerre.

Le rôle de la France

Tournons maintenant nos regards vers l'héroïque pays de nos ancêtres, vers cette France que nous aimons toujours en fils dévoués. Le spectacle qu'elle nous offre est radieux de patriotisme, de grandeur, d'héroïsme. Quelles navrantes inquiétudes n'avons-nous pas encore éprouvées dans les premières semaines des opérations militaires ! Pour un, j'ai revécu les jours d'angoisses, les heures poignantes de 1870, avec un surcroît d'intensité dû, sans doute, au fait que, depuis longtemps déjà, je ne suis plus à l'âge heureux des illusions faciles, des enthousiasmes trop confiants.

Absolument vrai que les conditions du conflit n'étaient plus les mêmes qu'en 1870. La France n'était plus seule à faire face à la Prusse germanisée. L'Angleterre et la Russie s'étaient définitivement liées d'honneur à vaincre ou à succomber avec elle. Mais l'Angleterre n'avait qu'une armée peu considérable par le nombre, bien que superbe par l'entraînement et la qualité. Pour le moment et pour toute la durée de la guerre, sa glorieuse marine jouait et jouerait le rôle puissant de chasser la flotte allemande des mers, et de tenir l'Océan ouvert au commerce des Alliés. C'était un premier service immense, inappréciable. Du coup, l'Allemagne était bloquée dans la Baltique. Pour en sortir un peu,—bien peu,—il lui faudra avoir recours à l'invention des sous-marins,—si admirable dans sa conception qu'il est d'autant plus déplorable que le gouvernement de Guillaume II en ait commandé, à son éternelle infamie, un usage aussi barbare. Au service rendu par sa flotte, elle devra en ajouter deux autres : la création d'une puissante armée territoriale; le large et généreux appui de ses ressources financières. Pour ce dernier, elle est toute prête. Elle n'a donc qu'à ouvrir ses trésors débordants de capitaux, longtemps et vigoureusement accumulés. Pour celui-là, il lui faut en organiser les moyens; c'est ce qu'elle entreprend avec la plus courageuse détermination. Plus heureux que Pompée dans son prétentieux défi à César, Lord Kitchener, en quelques mois, fait sortir du sol anglais cinq

millions de légionnaires. Il n'obtient pas ce résultat, comme le croyait vainement le général romain si tôt vaincu, en frappant la terre du pied, mais en consacrant à son œuvre patriotique toutes les puissantes ressources d'une longue expérience de l'organisation militaire, et une volonté de fer.

La Russie prendra sans doute une part immense au triomphe définitif des Alliés. Mais sa population de 170,000,000 est dispersés sur son territoire presque sans bornes. Dans ces conditions d'étendue, de nombre et d'équipement, la mobilisation de ses armées est un travail gigantesque que, toutefois, elle accomplira contre les plus grandes difficultés.

Et l'Allemagne a violé sa foi jurée. Elle a envahi et subjugué la Belgique en quelques jours, malgré l'héroïque défense que ce glorieux peuple martyr fait de son sol, de ses monuments, de ses foyers, de ses femmes, de ses enfants. Les victorieuses armées germaniques ont débordé sur le territoire français, en ont conquis l'une des plus riches parties. En flots débordants et furieux, elles roulent sur le chemin de Paris, saccageant tout sur leur passage. Et, haletant, le monde se demande si la superbe capitale, la ville-lumière intellectuelle, va de nouveau être étreinte par l'irrésistible et cruel vainqueur. Apparemment, seul, un miracle peut la sauver du péril imminent. Le génie militaire, stratégique et tactique, l'accomplira par la grâce de Dieu. La victoire de la Marne est à jamais inscrite aux fastes de l'histoire. Ce jour mémorable, cette heure illustre, marque le changement radical dans le cours des événements militaires.

La France n'a pas voulu la guerre, elle ne pouvait pas la vouloir. La correspondance diplomatique en fait foi d'une manière surabondante. Mais le fait qu'elle n'était pas prête, qu'elle ne s'était pas préparée à la guerre, n'en est-il pas la preuve la plus irrécusable? Très inquiète de la tenacité allemande à repousser brutalement toute tentative de limiter les armements, et à accroître la puissance de son organisation militaire, sur terre et sur mer, la France venait à peine, après bien des difficultés, de rétablir le service de trois ans pour améliorer son armée visiblement devenue insuffisante, non pas seulement pour une offensive qu'elle ne voulait pas, mais pour la défensive que l'ambition germanique menaçait, d'un jour à l'autre, de lui imposer.

Sans doute les plaies de 1870 avaient longtemps et cruellement saigné. Elles avaient été lentes à se cicatriser. Tout de même, le temps faisait son œuvre. La génération, victime de 1870, était disparue. Les souvenirs douloureux ne peuvent s'éterniser. Les nations, comme les individus, aux prises avec les angoisses de l'inévitable, se résignent au sacrifice. Au lendemain de la défaite, écrasante il est vrai, la France, dans un superbe élan de patriotisme, d'intelligence, de travail, renaissant radieuse à la vie, il n'est pas surprenant que bien des cœurs d'un robuste courage aient fortement aspiré à la revange de la cruelle défaillance de la destinée que la patrie venait de subir. On l'écrivit dans la presse, dans les livres; on en parla au forum populaire, à la tribune parlementaire, beaucoup trop peut-être, parce que c'était déjà prévenir l'allemand vainqueur encore dans tout l'enivrement de son triomphe, et certainement peu disposé à se laisser enlever à brève échéance le fruit chèrement acquis de la victoire, dont il était si fièrement glorieux. Mais les années s'écoulèrent. La France, matériellement, prospérait sans doute. Malheureusement, à bien des points de vue et tout particulièrement à celui de la défense nationale, sa population restait à peu près stationnaire. Par contre, de l'autre côté du Rhin, malgré une nombreuse émigration, le nouvel empire allemand augmentait très rapidement le chiffre de ses sujets, créait une puissante industrie, grâce surtout à ses ressources minières. Il s'élevait à l'un des premiers rangs par la production du fer, cette base si solide du progrès industriel d'un peuple. Son commerce extérieur devenait immense et se totalisait, avant la guerre, dans les milliards. De décade en décade, au lieu de ralentir, l'accroissement de sa population s'accélérait. Elle avait atteint 68,000-000 en 1914, avec une augmentation annuelle moyenne de 800,000. Dans des conditions aussi disproportionnées quant au nombre,—la France comptant à peine 40,000,000—tous les esprits sages et prudents,—et ils étaient la grande majorité,—comprenaient les périls d'un nouveau conflit dans lequel la France serait seule contre l'Allemagne, si elle le provoquait dans le seul but de reconquérir l'Alsace et la Lorraine. Donc elle acceptait de plus en plus le fait accompli. Ses relations diplomatiques avec la Russie et l'Angleterre, dont la croissante cordialité produisit la Triple Entente, n'avaient jamais eu d'autre but que celui de la défense des pays intéressés con-

tre l'agression menaçante de l'empire germanique. D'ailleurs, la cordiale entente—au début, c'était son nom—n'était que la contre-partie de la Triple Alliance—si longtemps qualifiée de *Triplice*

La France voulait la paix.

Le rôle de la Russie

Pas plus que l'Angleterre, pas plus que la France, la Russie n'a voulu la guerre. Comme ses deux alliées, elle n'était pas prête. Malheureusement, dans la lutte encore si récente avec le Japon, qui avait beaucoup affaibli et désorganisé son armée, détruit en grande partie sa flotte, obéré ses finances, la Russie était tout entière à son travail de relèvement. De plus, elle était en pleine crise d'enfantement de la liberté politique. Ses institutions représentatives, sous le nom de Douma, s'élaboraient. Ce peuple géant par le nombre, par l'immensité de son territoire, par la grandeur et la variété de ses ressources agricoles et minières, saluait avec confiance l'aurore de jours heureux marqués par le triple progrès moral, intellectuel et matériel. Quelle hauteur ses destinées ne peuvent-elles pas atteindre, s'il s'attache avec persévérance à les vouloir bienfaisantes et glorieuses, par le travail fécond et salutaire, par l'exercice raisonnable, sensé, intelligent, de la liberté politique, s'en assurant ainsi les avantages dégagés des dangers qu'elle suscite là où elle est mal comprise, inhabilement appliquée, odieusement exploitée. Il n'a pas, ne saurait avoir le moindre prétexte de jamais tomber dans l'erreur fatale de l'Allemagne et d'aspirer à une hégémonie insensée, à l'universelle domination que, d'ailleurs, il ne réussirait pas plus que tout autre à réaliser. Dans les limites de ses vastes frontières, il y a, pour des siècles, place pour l'emploi de toutes ses énergies. Les petits enfants de la génération actuelle, qui aura si vaillamment contribué à sauver la civilisation de l'atroce péril qui la menace, feront, dans cinquante ans, partie d'une nation de trois cent millions, avec de nombreux grands centres de culture intellectuelle, des richesses quintuplées, un territoire sillonné d'un immense réseau de voies ferrées, une puissante industrie, d'un développement possible presque sans limites, un commerce de plus en plus florissant. Les bienfaits de cette heureuse situation seront d'autant plus grands, plus

complets, qu'il s'efforcera de les accroître par son avancement religieux et moral, son respect des lois, un patriotisme large, fécond, éclairé.

Le premier bon point à faveur de la Russie, c'est qu'elle n'est pas sortie de la guerre Japonaise avec une vaine soif de revanche. Elle a dignement pris son parti de ce qu'il y avait d'humiliant dans une défaite du colosse russe, ce Goliath moderne, par le Japonais,—ce nouveau David—qui, armé de sa fronde, a franchi la mer qui le séparait du continent asiatique, pour aller à la rencontre du redoutable ennemi qui l'avait défié, un peu trop fièrement, et le vaincre sur son propre terrain, en pleine Sibérie. Comme la cause de ce conflit était d'un ordre politique important, mais sans la moindre visée d'aspirations injustifiables et chimériques, il a été vite facile, pour les deux anciens belligérants, de cimenter leur union dans la paix par un compromis raisonnable et honorable des intérêts pour la défense desquels ils s'étaient combattus. Ces deux puissances ont d'abord donné la preuve de la possibilité pratique du règlement de divergences internationales, quand deux adversaires ont la bonne volonté de s'entendre, et qu'ils subordonnent leurs prétentions respectives à l'empire réciproque de la saine raison.

De nos jours, la Russie et le Japon donnent au monde le grand et salutaire exemple de l'union intime des deux ennemis d'hier pour la défense de la civilisation et de la liberté. Quel spectacle réconfortant que celui de ce peuple asiatique, ce Japon,—si récemment encore considéré comme barbare, travaillant de concert avec les Alliés pour protéger l'humanité contre la cruelle domination d'une puissance européenne si infatuée de la prétendue supériorité de sa culture ! Vraiment les Japonais écrivent depuis deux ans une belle page de l'histoire.

La Russie n'ambitionne pas l'expansion coloniale. D'ailleurs, à quoi lui serviraient des colonies, sinon, à lui créer des embarras, à gêner, à retarder son développement intérieur. Heureuses les puissances dont l'étendue territoriale leur permet de concentrer tous leurs efforts sur l'exploitation intense de leurs ressources. C'est le cas, entre toutes, de la Russie. Dans une mesure moins considérable, c'est celui des Etats-Unis, de plusieurs des républiques sud-américaines; c'est celui du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, bien que

ces trois confédérations ne soient pas au nombre des Etats indépendants, tout en exerçant, par leurs chartes constitutionnelles respectives, une large part de la souveraineté dont elles relèvent.

L'empire russe n'a pas de colonies, n'en a nullement besoin, n'aspire pas à en avoir. De sa partie la plus populeuse, sise en Europe, il déverse chaque année des centaines de mille de ses citoyens dans les régions nouvellement ouvertes à leurs travaux. Il les dirige systèmatiquement dans son vaste intérieur. Il leur en a beaucoup favorisé l'accès par cette prodigieuse création du grand chemin de fer Sibérien et de son réseau d'embranchements tributaires, dont il continue le développement avec vigueur. Par ce système colossal de voies ferrées, il atteint un double objet d'une égale importance dans les deux cas: 1. la colonisation des terres et l'exploitation des ressources de ces régions intérieures; 2. l'aboutissement, par les raccordements nécessaires, à l'océan Pacifique qui le met en rapport avec le monde entier. Depuis deux ans, c'est par l'océan Pacifique que lui arrivent les munitions et l'équipement de guerre que lui expédient, pour des centaines et centaines de millions de piastres annuellement le Japon, les Etats-Unis, le Canada. Sans le chemin de fer Grand Sibérien, la Russie serait dans l'impossibilité de s'approvisionner de munitions pour soutenir la guerre contre le sursaut de barbarie germanique; preuve admirable des bienfaits que le progrès, dans l'application pratique des données de la science, peut produire pour la civilisation de l'humanité. Pourquoi donc faut-il que les mêmes éléments de véritable avancement moral, intellectuel et matériel, servent si souvent à faire le malheur des peuples par l'abus criminel qu'ils en font aveuglément à leur détriment. Actuellement, tous les jours, les mêmes forces occultes de la nature, si abondantes par la généreuse bonté du divin Créateur, sont employées avec un égal talent, avec une égale énergie, d'un côté, pour une œuvre diabolique de destruction, d'infamie, d'ambition perverse, de sauvagerie sanguinaire; de l'autre, pour sauver de ce cataclysme, la civilisation chrétienne, la liberté du monde, les principes de la morale sociale, de la charité entre les nations, des lois internationales qui régissent les rapports des Etats souverains.

On ne saurait donc implorer trop ardemment la Providence de faire triompher la justice, et de rétablir au plus tôt la paix dans cet univers si bouleversé.

Tout dans la situation de la Russie, en juillet et août 1914, dans le développement rapidement progressif de son effort à l'intérieur, dans l'orientation de sa politique extérieure, tend à prouver et à convaincre que cette puissance ne voulait pas la guerre, que tous ses grands intérêts le mieux compris, lui commandaient de ne pas la vouloir. En fait, toute sa correspondance diplomatique établit d'une manière péremptoire qu'elle désirait, qu'elle voulait la paix.

Le rôle de la Belgique et de la Serbie

Je ne puis pas terminer la première partie de ce modeste travail, sans consacrer quelques lignes à ces deux pays martyrs dont l'auréole de gloire si pure brillera à jamais dans l'histoire, pour les défendre contre les calomnies de l'Allemagne.

La Serbie n'a pas provoqué la guerre. Elle ne l'a pas voulue. Elle s'est même résignée à boire jusqu'à la lie dans la coupe de l'humiliation pour l'éviter, non-seulement pour elle-même, mais pour l'Europe, pour le monde. Ceux qui, pour des motifs intéressés si bien connus, ont voulu tenir la Serbie officielle responsable de l'attentat de Sarajévo, l'ont odieusement calomniée. Au sujet de ce drame sanglant, entouré d'un mystère dont l'avenir réussira peut-être à pénétrer le secret qui mettrait les défenseurs des victimes dans une posture peu enviable, le gouvernement serbe a fait tout ce que son honneur et sa dignité d'Etat souverain lui permettaient pour donner entière satisfaction à l'Autriche. Il est allé jusqu'à l'extrême limite du possible. Au-delà, c'était abdiquer son indépendance, acquiescer à sa déchéance, se soumettre, sans coup férir, à la domination immédiate de l'empire de François Joseph, à l'absorption autrichienne très prochaine, et par un ricochet inévitable, au joug allemand dans un avenir rapproché. A cet abaissement, il n'a pas voulu, n'a pas pu, consentir. Cet acte déshonorant, l'Angleterre, la France, la Russie, qui l'avaient supplié de faire toutes les concessions possibles pour maintenir la paix, n'ont pas voulu, et avec raison, se déshonorer elles-mêmes en l'imposant à la Serbie.

La Belgique, l'héroïque Belgique, a trop été la victime pantelante de la guerre pour qu'il soit nécessaire d'affirmer qu'elle ne l'a pas voulue. Trois traités solennels, datés respectivement des années 1831, 1839 et 1870, signés par l'ancien roi de Prusse, l'empereur d'Allemagne, l'empereur de l'Autriche-Hongrie, aussi bien que par l'Angleterre et la France, garantissaient la neutralité de la Belgique. Le territoire belge était donc également sacré pour tous les signataires de ces traités.

Quand le gouvernement du kaiser Guillaume II se démasque insolemment, et, le 2 août 1914, adresse au gouvernement belge l'odieuse sommation de laisser passer son armée pour envahir la France, l'héroïque roi Albert répond avec une admirable dignité et un sublime courage :—"La force de notre droit nous donne confiance... Si cet espoir est deçu, s'il faut résister à l'invasion de notre sol et défendre nos foyers menacés, l'ennemi nous trouvera armés et decidés. Vive la Belgique Indépendante."

Cette fière réponse du Souverain belge est ferme, sans jactance, noble comme le patriotisme qui l'inspire.

Au nom de leur Roi, et de leur pays menacé d'un outrage sanglant, le ministère belge répond, de son côté:

"Les traités de 1839, confirmés par ceux de *1870*, consacrent la neutralité et l'indépendance de la Belgique sous la garantie des Puissances et notamment de Sa Majesté le Roi de Prusse.

"La Belgique a toujours été fidèle à ses obligations internationales. L'atteinte à son indépendance constituerait une flagrante violation du droit des gens. Aucun intérêt stratégique ne justifie une violation du droit."

Officiellement, par son Souverain et par son gouvernement, appuyée sur son droit inviolable et sur le vœu unanime de sa population, la Belgique a énergiquement, honorablement, pris position. Elle veut rester neutre suivant les traités qui garantissent son indépendance. Elle veut la paix.

Consciente de la justice de sa cause, elle attend bravement le coup de foudre qui va la frapper, et lui fournir l'occasion d'écrire du plus pur de son sang, l'une des pages les plus héroïques des annales humaines.

Jusqu'à présent, j'ai démontré avec succès, et conclu avec justesse, je crois, que l'Angleterre, la France, la Russie, la Serbie, la Belgique n'ont pas voulu la guerre, en m'attachant à juger à un point de vue d'ensemble leur action politique respective pendant une longue période d'années antérieures au commencement des hostilités. Je vais corroborer complètement cette démonstration au cours de l'appréciation que je vais maintenant faire du rôle respectif des deux grands empires de l'Europe centrale : l'Allemagne et l'Autriche. Ma source officielle d'informations irrécusables sera la correspondance diplomatique échangée entre les chancelleries des cinq grandes Puissances européennes, au cours des jours si sombres de la crise dont le fatal dénouement a été le déchaînement de la guerre.

Le rôle de l'Italie

Cependant, avant de passer à ce chapître important, je crois devoir ajouter quelques considérations sur le rôle de l'Italie dans le grand drame qui, depuis août 1914, se joue sur le théâtre ensanglanté du monde, en proie aux horreurs d'un conflit armé sans précédent par le nombre des combattants.

Depuis plusieurs années déjà, l'Italie avait contracté une alliance *défensive* avec l'Allemagne et l'Autriche. C'était la fameuse TRIPLICE. Elle n'avait jamais consenti à s'engager au-delà.

Quand survint la crise Austro-Serbe, le kaiser allemand et sa chancellerie firent tout en leur pouvoir pour entraîner l'Italie dans l'orbite des deux empires du centre. Heureusement, leurs efforts furent vains. Toutes leurs tentatives, toute leur pression, toutes leurs cajoleries, toutes leurs menaces échouèrent.

A leurs instances intéressées et persistantes, l'Italie opposa un refus formel. ELLE AUSSI VOULAIT LA PAIX. Elle affirma avec raison que son traité d'alliance avec ces deux Puissances n'était que défensif, que si l'Autriche ou l'Allemagne était attaquée, elle remplirait avec honneur les obligations qu'elle avait contractées à leur égard. Mais elle déclara positivement qu'elle ne serait pas partie à une guerre offensive provoquée par l'une ou l'autre de ses alliés, et qu'il était évident que, si guerre il y avait, l'Allemagne et l'Autriche en porteraient l'entière responsabilité.

Par sa politique pacifique, l'Italie rendait donc un grand service à l'humanité. Elle contenançait la position prise par l'Angleterre, la France et la Russie. Elle protestait contre la flagrante violation de l'indépendance de la Serbie par l'Autriche, et de la neutralité de la Belgique par l'Allemagne.

Tous savent que, durant la première période de la guerre, l'Italie resta neutre. Mieux et plus que personne, elle savait que de la part des deux empires du centre de l'Europe cette guerre était offensive, ce qui la libérait de tout engagement. Elle se rappelait fort bien que, dès 1913, le principal ministre autrichien, le comte Berchtold voulait attaquer brutalement la Serbie. Il considérait qu'il serait facile à l'Autriche d'en faire la conquête, la Serbie étant épuisée par les guerres qu'elle venait de soutenir.

Peu de temps après avoir réussi à s'annexer définitivement la Bosnie et l'Herzégovine, l'Autriche, encouragée par ce premier et considérable succès, à s'efforcer de satisfaire son ambitieuse aspiration d'étendre sa domination à toute la péninsule balkanique, jeta d'abord des yeux chargés d'envie sur la Serbie. J'aurai à commenter plus longuement l'origine et développement de cette politique autrichienne, lorsque j'apprécierai le rôle de l'empire des Haspbourg dans la crise qui a abouti à la guerre actuelle. Pour le moment, je me limite à signaler le fait maintenant historique, par les déclarations du premier ministre Giolitti, le 5 décembre 1914, au parlement italien, qu'en août 1913, l'Autriche était parfaitement décidée à fondre sur la Serbie. Pour exécuter son dessein, elle voulait s'assurer officiellement le concours de ses alliés de la Triple Alliance. Elle s'adressa, en premier lieu, à l'Italie.

Le gouvernement Italien prit fermement position et déclara que l'Autriche ferait évidemment une guerre offensive, à laquelle l'Italie refuserait positivement de prendre part. Il se proposait même de demander à l'Allemagne de l'aider à empêcher l'Autriche de courir cette périlleuse aventure (*pericolosissima aventura*).

Le 9 août 1913, en pleine guerre balkanique, M. Giolitti président du conseil des ministres italien, absent de Rome, reçut de son collègue, l'honorable Di San Giuliano, le télégramme suivant :

L'Autriche nous a communiqué, ainsi qu'à l'Allemagne, son intention d'agir contre la Serbie et elle définit cette action une

action défensive, espérant appliquer à la Triple Alliance le CASUS FŒDERIS, *que je crois inapplicable. Je cherche à concerter avec l'Allemagne des efforts en vue d'empêcher cette action autrichienne, mais il pourrait être nécessaire de dire clairement que nous ne considérons pas cette action éventuelle comme défensive et que, par conséquent, nous ne croyons pas que le* CASUS FŒDERIS *existe. Je te pris de me télégraphier à Rome si tu approuves.*

M. Giolitti déclara au parlement italien qu'il avait donné à ce télégramme la réponse suivante :—

Si l'Autriche agit contre la Serbie, il est évident que le CASUS FŒDERIS *n'existe pas. C'est une action qu'elle entreprend pour son propre compte; car il n'est pas question de défense, puisque personne ne songe à l'attaquer. Il est nécessaire que cela soit déclaré à l'Autriche de la façon la plus formelle, et il est à souhaiter que l'action de l'Allemagne dissuade l'Autriche de cette périlleuse aventure.*

M. Giolitti dit qu'il fut ainsi fait, et que l'alliée de l'Italie approuva l'interprétation qu'il avait donnée à l'agression autrichienne proposée contre la Serbie, et que leurs rapports d'amitié n'en subirent pas la moindre atteinte.

Quand ce fait diplomatique si important, qui projette tant de clarté sur le but de la crise de 1914, fut-il rendu public? M. Giolitti en a fait le récit à la séance de la Chambre italienne, le 5 décembre 1914, dans les termes qui précèdent. C'était donc déjà quelques mois après le début des hostilités. Le premier ministre italien le révéla pour expliquer et justifier la neutralité de l'Italie dans le conflit européen dont l'Autriche et l'Allemagne étaient responsables. Il ajouta :—

La déclaration de neutralité faite au début du présent conflit est donc conforme à l'esprit et à la lettre des traités. J'ai voulu rappeler ce fait, parce que je juge utile qu'il apparaisse aux yeux de toute l'Europe que l'Italie a été complètement loyale.

La tentative d'agression contre la Serbie, en 1913, est donc une preuve incontestable de la préméditation de l'Autriche à vouloir la guerre, quelle déclara en 1914.

Il est bien certain que l'Allemagne connaissait l'intention de l'Autriche de tenter l'asservissement de la Serbie. Après l'y avoir poussée, en vint-elle à la conclusion que l'heure n'était pas encore venue de déchainer la guerre continentale qui, depuis tant d'années, était entrée dans ses ambitieux projets d'hégémonie? Finit-elle par se convaincre que le gouverne-

ment autrichien ne pourrait pas donner l'ombre d'une raison suffisante de l'attentat qu'il méditait contre le petit royaume Serbe? Toujours est-il que l'Autriche rengaîna. Même au cas où le gouvernement de Guillaume II lui aurait conseillé de se désister pour le moment, à l'Italie est évidemment dû le grand mérite d'avoir alors arrêté l'empire de François-Joseph dans la poursuite de son injuste dessein, et d'avoir ainsi retardé d'un an la conflagration générale qui a éclaté l'année suivante.

Il me semble opportun de faire écho à des réflexions auxquelles bien des personnes se sont arrêtées au sujet de la politique étrangère de l'Italie. Redevable à la France de son unité et de son indépendance nationales, beaucoup se sont longtemps demandé comment elle avait pu être entraînée à s'unir à l'Autriche et à l'Allemagne, pour former la Triple Alliance. Ses aspirations nationales étaient connues. Tous savaient qu'elle ambitionnait de pousser plus loin ses frontières du nord, de s'annexer le fameux Trentin, et d'enlever à l'Autriche toute la partie de son territoire qui, en réalité, devrait faire partie du sien. Ses alliés naturels étaient la France et l'Angleterre. A part la question d'intérêt, ne devait-elle pas à la France une reconnaissance éternelle, s'il est vraiment possible d'appliquer cette expression aux nations comme aux individus. Malheureusement, l'expérience prouve que les bienfaits publics et privés sont souvent également vite oubliés. Arrachée des griffes de son ennemi séculaire et élevée, en 1859, au rang de grande puissance, par l'effort de l'empire français de Napoléon III, alors à l'apogée de son pouvoir et dans tout son prestige, l'Italie semblait avoir perdu le souvenir de Magenta et de Solferino. Elle s'aliéna bien des amitiés en 1870 par son indifférence à l'égard de la France, et surtout en manquant à son engagement d'honneur de respecter la souveraineté temporelle du chef de l'Eglise catholique.

Sa neutralité entre la France et la Prusse lui fut-elle imposée par la crainte de l'intervention de l'Autriche en faveur de son vainqueur de 1866, oubliant Sadowa pour ne se rappeler que sa défaite dans la guerre de la Péninsule italienne, et profiter de la chance inespérée de refaire sa situation de ce coté, au moment où la France était à son tour vaincue par l'Allemagne.

La diplomatie à ses dessous et ses mystères. Le temps parfois permet de pénétrer un peu les uns, et de comprendre un peu les autres.

La fermeté constante de l'Italie à limiter son traité d'alliance avec l'Autriche et l'Allemagne à des obligations défensives explique assez bien, il semble, à la lumière des événements, la pensée principale de sa politique extérieure. Son unité nationale, de date si récente, avait besoin d'être cimentée par l'œuvre et l'épreuve du temps. Pour obtenir l'avancement matériel et le développement économique que l'unification d'un territoire étendu, doté de ressources variées, produit généralement, dans le cours normal de l'action politique, il faut la paix.

Admise dans le concert des nations européennes, l'Italie comprit que le maintien de la paix générale était la plus solide garantie de son avenir. Evidemment, dans sa pensée intime, la Triple-Alliance défensive était un moyen puissant de paix, lui laissant l'entière liberté de rompre avec ses alliés le jour où ils se décideraient à la guerre offensive. On sait maintenant que ses prévisions étaient assez justes, et que, dans la Triple-Alliance, le rôle de l'Italie a été favorable à la paix, témoin le fait diplomatique de 1913 rapporté plus haut.

Le 23 mai 1915, l'Italie ayant fortement organisé son armée de plus de deux millions d'hommes, jetait son épée dans le plateau de la balance des Alliés, déclarait la guerre à l'Autriche et entreprenait avec courage la tâche de contribuer, elle aussi, dans toute la mesure de ses forces, au triomphe de la civilisation de l'assaut barbare qui la menaçait.

Le rôle respectif de l'Allemagne et de l'Autriche

Pour fixer la responsabilité du fléau qui désole si profondément le monde, il m'a fallu, en premier lieu, établir que ni l'Angleterre, ni la France, ni la Russie — encore moins, si possible, la Belgique et la Serbie—n'avaient voulu la guerre, que ces Puissances la subissaient après avoir tout fait pour l'empêcher, que dans leur situation respective, elles ne devaient pas, elles ne pouvaient pas la vouloir.

Il s'agit maintenant d'apprécier le rôle dominant de l'Allemagne et le rôle dominé de l'Autriche, dans ce drame sanglant.

Tout d'abord, il faut juger l'ensemble de la grande période historique qui a suivi le triomphe germanique de 1870 et la création du colossal empire de l'Allemagne du Nord, l'œuvre surtout de Bismark, génie aussi étonnant que malfaisant. A la guerre, le grand secret du succès définitif, c'est de savoir

profiter de la victoire. Ce fut l'un des principaux principes de l'art napoléonien. C'est également le principe supérieur de l'art politique et de l'art diplomatique. Pas plus que le grand capitaine en campagne, le grand homme d'état, habile diplomate, ne doit s'amollir dans les délices de Capoue.

Doué d'une volonté de fer, pas du tout scrupuleux, la conscience aussi large que l'intelligence était vaste, exerçant alors sur son Souverain un ascendant irrésistible, Bismarck se mit avec une énergie indomptable, à la tâche de consolider l'empire naissant auquel il ambitionnait de préparer d'incomparables destinées en gloire et en domination.

Vouloir faire l'avenir de son pays grand, prospère, rayonnant dans la marche de l'humanité, c'est très permis, c'est un devoir très louable, mais à la condition de n'y employer que des moyens légitimes, de respecter la justice internationale, de résister toujours à la funeste tentation d'agir en vertu du principe immoral que la force prime le droit. Ce qui est mal, ce qui est condamnable, chez les nations comme chez les individus, c'est d'aspirer au succès injuste, à la puissance tyrannique, sans le moindre égard aux droits des autres d'avoir ici-bas leur part de soleil que la Providence fait luire pour le bienfait de tous ceux qu'il éclaire.

Pour élever l'Allemagne au degré de domination qu'il rêvait pour elle, après des exploits comme ceux de 1866 et de 1870, Bismark réalisa qu'il lui fallait tenir à tout prix son pays au premier rang par la puissance de l'organisation militaire. Il continuerait à tout demander à la force, sans beaucoup se préoccuper des exigences de la justice et du droit.

Quelle était la situation internationale au lendemain des terribles événements de 1870?

L'Autriche commençait à peine à se remettre de son désastre soudain de 1866. La France était terrassée. Il lui fallait préluder à son œuvre de régénération en payant les milliards de l'indemnité à son impitoyable vainqueur. L'Angleterre était plus que jamais dévouée à sa politique d'isolement, de non-intervention. La Russie n'était pas à craindre, pour d'assez nombreuses années. L'Italie n'était pas suffisamment consolidée dans sa récente unité pour se permettre de troubler la paix. Conséquemment, l'Allemagne ne voyait aucun ennemi dangereux à l'horizon, et l'aurore de son nouveau régime impérial se levait sans nuages, brillant, radieux. Bismark voulut tout de

suite préparer l'avenir. Il y consacra toutes les ressources de son génie jusqu'au jour où son jeune souverain et maître, le kaiser actuel, lui signifiera son congé et le forcera à quitter pour toujours la scène où il avait si longtemps joué le premier rôle avec une éclatante audace.

Guillaume II avait succédé à son père, Frédéric III. Il était empereur d'Allemagne. Il entendait l'être de fait aussi bien qu'en titre. Un ministre au tempérament dominateur comme Bismark, qui avait conduit à son gré son père et son grand-père, ne lui allait pas du tout, lui qui avait la tête farcie de toutes les prétentions de l'absolutisme le plus intransigeant.

Jusqu'en 1888, Bismark était resté la grande autorité politique de l'Allemagne par l'ascendant du génie et l'éminence des services rendus. Napoléon avait bien voulu rétablir l'Empire d'Occident, œuvre de Charlemagne ; pourquoi lui, ne préparerait-il pas la résurrection du Saint-Empire Romain, avec Berlin, pour capitale, au lieu de Vienne. Que tel ait été l'objectif suprême des conceptions diplomatiques de son puissant cerveau, il ne paraît pas possible d'en douter. Depuis 1806, terrassée par le coup de foudre d'Austerlitz, l'Autriche était déchue de sa primitive grandeur impériale.

La célèbre Confédération du Rhin, œuvre de Bonaparte vainqueur, ne dura que le règne éclatant, mais court, de son auteur.

Le Congrès de Vienne ne réédifia pas le Saint-Empire. La Prusse était trop puissante et avait pris une part trop importante au renversement du colosse impérial né dans l'humble île de Corse—de Corse à Sainte-Hélène, quelle odyssée !—pour consentir à rétablir l'Autriche dans la situation d'un passé que déjà, peut-être, elle rêvait de faire renaître à son profit. N'était-ce pas Blûcher qui, trompant la vigilance, inconsciente ou voulue, de Grouchy, réussit à rejoindre Wellington, et, dans un dernier et commun effort, à changer la victoire apparemment certaine, en ce terrible désastre de Waterloo.

Si Austerlitz avait pu placer sur la tête de Napoléon la couronne impériale de Charlemagne, pourquoi Waterloo, Sadowa et Sédan ne ceindraient-ils pas le front du kaiser allemand du sceptre du Saint-Empire !

Sur un point essentiel, l'intérêt principal du nouvel empire de l'Allemagne du Nord, après 1871, était identique à celui des autres Puissances. Toutes, elles avaient besoin de la paix, et la

voulaient : les unes, pour se relever des sacrifices de la guerre ; les autres, pour continuer à se développer, et demander au progrès sain et intelligent le gage de leur avenir.

En conservant sa supériorité militaire, l'Allemagne s'assurait, pour une période aussi prolongée qu'elle le désirerait, contre toute tentative imprudente d'attaque.

C'était la première base de sa future grandeur. Une autre lui était nécessaire. Bismark, avec sa surprenante fécondité de ressources, l'eut vite trouvée.

Il fallait à l'empire germanique des alliances, mais des alliances qu'il dominerait, et, tout en les favorisant dans des limites sûres et bien déterminées, l'aideraient lui-même à réaliser les destinées extraordinaires qu'il ambitionnait.

C'est ainsi que germa l'idée de la fameuse Triplice, et s'élabora le projet de la Triple-Alliance. Il faut bien l'admettre, cette conception politique et diplomatique était d'un ordre supérieur.

Faire un bloc de toute l'Europe centrale, avec l'appoint de la péninsule italienne dans la Méditerranée, et l'accès à la mer du Nord, à la Baltique, à l'Adriatique, ce n'était pas un songe creux, mais une espérance réalisable, pleine des promesses les plus encourageantes et les plus certaines. Il n'y avait donc pas à hésiter.

L'Autriche, l'humiliée de 1866, serait facilement séduite. Pour la convaincre d'oublier Sadowa, et d'accepter la main que l'Allemagne lui tendrait avec une si engageante cordialité, il suffirait de la persuader que son avenir était du côté de la péninsule balkanique, qu'elle ne pouvait pas s'agrandir au nord, ni à l'est, ni à l'ouest, mais que le sud était ouvert à ses aspirations, avec Constantinople dans un lointain, il est vrai, difficile à atteindre, sans être toutefois hors de la portée d'un but persévéramment poursuivi.

Et l'Italie. Réussirait-on à l'entraîner dans la Triplice? La tentative était hardie, pour ne pas dire téméraire. Bismark n'a jamais manqué d'audace. Cette fois encore, la fortune lui fut favorable.

Le projet d'une alliance avec son ennemi séculaire, l'Autriche, ne devait pas, de prime abord, beaucoup sourire au royaume de Victor-Emmanuel. Il convoitait toujours la région du Trentin, et autres parties du territoire autrichien. Renoncerait-il à cette aspiration nationale, pour contracter une alliance qui,

indubitablement, favoriserait l'expansion autrichienne du côté des Balkans, et accroîtrait son influence dans la Méditerranée au détriment de la sienne?

Envisagée à un autre point de vue, l'alliance proposée offrait certains avantages sans cependant compromettre l'avenir irrévocablement. L'Italie, autant, sinon plus, que toute autre puissance européenne, avait besoin de la paix. Pour s'en assurer les bienfaits, elle pouvait s'unir à l'Autriche et à l'Allemagne, mais pour une alliance défensive seulement. Avec cette restriction, elle était certaine de ne pas être contrainte, malgré elle, à appuyer l'un ou l'autre de ses alliés, ou tous les deux, dans une guerre offensive. Bref, elle acquiesca à la proposition qui lui était faite. La Triple-Alliance était un fait accompli. Trente années durant, elle devait exercer une grande influence sur le mouvement des affaires politiques mondiales.

Les deux grands faits historiques des quarante dernières années, sont l'effort constant et énergique de l'Allemagne pour augmenter et perfectionner son organisation militaire, et son hostilité à tout projet de la limitation des armements. Par sa persistance à s'armer outre mesure, elle donne l'impulsion à ce militarisme écrasant et ruineux pour toutes les nations qui, malgré elles, sont bien obligées de le subir pour échapper à l'outrageante domination dont elles sont menacées. Le mal grandissant sans cesse, en aggravant les sacrifices financiers de plus en plus onéreux, on s'alarme partout des conséquences désastreuses que ce régime de la paix armée à outrance devra infailliblement produire dans un avenir plus ou moins prochain. L'Angleterre prend l'initiative de mettre à l'étude la question de soustraire l'Europe et le monde au cataclysme dont les signes précurseurs s'amoncèlent si rapidement. La Russie accepte l'idée avec empressement. Elle suggère et propose la conférence de La Haye.

On connaît par les pages dans lesquelles j'ai apprécié le rôle de l'Angleterre, l'attitude de l'Allemagne dans ces réunions qui avaient pour but de limiter et de diminuer les armements, et de créer une cour d'arbitrage pour le règlement des difficultés internationales. Elle s'opposa fermement à ces deux projets, entraînant l'Autriche-Hongrie à la même hostilité.

Quelle terrible responsabilité que celle du gouvernement germanique dans ces circonstances solennelles, où il s'agissait de protéger les destinées de tant de millions d'hommes, de tant de générations ! Comment ne pas être indigné à la pensée qu'un

puissant empire a pu rendre à l'humanité l'inappréciable service de lui assurer un long règne d'une paix heureuse et féconde, et qu'il ne l'a pas voulu. Et pourquoi s'est-il obstinément refusé cette gloire bien supérieure à celle des armes qu'il fourbissait avec une fébrile ténacité? Comment s'expliquer sa décision impérieuse de s'opposer avec l'Autriche à toutes les autres Puissances, dans leur œuvre si favorable aux intérêts les plus sacrés du monde entier, sinon par son ambition de continuer ses conquêtes et d'exercer une domination universelle.

L'Allemagne était donc déjà coupable, au premier degré, de préparer la guerre qu'elle déchaînerait à son heure, et dans des conditions qu'elle jugerait absolument favorables à son triomphe.

LES ÉVÉNEMENTS PRÉCURSEURS DE LA GUERRE

La Triple-Alliance était née très viable. Dès 1879, Bismark réussit à réaliser son projet d'alliance de l'Allemagne avec l'Autriche-Hongrie. En 1882, l'Italie y adhère et complète la Triplice. Sous l'inspiration germanique, la politique autrichienne sera décidément de plus en plus orientée vers la péninsule balkanique.

Le traité de Berlin, 1879, avait donné à l'Autriche-Hongrie le droit d'occuper et d'administrer les provinces de Bosnie et d'Herzégovine, sous la souveraineté nominale du Sultan de Turquie. Une grande partie de la population de ces provinces était serbe. Son aspiration la tournait naturellement vers la Serbie. L'Autriche s'efforcera de la courber arbitrairement. Graduellement, elle préparera l'union définitive de ces provinces à l'empire austro-hongrois. En 1908, par proclamation de l'empereur François-Joseph, la Bosnie et l'Herzégovine sont annexées à l'Autriche. François-Joseph se déclare leur Souverain.

En juin 1914, l'héritier présomptif de la Couronne impériale austro-hongroise, l'archiduc François-Ferdinand, va diriger les grandes manœuvres militaires en Bosnie-Herzégovine. Le 28 juin, réception solennelle à Sarajevo. L'archiduc et sa femme, la duchesse de Hohenberg, se rendaient en automobile découverte à l'hôtel de ville. Une bombe leur est lancée par un nommé Cabrinovitch, mais ils échappent heureusement à ce premier attentat. Après la cérémonie, remontés en automobile, ils sont en route pour l'hôpital militaire où l'aide de camp de l'archiduc, blessé par la bombe, a été transporté. A l'angle des rues François-Joseph et Rudolf, un tout jeune homme, 19 ans, les couche en joue avec un revolver. Deux détonations retentissent. L'archiduc et la duchesse sont mortellement atteints. Ils expirent tous deux peu d'instants après.

L'assassin s'appelait Garilo Princip, né à Grahow, district de Luono. Il était sujet austro-hongrois, comme Cabrinovitch.

Le crime était odieux. Il souleva la réprobation générale. Il a été la cause immédiate, ou plutôt le prétexte, encore plus

criminel que l'acte qui y donna lieu, de la guerre qui ensanglante l'Europe.

Pourquoi le crime d'un adolescent fanatisé produirait-il dans le monde une conflagration générale sans précédent? Bien d'autres attentats, aussi déplorables, n'ont pas eu ces terribles conséquences. On les a réprouvés. Les coupables ont subi la peine qu'ils méritaient. Tout est rentré dans le calme. Pourquoi celui-ci jetterait-il des millions d'hommes, puissamment armés,les uns contre les autres? Pourquoi ferait-il des millions de victimes?

Ah! c'est que l'Allemagne tressaille à l'horrible nouvelle de Sarajevo. Elle se dit que l'heure si ardemment désirée, si impatiemment attendue, est enfin sonnée. Elle veut la guerre ; elle la déchaînera coûte que coûte, envers et contre tous. Son alliée l'Autriche sera l'instrument de ses ambitions. Elle la poussera à demander compte à la Serbie du crime de Princip, pourtant sujet austro-hongrois.

Le 23 juillet 1914, le Gouvernement Impérial et Royal d'Autriche-Hongrie adresse au Gouvernement Royal de Serbie la note célèbre qui mettra le feu aux poudres.

La crise du 23 juillet au 5 août 1914

Le sort en est jeté. L'Allemagne veut la guerre. Dominée par l'Allemagne, l'Autriche veut la guerre. Et pour obtenir ce résultat, cette dernière tiendra le gouvernement serbe responsable de l'attentat de Sarajevo. Pendant que les autorités autrichiennes poursuivent l'enquête sur le douloureux et bien regrettable événement, la presse austro-hongroise et allemande la plus influente fulmine contre les serbes.

Belgrade, capitale de la Serbie, entend la menace retentissante. Le gouvernement publie, le premier juillet, la note officieuse suivante :

"*La Serbie est remplie d'indignation au sujet de l'attentat de Sarajevo et de ses auteurs. Nous pouvons à peine concevoir la possibilité que la presse Allemande puisse inculper la Serbie et l'attaquer pour cet acte inqualifiable d'un jeune homme d'une mentalité maladive, d'autant plus que récemment, elle fit de son mieux pour rendre meilleurs et amicaux les rapports avec la monarchie voisine. Le gouvernement royal, en raison des tristes événements de Sarajevo, prendra des mesures envers les éléments sujets à caution qui peuvent se trouver sur son territoire.*"

Le même jour, le gouvernement serbe fait écrire à tous les représentants du roi à l'étranger :

"*La Serbie a toujours veillé et, depuis les derniers événements, elle redoublera de vigilance sur les éléments anarchistes ; si elle en découvre en Serbie, elle prendra contre eux, avec énergie, les mesures les plus sévères. De plus elle fera tout son devoir, et par tous les moyens en son pouvoir, pour calmer, à l'intérieur de ses frontières, les esprits exaltés. Seulement, elle ne peut nullement permettre que la presse austro-hongroise induise en erreur l'opinion publique en Europe.*"

Le gouvernement de la Serbie ne se contentait pas de définir clairement sa position par les déclarations qui précèdent. Aux paroles, il joint les actes. Il soumet à l'Assemblée Nationale—appelée Skoupchtina—un projet de loi relatif aux anarchistes.

Cette double initiative des autorités serbes n'apaise nullement le courroux de la presse allemande et autrichienne. Elle hurle la vengeance.

"*C'en est assez des provocations serbes*, crie le journal "BUDAPEST" ! *Que l'on mette fin à la comédie* ! "

La "NEUE FREIE PRESSE," feuille bien cotée dans la haute finance austro-hongroise, souvent inspirée par le bureau de la presse de Vienne, mène une campagne antiserbe outrancière. Elle s'écrie :

"*Nous devons régler nos affaires avec la Serbie par la force des armes ; il est évident qu'il n'est pas possible d'y arriver par des moyens pacifiques. Et puisqu'on arrivera à la guerre plus tard, il vaut mieux en finir tout de suite.*"

L'excitation grandit en Autriche. Les passions violemment fouettées par les journaux fanatiques se déchaînent. Les mouvements populaires sont en proie à une exaltation intense. On se porte, menaçant, à la résidence de la légation de la Serbie, et on la somme d'abattre le drapeau serbe.

Les jours se succèdent rapidement au milieu d'une fiévreuse attente. L'effervescence est dans la rue à Vienne, à Budapest, à Berlin. L'anxiété est vive, poignante, à Paris, à Londres, à Saint-Pétersbourg, dans toute l'Europe, partout dans le monde qui entend le roulement précurseur de la secousse qui va remuer si profondément la société humaine. L'atmosphère politique est chargée d'électricité.

Le 23 juillet 1914, la foudre, contenue et grondante, éclate enfin, par cette note que l'Autriche adresse à la Serbie, et qui

restera dans les annales diplomatiques comme l'ultimatum peut-être le plus insolent, le plus outrageant, le plus cruel, qu'une nation, prétendue civilisée, orgueilleuse de la supériorité de ses forces, ait jamais adressé à un peuple beaucoup plus faible par le nombre, avec la détermination bien arrêtée de le subjuguer et de l'asservir.

Après le commencement des hostilités, j'avais lu, au fur et à mesure de leur publication, les pièces diplomatiques de la crise depuis le 23 juillet jusqu'au 5 août 1914. Avant d'écrire ces pages, j'ai voulu en relire le texte complet dans le document No. 10 déposé, par ordre de Sa Majesté le Roi Georges V, sur le bureau de la Chambre des communes anglaise, en mai 1915. C'est un volume de plus de 550 pages, contenant les correspondances anglaise, française, russe, allemande, austro-hongroise, belge et serbe dans cette courte, mais très importante période. Je ne saurais trop en conseiller la lecture la plus attentive à tous ceux qui pourront se procurer ce livre d'un intérêt historique si haut et si palpitant.

Qu'en aussi peu d'heures enfiévrées, il ait été possible d'accumuler un pareil nombre de pièces authentiques, traitant d'aussi solennels intérêts, échangées entre les cinq grandes puissances et les deux nations martyres engagées dans le conflit gigantesque qui se poursuit, depuis trois ans, avec autant d'héroïsme que d'acharnement, c'est étonnant!

Quel jugement porter sur cette œuvre de la diplomatie européenne? Un seul est possible, impartial, éclairé, vrai. Il s'est imposé, il s'impose, toujours il s'imposera à l'intelligence et à la conscience humaine. Il s'affirmera, avec une autorité croissante, jusque dans les pages les plus lointaines de l'histoire des siècles futurs. C'est celui du monde entier à la seule exception des deux grandes coupables, l'Allemagne et l'Autriche, et des deux nations secondaires erronément intéressées à leur succès, la décadente Turquie et la prétentieuse Bulgarie aspirant à la suprématie balkanique. Ce jugement irrévocable décrète que l'univers est dans les affres de cette abominable guerre par la volonté despotique, implacable, criminellement ambitieuse de l'empire allemand, qui s'est assuré la complicité de l'Autriche en la dominant.

Dans ces pages, je ne puis que résumer les points principaux de cette volumineuse correspondance diplomatique échangée entre les grandes Puissances, depuis le commencement de juillet

jusqu'aux déclarations de guerre—juillet et août 1914. Il importe beaucoup, pour l'intelligence des événements qui l'ont suivie et en ont été la conséquence, de les préciser avec justesse et d'en faire ressortir toute la convaincante signification.

Les trente années du gouvernement des provinces de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche, antérieures à leur annexion, avait été un régime d'arbitraire et d'oppression, refusant aux Serbes de ces régions leurs droits politiques, et toute représentation législative. L'annexion définitive à l'empire austro-hongrois, en 1908, fut faite en violation du traité de Berlin. La Serbie protesta d'abord contre cet acte inspiré par une despotique ambition de plus en plus évidente. Certaines puissances, signataires du traité de Berlin, protestèrent aussi. Cependant elles ne crurent pas que la décision du cabinet de Vienne devait entraîner la guerre. Elles conseillèrent donc à la Serbie de se soumettre au fait accompli. Cette dernière acquiesça à la recommandation qui lui était faite. Le 31 mars 1909, par l'entremise de son ministre à Vienne, elle adressait la déclaration suivante au gouvernement impérial et royal de l'Autriche-Hongrie:

"*La Serbie reconnaît qu'elle n'a pas été atteinte dans ses droits par le fait accompli créé en Bosnie-Herzégovine et qu'elle se conformera par conséquent à telle décision que les Puissances prendront par rapport à l'article XXV du Traité de Berlin. Se rendant aux conseils des grandes puissances, la Serbie s'engage, dès à présent, à abandonner l'attitude de protestation et d'opposition qu'elle a observée à l'égard de l'annexion depuis l'automne dernier, et elle s'engage, en outre, à changer le cours de sa politique actuelle envers l'Augriche-Hongrie pour vivre désormais avec cette dernière sur le pied d'un bon voisinage.*"

Le cabinet de Vienne terminait son ultimatum injurieux du 23 juillet à la Serbie, comme suit :

"*Le Gouvernement Impérial et Royal attend la réponse du Gouvernement Royal au plus tard jusqu'à samedi,* **25** *de ce mois, à cinq heures du soir.*"

Le ministre autrichien à Belgrade n'ayant remis la note qu'à *six* heures du soir, le jeudi, 23, le cabinet de Vienne prorogea jusqu'à *six* heures du soir, le samedi, 25, le délai pour la réception de la réponse.

Que penser de cette audacieuse exigence du gouvernement autrichien d'une réponse, dans les quarante-huit heures, à un ultimatum contenant dix articles imposant les conditions les

plus arbitraires, dont le cinquième et le sixième portaient directement atteinte à l'indépendance et à la souveraineté de la Serbie. Les voici textuellement :

"**5**. *A accepter la collaboration en Serbie des organes du Gouvernement Impérial et Royal dans la suppression du mouvement subversif l irigé contre l'intégrité territoriale de la Monarchie ;*

"**6**. *A ouvrir une enquête judiciaire contre les partisans du complot du* **28** *juin se trouvant sur le territoire serbe ; des organes, délégués par le Gouvernement Impérial et Royal, prendront part aux recherches y relatives.*"

A la seule lecture de ces deux articles, une question s'impose : Qu'est-ce que le cabinet de Vienne—ou celui de Berlin—dans des circonstances absolument semblables, aurait pensé de l'audacieuse et insolente présomption d'un gouvernement étranger de le sommer *d'accepter sa collaboration* dans l'exercice de sa souveraineté dans les limites de son territoire, et de lui reconnaître le droit d'envoyer des *délégués* prendre *part à* l'administration de la justice dans l'empire autrichien—ou dans l'empire allemand?

A pareille sommation, peut-on douter un seul instant que ces gouvernements n'auraient pas répondu par une déclaration de guerre immédiate.

L'ultimatum de l'Autriche jeta l'alarme dans toute l'Europe. Toutes les chancelleries, à l'instant où il leur fut communiqué, furent sur le qui-vive. L'excitation était intense. L'opinion était unanime sur l'énormité de la note du cabinet de Vienne, aggravée par la demande péremptoire d'une réponse dans les deux jours suivants.

Soudainement aux prises avec une situation d'une gravité exceptionnelle, l'Angleterre, la France et la Russie sont d'accord à vouloir éviter la guerre par tous les moyens possibles. D'un côté, elles demandent et conseillent à la Serbie de faire toutes les concessions compatibles avec le respect de son indépendance, de ses droits souverains, de son honneur.

De l'autre, elles sollicitent l'Autriche d'accepter les concessions de la Serbie. Elles insistent pour que l'Allemagne se joigne à elles pour persuader le gouvernement de Vienne. Le délai pour la réponse à son ultimatum étant si court—quarante-huit heures—ces puissances ont, en premier lieu, demandé à l'Autriche de le prolonger, reconnaissant l'extrême difficulté de négo-

cier des conventions internationales aussi importantes en si peu de temps. Cette supplique, pourtant si juste et si raisonnable, est refusée.

Ne voulant pas découvrir son jeu si tôt, le gouvernement allemand a recours aux ruses dilatoires. *Il considère inutile de demander au cabinet de Vienne une extension de délai. Il s'excuse d'intervenir sous le prétexte qu'il ne connaît pas la nature de la note autrichienne.*

Entre nations, comme entre individus, la sincérité est la garantie de la bonne foi des relations, le gage de la cordialité, de la bonne entente.

Sans l'ombre d'un parti pris, avec la plus consciencieuse volonté de juger impartialement l'attitude des grands acteurs de ce drame d'un tragique si formidable, il n'est pas possible de supposer que l'Allemagne, au cours de toute cette crise diplomatique si aigüe, a joué franc jeu. Comment croire, un seul instant, que le cabinet de Vienne, aurait jamais osé adresser à la Serbie l'ultimatum outrageant qui a révolté le sens moral de l'univers, s'il n'avait pas su qu'il pouvait compter sur le puissant concours de celui de Berlin!

Même plus, impossible de croire, une seule minute, que ce n'est pas le cabinet de Berlin qui, convaincu que le fatal et criminel attentat de Sarajevo lui offrait la chance providentille, attendue et guettée depuis longtemps, de provoquer la guerre, qui a pris l'initiative de pousser celui de Vienne à saisir l'occasion de cet événement pour allumer l'incendie dévastateur qui ravage l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et dont la violence destructive s'étend jusqu'à notre cher pays, le Canada,par les sacrifices qu'il lui impose pour contribuer à l'éteindre!

La diplomatie a ses secrets que souvent un avenir assez prochain réussit à pénétrer. Preuves la dépêche falsifiée par Bismark en 1870, et l'infâme proposition, faite en août 1913, par le gouvernement de l'Autriche à celui d'Italie, pour s'unir à lui dans la tentative odieuse d'écraser la Serbie, juste au moment où celle-ci était aux prises avec la trahison armée de la Bulgarie. Le cabinet de Vienne ne prévoyait pas alors que, le 5 décembre 1914, son criminel projet serait dénoncé à la vindicte universelle par les catégoriques déclarations de M. Giolitti au parlement italien.

Quels renseignements les futures recherches historiques nous réservent-elles sur les jours angoissés de la fin de juillet et du commencement d'août 1914? C'est le secret de l'avenir. Tout de même, avec la connaissance certaine de l'évolution politique des grandes puissances européennes, au cours des quarante dernières années, des relations de plus en plus intimes des deux empires germanique et austro-hongrois, de l'ascendant de plus en plus dominateur du premier sur le second, on peut en toute sûreté affirmer l'Allemagne coupable d'avoir influencé son alliée l'Autriche, au point de lui faire déchaîner la guerre terrible dont on ne prévoit pas encore la fin prochaine.

Et que dire de cette prétention du cabinet de Berlin, exprimée par son ministre des affaires étrangères, qu'il ne connaissait pas la note autrichienne à la Serbie. Jouer ainsi sur les mots, dans une conjoncture aussi grave, c'était une indignité que l'hypocrisie, fouettée par l'ambition grisée à la perspective d'une satisfaction prochaine, explique, mais que le sens de l'honneur et de la justice flétrit impitoyablement.

S'il l'avait inspirée et en connaissait parfaitement la nature—on ne saurait en douter—le cabinet de Vienne avait fort bien pu retarder à dessein de lui en transmettre le texte officiel, précisément pour lui permettre la fourberie de répondre aux vives instances de l'Angleterre, de la France et de la Russie d'intervenir pour la paix, qu'il l'ignorait. Quel malheur que le sort des peuples, que celui du monde, puisse dépendre de la volonté coupable de gouvernants aussi aveuglés sur leurs devoirs et leurs responsabilités !

La réponse de la Serbie

La note de l'Autriche-Hongrie contenait dix articles auxquels le cabinet de Vienne sommait le gouvernement serbe de répondre affirmativement. Celui-ci se résigna à faire ce que les articles exigeaient, moins le cinquième et le sixième déjà cités. La réponse du cabinet de la Serbie contenant la substance des articles de l'ultimatum autrichien, dépouillés de l'arrogance de ton et de la bravade insolente du fort se préparant à dévorer le faible, la lecture de cette pièce officielle fait exactement connaître la nature du document signifié à Belgrade. Je crois devoir la publier ici en entier :—

Réponse du Gouvernement de la Serbie à la note de l'Autriche-Hongrie

"Le Gouvernement Royal serbe a reçu la communication du Gouvernement Impérial et Royal, du 10 de ce mois, et il est persuadé que sa réponse éloignera tout le malentendu qui menace de gâter les bons rapports de voisinage entre la Monarchie austro-hongroise et le Royaume de Serbie.

Le Gouvernement Royal, conscient que les protestations qui ont apparu, tant de la tribune de la Skoupchtina nationale que dans les déclarations et les actes des représentants responsables de l'Etat, protestations qui furent coupées court par les déclarations du Gouvernement serbe, faites le 18 mars 1909, ne se sont plus renouvelées vis-à-vis de la grande Monarchie voisine en aucune occasion et que, depuis ce temps, autant de la part des Gouvernements Royaux qui se sont succédé que de la part de leurs organes, aucune tentative n'a été faite dans le but de changer l'état de choses politique et juridique créé en Bosnie et Herzégovine, le Gouvernement Royal constate que, sous ce rapport, le Gouvernement Impérial et Royal n'a fait aucune représentation, sauf en ce qui concerne un livre scolaire, et au sujet de laquelle le Gouvernement Impérial et Royal a reçu une explication entièrement satisfaisante. La Serbie a de nombreuses fois donné des preuves de sa politique pacifique et modérée pendant la durée de la crise balkanique, et c'est grâce à la Serbie et au sacrifice qu'elle a fait, dans l'intérêt exclusif de la paix européenne, que cette paix a été préservée. Le Gouvernement Royal ne peut pas être rendu responsable pour les manifestations d'un caractère privé, telles que les articles des journaux et le travail paisible des sociétés, manifestations qui se produisent dans presque tous les pays comme une chose ordinaire et qui échappe, en règle générale, au contrôle officiel, d'autant moins que le Gouvernement Royal, lors de la solution de toute une série de questions qui se sont présentées entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, a montré une grande prévenance et a réussi, de cette façon, à en régler le plus grand nombre au profit du progrès des deux pays voisins.

C'est pourquoi le Gouvernement Royal a été péniblement surpris par les affirmations d'après lesquelles des personnes du Royaume de Serbie auraient participé à la préparation de l'attentat commis à Sarajevo; il s'attendait à ce qu'il soit invité à collaborer à la recherche de tout ce qui se rapporte à ce crime, et il était prêt, pour prouver son entière correction, à agir contre toutes les personnes à l'égard desquelles des communications lui seraient faites; se rendant donc au désir du Gouvernement Impérial et Royal, il est disposé à remettre au Tribunal tout sujet serbe, sans égard à sa situation et à son rang, pour la complicité duquel, dans le crime de Sarajevo, des preuves lui seraient fournies, et spécialement il s'engage à faire publier à la première page du "Journal officiel" en date du 13 (26) juillet, l'énonciation suivante:

Le Gouvernement Royal de Serbie condamne toute propagande qui serait dirigée contre l'Autriche-Hongrie, c'est-à-dire l'ensemble des tendances qui aspirent en dernier lieu à détacher de la Monarchie austro-hongroise des territoires qui en font partie, et il déplore sincèrement les conséquences funestes de ces agissements criminels. Le Gouvernement Royal regrette que certains officiers et fonctionnaires serbes aient participé, d'après la communication du Gouvernement Royal et Impérial

à la propagande susmentionnée, et compromis par là les relations de bon voisinage auxquelles le Gouvernement Royal serbe était solennellement engagé par sa déclaration du 31 mars 1909, qui désapprouve et répudie toute idée ou tentative d'une immixtion dans les destinées des habitants de quelque partie de l'Autriche-Hongrie que ce soit, considère de son devoir d'avertir formellement les officiers et fonctionnaires et toute la population du royaume que, dorénavant, il procèdera avec la dernière rigueur contre les personnes qui se rendraient coupables de pareils agissements, qu'il mettra tous ses efforts à prévenir et à réprimer."

Cette énonciation sera portée à la connaissance de l'armée Royale par un ordre du jour, au nom de Sa Majesté le Roi, par Son Altesse Royale le Prince héritier Alexandre, et sera publiée dans le prochain bulletin officiel de l'armée.

Le Gouvernement Royal s'engage en outre:

1. D'introduire dans la première convocation régulière de la Skoupchtina une disposition dans la loi de la presse, par laquelle sera punie de la manière la plus sévère la provocation à la haine et au mépris de la Monarchie austro-hongroise, ainsi que contre toute publication dont la tendance générale serait dirigée contre l'intégrité territoriale de l'Autriche-Hongrie. Il se charge, lors de la révision de la Constitution, qui est prochaine, à faire introduire dans l'article 22 de la Constitution un amendement de telle sorte que les publications ci-dessus puissent être confisquées, ce qui actuellement, aux termes catégoriques de l'article 22 de la Constitution, est impossible.

2. Le Gouvernement ne possède aucune preuve et la note du Gouvernement Impérial et Royal ne lui en fournit non plus aucune que la société "Narodna Odbrana" et autres sociétés similaires aient commis, jusqu'à ce jour, quelques actes criminels de ce genre, par le fait d'un de leurs membres. Néanmoins, le Gouvernement Royal acceptera la demande du Gouvernement Impérial et Royal, et dissoudra la société "Narodna Odbrana" et toute autre société qui agirait contre l'Autriche-Hongrie.

3. Le Gouvernement Royal serbe s'engage à éliminer sans délais de l'instruction publique en Serbie tout ce qui sert ou pourrait servir à fomenter la propagande contre l'Autriche-Hongrie, quand le Gouvernement Impérial et Royal lui fournira des faits et des preuves de cette propagande.

4. Le Gouvernement Royal accepte de même d'éloigner du service militaire ceux pour qui l'enquête judiciaire aura prouvé qu'ils sont coupables d'actes dirigés contre l'intégrité du territoire de la Monarchie austro-hongroise, et il attend que le Gouvernement Impérial et Royal lui communique ultérieurement les noms et les faits de ces officiers et fonctionnaires aux fins de la procédure qui doit s'ensuivre.

5. Le Gouvernement Royal doit avouer qu'il ne se rend pas clairement compte du sens et de la portée de la demande du Gouvernement Impérial et Royal que la Serbie s'engage à accepter sur son territoire la collaboration des organes du Gouvernement Impérial et Royal, mais il déclare qu'il admettra la collaboration qui répondrait aux principes du droit international et à la procédure criminelle ainsi qu'aux bons rapports de voisinage.

6. Le Gouvernement Royal, cela va de soi, considère de son devoir d'ouvrir une enquête contre tous ceux qui sont ou qui, éventuellement,

auraient été mêlés au complot du 15 juin, et qui se trouveraient sur le territoire du royaume. Quant à la participation à cette enquête des agents ou autorités austro-hongrois qui seraient délégués à cet effet par le Gouvernement Impérial et Royal, le Gouvernement Royal ne peut pas l'accepter, car ce serait une violation de la Constitution et de la loi sur la procédure criminelle; cependant, dans des cas concrets, des communications sur les résultats de l'instruction en question pourraient être données aux agents austro-hongrois.

7. Le Gouvernement Royal a fait procéder, dès le soir même de la remise de la note, à l'arrestation du Commandant Voïslav Tankossitch. Quant à Milan Ziganovitch, qui est sujet de la Monarchie austro-hongroise et qui, jusqu'au 15 juin, était employé (comme aspirant) à la direction des chemins de fer, il n'a pas pu encore être arrêté.

Le Gouvernement austro-hongrois est prié de vouloir bien, dans la forme accoutumée, faire connaître, le plus tôt possible, les présomptions de culpabilité ainsi que les preuves éventuelles de leur culpabilité qui ont été recueillies jusqu'à ce jour par l'enquête à Sarajevo, aux fins d'enquête ultérieure.

8. Le Gouvernement serbe renforcera et étendra les mesures prises pour empêcher le trafic illicite d'armes et d'explosifs à travers la frontière. Il va de soi qu'il ordonnera de suite une enquête et punira sévèrement les fonctionnaires des frontières sur la ligne Schabatz-Loznitza qui ont manqué à leurs devoirs et laissé passer les auteurs du crime de Sarajevo.

9. Le Gouvernement Royal donnera volontiers des explications sur les propos que ses fonctionnaires, tant en Serbie qu'à l'étranger, ont eu après l'attentat dans des entrevues et qui, d'après l'affirmation du Gouvernement Impérial et Royal, ont été hostiles envers la Monarchie, dès que le Gouvernement Impérial et Royal lui aura communiqué les passages en question de ces propos, et dès qu'il aura démontré que les propos employés ont, en effet, été tenus par les dits fonctionnaires, quoique le Gouvernement Royal lui-même aura soin de recueillir des preuves et convictions.

10. Le Gouvernement Royal informera le Gouvernement Impérial et Royal de l'exécution des mesures comprises dans les points précédents, en tant que cela n'a pas été déjà fait par la présente note, aussitôt que chaque mesure aura été ordonnée et exécutée.

Dans le cas où le Gouvernement Impérial et Royal ne serait pas satisfait de cette réponse, le Gouvernement serbe, considérant qu'il est de l'intérêt commun de ne pas précipiter la solution de cette question, est prêt comme toujours d'accepter une entente pacifique, soit en remettant cette question à la décision du Tribunal international de la Haye, soit aux Grandes Puissances qui ont pris part à l'élaboration de la déclaration que le Gouvernement serbe a faite le 18 (31) mars 1909.

BELGRADE, le 12 juillet (25) 1914.

A l'ultimatum outrageant de l'Autriche, la Serbie pouvait-elle donner une réponse plus satisfaisante et plus soumise? Elle concédait tout ce qui lui était demandé, à la seule exception

des articles 5 et 6 portant atteinte à son indépendance et à sa souveraineté. Encore même dans ces deux cas, allait-elle dans la voie des concessions au-delà de ce que sa puissante ennemie avait le droit d'attendre.

Il importe de constater avec quel soin tout avait été calculé pour empêcher la Serbie de répondre dans le délai prescrit. La note autrichienne n'a été communiquée aux chancelleries européennes que le lendemain, 24 juillet. Pratiquement, la Serbie n'avait qu'une seule journée pour demander et recevoir l'avis des Puissances, considérer tous les articles de l'ultimatum et y répondre. N'était-ce pas, de la part du cabinet de Vienne, avoir délibérément pris les moyens les plus sûrs de ne pas recevoir de réponse dans le délai stipulé, afin de pouvoir tout de suite déclarer l'état de guerre.

La réponse de la Serbie n'est pas aussitôt donnée le 25 juillet, que le ministre de l'Autriche quitte Belgrade, la capitale serbe.

Durant toute cette période tourmentée, sir Ewdard Grey, ministre des affaires étrangères de l'Angleterre, dirige avec autant d'habileté que d'énergie le mouvement diplomatique en faveur de la paix. Il est fidèlement secondé par la France et la Russie. On lui a reproché de n'avoir pas, dès le début des négociations, déclaré ouvertement à l'Allemagne que, si elle rendait la guerre inévitable, elle pouvait être certaine que la Grande-Bretagne serait aux côtés de la France et de la Russie pour la combattre. En toute sincérité, après l'étude la plus sérieuse et la plus complète de la correspondance diplomatique, je ne crois pas ce reproche fondé. Pour apprécier avec justice la politique du cabinet de Londres et le rôle de son ministre des affaires étrangères durant la crise, il ne faut pas perdre de vue que le gouvernement anglais voulait la paix. Conséquemment, il ne pouvait y travailler efficacement qu'en restant fermement dans la position qui lui permettait d'exercer toute son influence pour décider l'Autriche et la Serbie, ainsi que les Puissances qui appuyaient leurs prétentions respectives, à accepter un compromis honorable qui éviterait à l'Europe et au monde la conflagration dont ils étaient menacés. Dire carrément au cabinet de Berlin que l'Angleterre était liée d'avance à la France et à la Russie, même dans le cas—bien peu probable, il est vrai—de leur refus d'acquiescer à des propositions raisonnables, c'eût été d'une manière très malhabile faire la partie trop belle à l'Al-

lemagne, en fermant la porte à l'acceptation de toute suggestion favorable au maintien de la paix. Sir Edward Grey ne voulut pas, et avec beaucoup de raison, fournir au gouvernement germanique le prétexte, qu'il eût saisi avec tant d'empressement, de se refuser à toute négociation parce que les puissances de la Triple-Entente étaient préalablement liguées contre lui.

Sir Edward Grey a proposé de réunir à Londres une conférence pour aviser aux moyens de concilier l'Autriche et la Serbie. Cette proposition est acceptée par la France, la Russie et l'Italie, mais refusée par l'Allemagne, le 27 juillet. L'attitude de l'Allemagne empêche la conférence.

Le 28 juillet 1914, l'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie.

Pour bien se rappeler avec quelle rapidité les événements se précipitaient, on n'a qu'à lire l'ordre chronologique des faits suivants :

Le 31 juillet 1914, ultimatum de l'Allemagne à la Russie et à la France.

Le 1er août 1914, l'Allemagne déclare la guerre à la Russie.

Le 2 août 1914, les troupes allemandes occupent le Luxembourg dont le cabinet de Berlin viole la neutralité.

Le même jour, 2 août, l'Allemagne adresse son ultimatum à la Belgique, la sommant de donner libre passage à son armée sur le territoire belge.

Le 3 août, la Belgique rejette fièrement la proposition allemande qui, si la menace qu'elle contient était mise à exécution, violerait le droit international. Elle refuse de sacrifier son honneur à l'empire germanique.

Le 3 août, l'Allemagne déclare la guerre à la France.

Le 4 août, l'Allemagne déclare la guerre à la Belgique et ordonne à son armée d'envahir le territoire belge.

Le même jour, l'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne.

Le 5 août, l'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Russie.

Le 12 août, déclaration de guerre de l'Angleterre et la France à l'Autriche-Hongrie.

Le 23 août, déclaration de guerre du Japon à l'Allemagne ; le 28 août, de l'Autriche à la Belgique.

L'Angleterre, la France et la Russie n'ont déclaré la guerre à la Turquie que le 30 octobre.

En comparant les dates qui précèdent, on se demande naturellement ce que peut bien signifier le fait si suggestif de l'Allemagne déclarant la guerre à la Russie, le 1er août, quatre jours avant la proclamation par l'Autriche de l'état de guerre entre elle et l'empire moscovite. A la date du premier août, sir Edward Grey persistait encore dans ses efforts pour la paix. Il luttait ferme pour amener le cabinet de Vienne à s'entendre avec celui de Saint-Pétersbourg. Le gouvernement de Berlin décida évidemment de rendre toute entente impossible en commençant les hostilités contre la Russie, sous le prétexte que celle-ci n'avait pas cédé à sa sommation de contremander la mobilisation de ses armées, que l'attitude de l'Autriche vis-à-vis la Serbie l'avait forcée d'ordonner.

L'Allemagne n'a rien voulu faire pour induire l'Autriche à accepter comme satisfaisante la réponse de la Serbie à la note du cabinet de Vienne. Etait-ce parce qu'elle savait fort bien que c'était le seul moyen d'assurer la paix dont elle ne voulait plus? Cette déduction paraît évidente.

L'Autriche ayant déclaré la guerre à la Serbie, l'Allemagne essaie une ruse avec l'intention de se mettre en meilleure posture. Elle propose que la guerre soit localisée entre l'empire austro-hongrois et le royaume de Serbie. C'était demander à la Russie de rester criminellement impassible pendant que le colosse autrichien étranglerait l'indépendance serbe, à son profit immédiat, et au profit éventuel de l'empire de Guillaume II lui-même. Qu'une semblable proposition ait été faite, ne surprend pas de la part du gouvernement de Berlin, qui avait déjà décidé de violer la neutralité de la Belgique, à laquelle il était lié d'honneur par des traités solennels. Mais qu'il ait réellement espéré la complicité de la Russie qui aurait consenti à laisser la Serbie, royaume de quatre millions à peine, seule aux prises avec l'Autriche-Hongrie, empire de plus de cinquante millions, ce n'est pas croyable. Il ne tarda pas à comprendre tout l'odieux et la complète inanité de sa suggestion, et à y couper court lui-même en déclarant la guerre à la Russie, trois jours seulement après l'entrée en campagne de l'Autriche contre la Serbie.

Noble attitude de l'Angleterre

On est au point culminant de la crise. Il faut que les situations se dessinent nettement. Avant de déchaîner l'ouragan dévastateur, l'Allemagne, très désireuse de la neutralité de la Grande-Bretagne, tente de l'obtenir par la plus outrageante des propositions. L'ambassadeur anglais à Berlin, Sir E. Goschen, la communique à Sir Edward Grey, à Londres, le 29 juillet 1914, par le télégramme suivant :—

SIR E. GOSCHEN À SIR EDWARD GREY.—(*Reçue le 29 juillet*)

(Dépêche télégraphique). BERLIN, 29 juillet 1914.

On me demande de me rendre chez le chancelier ce soir. Son Excellence arrivait de Postdam.

Elle dit que si l'Autriche était attaquée par la Russie, elle craignait qu'une conflagration européenne s'ensuivrait inévitablement à cause des obligations de l'Allemagne envers son alliée l'Autriche, en dépit des efforts constants qu'elle avait faits pour maintenir la paix.

Elle fit ensuite l'offre alléchante suivante comme prix de la neutralité de l'Angleterre. Elle dit qu'il était évident, d'après ce qu'elle connaissait du principe général qui guide la politique anglaise, que la Grande-Bretagne ne consentirait jamais à demeurer neutre et à laisser écraser la France dans un conflit quelconque. Tel n'était pas, toutefois, le but de l'Allemagne. Pourvu que la neutralité de l'Angleterre fut assurée, toute garantie serait fournie au gouvernement britannique que le gouvernement impérial ne visait aucunement à des acquisitions de territoire aux dépens de la France, s'il sortait victorieux d'une guerre qui pourrait survenir.

Je questionnai Son Excellence au sujet des colonies françaises, et elle me dit qu'elle ne pouvait prendre le même engagement à leur sujet. Quant à la Hollande, cependant, Son Excellence dit qu'aussi longtemps que les adversaires de l'Allemagne respecteraient l'intégrité et la neutralité des Pays-Bas, l'Allemagne était prête à donner au gouvernement de Sa Majesté l'assurance qu'elle en agirait ainsi. Les opérations que l'Allemagne pourrait être forcée d'entreprendre en Belgique dépendent de la conduite de la France, mais la guerre finie, l'intégrité de la Belgique serait respectée si elle ne se déclarait pas contre l'Allemagne.

Son Excellence a terminé en disant que, depuis qu'il était chancelier, le but de sa politique avait été, comme vous le savez, d'arriver à une entente avec l'Angleterre; il espérait que ses garanties pourraient être la base de cette entente qu'il désirait tant. Il voulait parler d'un engagement général de neutralité entre l'Angleterre et l'Allemagne, bien qu'il était trop tôt à l'heure actuelle pour en discuter les détails, et l'assurance de la neutralité de l'Angleterre, dans le conflit que la crise actuelle pourrait peut-être amener, lui permettrait d'espérer la réalisation de son désir.

En réponse à Son Excellence, me demandant comment je croyais que vous recevriez sa demande, je lui dis que je ne croyais pas probable qu'au

point où en sont les événements vous soyez prêts à vous engager à suivre une ligne de conduite quelconque, et que j'étais d'opinion que vous désireriez conserver votre pleine liberté.

Notre conversation sur ce sujet ayant pris fin, je communiquai la teneur de votre télégramme d'aujourd'hui à Son Excellence qui exprima ses meilleurs remerciements.

A l'infâme proposition contenue dans la dépêche télégraphique qui précède, l'Angleterre fait la fière et noble réponse suivante qui restera, dans les annales diplomatiques, à l'éternel honneur du gouvernement qui l'a autorisée et du diplomate distingué qui l'a rédigée :—

SIR EDWARD GREY à SIR E. GOSCHEN.

(Dépêche télégraphique.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 30 juillet 1914.

Votre télégramme du 29 juillet.

Le gouvernement de Sa Majesté ne peut prendre en considération un seul instant la proposition du chancelier de s'engager à la neutralité à de telles conditions.

Ce qu'il nous demande en réalité, c'est de demeurer neutre pendant qu'on s'emparera des colonies françaises et qu'on battra la France, pourvu que l'Allemagne ne s'empare pas du territoire français comme partie distincte des colonies.

Au point de vue matériel une telle proposition n'est pas acceptable, car la France, sans même lui enlever une autre partie de son territoire en Europe, pourrait être tellement écrasée qu'elle perdrait sa position comme puissance de premier ordre et pourrait être soumise à la politique germanique.

D'un autre côté, sans parler de cela, ce serait une honte pour nous de conclure ce marché avec l'Allemagne, aux dépens de la France, une honte dont le bon renom de ce pays ne se relèverait jamais.

Le chancelier nous demande aussi en réalité de trafiquer toute obligation ou intérêt que nous avons en ce qui regarde la neutralité de la Belgique. Nous ne pouvons pas non plus prendre ce marché en considération.

Après ce que nous avons dit, il est inutile d'examiner si l'espoir d'une entente générale future de neutralité entre l'Angleterre et l'Allemagne nous offre des avantages positifs suffisants pour compenser notre engagement définitif à l'heure actuelle. Nous devons conserver notre liberté entière d'agir suivant que les circonstances sembleront nous l'indiquer au cours des événements malheureux et regrettables que la crise actuelle pourrait faire naître, comme le croit le chancelier.

Vous devriez parler en ce sens au chancelier, et ajouter emphatiquement que le seul moyen de maintenir les bonnes relations entre l'Angleterre et l'Allemagne est de continuer à travailler à maintenir la paix en Europe; si nous atteignons ce but, les relations entre l'Allemagne et l'Angleterre seront, je crois, *ipso facto*, meilleures et plus solides. A cette fin, le gou-

vernement de Sa Majesté travaillera à la paix en toute sincérité et loyauté.

Et j'ajouterai ceci: si on peut maintenir la paix en Europe et éviter la crise actuelle, mes efforts tendront à en arriver à une entente à laquelle l'Allemagne sera partie, et par laquelle elle sera assurée qu'aucune politique agressive ou hostile ne sera adoptée contre elle ou ses alliées, par la France, la Russie et nous-mêmes conjointement ou séparément. J'ai désiré ceci et j'y ai travaillé, autant que j'ai pu, pendant la dernière crise des Balkans, et l'Allemagne ayant le même désir, nos relations s'en sont améliorées sensiblement. L'idée a été jusqu'à présent trop de la nature d'une utopie pour former le sujet de propositions définies, mais si la crise actuelle, beaucoup plus sérieuses que toutes celles par lesquelles a passé l'Europe depuis plusieurs générations, peut être évitée, j'ai l'espoir que le soulagement et la réaction qui vont suivre rendront possible un rapprochement plus sensible entre les puissances qu'il a été possible dans le passé.

Le gouvernement anglais ne pouvait pas mieux dire et mieux faire.

Lisons maintenant la protestation indignée que la démarche du cabinet de Berlin inspire à M. Asquith, premier ministre, dans son éloquent discours à la Chambre des communes anglaise, quelques jours plus tard :—

Que signifiait cette proposition? Elle signifiait d'abord ceci: A l'insu de la France—qui n'était pas partie à ces négociations—nous aurions donné à l'Allemagne, en acceptant cette proposition, libre pratique d'annexer, à la suite d'une guerre victorieuse, l'entité des colonies et possessions de la France à l'extérieur de l'Europe. Qu'est-ce que cela signifiait à l'endroit de la Belgique? Lorsqu'elle nous a adressé, comme elle l'a fait ces jours derniers, son vibrant appel à l'effet que nous devions remplir nos obligations d'affirmer notre garantie solennelle de sa neutralité, quelle réponse aurions-nous donnée? Quelle réponse aurions-nous accordée à cet appel de la Belgique? Nous aurions été forcés de dire qu'à son issu nous avions vendu à la puissance qui la menaçait notre obligation d'honorer notre foi jurée. La Chambre a lu, et la nation a naturellement lu dans ces quelques heures dernières, l'appel des plus pathétiques lancé par le roi des Belges, et je ne saurais envier l'individu qui pourrait lire semblable appel sans émotion. Les Belges se battent et sacrifient leur vie. Quelle serait aujourd'hui la posture de la Grande-Bretagne en face de tel spectacle, si nous avions cédé à cette infâme proposition? Et de plus, qu'allions-nous obtenir en retourde notre trahison envers nos amis et du déshonneur de nos obligations? Qu'allions-nous avoir en retour? Une promesse—rien de plus—une promesse sur ce que l'Allemagne ferait en certaines conjonctures; une promesse, observons-le bien—je regrette d'être forcé de le dire, mais il faut que cela soit publié—une promesse donnée par une puissance qui se préparait à l'instant même à violer son propre traité, et qui nous invitait à l'imiter. Tout ce que je puis dire, c'est que si nous avions attermoyé ou temporisé, nous nous serions, comme gouvernement, couverts d'opprobre, et nous aurions trahi les intérêts de notre pays, dont nous sommes mandataires.

Après avoir cité en termes très élogieux, la dépêche télégraphique de Sir Edward Grey à Sir E. Goschen, en date du 30 juillet 1914, il ajoute les éloquentes déclarations qui suivent:

"A mon avis, ce document définit clairement, en langage tempéré et convaincant, quelle a été l'attitude de notre gouvernement. Quiconque le parcourt ne peut manquer de reconnaître le cachet de sincérité sur lequel il repose; personne ne peut douter honnêtement que le gouvernement de notre pays, malgré la forte provocation—et je considère que les propositions qui nous ont été faites sont de telle nature que nous aurions pu les rejeter sans même les étudier et presque sans leur donner de réponse—personne ne peut douter, dis-je, que malgré cette forte provocation, le très honorable député qui avait déjà mérité—et personne ne l'a mieux mérité que lui,—le titre de pacificateur de l'Europe, a persisté jusqu'au dernier instant de la dernière heure, dans cette tentative bienveillante, mais malheureusement frustée. J'ai le droit de dire, et je le dis, non pas au nom d'un parti, mais pour toute la nation, que nous avons fait tous les efforts qu'un gouvernement pouvait possiblement faire pour le maintien de la paix. Mais nous avons été forcés à cette guerre. Pourquoi nous battons-nous? Chacun sait, et personne mieux que le gouvernement, quelles incalculables et terribles souffrances économiques, sociales, personnelles et politiques la guerre doit entraîner, surtout une guerre entre les grandes puissances de l'univers. Il n'est personne, au nombre de ceux qui siègent sur ce banc pendant ces jours précaires, plus sérieux à vrai dire qu'aucune crise dont un corps quelconque de législateurs ait eu à subir l'effort depuis cent ans, il n'est personne qui n'ait eu la vision nette des souffrances presque sans égales que la guerre, même dans une cause juste, doit entraîner non seulement pour le peuple qui habite actuellement notre pays et dans les autres pays de l'univers, mais pour la postérité même et pour les perspectives de la civilisation européenne. Nous avons fait chaque démarche en ayant ce spectacle devant les yeux, et avec le sens d'une responsabilité qu'il est impossible de décrire. Si, malheureusement, malgré tous nos efforts pour maintenir la paix et avec cette écrasante et pleine conscience du résultat, la question se résout en faveur de la guerre, et si nous avons néanmoins cru que le devoir et l'intérêt du gouvernement actuel du pays était d'aller à la guerre, la Chambre peut être assurée que c'était parce que nous croyions, et je suis sûr que le pays le croira aussi, que nous brandissions l'épée pour une cause noble.

Si l'on me demande pourquoi nous combattons, ma réponse se résumera dans deux phrases. En premier lieu, pour remplir une obligation solennelle, une obligation qui, si elle avait été acceptée dans le cours ordinaire de la vie par deux particuliers, aurait été jugée non seulement au titre d'une obligation légale, mais comme obligation d'honneur qu'aucun homme respectable n'aurait possiblement pu répudier. Je dis en second lieu que nous combattons pour soutenir un principe qui signifie, en ces jours où la force, la force matérielle, semble parfois être l'influence et le facteur dominants dans le progrès du genre humain, que les petits états ne doivent pas être écrasés, au défi de la bonne foi internationale, par la volonté arbitraire d'une puissance forte et dominatrice. Je ne crois pas que jamais nation se soit lancée dans une grande controverse—et celle-ci est l'une

des plus vastes que l'univers ait encore connues—avec une conscience plus claire et une conviction plus forte qu'elle combat, non pas par agression, non pas même pour le maintien de ses intérêts égoïstes, mais qu'elle lutte pour la défense de principes dont le maintien est indispensable à la civilisation de l'univers. Nous entrons dans cette campagne avec pleine conviction de la sagesse et de la justice, non seulement de notre conduite, mais des obligations qui nous forcent à affronter cette immense question.

La seule conclusion juste et raisonnable qui s'impose de l'étude de la correspondance diplomatique, au cours de la crise intense de juillet et août 1914, et des événements qui se sont si vite succédé, c'est que jusqu'à la dernière minute, aussi longtemps qu'une lueur d'espérance lui est restée, l'Angleterre a voulu la paix, a travaillé pour éviter la guerre. Elle est entrée dans le gigantesque conflit, suivant l'énergique et éloquente affirmation de M. Asquith, pour ne pas se couvrir de l'opprobre de céder à L'INFAME proposition de l'Allemagne de TRAHIR LA FRANCE ET LA BELGIQUE. Elle y est entrée, encore avec l'autorité de la parole officielle de son premier ministre, premièrement, POUR REMPLIR UNE OBLIGATION SOLENNELLE, UNE OBLIGATION D'HONNEUR.

Secondement, POUR SOUTENIR LE PRINCIPE QUE LES PETITS ÉTATS NE DOIVENT PAS ÊTRE ÉCRASÉS, AU DÉFI DE LA BONNE FOI INTERNATIONALE, PAR LA VOLONTÉ ARBITRAIRE D'UNE PUISSANCE FORTE ET DOMINATRICE.

Jusqu'à la date du 4 août 1914, l'Angleterre était libre de la décision qu'elle prendrait : rester neutre ou participer à la guerre. Il était connu de tous qu'elle considérait être en honneur obligée de protéger la neutralité de la Belgique. A minuit dans la nuit du 4 au 5 août, l'état de guerre entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne était un fait accompli. A ce moment, la guerre continentale était commencée. Donc l'Angleterre ne peut pas, en toute justice, être tenue responsable du conflit auquel elle a été la dernière à prendre part.

L'expérience a malheureusement trop souvent prouvé combien il est facile de supposer les motifs les plus abjects aux actions les plus généreuses, les plus nobles, des nations comme des individus. Comme on pouvait s'y attendre, l'Allemagne s'est méchamment efforcée d'attribuer l'attitude de la Grande Bretagne à de sordides raisons d'intérêts et d'ambition. Ce qui vraiment fait peine, c'est que ces injustes appréciations d'un rôle pourtant très admirable trouvent de l'écho même

jusque chez nous. N'at-on pas dit que l'Angleterre, en prenant part à la guerre, n'avait en vue que l'unique service de son intérêt, qu'elle se servait de la France et de la Belgique comme couverture, heureuse qu'elle était de s'abriter derrière cet héroïque rempart.

Qu'une semblable manière de juger ainsi les événements historiques les plus dignes d'admiration, est donc désolante, déprimante!

Au lieu de leur en faire un reproche, même plus, un crime, ne doit-on pas plutôt approuver ceux que la Providence appelle à présider aux destinées des nations, de chercher en premier lieu à bien servir les intérêts du pays qu'ils gouvernent. Ce qu'il faut souhaiter, c'est que ces hommes d'Etat, acceptant la redoutable responsabilité qui leur incombe, se fassent, par l'étude, par le travail, une conception éclairée, élevée, consciencieuse de leur devoir, sous l'inspiration d'une saine morale publique et privée, d'un patriotisme à la hauteur de leur tâche, au-dessus de toute défaillance. S'ils se tiennent dans ces régions supérieures, où l'intelligence a ses plus clairs aperçus, le cœur ses plus chaudes inspirations, infailliblement ils constateront que le véritable intérêt de leur pays, qui a droit à tout leur dévouement, est essentiellement conforme à celui des autres nations. Fatale erreur pour lui et pour l'humanité, que celle d'un gouvernement qui s'imagine bien servir son pays au détriment de ses voisins, et cherche à édifier sa fortune sur leur ruine.

C'est la faute capitale commise par l'Allemagne qui finira certainement par avoir son heure terrible de rétribution, dont les angoisses seront aggravées par les malédictions de ses propres sujets s'unissant à celles des peuples victimes de sa criminelle ambition.

Quand la Belgique implorait la Grande-Bretagne d'être fidèle à son engagement d'honneur de protéger et défendre sa neutralité ménacée de la violation germanique, quand la France lui demandait de ne pas la laisser seule aux prises avec l'empire tyrannique du farouche Kaiser, posant, dans sa superbe, au moderne Attila, se considéraient-elles comme les inconscientes couvertures du pays dont elles sollicitaient le concours au moment où elles allaient ceindre la glorieuse couronne du martyre que leur sanguinaire bourreau leur apportait des

profondeurs de cette Germanie d'où jadis tant d'affreux barbares sont sortis !

Si couverture il y a eu, n'est-ce pas plutôt celle que l'Angleterre a fournie à la France en chassant le pavillon allemand des mers, et en forçant l'orgueilleuse flotte du Kaiser à se blottir dans le port de Kiel, dégageant ainsi toutes les côtes françaises et assurant à notre ancienne mère-patrie toute la liberté de son commerce extérieur maritime, et les ressources dont elle avait un besoin absolu pour soutenir la lutte pour la vie ou pour la mort dans laquelle elle était engagée !

Voyez quelle absurde conclusion pareil argument impose. Si la Belgique s'était dit: quand la France et l'Angleterre ont, conjointement avec l'Allemagne, signé le célèbre traité garantissant ma neutralité, elles n'avaient en vue que le service égoïste de leurs propres intérêts, en se servant de mon territoire comme d'une COUVERTURE. Donc, bien que j'aie accepté pour moi-même les avantages incontestables de ce traité, je ne leur dois rien. Aujourd'hui, pour atteindre plus facilement la France et l'Angleterre, et les écraser toutes deux, l'Allemagne me demande de laisser passer son armée à travers mon territoire. Si je n'y consens pas, elle me menace de sa vengeance et me déclare qu'elle passera quand même, obtenant ainsi de force le grand succès dans ses opérations militaires que je lui aurai refusé. Donc, pas de COUVERTURE, et en avant les hordes teutonnes, redevenues les dignes descendants des Huns d'autrefois !

Si, de son coté, la France, après s'être arrêtée à la diabolique tentation suivante, y avait cédé en se disant : l'Allemagne en veut surtout à la Grande-Bretagne. Elle veut lui enlever la suprématie des mers. C'est son principal objectif depuis vingt ans. Ses sacrifices pour accoître et compléter sa domination continentale ont pour but sa domination sur l'océan. De là, les milliards consacrés à la création d'une flotte suffisante pour vaincre celle du Royaume-Uni. Pourquoi me placer entre l'Allemagne et l'Angleterre, et servir de COUVERTURE à cette dernière qui ne songe qu'à son intérêt en faisant mine de me secourir contre les Teutons? N'est-ce pas pour moi l'occasion favorable, en aidant l'empereur Guillaume II à abattre la puissance anglaisse, de me faire rétrocéder l'Alsace et la Lorraine, et de m'assurer le remboursement de mes milliards d'indemnité de 1871? Donc, à l'instar de la

Belgique, pas de COUVERTURE FRANCAISE pour l'Anglais égoïste qui a le grand tort de penser à ses intérêts avant les miens.

L'incendie éclate dans votre maison. Votre voisin, dont la propriété est ménacée, accourt vous aider à conjurer le danger commun. Grâce en partie à ses efforts, l'élément destructeur est contrôlé. Votre foyer est sauf, et vous pourrez continuer à y vivre heureux avec votre femme et vos enfants.

Direz-vous à votre ami voisin:—je ne vous dois pas la moindre gratitude parce qu'en venant à mon secours, vous aviez en premier lieu pensé à votre propre intérêt, à sauver votre propre maison. En m'aidant à sauver la mienne, vous ne songiez qu'à vous assurez une COUVERTURE.

A l'ingrat qui, dans une semblable circonstance, tiendrait pareil langage, vous crieriez, avec indignation :— qu'il est un sans cœur. Et vous auriez cent fois raison

Quelle ignoble société internationale verrait le monde, si les nations qui ont surtout, par la supériorité de leur culture et la noblesse de leur passé, la mission de le guider dans les voies de la justice et de l'honneur, pouvaient ainsi décheoir jusqu'au degré d'abjection que prouverait la décision de jouer le rôle infamant que je viens de supposer?

Si la France et la Belgique s'étaient rendues coupables de cette bassesse, de cette trahison, elles seraient aujourd'hui au ban de l'univers, méprisées et déshonorées à jamais, au lieu d'être ce que leur sens de l'honneur, leur courage, leur esprit de sacrifice, leur héroïsme, en ont faites: l'objet de l'admiration du monde, du culte de tous ceux qui aiment avant tout la justice, et honorent ses défenseurs envers et contre tous, dans les circonstances les plus décourageantes, dans les conditions les plus cruelles.

Il faut le bien comprendre, et le dire ouvertement :—quand l'Angleterre, la France et la Russie ont scellé leur alliance définitive, après des années de cordiale entente, chacune d'elles avait premièrement en vue,—comme c'était son devoir, dicté par l'infaillible bon sens—de servir ses intérêts nationaux. Mais, me demandera-t-on, pourquoi alors leur alliance, Pourquoi? Mais précisément parce qu'elles en sont venues à la rigoureuse conclusion que l'intérêt de chacune d'elles était identique à celui des deux autres, et l'intérêt des trois entièrement conforme à l'intérêt supérieur de la civilisation et de la liberté humaines !

Ainsi conçue, ainsi comprise, leur cause était noble, sacrée, et méritait tous les sacrifices qu'elles font ensemble pour la faire triompher.

On me dira peut-être: en vertu du principe que vous posez —que l'on ne saurait contester, est-ce que l'Allemagne n'a pas, comme les autres puissances, le droit de consulter en premier lieu son propre intérêt dans l'orientation de sa politique extérieure?

Oui, sans doute, mais à une condition essentielle, pour elle comme pour les autres, c'est que, pour favoriser ses intérêts, elle ne se serve pas de moyens injustes, frauduleux, tyranniques, attentatoires à la dignité, aux droits, à l'honneur des autres nations, à l'avenir de la civilisation.

Si l'opinion publique, dans le monde entier, est générale à condamner l'Allemagne, c'est parce qu'elle la reconnaît coupable d'avoir violé à son profit le droit d'autrui et les lois les plus sacrées de la justice internationale.

Si, par contre, la même opinion publique, dans la même encourageante proportion, est sympathique aux Alliés et fait des vœux pour leur succès, c'est parce que tous les documents diplomatiques et les faits historiques des dernières quarante années prouvent qu'ils luttent pour le triomphe du droit et de la justice.

Demandez à tous les Français s'ils croient leur territoire la COUVERTURE de la Grande-Bretagne, lorsqu'ils acclament les millions d'héroiques soldats-volontaires anglais et canadiens, inondant l'antique et fier sol gaulois de leur sang dans un commun et sublime holocauste avec les preux de France et de Belgique ?

Jouissons noblement, fièrement, de cette heureuse liberté d'opinion, qui est notre apanage, mais de grâce, ne flétrissons pas, par d'odieuses suppositions et l'atroce imputation de motifs inavouables, les plus belles pages de l'histoire de cette grande guerre écrites du sang des héros de la France, de la Belgique, de l'Angleterre, du Canada, de la province de Québec!

Oui, de grâce—et *sursum corda,*—ne projetons pas l'ombre épaisse de l'injuste soupçon sur le radieux tableau offert au présent et à l'avenir, par cette puissante alliance de l'empire anglais, de la France, de la Russie, de l'Italie, pour sauver la

civilisation de l'un des plus formidables dangers dont elle ait jamais été menacée !

Cette alliance est le prodigieux effort de la solidarité des nations qui la composent pour le triomphe définitif de la véritable liberté, du vrai progrès civilisateur dans la paix et la concorde.

La coupe de la fourberie allemande avait débordé. La dépêche suivante de Sir Edward Grey à Sir E. Goschen en contient la preuve :—

SIR EDWARD GREY À SIR E. GOSCHEN

(Dépêche télégraphique).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 4 août 1914.

Le roi des Belges a fait appel à Sa Majesté le Roi pour lui demander son intervention diplomatique en faveur de la Belgique dans les termes suivants:

" Me souvenant des nombreuses preuves de l'amitié de Votre Majesté et de son prédécesseur, de l'attitude favorable de l'Angleterre en 1870 et de la preuve d'amitié que vous venez de nous donner de nouveau, je fais un suprême appel à l'intervention diplomatique du gouvernement de Votre Majesté afin de sauvegarder l'intégrité territoriale de la Belgique."

Le Gouvernement de Sa Majesté sait aussi que le gouvernement allemand a envoyé une note au gouvernement belge, lui proposant une neutralité amicale si ses troupes ont libre passage sur le territoire belge, et promettant de maintenir l'intégrité et l'indépendance du royaume belge à la conclusion de la paix, et menaçant de traiter la Belgique en ennemie si elle refusait. On demandait une réponse à cette note dans les douze heures. Nous savons aussi que la Belgique a refusé catégoriquement d'accepter cette proposition comme violation flagrante de la loi des nations.

Le gouvernement de Sa Majesté doit aussi protester contre cette violation d'un traité que les Allemands ont signé comme lui et doit exiger l'assurance que les Allemands ne donneront pas suite aux demandes qu'ils ont faites à la Belgique dont la neutralité sera respectée par l'Allemagne. Vous demanderez une réponse immédiate.

Quand l'héroïque roi Albert disait au roi Georges V : "JE FAIS UN SUPRÊME APPEL à l'intervention diplomatique du gouvernement de Votre Majesté AFIN DE SAUVEGARDER L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE DE LA BELGIQUE", il est certain qu'il était bien loin de penser qu'il poussait la complaisance du bon voisinage jusqu'à offrir son propre royaume comme COUVERTURE à l'Angleterre au cas où l'Allemagne refuserait la demande du cabinet de Londres, et provoquerait la guerre avec la Grande-Bretagne en violant le territoire belge.

Le même jour, 4 août 1914, autre dépêche de Sir Edward Grey à Sir E. Goschen. C'est l'ultimatum suivant de l'Angleterre à l'Allemagne :—

SIR EDWARD GREY À SIR E. GOSCHEN.

(Dépêche télégraphique.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, 4 août 1914.

Nous apprenons que l'Allemagne a envoyé une note au ministère des Affaires étrangères de Belgique, une note disant que le gouvernement allemand se voit forcé d'exécuter des mesures considérées indispensables et, si c'est nécessaire, d'employer la force armée.

Nous apprenons aussi que le territoire belge a été violé à Gemmenich. Dans ces circonstances, et, étant donné le fait que l'Allemagne a refusé de nous donner au sujet de la Belgique la même assurance que celle qui nous a été donnée par la France la semaine dernière, en réponse aux demandes simultanées envoyées à Paris et à Berlin, nous devons répéter cette demande et exiger qu'une réponse satisfaisante y soit faite, comme à mon télégramme de ce matin, pas plus tard que ce soir à minuit. Si vous ne la recevez pas, vous devrez demander vos passe-ports, et dire que le gouvernement de Sa Majesté se voit obligé de prendre tous les moyens en son pouvoir pour supporter la neutralité de la Belgique et faire observer un traité que l'Allemagne a signé comme nous-mêmes.

En peu de jours, la conflagration était générale. Le démon de la guerre ravageait l'Europe. Dans les plaines hier riantes, aux moissons dorées, parsemées d'heureux foyers, fécondées par le travail honnête, bénies par la prière du laboureur, roulent avec fraças les monstrueux engins de destruction. Des millions d'hommes armés sont rués les uns contre les autres. Les envahisseurs marchent, en phalanges serrées, à la conquête d'un sol que ses héroïques défenseurs arracheront finalement aux vainqueurs cruels et arrogants.

LES OPÉRATIONS MILITAIRES

Le plan de campagne de l'armée allemande, savamment conçu et longuement préparé, témoigne lui-même de la portée des vues ambitieuses de l'empire de Guillaume II. Le rêve de domination universelle a été grandiose, l'effort pour le réaliser étonnant.

Dans ce monde, tout s'oublie vite. Les souvenirs s'effacent rapidement. Les impressions parfois s'émoussent d'autant plus facilement qu'elles ont été plus profondes. Les perspectives de la victoire définitive des Alliés commencent à peine à se dessiner que déjà beaucoup paraissent ne pas se rappeler les terreurs du début des hostilités.

Pour accomplir son programme de haute politique, l'Allemagne comptait sur le succès de ses puissantes armées. Quelles étaient donc ses espérances, sa certitude de la victoire? Elles étaient basées sur l'issue heureuse des opérations militaires suivantes :—

Fondre sur la France en passant sur le corps de la Belgique terrassée, pour éviter les lenteurs et les sacrifices du percement de la frontière orientale française, protégée par de puissantes forteresses ; poursuivre sa marche victorieuse jusqu'à Paris, comme en 1870 ; réduire ainsi, par un coup de foudre sans précédent, la France à l'impuissance ; assurer sa déchéance en la démembrant de nouveau, et en saignant son cadavre national aux quatre membres ; tel était le premier objectif du plan de campagne allemand. Pendant qu'il s'exécutera—deux mois devront suffire pour obtenir ces résultats décisifs—l'Autriche, appuyée d'une armée teutonne, contiendra la Russie, après avoir écrasé la Serbie.

L'Allemagne triomphante à l'occident,—la France hors de combat—se tournera avec ses phalanges victorieuses vers l'empire russe, et se précipitera sur l'ours du nord avant qu'il ait pu réunir ses nombreux soldats sur l'immense étendue de son territoire et des profondeurs de la Sibérie. L'étranglement sera relativement facile, la Russie n'ayant pas les armes, l'artillerie, les munitions indispensables à une lutte vigoureuse et prolongée.

Si l'Allemagne avait pu réaliser ce vaste plan de campagne, quels en auraient été les résultats certains? Il faut s'arrêter quelques instants à les considérer. Tout le centre de l'Europe étendu, à l'occident, à la mer du Nord, par l'annexion immédiate de la Belgique et d'une partie de la France, et par l'absorption prochaine de la Hollande, du Danemark et de la Suisse; à l'orient, par la conquête de la péninsule balkanique; à la Méditerranée, à la mer Noire, et aux rives de l'Asie par l'annexion de Constantinople ; la domination éventuelle, mais certaine, de la Turquie et de l'Asie Mineure, déjà, quant à la première, sous le contrôle presque absolu de l'empire germanique. Bloc énorme de territoire, avec une population s'élevant bientôt à deux cent millions, très probablement aussi agrandi de la Pologne russe et de certaines provinces sud de l'empire de Pierre le Grand.

Il est bien facile de concevoir que pour réaliser cette première partie de son programme politique, l'Allemagne souhaitait vivement la neutralité de l'Angleterre, et que pour l'obtenir elle n'ait pas reculé devant la honte de proposer au cabinet de Londres de trahir la France et la Belgique. Cruellement déçue dans sa vaine espérance, comme en témoigne la scène de rageuse agitation que le chancelier Herr Von Bethman-Hollweg fit à l'ambassadeur anglais, sir E. Goschen, lors de leur dernière entrevue, le 4 août, le cabinet de Berlin ne refusa pas la tâche de faire face à l'empire britannique que son inique violation du territoire belge rangeait définitivement du côté des Alliés. Remis de sa première impression de terreur, il s'imagina, ou plutôt feignit de croire, que le rôle guerrier de l'Angleterre serait peut-être peu important. Les illusions intéressées étant toujours faciles à exagérer, on se réconforta, à Berlin, de l'espoir que l'entrée en campagne du Royaume-Uni pourrait bien être la cause du démembrement de l'empire anglais. Les suppositions fantastiques les chimères vaines, allèrent leur train. L'Irlande n'était-elle pas mûre pour la révolte? Il serait aisé de l'y fomenter. Les Indes ne profiteraient-elles pas de l'occasion pour secouer le prétendu joug britannique? Les colonies libres autonomes ne seraient-elles pas enchantées de fixer du coup leur avenir, en refusant d'abord de participer à la guerre entreprise par la mère patrie,et en proclamant ensuite leur indépendance que l'Allemagne s'empresserait de reconnaître?

L'empire anglais s'écroulant ainsi de son propre poids, soudainement disloqué par le choc de la guerre continentale et la frayeur des hordes teutoniques dont les vagues hurlantes, après avoir submergé la Belgique et la France, déferleraient, victorieuses et menaçantes, sur cette antique Bretagne, en conquérant du même coup la domination de la terre et l'empire des mers !

Le rêve était superbe, l'illusion éblouissante. Mais ce n'était qu'un rêve, qu'une illusion. Cette grande médaille frappée à l'effigie de Guillaume II, eut vite son revers.

L'Irlande resta loyale. Ses enfants, en nombreux milliers, se rallièrent autour du drapeau anglais qui enfin allait abriter la liberté de leur patrie. Les adversaires politiques, apparemment irréconciliables, se donnèrent cordialement la main, et se promirent réciproquement de combattre l'ennemi jusqu'à la victoire !

Le vaste empire des Indes, heureux de son sort, n'eut pas la moindre velléité de courir le risque redoutable d'échanger le bienveillant régime anglais contre le despotisme allemand.

Les colonies autonomes, dans le noble exercice de leur liberté, se sont spontanément ralliées autour de la mère patrie au premier coup de canon allemand. Déjouant l'odieux calcul teuton, elles ont proclamé leur loyauté à l'Empire, à son drapeau, à sa cause. Elles ont manifesté leur horreur de la possibilité du joug germanique. Elles ont réclamé leur part légitime de l'honneur de protester contre la violation du territoire belge, de défendre le sol français contre l'injuste et cruel envahisseur. Elles ont énergiquement voulu participer à la gloire éternelle qui reviendra à tous ceux qui dans ces jours de deuil général, pendant lesquels l'humanité aura été menacée des malheurs les plus affreux, auront sacrifié leurs vies et leurs trésors pour le salut de la civilisation et la liberté du monde.

Quand la paix sera faite, après la victoire définitive des Alliés, du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de Terreneuve, de la Nouvelle-Zélande, des Indes, plus d'un million de braves auront franchi les mers sous l'étendard britannique pour aller combattre, en Europe et en Asie, pour le triomphe de la cause sacrée qui devra son succès à l'holocauste de tant de héros.

Quand ces pages seront livrées à la publicité, à quelle phase le gigantesque conflit sera-t-il rendu ? Avec les gages présents de la victoire des Alliés peut-on espérer qu'elle sera prochaine

et complète? Dans l'intérêt de tous, il faut souhaiter la réalisation de ces deux conditions. Cependant, la seconde est beaucoup plus essentielle que la première. Une paix hâtive, fruit d'une lutte indécise, serait un malheur plus grand que la guerre elle-même. Nous avons terminé la troisième année du combat constant et acharné. Deux grands triomphes des armées des alliées ont glorieusement racheté les épreuves d'une défensive prolongée, toujours héroïque.

La victoire de la Marne a eu d'immenses résultats. L'envahisseur a été repoussé; toutes ses opérations enrayées,bouleversées. Paris sauvé, après ce coup superbe de stratégie, de tactique, d'héroïsme, la France a redoublé d'enthousiasme et d'espérance. Son gouvernement est rentré dans sa capitale. Sa confiance s'est communiquée à tous ses amis, à tous ses compagnons d'armes.

L'illustre Joffre, après avoir fermement dirigé la retraite de ses armées, avait dit à ses soldats repliés sur la rivière la Marne: —Vous ne reculerez pas plus loin ; ici, il faut vaincre ou mourir. Ils ont vaincu, mais ils ne sont pas tous morts. Depuis, les survivants de ce mémorable combat ont continué à s'illustrer.

L'héroïque résistance de Verdun, marqué par tant d'heureux coups d'audace, a définitivement rompu l'offensive allemande. Dans un puissant retour, les armées alliées, complètement organisées et amplement pourvues d'armements et de munitions, attaquent vaillamment sur les points les plus importants du vaste champ de bataille. Renforcées du concours de l'Italie, de la Roumanie, du Japon, du Portugal—bientôt de la Grèce, espérons-le—les puissances de l'Entente sont plus que jamais décidées à continuer la lutte jusqu'au succès final qui leur permettra d'assurer au monde une paix durable, toute pleine de bienfaits. Toutefois, elles ne se dissimulent pas la grandeur et les difficultés de l'effort suprême qu'il leur reste à faire. Elles ne perdent pas de vue que les deux empires de l'Europe contrale, avec l'appoint de la Turquie et de la Bulgarie, comptent une population totale de près de cent cinquante millions, avec des traditions militaires et une organisation qui en accroissent beaucoup la force, ainsi que des ressources, immenses au début des opérations, et encore très considérables malgré les pertes subies et les sacrifices encourus. Donc, nécessité impérieuse de s'armer non-seulement de courage et d'héroïsme,—vertus dont

les soldats de toutes les nations alliées donnent tant de preuves tous les jours,—mais de patience, de persévérance indomptable, de ténacité invincible.

Les atrocités allemandes

Les hostilités étaient à peine commencées, en août 1914, à la suite de la violation du territoire belge, que retentit jusqu'aux extrémités terrestres, l'écho du cri d'horreur qui s'éleva des régions envahies à l'effrayant spectacle des atrocités commises par les armées allemandes. Le sursaut d'indignation fut d'autant plus vif que personne ne supposait que pareille barbarie fut possible, au vingtième siècle, de la part d'une nation chrétienne. Malgré la plus sévère censure de la presse, les faits dans toute leur abominable nudité furent connus. Pour en faire la preuve d'une manière incontestable, le gouvernement anglais nomma un comité à cette fin, composé de membres inspirant la plus grande confiance. Le très honorable M. Bryce, ancien ambassadeur britannique à Washington, en fut le président.

Après l'enquête la plus impartiale et la plus complète, le comité basa les conclusions suivantes sur les dépositions de douze cents témoins dont la véracité a été reconnue absolument incontestable :—

Le comité déclare qu'il est prouvé :—

I.—"Que dans plusieurs endroits de la Belgique, des massacres de la population civile ont été délibérément et systématiquement organisés, accompagnés de plusieurs meurtres isolés et autres outrages.

II.—"Que dans la conduite générale de la guerre, des laïcs innocents, hommes et femmes, ont été assassinés en grand nombre, des femmes violées, et des enfants tués.

III.—"Que le pillage et l'incendie de maisons, et la destruction effrénée de la propriété ont été ordonnés et encouragés par les officiers de l'armée allemande ; que dès le début de la guerre des mesures élaborées avaient été prises pour l'incendie systématique, et que la destruction par le feu et autrement a été fréquente là où aucune nécessité militaire ne pouvait être invoquée, ce qui faisait vraiment partie d'un système de terrorisme général.

IV.—"Que les règles et les usages de la guerre ont été souvent violés, particulièrement en se servant des laïcs, y compris des femmes et des enfants, pour couvrir des troupes en marche contre le feu, à un degré moindre en tuant des blessés et des prisonniers, et en faisant un abus fréquent de la Croix Rouge et du Pavillon Blanc.

En vain les autorités allemandes ont-elles tenté de nier les faits prouvés par tant de témoins, d'inventer des excuses grossières aux actes de barbarie commis par leurs armées, d'atténuer leur responsabilité, la vérité s'est affirmée, implacable et vengeresse.

L'humanité crie vengeance au Ciel pour le sang des victimes, prêtres, citoyens, femmes, vieillards, enfants, immolés, massacrés ; pour les outrages les plus bestiaux aux femmes et aux vierges livrées par la force à la brutalité de barbares immondes; les foyers incendiés, les propriétés détruites, les monuments du grand art chrétien ravagés, les centres de la haute culture intellectuelle saccagés—témoins Rheims, Louvain. Après les atrocités sur la terre, les crimes horribles autorisés officiellement sur l'océan, en présence de ce majestueux spectacle de la nature pourtant bien fait pour inspirer la crainte salutaire de l'Etre Suprême. Le torpillage du "Lusitania" qui sombre, entraînant dans l'abîme plus d'un millier de victimes, et tant d'autres forfaits, tout cela appelle la malédiction sur les auteurs de ces abominations.

Ce qui ajoute encore à l'horreur qu'inspire cette recrudescence de barbarie, au vingtième siècle, c'est le fait que ces crimes ont été perpétrés, non par une armée vaincue dont la défaite aurait pu provoquer la rage, mais par une armée alors triomphante, qui jonchait le sol dont elle faisait la conquête des cadavres des citoyens désarmés, des femmes préalablement outragées, des vieillards et des enfants. Les auteurs de ces atrocités, comme tous ceux qui en sont responsables, sont donc plus odieusement criminels, plus cyniquement coupables.

Comme si la coupe de l'ignominie n'avait pas suffisamment débordée, à tous ces forfaits, l'Allemagne a subséquemment ajouté celui de la déportation en masse de la population civile de la Belgique, forcée sous le fouet teuton, d'aller, nouveaux esclaves, travailler sur le sol germanique pour libérer les ouvriers et cultivateurs allemands, et leur permettre de se rendre à l'ar-

mée. Cette fois, elle n'a pas l'excuse mensongère qu'elle ne saurait être tenue responsable d'actes qu'elle n'a pu empêcher. C'est l'Allemagne officielle, c'est le gouvernement lui-même qui ordonne et commet cette barbare violation du droit international qui sera sa honte éternelle.

LES CONDITIONS NÉCESSAIRES DE LA PAIX

Quand le temps sera venu de liquider cette effroyable situation, ceux qui seront chargés de la lourde responsabilité de jeter les bases de la paix auront une tâche bien difficile à accomplir. Leur devoir sera d'autant plus sacré qu'il sera plus important, et j'ajouterai, en toute certitude, plus douloureux. Les nouvelles destinées mondiales ne sauraient être assises sur de solides fondements sans imposer de pénibles sacrifices aux vaincus, et aux vainqueurs des désillusions inévitables, peut-être d'amères déceptions.

Les vaincus amoindriraient les sacrifices qu'ils devront accepter en reconnaissant leur défaite le plus tôt possible, en avouant leurs torts, en se soumettant de bonne grâce aux conditions essentielles nécessaires de la paix, dont la principale leur serait aussi avantageuse qu'à ceux qui la leur imposeraient.

Un siècle durant, depuis la chute retentissante de l'empire napoléonien, les grandes puissances à la tête de la civilisation ont surtout pensé au maintien de l'équilibre européen. L'œuvre de demain sera beaucoup plus vaste, plus compliquée. C'est l'équilibre mondial qu'il s'agit cette fois d'asseoir sur des bases assez puissantes pour résister à l'épreuve de la durée, et au déchaînement, toujours possible, de nouvelles ambitions d'autant plus dangereuses qu'elles auront été plus longtemps comprimées. Les traités les plus solennels—nous en avons eu une preuve récente—ne garantissent pas infailliblement les faibles contre les passions nationales des forts, chauffées à blanc par le fanatisme dominateur et brutal. La Belgique ne l'a que trop constaté, à la surprise générale de tous.

En discutant les conditions de la paix, les grandes puissances qui seront représentées dans ce majestueux conclave devront réaliser, et bien comprendre, que le temps n'est plus où tous les grands intérêts internationaux se jugeaient au point de vue trop exclusif de l'Europe, surtout de l'Europe centrale et occiden-

tale. Les autres continents sont entrés dans le mouvement général de la politique mondiale et, puisque les événements les ont forcément conviés, en partie, à la peine, ils ont droit d'espérer que compte sera tenu de leurs justes revendications dans le travail de reconstruction générale qui suivra la guerre.

Impossible de prévoir toutes les conditions du traité qui rétablira la concorde entre les nations. Toutefois l'opinion est générale, unanime même, dans les pays des Alliés et chez les neutres, sur certains points principaux. Ce sont ceux dont je désire préciser la nature, faire ressortir la véritable signification, et déterminer le but.

Le 4 septembre 1914, les gouvernements anglais, français et russe se liaient d'honneur, au bureau des affaires étrangères à Londres, par les signatures de leurs représentants dûment autorisés, à ne pas faire la paix séparément, et, quand les propositions de paix seront dicutées, à ne soumettre que les conditions préalablement acceptées par ces trois gouvernements. Peu de temps après son alliance offensive avec la Triple-Entente, et sa déclaration de guerre à l'Autriche, l'Italie a adhéré à ce pacte solennel.

La déclaration en a été faite tant de fois, avec tant d'autorité et de fermeté, qu'elle doit être incrustée dans la pensée de tous: le but des Alliés est avant tout, par-dessus tout, de mettre fin au militarisme exagéré, écrasant, tyrannique, que le système prussien fait peser sur le monde depuis tant d'années. Il est évident qn'une demi-victoire ne saurait produire ce résultat si ardemment désiré. Donc, les Alliés doivent poursuivre leur campagne jusqu'au triomphe assez complet pour leur permettre d'imposer cette condition fondamentale de la paix, comme garantie essentielle de sa durée. Si l'issue de la guerre devait être le retour à la paix armée, ce serait retomber dans l'engrenage qui, ruineux des ressources des peuples, finirait avant longtemps par broyer la race humaine dans un cataclysme encore pire que celui dont elle subit depuis trois longues et cruelles années les terribles étreintes.

Pesons bien les conséquences certaines de la paix armée. Forcément, la course à la supériorité de l'organisation militaire serait reprise avec accélération de vitesse et redoublement d'efforts, par les puissances européennes continentales.

Ce qui nous importe le plus de prévoir, nous, du Canada, c'est l'effet certain d'une paix armée sur la politique de l'Angle-

terre, et, par répercussion inévitable, sur la nôtre. Avant cette guerre, on le sait, l'Angleterre n'avait jamais cédé aux exigences du militarisme à outrance pour son armée territoriale. Elle avait consacré son effort et ses ressources au développement de sa marine militaire, sa position insulaire l'obligeant, d'une nécessité absolue, de maintenir sa suprématie sur les mers. Malgré l'autorité qui s'attachait aux recommandations de lord Roberts, on ne croyait pas généralement que les événements pouvaient un jour la forcer à créer, en quelques mois, une armée de cinq millions d'hommes, pour prendre place à côté des grandes armées continentales dans une guerre européenne. L'imprévu s'est produit, et, coûte que coûte, il a fallu à l'Angleterre lever ses légions.

Avec l'expérience des trois dernières années, est-il possible de supposer qu'avec une paix armée, et la menace constante d'un nouveau conflit dans lequel il lui faudrait intervenir, la Grande-Bretagne pourrait licencier toute son armée actuelle, et retourner au régime d'avant la guerre avec les effectifs réduits aux besoins du service de garnison? Certainement non. Il s'en suivrait qu'elle serait nécessairement obligée de maintenir une organisation militaire lui permettant de jeter au moins un million de soldats sur le continent, en quelques semaines, ou plutôt quelques jours, avec des réserves par millions pour soutenir et compléter ce premier effort.

La suprématie des mers

Et si, avec la paix armée, l'Allemagne reprenait son œuvre de construction d'une flotte militaire de premier ordre, est-ce que l'Angleterre ne serait pas, par le fait même, de nouveau forcée d'augmenter sa marine de manière à conserver sur la mer le premier rôle?

Les raisons pour lesquelles l'Angleterre est obligée de maintenir, à tout prix, sa suprématie sur les mers sont si évidentes, et si impérieuses, qu'il ne devrait pas être nécessaire d'en faire ressortir toute la valeur. Mais puisque l'on persiste à attribuer à une aspiration coupable à la domination universelle, ce qui n'est que la conséquence inévitable d'une situation géographique toute naturelle, et des conditions d'existence nationale dont les difficultés et les responsabilités ne peuvent que s'aggraver,

il faut bien s'efforcer de détruire, dans les esprits de bonne foi, les préventions regrettables que l'on y a insinuées.

Tous ceux qui ont jeté un simple coup-d'œil sur une carte géographique de l'Europe, savent que le Royaume-Uni est formé de deux grandes îles, l'Angleterre et l'Ecosse réunies, et l'Irlande. Cette situation insulaire n'est pas le produit d'une ambition démesurée. Elle est, comme tout le reste de l'univers, l'œuvre du Créateur, et personne assurément n'a le droit de lui en demander compte.

Comme tous les faits inéluctables, celui de cette situation géographique des Iles Britanniques impose à la population qui les habite des conditions de défense qui se spécialisent dans l'organisation d'une marine de guerre assez puissante pour exercer une suprématie sur les mers.

Vaincue sur l'océan, l'Angleterre serait du coup à la merci de son vainqueur. Sans doute qu'après la guerre actuelle, la conquête territoriale de la Grande-Bretagne sera beaucoup plus difficile, parce qu'elle restera avec une armée de vétérans se chiffrant par millions, et avec une immense industrie pour la production de l'armement et des munitions.

La population du Royaume-Uni était, d'après le recensement du 2 avril 1911, de 45,370,530. La statistique officielle la calculait à 46,089,249, le 30 juin 1914. Depuis cinquante ans, l'augmentation moyenne décennale de la population a été de trois millions. En peu d'années, après le rétablissement de la paix, elle atteindra cinquante millions, et, en moins d'un autre demi-siècle, certainement soixante millions.

Le Royaume-Uni n'a pas de terres à coloniser. Toute l'augmentation de sa population est le résultat de son progrès industriel, commercial, maritime et financier. L'étendue territoriale cultivée diminue graduellement par l'empiètement des établissements manufacturiers sur le domaine de l'agriculture, l'accroissement des banlieues des villes, la construction des voies ferrées, les constructions résidentielles de la bougeoisie dont les cadres se recrutent constamment de tous ceux qui réussissent dans les affaires de toutes sortes, notamment et surtout, peut-être, du placement des capitaux de la prodigieuse épargne anglaise dans tous les pays de l'univers.

Conséquence, malgré la grande fertilité de son sol et la perfection de sa culture, l'Angleterre ne produit pas, et ne produira pas les céréales et les autres produits de le ferme nécessaires à

son alimentation. Pour nourrir sa population, il lui faut de toute nécessité importer, chaque année, de l'étranger, des produits alimentaires pour des centaines de millions de piastres : pour un milliard en 1915, année de guerre.

La défaite de la marine anglaise aurait l'inévitable conséquence du blocus total de la Grande-Bretagne par la flotte ennemie victorieuse. Le Royaume-Uni serait affamé en moins de trois mois. Il serait exactement dans la situation d'une capitale assiégée qui a dans ses murs des troupes de garnison que l'armée assiégeante ne peut pas aller vaincre sur place, à l'intérieur de la ville, mais qui est fatalement destinée à succomber, et à se rendre à son ennemi, pour ne pas laisser toute sa population mourir de faim. Il suffit alors au vainqueur de tenir le vaincu à la gorge jusqu'à ce qu'il ait réussi à l'étouffer.

Une seule autre grande puissance dans le monde entier occupe une situation insulaire semblable à celle de l'Angleterre, c'est le Japon. Sans être, comme l'Angleterre, grâce à sa position géographique dans l'extrême-orient, dans l'absolue nécessité d'exercer la suprématie sur les mers, le Japon ne pourra jouer, dans l'histoire des grandes puissances contemporaines, un rôle important qu'en autant qu'il aura, sur l'océan, une flotte suffisante pour commander le respect et soutenir efficacement sa situation.

Aucune des grandes puissances continentales, en Europe et ailleurs, n'a besoin pour le maintien de son prestige national de la suprématie sur les mers. La conception allemande sur ce point, comme sur tant d'autres, est absolument fausse.

De leur nature, les mers sont libres. Elles ne peuvent pas plus être conquises qu'appropriées. Que signifie, en réalité, la suprématie anglaise, à part la protection qu'elle assure à l'existence nationale même du Royaume-Uni, sinon la police des mers et la protection de tous les pavillons qui les sillonnent, de la liberté de la navigation pour toutes les nations. Un Etat peut bien, mal inspiré par une politique aussi fausse que nuisible à ses propres intérêts, imposer aux autres Etats toutes sortes de restrictions à l'usage de son territoire. Aucun ne pourrait en établir en pleine mer. Une muraille de Chine n'est pas possible sur l'océan. Cela est tellement vrai, tellement évident, qu'à part la chimérique Allemagne, absolument livrée à sa manie de la domination universelle, pas une autre grande puissance n'a songé depuis longtemps à disputer à l'Angleterre la suprématie des

mers. Et pourquoi? Sinon parce qu'avec un sens politique supérieur, les puissances comprennent qu'en maintenant pour toutes la liberté de la grande navigation, et en ayant chassé la piraterie de l'océan, l'Angleterre fait en réalité un service mondial dont leurs intérêts profitent comme ceux de la Grande-Bretagne, qui pourtant en paie seule les frais.

Pourquoi la France, la Russie, l'Italie, l'Allemagne même, l'Autriche, les Etats-Unis, voudraient-ils substituer leur suprématie sur les mers à celle de l'Angleterre? Aucune de ces puissances continentales n'en a besoin, parce qu'elle ne lui serait pratiquement d'aucun avantage, tout en la chargeant du fardeau écrasant des frais à encourir pour la maintenir.

Les destinées de l'Angleterre peuvent dépendre d'une seule grande bataille navale. D'un autre côté, l'Angleterre, victorieuse sur mer, ne saurait faire du coup la conquête territoriale d'une grande puissance continentale. La destruction de la flotte française à Trafalgar n'empêcha pas Napoléon de triompher à Austerlitz, et de dominer l'Europe des années durant. Il ne succomba que lorsqu'il fut enfin vaincu sur le continent qu'il avait parcouru en vainqueur. Wellington a beaucoup plus fait, à Waterloo, pour la chute définitive de Napoléon et du premier empire français, que Nelson à Trafalgar.

Les nations n'ont aucune raison de désirer la substitution de la suprématie allemande, sur les mers, à celle de la Grande-Bretagne. Qu'y gagneraient-elles? N'auraient-elles pas plutôt beaucoup à y perdre? La suprématie sur les mers ne donnera jamais la domination universelle à l'Angleterre, précisément parce que le Royaume-Uni n'est pas, et ne peut pas être, une puissance continentale. Il est situé comme un roc en pleine mer. Il ne continuera à exister comme grande puissance qu'en autant que tous les efforts de ses ennemis viendront, comme des vagues impuissantes, se briser sur ce rocher inébranlable.

Mais la suprématie allemande sur l'océan serait le gage le plus certain de la domination universelle germanique, pour la bonne raison qu'elle serait appuyée de la plus formidable organisation militaire continentale que le monde ait jamais connue.

Il est donc facile de prévoir quels immenses sacrifices financiers le Royaume-Uni serait impérieusement appelé à faire, après la somme fabuleuse des frais que la guerre actuelle lui impose et les milliards que, pendant de nombreuses années, il

devra payer pour les blessés, et pour les veuves et les orphelins de ses héros tombés au champ d'honneur.

Ce serait se faire une étrange illusion que de supposer que les colonies, dans cette malheureuse situation de paix armée, n'auraient pas encore à faire leur part de sacrifices pour leur défense et pour celle de l'Empire. Le redoutable problème de la défense impériale se présenterait dans toute son acuité. Sans doute, la mère-patrie ne songerait par un instant à nous y obliger, non seulement par respect de notre autonomie et de notre liberté d'action, mais parce qu'elle reconnaîtrait n'en plus avoir le droit. Mais pour les mêmes raisons qui les ont décidées à participer si largement à la guerre, les colonies, il n'y a pas à en douter, voudraient contribuer à organiser les moyens de protéger l'Empire, en se protégeant elles-mêmes, contre de nouveaux et imminents dangers.

La paix armée serait déplorable

Si l'Allemagne et l'Autriche sortaient de la présente tourmente en mesure de se réorganiser militairement dans les mêmes proportions qu'avant la guerre, et d'être encore une menace permanente pour la paix du monde, il s'en suivrait la fatale conséquence que toutes les grandes puissances seraient forcément obligées de s'armer pour se tenir prêtes à toutes les éventualités.

Les mêmes causes produisant nécessairement les mêmes effets, le péril allemand se reproduisant dans des conditions très propablement aggravées, obligerait les nations les plus directement exposées à en être les victimes, à s'imposer les plus lourds sacrifices pour le conjurer. Avant la guerre actuelle, malgré les preuves nombreuses qui en démontraient pourtant l'existence, il était encore convenable de ne pas croire à ce péril germanique. Les peuples, comme les individus, sont si portés à fermer les yeux à l'évidence. Il est si facile de taxer d'exagération les esprits perspicaces qui voient plus juste et plus loin. Jugeant une situation telle qu'on la veut, et non dans sa réalité, on se repose dans une sécurité dont le réveil, comme en 1914, est terrible.

Toutefois, la vérité historique est que, longtemps avant le déchaînement du conflit actuel, l'intense préparation militaire de l'Allemagne était un cauchemar permanent pour les gouver-

nements. Dans tous les pays d'Europe, l'opinion s'accréditait davantage que, tôt ou tard, le monde serait bouleversé par un épouvantable cataclysme. Ces craintes, malheureusement trop fondées, eurent de l'écho au Canada qui jouissait depuis un siècle d'une paix profonde. Cependant, le péril allemand eut chez nous ses incrédules. Il n'a pas fallu moins que le cyclone de 1914 pour les convaincre que l'Atlantique n'était pas une barrière infranchissable à une armée européenne, transportée par une flotte ennemie victorieuse de la marine anglaise. Bon gré mal gré, il nous faudrait bien considérer la question de nous protéger contre cette reproduction du péril teuton.

La République américaine elle-même, comme puissance de première grandeur, serait dans la nécessité d'entrer dans ce mouvement militariste. Depuis le commencement de la guerre, cette importante question est à l'ordre du jour aux Etats-Unis, sous la poussée des événements, et des difficultés diplomatiques qu'ils ont suscitées entre les cabinets de Washington et de Berlin.

Avec la paix armée, et l'ambition allemande encore menaçante, le monde redeviendrait plus que jamais un immense camp retranché. Il n'y a qu'un seul moyen d'éviter ce fatal résultat: c'est l'union des puissances pour la restriction des armements dans les limites absolument raisonnables, sur terre et sur mer. Il leur faudrait reprendre le programme des conférences de La Haye, et cette fois forcer l'Allemagne et l'Autriche à y acquiescer.

Peut-on encore espérer que, malgré le système mensonger par lequel l'opinion allemande a été faussée et fanatisée, elle finira par comprendre que c'est également dans l'intérêt de la Germanie de consentir à la condition essentielle de toute paix bienfaisante : la future limitation des armements? La population allemande réalisera-t-elle que c'est là le plus grand service que les Alliés pourront lui rendre?

Il est évident qu'en Allemagne et, malheureusement, ailleurs aussi on a donné à la convention des Alliés, en date du 4 septembre 1914, à Londres, et aux déclarations autorisées des chefs politiques de ces puissances, une fausse intreprétation. Il convenait fort au cabinet de Berlin de créer, dans l'empire germanique, la conviction que les Alliés ne voulaient pas seulement se soustraire à l'hégémonie allemande, mais étaient même déterminés à détruire de fond en comble l'œuvre du grand Frédéric et de Bismark. C'était le moyen le plus efficace de fanatiser

cette race forte et ambitieuse, et de lui faire produire le suprême effort qui devait assurer sa domination sur la plus grande partie de l'univers. L'explosion intense des passions nationales a même rallié à la cause germanique le groupe d'opinion qui était, au début des difficultés diplomatiques, hostile à l'idée de déclarer la guerre, surtout favorisée par le parti militaire.

Résultats de la victoire des alliés

La victoire complète des Alliés aurait sans aucun doute pour résultat un remaniement très considérable de la carte de l'Europe, qui imposerait à l'empire allemand des cessions territoriales importantes. Mais qu'il soit jamais entré dans la pensée de l'Entente de détruire la race germanique, en même temps que ses visées ambitieuses de domination universelle, c'est une pure invention. Au cours des événements humains, un empire peut décheoir de sa primitive grandeur sans que sa population disparaisse à jamais de la surface du globe. C'est faire injure aux nations alliées que de leur supposer gratuitement des intentions non-seulement d'une suprême et cruelle injustice, mais dénuées du moindre bon sens. Rien dans le langage des hommes d'Etat anglais, français et russes, n'autorise semblable accusation.

Il y a, à la paix plus ou moins prochaine, ou plus ou moins éloignée, d'autres conditions essentielles qui sont dans l'esprit de tous, parce que tous souhaitent les voir réalisées, à la seule exception de ceux qui les subiraient. L'énumération en est facile.

Rétablissement de l'indépendance de la Belgique et de la Serbie. Il serait fort possible que cette dernière fût agrandie de l'Herzégovine et de la Bosnie, pour rendre justice aux aspirations nationales des Serbes de ces provinces, annexées si cavalièrement à l'empire austro-hongrois, en 1908, par le vieil empereur François-Joseph.

Rétrocession certaine de l'Alsace et de la Lorraine à la France, après plus de quarante années de détention forcée sous le joug teuton, aussi incapable, au dernier qu'au premier jour, d'assimiler la brave population de ces provinces, et de briser son invincible attachement à son ancien drapeau. Avec quel indicible bonheur ces membres longtemps détachés de la famille française par la force, rentreraient au foyer!

Quels événements historiques seraient la reconstitution de la Pologne, sous la suzeraineté moscovite, et l'annexion de Constantinople, avec ce qui reste de la Turquie d'Europe, à l'empire russe !

Les aspirations nationales de l'Italie à l'annexion de la région appelée le Trentin et de la cité de Trieste sont bien connues. La population de ce territoire est en grande partie italienne, et saluerait avec enthousiasme le jour de son entrée dans sa véritable patrie. En lisant le récit des luttes séculaires de l'Autriche et de l'Italie, on se demande tout naturellement pourquoi la première tiendrait tant à continuer sa domination, parfois assurément trop lourde, sur une population qu'elle ne pourra jamais assimiler, et qui sera toujours réfractaire à sa souveraineté. Ne serait-ce pas à l'avantage bien compris de ces deux puissances d'en finir une fois pour toutes, et de fixer leurs frontières d'une manière définitive, en donnant enfin satisfaction au légitime désir et au vœu constant d'un groupe national dont la seule ambition est de vivre sous le drapeau qui abrite et protège ses frères.

Plus on étudie les multiples aspects du conflit qui fait rage, en Europe, dans le but extrêmement intéressant d'en supposer les conséquences maintenant assez certaines, plus on se dit qu'évidemment l'Autriche, soit aveuglée par une ambition couvée depuis longtemps, soit dominée par Berlin, n'a pas prévu ce que la défaite pourrait lui coûter. Dans sa région sud-orientale, elle compte une population de plus de trois millions de Roumains. Le cabinet de Vienne espérait-il le concours de la Roumanie dans son entreprise contre la Serbie? Il est difficile de le supposer. Bien que l'histoire de la péninsule balkanique, depuis qu'elle s'est affranchie de la domination de la Turquie, ne prouve pas beaucoup le développement de la solidarité entre les quatre Etats souverains qui s'y sont constitués—témoin la trahison par la Bulgarie, en 1913, de ses alliés dans la campagne de Turquie—il était fort possible que ces puissances, à l'exception de la Bulgarie, s'unissent pour résister à l'assaut austro-hongrois, en prévision surtout de la tentative prochaine de l'extension de l'hégémonie allemande à leurs territoires.

D'un autre côté, le gouvernement autrichien connaissait l'aspiration de la Bulgarie à la suprématie balkanique. S'il réussissait, avec l'aide de Berlin, à entraîner les Bulgares dans le conflit austro-serbe, la Roumanie pourrait être fortement tentée

d'en faire autant, ou tout au moins de rester neutre, parce qu'elle n'oserait pas se risquer dans une campagne avec l'Autriche d'un côté et la Bulgarie de l'autre. Mais la guerre, devenue générale en Europe, changeait complètement d'aspect. Si la Roumanie se décidait à prendre fait et cause pour les Alliés, elle avait raison d'espérer recevoir tout de suite le puissant appui de la Russie. Après de longs mois d'attente, cet événement s'est produit. L'armée roumaine est entrée en campagne contre Austro-hongrois et Bulgares. Les Russes sont accourus à la rescousse des Roumains.

La défaite finale des empires du Centre pourrait bien aussi signifier la perte, par l'Autriche, de ses provinces orientales où le groupe national roumain est en majorité. Cet agrandissement ferait du coup de la Roumanie un Etat de onze millions. Amputé, comme conséquence de la déroute, au profit de l'Italie, de la Serbie et de la Roumanie, l'empire austro-hongrois perdrait plusieurs provinces et une population totale de sept à huit millions. Quoi qu'il en soit de ces prévisions, d'une réalisation très possible, il est sûr qu'avant longtemps l'Autriche regrettera sincèrement d'avoir cédé aux exigences de Berlin, et d'avoir provoqué la guerre continentale en voulant subjuguer la Serbie.

Cette Turquie, atrocement coupable des massacres des Arméniens pour assouvir sa haine du chrétien, massacres contre lesquels l'humanité crie vengeance au Ciel, aura, à la paix, il faut l'espérer et le souhaiter, son heure de rétribution. Son rôle en Europe est à jamais terminé. Enfin chassée de Constantinople, après plus de quatre siècles et demi de domination, son territoire asiatique sera très probablement, pour la plus grande partie, divisé entre les Alliés, la Russie en prenant une étendue de plus de 175,000 milles carrés avec une population de plus de six millions. L'empire turc aura vécu.

L'Angleterre et la France se sont aussi ralliées à l'idée de l'agrandissement de la Russie pour inclure Constantinople, Andrinople, les Dardanelles et le Bosphore, la rive nord de la mer de Marmara et ses îles.

Le canal de Suez a beaucoup modifié la situation orientale. Etablie au Caire et au port Saïd, la Grande-Bretagne n'avait plus les mêmes raisons de s'inquiéter de l'avance russe jusqu'à Gallipoli, avec Constantinople si longtemps convoitée.

En s'alliant à l'Autriche et à l'Allemagne, la Turquie a fermé la Méditerranée à la Russie, qui n'avait plus, pour communiquer avec l'Angleterre, la France, et le reste du monde, que les ports de Vladivostock et d'Archangel, bloqués par les glaces près de six mois de l'année. Les insuccès de l'armée russe, dans la première année de la guerre, ont été causés par le manque de munitions. C'est son isolement et les difficultés de se procurer les munitions nécessaires qui ont obligé la Russie à retraiter, en attendant de pouvoir s'organiser pour reprendre effectivement l'offensive.

Le cours des événements indiquait assez qu'avec la décadence de plus en plus rapide de la Turquie et l'accroissement de la puissance germanique, Constantinople pouvait bientôt être accaparée par l'Autriche elle-même, dominée par l'Allemagne. La résurrection de l'ancien empire byzantin, et son union avec un nouveau bas-empire, avec Berlin et Constantinople pour capitales, était une des perspectives de l'avenir. Il est très concevable que l'Angleterre et la France préfèreraient Constantinople russifiée que germanisée.

La troisième condition de la paix est celle des indemnités de guerre. Que la Belgique, que la France, que la Serbie, devront être indemnisées surtout des pertes énormes que les dévastations et les atrocités allemandes leur ont imposées, c'est compris et admis. Il est, pour le moment, impossible et peu utile d'essayer à prévoir ce que seront les indemnités de guerre. Si les hostilités doivent se continuer encore un an et plus, qui sait à quel degré de ruine financière les vaincus seront descendus? Ne pas oublier que, dans tout règlement d'affaires publiques ou privées il faut nécessairement compter avec les limites des choses possibles.

Nécessité impérieuse de continuer la guerre

On a gravement tort de préjuger l'opinion en s'efforçant de lui faire croire que si la guerre se continue avec toutes ses horreurs, les deux groupes des nations belligérantes en sont également responsables. Certains écrits paraissent même insinuer que ce sont les Alliés qui devraient demander la paix.

Une seule des nations engagées dans ce conflit désastreux pourrait prendre l'initiative d'y mettre une fin désirable, sans décheoir de sa dignité et sacrifier son honneur : c'est l'Allemagne.

Elle est la grande coupable qui a jeté le monde dans les convulsions épouvantables qui durent depuis si longtemps. A elle l'obligation de réparer son crime. Elle le peut ; elle le doit. Cet acte de haute justice internationale lui serait facile.

Ne perdons pas de vue que dans toute guerre, d'ordinaire ce sont les vaincus qui implorent la clémence des vainqueurs. Une exception à cette règle serait-elle possible dans le cas actuel? Il me semble que oui.

Quel beau et superbe geste ferait l'Allemagne si, sans s'avouer vaincue—ce que personne n'exigerait—elle reconnaissait qu'elle a été coupable, en 1914, et demandait une suspension des hostilités, en proposant comme base essentielle et nécessaire des futures négociations de la paix, le désarmement dans une large proportion, et l'abandon général de ce militarisme si désastreux pour tout le monde.

Le militarisme à outrance, arrivé à l'horrible développement de 1914, c'est l'œuvre de l'Allemagne. Elle ne peut le nier. Si elle s'était rendue aux demandes pressantes de l'Angleterre, réitérées si souvent pendant tant d'années, elle ne serait pas aujourd'hui l'une des victimes de son déraisonnable entêtement et de sa folle ambition.

Tous souhaitent la paix. L'Allemagne seule peut dans le moment la rendre possible.

Il est infiniment mieux de se rendre à l'évidence. Quelle que soit l'ardeur du désir de voir la fin immédiate de la guerre, il est certain que la situation militaire ne donne pas actuellement l'ombre d'une espérance qu'il soit possible de la terminer avant un temps assez prolongé.

Après avoir obtenu, dans une terrifiante offensive, des succès très considérables, grâce à la perfection de l'organisation de ses armées, l'Allemagne, depuis le printemps dernier, a été forcée de se résigner à la défensive sur le théâtre occidental des opérations.

A leur tour, les Alliés ont remporté des victoires importantes. Ils se sont puissamment organisés. Ils continuent à se préparer à de nouveaux et gigantesques efforts.

Mais rien de décisif n'est encore venu trancher la question de la supériorité triomphante des uns ou des autres belligérants.

Les armées restent en présence dans une défiante attitude. Les deux groupes d'ennemis ont encore, et pour longtemps, de grandes ressources en hommes et en argent.

Si l'Allemagne, qui pourrait à la rigueur céder la première, en avouant sa faute, dans l'intérêt de tout le monde, s'obstine à lutter jusqu'à épuisement, comment veut-on que les Alliés, qui ont été obligés de faire la guerre malgré eux, subissent l'humiliation et la honte de solliciter de leur cruel ennemi une paix dont les conditions, ils le savent, seraient absolument inacceptables. Il leur faut donc s'armer d'un courage invincible et d'une persévérance à toute épreuve, pour résoudre, pour un long avenir, le redoutable problème auquel ils se sont liés d'honneur à donner la seule solution qui puisse rassurer le monde.

La participation du Canada à la guerre

Je dois maintenant étudier les côtés divers de cette question de première importance pour nous:—la participation du Canada à la guerre.

Depuis des années, bien qu'en retraite de la carrière publique active, à laquelle j'ai consacré la meilleure partie de ma vie, j'ai suivi avec beaucoup de soin et d'attention l'évolution de la politique canadienne. Personne, je présume, n'a jamais cru que notre situation était immuable, et que les événements humains, quelles qu'en fussent la gravité et la grandeur, ne pouvaient effleurer notre passiveté. A coup sûr, je n'ai pas partagé cette illusion, si réellement elle a trouvé accès chez quelques-uns.

Ces dernières années, en dehors du mouvement régulier du gouvernement du pays, on a beaucoup étudié le passé pour se rendre bien compte de ses enseignements, de la portée de son influence sur le présent et sur l'avenir. C'est certainement un sujet très important, digne de la plus sérieuse considération. Si jamais il s'est imposé à l'attention, c'est bien depuis les événements qui ont abouti à la grande guerre à laquelle nous prenons une si large part.

Le Canada est-il un "Etat-Souverain"?

Il a été affirmé, apparemment sans la moindre hésitation, que "*les colonies autonomes sont des Etats souverains*". On a appuyé cette proposition sur l'autorité de Sir Erskine May, auteur de droit constitutionnel de grande réputation en An-

gleterre et partout où l'on étudie les institutions de la Grande-Bretagne et leur intéressant développement historique. On a corroboré sa prétentue opinion de celle d'un jurisconsulte anglais contemporain, Sir Frederick Pollock.

Sir Erskine May, en tant qu'autorité constitutionnelle, ne m'est pas inconnu. Ayant décidé, bien jeune encore, d'embrasser la carrière du journalisme, qui alors plus sûrement qu'aujourd'hui ne conduisait pas à la fortune, j'ai compris la nécessité de puiser aux meilleures sources les vrais principes du droit constitutionnel anglais. Je les ai consciencieusement cherchés, et je crois les avoir trouvés, dans les discours des parlementaires illustres, dans les livres des grands historiens et des commentateurs distingués qui les ont exposés.

Les deux premiers ouvrages que j'ai lus sur la matière, si j'ai bon souvenir, il y a bien quarante-cinq ans, sont l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre de May, et son traité de la pratique parlementaire :—"May's *Parliamentary Practice*". Ai-je besoin d'ajouter que je les ai relus depuis, bien des fois, surtout les plus récentes éditions.

J'avoue, en toute sincérité, que c'est avec surprise que j'ai appris récemment que May avait exprimé l'opinion que les colonies autonomes étaient des "Etats souverains". Cette opinion serait contenue, a-t-on affirmé, dans les lignes suivantes qui se lisent à la page 375 de son "Histoire constitutionnelle de l'Angleterre", édition de 1912 :—

" Parliament has recently pronounced it to be just that
" the colonies which enjoy self-government, should undertake
" the responsibility and cost of their own military defence.
" To carry this policy into effect must be the work of time.
" But whenever it may be effected, the last material bond of
" connection with the colonies will have been severed, and
" colonial states, acknowledging the honorary sovereignty of
" England, and fully armed for self-defence, as well against
" herself as others, will have grown out of the dependencies of
" the British Empire."

Il me semble pourtant que je comprends assez bien la langue anglaise. Je ne trouve absolument rien dans cet extrait de May qui autorise à lui prêter l'opinion que "*les colonies autonomes sont des Etats souverains.*"

Je le traduis avant de l'analyser :—

"Le Parlement a récemment déclaré qu'il était juste que " les colonies qui se gouvernent elles-mêmes, *devraient* se char- " ger (should undertake) de la responsabilité et des frais de " leur propre défense militaire. "La mise à effet de cette poli- " tique *doit être l'œuvre du temps.* Mais lorsqu'elle *sera réa-* " *lisée* le dernier lien matériel de liaison avec les colonies *aura* " *été rompu*; et *des Etats coloniaux*, reconnaissant la souverai- " neté *honoraire* de l'Angleterre, et complètement armés pour " leur propre défense, *aussi bien contre elle que* contre les au- " tres, seront *sortis du nombre des dépendances de l'empire* " *britannique "will have grown out of the dependencies of the* " *British Empire."*

En analysant ce paragraphe, j'explique pourquoi j'en ai souligné certains mots dans la traduction française.

Cette édition de l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre, de May, était publiée en 1912, il y a quatre ans à peine.

Que dit cet extrait? Il constate, en premier lieu, la déclaration récente du Parlement impérial que les colonies jouissant du *self-government—du droit de se gouverner elles-mêmes—devraient* (should undertake) *se charger de la responsabilité et des frais de leur propre défense militaire.*

Quand le Parlement impérial a-t-il fait la déclaration mentionnée par l'historien? Elle remonte à cinquante ans. C'est à sa séance du 4 mars 1862, que la Chambre des communes anglaise a adopté une "RÉSOLUTION" dans les termes précités. L'appréciation que May en fait est de l'édition de 1863. Donc il est évident qu'en 1912, cette déclaration du Parlement impérial n'était pas de date récente. May était mort depuis longtemps. Celui qui a publié la nouvelle édition de son Histoire constitutionnelle de l'Angleterre, aurait dû faire remarquer que la déclaration de la Chambre des communes remontait à 1862. Le fait qu'elle est vieille de plus d'un demi siècle change beaucoup la portée de la signification que l'on peut raisonnablement lui donner aujourd'hui.

Puisque le Parlement impérial exprimait l'opinion que les colonies autonomes *devraient, en justice, se charger de la responsabilité et des frais de leur propre défense*, il était évident qu'elles n'avaient pas encore pris cette décision.

Le sens de ces lignes, lues avec le contexte entier du paragraphe, est évidemment que les colonies autonomes auront, *plus tard*, à se charger *seules* de leur défense. Que cela n'était

qu'une prévision d'un avenir encore éloigné, se prouve par la phrase suivante par laquelle May ajoute que *cette politique ne sera applicable que par l'œuvre du temps.* J'ai toujours compris que lorsque l'on prévoit que telle ou telle conséquence sera *l'œuvre du temps,* on veut dire qu'il faudra une période d'années assez longue pour la produire.

Donc, première conclusion certaine, c'est qu'en 1912, les colonies autonomes ne s'étaient pas chargées *de la responsabilité et des frais exclusifs* de leur défense militaire, et que l'Angleterre, leur métropole, était toujours obligée de les protéger si elles étaient attaquées. La condition de leur future souveraineté n'était pas réalisée et, conséquemment, May n'a pas écrit, ne pouvait pas écrire, que ces colonies *étaient des Etats souverains.*

May a publié ces lignes en 1863. Elles sont répétées dans l'édition de 1912, à cinquante-quatre ans d'intervalle. Cependant l'œuvre prédite du temps n'était pas encore accomplie. Les colonies autonomes n'étaient pas plus *souveraines* qu'en 1863.

Extraire une phrase de toute une démonstration pour prouver une expression d'opinion, c'est toujours dangereux, et généralement injuste. C'est pis lorsque l'on ne cite qu'un membre de phrase. C'est le cas pour cette citation de May, elle a été soigeusement découpée pour faire dire à cet auteur ce qu'il n'a certainement jamais pensé.

Cette partie de phrase est empruntée aux pages dans lesquelles May considère le développement graduel et conjoint de la politique—impériale et coloniale—relative à la défense de l'Empire. Il commente le mouvement progressif de l'opinion anglaise en faveur d'un changement par lequel les colonies se chargeraient de leur défense. Il constate que le Parlement impérial avait tout récemment déclaré qu'en justice les colonies *devraient seules* se charger de la responsabilité de leur défense à leurs propres frais. Mais l'historien distingué qui écrit ces pages est assez perspicace pour prévoir que cette politique conduirait nécessairement à l'indépendance des colonies, ce qui naturellement serait l'œuvre d'un temps plus ou moins prolongé. Mais il n'a pas prétendu que les colonies pouvaient être transformées en Etats souverains avant la reconnaissance de leur indépendance.

Rien n'a été changé depuis. La situation respective de la métropole et des colonies est absolument la même aujourd'hui qu'en 1862. Ceux-là qui affirment la souveraineté des colonies sont les mêmes qui s'évertuent à crier, surtout depuis deux ans, que l'Angleterre est strictement obligée de nous défendre de toute sa puissance, si un ennemi nous attaque, et que nous ne sommes tenus qu'à faire notre part pour notre propre défense. Contradiction plus patente est impossible à concevoir.

Par quelle aberration peut-on prétendre, en même temps, que le Canada est un Etat souverain, par conséquent indépendant de l'Angleterre, et que celle-ci serait, le cas échéant, obligée de se ruiner au besoin pour le défendre!

Le jour où le Canada sera indépendant, l'Angleterre sera libérée de toute obligation à son égard.

C'est pourtant bien facile à comprendre.

Continuons cette intéressante analyse :

Lorsqu'elle (cette politique de l'avenir) sera réalisée, le dernier lien qui nous unissait à la métropole aura été brisé.

C'est clair comme le jour. Quand le dernier lien colonial aura été rompu, le Canada passera de l'état de colonie à l'état d'indépendance, l'indépendance canadienne ou, ce qui est fort possible, l'indépendance de l'absorption par les Etats-Unis. Mais à quand la rupture de ce dernier lien colonial? Dans vingt, cinquante, ou cent ans. Personne ne le sait. Personne n'en peut prédire la date. En attendant, le Canada continue et continuera à être une colonie soumise à la *souveraineté* de sa métropole, et non un "*Etat indépendant*".

Pour bien exprimer en français le sens du contexte entier des lignes citées, il faut traduire les trois mots— *and colonial states*, par *des états coloniaux*, et non par *les états coloniaux*. Une seule lettre change le sens de la phrase.

Ce que May dit réellement, c'est que, le temps faisant graduellement son œuvre, qui, en se complétant, brisera le dernier lien colonial, en vertu de cet ordre de choses nouveau, *des états coloniaux seront sortis* (will have grown out) de la dépendance de l'Empire. Il exprime l'opinion que ces états, sortis de l'Empire, reconnaîtront *la souveraineté honoraire* de l'Angleterre.

Il emploie évidemment ce terme de souveraineté *honoraire* pour dire, que les colonies sortant graduellement de l'état de

dépendances de l'empire britannique— *growing out of the dependencies of the British Empire*— dans cette dernière phase de leur sujétion coloniale, ferait encore à l'Angleterre le compliment affectueux de reconnaître le caractère *bonoraire* de sa souveraineté qui, pour elles, n'aurait plus de signification réellement politique.

Comprenant très bien le caractère absolument et rapidement transitoire de cette étape vers l'indépendance définitive, May complète sa pensée comme suit :

" *They will still look to her, in time of war, for at least naval* " *protection; and, in peace, they will continue to imitate her* " *laws and institutions, and to glory in the proud distinction of* " *British citizenship. On her part, England may well be prou-* " *der of the vigorous freedom of her prosperous sons, than of a* " *hundred provinces subject to the iron rule of British pro-con-* " *suls. And should the sole remaining ties of kindred affection* " *and honour be severed, she will reflect, with just exultation,* " *that her dominion ceased, not in oppression and bloodshed* " *but in the expansive energies of freedom, and the hereditary* " *capacity of her manly offspring for the privileges of self-go-* " *vernment.*"

J'emprunte la traduction du texte anglais à l'édition française de l'Histoire constitutionnelle de l'Angleterre par Thomas Erskine May 1863, par Cornelis de Witt, et publiée en 1866 :

" *Ils (les Etats coloniaux) attendront encore d'elle, en temps* " *de guerre, au moins une protection navale; en temps de paix,* " *ils continueront à imiter ses lois et ses institutions, et à se glo-* " *rifier d'être des citoyens anglais. De son côté, l'Angleterre peut* " *être plus fière de la vigoureuse liberté de ses propres enfants que* " *de cent provinces soumises à la verge de fer de proconsuls an-* " *glais. Et quand même les seuls liens de parenté, d'affec-* " *tion, et d'honneur, qui subsistent encore, viendraient à se rom-* " *pre, elle se rappellerait toujours avec une juste fierté que sa* " *domination a pris fin, non au milieu de l'oppression et de* " *l'effusion du sang, mais par suite de l'énergie expansive de la* " *liberté, et de l'aptitude héréditaire de ses nobles fils aux privi-* " *lèges du self-government.*"

Le droit international ne reconnaît que deux manières d'être de la suprématie d'un Etat sur les territoires qui en relèvent: *la souveraineté* et la *suzeraineté.*

Que faut-il entendre par une *souveraineté honoraire*, ce qui n'a jamais existé? Serait-ce quelque chose de semblable à la présidence honoraire de certaines sociétés de discussion, ou de certains clubs?

Dans tous les cas, ce serait un curieux genre de souveraineté que celui qui reconnaîtrait à une colonie, devenue indépendante *par l'œuvre du temps*, le droit de *s'armer pleinement* contre elle aussi bien que contre les autres nations. Je ne crois pas que l'Angleterre serait fort enchantée du compliment. Cela équivaudrait à lui dire :—Notre liaison politique est définitivement terminée par *la rupture du dernier lien qui nous unissait.* Avant de nous séparer, nous voulons bien, en souvenir du passé, vous faire la politesse de vous reconnaître comme notre *souverain honoraire.* Toutefois, nous vous prions de ne pas vous illusionner. Nous allons nous *armer pleinement pour notre défense*, et nous n'aurons pas plus de considération pour vous que pour les autres nations. Si vous ne jouez pas à notre goût votre nouveau rôle de *souverain honoraire*, nous entendons bien nous servir désormais de notre droit de vous donner la râclée, si nous le pouvons.

Et sir Frédérick Pollock, que dit-il qui corrobore si bien l'opinion de May? Voici :—

" Laissons de côté les conventions et ne regardons qu'aux " faits: nous constatons que les colonies autonomes sont, en " fait, des royaumes distincts, ayant le même roi que la mère-" patrie, *mais consentant volontairement* (*choosing*) *d'abroger* " *cette partie de leur pleine autonomie qui touche aux affaires* " *étrangères. La souveraineté britannique est une fiction.* Les " Etats de l'Empire sont sur un pied de parfaite égalité."

Jai souligné quelques mots pour en faire ressortir davantage le sens.

Si, comme sir Frederick Pollock le dit, les colonies ont volontairement consenti l'abrogation de *leur pleine autonomie pour tout ce qui touche aux affaires étrangères*, elles n'ont donc pas le droit d'exercer les principaux droits de la souveraineté; elles ne sont pas des *Etats souverains*".

Il est certain que le jurisconsulte, en traçant les lignes qui précèdent, n'a parlé que figurément, en ce sens que l'Angleterre ne forcerait plus ses colonies autonomes à subir sa souveraineté, si elles se décidaient à lui demander de reconnaître leur indépendance. En effet, au sens propre, comment les

colonies auraient-elles pu *abroger la partie de leur autonomie qui concerne les relations étrangères,* étant donné le fait qu'elles n'ont jamais eu ces droits souverains. Je voudrais que l'on me dise quand, depuis la cession par le traité de Paris, le Canada a eu le droit de règler lui-même ses affaires étrangères.

C'est aussi figurément qu'il a dit que la souveraineté britannique n'était qu'une fiction.

Fiction, la souveraineté qui a le droit de nous faire passer de l'état de paix à l'état de guerre!

Fiction, la souveraineté qui, lors des prochaines négociations de la paix, déterminera les conditions qui pourront nous concerner particulièrement !

Fiction, la souveraineté qui, dans le cas de la défaite de la Grande-Bretagne, aurait le droit, comme la France, en 1763, de signer un traité de paix cédant le Canada à l'Allemagne !

Fiction, la souveraineté qui, seule, avait le droit de décréter notre charte constitutionnelle de 1867, conformément aux vœux que nous avions formulés et auxquels elle pouvait, seule, donner la sanction légale !

Fiction, la souveraineté en vertu de laquelle le Roi, par son représentant à Ottawa, commande de droit toutes nos forces militaires de terre et de mer !

Fiction, la souveraineté au nom de laquelle le gouverneur-général du Canada et tous les lieutenants-gouverneurs des provinces donnent la sanction royale à toutes les lois votées par le Parlement canadien et par les Législatures provinciales!

Fiction, la souveraineté au nom de laquelle tous les juges du pays exercent la justice et obligent tous les citoyens du Canada à se soumettre à leurs jugements !

Fiction, la souveraineté qui, le 29 mars 1867, décrétait, *de l'avis et du consentement des Lords spirituels et Temporels et des communes, en ce présent Parlement assemblés, et par leur autorité,* que le gouvernement et le pouvoir exécutif du Canada étaient et continueraient d'être attribués à Sa Majesté la reine !

Fiction, la souveraineté qui, le même jour, toujours *de l'avis et du consentement* du Parlement impérial, décrétait que le Parlement du Canada, qu'elle créait, aurait le pouvoir législatif de *faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, sur toutes les matières tombant dans les catégories de sujets énumérés* à l'article 91 de "l'Acte de l'Amérique Bri-

tannique du Nord 1867", notamment, la dette et la propriété publiques, le commerce; les impôts; emprunt de deniers sur le crédit public; le service postal, sur la milice: le service militaire et le service naval, et la défense du pays; sur le cours monétaire et le monnayage; sur les banques, l'incorporation des banques et l'émission du papier monnaie; les caisses d'épargnes; les poids et mesures; l'intérêt de l'argent; le mariage et le divorce; la loi criminelle, y compris la procédure en matière criminelle, etc., etc.

Fiction, la souveraineté qui, par la même charte constitutionnelle de 1867, décrétant l'Union fédérale des provinces canadiennes, décrétait que les Législatures provinciales auraient le pouvoir exclusif de faire des lois relatives aux matières tombant dans les catégories de sujets énumérés aux articles 92 et 93 du même "Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867", notamment, la propriété et les droits civils dans la province—ce qui nous assure notre code civil français—; l'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux; les institutions municipales dans la province; l'administration et la vente des terres publiques appartenant à la province, et des bois et forêts qui s'y trouvent; l'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de marine; etc, etc !

Si cette souveraineté là n'est qu'une fiction, un roman, il faut avouer qu'elle embrasse passablement toutes les conditions essentielles de notre existence nationale et provinciale.

Il paraît que M. Balfour, premier ministre de la Grande-Bretagne de 1902 à 1905, s'est aussi permis la définition suivante :—

" Légalement, le Parlement britannique possède la suprématie sur le Parlement du Canada et de l'Australie, du Cap " ou de l'Afrique-Sud. Mais, en réalité, ces parlements sont " indépendants, absolument indépendants."

Evidemment, M. Balbour, comptant sur l'intelligence de son auditoire, n'a pas cru qu'il fût nécessaire d'ajouter que ces parlements étaient indépendants *dans la limite de la juridiction exécutive et législative décrétée par* l'autorité souveraine,

composée du Roi, de la Chambre des Lords, et de la Chambre des communes. Comme nous pouvons, sans vaine prétention, nous croire aussi intelligents que ceux qu'il gratifiait de son importante opinion, nous faisons comme eux, et nous suppléons à l'insuffisance de la définition en y ajoutant ce qu'il n'a pas considéré utile de dire, tant cela était facile à comprendre.

Si quelqu'un en doute, je lui conseille de demander à M. Balfour, qui vit encore, si sous le prétexte qu'il a dit que le Parlement canadien était indépendant, il lui permettait, s'il redevenait premier ministre d'Angleterre, de faire déclarer la guerre à la Grande-Bretagne par le gouverneur-général qui représente le Roi, à Ottawa.

Mais le plus renversant, c'est que l'impérialiste Chamberlain,—l'apôtre,—exécré parmi nous, de l'unité de l'Empire, s'est, aussi lui, délivré un jour de sa petite définition de l'étendue de notre souveraineté. En deux phrases, il aurait tranché la grave question comme suit :—

" Le trône est le seul lien constitutionnel entre les colonies " et nous. (La nouvelle n'était pas de fraîche date). En " toute autre chose, ces grandes communautés autonomes sont " aussi indépendantes que nous."

Ce rusé de Chamberlain a été plus prudent que M. Balfour. Pour que personne ne s'y méprenne, il a eu le soin de rappeler à ceux qui avaient une trop forte tendance à l'oublier, qu'entre l'Angleterre et ses colonies le lien du trône existait toujours. Ceux qui, depuis vingt ans, ragent tous les jours contre le *chamberlanisme*, savent, ou s'imaginent savoir ce que l'ancien prédicateur enthousiaste des grandeurs qui découleraient d'une plus puissante unité de l'Empire, entendait par le lien qui unissait les colonies au trône de leur souverain. Il est pour toujours disparu de la scène sur laquelle il a joué un rôle considérable, le dessinant par des efforts qui faisaient jeter feu et flamme aux dénonciateurs virulents de son impérialisme outrancier. Pas possible de l'interroger comme dans le cas de M. Balfour. Il a parlé tant de fois, que personne, surtout ceux qui se pâmaient d'épouvante à l'énonciation de ses visées politiques, n'ignore quelle était sa véritable pensée.

Le trône, entre la métropole et ses colonies, mais c'est l'autorité souveraine s'exerçant dans tout l'Empire, tous les jours du matin au soir, et du soir au matin, conformément à la sub-

division qui en a été faite *souverainement*, par le Parlement impérial entre lui-même, les Parlements nationaux des unions canadienne, australienne, sud-africaine, et les Législatures des diverses provinces de ces confédérations. Ce n'est pas plus difficile que cela à concevoir.

Le trône c'est le lien entre la métropole et les colonies autonomes en vertu duquel la souveraineté s'exerce par les trois catégories de pouvoirs législatifs et exécutifs, chacun dans les limites bien définies de ses attributions, le Parlement impérial s'étant réservé tout ce qui concerne les relations extérieures de l'Empire.

Quand M. Chamberlain a exprimé l'opinion que les colonies autonomes étaient aussi indépendantes que l'Angleterre, il a dit qu'elles l'étaient dans les limites de leur juridiction, comme la Grande-Bretagne l'est dans celle de son Parlement, chargé d'une part, du gouvernement intérieur du Royaume-Uni, de l'autre des affaires étrangères de tout l'Empire. Donner un autre sens à ses paroles, c'est lui imputer une hérésie constitutionnelle dont il n'a jamais été coupable. Il avait trop d'intelligence politique et d'expérience pour prendre la responsabilité publique d'une pareille énormité, qui l'aurait infailliblement voué au sarcasme et à la risée de tous ses concitoyens.

NOTRE VRAIE SITUATION

Quelle est la situation politique exacte des colonies autonomes dans l'empire britannique? Telle est la question qui se pose nécessairement, la première, dans l'examen des conditions dans lesquelles le Canada participe à la guerre. On comprend très aisément qu'une conception erronée de cette situation produit des conclusions absolument fausses. Donc il importe, dès le début, de se demander si notre pays est vraiment, dans le seul sens vrai du mot, un "*Etat indépendant*" —un "*Etat souverain*"?

Si nous sommes forcés de conclure que le Canada n'est pas, et ne sera pas un "ETAT SOUVERAIN" aussi longtemps qu'il sera colonie de l'Empire, colonie d'une métropole, les questions suivantes se poseront :—Etant donnée la condition d'autonomie du Canada, est-ce qu'il participe à L'EXERCICE DE LA SOUVERAINETÉ?

S'il y participe, DANS QUELLE MESURE?

De toute évidence, on ne peut pas répondre à la question: —le Canada est-il un "ETAT SOUVERAIN", sans savoir, en premier lieu, ce que l'on entend par "ETAT SOUVERAIN", par SOUVERAINETÉ.

Inutile de multiplier les citations des définitions de l'"ÉTAT SOUVERAIN" par les auteurs de Droit International qui font le plus autorité. Elles peuvent varier dans les termes, mais dans toutes on retrouve la même idée essentielle. Je ne reproduirai que celle de M. Charles Calvo :—

" Pour qu'un Etat existe, il n'est pas indispensable que son " territoire soit continu ou situé sur un seul et même continent. " La Russie, par exemple, et les Etats-Unis de l'Amérique " du Nord se composent d'un territoire compact et uni, tandis " que le territoire de l'Angleterre est séparé par de vastes mers " et s'étend à la fois sur l'ancien et sur le nouveau monde. On "*doit donc entendre par le mot* ETAT *toutes les possessions d'une* " *nations, en quelque lieu qu'elles soient situées et quelle que soit*

" *la distance qui les sépare. Vattel a formulé à ce sujet l'im-*
" *portante règle que voici :* "Toutes les fois que les lois politiques
" ou les traités n'ont pas établi de distinctions contraires, ce
" que l'on dit du territoire d'une nation s'applique en même
" temps à ses colonies."

Cet auteur définit comme suit la SOUVERAINETÉ DES ETATS:

" Ainsi que nous l'avons déjà fait observer plus haut, l'Etat,
" organe suprême du droit chez un peuple, exige un organisme
" propre à réaliser ce même droit et à le traduire sur le terrain
" des faits. Le gouvernement d'un Etat, en tant que pro-
" duit et instrument de la souveraineté du pays, peut entre-
" tenir deux sortes de relations fondamentales: les unes de
" droit public interne, c'est-à-dire celles qu'il entretient au
" point de vue politique avec les citoyens ou sujets placés sous
" son action; les autres, *de droit public externe ou de droit inter-*
" *national, qui embrassent tout ce qui concerne ses rapports avec*
" *les autres Etats.*

S'appuyant sur l'autorité de Vattel, un autre auteur de droit international, Calvo, dit :—

" Suivant Vattel, qui a donné une grande extension à sa
" définition, toute nation qui se gouverne elle-même, sous
" quelque forme que ce soit, pourvu qu'elle reste *indépendante*
" de *tout peuple étranger*, est un Etat souverain. A nos yeux
" le caractère essentiel de la souveraineté d'un Etat ne repose
" pas sur son plus ou moins de dépendance d'un autre Etat,
" mais bien sur la faculté qu'il a de se donner une constitution,
"de fixer ses lois, d'établir son gouvernement etc., sans l'in-
" tervention d'aucune nation étrangère."

Donc, qu'est-ce qu'un Etat souverain? Evidemment, c'est un pays qui, dans la PLÉNITUDE DE SON INDÉPENDANCE, exerce TOUS LES DROITS, TOUS LES ATTRIBUTS DE LA SOUVERAINETÉ.

On peut affirmer de la manière la plus formelle, la plus positive, sans craindre l'ombre même d'une contradiction sérieuse, la vérité absolue, indiscutable, des propositions suivantes :—

1. Dans ses conditions actuelles d'existence politique, le CANADA N'EST PAS UN ÉTAT SOUVERAIN.

2. LE CANADA NE PEUT PAS EXERCER, N'EXERCE PAS TOUS LES DROITS, TOUS LES ATTRIBUTS DE LA SOUVERAINETÉ.

3. Une COLONIE n'est pas, ne peut pas être un ETAT SOUVERAIN.

4. Deux des ATTRIBUTS essentiels de la SOUVERAINETÉ pour tout ETAT SOUVERAIN, sont le droit de déclarer la guerre à un autre ETAT SOUVERAIN et de faire la paix avec un autre ETAT SOUVERAIN; c'est-à-dire de passer de l'état de paix à l'état de guerre, et de l'état de guerre à l'état de paix.

5. La métropole d'une colonie a le droit de déclarer la guerre, de faire la paix.

6. La colonie n'a pas ce droit.

Passons maintenant à la seconde question posée au commencement de ce chapître :—

Le Canada, dans les conditions actuelles de son autonomie, participe-t-il à l'exercice de la souveraineté, et dans quelle mesure?

Oui, le Canada participe à l'exercice de la souveraineté, mais seulement dans la MESURE, DANS LES LIMITES de SON DROIT PUBLIC INTERNE, DÉTERMINÉ PAR LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE QU'IL TIENT DE SA MÉTROPOLE, c'est-à-dire du POUVOIR LÉGISLATIF SOUVERAIN qui SEUL avait le droit d'en faire une loi, de décréter la mesure d'autonomie coloniale dont jouirait la confédération canadienne.

En deux mots, comment l'union fédérale des provinces anglaises de l'Amérique du Nord a-t-elle été accomplie?

Dans des adresses votées par les deux chambres, la Législature des provinces unies du Haut et du Bas Canada, en 1865, au nom de l'électorat de ces provinces, a exprimé au Parlement impérial le vœu qu'il réunît dans une union fédérative toute l'Amérique Britannique du Nord.

Le vœu de la Législature, exprimé dans la série de résolutions qui allaient être la base de la législation impériale, l'acceptation, par le Parlement impérial, de ces résolutions, pour en faire une charte constitutionnelle, cela était du *domaine politique*, de *l'ordre politique*.

Mais pour donner à notre nouvelle constitution la consécration constitutionnelle, et comme conséquence rigoureuse, la consécration légale, il a fallu l'exercice du droit souverain de la métropole dont le Canada était la colonie; l'exercice du droit souverain du Parlement impérial de faire des lois pour le bon gouvernement de tout l'Empire, de l'Etat entier dans lequel il exerce la souveraineté.

Pour s'en convaincre absolument, sans la possibilité de l'ombre d'un doute, on n'a qu'à lire le préambule de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867. Le voici :

" Considérant que les provinces du Canada, de la Nou-
" velle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont exprimé le désir
" de contracter une union fédérale pour ne former qu'une
" seule et même Puissance (*Dominion*) sous la couronne du
" Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, avec
" une constitution reposant sur les mêmes principes que celle
" du Royaume-Uni ;

"Considérant de plus qu'une telle union aurait l'effet de
" développer la prospérité des provinces et de favoriser les in-
" térêts de l'Empire Britannique ;

" Considérant de plus qu'il est opportun, concurremment
" avec l'établissement de l'union par autorité du Parlement
" non-seulement de décréter la constitution du pouvoir légis-
" latif de la Puissance, mais aussi de définir la nature de son
" gouvernement exécutif ;

" Considérant de plus qu'il est nécessaire de pourvoir à
" l'admission éventuelle d'autres parties de l'Amérique Bri-
" tannique du Nord dans l'Union ;

" A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, de
" l'avis et du consentement des Lords Spirituels et Temporels
" et des Communes, en ce présent Parlement assemblés, et
" par leur autorité, décrète et déclare ce qui suit :—

Suivent tous les articles de notre charte constitutionnelle.

Que disent les deux premiers paragraphes du préambule cité plus haut?

Le premier proclame qu'une des considérations qui décident le Parlement impérial à décréter une union fédérale des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, c'est le DÉSIR exprimé par ces provinces.

Depuis quand l'expression d'un désir peut-il être travesti en un acte de souveraineté? Dans toutes les conditions de l'existence humaine, qu'il s'agisse des particuliers, des familles, des nations, l'exposition d'un vœu implique nécessairement la dépendance de celui qui l'exprime envers celui qui peut le satisfaire, l'accorder. Formuler une prière et l'exaucer sont deux actes différents.

Le second paragraphe dit qu'une autre considération qui engage le Parlement impérial à décréter l'union fédérale sol-

licitée par les provinces, c'est que cette union aura l'effet de développer la prospérité des provinces et de favoriser les intérêts de l'Empire Britannique. Voilà certes une considération d'une conception politique supérieure; la création, par acte législatif, d'une union de diverses provinces dans le double but de DÉVELOPPER LA PROSPÉRITÉ DE CES PROVINCES ET DE FAVORISER LES INTÉRÊTS DE L'EMPIRE BRITANNIQUE. On ne pouvait pas dire mieux. Mais pour réaliser la conception politique si désirable, il fallait l'exercice du DROIT SOUVERAIN de décréter une loi impériale établissant telle union fédérale. Et ce DROIT SOUVERAIN de création, c'était l'ETAT SOUVERAIN qui l'exerçait par son organisme constitutionnel : le Parlement impérial, composé de Sa Majesté la Reine, la Chambre des Lords et la Chambre des communes.

Tranchons définitivement la question d'un mot.

Si, comme on l'a prétendu, le Canada est un ETAT SOUVERAIN, il a inconstablement le droit, par son organisme constitutionnel, d'abroger sa constitution actuelle et de lui en substituer une autre. Où est celui qui voudrait sérieusement soutenir cette thèse?

Est-ce qu'un député, à Ottawa, dans l'exercice de son initiative législative, pourrait soumettre à la considération de ses collègues un projet de loi décrétant l'abrogation de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord?

S'il le faisait, il lui faudrait mettre en tête de son fameux bill les mots : *Sa Majesté le Roi Georges V, de l'avis et du con-*
" *sentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada,*
" *décrète ce qui suit :*

Si c'était aussi facile qu'on semble le supposer, il n'aurait qu'à ajouter :

" *L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et tous*
" *les Actes qui l'amendent, édictés par le Parlement du Royaume-*
" *Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, sont par le présent*
" *abrogés.*

"*Cet Acte deviendra en force le jour de sa sanction.*"

Admirez donc Son Excellence le gouverneur-général, sanctionnant, à Ottawa, au nom de Sa Majesté le Roi, un bill abrogeant un acte du Parlement impérial !

Est-il nécessaire d'ajouter un seul mot pour démontrer d'une manière plus complète toute l'étendue de cette hérésie constitutionnelle? Assurément non.

Le Canada n'est pas un ETAT SOUVERAIN. Il ne pourrait le devenir que de deux manières :—

1. Du consentement de sa métropole, qui en arriverait à la conclusion qu'à l'avenir il serait dans le meilleur intérêt de sa colonie et de l'Empire de reconnaître son indépendance et son droit de présider seule au développement de ses destinées.

2. Par la révolte armée contre la métropole, si elle se refusait à reconnaître l'indépendance de sa colonie.

Si quelqu'un connaît un autre moyen pour une colonie de passer de la situation COLONIALE à celle d'ETAT SOUVERAIN, je lui serais bien obligé de me le dire. Ce qui est certain, c'est que jusqu'à aujourd'hui l'histoire n'en offre pas d'exemple. Les siècles continueront à s'accumuler sans que cette fameuse découverte se fasse.

Nous l'avons dit, le Canada participe à l'exercice de la souveraineté dans les limites de son droit public interne, créé par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Cet Acte decrète pour les provinces confédérées une double autonomie: l'autonomie FÉDÉRALE, que l'on peut convenir d'appeler NATIONALE, et l'autonomie PROVINCIALE.

L'étendue de l'autonomie fédérale et celle de l'autonomie provinciale sont respectivement fixées par les articles 91,92 et 93 de notre charte constitutionnelle.

Dans les limites des pouvoirs législatifs, tels que distribués par l'Acte constitutionnel, le Canada et les provinces exercent la part de souveraineté que le Parlement impérial leur a respectivement déléguée.

En vain cherchera-t-on dans cette énumération des pouvoirs respectifs du Parlement canadien et des Législatures des provinces, un mot qui puisse faire soupçonner que le Parlement impérial a délégué au Canada le droit de participer à l'exercice de la souveraineté impériale dans les relations extérieures de l'Empire, lui a conféré, directement ou indirectement, de près ou de loin, le droit de déclarer la guerre à un Etat, de faire la paix avec une nation indépendante.

Si la prétention que les colonies autonomes sont des Etats souverains pouvait être admise un instant, les confédérations australienne et sud-africaine le serait comme le Canada. Ayant le droit de déclarer la guerre, elles auraient pu s'allier à l'Allemagne contre l'Angleterre.

Toujours en vertu de la même prétention, les colonies autonomes pourraient se faire réciproquement la guerre.

Vraiment, un pareil état de choses est-il concevable?

Faites le tour du monde, et étudiez l'oganisation politique de tous les peuples, nulle part vous ne trouverez une colonie, ou un pays fédéré, dépendant d'un autre, exerçant le droit souverain de faire la guerre ou la paix.

L'Etat de New-York pourrait-il déclarer la guerre à celui de la Pensylvanie?

La dualité de la monarchie austro-hongroise est bien connue. L'Autriche et la Hongrie ont chacune une constitution. Elles sont indépendantes l'une de l'autre, dans les limites du compromis de 1867. Elles ont chacune leurs pouvoirs exécutifs et législatifs. Séparément, elles n'ont pas le droit de faire la guerre.

L'Empire allemand se compose de vingt-six Etats ayant leurs chefs, rois, ducs, gouverneurs et leurs constitutions autonomes. Ils ne sont pas souverains, dans toute l'acception du mot, et ne peuvent pas séparément déclarer la guerre.

Peut-on supposer la Bavière et la Saxe, deux des Etats de l'Empire allemand, se faisant la guerre?

Il est utile de se rappeler que le lien colonial des unions australienne et sud-africaine est plus détaché que celui du Canada.

En vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, notre Parlement fédéral n'a pas le droit d'amender notre constitution, droit réservé au Parlement impérial.

La constitution australienne ne peut être amendée que par un plébiscite adopté par l'électorat lui-même.

Le Parlement sud-africain a le droit d'amender la constitution de cette union.

Nous concluons donc en toute sûreté que dans l'Empire britannique, l'ÉTAT SOUVERAIN, c'est l'Empire anglais dans son entier, métropole et colonies; la souveraineté, dans TOUTES LES RELATIONS DE DROIT PUBLIC EXTERNE, DE DROIT INTERNATIONAL de l'Empire, s'exerce sur le territoire entier de cet Empire, métropole et colonies.

A la lumière de ces principes absolument incontestables du droit international, il est facile de déduire les conclusions suivantes :—

1. Quand Sa Majesté le Roi d'Angleterre, sur l'avis de ses ministres responsables, déclare la guerre à un autre ÉTAT, par

cet acte de souveraineté, il fait passer tout l'Empire britannique—métropole et colonies—de l'état de paix à l'état de guerre avec cette puissance.

2. Quand un ÉTAT SOUVERAIN déclare la guerre à l'Angleterre, par cet acte de souveraineté, cette puissance passe de l'état de paix à l'état de guerre avec tout l'Empire britannique, métropole et colonies.

Il suit rigoureusement que pour déclarer la guerre, le Roi d'Angleterre n'a pas besoin de l'assentiment du cabinet canadien. Même plus, il n'a pas le droit constitutionnel de demander ni d'accepter cet assentiment, en ce sens que le cabinet canadien n'a pas le droit d'aviser le Roi au sujet des relations internationales, pour l'excellente raison, entre autres, que les ministres canadiens ne seraient pas responsables de leur avis au Parlement impérial et à l'électorat du Royaume-Uni.

Toute cette grave question s'illumine de clarté, à la seule conception vraie de la distinction qu'il faut nécessairement faire entre un acte souverain s'appliquant à tout l'Empire, et un acte de participation à l'exercice de la souveraineté restreint aux limites déterminées par l'autorité législative du Parlement impérial.

C'est de l'absence de cette distinction essentielle que découle la confusion évidente de certaines conclusions que l'on a vainement tenté d'étayer sur des expressions d'opinion d'hommes politiques et d'auteurs de droit constitutionnel. Faire ressortir l'erreur de toutes ces conclusions, m'entraînerait bien au-delà des limites que je dois donner à cet ouvrage. Une seule citation suffira, en l'ajoutant à celles dont j'ai disposé au commencement de ce chapître. Au cours des débats sur le projet de la confédération, Sir John A. Macdonald a dit, dans l'ancienne Assemblée législative du Canada-Uni :—

" With us the Sovereign, or, in this country the represen-
" tive of the Sovereign, can act only on the advice of His Mi-
" nisters, those ministers being responsible to the people
" through parliament."

Nous traduisons :—

"Chez nous, le Souverain, ou, dans ce pays le représentant du Souverain, ne peut agir que de l'avis de ses ministres qui sont responsables au parlement et au peuple."

Le sens de ces paroles est pourtant bien facile à saisir. La constitution du Canada-Uni, comme la nouvelle que la Législature allait demander au Parlement impérial de décréter, *reposait sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni.* Le principe fondamental de ces constitutions est celui de la responsabilité ministérielle. L'opinion exprimée par sir John A. Macdonald était parfaitement juste. Il était absolument dans le vrai en affirmant qu'au Canada, comme en Angleterre, le Souverain *ne peut agir que de l'avis de ses ministres*, c'est-à-dire DE L'AVIS DE SES MINISTRES RESPONSABLES DANS LES LIMITES DES POUVOIRS CONSTITUTIONNELS DE NOTRE PARLEMENT, SUR TOUTES LES MATIÈRES AU SUJET DESQUELLES ILS ONT LE DROIT CONSTITUTIONNEL DE L'AVISER.

Sir John A. Macdonald n'a pas dit, n'a pas pu vouloir dire, que lui-même, dans sa position de premier ministre du Canada sous la nouvelle constitution, il aurait le droit d'aviser le Souverain, par l'intermédiaire de son représentant à Ottawa, sur les matières de la compétence constitutionnelle exclusive du Parlement impérial, notamment sur l'exercice de la prérogative de déclarer la guerre ou de faire la paix. Ceux qui ont connu l'homme d'Etat de première grandeur que fut sir John-A. Macdonald, qui l'ont entendu,—et je suis du nombre—exposer avec la supériorité de son sens politique et l'autorité de son expérience, le projet de l'union fédérale des provinces, savent que jamais il n'aurait un instant pensé à énoncer une semblable énormité d'hérésie constitutionnelle.

Les paroles suivantes de sir John A. Macdonald ont aussi été citées :—

"*We stand with regard to the people of Canada precisely in the* " *same position as the House of Commons in England stands with* " *regard to the people of England.*"

Nous traduisons encore :—

"Nous sommes vis-à-vis le peuple du Canada précisément " dans la même position que la Chambre des communes en An- " gleterre occupe vis-à-vis le peuple anglais."

De ces paroles au sens si clair, si évident, on a tiré l'inconcevable conclusion que sir John A. Macdonald avait *affirmé l'égalité absolue des pouvoirs du Parlement impérial et du Parlement canadien.*

Si semblable interprétation pouvait être donnée aux paroles de sir John A. Macdonald, il s'en suivrait qu'il aurait soutenu

la thèse, radicalement erronée, que le Parlement canadien, sous la nouvelle constitution, aurait concurremment avec le Parlement impérial, absolument les mêmes pouvoirs. Examinons un peu où cela conduirait. Avec ce régime impossible d'égalité absolue de pouvoirs, le Parlement canadien aurait, comme le Parlement impérial, le droit d'adopter une loi établissant le *Home Rule* en Irlande, des lois relatives au gouvernement des colonies dites "de la Couronne"—*Crown colonies*, à celui des Indes. Tout comme le Parlement impérial, le Parlement canadien aurait le droit de décréter des chartes constitutionnelles pour le bon gouvernement des provinces australiennes, de la confédération sud-africaine.

Si le Parlement canadien avait exactement les mêmes pouvoirs que le Parlement impérial, il pourrait donc édicter des lois pour la régie des chemins de fer dans le Royaume-Uni, pour créer des impôts payables par les contribuables de la Grande-Bretagne, etc., etc.

Avons-nous besoin d'ajouter que jamais sir John A. Macdonald n'a exprimé pareille opinion. Ce qu'il a vraiment dit, c'est que dans les limites de leur compétence constitutionnelle, de leurs pouvoirs respectifs—non pas *l'égalité absolue des pouvoirs*—différence absolument essentielle—les deux Parlements occupaient la même position vis-à-vis le peuple de l'Angleterre et celui du Canada—RESPECTIVEMENT. Ce qui revient tout simplement à dire que les ministres impériaux et le Parlement impérial sont responsables au peuple de l'Angleterre, et que les ministres canadiens et le Parlement canadien sont responsables au peuple du Canada, chacun dans les limites de leurs pouvoirs constitutionnels respectifs.

Le long et intéressant debat à l'Assemblée législative du Canada-Uni, sur les résolutions adoptées par la conférence de Québec pour l'union fédérale des provinces, était terminé. A la séance du 13 mars 1865, sir John, alors M. John A. Macdonald, proposait suivant la procédure régulière, la nomination d'un comité spécial pour rédiger l'adresse à Sa Majesté basée sur les résolutions que la Chambre avait adoptées.

M. J. H. Cameron, député du district électoral de Peel, Haut-Canada, proposa un amendement qui demandait de soumettre le projet de l'union des provinces au peuple par des élections générales. Son principal argument fut que la Législature du Canada-Uni n'avait pas le droit de décider un changement de

constitution pour le pays sans l'approbation préalable de l'électorat. Il importe de remarquer que M. Cameron lui-même était en faveur du projet de confédération.

Le gouvernement, alors présidé par un chef distingué, sir Etienne Pascal Taché, qui siégeait au Conseil législatif, s'opposa à cet amendement. Sir John A. Macdonald, le *leader* qui dirigeait les délibérations de la Chambre, exposa, avec toute sa science constitutionnelle, les raisons pour lesquelles le ministère demandait le rejet de la proposition de M. Cameron. Il affirmait que la Chambre avait le droit incontestable de s'adresser au Parlement impérial pour lui demander de donner aux provinces une nouvelle charte, qui les unirait sous une constitution fédérative dont la Législature, dans ses résolutions, définissait les articles qu'elle jugeait devoir assurer le bon gouvernement de la future confédération canadienne.

Je cite du volume des "Débats sur la Confédération," en 1865, la partie suivante du discours de sir John A. Macdonald:

" Mais mon honorable ami cite l'acte constitutionnel ; mais " les termes de cet acte nous donnent de la manière la plus " explicite le droit de faire des lois pour la paix, le bien-être et " le bon gouvernement des populations du Canada ; il est vrai " que notre existence politique est fondée sur un statut ; que " nos juges n'ont pas le droit de condamner pour mépris, et " que nous n'avons pas les droits de prescription que possède " le Parlement impérial, mais vis-à-vis des populations du " Canada, nous occupons le même rang que le Parlement an- " glais vis-à-vis des électeurs de la Grande-Bretagne."

Par quel ingénieux tour de force a-t-on pu trouver dans le dernier membre de la phrase citée, que sir John A. Macdonald avait exprimé l'opinion que la Législature du Canada-Uni avait les mêmes pouvoirs que le Parlement impérial? Pour bien saisir la pensée de l'orateur, il faut lire toute la phrase par laquelle il l'exprime, et non pas la tronquer pour en travestir le sens.

Je le répète, ce que sir John A. Macdonald a dit, et il avait entièrement raison, c'est que la Législature du Canada-Uni, en vertu de la constitution de 1840, avait le même droit de faire des lois pour le bon gouvernement du Canada que celui du Parlement impérial, en vertu de la constitution anglaise, de faire des lois pour le bon gouvernement de la Grande-Bretagne. Il concluait qu'elle n'était pas obligée de soumettre le projet de l'union des provinces à l'approbation de l'électorat canadien.

L'amendement fut rejeté par une grande majorité.

Si, comme on l'a si erronément prétendu, la Législature canadienne avait eu les mêmes pouvoirs que le Parlement impérial, elle n'aurait pas été obligée de demander, par des adresses des deux Chambres, à ce dernier, de doter les provinces d'une charte constitutionnelle fédérale. Elle eut elle-même abrogé sa constitution présente et décrété la nouvelle qu'elle croyait plus favorable au bon gouvernement du Canada confédéré.

Qui ne voit, d'un seul coup d'œil, l'inanité de la prétention émise avec un aplomb inexplicable.

LA SITUATION FAITE AU CANADA PAR LA GUERRE

Sa Majesté le Roi d'Angleterre ayant, de l'avis de ses ministres responsables, déclaré la guerre à l'Allemagne en conséquence directe, immédiate, de la violation de la neutralité de la Belgique par l'armée allemande, le Canada est à l'instant même passé de l'état de paix à l'état de guerre avec l'empire germanique.

L'Angleterre, partie belligérante, avait le droit—droit de la guerre—d'attaquer tout le territoire allemand—métropole et colonies.

De son côté, l'Allemagne avait également le droit d'attaquer tout le territoire de l'empire anglais—métropole et colonies.

Le fait, l'accident, que l'éloignement du théâtre des premières opérations militaires pouvait temporairement soustraire le Canada au danger immédiat de l'attaque allemande, ne change rien au droit de l'Allemagne en tant que puissance belligérante.

Donc, le Canada était dans l'état de guerre. Il ne l'avait pas voulu, dira-t-on. Assurément non. L'Angleterre, non plus ; la France, la Russie, la Belgique, la Serbie, non plus ; si par vouloir on entend la pleine liberté de faire ou de ne pas faire tel ou tel acte. Mais n'est-ce pas l'histoire de tout pays, de tout homme, d'être, tous les jours de son existence, obligé par la force incontrôlable des choses, des événements, de faire ce qu'il ne voudrait pas faire.

Il est certain que, si on pouvait les compter, on constaterait que le nombre de ceux qui ont vraiment voulu la guerre, même en Allemagne, était très restreint. Cela n'empêche pas que la plus grande partie du globe est dans l'état de guerre, et qu'avant la fin des hostilités, au moins cinquante millions d'hommes auront été appelés sous les drapeaux des diverses nations belligérantes.

Quand, le cinq août 1914, le Canada s'est soudainement trouvé dans l'état de guerre par l'acte de son Souverain exerçant

constitutionnellement sa prérogative royale, que pouvions-nous faire?

1. Participer librement à la guerre, dans la proportion des sacrifices que nous jugerions à propos de nous imposer à cette fin? Oui, sans le moindre doute.

2. Rester neutres? Non, sans le moindre doute aussi.

La neutralité et la non-participation aux hostilités étaient et sont deux choses essentiellement différentes. Nous n'aurions pas armé un seul soldat, nous n'aurions pas dépensé une seule piastre pour la guerre, que nous n'en aurions pas été plus neutres pour cela. Et pourquoi? Pour la simple raison que la question pour nous d'être ou ne pas être belligérants avait été tranchée par l'acte souverain de la déclaration de la guerre.

Le Canada pouvait-il sortir de l'état de guerre dans lequel il était instantanément entré? Sans doute, il l'aurait pu. Nous allons en indiquer les moyens, et demander ensuite quels sont ceux qui auraient voulu s'en servir.

1. Le Canada ne pouvait sortir de l'état de guerre qu'en proclamant son indépendance, et en obtenant de sa métropole la reconnaissance immédiate de cette indépendance.

2. A défaut de la reconnaissance volontaire de son indépendance par l'Angleterre, le Canada ne pouvait sortir de l'état de guerre qu'en se révoltant, et en arrachant de force le consentement qui lui aurait été refusé.

Il serait intéressant de compter ceux qui auraient consenti à prendre la responsabilité de se servir de ces moyens. Toujours est-il que, jusqu'à aujourd'hui, malgré certaines divergences d'opinion, pas un seul homme n'a encore osé en faire la proposition.

Alors que devions-nous faire?

A cette question péremptoire, une seule réponse s'impose. Nous devions faire ce que la volonté nationale canadienne, formée par l'appréciation raisonnée, éclairée, de la gravité de la situation, déciderait de faire avec toutes les formes constitutionnelles. Il est de l'essence de notre régime constitutionnel que la majorité gouverne.

Le Canada a participé à la guerre parce qu'il l'a librement, délibérément, voulu. Il continue à y participer, parce qu'il le veut librement, délibérément.

L'Angleterre, c'est-à-dire l'Etat souverain, avait le droit de faire passer le Canada de l'état de paix à l'état de guerre. Elle n'avait pas le droit constitutionnel de nous obliger d'y participer en hommes et en argent. La décision de prendre une part active aux hostilités, ou de nous abstenir ; la détermination de notre contribution, en hommes et en argent, s' nous décidions d'intervenir ; tout cela était du ressort du Parlement canadien sous sa responsabilité à l'électorat canadien.

Si l'Angleterre n'avait pas le droit constitutionnel d'exiger notre participation à la guerre, personne ne peut sérieusement prétendre que, même en face d'un péril imminent, pour elle et pour nous, le Parlement impérial n'aurait pas eu le droit d'exprimer le désir, le vœu, que les colonies autonomes l'aident à le conjurer, ces colonies conservant entier le droit de se rendre à ce vœu, ou de n'y pas acquiescer.

Le Parlement impérial n'a pas même formulé pareil vœu pour l'excellente raison que les colonies ne lui en ont pas laissé le temps. L'aurait-il exprimé, si les colonies avaient manifesté d'une manière non équivoque leur intention de s'abstenir? Ce n'est guère probable, c'est même fort douteux. Et pourquoi? Parce qu'il n'eût pas été de bonne politique de s'exposer à un refus destructeur du prestige dont la Grande-Bretagne avait un besoin absolu à cette heure décisive de ses destinées.

Le concours des colonies n'avait, ne pouvait avoir toute sa pleine valeur qu'à la condition d'être spontané, enthousiaste dans le vrai sens du mot. C'est ce qu'il a été.

Bien au courant, par les dépêches télégraphiques circulées de minute en minute, dans le monde entier, le gouvernement et le public canadiens savaient que l'ouragan le plus menaçant se préparait dans toutes les capitales européennes. Il était facile de prévoir que, d'une heure à l'autre, le premier coup de foudre serait tiré de Berlin, après la déclaration de guerre de l'Autriche-Hongrie à la Serbie, le 25 juillet 1914. Effectivement, il le fut le 1er août, par la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie, suivie, les 3 et 4 août, par les déclarations de guerre de l'Allemagne à la France et à la Belgique. C'est donc le 4 août que se produisit le dernier et cruel événement qui devait forcer l'Angleterre, en honneur, à entrer dans le conflit mondial : la violation du territoire belge. La Grande-Bretagne déclara formellement la guerre à l'Allemagne, à minuit, dans la nuit du 4 au 5 août.

Le 4 août, avant même l'expiration du délai fixé par l'Angleterre pour la réception de la réponse du cabinet de Berlin à son ultimatum d'ordonner la retraite des troupes allemandes qui avaient violé le sol de la Belgique, le gouvernement d'Ottawa lançait la proclamation convoquant le Parlement canadien en session extraordinaire, le 18 août, pour autoriser les mesures imposées par les événements qui se produisaient si vite. Répondant sûrement au vœu formel de l'opinion de l'électorat canadien, le cabinet d'Ottawa informait le gouvernement impérial qu'il pouvait compter sur le loyal dévouement du Canada dans la guerre à mort qui lui avait été si criminellement imposée.

La vérité exacte est donc que les colonies autonomes ont, en toute liberté, de leur propre initiative, décidé de participer à la guerre. Conséquence nécessaire de leur décision, elles aident également toutes les puissances désignées par le mot:—Alliés.

Le droit du Canada de participer à la guerre

Il est de la plus haute importance de détruire les fausses notions qui ont été propagée dans le public au sujet du droit et du devoir du Canada de prendre part, en Europe, aux hostilités militaires. A cette fin, il faut étudier la question à la lumière éclatante des principes fondamentaux de notre droit constitutionnel.

1. Le cabinet canadien avait le droit constitutionnel d'aviser le représentant de la Couronne d'approuver les mesures qu'il avait prises pour donner suite à sa décision de participer à la guerre, décision et mesures dont il était responsable au Parlement et à l'électorat canadiens.

2. Le Parlement canadien avait le droit constitutionnel d'approuver ou de désapprouver la décision et les mesures du cabinet. Il les a approuvées; c'était son droit. Il est responsable de cette approbation à l'électorat canadien.

3. On peut affirmer que, de son côté, l'électorat a approuvé le Parlement et le cabinet, suivant les usages constitutionnels reconnus. A part le vote direct des électeurs, aux élections parlementaires, l'approbation constitutionnelle d'un acte politique du cabinet et du Parlement s'apprécie par l'opinion exprimée par les organes de l'opinion publique:—en premier lieu, la presse; aussi les réunions publiques des citoyens, les opinions émises publiquement par les hommes politiques et

par tous les citoyens qui croient devoir les soumettre à la considération générale; et encore, par le pétitionnement.

Maintenant quelles sont les preuves de l'approbation donnée par le peuple canadien à la décision de participer à la guerre? Les voici, clairement résumées:—

1. La politique du cabinet a été constitutionnellement approuvée par l'unanimité du Parlement, pas un sénateur, pas un député aux communes n'ayant proposé de censurer le ministère pour la décision qu'il avait prise de faire participer le Canada à la guerre. Les deux partis politiques ont solennellement sanctionné cette décision.

2. L'exception prouvant toujours la règle, on peut également affirmer que la quasi unanimité de la presse a approuvé la participation canadienne à la guerre.

3. Depuis la décision prise par le cabinet, approuvée par le Parlement et la presse, de très fréquentes et nombreuses réunions publiques ont été tenues au cours desquelles tous ceux qui ont adressé la parole l'ont également approuvée. Ces assemblées ont manifesté leur approbation d'une manière certaine.

Dans de rares réunions publiques, des désapprobations ont été exprimées, mais pas une seule assemblée n'a adopté une ou des résolutions censurant le ministère et le Parlement, et déclarant formellement que le Canada n'aurait pas dû, ne devait pas, directement ou indirectement, participer à la guerre.

4. Pas une pétition hostile n'a été adressée au ministère, ni au Parlement.

5. Les voix les plus autorisées dans les divers clergés, dans les associations politiques du pays, dans la haute finance, dans le commerce, dans les industries, ont approuvé la participation du Canada à la guerre.

6. L'acquiescement non équivoque de l'électorat à la décision unanime du Parlement de prolonger son existence.

7. Le succès étonnant des emprunts contractés pour les fins de la guerre.

8. Le patriotisme éclairé et généreux avec lequel le pays a accepté et payé les impôts de guerre.

9. Surtout, et avant tout, le fait que, jusqu'à aujourd'hui, 400,000 hommes de toutes conditions sociales, de tous rangs, prêtres, aumôniers, ministres des divers cultes, avocats, mé-

decins, professionnels de toutes classes, marchands, industriels, cultivateurs, travailleurs, sont accourus se ranger sous le drapeau national et le drapeau de l'Empire; que des milliers sont héroïquement tombés au champ d'honneur où un plus grand nombre ont été blessés, dont des centaines nous sont revenus portant fièrement, au milieu de leurs concitoyens reconnaissants, leurs glorieuses cicatrices.

Autant de preuves certaines, irrécusables, de l'approbation publique de la décision du cabinet et du Parlement.

Donc, conclusion rigoureuse, la participation du Canada à la guerre a été décidée et poursuivie d'une manière absolument constitutionnelle, et sans l'ombre d'une atteinte à l'autonomie canadienne, à nos libertés et à nos droits constitutionnels.

Ce qui a eu lieu au Canada, s'est passé de même dans toutes les colonies autonomes. L'Empire anglais a donné au monde le grand exemple de peuples d'origines diverses, de croyances multiples, de traditions très variées, se levant spontanément, dans la majesté de leur libre patriotisme, pour défendre, non pas seulement l'Angleterre, mais la France, la Belgique et tous les Alliés; dans le but non-seulement d'aider à protéger l'Empire anglais, mais aussi de sauver d'un péril imminent la liberté politique et la civilisation. Nous aurons donc contribué à écrire l'une des pages les plus glorieuses de l'histoire de l'humanité.

Une dernière considération sur ce point. Y a-t-il au Canada une minorité qui désapprouve notre participation à la guerre? Il serait puérile de le nier. Il serait même surprenant qu'il en fût autrement. Quelque complète, encourageante et consolante, que l'unanimité de l'opinion publique d'un pays, aux jours de crise angoissante, puisse se manifester, il est certain qu'il faut toujours donner à ce mot un sens relatif, parce qu'il n'exprime jamais la totalité. Mais il arrive souvent et, à l'époque actuelle, c'est le cas de la plupart des nations belligérantes, que la minorité par la très faible proportion du nombre, par l'insuffisance des raisons de son opinion, par le peu d'influence qu'elle exerce, fait davantage ressortir la quasi-unanimité du sentiment public, et la force des arguments et des considérations qui le déterminent.

La minorité a certainement droit au respect de son opinion. Respecter l'opinion d'autrui, est pour tous une obligation qui

découle de l'exercice de la liberté politique dont nous jouissons. Qu'elle n'oublie pas qu'elle aura ce respect d'autant plus qu'elle inspirera confiance dans sa sincérité et son patriotisme, à la majorité qui ne partage pas ses vues et qui a également droit au respect de son opinion.

Si les majorités, surtout lorsqu'elles se passionnent, ont à l'arbitraire une tendance qu'elles doivent s'efforcer de contrôler, les minorités sont encore plus portées, par le fait même qu'elles aspirent à une direction qu'elles sont impuissantes à obtenir, à sortir de la mesure de modération toujours si désirable dans l'étude et la discussion des intérêts nationaux.

Le Canada pouvait-il intervenir dans la guerre comme "nation"?

Malgré son invraisemblance, et l'étonnement que cette étrange question doit nécessairement produire, nous devons y consacrer quelques considérations, parce que l'opinion a été exprimée et soutenue que le Canada ne devait intervenir dans la guerre que comme NATION. S'il le DEVAIT, c'est évidemment qu'il le POUVAIT.

Or, nous tenons à prouver qu'il ne le POUVAIT PAS.

En premier lieu, il importe de préciser ce que l'on entend par le mot "NATION". On s'en sert souvent pour signifier l'ETAT libre, indépendant, L'ÉTAT SOUVERAIN. Il est aussi d'usage de l'employer pour désigner différents groupes ethniques vivant sous l'autorité d'une même souveraineté, d'un même Etat. Nous n'avons qu'à citer le Royaume-Uni lui-même pour exemple, et l'empire anglais tout entier. Pour bien faire ressortir la différence essentielle du sens des deux mots: ÉTAT SOUVERAIN et NATION, il suffit de rappeler que l'on dit ordinairement, dans le langage usuel : la nation anglaise, la nation écossaise, la nation irlandaise. Personne ne voudrait soutenir que ces mots sont synonymes de : L'ÉTAT SOUVERAIN ANGLAIS, ÉCOSSAIS OU IRLANDAIS. Au sujet des colonies de l'Empire, on peut, et, de fait, on se sert souvent du mot "NATION" pour désigner la population du Canada, celles de l'Australie, des Indes, etc. De plus, quand nous parlons de nous-mêmes Canadiens-français, nous nous appliquons, avec une légitime fierté, le mot "NATION". En effet, dans les limites du sens de l'appellation ainsi donnée à notre groupe ethnique,

nous avons le droit de prétendre être une "NATION". Mais en serait-il de même si l'on voulait signifier "L'ÉTAT SOUVERAIN", avec toutes les prérogatives, tous les droits et les attributs de la souveraineté? Evidemment, non. Les "DOMINIONS", c'est-à-dire les confédérations canadienne, australienne, sud-africaine, n'exercent pas la plénitude de la souveraineté. Nous l'avons amplement démontré. Leur souveraineté, déléguée et limitée, est elle-même subdivisée entre les provinces qui les composent, par les mêmes lois du Parlement impérial qui, en les créant, leur a donné l'organisme nécessaire à leur existence fédérative que lui seul avait le pouvoir souverain de décréter. En tant que partie à l'exercice de la souveraineté, on pourrait également prétendre que la province de Québec aurait pu, aussi bien que le Canada, intervenir dans la guerre "COMME NATION". Vraiment, nous ne saurions supposer que personne voudrait pousser la prétention à cette limite extrême.

Tout de même, supposons un instant la possibilité de notre intervention dans la guerre "COMME NATION"—je parle du Canada, bien entendu,—et examinons un peu les conséquences.

Une "NATION" ayant le rang d'un "ÉTAT SOUVERAIN" a le droit de déclarer la guerre, de faire la paix, de consentir des traités avec les autres "ÉTATS SOUVERAINS".

Si, réellement, nous avions pu intervenir dans la guerre actuelle "COMME NATION", nous aurions eu le choix de trois alternatives :—

1.—Décider de combattre pour les Alliés.

2.—Rester neutres.

3. —Décider de nous allier aux Allemands, aux Autrichiens, aux Turcs, et combattre avec eux et pour eux.

Si, comme "NATION", le Canada avait le droit d'intervenir entre les deux groupes d'Etats belligérants, il pouvait évidemment, à son choix, intervenir en faveur de l'un ou l'autre groupe.

Il ne s'agit pas, pour le moment, de juger, au mérite, la question de l'intervention ; de savoir si, au point de vue des plus hautes considérations morales et politiques, notre devoir d'Etat souverain—ce que nous ne sommes pas—aurait été de nous unir aux Alliés. Considérant seulement la question de notre droit d'intervention comme "NATION", il s'en suivrait que ce droit, dans sa plénitude, nous aurait laissés libres de choisir entre les belligérants. C'est-à-dire que nous aurions été exactement dans la même position que les Etats-Unis, l'Espagne, la Hol-

lande, la Suède, la Norvège, et tous les autres Etats souverains neutres au début des hostilités.

Si nous avions décidé de combattre, comme "NATION", pour les Alliés, le premier ministre canadien aurait-il avisé le gouverneur-général d'adresser un ultimatum à l'Allemagne, à l'Autriche et à la Turquie leur déclarant la guerre ? Mais le gouverneur-général ne communique pas officiellement avec les Etats étrangers. Aurait-il alors prié le secrétaire des colonies, ou le ministre des affaires étrangères, à Londres, de bien vouloir transmettre l'ultimatum du gouvernement d'Ottawa aux cabinets de Berlin, Vienne et Constantinople?

Vraiment, nous pourrions nous arrêter là, et affirmer absolument insoutenable la prétention que nous discutons.

Mais nous voulons tirer notre conclusion d'un argument irrésistible.

Nous avons démontré, croyons-nous, que comme NATION indépendante, nous aurions pu également épouser la cause de l'Allemagne. Dans ce cas, il nous aurait fallu déclarer la guerre, à qui? A l'Angleterre, à la France, à la Russie.

Supposons donc le premier ministre du Canada avisant le gouverneur-général de déclarer la guerre à l'Angleterre dont il représente le Roi à Ottawa !

Personne n'hésitera à croire que le gouverneur-général aurait refusé son premier ministre en lui disant tout simplement qu'il n'avait pas le droit de l'aviser sur les affaires exclusivement du ressort du Parlement impérial.

Il est très difficile de concevoir que l'opinion ait pu être émise sérieusement, qu'une colonie pouvait, tout en restant colonie, déclarer la guerre pour ou contre sa métropole.

La guerre proprement dite ne peut se faire qu'entre Etats indépendants dont la souveraineté couvre tout le territoire, possessions coloniales aussi bien que le pays dont elles relèvent.

La lutte armée d'une colonie avec sa métropole, ce n'est pas la guerre dans le premier sens du mot, la guerre internationale—c'est la révolte armée pour se soustraire à sa souveraineté. C'est bien la guerre si l'on veut, en tant qu'il s'agit de combats entre gens armés, les uns par l'autorité légitime—ou se considérant telle,—les autres, par des insurrectionnels à divers degrés, qui parfois réussissent à constituer des gouvernements de fait—*de facto*,—et, s'ils finissent par triompher, à édifier leur indépendance et à entrer dans la grande société des ÉTATS SOUVERAINS.

Exemples :—la guerre de l'Indépendance aux Etats-Unis ; les guerres insurrectionnelles qui ont conduit à l'indépendance, des colonies espagnoles de l'Amérique du sud; plus récemment, la guerre de l'émancipation de la péninsule balkanique de la souveraineté de la Turquie, déjà antérieurement réduite à la condition de suzeraineté.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que je n'aborde pas la question, si grave et si délicate, des circonstances qui peuvent, plus ou moins, justifier la résistance armée à l'autorité détruisant elle-même sa légitimité par l'abus tyrannique qu'elle fait de son pouvoir.

Si le Parlement impérial s'était arrogé le droit d'édicter des lois établissant la conscription au Canada, nous obligeant à dépenser des centaines de millions pour les fins de la guerre, et créant les impôts pour prélever chez nous le revenu nécessaire pour défrayer ces frais, je conçois que le Parlement et l'électorat canadiens se fussent insurgés contre ces actes non-seulement absolutistes, mais tyranniques.

Rien de tel n'a eu lieu. En Angleterre, personne n'a pensé une seconde à l'emploi de semblables moyens pour conjurer le danger qui menaçait tout l'Empire, le Canada comme le Royaume-Uni, les colonies comme la métropole.

Ce que nous avons fait, nous l'avons fait volontairement, librement, délibérément, dans l'exercice des droits qui nous sont garantis par notre charte constitutionnelle. Nous avons eu le courage d'accomplir ce que nous avons considéré être un devoir. Nous aurons devant la postérité l'honneur et la gloire de nos sacrifices.

Etait-ce un devoir pour le Canada de participer à la guerre?

Cette question a été bien discutée depuis le commencement des hostilités. On l'a traitée à des points de vue différents, et, tout naturellement, on est arrivé à des conclusions diverses. J'avoue ne pas voir la nécessité de disserter longuement sur ce point. Les considérations théologiques, philosophiques, morales, sur le devoir, sur l'obligation de faire ou de ne pas faire une chose, sont très intéressantes sans aucun doute. Elles n'entrent pas dans le cadre que je me suis tracé en entreprenant d'écrire ces pages.

Tout de même, je ne voudrais pas ignorer complètement ce côté de la question générale à laquelle je consacre cette étude. D'autant plus que je dois dire, en toute franchise, que je considère la réponse à la question en tête de ce chapitre plus facile que beaucoup ont semblé le croire.

Les grands devoirs que l'homme doit tous les jours accomplir envers son Créateur, envers lui-même, envers sa famille, envers ses semblables, dans la société religieuse, politique, civile, sont généralement compris, bien qu'ils ne soient pas aussi régulièrement observés que tous, et même chacun, le voudraient. On ne contestera pas sérieusement, je présume, qu'un citoyen a des devoirs à accomplir envers son pays. Il y en a beaucoup auxquels il est tenu en vertu de la loi édictée par l'autorité légitime qui a le droit et le pouvoir de l'y obliger.

Bien à plaindre serait la nation dont les citoyens ne reconnaîtraient pas d'autres devoirs que ceux que la loi leur prescrirait. Bien malheureuse serait la société humaine, si tous les hommes n'avaient que l'unique conception du DEVOIR limité à l'accomplissement des actes imposés par les lois positives, divines et humaines.

Si l'idée du devoir était ainsi rétrécie, méconnue, abaissée, le dévouement, l'abnégation, la charité, le courage, l'héroïsme seraient bannis de la terre.

Avec cette conception radicalement fausse du DEVOIR, les millions de missionnaires n'auraient pas, depuis tant de siècles, laissé leur pays, leurs foyers, dit un éternel adieu à tous ceux qui leur étaient le plus cher, pour aller, en bravant le soleil brûlant d'Afrique et d'Asie, le froid des contrées septentrionales, la barbarie des indigènes, le couteau du sauvage, la mort auréolée du martyr, prêcher la parole évangélique et planter la croix du Divin Crucifié sur toutes les plages, sous tous les climats,pour le salut des âmes rachetées par son sacrifice!

Le DEVOIR ainsi misérablement conçu n'aurait pas inspiré des millions et des millions de vierges de revêtir la robe de bure, et d'aller aux extrémités du globe prodiguer leur dévouement, leur santé, leur vie, pour la régénération des populations vivant en dehors de la civilisation chrétienne !

Il n'aurait pas inspiré à des millions de femmes, pouvant aspirer aux succès mondains, l'héroïsme du renoncement au point de se séparer de leurs familles, pour se dévouer, le jour et la nuit,

au service de la grande famille des malades et des mourants, qui encombrent les hôpitaux dans tous les pays du monde!

Il n'aurait pas inspiré aux Récollets, aux Jésuites, le courage de confier leur vie à de frêles vaisseaux, pour franchir l'océan et venir, dans les vastes et majestueuses solitudes de l'Amérique, rehausser l'éclat de la grande nature, objet de leur admiration, de celui de leurs travaux évangéliques ! Il ne leur aurait pas donné la force de féconder de leur sang le sol qui est notre héritage !

Nous n'aurions pas, il y a quelques semaines, inauguré, à leur glorieuse, éternelle et sainte mémoire, ce beau monument de la foi qui rappelle tant de souvenirs qui nous sont si chers !

Le DEVOIR, ainsi apprécié, ne produirait pas, tous les jours, ces nombreux actes d'abnégation, de charité, qui honorent la vie civile, et ajoutent tant au mérite religieux de ceux qui les accomplissent !

Le DEVOIR, aussi mal compris, n'aurait pas conduit sous les drapeaux, dans tout l'empire britannique—métropole et colonies—les six millions d'hommes qui offrent ainsi leur vie sur l'autel de leur patrie !

Le DEVOIR, aussi erronément jugé, n'aurait pas fait accourir au secours des blessés, sur les champs de bataille, dans les hôpitaux rapidement improvisés, le prêtre-aumônier, pour donner au héros mourant pour sa patrie, pour son drapeau, pour ses parents, ses frères, ses concitoyens, l'absolution qui lui ouvre les portes du séjour de l'éternelle béatitude! A la suite immédiate du prêtre, n'aurait pas apparu, dans ces milieux de terribles douleurs, l'ange consolateur dans la personne de l'humble religieuse armée, pour l'épreuve à laquelle elle se consacrait, de son crucifix et de la puissance surhumaine qu'il inspire! A côté de la religieuse ne se seraient pas empressées ces héroïnes allant aussi offrir, avec un élan et une générosité dignes de la plus haute admiration, leur dévouement et leur habileté pour soulager les membres souffrants de la grande famille nationale!

La meilleure définition que je puisse donner du devoir, au point de vue spécial que nous considérons, c'est qu'il est l'accomplissement de tous les actes qu'un conscience droite, servie par une raison éclairée, fait concevoir à l'homme comme une obligation morale. Il s'en suit que tous les hommes ne peuvent pas concevoir de la même manière ces nombreux devoirs qui, en définitive, sont du domaine de leur libre-arbitre, de leur

liberté individuelle. Tel sera convaincu qu'en conscience, il doit faire telle chose ; son voisin, son ami, son frère, aussi consciencieux que lui, sera également convaincu qu'il ne doit pas la faire.

Les lois divines interprétées d'autorité infaillible par l'Eglise; les lois humaines promulguées par le législateur légitime, obligent les hommes, soit POSITIVEMENT, en leur ordonnant de faire ce qu'elles prescrivent, soit NÉGATIVEMENT, en leur demandant de ne pas faire ce qu'elles défendent. Dans toutes les matières libres, tout homme conserve le droit—que j'appellerai naturel,—de considérer comme son devoir tout ce qu'il croit délibérément l'obliger moralement. Dans tous ces cas, si nombreux, la bonne foi le protège contre l'imputation d'une erreur coupable, parce qu'il a VOULU, au meilleur de sa connaissance et de son jugement, faire le bien soit de lui-même, soit de sa famille, de la société, de ses concitoyens, de son pays. La volonté seule produisant la culpabilité, on ne peut reprocher d'avoir volontairement mal fait à celui qui a sincèrement, consciencieusement, voulu bien faire.

Je crois sincèrement que la définition du DEVOIR que je viens d'exprimer, donne la réponse à la question : Etait-ce un devoir pour le Canada de participer à la guerre?

Avec nos libres institutions, avec le gouvernement responsable, des questions semblables à la précédente pourraient se multiplier, pour ainsi dire, à l'infini. Tous les actes du Parlement canadien, tous les actes politiques de l'électorat en général, de chaque citoyen, en particulier, doivent évidemment être faits comme l'accomplissement d'un devoir. Les paroles de tous les hommes publics peuvent bien n'être pas toujours absolument sincères. Je le concède en hésitant, parce que, au risque de surprendre bien des personnes de bonne foi, je l'avoue et je m'en honore, je suis du nombre de ceux qui ont encore, malgré ce que l'on en dit et en écrit, le plus confiance dans le patriotisme des hommes politiques, sans considération aucune de parti, ni de nuances d'opinions que j'ai suffisamment raison de croire sincères.

Quoi qu'il en soit, au cours des cinquante années pendant lesquelles j'ai tous les jours suivi le mouvement des affaires publiques de mon pays, je n'ai jamais entendu un ministre, un chef d'opposition, un député, un électeur, dire autre chose qu'en

prenant, ou appuyant, telle ou telle décision, il accomplissait un DEVOIR.

Je serais vraiment curieux de voir l'homme phénoménal qui dirait, par exemple, à la députation, ou à une assemblée de ses concitoyens,—je vous demande d'approuver tel acte, telle mesure, mais, comprenez-moi bien, mon devoir serait de ne pas vous adresser cette supplique.

Quand le Parlement a unanimement approuvé la participation du Canada à la guerre, et voté, avec une égale unanimité, les mesures pour donner suite à cette décision, il était convaincu qu'il accomplissait un DEVOIR.

Quand le peuple lui-même, par les multiples moyens constitutionnels précédemment expliqués, a manifesté son approbation de la participation à la guerre, il considérait sûrement qu'il faisait son DEVOIR.

Ce DEVOIR, dans l'opinion de tous ceux qui l'accomplissaient, était pénible, douloureux même, mais ils l'ennoblissaient hautement en acceptant avec courage les sacrifices qu'il imposait.

Les nations, comme les individus, ne sauraient espérer n'avoir que des devoirs agréables à accomplir. Elles ont leurs jours d'épreuve. Elles se grandissent et s'honorent d'autant plus qu'elles les vivent avec l'héroïsme qu'ils produisent dans toutes les âmes viriles.

Les adversaires de la participation du Canada à la guerre, peu nombreux il est vrai, tiennent, je présume, à ce que l'on croie qu'en s'y opposant, ils accomplissent, eux aussi, ce qu'ils considèrent être leur devoir. Soit ; ils sont libres ; c'est leur droit de penser ainsi. Quel est celui d'entre eux qui voudrait déclarer publiquement qu'il ne remplit pas un devoir en condamnant l'intervention canadienne dans le conflit européen?

Dans le premier cas, ils peuvent se tromper, être dans l'erreur. Leur bonne foi mérite le respect.

Dans le second, si, par impossible, il se produisait,celui qui aurait fait pareil aveu mériterait le mépris et la réprobation de tous ses concitoyens.

Je voudrais terminer, par ces dernières paroles, mes remarques sur ce point. Je cède cependant au désir d'exprimer un regret profond, inspiré par l'opposition faite au succès de nos sacrifices, si patriotiquement consentis, en faveur de la justice outragée, du droit cyniquement violé, de la civilisation menacée.

Je vais toucher à un sujet délicat, mais je veux le faire avec tant de mesure que personne ne saurait s'en plaindre.

Comme bien d'autres, dans les premières années de ma modeste carrière publique, j'ai eu mes jours d'enthousiasme facile. J'ai souvent tressailli d'émotion à la pensée de l'avenir de mes compatriotes canadiens-français. Il est si beau de se dévouer à l'heureux développement de leurs destinées. Mais j'ai trop vécu pour n'avoir pas réalisé combien il est possible de semer leur route de difficultés tout en croyant les bien servir. Les événements des dernières années m'affermissent dans cette conviction.

Jeté du jour au lendemain dans la terrible situation créée par l'état de guerre, notre pays entrait dans une période historique grosse, pour lui comme pour tant de nations, des conséquences les plus graves et les plus inquiétantes. Si jamais il a fallu bien apprécier les obligations du présent, et s'attacher à prévoir sûrement l'avenir, c'était assurément à cette époque où le cours des événements pouvait en quelques jours changer la face du monde. Pourquoi faut-il que tous n'aient pas compris que s'il y avait, au Canada, un groupe national surtout intéressé à ne pas manifester d'opposition au mouvement aussi spontané qu'irrésistible qui nous entraînait au secours de l'Angleterre, de la France, et de la Belgique, c'était le nôtre, le groupe canadien-français. Personne n'a dû s'illusionner au point de supposer un instant qu'il était possible d'empêcher toute participation à la guerre. Diviser nos compatriotes—peu, heureusement—en face de l'ennemi, sous le regard indigné de nos concitoyens arborant partout le drapeau qu'ils juraient de défendre, n'était-ce pas leur préparer,—involontairement, je le crois,—des jours d'amères rétributions?

Le sanglant carnage sera fini, la paix sera retablie, les derniers échos des combats de géants seront évanouis dans l'avenir lointain, que, par le fait d'actes inconsidérés, d'un langage imprudent, tous ceux de la génération actuelle étant disparus, nos descendants seront exposés aux cruels reproches que le fanatisme aveugle et brutal ne leur ménagera pas.

Pourquoi donc tous n'y ont-ils pas réfléchi, et ne se sont-ils pas réunis dans la même pensée que nous serions d'autant plus forts pour la revendication de nos justes droits qu'au jour de péril nous aurions plus noblement, plus loyalement, plus héroï-

quement, fait notre devoir pour le triomphe de la cause sacrée que nous étions aussi appelés à défendre?

Sans être optimiste plus que de raison, je nourris quand même l'espoir réconfortant que justice nous sera rendue par la majorité au milieu de laquelle nous vivons. Je crois sincèrement que nous pouvons compter trouver dans ses rangs assez de concitoyens animés de sentiments équitables, d'esprit de conciliation, et du respect des droits d'autrui, pour dominer la clameur des fanatiques et rendre vaines leurs tentatives d'oppression.

D'un autre côté, j'implore mes compatriotes, de toute la puissance de mon dévouement au bonheur de leur avenir, de ne jamais oublier qu'une minorité sans espoir possible d'être un jour la majorité, ne peut obtenir la juste et pleine reconnaissance de ses droits qu'en s'assurant, en dehors de son groupe ethnique, le concours d'un nombre suffisant d'hommes de bonne volonté pour constituer, avec elle-même, une majorité en sa faveur. Je les supplie de toujours se rappeler le principe fondamental de notre régime constitutionnel : le gouvernement par la majorité.

Les bravades intempestives, le TOUT OU RIEN, affirmé à tout propos, et hors de propos, ne conduiront qu'à de cuisants déboires, à de cruelles déceptions. Il n'y aurait qu'un moyen de leur demander le succès ; je défie qui que ce soit de déclarer vouloir l'employer. Ce serait la révolte. Si la possibilité de l'usage de cette ressource dans les luttes que nous aurons à soutenir, a réellement hanté certains esprits, je les prie de bien comprendre que la force, sans soulever ici la question de son légitime emploi, n'est un élément de résistance à l'injustice qu'à une seule CONDITION : CELLE D'ÊTRE SUPÉRIEURE. Les insurrections qui réussissent peuvent affranchir les populations de la tyrannie. Celles qui sont vouées d'avance à l'écrasement ne font que river davantage les chaînes de l'oppression. C'est l'enseignement de l'histoire de tous les siècles.

Il est encore temps pour notre élément de réparer le mal qui lui a été fait, involontairement, je persiste à le croire, je veux en rester convaincu. Pour cela, il faut qu'un plus grand nombre de braves aillent au champ d'honneur remplacer ceux qui y sont tombés en héros.

Il a été dit, il y a près de vingt siècles, que le sang des martyrs était une semence de chrétiens. Je souhaite de toute la puissance de mon âme que nos descendants puissent dire, avec

un légitime orgueil national, que le sang de nos martyrs canadiens-français de la liberté et de la civilisation, a été une semence de héros !

Accomplissons bravement le grand devoir qu'imposent ces jours de rudes épreuves et de douloureux sacrifices, non seulement pour l'honneur du présent, pour la gloire de l'avenir, mais aussi par respect de l'héroïsme de nos ancêtres. Non, non, nous ne sommes pas des dégénérés. Prenons bien garde de donner l'ombre d'un prétexte à la malveillance fanatisée de le prétendre. La sève de notre race est trop pure et trop féconde, le sang de nos veines est trop chaud et trop noble, pour qu'il soit permis à qui que ce soit d'exposer les générations qui nous suivront au cruel affront et à l'abominable injure qu'à l'heure du péril nous n'avons pas été dignes de notre glorieux passé.

Beaucoup a été fait ; beaucoup reste à faire. Accomplissons sans hésitation, sans défaillance, le reste notre tâche. Les jours radieux de la victoire définitive seront la récompense de notre patriotisme soutenu jusque dans son suprême effort. Ceux qui ne les verront pas, parce qu'ils seront ensevelis sous le sol qu'ils auront arrosé de leur sang généreux, auront là-haut la félicité de les avoir assurés à nos enfants.

LE CANADA ET LA GUERRE DU SOUDAN

Je ne ferai pas le précis historique des causes qui ont produit la guerre du Soudan, conséquence immédiate de la révolte du Madhi, en 1882, contre l'autorité égyptienne qui s'était graduellement développée dans ces contrées africaines au cours de plus d'un demi-siècle. L'Angleterre fut entraînée dans ce conflit par ses relations avec l'Egypte qu'elle avait soustraite au joug ottoman. Comment a-t-on pu prétendre que le gouvernement de sir John A. Macdonald avait refusé de coopérer à la campagne anglo-égyptienne au Soudan, c'est ce que je n'ai pas réussi à m'expliquer, malgré la bonne volonté que j'ai mise à lire et relire les quelques lignes par lesquelles la preuve de cette assertion a été tentée. Le titre qui précède ces lignes, dans la brochure dans laquelle je les ai lues (1), affirme que le gouvernement canadien a alors refusé son concours.

Un refus implique incontestablement une demande, une sollicitation, ou une supplique préalable. Je suis encore à rencontrer quelqu'un qui ait refusé ce qui ne lui était pas demandé.

J'avais un souvenir personnel assez vivace des événements de la guerre du Soudan pour savoir que sir John A. Macdonald et son ministère n'avaient pas refusé la coopération du Canada à la campagne anglo-soudanienne, pour l'excellente raison qu'elle ne leur avait pas été demandée.

Quels sont les faits dans toute leur évidente limpidité? Comme il est dit avec assez d'exactitude dans les deux pages dont j'ai parlé, c'est à l'occasion des difficultés du Soudan que, *pour la première fois dans l'histoire de l'Empire colonial de la Grande-Bretagne, des offres de secours armé vinrent de la plupart des colonies dites* "autonomes".

Si les offres de secours armé sont venues spontanément des

Voir la brochure:—"Que devons-nous à l'Angleterre?" GUERRE DU SOUDAN—LE GOUVERNEMENT REFUSE D'Y COOPÉRER. PAGE 69.

colonies, ce n'est donc pas l'Angleterre qui les a demandées. Est-il possible qu'un gouvernement refuse ce qu'il a librement offert? Je conçois qu'il pourrait *retirer* son offre, si, pour une raison ou pour une autre, il regrettait de l'avoir faite. Mais il se servirait d'un terme assurément impropre s'il se vantait ensuite d'avoir *refusé* ce qu'il avait lui-même offert, avec toute la liberté de son initiative réfléchie.

Le désastre de Khartoum, connu au commencement de février 1885, créa naturellement de l'émoi en Angleterre et dans les colonies. A cette époque, comme de nos jours, il y eut des enthousiastes qui ambitionnèrent l'honneur d'aller combattre sous le drapeau britannique. Il y aura toujours de ces gens qui aiment les aventures, même les plus périlleuses. Une expédition guerrière au Soudan, en plein milieu du continent noir, de cette mystérieuse Afrique, était bien de nature à provoquer le courage audacieux de ceux qui, parmi nous, avaient la passion de se distinguer sur les champs de bataille. Mourir là-bas, sous les coups des barbares, en leur sacrifiant sa vie pour les civiliser, ou revenir de si loin portant les cicatrices de glorieuses blessures, ou encore, sain et sauf, mais brillamment décoré pour de hauts faits, c'était toujours l'attrait de la sublime poésie en action remuant des âmes bien trempées, et les faisant aspirer à défendre une cause qu'elles croyaient mériter leur dévouement. Que voulez-vous, il y aura toujours—et c'est tant mieux pour l'humanité—des cœurs qui battront plus fort à la perspective de la gloire dont se couvre le brave capable d'héroïsme.

En novembre 1884, le général Laurie, qui a représenté aux Communes canadiennes une division électorale de la Nouvelle-Ecosse, qui a aussi siégé aux Communes d'Angleterre, offrit de recruter un régiment canadien pour la campagne du Soudan. Sa proposition fut transmise au Secrétaire des Colonies, lord Derby. Le gouvernement anglais la déclina.

Le 7 février 1885, après réception des malheureuses nouvelles de Khartoum, le général Laurie, toujours épris de la même ardeur belliqueuse, offre de nouveau ses services. Il n'était pas le seul à vouloir aller faire face aux cruels Soudaniens. Un membre du Parlement canadien, le colonel Williams, commandant le 46ième bataillon volontaire de Durham-Est, veut lui aussi prendre part à l'expédition africaine avec son régiment. Il en fait la proposition, le 9 février, à sir Charles Tupper, Haut-Commissaire canadien à Londres, qui la transmet au bureau colonial.

Le lendemain, 10 février, le gouverneur-général, lord Lansdowne, télégraphie au Secrétaire des Colonies que les offres de services sont très nombreuses. Ce mouvement spontané, se propageant si vite, était le précurseur de ceux de 1899 et de 1914. Il y a trente ans passés, il y avait des braves au Canada. Il y en a toujours eu ; il y en aura toujours.

Ces nouvelles étaient sans aucun doute bien encourageantes pour les autorités impériales. Toutefois, elles ne s'emballent pas, et tiennent avant tout à respecter la liberté des colonies.

Lord Derby, tout en remerciant lord Lansdowne, lui demande si "le gouvernement canadien approuve et recommande ces offres de service",—"*Whether they are sanctioned and recommended by Dominion Government.*"

Le 12 février, lord Lansdowne répond à lord Derby, comme suit :—

"Le gouvernement est prêt à approuver le recrutement au " Canada pour service en Egypte ou ailleurs. Ces forces devront " être enrôlées spécialement sous l'autorité de *l'Imperial Army* " *Discipline Act* (la loi concernant la discipline de l'armée impé- " riale) et tirées de divers bataillons locaux, la dépense devant " être tout entière supportée par l'Echiquier Impérial".

Qu'est-ce que prouve l'échange de ces dépêches, sinon qu'à l'occasion de la guerre du Soudan des officiers de la milice volontaire canadienne ont librement offert leurs services au gouvernement anglais ; que ce gouvernement n'a nullement demandé à celui du Canada, présidé alors par sir John A. Macdonald, de coopérer à la campagne d'Afrique ; qu'informé des offres de services reçues par le gouverneur-général, le secrétaire des colonies, avant de les accepter ou de les décliner, se limite à s'enquérir si le gouvernement canadien les approuve et les recommande ; que le gouverneur lui répond que ses ministres sont prêts à approuver le recrutement proposé, qui serait fait conformément à la loi militaire impériale, et à la charge du trésor britannique.

La décision du gouvernement de sir John A. Macdonald était ce qu'elle devait être dans les circonstances. Elle méritait et reçut l'approbation générale.

La lutte que l'Angleterre avait à soutenir au Soudan n'était pas assez difficile pour justifier les autorités canadiennes de se charger des frais d'une expédition militaire en Afrique. L'Angleterre était fort capable, comme les événements l'ont prouvé,

de se tirer seule d'affaire. Cependant, le gouvernement canadien se déclara prêt à lui rendre le service, qu'elle ne demandait pas—remarquons-le bien—d'approuver le recrutement et d'en favoriser l'organisation.

Le 16 février, le ministre de la guerre, le marquis de Hartington, informe le secrétaire des colonies qu'il en était venu à la décision de décliner les offres de services reçues du Canada, parce qu'il aurait fallu un temps trop considérable pour recruter et organiser les régiments offerts par le général Laurie et le colonel Williams. Evidemment, il ne voulait pas courir le risque de faire les frais d'expédier en Afrique des troupes canadiennes qui, très probablement, y arriveraient trop tard, et dont la Grande-Bretagne n'avait pas besoin pour triompher de son ennemi.

M'est avis que si, dans toute cette affaire, il y a eu un *refus*, il a été de la part du gouvernement anglais, qui avait reçu les offres de services, et non de celui du Canada auquel rien n'avait été demandé.

Au grand regret de nos adversaires irréductibles de la participation aux guerres de la métropole, il s'est alors trouvé une colonie-sœur plus généreuse que la nôtre, et un ministère plus empressé que le canadien à vouloir aider la Grande-Bretagne dans son entreprise au Soudan. Est-ce que le brûlant soleil de l'Australie, réchauffant davantage les cœurs, est plus fécond d'héroïsme? Si c'était vrai, ce phénomène contredirait, d'une manière surprenante, la constatation bien faite que le froid vif des régions septentrionales est plus favorable au développement de la vigueur physique, de l'endurance et du mâle courage.

Toujours est-il que du sein de l'océan Pacifique, où elle s'épanouit dans un progrès remarquable, la Nouvelle-Galles du Sud, apprenant les hostilités au Soudan, se hâta d'offrir ses services à l'Angleterre. Il ne s'agissait pas là d'offres individuelles, d'acte de l'initiative personnelle. C'était le gouvernement de cette colonie qui, au risque de jeter en pâmoison les alarmés de l'impérialisme, poussait l'audacieuse loyauté jusqu'au point d'offrir au gouvernement anglais les services de deux batteries d'artillerie de campagne et d'un bataillon d'infanterie de son organisation militaire permanente. Il est si enthousiaste qu'il veut même payer toutes les dépenses de cette expédition, solde et entretien des troupes, jusqu'à sa fin, ce qui voulait dire jusqu'à leur retour sur le sol australien.

Il n'est pas nécessaire de dire que la différence de cette proposition officielle avec celles reçues de certains officiers canadiens, en leurs noms personnels, "sauta aux yeux du ministère anglais". Cela se voit encore d'ici. Elle eut, paraît-il, l'effet de l'éclairer soudain sur le parti, si gros de conséquences heureuses, que la Grande-Bretagne pouvait, dans l'avenir, tirer " *de la politique inaugurée par la colonie australienne*", dans un accès de loyalisme.

La générosité de la Nouvelle-Galles du Sud allait, nous affirme-t-on, réveiller les ministres anglais de leur léthargie, et les décider à entreprendre de séduire les colonies au point de le faire sombrer dans le *crime abominable* de la participation aux guerres impériales. Ce ne serait pas la première fois qu'une avance inconsciente et imprudente aurait développé l'esprit d'entreprise chez un séducteur puissant et habile.

Pourtant, on nous avait déjà bien dit que dès 1855—trente ans plus tôt—certains chefs politiques de cette Albion, toujours perfide, avaient commencé, dans un langage caressant, à cajoler ces colonies ingénues dont la pudeur s'alarma, et dont la réponse ne fut guère favorable aux galantes minauderies britanniques.

Il y a soixante et deux ans,—en 1855—l'Angleterre ne comptait encore qu'une seule colonie autonome importante, le Canada-Uni, qui avait alors une population d'environ deux millions d'âmes. La Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, les îles de Terreneuve et du Prince-Edouard, réunis, ne comptaient qu'à peu près un demi-million d'habitants. La Nouvelle-Galles du Sud naquit la même année à la vie politique du gouvernement représentatif et responsable, avec une population d'un quart de million à peine. Elle était donc trop petite et trop faible pour se permettre l'excès qui, en 1885, à son âge de robuste et précoce jeunesse, lui fut si facile.

Le Canada-Uni était alors la seule colonie assez développée pour mériter les premières attentions de ces hommes d'Etat anglais si avisés. Elle se refusa, nous assure-t-on, aux premières tentatives de l'impérialisme séducteur. Elle lui répondit qu'elle défendrait son honneur à son foyer jusqu'à la mort, qu'elle voulait qu'il vint à son secours si elle était indignement menacée de l'outrage, mais que si sa mère, l'Angleterre, était soumise, chez elle, au même péril, elle s'en laverait les mains et laisserait

la vieille se débattre comme elle le pourrait dans la coupable étreinte de son assaillant.

S'il est vrai, comme on le prétend, que c'est l'offre officielle de services de la Nouvelle-Galles du Sud, à l'occasion de la guerre du Soudan, en 1885, qui a induit les ministres britanniques à inaugurer, de leur côté, la campagne de séduction impérialiste qui entraînerait les colonies dans le militarisme européen, toute la thèse nationaliste que l'Angleterre, la première, a pris l'initiative de courber par une pression illégitime et tyrannique les colonies à lui prodiguer le sang de leurs enfants et leurs trésors pour sa défense, s'écroule donc totalement.

Le gouvernement anglais accepte l'offre généreuse et spontanée de la Nouvelle-Galles du Sud, pour la raison que les corps militaires qui seront expédiés par "*le gouvernement de cette colonie sont une force organisée, complètement équipée et prête pour le service immédiat*".

Le ministre des colonies a la courtoisie d'exprimer l'espoir que "*le gouvernement du Dominion*" canadien "*appréciera entièrement la différence des deux propositions.*"

Ces politiciens anglais ont évidemment le respect scrupuleux des formes diplomatiques. Le marquis de Hartington, ministre de la guerre, obligé de décliner les offres personnelles de service des officiers canadiens, dont le gouvernement d'Ottawa est désireux de favoriser le travail de recrutement, s'en excuse avec l'espoir que la cause de sa décision sera bien comprise. Il appréciait le désappointement qu'il allait causer aux loyaux canadiens qui ambitionnaient la gloire d'aller contribuer à la victoire des armes de la Grande-Bretagne au Soudan.

Les colonies de Victoria, de Queensland, de l'Australie-Sud, ont fait des offres de services semblables à celles du Canada. Elles ne furent point acceptées pour les mêmes raisons.

Le 24 février, le ministre des colonies écrit à lord Lansdowne, gouverneur-général, les lignes suivantes, dont je recommande la lecture attentive :—

"Le Canada, grâce aux sentiments amicaux de son puissant " voisin et à son propre éloignement des complications du vieux " monde, n'a pas eu jusqu'ici, et n'aura probablement jamais, " l'occasion d'utiliser ses ressources militaires ; néanmoins, je " sais fort bien que les diverses provinces de la confédération " pourraient lever rapidement des forces considérables et les " mettre joyeusement à la disposition de la reine, en toutes

" circonstances, pour le service d'outre-mer. Plusieurs mille
" hommes ont reçu un bon entraînement. D'excellentes mesu-
" res ont été prises pour la préparation de leurs officiers ; et le
" gouvernement de Sa Majesté est convaincu que les offres
" courageuses qu'il a reçues et qui ont causé tant de satisfac-
" tion ici ne représentent qu'une faible proportion des secours
" que le peuple du Canada offrirait avec empressement, si la
" nécessité s'en présentait."

J'ai beau lire et relire cette lettre du ministre des colonies au gouverneur-général, je suis incapable d'y trouver un mot qui justifie l'affirmation que son auteur, en l'écrivant, cherchait " *à entraîner le Canada dans la voie ouverte par la Nouvelle-Galles du Sud.*"

Lord Derby constate, en premier lieu, avec une vive satisfaction, que la cordialité de nos relations avec nos puissants voisins et notre éloignement des complications politiques du monde ancien, nous protégeaient contre la nécessité de l'utilisation de nos ressources militaires. S'il eût vécu en 1914, il se fût vite convaincu que nous n'étions pas assez loin de l'Europe, et trop proche de l'Angleterre, loyalement et géographiquement, pour ne pas être forcément entraînés dans le tourbillon d'une guerre quasi mondiale. Il dit très bien savoir que "les diverses provinces de la confédération *pourraient* lever rapidement une armée considérable et *la mettre joyeusement*,—ce qui veut dire *librement*, parce qu'il est rare que l'on fasse *avec joie* ce que l'on fait sous l'empire de *la force*—"à la disposition" de notre Souveraine Dame, la reine, "*en toutes circonstances*, pour le service *d'outre-mer.*"

Eh bien! oui, nous pouvions faire tout cela, en 1885, et assez longtemps avant, comme nous l'avons fait librement en 1914, et continuons à le faire, dans l'exercice de notre pleine liberté, tous les jours depuis cette néfaste année. Nous continuerons, certainement à le faire, aussi délibérément et volontairement, jusqu'à l'heureux jour où les Alliés, au nombre desquels nous avons le grand honneur de compter, triompheront, dans l'intérêt supérieur du monde entier, de la nouvelle barbarie germanique, renouvelée de l'antique sauvagerie qui a pu faire crouler l'empire romain et le paganisme, mais qui ne réussira pas à dominer l'univers ni la chrétienté.

Nous devons savoir gré au distingué ministre des colonies de l'avoir compris, et de nous en avoir fait le compliment.

Après une appréciation favorable des mesures que le Canada avait prises pour son organisation militaire, lord Derby exprime la conviction du gouvernement de Sa Majesté, que les offres de services courageuses qu'il a reçues du Canada, à l'occasion de la guerre du Soudan, "*ne représentent qu'une faible proportion des secours que le peuple du Canada offrirait avec empressement, si la nécessité s'en présentait.*"

Le ministre des Colonies ne pouvait pas penser plus vrai, ni prévoir plus juste.

Une impérieuse et douloureuse nécessité s'est présentée, trois ans passée. Le Canada a courageusement et noblement été à la hauteur des exigences de la situation. Il s'est non seulement empressé d'offrir, mais il a organisé et expédié sur les champs de bataille, où aux éclats incessants de la foudre lancée par d'immenses pièces d'artillerie, et dans un carnage incroyable, les destinées mondiales s'élaborent dans le sang de millions de héros, au nombre desquels nous fournissons notre part si honorable, une armée cent fois supérieure en nombre aux offres de services de 1885.

Mais depuis la création du monde, si je ne me trompe pas, ce que l'on *offre avec empressement* est *offert librement*. Je voudrais bien voir le type plus qu'original qui *s'empresserait* de faire *joyeusement* ce que la tyrannie lui imposerait.

Les malheureux Belges, par exemple, *s'empressent-ils* de se soumettre à l'odieuse déportation ordonnée par les sauvages qui les oppriment, et partent-ils *joyeusement* pour aller cultiver le sol germanique et travailler dans les usines allemandes, afin de permettre à leurs vainqueurs impitoyables d'envoyer plus de soldats écraser davantage leur patrie.

Pressurer les paroles de lord Derby pour en extraire une tentative d'entraînement du Canada *dans la voie ouverte par la Nouvelle-Galles du Sud*, c'est les torturer vainement. Ni directement, ni indirectement, ni de près, ni de loin, elles ne comportent pareil sens, et ne sont susceptibles d'une aussi inqualifiable interprétation.

Il paraît, si l'on ajoute foi à certaine affirmation, qu'à cette époque de sa brillante carrière, sir John A. Macdonald a volontairement été frappé de surdité au point de ne pas entendre l'appel du ministre des colonies. Le vieux renard si rusé, qui a joué tant de tours habiles dans sa vie, aurait employé ce moyen facile, tout simplement pour s'éviter de répondre à lord Derby.

Il faut supposer qu'il préférait passer pour sourd que de laisser croire qu'il était incapable de comprendre.

Tel a été, dans toute sa vérité, le fait historique des relations du Canada avec l'Angleterre au sujet de la campagne soudanienne.

Si, de son côté, la Nouvelle-Galles du Sud, avec toute l'ardeur de sa jeunesse, a voulu faire plus que nous pour aider la mère-patrie dans un jour difficile, mais sans gravité sérieuse, c'était son droit—et son affaire. Sans nous prononcer sur l'opportunité de son initiative, nous pouvons tout de même la féliciter de la vigueur qu'elle manifestait dans un âge aussi tendre de sa vie nationale.

Le Madhi rebelle, et son successeur, le Khalifa, se maintinrent au Soudan durant près de seize ans, à compter de 1882, et y firent régner la plus cruelle tyrannie.

En 1896, l'armée anglo-égyptienne entreprit de reconquérir ce vaste territoire. Le 2 septembre 1898, le pouvoir du Khalifa était définitivement abattu après une glorieuse campagne des braves anglo-égyptiens.

C'est dans cette guerre que lord Kitchener, dont la récente fin si tragique a profondément contristé tout l'empire britannique, s'est acquis la gloire qui, par l'importance des services, le classe au nombre des plus grands défenseurs de son pays.

Le Soudan anglo-égyptien a été reconstitué en 1899. La convention signée au Caire, le 19 janvier de cette année, par les gouvernements anglais et égyptien, pourvoit à l'administration de cette contrée par un gouverneur-général nommé par l'Egypte avec l'assentiment de la Grande-Bretagne.

Le Soudan anglo-égyptien a une étendue de près d'un million de milles carrés. En 1914, sa population dépassait 3,380,000 âmes. Il a un revenu annuel de $8,000,000 qui augmente rapidement. Ces régions, si longtemps livrées à la tyrannie des barbares, s'ouvrent avec confiance et contentement aux avantages du progrès.

La race noire subit l'heureuse influence de la civilisation. L'instruction publique se développe au Soudan.

Il s'y construit des chemins de fer qui favorisent beaucoup les opérations commerciales. De grands travaux d'irrigation assurent la fertilité du sol. La paix y règne depuis bientôt vingt ans. La justice et les affaires civiles y sont bien administrées. Donc, le protectorat anglais au Soudan est un bienfait.

LE CANADA ET LA GUERRE DE L'AFRIQUE DU SUD

Pour préjuger l'opinion de nos compatriotes contre l'Angleterre, à l'occasion de la guerre actuelle, on leur rappelle, à tout moment, celle de l'Afrique du Sud que l'on qualifie de crime et d'infamie. On reproche amèrement au Canada d'être intervenu dans ce conflit, et d'avoir ainsi inauguré le système de notre participation aux guerres de l'Empire, ce précédent nous ayant entraînés à faire les sacrifices que nous nous imposons pour le succès des Alliés dans la lutte terrible qu'ils soutiennent depuis trois ans.

Il est certain qu'il existe dans notre province des préventions bien injustes contre l'Angleterre au sujet de la guerre sud-africaine et à la part que le Canada y a prise. Ce n'est pas exagérer que de dire que, lors de la déclaration de la guerre par le gouvernement de Prétoria contre l'empire anglais, l'histoire de la colonisation européenne dans le sud de l'Afrique était, pour ainsi dire, complètement ignorée parmi nous. Elle n'est guère plus connue aujourd'hui, et les fausses impressions du début des hostilités se perpétuent sous l'action des efforts réitérés qui se continuent pour les aviver.

Pourtant, il n'est pas possible de porter sur les pénibles événements qui ont marqué l'existence de la race blanche sur le sol du sud de l'Afrique, au cours de la guerre prolongée commencée en 1899, et dont le dénouement a été si heureux pour les deux parties en lutte, un jugement éclairé, sûr et impartial, sans une étude très sérieuse de l'histoire sud-africaine depuis ses premiers jours. Je ne saurais entreprendre, dans ce modeste travail, le récit des épreuves et des difficultés si graves et si multiples qui, plus de deux siècles durant, ont signalé l'effort des Européens pour s'établir définitivement dans le sud de l'Afrique. Ce serait trop long, bien que très intéressant. Qu'il me suffise de la résumer aussi brièvement que possible. Les Boers, nom de ce groupe national, devaient

d'abord leur origine à la migration de Hollandais réformés qui, doués de l'esprit d'aventure, et à la recherche de nouvelles terres, utilisèrent les premiers essais hardis et heureux de la grande navigation océanique, et abordèrent sur les côtes sud de l'Afrique où ils plantèrent leurs tentes. La compagnie dite *Dutch East India Company* occupa Table Bay en 1652. Six ans plus tard, en 1658, ils furent suivis par des huguenots français qui, eux aussi, allaient confier leur avenir à de nouveaux cieux. Aussitôt en présence, une lutte de race éclata entre ces deux groupes d'Européens. Le conflit ne fut pas religieux, ces deux éléments étant de la religion protestante. Il fut linguiste en premier lieu. Je prie mes lecteurs de bien noter ce fait historique. Les Hollandais africains, au point de vue religieux, étaient bien sympathiques aux huguenots français, les nouveaux venus. Mais ils étaient déjà profondément imbus de l'idée qu'en leur qualité de premiers occupants, ils avaient des droits primordiaux sur tout l'immense territoire sur lequel ils entendaient bien exercer une autorité, une souveraineté, qu'ils ne permettraient à personne de contester. Dès l'aurore du premier jour de leur vie nationale, les ancêtres des boers étaient donc loin d'admirer les principes de liberté et de civilisation dont, de nos jours, leurs défenseurs plus enthousiastes de leur avenir qu'éclairés sur leur passé, ont voulu les faire bénéficier, après leur refus constant de les admettre pour les autres. Nos compatriotes d'outre-mer, les huguenots français, furent bienvenus par les boers hollandais, mais à une condition formelle, qui est restée la base fondamentale de leur politique jusqu'à la paix conclue après la guerre commencée contre l'Angleterre en 1899. Les boers hollandais accueillirent amicalement les nouveaux venus, mais ils leur imposèrent l'abandon de leur langue, et l'obligation de leur fusion comme race, comptant sur la supériorité de leur nombre pour faire triompher leur élément dans le travail lent, mais sûr, de l'absorption.

Plus tard encore, en outre de quelques immigrants allemands, également, à l'instar des huguenots français, violemment assimilés, un troisième groupe d'Européens prenait pied sur les côtes de l'Afrique sud. C'étaient des Anglais. Le gouvernement anglais favorisa ce mouvement migrateur, avec la haute conception politique de s'assurer, par une puissante station

navale, sa pleine liberté de communication avec ce qui allait bientôt devenir son vaste empire des Indes.

Ce groupe anglais, assuré, pour la meilleure des raisons d'intérêt national, de la puissante protection de l'Angleterre, ne pourrait pas, comme les huguenots français et les quelques allemands échoués en Afrique, être absorbé et assimilé par les boers hollandais. Tout naturellement, une rivalité de race se manifesta rapidement et s'accrut en intensité.

L'histoire de l'Afrique-Sud est caractérisée par l'action puissante d'un troisième élément qui longtemps exerça une influence presque décisive sur les destinées de ces régions, et empêcha les deux races européennes d'être constamment aux prises, en les obligeant à s'unir pour leur protection commune contre un ennemi redoutable.

En abordant en Afrique, les Européens tombèrent au milieu de races indigènes, de naturels de la race noire, se chiffrant par millions. C'étaient les Hottentots, les Caffres et les Zoulous. Une lutte héroïque entre la civilisation européenne, représentée par les immigrants anglais, et les boers hollandais, français et allemands en voie de fusionnement à base hollandaise, allait s'engager pour de très longues années avec la barbarie africaine. L'étude de ce conflit si prolongé et si acharné est palpitante d'intérêt. J'y ai consacré bien des heures. J'y ai constaté le fait historique de haute importance que souvent les boers ont sollicité la protection armée de l'Angleterre contre les hordes indigènes. De tous ces événements, la conviction formelle s'est de plus en plus imposée à mon esprit que les boers hollandais, ou plutôt la race fusionnée dont j'ai expliqué l'origine, laissée à elle-même,seule sur le sol de l'Afrique, sans le secours d'une grande puissance européenne, aurait infailliblement succombé sous la férocité des coups réitérés des races barbares qui l'auraient accablée, détruite, par le poids du nombre autant que par la force violemment accrue par la haine de l'homme noir contre le blanc. Mais l'Angleterre avait implanté son drapeau dans le sud de l'Afrique. Elle occupait un poste stratégique supérieur par sa colonie du Cap. Elle y était représentée par un groupe de ses nationaux qui, là comme partout ailleurs, donnait une vigoureuse impulsion au progrès commercial et industriel par l'activité qu'il déployait et les ressources dont il disposait. A ces moyens si favorables à la prospérité de tout pays, nouveau et ancien, il ajoutait

le stimulant, toujours si efficace, de l'art du gouvernement administré conformément aux principes de la liberté politique si bien et si avantageusement pratiquée par la mère-patrie.

La colonie anglaise dans le sud de l'Afrique était donc, par la puissance de l'Angleterre et la supériorité de sa marine militaire et marchande, lui permettant de toujours tenir ouverte et libre, pour toutes les autres nations comme pour elle-même, la grande route de la navigation océanique, la principale garantie du développement et du succès de la civilisation européenne sur le sol du continent si longtemps sous le brutal empire de la race noire. Sans ce secours, souvent sollicité et obtenu, les boers auraient été non-seulement vaincus et écrasés, mais ils seraient disparus comme race par l'absorption de la race noire et le retour à la barbarie. Malgré le concours des forces anglaises, et l'impulsion donnée au mouvement civilisateur par l'application graduelle des principes de la libre constitution du Royaume-Uni, des voyageurs, observateurs aussi éclairés qu'impartiaux, ont constaté que des groupes boers éparpillés dans le vaste et silencieux intérieur du continent noir, subissaient l'influence de la barbarie des indigènes et menaçaient d'y succomber complètement dans un avenir prochain.

On ne saurait juger avec une sûreté suffisante le cours des événements qui ont abouti à la guerre sud-africaine en 1899, sans savoir quelle était la nature exacte de la situation respective de l'Angleterre et de la race boer sur le continent africain. Sans remonter à l'origine primitive de la migration européenne en Afrique que j'ai précédemment expliquée, je pense, avec clarté, je crois devoir les résumer en prenant pour point de départ l'année 1815, date de l'établissement définitif de la souveraineté anglaise sur le sol sud-africain.

Quoique l'on puisse penser et dire de la légitimité de bien des souverainetés qui, pour leur félicité ou leur malheur, ont contrôlé les destinées des nations, je n'hésite pas à affirmer que celle de l'Angleterre était et est, en droit international, aussi incontestable en Afrique que celle des pouvoirs dont l'autorité est la plus respectable et la mieux admise.

L'Europe coalisée ayant enfin triomphé des prodiges militaires accomplis par l'incomparable génie de Napoléon, et renversé le colosse et son Empire, eut à refaire la carte du monde, et à déterminer, autant qu'elle le pouvait, les conditions de l'existence des nations si assoiffées des bienfaits de la paix

après les vingt-cinq années de guerres incessantes qu'elles venaient de vivre. C'est l'illustre congrès de Vienne qui, en 1815, fut chargé de cette tâche immense et redoutable. Toutes les nations européennes, représentées dans ce congrès, ont reconnu la souveraineté anglaise dans le Sud de l'Afrique, à la condition par l'Angleterre de payer,—ce qu'elle a fait—au royaume des Pays-Bas, dont la Hollande faisait partie, la somme de six millions de livres sterling, soit $30,000,000.

Une digression très opportune a ici sa place. Je prie ceux qui doutent encore que l'Allemagne, victorieuse dans la guerre actuelle, aurait pu tout simplement imposer comme une des conditions de la paix la cession du Canada à son Empire, de considérer l'importance et la signification du précédent du congrès de Vienne fixant les limites nouvelles de tant d'Etats, abolissant des royaumes, en créant de nouveaux, et réglant d'un accord commun, après de longues et solennelles délibérations, les destinées du monde nouveau qui émergeait de la tourmente de la révolution française et des convulsions de la glorieuse, mais foudroyante, épopée impériale. Il est toujours si vrai que l'histoire se répète. En 1815, c'était la répétition des faits caractérisant la paix après la guerre de sept ans, avec le traité de Paris, qui décrétait la cession du Canada à l'Angleterre. L'année 1915 n'aurait-elle pas pu être marquée par une nouvelle répétition de l'histoire, par un traité de paix décrétant la cession du Canada à l'Allemagne? Mais je ne veux pas anticiper davantage sur les remarques que je me propose de faire sur ce point important.

Quel était l'objectif politique de l'Angleterre en obtenant du Congrès de Vienne la consécration de sa souveraineté sur le sol africain? Elle voulait tout simplement, et surtout, s'assurer la plus forte station navale sur la route des Indes. Elle la trouvait dans sa colonie du Cap de Bonne-Espérance. Elle acceptait en même temps un territoire, il est vrai, d'une grande étendue, un territoire que la Hollande considérait de peu de valeur pour elle, et qu'elle s'empressait de céder pour la somme assez ronde de trente millions de piastres. Ce qui prouve bien que tel était son objectif, c'est le peu d'efforts qu'elle a faits pour augmenter le nombre de ses nationaux en Afrique, surtout pour les faire pénétrer dans l'intérieur et les y établir, de manière à s'assurer rapidement la prépon-

dérance du nombre comme base essentielle de la permanence efficace de l'exercice de sa souveraineté.

La race hollandaise, fusionnée sous le nom de boers, réalisa, dès le début, que son développement et sa perpétuité dépendraient surtout du succès avec lequel elle exploiterait les ressources agricoles des régions auxquelles elle avait confié ses destinées. Elle s'efforça, en conséquence, de s'attacher au sol. Les mœurs patriarcales d'un peuple essentiellement agricole sont toujours favorables à sa fécondité. Cette loi certaine de la légitime et rapide croissance des races produisit ses fruits sur le sol d'Afrique. Protégés par l'Angleterre contre les naturels, qui auraient bien voulu enfouir sous terre tous ceux des leurs qui n'auraient pas consenti de bonne grâce à l'irrésistible absorption, seul moyen d'échapper à la destruction cruelle, les boers allaient se multipliant, et se taillaient d'importants domaines dans le vaste empire colonial africain.

L'histoire de la civilisation européenne en Afrique n'offre pas le seul exemple de l'extrême difficulté de réussir à convaincre deux ou plusieurs races s'établissant dans un pays nouveau, que leur intérêt commun, leur intérêt réciproque, le gage de leur mutuel avenir, de leur tranquillité, de leur progrès, de leur bonheur, enfin, dans les limites possibles sur la terre pour les nations, comme pour les individus, sont dans l'union des efforts, la bonne entente, l'esprit de justice, le respect mutuel de leurs droits respectifs. Combien difficile la tâche de les persuader qu'elles trouveront le progrès véritable dans la destruction des préjugés qui engendrent si naturellement le fanatisme et la haine, dans l'absence totale de ces rivalités de races passionnelles dont trop souvent l'absurdité des causes égale l'odieux des tentatives de domination.

Le long, intéressant, mais si déplorable conflit entre les éléments anglais et boer en Afrique, auquel la guerre encore récente a définitivement donné la plus heureuse solution, a eu trois caractéristiques bien marquées. Il était le produit de la rivalité de deux races, de divergences profondes dans la conception des principes fondamentaux qui devaient être la base des institutions politiques, de la diversité des aspirations et des ambitions des deux groupes nationaux. Cette analyse dont l'histoire prouve incontestablement la précision, dit assez l'extrême difficulté du problème du gouvernement de ces régions. Il serait vain d'espérer la perfection chez les chefs

nationaux. Trop souvent les préjugés de race, le fanatisme des convictions, parfois sincères mais violemment étroites, l'orgueil farouche d'ambitions démesurées, exercent sur leur esprit une influence dominatrice. Alors ils orientent la vie nationale, qu'ils devraient s'efforcer de rendre heureuse, dans les voies les plus dangereuses qui conduisent à des désastres.

Les descendants hollandais en Afrique conçurent contre les descendants anglais une antipathie profonde qui, dans bien des cas, alla jusqu'à la haine. Le temps avait développé chez les boers une étrange et curieuse mentalité. Plus ils pénétraient dans l'intérieur, dispersés dans ces espaces immenses, plus ils perdaient l'instinct de la sociabilité. Il était connu, en Afrique, qu'un boer trouvait dans l'isolement la plus grande somme de contentement, et qu'une de ses principales aspirations était de n'avoir pas de voisins en vue. Il se sentait et se croyait plus maître de son domaine quand il était seul à l'embrasser de son regard avide.

Il serait puéril de supposer, et encore plus de prétendre, que, dans ces circonstances, l'élément anglais, en général, fût beaucoup plus sympathique au groupe boer. Mais, de son côté, la rivalité de race, si longtemps persistante, était atténuée quelque peu par les efforts de l'autorité officielle à la restreindre.

L'antipathie des boers pour l'élément anglais fut intensifiée par une cause qui, assurément, était à l'honneur du gouvernement anglais et de ses nationaux en Afrique. La race hollandaise avait établi l'esclavage sur le sol africain et en voulait le maintien. Tous ceux qui ont un peu étudié l'histoire du monde du dernier siècle, savent que l'Angleterre a été le champion le plus dévoué de l'émancipation de la race noire, de l'abolition de l'esclavage. Cette politique, si chrétienne dans sa conception, et si humaine dans sa pratique, l'Angleterre voulait l'appliquer aussi dans tout le territoire sud-africain soumis à sa souveraineté. De là l'accroissement de l'hostilité des boers qui, fanatisés par les idées les plus arriérées, refusaient toute liberté aux naturels auxquels ils imposaient à leur seul profit le travail esclave sans rémunération. A la tâche quotidienne obligatoire, ils ajoutaient trop souvent la cruauté des traitements. Il est à remarquer que, pour tenir ainsi dans un perpétuel esclavage les naturels africains, les boers

escomptaient toujours la puissance anglaise pour les protéger contre les justes représailles de leurs victimes.

L'Angleterre, obligée de reconnaître l'indépendance de ses colonies américaines, qui formèrent la république destinée à un si rapide et extraordinaire développement, comprit assez soudainement que l'ancienne politique coloniale avait fait son temps, que l'ère du gouvernement arbitraire des colonies par les métropoles était finie. A mesure qn'elle s'élevait à la conception plus juste et plus vraie de la liberté politique appliquée au gouvernement du Royaume-Uni lui-même, elle décidait d'en faire largement bénéficier, autant que possible, les colonies qui lui restaient fidèles. C'était la politique dont elle voulait doter l'Afrique-Sud, en y reconnaissant l'égalité des droits entre les colons d'origine hollandaise et anglaise, et même en accordant, à certaines conditions, le cens électoral aux indigènes émancipés.

L'élément boer avait des visées politiques bien différentes. Il ne concevait pas la liberté politique, et se refusait à reconnaître l'égalité des droits des colons de races différentes, et encore moins celle des naturels qu'il voulait tenir en esclavage.

En dernier lieu, le long conflit entre les deux éléments se résumait par la ténacité des boers à se refuser à une entente raisonnable, à des concessions opportunes aux justes réclamations de leurs concitoyens de langue anglaise, en la lutte pour la domination sur le sol africain.

Il importe de rappeler que le Transvaal,—connu sous le nom de la République Sud-Africaine,—et l'Etat libre d'Orange étaient toujours restés sous la suzeraineté de l'Angleterre. Le Cap était colonie anglaise avec ses libres institutions. La majorité de la population du Cap était d'origine hollandaise.

Les critiques du rôle de l'Angleterre en Afrique, et surtout à l'occasion de la guerre de 1899, se sont efforcés de représenter la découverte et l'exploitation des mines d'or du Transvaal comme la cause déterminante et finale de la guerre. Je regrette ne pas pouvoir, afin de rester dans les limites fixées à cet ouvrage, faire l'historique complet des événements des dernières années qui ont précédé la rupture entre la république sud-africaine et son pouvoir suzerain, et le commencement des hostilités. Il me paraît facile de les résumer et d'en faire sûrement ressortir le caractère certain.

Des mines d'or au nombre des plus riches du monde entier étant découvertes, sur le territoire du Transvaal, il est certain qu'elles devaient être exploitées. Inutile de fausser l'opinion du public, en représentant les boers transvaaléens comme les victimes de capitalistes sordides. Comme la fertilité du sol ainsi que la richesse des forêts et des pêcheries du globe, les ressources minières des contrées de la terre ont été créées par la Providence pour l'utilité de la race humaine. Produire de la richesse par l'exploitation intelligente, active et honnête d'une mine, qu'elle soit de houille, d'argent, d'or ou de diamants, est aussi légitime et également dans les desseins providentiels que la culture du sol pour en tirer les produits qui font vivre l'humanité!

Les boers n'avaient pas les capitaux requis pour l'exploitation énergique, habile et profitable des mines découvertes en 1886. Réalisant toute l'importance des richesses dont le sol abondait, le gouvernement du Transvaal,—la république sud-africaine—fit appel aux capitalistes anglais de venir exploiter les ressources minières de cette région privilégiée, leur promettant la protection des autorités transvaaléennes et la reconnaissance de leurs droits civils et politiques. Le président Kruger fut très formel et catégorique dans ses promesses.

Les capitaux une fois investis dans ces grandes entreprises, dont le succès dépassait les espérances les plus optimistes des débuts, les promesses à ceux qui y avaient placé les millions sans lesquels les trésors qui allaient tant contribuer à la prospérité de toute l'Afrique du Sud, furent oubliées et justice refusée à toute la nombreuse population nouvelle attirée, en très grande partie, par les sollicitations du gouvernement transvaaléen. Ce qui aurait dû favoriser, dans une large mesure, l'essor africain, et la bonne entente des groupes nationaux réunis dans ces vastes régions, fut, par l'étroitesse de vues des chefs hollandais, et leurs dénis de justice, la cause qui précipita la crise à son dénouement.

Résumé des événements de 1876 à 1899

En 1876, la guerre avec les naturels à l'intérieur du Transvaal, et la présence sur ses frontières des Zoulous et autres tribus indigènes, prêts à l'invasion pour se venger de leur ennemi héréditaire, avaient produit dans cette République une situation

désespérée. La seule alternative qui s'offrait à la destruction complète était de recourir à la protection anglaise. Sans argent, sans force publique sérieuse, déchirée par les factions, tout gouvernement devenait pratiquement impossible. Dans toutes les villes et tous les villages du Transvaal, un mouvement puissant d'opinion se forma pour demander l'intervention anglaise. Sir Theophilus Shepstone, homme de talent et d'expérience, connaissant bien le caractère des boers et des indigènes, fut envoyé au Transvaal par le gouvernement anglais avec la mission spéciale de s'enquérir de l'état des affaires, et s'il en venait à la conclusion que la mesure était opportune, et si UN NOMBRE SUFFISANT DES HABITANTS DE CE PAYS LA DÉSIRAIT, de déclarer le Transvaal territoire britannique.

Le 12 avril 1877, le Transvaal était une première fois annexé au territoire anglais dans l'Afrique-Sud. Sans entrer dans un exposé historique complet des phases de l'agitation qui aboutit à ce résultat, qu'il me suffise de dire que si cet événement n'était pas, dans l'esprit de tous, suffisamment justifié, il s'expliquait tout de même par le fait de la nécessité de sortir cette région de la ruine totale dont elle était menacée par l'incurie de son gouvernement, et surtout par les tribus indigènes contre lesquelles il était impuissant à la défendre. Ce qui est historiquement vrai, c'est que la majorité de l'opinion, la partie la plus capable de juger sainement la nécessité impérieuse de la situation, était favorable à l'annexion. Le jour où elle fut proclamée à Prétoria, la capitale, fut un jour de réjouissances publiques. La population salua avec enthousiasme l'ordre de choses nouveau. Le *Volksstem* et plusieurs autres feuilles publiques importantes furent d'accord à déclarer l'annexion inévitable, et que les boers devaient s'efforcer de tirer le meilleur parti possible du nouvel état de choses.

L'annexion fut suivie d'un retour de prospérité générale. L'intérêt de la dette publique et les salaires des officiers furent payés par l'or anglais. Les troupes britanniques maintinrent dans l'ordre les naturels du Transvaal lui-même, et le protégea contre les attaques des tribus extérieures. La valeur des terres augmenta beaucoup. Le revenu public doubla. En deux années, le commerce extérieur de cette contrée, de nul qu'il était à peu près, s'éleva à dix millions de piastres annuellement. En 1879, le pouvoir des Zoulous fut terrassé. Les boers avaient

recueilli tous les avantages qu'ils pouvaient espérer et désirer de l'annexion.

Une fois en sûreté contre tout danger extérieur, jouissant de la prospérité intérieure, les boers se prirent à regretter une indépendance qu'ils avaient été impuissants à sauvegarder, au point d'être obligés de solliciter la protection anglaise contre les barbares qui les menaçaient de la destruction. Ce mouvement hostile se développa rapidement sous l'active impulsion que lui donna celui qui a joué dans l'histoire de ce groupe ethnique un rôle plus influent que bienfaisant. Le célèbre président, Paul Kruger, doué de talent, de beaucoup de force de volonté, d'une grande vigueur physique, était l'incarnation vivante des aspirations de sa race à dominer l'Afrique-Sud. Fanatique religieux et politique, passionné du pouvoir, il ne comprit rien, et ne voulut rien comprendre, au problème si difficile de faire régner l'harmonie entre les races européennes que la Providence avait conduites dans le sud de l'Afrique. Il s'appliqua avec ténacité à surrexciter les préjugés des siens et à envenimer les haines nationales. Il travaillait sur un sol facile à cette culture dangereuse et regrettable.

Je ne dirai pas que l'administration des affaires du Transvaal, après l'annexion, fut tout ce qu'elle aurait dû être. Des fautes furent commises qui, involontairement sans doute, secondèrent trop efficacement les efforts de M. Kruger à fomenter la discorde.

M. Gladstone était le chef de l'opposition parlementaire en Angleterre, lors de l'annexion du Transvaal à l'Empire britannique. Il la désapprouva. Dans sa fameuse campagne oratoire, connue sous le nom de —discours Mid-Lothiens— du nom de la circonscription électorale d'Ecosse qu'il représentait à la Chambre des communes du Parlement impérial, il la dénonça avec sa vigueur de langage habituelle. Ces discours, réunis en pamphlets, furent distribués à profusion au Transvaal. En justice, il faut admettre que les autorités impériales avaient eu le tort grave de ne pas remplir au plus tôt la promesse d'y établir une forme satisfaisante de gouvernement représentatif. Le délai était irritant.

Les discours de M. Gladstone convainquirent M. Kruger et ses partisans que le retour de cet homme d'Etat au pouvoir, en Angleterre, aurait pour résultat de rétablir leur indépen-

dance. En attendant, ils continuèrent leur agitation avec une nouvelle énergie.

En effet, les élections anglaises ramenèrent M. Gladstone à la tête des affaires. Premier ministre responsable, il déclara qu'il ne pouvait pas aviser Sa Majesté la reine Victoria de renoncer à sa souveraineté sur le Transvaal. Il eut le tort de ne pas faire suivre cette déclaration, peu conforme assurément à ses discours électoraux, d'une autre s'engageant à doter, sans plus tarder, le Transvaal d'institutions libres semblables, par exemple, à celles de la colonie du Cap.

De ce jour, la révolte au Transvaal était facile à prévoir. Elle éclata soudain. Le 15 décembre 1880, la république était proclamée à un endroit portant le nom de Paardekraal, bientôt remplacé par celui de Krugersdorp. Un triumvirat composé de MM. Kruger, Joubert et Pretorius s'établit à Heidelberg. De là, le 16 décembre, il adresse un ultimatum à Sir Owen Lanyon, gouverneur du Transvaal. Le même jour, il fit attaquer la garnison de Potchefstroom. Le 20 décembre, les boers réussirent à faire tomber dans une embûche bien préparée deux compagnies du 94ième régiment, commandé par le colonel Anstruther. En un instant, 56 hommes de cette troupe furent tués, 101 blessés, et le reste capitula. Un capitaine du nom de Elliot, au nombre de ceux qui avaient rendu les armes, dirigé vers l'Etat libre d'Orange, sur parole, fut assassiné par ses gardes en traversant la rivière Vaal. Les loyalistes et les faibles garnisons anglaises se concentrèrent dans les villages, et réussirent à s'y maintenir jusqu'à la fin de l'insurection.

Dans l'intérieur des campagnes, les boers, en grande partie, désapprouvaient la révolte. Ils étaient toutefois à la merci des rebelles. Ces derniers envahirent le Natal, marchant à la rencontre de la faible expédition militaire accourant de Maritzburg, commandée par Sir George Colley. Ils s'emparèrent de Laing's Nek, où ils se retranchèrent.

Le 28 janvier 1881, Sir George Colley, à la tête de 500 hommes du 58ième régiment et de 70 fantassins, attaqua les deux mille boers à Laing's Nek. Il fut repoussé avec une perte de 190 hommes. Le 8 février, attaqué sur les hauteurs de Ingago par des troupes boers supérieures en nombre, Colley perdit 150 hommes et réussit à s'échapper avec les autres 150 soldats qui lui restaient.

Le 27 février 1881 sera toujours mémorable dans l'histoire sud-africaine par la défaite de Majuba Hill. Dans le but de tourner la position des boers, Sir George Colley, avec seulement 554 hommes, s'aventura imprudemment sur la surface plane de la colline, ou plutôt la montagne de Majuba, à une élévation de 2,000 pieds du côté ouest de Laing's Nek. Les boers l'attaquèrent hardiment pour le chasser de la colline. Ils y réussirent. Sir George Colley et 91 de ses hommes furent tués, 134 blessés, et presque tous les autres faits prisonniers.

On s'imagine facilement la triste impression que la nouvelle de cette défaite causa en Angleterre. Pacifiste quand même, M. Gladstone ne voulut pas prendre les mesures nécessaires pour réparer le désastre de Majuba Hill. Antérieurement à cette défaite, le 8 février, des négociations avaient été entamées par la médiation de M. Brand, le président de la république d'Orange. Elles furent continuées, et, après des phases assez difficiles, aboutirent, le 3 août 1881, à la convention de Prétoria. Cette convention, après de nouvelles négociations, fut remplacée, le 27 février 1884, par celle de Londres.

En vertu de cette dernière convention, le gouvernement impérial était encore fondé à réclamer pour l'Angleterre la suzeraineté sur la nouvelle république Sud-africaine. Quoi qu'il en soit, les boers transvaaléens avaient enfin réalisé une partie importante de leurs aspirations. Le nouveau gouvernement de Prétoria aurait pu faire beaucoup pour la prospérité du territoire qu'il était chargé d'administrer, et aussi celle de l'Afrique-Sud, par une politique éclairée, progressive et juste pour tous ceux qui vivraient sous son autorité. Mais les anciennes rivalités de races étaient toujours vivaces. La partie de la population connue sous le nom de *outlanders*, ou *uitlanders*, injustement traitée, avait des griefs sérieux. Elle était composée, pour le plus grand nombre, des intéressés dans les mines, sources de beaucoup de richesses pour le Transvaal et toute l'Afrique du Sud. Le gouvernement subissant l'influence du président Kruger, refusa aux *uitlanders* les droits politiques qu'en justice ils pouvaient réclamer, et les taxa certainement outre mesure. M. Kruger, non-seulement en vue de la défense intérieure et extérieure de la République, mais surtout pour préparer les possibilités d'un avenir qui ferait des siens la race dominante de toute l'Afrique du Sud, et obligerait le pavillon anglais à repasser les mers, avait entrepris

une puissante organisation militaire. Pour réaliser ce projet, il fallait des sacrifices financiers très onéreux. Quoi de plus facile que de les faire peser le plus lourdement sur ces *étrangers*, ou *uitlanders*, dont les protestations seraient d'autant plus vaines qu'on réussirait plus aisément, en surexcitant l'hostilité de race, à les tenir dans l'état de sujétion.

Pareil régime devait forcément avoir des conséquences déplorables. La première — et l'une des plus regrettables parce qu'elle fut incontestablement coupable—fut cette malheureuse insurrection connue sous le nom de *Jameson Raid*, à la fin de décembre 1895. Le 2 janvier 1896, cernés de tous côtés, après avoir vainement tenté de s'échapper, le docteur Jameson et sa bande d'insurgés, très peu nombreuse, durent se rendre au commandant boer Cronje avec la condition qu'ils auraient la vie sauve.

Ici se place un fait historique très important. Le lendemain de la reddition des insurgés, 3 janvier 1896, l'empereur d'Allemagne, Guillaume II, adressait le télégramme suivant au président Kruger, de la république sud-africaine:—

"*Je vous exprime toutes mes sincères félicitations de ce que, sans faire appel à l'appui de puissances amies, vous et votre peuple avez réussi à repousser avec vos propres forces les bandes armées qui avaient envahi votre pays, et à maintenir son indépendance contre l'agression étrangère*".

Il fut bientôt connu qu'une tentative avait été faite pour obtenir le consentement du Portugal à l'envoi de marins allemands à Prétoria.

N'est-il pas tout naturel de croire, après le télégramme du Kaiser allemand, que lors de la déclaration de la guerre d'Afrique, le président Kruger et les boers comptaient sur le concours de l'empire germanique.

La publication du télégramme de Guillaume II produisit une excitation intense en Angleterre. Dans une importante dépêche au Haut-Commissaire, Sir H. Robinson, de retour, à Cape Town, de sa mission pacifique à Prétoria, M. Chamberlain, le secrétaire des colonies, disait:—

"*Je crois devoir vous informer que la Grande-Bretagne s'opposera à tout prix à l'intervention d'aucune puissance étrangère dans les affaires de la république de l'Afrique du Sud.*

"*Pour le moment, le gouvernement de Sa Majesté n'a aucune raison d'anticiper un conflit d'intérêt avec des puissances étran-*

gères; mais je pense que vous devez savoir que la Grande-Bretagne ne tolèrera pas aucun changement dans ses relations avec la République, et que, tout en respectant loyalement l'indépendance intérieure de la République suivant les conventions, elle maintiendra sa position de puissance suzeraine dans l'Afrique du Sud, et spécialement les dispositions de l'article IV de la convention de **1884**".

Donc, la principale question qui allait, pendant les trois années suivantes, être à l'ordre du jour et à la base de toutes les négociations, était clairement posée. La Grande-Bretagne s'en tenait strictement à la convention de 1884, voulait respecter l'indépendance intérieure de la république sud-africaine, mais était décidée cette fois à maintenir sa suzeraineté reconnue explicitement par la convention de Prétoria, en 1881, et, implicitement, par la convention de Londres, trois ans après.

On ne pouvait pas refuser à l'Angleterre le droit d'intervenir auprès du gouvernement de Prétoria pour lui demander de rendre justice aux *uitlanders*, composés en très grande partie de ses nationaux, et aux capitalistes qui faisaient tant pour la prospérité générale de toute l'Afrique-Sud. Le président Kruger avait promis cette justice.

En signant la convention de Londres, 1884, il avait aussi engagé, avec ses collègues, délégués comme lui, MM. S.-J. Du Toit et N.-J. Smit, la République, par l'article IV, à ne conclure aucun traité ou engagement avec tout Etat ou toute nation, autre que l'Etat libre d'Orange, ni avec aucune tribu indigène à l'est ou à l'ouest de la République, sans l'approbation de Sa Majesté la Reine d'Angleterre.

Dans l'article VIII de la dite convention de Londres, la République renouvelait la déclaration de celle de *Sand River*,—rivière au Sable—et de celle de Prétoria, qu'elle ne tolèrerait pas l'esclavage ni aucun système d'apprentissage ayant un caractère esclavagiste.

Si alors le sage esprit politique qui a suivi la conclusion de la paix, avait prévalu, la guerre d'Afrique n'aurait jamais eu lieu. Il était si facile au gouvernement de Prétoria de traiter convenablement les divers groupes de ses administrés, et de s'efforcer de faire disparaître, au lieu de s'ingénier à les aviver, ces honteuses et criminelles haines de races qui ont toujours été, et qui seront toujours, l'un des plus grands malheurs de l'humanité.

Un exposé historique complet des relations impériales avec la république sud-africaine pendant les trois années, entre l'insurrection Jameson, et la guerre de 1899, m'imposerait une étude trop longue pour l'introduire dans cet ouvrage. Cette étude, je l'ai faite avec la sincére volonté de connaître la vérité. Je ne puis qu'en donner les conclusions. Je les soumets à mes lecteurs, en les assurant qu'elles sont l'expression de ma profonde conviction.

Le gouvernement anglais n'a pas attenté à l'indépendance de la république de l'Afrique du Sud. Il n'a certainement pas voulu la détruire.

Il n'a fait que prier le gouvernement de Prétoria de respecter les droits de tous ses sujets, et d'accomplir les promesses solennelles qu'il avait faites pour s'assurer les capitaux nécessaires à l'exploitation des mines.

Le gouvernement anglais savait que celui de Prétoria travaillait activement à se créer une forte organisation militaire, et que, pour se procurer les ressources nécessaires à cette fin, il pressurait d'impôts excessifs ceux mêmes à qui il refusait les droits politiques qu'il avait promis d'accorder et de respecter.

Les autorités britanniques comprenaient fort bien que ces armements excessifs n'étaient pas justifiés pour le maintien de la tranquillité intérieure, ni pour protéger le territoire de la République contre les indigènes de l'extérieur qui, reconnaissant l'inutilité de toute tentative de lutte contre la puissance anglaise, toujours protectrice de la race blanche contre la race noire, s'étaient enfin résignés à vivre en paix avec les descendants des Européens venus s'établir en Afrique, et à participer aux avantages d'une civilisation dont ils commençaient à apprécier un peu les bienfaits.

Puisque le gouvernement de Prétoria, dominé par la volonté de fer du président Kruger, tenait tant à cette organisation militaire dispendieuse et exagérée, c'était donc qu'il avait des desseins cachés. Il ne pouvait pas s'autoriser des menaces indirectes que l'Angleterre aurait pu lui faire en exagérant, de son côté, sa force militaire en Afrique. Le gouvernement anglais, malgré les manifestations évidentes de l'objectif réel, mais dissimulé autant que possible, de celui de Prétoria, ne prit même pas les mesures suffisantes pour l'efficacité de la défensive qu'il pouvait prévoir devenir bientôt une nécessité. Cet excès de

confiance lui coûta cher lorsqu'il fut obligé de faire les sacrifices nécessaires pour maintenir, sur le sol africain, le drapeau que les boers voulaient depuis longtemps chasser.

L'Angleterre n'a pas voulu la guerre d'Afrique. Elle l'a subie.

Le fait qui tranche d'une manière définitive la question de la responsabilité de l'origine du conflit sud-africain, c'est la déclaration de la guerre à l'Angleterre par la république de l'Afrique du Sud. L'ultimatum transvaaléen fut signifié à l'agent britannique dans l'après-midi du lundi, 9 octobre 1899. Le délai fixé pour la réponse expirait le mercredi, 11 octobre, à cinq heures de l'après-midi.

Cet ultimatum rendait la guerre absolument inévitable. Subir les conditions qu'il imposait, eût été pour l'Angleterre un déshonneur national ; les consentir équivalait, pour la Grande-Bretagne, à fuir l'Afrique, et à sacrifier à l'instinct oppressif des chefs boers, tous les grands intérêts impériaux efficacement protégés par sa situation sur les côtes africaines.

La souveraineté britannique, honteusement chassée d'Afrique, y aurait été bientôt remplacée par celle de l'Allemagne, qui y possédait déjà d'importantes colonies, et qui aurait sans aucun doute profité des tiraillements qui auraient certainement suivi le succès de l'aspiration du gouvernement de Prétoria à dominer ces régions, pour s'implanter fermement dans les territoires évacués par l'Angleterre.

Une grande puissance, qui a conscience de son honneur, de son droit, de son devoir, ne subit pareille humiliation que si le sort des armes la lui impose.

L'Angleterre n'a pas voulu la guerre d'Afrique. Toujours elle s'est efforcée de régler par la conciliation la rivalité des races de descendance européenne en Afrique. Elle avait gracieusement reconnu aux boers de la colonie du Cap tous leurs droits politiques. Sur un pied d'égalité avec les nationaux anglais, ils jouissaient de tous les avantages du gouvernement responsable. Dans le territoire qui s'étendait entre les rivières Orange et Vaal, elle avait, en 1854, favorisé l'établissement de l'Etat libre d'Orange. Malgré certains froissements,—il y en a toujours et partout—les relations de la souveraineté anglaise dans la colonie du Cap avec celle de l'Etat d'Orange, avaient été satisfaisantes.

Tout le trouble venait donc de la république sud-africaine qui s'étendait au nord de la rivière Vaal. C'était là que l'asso-

ciation connue sous le nom de *Afrikander Bond*, organisée pour imposer la suprématie des boers, non seulement dans cette République, mais dans toute l'Afrique du Sud, exerçait sa plus grande influence.

Je tiens à noter que dans les négociations relatives aux droits à être reconnus aux *uitlanders*, le gouvernement de Prétoria s'était obstinément refusé à leur accorder celui de l'usage de la langue anglaise dans le Parlement. Seule la langue des boers resterait officielle et parlementaire. C'est un fait que les bilinguistes canadiens ne doivent pas oublier.

Le gouvernement anglais rejeta donc l'ultimatum arrogant de celui de Prétoria. Le Royaume-Uni avait été assez humilié de la capitulation de M. Gladstone, après la défaite de Majuba Hill, en 1881, qu'il n'était pas d'humeur à tolérer l'affront qui lui avait été adressé par la République qui avait été le résultat de ce désastre.

L'Angleterre se résigna, à regret, mais avec détermination, à soutenir la guerre qui lui était imposée, et qu'elle avait tout fait pour éviter. Elle accepta ce conflit, dont elle comprit vite la gravité, pour la légitime défense des deux principes fondamentaux de sa politique africaine :—

1. Que, pour maintenir sa situation de grande puissance en Afrique, elle devait prouver qu'elle voulait protéger les sujets anglais partout où ils étaient victimes de l'oppression et de l'injustice, et qu'elle était capable de le faire.

2. Que, dans l'intérêt de l'Afrique-Sud, comme dans celui de l'Empire, la Grande-Bretagne devait maintenir sa suprématie, sa suzeraineté, dans le sud africain.

L'Angleterre était forcée à la guerre par l'oligarchie de Prétoria qui avait, depuis le premier jour après la convention de 1881, constamment cherché à répudier ses obligations, à renier ses promesses, à réduire les sujets anglais du Transvaal à un état d'humiliante et injuste infériorité, à détruire la suzeraineté de la Grande-Bretagne qu'elle avait dûment reconnue.

Ce qui, dans mon humble opinion, est inconcevable, c'est le refus de reconnaître à l'Angleterre au moins le droit de se défendre lorsqu'elle est attaquée. A entendre ce que disent, à lire ce qu'écrivent, certaines personnes, on est forcé de conclure que, pour les satisfaire, l'Angleterre devrait abattre tout simplement pavillon chaque fois qu'elle est menacée. A les en croire, tant elles y mettent de persistance, même d'acharne-

ment, la Grande-Bretagne, en tout et partout, a toujours tort ; elle serait incapable d'avoir raison.

Dans l'Afrique du Sud, en vain elle sauvera de la destruction certaine les descendants des premiers immigrants hollandais, français et allemands, en les défendant contre les barbares indigènes ; en vain elle s'efforcera de former ces populations, éparses sur un immense territoire, à l'exercice de la liberté politique ; en vain elle leur prodiguera ses capitaux, et l'expérience des affaires de ses nationaux, pour tirer du sol toutes les richesses qu'il peut produire : tout cela, dans l'esprit de certains critiques, ne compte pour rien, ou plutôt ne prouve que l'égoïsme de l'Angleterre, que son ambition démesurée !

Jugée avec un critérium aussi injuste, aussi dénué de saine critique, aussi dépourvu de sens vraiment politique, pas une nation n'aurait, dans toute son histoire, fût-elle longue de vingt siècles, une seule page honorable, encore moins glorieuse.

Dire ou écrire que la guerre d'Afrique, de la part de l'Angleterre, a été un crime, une infamie, c'est une accusation insoutenable, incompréhensible, absolument contredite par tout le développement historique des races européennes qui, depuis plus de deux siècles et demi, grandissent sur le sol africain.

Je veux être plus juste, avoir une conception plus élevée d'événements qui, à leurs côtés regrettables, douloureux, blâmables, ont ajouté ceux de la ténacité, du courage, de l'héroïsme des combattants qui, dignes d'être rivaux sur les champs de bataille, ont depuis si bien compris et mérité la dignité supérieure de la rivalité amicale et fraternelle des luttes de la paix, pour la prospérité générale dans la concorde et l'harmonie.

Je ne dirai pas que, de la part de la république sud-africaine, la guerre a été un crime. Ce qualificatif serait loin de rendre ma pensée. La vérité vraie est que, depuis près d'un siècle durant, le groupe boer était dispersé dans les espaces immenses où l'éloignement, l'isolement, l'absence de contact avec les éléments les plus bienfaisants de la civilisation, le voisinage absorbant de la race noire et l'influence néfaste de la barbarie, nourrissaient constamment l'instinct puissant de la rivalité de la race contre ceux qui étaient venus, sous la protection du drapeau anglais, partager avec lui les destinées de leur nouvelle et commune patrie. D'année en année, le conflit s'accentue. Il s'aggrave à mesure que diminue le danger des attaques des noirs. En lisant le récit des phases de cette évolution, la prévision s'accroît que

la question sera, un jour ou l'autre, réglée par le recours aux armes, décidée par les chefs du groupe boer lorsqu'ils croiront leurs nationaux assez forts, et suffisamment organisés militairement, pour tenter l'aventure avec chance de succès.

Le dénouement eut lieu en 1899. Après une lutte de trois longues années, au cours de laquelle la ténacité et le courage anglais, appuyés sur les ressources immenses de l'Empire aidé de ses colonies, furent, sur un théâtre très lointain, par delà les mers, aux prises avec l'enthousiasme et l'héroïsme des boers, la paix fut rétablie, la Providence en soit louée, dans des conditions dont les vainqueurs et les vaincus ont également à se féliciter, et dont les développements qui en ont été l'heureux résultat, réjouissent tous les vrais amis du progrès de la civilisation et de la liberté politique.

Pour bien renseigner ceux qui me feront l'honneur de lire ces pages, je dois leur dire que tous les chefs boers n'étaient pas partisans des hostilités armées. Les esprits dirigeants parmi eux se rendaient très bien compte de l'insuccès certain d'une guerre déclarée par le gouvernement de Prétoria, qui rallierait infailliblement la presque unanimité de l'opinion publique de l'empire britannique à vouloir défendre son drapeau sur le sol africain.

Le ministère de la colonie du Cap, présidé par un chef boer et aussi composé de membres du groupe parlementaire boer, s'alarma de l'évolution dangereuse que les autorités de Prétoria imprimaient au mouvement politique. Il leur recommanda fortement la conciliation et la concession aux justes réclamations des *uitlanders*. Le 1er septembre 1899, le Dr. Te Water télégraphiait à M. Steyn, le président de la république d'Orange.

"*Je ne puis pas croire que personne considère que la seule solution soit de plonger le pays dans les horreurs de la guerre. Faites tout le possible pour induire Prétoria à accepter ce qui semble inévitable.*"

M. J.-H. de Villiers, sans contredit une des plus fortes intelligences politiques dont ses compatriotes ont le droit de s'honorer, et l'un de leurs plus sages conseillers, était très opposé à la guerre. Il prédit sûrement qu'elle serait la ruine des deux républiques sud-africaines. Il admettait la justice de plusieurs des revendications des *uitlanders*, et était formellement d'opinion que la majorité devait faire à la minorité les concessions nécessaires pour mettre fin à ses légitimes griefs. Il était, lui

aussi, partisan convaincu et dévoué de la conciliation. Il recommandait la reconnaissnace des droits civils et politiques de tous ceux qui donnaient à son pays les avantages de leur travail intelligent, et dont le patriotisme, s'ils étaient bien traités, était certain de s'accroître et de s'affirmer pour le plus grand bien de tous.

L'attitude des noirs durant la guerre d'Afrique

Toute regrettable qu'ait été cette guerre d'Afrique, et si tout le monde a lieu d'être satisfait de la solution qu'en définitive elle a donnée au problème politique africain,après tant d'anxieuses années de luttes acerbes et de rivalités apparemment irréconciliables, elle a été marquée par un fait certainement de la plus haute importance pour la civilisation. C'est l'attitude pacifique de la race noire.

Depuis la découverte du Cap de Bonne Espérance, par Barthélémi Diaz, en 1486, ou plutôt depuis l'occupation de *Table Bay* par la compagnie hollandaise de l'Inde Orientale, en 1652, jusqu'en 1893,—deux cent quarante et un ans,—la race blanche a eu dix-sept fois à soutenir les attaques des noirs, qui l'ont à plusieurs reprises menacée de destruction. Le miracle, c'est qu'elle ait survécu à la férocité de la barbarie. J'ai déjà dit,—et je le répète,—qu'elle en est redevable à la protection armée de l'Angleterre.

On conçoit le danger extrême de la situation d'une poignée d'Européens au milieu de millions d'indigènes,—Hottentots, Caffres, Zoulous, Matabèles, etc.,—dispersés sur un vaste territoire.

Cependant, la race blanche civilisatrice, comptant à peine UN MILLION d'âmes, avait fini par obtenir ce résultat étonnant qu'elle-même, divisée en deux camps, a pu trois années durant, se faire une guerre acharnée, en présence des QUATRE MILLIONS de noirs qui sont restés spectateurs impassibles de ses combats, admirateurs respectueux de son héroïsme. Ils n'ont pas un instant manifesté l'intention d'intervenir dans le conflit. Que serait-il advenu, si leur ancienne ardeur belliqueuse et féroce se réveillant terrible, ils se fussent précipités sur la descendance européenne qui s'était implantée sur leurs domaines, en appelant à leur aide, dans cette œuvre de revanche, les DEUX MILLIONS de noirs habitant les régions voisines?

Quelles horreurs ce suprême assaut de la barbarie africaine contre la civilisation européenne n'aurait-elle pas pu déchaîner sur le sol déjà inondé avec courage d'un sang généreux, dont la semence allait enfin produire des résultats que tous souhaitent aussi féconds que durables.

Heureusement, la race noire en était arrivée à ce degré de civilisation qui lui fit comprendre que, dans l'intérêt de son propre avenir, elle devait laisser les blancs vider leurs différends par le sort des armes, puisque les ressources de la diplomatie n'y avaient pas réussi, sans aucune intervention de sa part. De là son attitude toute pacifique, que l'on n'a pas assez remarquée dans le temps et depuis la paix, et dont je crois devoir faire ressortir toute l'importante signification.

Le régime nouveau en Afrique du Sud

Il est très important que tous ceux qui, la guerre africaine une fois commencée, ont souhaité le succès des armes anglaises, comme ceux qui ont sympathisé avec les boers, sachent les nouvelles conditions d'existence nationale et politique que la paix, enfin rétablie en 1902, a produit pour la population de ces régions dont l'avenir s'éclairait de l'aurore d'un régime qui lui garantissait la tranquillité, la liberté, le progrès.

Les premières années furent naturellement consacrées à l'œuvre de la reconstruction. Il ne s'agissait pas tant de détruire l'ancien édifice que de le réédifier sur des bases solides et équitables. Ce travail se fit rapidement, avec tant de célérité que, dès 1909, le Parlement impérial dotait l'union sud-africaine de la charte constitutionnelle qui la régit depuis.

L'acte—9 Edouard VII—1909, dans lequel le Parlement impérial a introduit toutes les conditions arrêtées librement par les représentants des colonies sud-africaines, réunies, en premier lieu, en conférence, à Prétoria, en mai 1908, et subséquemment, en convention nationale,—en octobre 1908—février 1909, décrète l'union des quatre provinces du Cap de Bonne Espérance, du Natal, du Transvaal et de l'état libre d'Orange, et pourvoit à l'admission dans l'union des territoires anglais adjacents. Par proclamation royale, tel que prescrit par le Parlement impérial, l'union prit effet le 31 mai 1910. Dans son ensemble, cette constitution ressemble beaucoup à la nôtre, avec cette différence que le pouvoir y est plus cen-

tralisé dans le gouvernement dit national. Les boers le désiraient ainsi; la minorité anglaise y a acquiescé de bonne grâce, leur donnant ainsi une preuve de confiance et un gage de son désir de voir régner la bonne entente et le respect mutuel des droits de tous.

Le gouvernement représentatif de l'union sud-africaine, comme ceux de toutes les colonies autonomes, est basé sur la responsabilité ministérielle. Les deux langues officielles sont l'anglais et le hollandais. Tous les citoyens de l'union jouissent des mêmes droits. Ils ont tous les avantages de l'égalité des droits garantis et ennoblis par la liberté politique, aussi large dans l'administration des affaires de leur juridiction parlementaire que celle de la Grande-Bretagne elle-même.

La question du choix de la capitale de l'union offrait une difficulté sérieuse. On lui a donné une solution satisfaisante en faisant décréter par le Parlement impérial que Prétoria sera le siège du gouvernement exécutif, et *Cape Town* celui du Parlement central qui y tiendra ses sessions. Cet heureux compromis des aspirations des deux cités rivales sera-t-il temporaire ou permanent? L'avenir le dira. Jusqu'à présent, on n'a pas constaté trop d'inconvénients à ce système d'une capitale en partie double. Les facilités des communications par les chemins de fer, le télégraphe, le téléphone et un service postal perfectionné en rendent le fonctionnement facile et effectif.

Le territoire régi par le gouvernement de cette union a une étendue totale de 473,100 milles carrés, près de quatre fois celle du Royaume-Uni, un tiers de plus que deux fois celle de la France. Il est riche en ressources variées. Des travaux d'irrigation donneront une grande fertilité au sol dans des régions considérables. En 1911, il comptait une population de 1,276,242 de descendance européenne, et de 4,697,152 de la race noire. En 1913, son commerce extérieur dépassait $540,000,000. En 1914, la production de ses mines s'élevait à une valeur totale de $226,831,120, dans laquelle l'or comptait pour plus de cent soixante-dix-huit millions de piastres, et les diamants pour plus de vingt-sept millions, le charbon, onze millions et quart, le cuivre, trois millions et demi.

Le revenu public du gouvernement de l'union est de $87,-000,000.

Le droit civil de l'union africaine est celui de la Hollande, tel qu'il était à la date de la cession du Cap en 1806. Le Parlement de l'union a le pouvoir de l'amender.

De même que nous, Canadiens-français, avons conservé nos lois civiles françaises, codifiées par nous-mêmes, le Parlement impérial a maintenu, en faveur des boers, les lois civiles hollandaises, celles du pays d'origine de la plupart d'entre eux. Ce fait prouve bien le désir de respecter les aspirations nationales du groupe de descendance hollandaise jouissant désormais des plus libres institutions politiques sous la souveraineté anglaise.

L'instruction publique est déjà considérablement développée. L'éducation supérieure y compte plusieurs universités et collèges. En 1914-15, le Parlement de l'union y a contribué la somme de $561,500.

L'éducation supérieure est du ressort du gouvernement central. L'instruction secondaire et primaire sont de la juridiction des conseils provinciaux.

Depuis l'union, en 1910, les chemins de fer ont été réunis en un seul réseau sous le titre de chemins de fer sud-Africains. Le gouvernement central en est le propriétaire et l'administrateur. A la fin de 1914, ce réseau de voies ferrées avait un développement total de 8,486 milles. Au cours de cette même année, plus de $7,000,000 ont été dépensées pour la construction de nouvelles lignes.

Le grand projet de réunir les villes du Cap et du Caire par un chemin de fer se poursuit sûrement. Quand il sera accompli, l'Océan et la Méditerranée seront reliés par une voie ferrée traversant tout le continent d'Afrique.

En 1914, les recettes du trafic des chemins de fer ont excédé $57,000,000.

Le 1er janvier 1915, de nouvelles voies d'un parcours de 950 milles étaient en construction.

Les industries—agricole et manufacturière—sont en progrès. Le sol sud-africain est très favorable à la production du sucre et du coton. La culture des céréales—surtout le blé—se développe rapidement.

Les côtes océaniques de l'union, servies par des ports magnifiques, sont très favorables au progrès des intérêts maritimes de cette vaste contrée. En 1915, ces ports étaient fréquentés, à l'entrée et à la sortie, par 2,221 vaisseaux avec un tonnage

de 7,681,147. La navigation côtière a été faite—entrée et sortie—par 4,423 vaisseaux totalisant un tonnage de 9,224,725.

Les territoires voisins de l'Union sud-africaine, sous la souveraineté de l'Angleterre, ont une étendue de plus de 730,000 milles carrés. Ils comptent une population totale de 2,200,000 dont une quarantaine de mille blancs et 2,160,000 noirs.

Si, par le prochain traité de paix, les colonies allemandes de l'Afrique sud-ouest et de l'Afrique orientale, de plus de 700,000 milles carrés, passent sous la souveraineté de la Grande-Bretagne, par droit de conquête, le drapeau anglais flottera, en Afrique, sur une étendue totale de 1,910,000 milles carrés.

Dans les quelques lignes qui précèdent, j'ai résumé les conditions générales politiques, sociales et économiques de l'Union sud-africaine, pour faire ressortir tous les avantages de la situation dont jouit la population de ce grand pays, enfin ouvert, dans la paix et la concorde, aux plus patriotiques efforts du travail civilisateur et fécond.

Espérons tous que les jours des plus grandes épreuves sont passés dans cette importante partie du globe. Comprenons bien notre devoir, comme colonie-sœur du même Empire, de ne pas aviver, par des critiques aussi injustes qu'intempestives, des souvenirs douloureux que tous les vrais amis des boers doivent souhaiter voir s'éteindre.

La race blanche en Afrique a un bien noble rôle à jouer, en deux actes principaux. En premier lieu, elle doit donner le salutaire exemple de l'ordre, de la paix, de l'harmonie entre les descendants des divers groupes ethniques qui la composent. Il faut qu'elle comprenne de plus en plus que, la Providence les ayant conduits sur le sol africain, ils doivent pratiquer les uns envers les autres les préceptes chrétiens sans lesquels il ne peut y avoir de vraie civilisation.

Secondement, la race blanche en Afrique doit se rendre bien compte qu'elle est providentiellement chargée de la mission d'élever graduellement à la civilisation cette race noire infortunée qui, durant tant de siècles, a vécu dans les ténèbres de la barbarie.

Si ce double et noble objectif est constamment le but de ses efforts énergiques et persévérants, elle méritera bien la récompense qui se traduira par une longue suite d'années heureuses, marquées de tous les progrès qu'une nation aussi consciente de ses plus solennelles obligations puisse ambitionner.

Avec leur nouvelle organisation politique, les boers sont une majorité considérable de la race blanche dans l'Union sud-africaine. Ils élisent une majorité des sénateurs et des députés aux chambres du Parlement central et des membres des conseils provinciaux. Ils peuvent donc orienter librement leur avenir, à la seule condition qu'ils ont bien comprise, de respecter les droits de la minorité.

Depuis 1910, année de l'Union, le premier ministre est le général Botha qui, après s'être illustré sur les champs de bataille, est devenu non moins célèbre par l'intelligence politique supérieure dont il a fait preuve dans la direction du gouvernement de son pays.

La guerre actuelle a fourni aux boers l'occasion de prouver leur loyauté à l'empire britannique, et leur fidélité à leur serment d'allégeance. Ils se sont ralliés au drapeau et ont combattu l'ennemi commun dans une glorieuse campagne par laquelle ils ont fait la conquête des colonies allemandes sud-afraicaines.

Les chefs des boers leur ont facilement fait comprendre les dangers de la victoire de l'Allemagne. Ils savaient avec quelle énergie le gouvernement de Berlin aspirait à s'assurer un vaste empire colonial pour y déverser le surplus de sa population qui croissait si rapidement. La perspective de passer sous la souveraineté germanique leur a inspiré une légitime terreur. Ils ne voudraient certainement pas changer leur situation actuelle, avec la grande liberté qu'elle leur garantit, pour celle qui serait leur partage avec un régime politique allemand.

QUE DEVONS-NOUS A L'ANGLETERRE ?

La guerre, et les graves conséquences qui en découlent, ont donné une nouvelle actualité à cette question qui, une fois posée, a été répétée dans l'esprit de bien des personnes. Je crois la réponse vraiment facile. Elle l'est d'autant plus que l'Angleterre nous laisse parfaitement libre de juger nous-mêmes ce que nous croyons lui devoir.

Depuis le jour où la Grande-Bretagne, convaincue que l'ancien régime colonial avait fait son temps, nous a reconnu le droit de nous gouverner nous-mêmes, avec le système de la responsabilité ministérielle, dans la limite des pouvoirs décrétés par notre charte constitutionnelle, elle a scrupuleusement respecté notre liberté politique. Nous avons administré nos affaires à notre plein gré. Le gouvernement impérial n'est pas intervenu dans l'orientation de notre politique fédérale. Il aurait certainement refusé d'intervenir, si on le lui avait demandé.

Aussi longtemps que nous ferons partie de l'empire britannique, il va de soi que nous devons à l'Angleterre la loyauté que toute colonie doit à sa métropole. Doté par la souveraineté dont il relève des institutions les plus libres, ayant pleinement lieu d'être satisfait de ses relations avec la mère-patrie, le Canada lui doit d'être loyalement fidèle à son drapeau. Nous devons respecter notre serment d'allégeance.

Les sacrifices que nous faisons en participant à la guerre que les Alliés soutiennent pour la cause sacrée du salut de la civilisation, nous nous les imposons dans toute la plénitude de notre liberté. Nous les encourons parce que nous sommes convaincus qu'il est de la plus extrême importance, pour l'avenir de l'humanité, que l'ambition de l'Allemagne à la domination universelle ne soit pas réalisée, que l'empire anglais soit maintenu, que la France continue à faire bénéficier le monde de son rayonnement intellectuel, que par-dessus tout, et avant tout, les éternels principes du droit, de la justice, de la civilisation, triomphent du formidable assaut que la barbarie teutonne leur a livré.

Il est certain que nous devons à l'Angleterre d'apprécier avec esprit de justice son rôle dans la société des nations et, spécialement, celui qu'elle joue dans les grands événements historiques de l'époque actuelle. Sans contredit possible, nous lui devons de ne pas fausser l'opinion étrangère et celle de ses propres sujets en dénaturant ses actes, en imputant à son action des motifs sordides que rien ne justifie, qui sont contredits par les faits les mieux établis, par une politique extérieure admirable d'élévation, de largeur de vues, d'un esprit de suite toujours favorable au maintien de la paix.

Dans l'évolution politique qui se développe dans l'empire anglais tout entier—comme dans tous les pays du monde, d'ailleurs,—quelques-uns s'imaginent voir toute une révolution dans les idées et dans les principes qui longtemps ont été la base de nos rapports avec le gouvernement impérial. Naturellement, il s'agit de l'importante question de l'organisation militaire pour la défense de l'Empire et de la part que les colonies doivent y prendre. A ce sujet, on est remonté à la conquête pour prouver que, depuis le jour de la cession du Canada à l'Angleterre jusqu'à la guerre d'Afrique, en 1899,—près d'un siècle et demi,—nous n'avons pas participé aux guerres de l'Empire. On a rappelé avec force détails et documents, les échanges de vues, écrites et verbales, entre nos représentants autorisés et ceux de la mère-patrie, relativement à la défense de notre pays et de l'Empire lui-même. Au cours de laborieuses recherches, qui ont le mérite d'avoir réuni de nombreuses pièces officielles et d'en faciliter ainsi la consultation et l'appréciation, il a été constaté qu'à telles et telles dates,—notamment en 1854-1857-1865, à l'époque de l'élaboration du projet d'union fédérale,—telles et telles conventions ont été arrêtées entre les autorités impériales et canadiennes. Le résumé de ces conventions est que le Canada devait pourvoir, dans les limites de ses ressources, à sa propre défense, et que la Grande-Bretagne, en sa qualité de métropole, restait quand même obligée de le protéger contre tout ennemi.

S'il est bon, s'il est utile d'avoir la preuve documentaire, assez volumineuse, que telle est bien la nature de ces conventions, il est si facile de comprendre, en un seul instant de réflexion, que ceux qui prenaient part à ces négociations ne pouvaient pas arriver à une autre conclusion.

S'il est deux vérités évidentes,—deux vérités, je dirai, de sens commun,—c'est, premièrement, que tout pays, qu'il soit indépendant ou qu'il relève d'un Etat souverain, doit se défendre lorsqu'il est attaqué ; secondement, qu'une métropole est obligée, sous peine de déchéance, de défendre par les armes tout le territoire sur lequel s'étend et s'exerce sa souveraineté, et qu'elle couvre de son drapeau.

Que des hommes d'Etat de la valeur de ceux—impériaux et canadiens—qui ont étudié ensemble cette question, soient arrivés à pareille conclusion qu'ils ont définie dans leur correspondance et dans leurs entretiens, il n'y a pas la moindre matière à surprise. Des gens bien moins avisés qu'eux, inférieurs en culture, en expérience des choses gouvernementales, n'auraient pas pensé autrement. Et pour la très simple raison que l'absurdité de l'affirmation des deux propositions contraires saute aux yeux,même des aveugles qui n'en conservent pas moins la faculté de raisonner.

En effet, que penserait-on de celui qui dirait, sérieusement,—sans rire :—un pays—indépendant—ou colonie—ne doit pas se défendre contre l'ennemi qui l'attaque ; une métropole ne doit pas protéger de la puissance de ses armes le territoire de sa colonie.

Mais, je le demande en toute sincérité, qu'est-ce que cela peut bien avoir à faire avec cette autre question, absolument différente :—celle de la participation, hors de son territoire, du Canada à une guerre dans laquelle la Grande-Bretagne est engagée—toutes ses colonies passant comme elle de l'état de paix à l'état de guerre,—participation consentie librement, voulue délibérément, autorisée régulièrement et constitutionnellement, et approuvée de la manière la plus formelle, la plus complète, par le peuple appelé à faire les sacrifices, en hommes et en argent, que cette décision entraîne?

Le jour même où les autorités impériales et canadiennes convenaient comme ci-haut, si un ennemi avait déclaré la guerre à l'Angleterre, ou si elle-même, pour la revendication de son honneur outragé, et l'accomplissement de ses plus solennelles obligations—comme en août 1914—avait ouvert les hostilités, est-ce que le Parlement canadien,—ou la Législature candienne, avant la confédération,—n'aurait pas eu le droit, autant qu'aujourd'hui, de décider, sous sa responsabilité à l'électorat, d'aider la mère-patrie dans ce conflit?

Est-ce que l'électorat canadien n'aurait pas eu le droit, comme aujourd'hui, de manifester son approbation de l'acte de ses ministres et de son Parlement responsables, par tous les moyens constitutionnels à sa disposition?

Toute l'erreur découle donc de la confusion,—difficile à expliquer,—de deux choses essentiellement différentes.

Deux voisins conviennent qu'il sont obligés d'abord de se défendre, chacun chez soi, contre tout agresseur. L'un d'eux reconnaît de plus que sa position vis-à-vis de son voisin l'oblige à le secourir. Est-ce que l'autre, sans y être tenu pour la même raison, n'aurait pas, le cas échéant, le droit de l'aider librement, de sa propre initiative?

Je suis convaincu que pas un homme n'hésiterait une seconde à donner la seule réponse possible à ces questions.

Victime d'une première confusion, on est tombé dans une autre. On a qualifié de TRAITE SOLENNEL les conventions précédemment citées et résumées. C'est une grave erreur, une prétention insoutenable. Qui ne sait, s'il y a réfléchi un instant, que dans les affaires internationales il ne peut y avoir de TRAITÉS qu'entre deux ETATS SOUVERAINS, deux Etats indépendants.

Un TRAITÉ, dans le sens vrai du mot, ne peut pas intervenir entre une métropole et sa colonie.

Si une métropole, dans les conditions limitées qu'elle a elle-même décrétées à l'exercice de sa souveraineté dans sa colonie, n'a plus le droit d'y prélever des revenus, ni d'y recruter des soldats pour les fins de la guerre, comment supposer qu'elle pourrait rétablir ce droit par une certaine espèce de traité avec cette colonie?

D'un autre coté, comment la colonie pourrait-elle, par un semblable traité, se lier envers sa métropole en violation des droits consitutionnels de son Parlement, qui doit rester absolument libre de décider s'il aidera ou non la métropole dans la guerre qu'elle peut avoir à soutenir?

Non, il n'y a pas eu traité ; il ne pouvait y en avoir. Tout ce qui est arrivé est facile à définir. Les chefs politiques, anglais et canadiens, ont délibéré sur la question de la défense de l'Empire à plusieurs dates de notre histoire coloniale. Dans chaque cas, ils ont convenu de ce que la situation présente et les perspectives prochaines leur faisaient concevoir comme la satisfaction suffisante des besoins actuels. Parmi eux, il n'y avait certainement personne d'assez courte vue pour s'imaginer qu'en

acceptant, de part et d'autre, telle ou telle entente, ils tranchaient définitivement, jusqu'à la consommation des siècles, la question de la défense impériale et coloniale, sans comprendre ni prévoir que le temps, dans son cours régulier, que la marche accélérée de l'humanité, créeraient des besoins nouveaux que les gouvernants de l'avenir auraient à étudier et à satisfaire.

Jamais il n'est entré dans la pensée de sir John A. Macdonald, de sir Georges Etienne Cartier, d'aucun de ceux qui ont pris part aux négociations si erronément appréciées en certains lieux, que le Canada resterait hypnotisé dans une immutabilité invincible. Ces hommes supérieurs n'ont pas un instant songé qu'ils réglaient à tout jamais les destinées de leur pays, en consacrant toutes les ressources de leur intelligence et de leur patriotisme à les rendre heureuses et fécondes. Ils savaient que l'avenir aurait ses avantages, ses besoins, ses difficultés, ses épreuves, ses problèmes. Ils s'efforçaient de le prévoir et de le préparer le mieux possible. Ils avaient trop d'expérience pour s'illusionner au point de croire qu'ils pouvaient tout régler jusque dans le plus lointain des âges.

Quand sir John A. Macdonal et sir Georges Etienne Cartier, en 1865, à l'époque préparatoire à l'union des provinces canadiennes, délibéraient avec les autorités anglaises sur la défense de l'Empire, ils ne savaient pas, ils ne pouvaient pas prévoir, que ce royaume de Prusse, alors puissance secondaire, sans marine militaire, perdu dans le nord de la Germanie, dominé par la force et le prestige des grands Empires anglais, français, russe et autrichien, en cinquante ans, secouerait les langes de son enfance, se hausserait, par de prodigieux coups d'audace et de fortune, à la hauteur des puissances de premier ordre. Ils ne pouvaient pas prévoir qu'en 1914, lorsque depuis longtemps ils dormiraient leur dernier et éternel sommeil, la Prusse de leurs jours serait devenue ce colossal Empire qui, dans une ambition délirante constamment stimulée par des succès merveilleux, jetterait le défi le plus insolent au monde entier et le menacerait de l'asservissement, avec le recours aux moyens les plus barbares pour fonder sa cruelle domination.

De grâce, n'insultons pas à l'illustre mémoire de ces grands hommes, dont la supériorité et la patriotisme sont maintenant reconnus et admirés de tous, en affirmant, aujourd'hui qu'ils ne peuvent plus parler, que, témoins des prodigieux événements qui,depuis plus de trois ans, tiennent les destinées mondiales

en suspens, ils auraient été inférieurs à leur tâche et indignes de leur rôle, pour se crétiniser dans l'ornière d'un passé qu'ils auraient rendu odieux, de si honorable qu'il était, en le dénaturant.

Sir John A. Macdonald a survécu près de vingt ans à son fidèle compagnon d'armes, appelé son frère siamois, tant ils étaient liés d'esprit et de cœur pour le bien de leurs concitoyens. Homme d'Etat de première grandeur, il était opportuniste dans le vrai sens du mot. Il avait à un très haut degré l'intelligence des situations, la claire vue de ce qui était possible, de ce qui convenait, de ce qui s'imposait. Il comprenait, comme pas un, qu'il y a une force des choses avec laquelle il faut nécessairement compter. Peu d'hommes ont su s'y plier avec plus d'habileté et de souplesse.

On se trompe étrangement si on croit que, s'il eût encore été à la direction du gouvernement canadien, en 1914, il se fût retranché derrière le prétendu traité de 1865 pour dire au gouvernement impérial:—peu m'importe que vous ayiez forcément déclaré la guerre à l'Allemagne pour venger votre honneur en même temps que la violation de la neutralité de la Belgique. Peu m'importe que vous secouriez la France pour ne pas laisser s'éteindre sa grande lumière intellectuelle. Peu m'importe que l'empire anglais s'écroule, si les Alliés sont vaincus et si l'empire germanique triomphe. Peu m'importe que votre flotte militaire couvre les côtes de France de son invincible protection, tienne les mers ouvertes à la libre navigation de toutes les nations neutres et des Alliés eux-mêmes, et garantisse le Canada contre les vaisseaux de guerre allemands qui, sans elle, pourraient si facilement remonter le St-Laurent, détruire la superbe Québec en passant, et se rendre à Montréal pour ruiner notre magnifique métropole commerciale, industrielle et financière. Tout cela ne m'émeut pas, me laisse froid et impassible. Je m'en tiens à la convention de 1865. Je n'appellerai pas un volontaire à s'armer de sa carabine avant que l'ennemi ait actuellement violé et attaqué le sol canadien.

Ceux qui s'autorisent de certaines paroles qu'il a pu prononcer, et en dénaturent—involontairement, je veux le croire—le sens, pour étayer des thèses insoutenables, ne l'ont évidemment pas connu, et se sont bien erronément renseignés sur son action politique si importante durant toute sa longue, fructueuse et brillante carrière.

Trois périodes de son règne le caractérisent surtout avec éclat.

La première est celle de l'union fédérale des provinces.

La seconde, celle de la négociation du traité de Washington, en 1871.

La troisième, la campagne électorale de 1891, à laquelle il ne devait survivre que très peu de mois.

Tous ceux qui ont eu l'avantage d'avoir personnellement connaissance de l'élaboration du projet de la confédération canadienne et de son adoption,—je suis de ce nombre—et ceux qui, venus plus tard, ont sérieusement étudié les causes de ce grand événement de notre histoire, savent que l'impulsion définitive fut donnée au mouvement fédératif par l'arrêt, pour ainsi dire forcé, du fonctionnement de l'ancienne constitution du Canada-Uni.

Appelés à résoudre le problème difficile d'une nouvelle organisation politique, Sir John A. Macdonald, Sir Georges Etienne Cartier, tous leurs collègues du ministère de coalition de 1864, dans lequel M. Georges Brown était entré avec deux de ses partisans les plus distingués, les délégués des provinces maritimes à la convention de Québec, tous, en s'efforçant de régler les difficultés constitutionnelles existantes entre le Haut et le Bas-Canada, s'élevèrent à une conception plus haute de leur devoir dans cette solennelle circonstance.

A cette époque—je me le rappelle comme d'hier,—un fort courant d'opinion s'était propagé en Angleterre en faveur de la séparation d'avec les colonies, surtout les colonies autonomes. On commençait à redouter les lourdes responsabilités qu'elles pourraient imposer à la mère-patrie. Cette manière de voir avait trouvé l'accès d'esprits politiques de premier ordre comme l'illustre Disraëli, depuis Lord Beaconsfield. Le Canada n'aurait eu qu'à en faire la demande; l'Angleterre aurait reconnu son indépendance avec plaisir, même avec empressement.

Si le lien colonial a été alors maintenu, c'est nous qui l'avons voulu. Quand le projet de l'union fédérale fut lancé, la République voisine n'était pas encore sortie de la terrible épreuve de la guerre de sécession. Nous étions inquiets des conséquences de ce conflit entre le Nord et le Sud des Etats-Unis. Personne n'était porté, parmi nous, à courir l'aventure de la rupture avec la Grande-Bretagne, au moment où la moitié

du continent que nous habitions était dans les transes d'une lutte acharnée.

Décidés, quant à nous, de maintenir le lien colonial, nous avons délibérément voulu lui donner plus de force, l'entourer de plus de garanties. En ce sens, l'union fédérative des provinces a été une conception politique impérialiste. Elle l'était dans son double objectif de réunir, dans une seule confédération, toute l'Amérique Britannique du Nord, un territoire de plus de trois millions de milles carrés, aussi vaste que l'Europe entière, et de consolider l'empire anglais lui-même, en créant la première grande unité fédérale autonome qui serait le modèle adopté, dans l'ensemble, par les unions australienne et sud-africaine.

Une question de cette envergure provoquait naturellement les chefs politiques à se hausser aux considérations élevées. Là où le nationaliste n'aurait vu que l'occasion de donner libre cours aux rivalités mesquines et coupables de race, l'homme d'Etat concevait que son devoir sacré était d'asseoir solidement, sur un sol d'une immense étendue et de ressources inépuisables, l'avenir d'un grand peuple composé de plusieurs éléments ethniques, s'entendant pour vivre, dans la paix et l'harmonie, sous un même drapeau. Il savait bien qu'espérer la concorde perpétuelle entre divers groupes nationaux était difficile, étant données la variété et l'ardeur des passions humaines. Mais il se disait que les problèmes de gouvernement, étant les mêmes partout et toujours, il vaudrait mieux travailler à les résoudre dans des conditions où l'importance des intérêts et la grandeur du rôle tendraient à élever les chefs politiques à une conception plus haute de leurs obligations et de leur responsabilité, plutôt que de les exposer, sur un théâtre à l'horizon trop borné, à toute la violence des aspirations d'autant plus fanatisées qu'elles seraient plus étroitement contraintes.

Sir John A. Macdonald et Sir Georges Etienne Cartier furent alors ce qu'ils ont été jusqu'à leur dernier jour: partisans convaincus et dévoués du maintien de la situation agrandie du Canada dans l'empire britannique, avec l'intelligence parfaite des obligations que, dans l'avenir, des circonstances impérieuses pourraient lui imposer.

En 1871, Sir John A. Macdonald, nommé par le gouvernement impérial l'un des plénipotentiaires chargés de négocier, avec les représentants des Etats-Unis, le règlement des difficultés

pendantes entre la Grande-Bretagne et la république américaine, signa le traité de Washington. Au cours des délibérations, il avait soutenu avec tout le talent dont il était doué et l'énergie dont il était capable, les réclamations canadiennes. Elles ne furent pas toutes admises. Tout de même, il accepta le traité qui refusait de reconnaître diverses prétentions du Canada qu'il croyait justes, et qu'il avait fortement appuyées.

Que disait-il, dans son célèbre discours à la Chambre des communes, en proposant au Parlement canadien de ratifier le traité de Washington? Parlant du refus opposé aux réclamations canadiennes qu'il avait cru devoir soutenir avec tant de vigueur, et de son acquiescement définitif à la décision de ses collègues, ne déclarait-il pas que le motif déterminant de l'acte d'adhésion qui lui fut, dans le temps, si amèrement reproché, avait été basé sur le fait que, représentant officiel de l'Angleterre à Washington, il avait compris qu'après avoir fait tout ce qui lui était possible pour la défense des intérêts spéciaux du Canada, il avait dû se rallier à l'adoption du traité au point de vue des intérêts supérieurs de l'Empire. Ce langage était celui d'un véritable homme d'Etat, dont l'intelligence ne pouvait pas donner accès aux étroites considérations qu'on lui prête aujourd'hui.

Au commencement de l'année 1891, Sir John A. Macdonald prit la responsabilité d'aviser Son Excellence le gouverneur-général de dissoudre les chambres et d'ordonner des élections générales. Pressentait-il que c'était le dernier vote de confiance qu'il demanderait à l'électorat canadien? La grande question alors à l'ordre du jour était la réciprocité illimitée, l'équivalent d'une union commerciale avec les Etats-Unis. Sir John A. Macdonald voyait un danger sérieux pour le maintien du lien colonial dans l'adoption de ce système, à cause de l'accroissement inévitable qu'il donnerait à la puissance d'attraction, déjà grande, de la République voisine. Ce fut la principale des raisons qui le firent s'y opposer énergiquement. Pour trancher la question au plus tôt, il la soumit au peuple canadien.

C'est à cette occasion qu'il adressa aux électeurs du Canada ce chaleureux et éloquent manifeste vibrant de toute sa loyauté, de tout son dévouement à l'empire britannique. Il le terminait par ces mots désormais historiques, d'une inspiration si profonde de son âme ardente:—

"SUJET ANGLAIS JE SUIS NÉ; SUJET ANGLAIS JE MOURRAI". *A britisb subject I was born, a britisb subject I will die.*"

C'était en février 1891. En juin de la même année, comme il l'avait si solennellement affirmé, il mourait SUJET ANGLAIS.

C'est de cet homme que l'on dit que, s'il vivait de nos jours, il refuserait tout secours à l'Angleterre, même au risque suprême de voir l'empire britannique crouler sous le féroce talon allemand! S'il pouvait secouer son linceul, avec quelle indignation ne protesterait-il pas contre l'inqualifiable abus que l'on fait de ses paroles, de ses actes, de son grand rôle, en les travestissant.

Les considérations qui précèdent sur "CE QUE NOUS DEVONS A L'ANGLETERRE," me conduisent directement à traiter un sujet dont on a beaucoup parlé depuis quelques années:—l'impérialisme.

L'IMPÉRIALISME

On attribue à la guerre d'Afrique, en 1899, une vigoureuse impulsion donnée à l'évolution politique qualifiée d'impérialisme anglais. N'est-ce pas beaucoup confondre l'effet avec la cause?

La guerre d'Afrique a été une des phases importantes d'un mouvement général dont l'origine lui était bien antérieure. Elle ne l'a pas produit, bien qu'elle l'ait évidemment accentué. Ceux qui en sont responsables sont ceux qui ont déclaré la guerre à l'Angleterre, et l'ont obligée à la soutenir jusqu'à la victoire.

Qu'est-ce que l'impérialisme? Question politique importante, s'il en fût jamais. Aussi mérite-t-elle que ceux qui s'imposent la peine de la considérer, le fassent avec la largeur de vues qu'elle exige.

L'impérialisme, tel qu'il doit être compris, est presqu'aussi ancien que le monde. Il est né le jour où les générations humaines, se multipliant rapidement, surtout aux époques de grande longévité, fondèrent les premières sociétés politiques. Comme la guerre, il remonte aux âges primitifs de l'antiquité.

Les premières grandes puissances dont l'histoire nous raconte les annales se sont constituées par un mouvement semblable à celui qui, si bien connu en physique, tend à s'approcher de son centre. Etudié à travers la longue suite des siècles, on le constate, encore comme dans l'ordre physique, toujours en lutte avec le mouvement centrifuge contraire qui tend à s'éloigner du centre. Aussi est-ce invariablement, dans la marche si mouvementée de l'humanité, la double tendance hostile de la consolidation et de la dislocation des sociétés politiques: d'un côté, l'effort vers l'unité; de l'autre celui qui pousse au fractionnement. A l'édification et à la chute des empires, les mêmes causes opèrent incessamment, et produisent les mêmes effets.

Sans doute qu'en étudiant le vaste problème de l'existence de la société humaine, il ne faut jamais perdre de vue que tous les empires "RELÈVENT" de Celui qui règle, comme il lui plaît, les destinées du monde, et que "SOIT QU'IL LES ÉLÈVE OU LES ABAISSE", ils sont soumis à sa volonté suprême.

Je m'attache d'abord à considérer le développement historique de "l'impérialisme". Sans m'arrêter aux premières grandes sociétés politiques des Mèdes, des Perses, etc., comme tant d'autres, je suis surtout attiré par le spectacle de l'empire romain. Si jamais l'impérialisme a été triomphant, c'est bien à l'époque où Rome dominait presque tout l'univers connu. Constantin lui porte le premier coup en fondant Constantinople, et en conduisant à la division des deux empires d'Occident et d'Orient. L'invasion des barbares renverse le colosse. L'Europe passe alors par la rude épreuve de la reconstitution de la société politique. Il n'y a plus de centre où tout converge, plus d'unité. Le morcellement du pouvoir produit naturellement ses fruits. De nombreux groupes nationaux se combattent, se bousculent, sur les portions de territoire où ils veulent affermir leur contrôle et assurer leur avenir. La farouche Germanie, qui a déversé ses hordes sanguinaire sur l'Europe occidentale, commence à jouer, dans les destinées de ce continent, le grand rôle dont le monde, depuis plus de trois ans, subit encore le joug, avec l'espoir cependant de réussir à s'en délivrer.

Charlemagne, durant quelques années, rétablit et maintient l'empire d'Occident. Il est couronné Empereur à Rome même. De nouveau l'impérialisme domine. Ce succès ne sera pas de longue durée. Le nouvel Empereur partage son empire entre ses fils, et les luttes recommencent. Elles durent longtemps, toujours avivées par le mouvement qui tend sans cesse à s'éloigner de tout centre d'unité.

Ai-je besoin de rappeler les succès de l'impérialisme durant le Saint-Empire Romain, dans lequel l'Autriche était prépondérante, et qui s'écroula sous les coups puissamment redoublés de l'illustre conquérant moderne, Napoléon.

Ces grands faits historiques, et tant d'autres faciles à énumérer, prouvent abondamment que l'impérialisme, dans l'ordre politique, n'est pas d'invention récente. On peut le définir : la tendance des Etats, déjà grands et puissants, à consolider da-

vantage leur pouvoir, et à étendre leur souveraineté sur un territoire plus vaste et sur des populations plus nombreuses.

Ainsi compris, on constate facilement que, de nos jours, c'est-à-dire dans cet âge contemporain, l'impérialisme s'exerce presque partout.

L'impérialisme napoléonien succède à celui du Saint-Empire, qu'il a détruit jusqu'à ce qu'il renaisse, dans un terrible lendemain, sous le nom d'Empire d'Allemagne du Nord, avec la Prusse comme puissance principale, et Berlin comme capitale, comme centre d'unité.

Désormais quatre grandes évolutions impérialistes principales se développent, concurremment, ou plutôt simultanément, dans le monde :—ce sont l'impérialisme britannique, l'impérialisme allemand, à base surtout militaire, l'impérialisme russe, et l'impérialime américain de la république des Etats-Unis.

Ne pas s'étonner de l'accouplement des mots "impérialisme" et "république" bien qu'ils paraissent s'exclure. Dans leur sens vrai, ils sont très conciliables.

La république romaine était depuis assez longtemps déjà, par la grandeur de son rôle prodigieux, aussi impérialiste que l'Empire qu'elle enfanta. César, sans couronne impériale, était aussi Empereur qu'Auguste. Il l'était plus par le génie, par l'éminence de la situation qu'il s'était acquise par une des plus brillantes carrières dans les annales de l'histoire. Le poignard de Brutus et des conjurés assassina César, sans tuer l'impérialisme, qui ressuscita triomphant sous le sceptre impérial d'Octave, devenu Auguste.

Le général et premier consul Bonaparte, à la fin de la première république française, était aussi Empereur que le jour où le Souverain Pontife le couronna à Paris.

Nouvelles preuves que l'essence est dans la nature des choses et non dans les mots qui l'expriment.

L'impérialisme a même pénétré,—contaminé, diront ses adversaires,—la républicaine Amérique du sud. Longtemps morcelée, cette belle et grande moitié du Nouveau Monde, si riche en ressources, a été en proie à des agitations, à des troubles civils qui paraissaient devoir être sans fin. Elle en est heureusement sortie depuis le succès du mouvement de concentration qui l'a réunie presque entière en huit Etats, dont deux aux proportions impériales. La république brésilienne a un territoire de 3,218,-991 milles carrés, une population de 24,000,000 avec une aug-

mentation annuelle moyenne de six à sept cent mille âmes. La république argentine :—territoire 1,153,119 milles carrés, population 8,000,000, doublée dans les derniers vingt ans.

Les autres Etats sont les républiques bolivienne, chilienne colombienne, péruvienne, du Vénézuéla et de l'Equateur, toutes, à l'exception de la dernière, avec des territoires doubles en étendue de ceux des grandes puissances de l'Europe centrale et occidentale.

Dans l'Amérique du Sud, comme ailleurs, le courant n'est pas au morcellement du territoire en petites souverainetés tracassières, toujours en ébullition. Aussi, depuis qu'elle est ainsi réorganisée politiquement, elle jouit de la paix et des avantages d'un grand progrès matériel.

Le même phénomène politique est donc constaté dans tous les cinq continents qui composent le globe terrestre. Appelez-le impérialisme, si vous le voulez, dans mon humble opinion, que j'ai aussi le droit d'exprimer, je considère qu'il est l'inévitable manifestation de l'action de forces toutes naturelles qui poussent les nations vers l'unité qui leur assure le prestige, la puissance, la grandeur, et favorise l'ordre en même temps qu'elle garantit une base solide aux libres institutions.

L'impérialisme est donc un grand fait historique qui se retrouve à toutes les époques de l'existence de l'humanité. Envers et contre tous, il continuera sa marche ascendante, sous des formes variées, mais toujours le même dans sa nature. Cette prévision, dont la réalisation est aussi certaine que le lever régulier du soleil, est-elle désirable ou, au contraire, alarmante?

Je sais que je suis là en face d'un problème politique d'une terrifiante difficulté et d'une inquiétante grandeur. Que d'heures de perplexes réflexions je lui ai consacrées! Je ne pouvais, et je ne puis me dissimuler tous les dangers de l'impérialisme violemment jeté hors de sa voie, pour satisfaire une ambition délirante. Les jours douloureux que nous vivons, par le cruel effort, presque surhumain dans sa manifestation, de l'impérialisme allemand, n'en témoignent que trop.

D'un autre côté, les longues et tristes pages de l'histoire sous les yeux, forcément je me posais, et je me pose la redoutable question—qu'est-ce que l'humanité pourrait vraiment attendre de la multiplication extrême de petites sociétés politiques dans lesquelles toutes les passions humaines, qui agitent les grands Etats, se retrouveraient, comme tant de fois dans

le passé, avec toute l'intensité des rivalités d'autant plus actives et injustes qu'elles s'exerceraient sur un théâtre plus limité? Qui ne sait que l'étroitesse du milieu n'est pas une garantie de paix, de concorde et d'harmonie? Les haines fraternelles, les haines familiales, quand, malheureusement, elles se produisent, ne sont-elles pas les plus passionnées, les plus tenaces, les plus irréconciliables?

Souvent, je me demandais, et je me demande, sans conclure, est-ce qu'après tout le monde ne se trouve pas mieux de vastes Etats, avec la grandeur et la puissance de leur action sur les destinées humaines, que du morcellement en petites sociétés politiques, de territoires dont l'unité est souvent même voulue par les conditions géographiques que l'on ne saurait violer impunément?

Et j'ouvrais les pages sanglantes de l'histoire des peuples pour y lire, avec une profonde tristesse, je l'avoue, notamment, le récit, souvent si poignant, de ces luttes acharnées, sans cesse renouvelées, qui ont eu lieu sur le sol de notre ancienne mère-patrie, avant le succès définitif de la fructueuse unité française.

De ce spectacle désolant, je me retournais vers celui non moins triste des troubles incessants qui, durant tant d'années, ont ensanglanté le sol germanique et celui des républiques italiennes.

Ensuite, c'était le tableau navrant des tiraillements des sept petits royaumes de l'heptarchie britannique, suivis de ceux, plus considérables encore, qui ont marqué les siècles de rivalité entre l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande, jusqu'à la constitution définitive du Royaume-Uni.

Et chaque fois je me posais,—comme je me la pose encore à l'instant—la question: Est-ce que ces temps de troubles perpétuels, de luttes incessantes, de carnage sans fin, étaient bien réellement préférables à celui que nous vivons, malgré les horreurs de l'heure présente?

C'est dans cet esprit que je soumets humblement les considérations suivantes.

Si, comme il me paraît de toute évidence, l'organisation des grands Etats est le produit d'une tendance que le succès même développe jusqu'au point de la rendre souvent irrésistible, est-ce qu'il n'est pas à propos d'en étudier la nature, d'en apprécier les effets généraux? Parce que les conditions d'existence d'un pays sont agrandies, s'en suit-il qu'elles soient nécessaire-

ment et uniquement défavorables? Assurément non. Autant vaudrait prétendre que l'unité, la cohésion, la force, la grandeur, ne sauraient produire que de mauvais résultats. N'est-ce pas une vérité indéniable qu'elles peuvent également servir au bien ou au malheur des peuples, suivant les qualités intellectuelles et morales de ceux qui ont la mission de les employer pour le meilleur intérêt de leurs administrés?

Notamment, l'impérialisme allemand n'était pas en soi un malheur public. Il ne l'est devenu que parce que, d'un instrument qui pouvait contribuer si puissamment au bien de l'humanité, on a fait un usage criminel et barbare sous la poussée d'aspirations aussi injustes qu'insensées.

Je serais, je le déclare formellement, l'adversaire déterminé de l'impérialisme, si je le considérais comme producteur nécesaire d'absolutisme qui, par une conséquence rigoureuse, enfante la tyrannie. Mais, en étudiant, avec le plus sincère désir de les bien connaître et de les bien juger, ses diverses manifestations, j'ai fini par me convaincre qu'il n'est pas incompatible avec l'exercice juste et sage de la liberté politique, et avec le respect des droits et des traditions des groupes nationaux qu'il a l'obligation de protéger.

Je veux jusqu'à mon dernier jour avoir foi dans la liberté politique des peuples. Je sais trop combien est difficile la pratique de la liberté dans le gouvernement des nations, pour me laisser éblouir par le mirage de vaines illusions. Mais je n'ai jamais pu concevoir—et je ne concevrai jamais,—que parce que l'application de la liberté à l'ordre politique est entourée d'obstacles parfois apparemment insurmontables, il faille nier la justice du principe et l'excellence de ses résultats, lorsqu'il est exercé suivant les lois imprescriptibles de la morale de divine origine.

Oui, sans doute possible, deux grands principes sont et seront toujours la base du bon gouvernement des peuples:—les principes d'autorité et de liberté. Tous deux, ils sont très féconds de bonheur public, mais à la condition de ne pas être violés par de criminels abus.

Les meilleures institutions politiques dont le talent, ennobli par les mâles vertus et la volonté formelle de bien faire, peut tirer tant d'avantages supérieurs pour le bien-être des populations qu'elles régissent, sont malheureusement trop souvent

détournées de leur but et perverties par la rage des passions vicieuses de ceux qui les administrent.

La politique, dans son sens le plus large et le plus rationnel, est l'art du gouvernement des peuples. Personne ne peut réellement devenir un artiste en ce genre, s'il n'est pas convaincu qu'une nation doit être gouvernée suivant les principes immuables de l'imprescriptible morale chrétienne. Les institutions politiques, c'est-à-dire les formes variables par lesquelles les principes doivent toujours trouver leur constante application, sont les moyens à l'usage des lois morales qui, dans toutes les conditions de l'existence nationale d'un peuple, ne peuvent pas être impunément violées.

Empereurs autocrates, monarques constitutionnels, présidents de républiques, ministres de gouvernements absolus, ministres responsables de monarchies représentatives, membres de cabinets républicains, membres de parlements, de congrès, d'assemblées représentatives délibérantes, électorats restreints ou au cens universel, tous doivent appliquer au bon gouvernement des nations les principes dont l'autorité est de divine origine. Bien à plaindre les pays dont les gouvernements et les administrés sont ensemble tombés dans la fatale erreur que la politique est indépendante des lois de la morale, de la religion. Quelle que soit la forme du gouvernement qui le régit, dans ces conditions, un pays est toujours, d'une manière ou de l'autre, la victime de la tyrannie, l'œuvre perpétuelle des passions humaines.

Dans l'évolution humaine, au cours des siècles, l'autorité et la liberté ont, à leur tour, eu leurs despotes, leurs tyrans, qui, dominés par les mêmes passions violentes, ont commis les mêmes forfaits. Est-ce à dire qu'elles devraient être exclues du gouvernement des nations? Non, de toute évidence, parce qu'elles sont les principes mêmes de la vie des sociétés politiques. Le sang humain peut être vicié par des abus coupables, et, dans cet état, produire la maladie; il n'en reste pas moins le principe essentiel de l'existence de l'homme qui ne peut vivre sans lui. Plus il est pur, et plus il obéit aux lois de sa circulation, plus l'être qu'il vivifie est robuste et sain.

De même, plus un peuple, dans son gouvernement, profite des deux principes essentiels à l'harmonieux développement de ses forces et de ses destinées; plus l'autorité, dans sa majesté,

et la liberté, dans sa grandeur, fécondent ses travaux, plus il est heureux, plus il jouit des bienfaits de la liberté dans l'ordre.

Telle doit être la légitime et puissante aspiration de toute nation digne d'une autorité sagement exercée, et d'une liberté patriotiquement appliquée.

Deux espèces d'Impérialisme

Puisque l'impérialisme est un fait constant, dont il serait manifestement vain de nier l'existence, ou, l'admettant, d'espérer pouvoir en enrayer sûrement l'action, il importe au plus haut degré d'en bien comprendre la nature, et d'apprécier les causes nouvelles qui, dans le monde contemporain, lui communiquent un regain d'impulsion.

Dans mon humble opinion, l'impérialisme est de deux sortes: —l'impérialisme autocratique, et l'impérialisme à base de liberté politique.

Je suis décidément hostile au premier. Je crois sincèrement que le second peut faire la prospérité des peuples qui, par un concours de circonstances qui en ont favorisé le développement, sont soumis à son évolution progressive.

L'impérialisme autocratique, que je repousse de toute l'énergie de ma volonté, c'est, sinon dans la forme absolue, au moins de fait, celui de l'Allemagne. Ceux qui étaient chargés de le diriger sont bien coupables de l'avoir violenté, en l'orientant vers une intransigeance qui était un défi au monde civilisé, au lieu de faire uniquement servir ses ressources naturelles de force et de puissance au progrès de leur pays et à celui de la race humaine.

L'impérialisme russe est, pour le moment, dans l'état intermédiaire. Le vaste empire du Nord de l'Europe et de l'Asie est enfin entré résolument dans la voie des réformes politiques et sociales. Le contact nouveau qu'il a fermement pris avec l'Angleterre et la France, pour la guerre qu'il soutient dans leur alliance, devra le décider à persévérer dans son essai des libertés publiques. Il lui reste, sans doute, beaucoup à faire, mais il y a lieu d'espérer qu'il continuera sa tâche avec succès.

L'impérialisme à base de liberté politique, c'est l'impérialisme britannique, c'est l'impérialisme américain. Celui-ci a produit d'excellents fruits; il peut en produire encore. C'est pourquoi

je lui accorde ma confiance. Avant d'en apprécier l'origine et l'évolution, je crois devoir m'arrêter un instant à considérer les causes nouvelles qui, depuis plus d'un demi-siècle, favorisent puissamment l'expansion de l'impérialisme en général.

Le monde contemporain

Il est bien évident que, sous de nombreux et importants rapports, le monde contemporain est très différent de ce qu'il était il y a seulement une centaine d'années. Un instant de réflexion suffit à convaincre l'observateur attentif que les grandes découvertes récentes ont complètement révolutionné les relations intérieures et extérieures des nations, au point de vue des choses matérielles, des intérêts commerciaux, des échanges, de l'industrie, de la finance. Il serait puéril de s'imaginer que ces changements radicaux dans le domaine économique n'influent pas sur l'évolution politique des nations.

Il ne faut pas oublier qu'il y a, dans la nature même des choses, une force presque toujours irrésistible avec laquelle il faut nécessairement compter. Quand on est témoin de la marche assurée d'un courant que l'on s'efforce en vain d'enrayer, on peut conclure qu'il est mis en mouvement par une cause naturelle.

Pour moi, il est évident que les découvertes entre autres de la vapeur et de l'électricité, en supprimant les distances, en multipliant prodigieusement les relations intellectuelles et les rapports d'affaires, tendent à l'unité universelle des intérêts mondiaux. Elles poussent à la cohésion politique des territoires. Grâce à la merveilleuse application de ces forces de la nature, les océans ne séparent plus les continents: ils les unissent. Les rives continentales sont elles-mêmes reliées par des moyens de communication qui, en quelques jours, transportent les voyageurs de l'Atlantique au Pacifique; des bords de l'Europe occidentale aux côtes asiatiques de l'extrême-Orient.

Il n'y a pour ainsi dire plus de durée dans la transmission de la parole et de la pensée humaines. Instantanément l'idée franchit les espaces immenses. A des milliers de milles de distance, la voix d'un ami réjouit votre oreille. A travers les airs vous causez comme à votre foyer. Le temps n'est plus où il fallait des semaines, des mois, pour communiquer

de l'ancien monde au monde nouveau les nouvelles importantes qui les intéressaient également. De jour en jour, même d'heure en heure, on apprend les événements qui se passent dans l'univers entier. Précisément, à l'époque actuelle, nous suivons, pour ainsi dire de minute en minute, les navrantes péripéties de cette grande guerre, avec des alternatives d'anxiétés et d'espérances, suivant que les nouvelles sont inquiétantes ou favorables.

Incontestablement, cette puissance nouvelle accentue beaucoup la force du courant impérialiste qui entraîne le monde vers les grandes unités politiques. Que faire en présence de la constatation d'un phénomène naturel dont il serait absolument inutile de vouloir empêcher la manifestation ?

Quand la marée montante d'un grand fleuve,—notre majestueux St-Laurent, par exemple,—poursuit son cours, en vain vous accourez sur le rivage pour lui ordonner de ne pas aller plus loin. Elle ne vous écoutera pas, parce qu'elle obéit à des lois qui échappent totalement à votre contrôle. Si vous vous obstinez à lui crier d'arrêter, et à rester sur la rive qu'elle doit couvrir, silencieusement, dans l'admirable mouvement de ses vagues se repliant sur elles-mêmes, elles vous submergera.

Si vous opposez un obstacle au cours régulier des eaux, au lieu de fertiliser le sol, elles le ravageront en l'inondant avec violence.

C'est la figure de certains grands courants de l'ordre politique qui sont bienfaisants lorsque dirigés dans la bonne voie, mais qui deviennent désastreux lorsque l'on tente de les comprimer en violation des lois naturelles qui les produisent.

L'IMPÉRIALISME AMÉRICAIN

On a sûrement chez nos voisins une des parties les plus intéressantes du problème impérialiste.

A quelle époque remonte l'origine de l'impérialisme de la grande république? Elle date de la proclamation de l'indépendance des Etats-Unis.

Quand la république américaine fut admise dans la société internationale des Etats souverains, elle eut en premier lieu à se donner une constitution. La tâche fut d'une gravité désespérante.

Trois groupes d'opinions se livrèrent une lutte très vive dans les longues et solennelles délibérations qui se terminèrent heureusement.

Il y avait les partisans de la dissolution de l'union temporaire contractée pour assurer la victoire dans la guerre contre la métropole, et de l'indépendance respective de chacune des provinces qui avaient pris part à la révolution. Elles étaient au nombre de treize. Si cette opinion avait prévalu, du coup l'Amérique du Nord était dotée de treize États souverains. On s'alarma de cette profusion de petites républiques. Des gens plus raisonnables proposèrent de les réunir en trois ou quatre groupes suivant les conformations géographiques. Ce projet atténuait les inconvénients inhérents à l'organisation de multiples souverainetés. Il eut ses adeptes dévoués.

Heureusement des intelligences plus éclairées et plus perspicaces, dirigées par un homme d'État de grande envergure—le célèbre Hamilton—entrèrent en scène. Ces politiques posèrent courageusement la question sur son véritable terrain. Ils voulaient le maintien de l'union qui avait conquis l'indépendance, et une seule république.

L'œuvre qu'ils entreprenaient était herculéenne. A cette époque, la population des treize colonies devenues indépendantes, d'environ quatre millions, était éparse dans un territoire déjà vaste, et échelonnée, en très grande partie, sur les terres

voisines du littoral de l'Atlantique, du nord au sud, sur des côtes de près de deux mille milles de parcours. Les moyens de communication étaient rares, difficiles, très rudimentaires. De nombreuses années s'écouleront encore avant que l'écho strident de la locomotive, puissante et haletante, retentisse dans la sombre solitude d'immenses forêts. Personne ne prévoyait que, dans moins d'un siècle, la marée envahissante de l'émigration européenne roulerait ses vagues avec tant de puissance qu'elles escaladeraient prestement les montagnes Rocheuses et atteindraient les rives du majestueux et calme Pacifique.

Dans ces conditions si défavorables à la diffusion des aspirations d'une nouvelle nationalité indépendante, fusionnant politiquement des groupes si séparés, si éloignés, et des intérêts apparemment si hostiles, l'idée locale, les préjugés locaux, devaient naturellement s'affirmer. De là, le puissant courant d'opinion en faveur de la dissolution de l'union temporaire primitive, et de l'organisation de chaque province séparément.

Par quel prodige de persuasion les partisans de l'union nationale américaine ont-ils réussi à faire triompher leur opinion, sera toujours un sujet d'étonnement chez tous ceux qui étudieront l'histoire de la fondation de la grande république voisine. Très peu nombreux au début, ils se heurtèrent à l'acharnement des aspirations locales, se manifestant avec une énergie qui paraissait irréductible. Tout semblait concourir à l'insuccès de leurs efforts stimulés par un patriotisme très éclairé et très sincère. Si jamais des fondateurs d'Etats ont eu l'héroïsme de leurs convictions, ce sont bien ceux-là. La valeur des arguments était sans contredit de leur côté. Mais trop souvent, que peuvent la logique, la raison, le bon sens, contre le préjugé?

Les fédéralistes, comme ils s'appelèrent, ne se découragèrent pas un instant, en dépit de tous les obstacles qu'ils eurent à vaincre et qui auraient produit la défaillance de la volonté chez des lutteurs moins convaincus.

Une inspiration certainement impérialiste dans sa nature fut la base de leur discussion finalement triomphante. Ils représentèrent avec la plus grande vigueur à leurs concitoyens que, s'ils érigeaient treize petites républiques sur les ruines de la première union à laquelle ils étaient redevables de leur indépendance, ils prépareraient aux générations futures, à leurs enfants, un bien triste avenir. Tous devaient déjà réaliser

que, de plus en plus, le mouvement de l'émigration européenne vers l'Amérique se développerait. Ils prédisaient que, cette fois, le monde serait le témoin étonné,ébloui, non d'une invasion de barbares comme celle qui fit crouler l'empire romain, mais du fait du monde ancien versant sur le nouveau le trop plein de sa population. Il aborderait sous le ciel américain en y apportant la civilisation chrétienne, l'habitude du travail, les espérances, l'ardeur, les connaissances, l'énergie qui transformeraient ces régions, jusque-là le domaine de l'indien cruel et farouche, en un immense pays devenu le plus riche de l'univers. Allait-on détruire d'aussi brillantes perspectives en créant treize gouvernements séparés, avec l'inévitable résultat de renouveler sur le sol américain, par ces multiples groupements, les luttes acharnées qui ont si longtemps ensanglanté l'Europe. Treize Etats souverains, ce seraient treize armées, et des guerres sans fin.

Hamilton et ses amis publièrent ce volume intitulé: "*The Federalist*", qui est et restera l'une des productions qui contiennent la plus haute expression de l'intelligence politique. A tous, je ne saurais trop fortement conseiller la lecture de cet ouvrage, véritable monument élevé par des politiques d'une admirable supériorité.

Bref, après une lutte où leur argumentation et leur éloquence brillèrent avec un superbe éclat, les partisans de l'union fédérative des treize Etats, avec une seule souveraineté, triomphèrent. La république des Etats-Unis, avec sa constitution actuelle, était fondée.

Ce fut le point de départ de l'impérialisme américain. Ceux des nôtres qui veulent en connaître les développements, n'ont qu'à regarder de l'autre côté de la frontière. Au lieu de treize Etats unis, la république voisine en compte maintenant quarante-huit, avec trois territoires en voie d'émancipation.

La population de la République dépasse actuellement CENT MILLIONS, sur une étendue territoriale de plus de trois millions et demi de milles carrés.

Si l'impérialisme signifie vraiment ce que le mot implique,—la souveraineté s'exerçant sur un vaste territoire et une grande population—c'est bien chez nos voisins qu'il a obtenu l'un de ses plus heureux succès.

Je le demande en toute sincérité à tout esprit sérieux, au-dessus de l'atteinte des préjugés: le monde entier n'a-t-il pas

raison de se féliciter du triomphe des fédéralistes américains, en fondant une seule république après la reconnaissance de l'indépendance des Etats-Unis? Si, comme je le crois, leur succès était bien celui d'une conception impérialiste du pouvoir nouveau à établir, à consolider et à développer, n'a-t-il pas eu ce résultat si bienfaisant de maintenir, à une seule exception depuis plus d'un siècle, la paix et la concorde entre tous ces nombreux descendants des nationalités européennes, transplantés sur le sol de la République? Au lieu de s'épuiser dans d'interminables combats, comme la multiplicité des petits Etats en aurait infailliblement produits, grâce à l'unité de la souveraineté sur un domaine plus vaste que l'Europe entière, ils ont appris à se considérer comme les citoyens d'un même pays libre, comme les libres sujets d'une même autorité gouvernementale. La rupture temporaire de l'Union, par la guerre de sécession, n'a été qu'un vain effort de réaction contre le courant puissant qui entraînait la République à ses hautes destinées.

Je n'exagère point, je ne cède point à l'enthousiasme, je ne dis que l'exacte vérité en affirmant que l'impérialisme américain a été très bienfaisant, et qu'il a rendu à l'humanité le grand service d'asseoir sur un sol vierge, doté providentiellement des ressources les plus variées, les plus abondantes et les plus riches, l'avenir d'une grande nation avec de nombreux groupes ethniques. A cet impérialisme de liberté, de progrès, de paix et d'harmonie, je crois devoir accorder ma confiance, donner mon approbation, en lui souhaitant de nouveaux succès pour le bien général.

———

L'IMPÉRIALISME BRITANNIQUE

Bien que j'aie, au commencement de cet ouvrage, assez bien défini, je crois, l'évolution politique anglaise, j'ajouterai les commentaires suivants.

J'ai dit que, à l'instar de l'impérialisme américain, l'impérialisme britannique était aussi à base de liberté politique. Il est facile de le démontrer.

Tout d'abord, je considère que l'on peut aussi distinguer l'impérialisme en "OFFENSIF" et "DÉFENSIF". Le sens de ces deux mots est clair.

Depuis quarante ans surtout, l'impérialisme "offensif" a été l'impérialisme despotique de l'Allemagne. La guerre actuelle, son œuvre odieuse, en est la preuve convaincante.

J'ai assez complètement prouvé, je crois, combien la politique anglaise, durant la même période et antérieurement, a été persévéramment favorable à la paix, pour affirmer que l'impérialisme britannique n'a pas été, n'a pas voulu être "OFFENSIF".

L'effort impérialiste qui tend à l'expansion continuelle et démesurée d'une souveraineté, avec l'objectif final d'une domination universelle, et cela par tous les moyens possibles, même ceux réprouvés par la morale, par le droit, par la civilisation; cet effort, dis-je, est coupable et mérite la plus sévère condamnation.

Au contraire, l'effort impérialiste qui n'a pour but que la défense d'un empire, le maintien de sa situation mondiale et de la paix qui favorise la prospérité générale, est méritoire, bienfaisant et louable. Tel a été l'impérialisme britannique.

C'est à ce point de vue que je veux considérer les négociations qui ont eu lieu, depuis quelques années, entre la mère-patrie et ses colonies autonomes, au sujet de l'organisation de la défense impériale. Tout en reconnaissant le droit de chacun à les juger, et en respectant toutes les opinions sincères, je ne puis m'empêcher de considérer que l'on a fait gravement erreur en appréciant le caractère de ces négociations.

Est-ce, comme il est prétendu, en obéissance à une puissante poussée impérialiste offensive que la Grande-Bretagne a convié les représentants de ses libres colonies à venir, à Londres, délibérer sur les meilleurs moyens à prendre pour la sûreté de tout le territoire impérial? Est-ce, comme on le soutient encore, avec le dessein pervers de tendre un piège aux colonies, en attirant leurs délégués dans des conciliabules où les chefs politiques de l'Angleterre les entraîneraient, bon gré, mal gré, à consentir des sacrifices injustes pour ceux qu'ils représentaient? Je suis dans l'impossibilité absolue de partager pareille opinion.

Je l'avoue en toute candeur, je n'en suis pas encore rendu à croire tous les hommes d'Etat gangrenés de machiavélisme. Un pays de libre opinion, de libres institutions, comme le Royaume-Uni, n'est pas un foyer bien favorable à l'éclosion de principes aussi déplorables.

Que s'est-il donc passé de si extraordinaire pour justifier l'affirmation que, en peu d'années, toute une révolution a eu lieu dans les relations des colonies autonomes avec leur métropole?

De révolution habilement, savamment conduite pour amener les colonies, pour ainsi dire malgré elles, à participer aux guerres de l'Empire, je n'en vois point l'ombre. Au cours des derniers vingt ans principalement, j'ai bien constaté, comme tout le monde a pu d'ailleurs le faire en vivant les yeux ouverts, que des événements très importants se produisaient; que l'équilibre européen duquel dépendait tant la paix universelle, tendait de plus en plus à se rompre, que l'empire allemand manifestait de plus en plus son ambition coupable de tout dominer dans un monde asservi; que, pour y parvenir, il s'organisait une armée formidable par le nombre, l'entraînement, la discipline et l'armement. J'apprenais, comme tous ceux qui se tiennent un peu au courant des affaires internationales, que le fameux Kaiser Guillaume II était à tout prix déterminé à doter son puissant Empire d'une marine militaire qui, dans une gigantesque et heureuse bataille navale, lui conquerrait la suprématie des mers.

Dans de semblables conjonctures, était-il à supposer que les hommes responsables du gouvernement de la Grande-Bretagne seraient assez insouciants et assez aveugles pour ne pas même regarder les noirs nuages s'élevant à l'horizon?

Le problème de la défense impériale se posait donc de nouveau, non par un caprice de vaine gloire de la part de l'Angleterre, mais comme la conséquence inéluctable de l'action d'ennemis probables, sinon déjà déclarés. Les lointaines colonies pouvant de plus en plus être atteintes, dans un conflit général, était-il surprenant que le gouvernement anglais songeât à se concerter avec elles pour la défense commune, dans des conditions absolument nouvelles?

Pas un seul des gouvernants de l'Angleterre, pas un seul des délégués du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union sud-africaine, aux conférences de Londres, n'a pris part à ces graves délibérations sans avoir le sens de sa responsabilité. Personne ne considérait la question des besoins présents et futurs d'une organisation défensive de l'Empire, comme une affaire peu sérieuse, propre tout au plus à susciter l'astuce des uns et la complicité coupable des autres, s'entendant, comme larrons en foire, pour sacrifier l'avenir de leurs pays.

Représenter les ministres anglais comme de vulgaires intrigants, employant toute leur habileté à circonvenir les représentants coloniaux, pour les amener à trahir leur mandat et à se faire les instruments inconscients d'un impérialisme visant tout simplement à ruiner les colonies au profit d'une métropole marâtre, est-ce bien juger avec impartialité et justice le rôle si important d'hommes chargés des destinées d'un grand Empire qu'ils ne pouvaient pas, dans aucune de ses parties, laisser volontairement exposé aux coups d'un terrible ennemi, sans forfaire à leur devoir le plus sacré?

D'un autre côté, accuser nos chefs politiques qui, à tour de rôle, sont allés là-bas conférer sur un sujet qui intéresse le Canada à un si haut degré, d'avoir, par faiblesse, cédé à une pression illégitime les entraînant dans l'engrenage impérialiste, et méconnu leurs obligations envers le pays dont ils devaient avant tout sauvegarder les intérêts, est-ce apprécier leur conduite avec l'esprit de justice et l'équité auxquels a droit tout homme accomplissant un grand devoir public?

Situations de 1865 et de 1900-14 comparées

Les adversaires irréductibles de toute participation extérieure aux guerres de l'Empire, auraient voulu que le Canada s'en tint à la convention de 1865. Ignorent-ils que, depuis

la date de cette entente, il a coulé beaucoup d'eau dans les rivières, que le monde, s'il n'est peut-être pas meilleur, a certainement vieilli de cinquante ans, que tant d'anciennes choses ayant radicalement changé, il devient impossible aux nations, comme aux individus, de piétiner sur place.

Tout homme vraiment désireux de se former une opinion éclairée sur cette question de la défense impériale, doit commencer par reconnaître que deux situations nationales et générales, totalement différentes, peuvent imposer des devoirs différents.

Comparons un peu 1865 avec 1900-14—hier et aujourd'hui.

Il y a cinquante ans révolus, l'empire allemand n'existait pas. Rien ne faisait prévoir la naissance prochaine de cet enfant terrible destiné à prendre si vite des proportions colossales.

L'empire français était la première puissance continentale; l'Angleterre, comme aujourd'hui, la première puissance maritime.

Ces deux nations, sans être alliées, étaient restées unies depuis que Palmerston avait favorisé l'avènement de Napoléon III.

L'union de la France et de l'Angleterre contribuait beaucoup à assurer la paix du monde.

Les Etats-Unis sortaient justement de la guerre de sécession. Ils avaient à résoudre le difficile problème de leur reconstruction nationale. Leur population ne comptait pas encore trente-cinq millions.

Aucune des puissances européennes n'avait une flotte considérable, et ne songeait à disputer la suprématie des mers à la Grande-Bretagne.

Quelle différence avec la situation de 1900-14!

L'empire allemand devenu formidable avec ses 68,000,000 de population, ses 7,000,000 de soldats, son million d'hommes permanemment sous les armes, prêts à toute heure à entrer en campagne, sa flotte augmentée tous les ans au prix d'énormes sacrifices; allié à l'Autriche-Hongrie, de 50,000,000 d'âmes, à l'Italie, puissance de 36,000,000, alors dans la Triple-Alliance; appuyé sur la Turquie, et pouvant sûrement compter sur la Bulgarie.

La république américaine, devenue puissance de premier ordre, avec une population de 100,000,000 et une flotte superbe.

Comment prétendre que ces nouvelles conditions n'imposaient pas la révison de l'entente de 1865, qui ne liait pas irrévocablement les générations futures!

Un fait qui m'étonne beaucoup, c'est que certaines personnes discutent ces questions d'organisation militaire comme si une nation était la maîtresse absolue de décider ce que doivent être ses moyens de défense. S'il en était ainsi, elle pourrait la trancher d'un trait en refusant d'en adopter aucun. En effet, pourquoi un gouvernement ferait-il les frais si onéreux d'une organisation militaire, s'il était seul à régir l'univers et était certain de n'être jamais appelé à défendre son pays.

On admettra que croire tout cela, c'est vivre dans un monde imaginaire qui n'existera pas de sitôt.

Pourquoi une nation s'arme-t-elle? Mais pour l'évidente raison qu'il y en a d'autres qui peuvent, à tout instant, devenir ses ennemies et lui faire la guerre. Donc, il ne dépend pas uniquement de sa volonté de dire si, oui ou non, elle s'armera pour sa défense. Ses voisins ont, malheureusement pour elle, leur mot à dire à ce propos.

Et puisqu'il lui faut s'armer, ne doit-elle pas considérer les moyens de le faire de manière à être victorieuse, s'il lui faut se battre. Pouvez-vous supposer un peuple s'armant expressément pour être certain d'être vaincu par son ennemi?

Les adversaires de la participation du Canada aux guerres impériales ont formulé leur programme. Je l'ai déjà expliqué, je le répète.

Ils veulent tout simplement s'en tenir à jamais à l'entente de 1865, en vertu de laquelle le Canada ferait sa part pour se défendre lorsque directement attaqué, l'Angleterre restant pour toujours obligée de le protéger de toute la puissance de ses ressources.

Ont-ils songé à la conséquence inévitable de leur proposition? S'ils l'ont prévue et s'ils la connaissent, pourquoi ne la disent-ils pas? L'affaire est assez grave pour jouer cartes sur table. Ils ont droit à leur opinion. Pour un, je la respecte sans l'approuver. Ils doivent admettre que, de leur côté, leurs concitoyens ont le droit de leur demander d'en prendre l'entière responsabilité en déclarant ouvertement quel en serait le résultat certain, s'ils réussissaient à la faire prévaloir. Le sujet est trop important pour permettre l'ambiguité de réticences peut-être imposées par la crainte. Ils feraient mieux d'y aller carrément.

La conséquence assurée de l'adoption de leur programme, nous la connaissons, et notre devoir est de la dire.

Si le Canada, par la voix de son Parlement, avait répondu à l'invitation d'envoyer ses délégués conférer à Londres sur la question de la défense impériale, qu'il la refusait, pour s'en tenir exclusivement et définitivement à l'entente de 1865, le résultat certain de cette attitude aurait été la rupture du lien colonial, et la sortie de la confédération canadienne de l'empire britannique.

Si le Canada, comme il en avait le droit, avait signifié à la Grande-Bretagne, en 1914, par l'organe de son Parlement, qu'il ne prendrait point la moindre part à la guerre que l'Allemagne venait de lui imposer, qu'il ne lui enverrait pas un soldat pour l'aider à secourir la France, soudainement envahie et menacée, la Belgique, trahie et martyrisée, la civilisation en péril ; s'il lui avait déclaré qu'il ne voulait pas dépenser une piastre à cette fin, croit-on qu'il aurait pu sans honte réclamer la protection du drapeau britannique, si son territoire avait été attaqué?

En vérité, l'Angleterre n'aurait-elle pas eu raison de prendre elle-même l'initiative de la rupture d'un lien qui ne pouvait plus être que désastreux pour elle, l'indigne attitude que nous aurions prise, à l'heure de son péril, étant absolument favorable au succès de son mortel ennemi.

Ah ! la fameuse convention de 1865 ! Que diriez-vous d'un fils qui, voisin de son père, vivant sur une partie du domaine paternel à lui cédé en pleine propriété, lui dirait: Il fut un temps où, tout jeune, faible et n'ayant que peu de ressources, nous avons convenu que si quelqu'un m'attaquait avec le dessein de s'emparer de ma maison et de ma terre, je ferais mon possible pour les défendre, et que vous mettriez à me protéger toute votre force supérieure et tous vos moyens de fortune. Aujourd'hui que je ne suis plus un enfant, que je suis devenu homme et que vous avez, quoique fort encore, vieilli, en même temps que vos responsabilités se sont accrues, il ne faut pas cependant qu'il y ait de malentendu entre nous. Je m'en tiens à l'inviolable convention de mon enfance et de votre dévouement paternel. Si je suis attaqué, vous êtes toujours obligé de me défendre. Si vous l'êtes, je ne remuerai pas un doigt pour vous secourir. Vous vous tirerez d'affaire comme vous le pourrez, au risque de vous voir chasser de votre maison conquise par votre ennemi, oui, même

de cette demeure dans laquelle j'ai pourtant vécu des jours bien heureux.

Et vous supposez que le père de ce dénaturé, de cet ingrat, aurait assez d'amour paternel pour lui répondre : très bien mon fils, je te suis très reconnaissant d'avoir l'obligeance filiale de m'avertir. C'est compris, je maintiens, moi aussi, notre convention des jours bénis où, te voyant grandir avec orgueil, certain de ta perpétuelle affection, je t'assurais de ma partenelle protection. Soit, si du fond de la Germanie ou d'ailleurs, un bandit vient pour te déposséder, compte sur moi. J'accourrai comme un lion pour te défendre. S'il te laisse tranquille et porte ses coups contre moi, tu n'auras qu'à te coucher mollement et à me regarder faire. Si je triomphe, tu te joindras à tes frères qui m'auront secouru, pour célébrer avec nous notre victoire et partager ses bienfaits. Si je succombe et meurs, tu jureras loyauté et fidélité à mon vainqueur. Je ne te demande rien de plus, et embrassons-nous comme dans le bon vieux temps.

Cette comparaison n'est-elle pas la peinture exacte de la position que, suivant quelques-uns, le Canada devrait prendre vis-à-vis de l'Angleterre, au sujet de la défense de l'Empire dont il fait partie?

N'ai-je pas cent fois raison d'affirmer que, dans de semblables conditions, le maintien du lien colonial ne serait plus possible? L'heure de la séparation pour toujours aurait sonné. Elle s'accomplirait, soit à notre demande, soit par l'action de la Grande-Bretagne, qui nous offrirait une indépendance dont, pour le moment, nous serions bien en peine, ayant à l'inaugurer d'une manière qui ne serait certes pas à notre glorification. Mais tout de même, elle aurait certainement lieu.

Si c'est ce que veulent les adversaires de la participation canadienne à la défense impériale, encore une fois, ils ont le droit de le penser, mais ils ont aussi le devoir de le déclarer.

Jusqu'à présent, pas un seul ne l'a dit, pas un seul ne l'a écrit, ne l'a proposé. Et pourtant c'était le principal aveu à faire, afin de ne pas laisser planer le moindre doute sur le véritable objectif de leur campagne.

Il ne s'agit pas, remarquons-le bien, d'une expression d'opinion en faveur de l'indépendance éventuelle du Canada, lorsqu'après la guerre, l'Angleterre et ses colonies auront à étudier, dans le calme de la délibération, en pleine paix, les problèmes de leur avenir qui se présenteront certainement sous des aspects divers.

Si telle était la question, les adversaires de la participation à la guerre se tireraient d'affaire à trop bon marché. Il s'agit de la contre-proposition qu'ils auraient pu faire à la Chambre des communes et au Sénat lorsque les mesures leur ont été soumises pour autoriser le Canada à prendre part aux opérations militaires.

Il est très probable qu'ils n'auraient pas trouvé un seul député pour proposer que le Canada refusait positivement d'intervenir entre les belligérants, et qu'en sa qualité d'ETAT SOUVERAIN, il notifiait l'Angleterre et toutes les nations étrangères qu'à l'instant même il se proclamait lui-même "INDÉPENDANT" en vertu de son autorité "SOUVERAINE".

Dans ce cas, ne pouvaient-ils pas convoquer, sur tous les points du territoire, ces assemblées nationalistes dont ils sont si friands lorsqu'il n'est pas obligatoire de prendre une suprême décision, pour leur faire voter et déclarer ce qu'ils n'auraient pas pu obtenir du Parlement canadien?

Comment peut-on vraiment s'imaginer un instant que le maintien de l'empire anglais soit possible dans les conditions suggérées? Croire que le Royaume-Uni, tout riche et puissant qu'il soit, pourrait efficacement défendre seul tous les territoires qui composent son Empire, avec l'unique concours de la partie immédiatement attaquée, c'est une chimère.

Je conçois très bien qu'un citoyen du Canada, considérant notre situation géographique et les besoins de notre avenir, en vienne à la conclusion qu'après tout il serait mieux, pour l'Angleterre et pour lui, de se séparer en restant amis. Mais ce que je ne puis pas comprendre, c'est que l'on prétende rester dans l'Empire en refusant absolument de se soumettre, pour notre part, aux nécessités impérieuses de sa défense.

Je le déclare sans hésitation, si je pouvais partager l'opinion hostile à toute participation extérieure du Canada à la défense impériale, je serais en faveur de la rupture immédiate du lien colonial.

Mais, sortis définitivement de l'empire britannique, que deviendrions-nous? C'est le grand problème à résoudre. C'est l'inconnu qu'il faut essayer de prévoir.

L'INDEPENDANCE OU L'ANNEXION

Si le cours des événements nous séparait pour toujours de l'Angleterre, je crois certain que la grande majorité de nos concitoyens, pour le premier moment du moins, seraient favorables à l'établissement de l'indépendance du Canada. J'avoue que je partagerais difficilement cette aspiration. Pour des raisons que je dois expliquer, cette perspective ne m'enthousiasmerait guère.

Oh! sans le moindre doute, ayant à frayer seul sa voie vers l'avenir, je souhaiterais voir le Canada travailler librement à l'accomplissement de ses destinées. Mais tout de suite, en jetant un regard d'ensemble sur le continent nord-américain, je me demande avec une vive anxiété: le pourrait-il?

Le Canada, séparé de l'Angleterre, organisé en monarchie constitutionnelle, à l'instar de la mère-patrie qui lui laisserait l'héritage de ses libres institutions, ou en république, serait-il vraiment indépendant? J'ai sur ce point les doutes les plus sérieux, et s'il l'était, plus ou moins, combien de temps le serait-il ?

Je soumets humblement mes prévisions et mes craintes à tous ceux qui me feront l'honneur de lire ces pages, inspirées, je les supplie de croire, par l'amour ardent du bien de mon pays.

Indépendant, dans la complète réalité de la chose, le Canada ne le serait pas. Il ne pourrait pas l'être. Il le serait très probablement moins qu'aujourd'hui. J'appréhende sérieusement qu'il serait voué à un simulacre d'indépendance, exposé à bien des humiliations, et rien de plus.

Il serait inévitablement, forcément, sous le PROTECTORAT des Etats-Unis jusqu'au jour où il plairait à cette colossale puissance de trancher définitivement la question en l'annexant. On peut former d'ardents souhaits sans pouvoir les réaliser. Que d'espérances ne reconnaissons-nous pas vaines tous les jours!

Malgré mon désir profond, je ne réussis pas à me convaincre que l'indépendance du Canada serait possible et longtemps durable dans des conditions satisfaisantes.

Si demain nous étions un Etat *indépendant*, quelle serait notre situation vis-à-vis de la république américaine? Nous serions un peuple de HUIT MILLIONS, voisin d'une nation actuellement de plus de CENT MILLIONS. Ce serait le point de départ de la course vers l'avenir. Vingt-cinq ans sont une période bien courte dans la vie des peuples. Où en serions-nous rendus en 1940? Le Canada comptera probablement—peut-être—une population de 15 à 16 millions. Ce serait déjà un beau résultat.

Et les Etats-Unis? Ils atteindront alors 150,000,000. Nous serions dans la position relative d'un jeune homme assez bien développé, il est vrai, mais tout de même en face d'un géant. Regardons un peu plus haut, dans cinquante ans. Un demi-siècle, me dira-t-on, c'est bien long. Pourquoi prévoir si loin.

Cinquante années sont beaucoup plus courtes que vous croyez. Demandez-le à tous ceux dont les souvenirs remontent—comme les miens,—à une période que vous pensez lointaine, et qu'eux considèrent comme hier.

Si le Canada, dans cinquante ans, compte 25 à 30 millions, il pourra se féliciter de ses progrès. Il aurait déjà des proportions impériales. Voudrait-il en prendre les allures?

Mais le colosse américain, que sera-t-il devenu? Un peuple d'au moins 200 MILLIONS.

Dans ces conditions relatives, de quel côté de la frontière seraient l'ascendant, le prestige, la puissance d'attraction, la force, le pouvoir d'expansion, le PROTECTORAT: en un seul mot, l'impérialisme, oui, l'impérialisme envahisseur, dominateur, toujours en action et prêt à nous jeter l'hameçon à l'heure, à la minute qu'il le voudrait.

A tous ceux qui, jour et nuit, rêvent d'impérialisme, pour qui il est un cauchemar effrayant dans le sommeil, une cruelle obsession de tous les instants, le jour, je regrette profondément d'avoir à leur dire qu'ils se font souffrir inutilement. Ils se rendraient un grand service à eux-mêmes, et aux autres, en prenant courageusement leur parti d'un phénomène politique aussi inévitable que celui du lever régulier du soleil dans l'ordre planétaire.

Nous sommes entourés, envahis, par l'impérialisme de tous côtés. Nous en sommes saturés. Et nous n'y pouvons rien. Le plus sage serait donc de se résigner à son sort, et d'en tirer le plus d'avantages possibles.

Réalisons bien quelle était, il y a trois ans, la triple possibilité de notre avenir.

Nous avons été sérieusement menacés d'une dose mortelle d'impérialisme allemand. Grâce à tant de millions de braves, au nombre desquels nous avons l'enviable honneur de compter nos nombreux héros, nous y échappons.

Nous sommes au plein milieu d'un grand mouvement impérialiste anglais, nous assurent ses adversaires acharnés. Je suis convaincu qu'ils exagèrent beaucoup. Je constate bien que, sous la pression intense d'événements hors de son contrôle, l'impérialisme anglais, stimulé par l'instinct de la conservation, tend tout naturellement à la consolidation de l'Empire, mais sans ambitionner de lui donner une nouvelle expansion. Si nous en sortions, en nous retirant de l'empire britannique, nous tomberions dans l'impérialisme américain plus concentré et plus absorbant. Donc, pas d'échappatoire possible. Impérialisme à droite, à gauche, partout. Telle est l'impérieuse situation. Que nous le voulions, ou ne le voulions pas, il nous faut la subir.

J'entends quelqu'un me dire : vous oubliez que l'indépendance du Canada nous arracherait aux griffes de l'impérialisme. Vous croyez, vraiment? Je ne partage pas votre illusion. Ne vous ai-je pas dit que la grande union fédérale des provinces anglaises de l'Amérique britannique du Nord avait été une conception politique impérialiste. Et comment? Parce qu'elle avait pour premier objectif de réunir sous un même gouvernement central, la moitié d'un continent, la dite moitié étant aussi étendue que l'Europe. Ce vaste territoire est, et sera de plus en plus, peuplé par des groupes ethniques venus de toutes les nations du globe. Pas plus avec l'indépendance qu'avec le lien colonial, vous ne réussiriez à faire prévaloir les doctrines d'un nationalisme dont la tendance naturelle serait de fractionner la population du Canada en autant de petits Etats qu'il y aurait de groupes nationaux distincts. La marche vers l'unité se continuerait, le mouvement de consolidation de cet immense territoire, avec un régime de liberté, s'accentuerait, et encore l'idée impérialiste serait triomphante.

Je n'exagère certainement pas dans les prévisions que je viens de faire de l'accroissement relatif de la population du Canada et de celle des Etats-Unis, au cours du prochain demi-siècle. Inutile d'ajouter, je suppose, que dans les deux pays, le développement de la richesse publique, de l'industrie, du commerce, des ressources financières, se produira dans les mêmes proportions.

Le Canada peut être légitimement fier de l'étendue de son territoire, de ses ressources très riches et très variées, des progrès qu'il réalisera sans aucun doute. Est-ce à dire que nous pourrons tenir tête à nos voisins dans leur course vertigineuse vers un progrès matériel aussi prodigieux que celui dont l'univers entier est le témoin de plus en plus émerveillé? Vraiment, les chiffres de la statistique américaine sont extraordinaires. Le territoire de la République, avec ses côtes de l'Atlantique et du Pacifique, forme sans contredit le plus beau bloc qu'il y ait au monde sur lequel la race humaine puisse le plus rapidement et le plus heureusement s'épanouir. A ses richesses naturelles immenses, il ajoute les grands avantages de la plus favorable variété de climat pour la production des fruits d'un sol généralement très fertile.

Mines d'or, d'argent, de fer, de houille, de pétrole, etc., sont d'un rendement énorme, incroyable. La production agricole et manufacturière réalise une valeur annuelle inouïe. Dans ce pays merveilleux, tout se compte par milliards. Il possède un réseau de chemins de fer d'un dévelppement presque égal à celui du reste de l'univers.

Veut-on avoir une idée des moyens financiers dont la République voisine pourrait disposer, si elle s'engageait dans une grande guerre? Ils sont assez faciles à calculer. La base de l'opération est toute trouvée.

Lors de la guerre de sécession, commencée en 1860, les Etats du Nord, réduits, par la défection de ceux du Sud, à un population de VINGT MILLIONS, ont payé le plus aisément jusqu'à $600,000,000, en chiffres ronds, d'impôts au gouvernement de Washington ANNUELLEMENT.

Aujourd'hui, avec une population cinq fois plus considérable—100,000,000—et une richesse publique dix fois plus élevée, le même système d'impôts produirait, sans la moindre difficulté, un revenu annuel de CINQ MILLIARDS DE PIASTRES ; dans vingt-cinq ans, plus de SEPT MILLIARDS.

Suis-je la victime d'une crainte puérile lorsque je prévois que le Canada, s'essayant à l'indépendance, ne pourrait résister à la puissance d'attraction de cet Etat géant dont il n'est séparé que par une ligne imaginaire?

Suis-je dans l'erreur lorsque je suis forcé de conclure qu'indépendant en apparence, le Canada le serait bien peu en réalité parce qu'il ne pourrait exister autrement que sous le protectorat des Etats-Unis. La République voisine ne tarderait pas à se fatiguer d'être obligée, en vertu de sa célèbre doctrine Monroe, pour ainsi dire maintenant admise en droit international, de pourvoir à notre défense. Ne serait-elle pas tout naturellement portée à nous annexer, et à nous y contraindre si nous n'étions pas disposés à nous rendre de bonne grâce à son désir?

Je n'ambitionne pas voir mon pays,—que j'ai la légitime prétention d'aimer autant que tout autre,—dans la situation de l'île de Cuba vis-à-vis les Etats-Unis. Je n'oublie pas si vite l'enseignement d'un grand événement historique de date encore toute récente. La guerre de la République voisine avec l'Espagne, en 1898, a forcé cette dernière puissance à retirer son drapeau national des derniers points du continent américain, où elle avait réussi à le maintenir malgré tant d'hostilité de la part des populations, lui qui naguère flottait en dominateur despotique sur la moitié du Nouveau-Monde, après y avoir été arboré le premier par Christophe Colomb.

L'Espagne abandonnant l'île de Cuba à son sort, les Etats-Unis, qui venaient de libérer les Cubains de l'état colonial, auraient pu facilement les annexer tout de suite à la République. Ils ne l'ont pas voulu, sachant fort bien qu'ils feraient l'annexion le jour où ils le voudraient.

L'entrée de l'île de Cuba dans l'union américaine,après le traité de paix avec l'Espagne, du 10 décembre 1898, se serait accomplie tout naturellement, parce qu'une majortié considérable de la population la voulait. La guerre terminée, l'Espagne, comme métropole, ayant dit un éternel adieu au continent qu'elle avait découvert, un phénomène politique se produisit à Cuba, qui pourrait fort bien se répéter au Canada, le jour où son indépendance serait reconnue.

Avant et pendant la guerre, il y avait trois groupes d'opinion politique dans l'île : les partisans du maintien de la souveraineté de l'Espagne, ceux de l'annexion aux Etats-Unis, et ceux de

l'indépendance cubaine. Ces groupes de partisans étaient assez approximativement égaux en nombre.

La paix faite et l'irrévocable traité signé, ceux qui jusqu'au dernier moment avaient été fidèles à l'Espagne, craignant la vengeance des Cubains favorables à l'indépendance, se rallièrent aux partisans de l'annexion immédiate à la république de Washington.

Deux tiers réunis étant toujours double du troisième, il s'en suivit qu'une grande majortié des Cubains libérés voulait l'entrée de l'île dans l'union américaine comme un des Etats de la République.

Deux raisons politiques empêchèrent le gouvernement de Washington de se rendre au vœu certain de la majorité cubaine.

En adressant à l'Espagne l'ultimatum de pacifier l'île de Cuba, presque toujours en révolte, ou de reconnaître son indépendance, le gouvernement américain avait déclaré que son intervention armée contre l'Espagne, s'il y était obligé, n'aurait pas pour but l'annexion de Cuba, mais son indépendance. Il considéra sa parole engagée et voulut y faire honneur.

La seconde raison, c'est que, dans les Etats du Sud, un très fort courant d'opinion était hostile au projet de l'annexion de Cuba. Cette hostilité était le résultat de la rivalité des intérêts dans la production du sucre, les sudistes craignant la concurrence cubaine sur le grand marché américain.

Depuis 1898, l'île de Cuba est indépendante. Jusqu'à quel point l'est-elle en réalité? Ne sait-on pas qu'elle est—comme nous le serions—sous le protectorat des Etats-Unis, protectorat bienfaisant, si l'on veut, mais tout de même tutélaire. Pour les Etats, comme pour les individus, la tutelle permanente n'est pas la preuve de la puissance, de la liberté d'action, du droit entier d'orienter son avenir.

Les Etats-Unis ont mis à la reconnaissance de l'indépendance cubaine des conditions qui en restreignent beaucoup les limites. Cuba s'est engagée :—premièrement, à ne faire aucun traité avec une puissance étrangère qui mettrait son indépendance en danger;

Secondement, de ne contracter aucune dette sans un revenu suffisant ;

Troisièmement, à concéder au gouvernement américain le droit d'intervention et l'usage de stations navales.

Le 12 juin 1901, Cuba a accepté ces conditions.

En août 1906, insurrection à Cuba. Le gouvernement de Washington intervient tout de suite, envoie une armée pacifier l'Ile, suspend la constitution cubaine, et charge une commission du gouvernement provisoire de Cuba. Ce régime dura jusqu'au 24 janvier 1909, près de deux ans et demi. Considérant l'ordre public suffisamment rétabli, les autorités américaines rappelèrent leurs commissaires provisoires et rétablirent la constitution cubaine.

Est-ce que, dans de semblables conditions d'existence politique, Cuba n'est pas dans la dépendance absolue des Etats-Unis? Combien de temps ce régime durera-t-il? Si de nouveaux troubles civils s'élevaient dans cette île—perle de l'océan— si longtemps fertile en agitations, le gouvernement des Etats-Unis interviendrait encore, et aussi souvent que nécessaire. La constitution cubaine serait suspendue, l'armée américaine rétablirait l'ordre et l'île serait derechef gouvernée par une commission nommée par Washington.

Suppose-t-on possible la permanence d'un pareil système? Pour un, je ne le crois pas. Cubains et Américains s'en fatigueraient également vite.

D'ailleurs, les choses changent rapidement en ce bas monde. Les raisons d'Etat varient beaucoup. Souvent bonnes aujourd'hui, leur importance et leur utilité cessent demain avec les circonstances qui les justifiaient.

Le gouvernement de Washington, pas toujours aussi scrupuleux, il faut l'admettre, n'a pas voulu manquer, après la guerre avec l'Espagne, à son engagment de reconnaître et maintenir l'indépendance cubaine. Cette obligation ne saurait être perpétuelle si les Cubains eux-mêmes sollicitaient leur entrée dans la République comme un des Etats, ce qui peut arriver au premier jour. La cause économique qui inspirait les adversaires de cette annexion aux Etats-Uuis finira par disparaître, ou diminuera suffisamment de gravité pour ne plus agir sérieusement sur l'opinion américaine.

Quoi qu'il en soit des probabilités de l'avenir, il est certain que la république cubaine restera satellite des Etats-Unis jusqu'au jour où elle sera admise dans leur union.

Le Canada ne serait-il pas beaucoup dans la même situation si,séparé demain de l'Angleterre, il s'imaginait être indépendant.

L'indépendance d'un nouvel Etat devant être, en droit international, reconnu par les puissances, que dirions-nous si les

Etats-Unis, pour reconnaître la nôtre, s'avisaient de nous poser des conditions semblables à celles qu'ils ont exigées de Cuba? En présence de cette possibilité, un mouvement particulier d'opinion pourrait facilement se produire au Canada. Nos concitoyens de langue anglaise, si attachés à leur pays d'origine, si enthousiastes du grand rôle de leur mère-patrie et de ses glorieuses traditions, se demanderaient peut-être bientôt, le lien colonial étant brisé, s'ils ne feraient pas mieux de vouloir l'annexion aux Etats-Unis, anciennes colonies anglaises comme nous, afin de contribuer, de leur nombre et de leur influence, à cimenter la bonne entente de l'Angleterre avec la République voisine.

Nous-mêmes, Canadiens-français qui, après tout, aurions, à tout événement, raison de conserver bon souvenir des années heureuses passées sous l'égide britannique, ne partagerions-nous pas le même sentiment? Beaucoup d'entre nous se diraient peut-être que le meilleur moyen de prouver à l'Angleterre que nous nous serions séparés bons amis, serait, en devenant citoyens américains; de favoriser l'union, dans la paix, des deux grandes nations d'origine anglo-saxonne.

L'alliance de l'Angleterre, de la France,de la Russie, des Etats-Unis, n'assurerait-elle pas la paix du monde d'une manière permanente?

Les Etats-Unis et le Canada réunis auraient un territoire homogène de plus de 7,000,000 de milles carrés, le plus étendu après celui du vaste empire russe, auquel il serait bien supérieur en ressources, et par sa situation géographique, avec deux océans pour frontières de l'est et de l'ouest, et l'accès le plus libre à toutes les mers.

N'est-il pas à prévoir que la république américaine, doublée en étendue par l'annexion du Canada, prendrait peut-être la décision de mettre fin à ces interminables tiraillements de la guerre civile au Mexique. Soustraire ce malheureux et beau pays à la sanguinaire tyrannie de monstrueux assassins, ne serait-ce pas rendre un immense service à la population mexicaine, victime pantelante de tant de crimes odieux d'inconcevable férocité? Ne serait-ce pas servir efficacement la cause de la civilisation et de la véritable liberté?

Si cet événement se produisait, le drapeau étoilé flotterait radieux sur l'Amérique du Nord. Un seul Etat souverain, avec une heureuse subdivision de pouvoirs locaux, gouvernerait un territoire presque trois fois grand comme l'Europe, d'une homo-

généité parfaite, capable de faire vivre dans une abondance sans précédent, jouissant des bienfaits de l'ordre, de la paix, de la liberté, une population totale d'au moins six cent millions.

Je l'avoue, je ne puis m'empêcher de subir la fascination de ce splendide tableau qui s'offre invariablement à mon regard ébloui, chaque fois que je réfléchis aux brillantes possibilités de l'avenir de notre continent, si merveilleusement doté par une très généreuse Providence.

La durée, la permanence, la stabilité d'une autorité souveraine, s'exerçant sur une aussi vaste étendue territoriale et sur une population aussi nombreuse, sans la puissance de cohésion de l'absolutisme du pouvoir et de l'unité de la race, seraient-elles possibles?

Certes, le problème serait d'une solution très difficile. Mais il ne serait pas au-delà des ressources de l'intelligence du gouvernement des peuples, développée, élargie, chez les hommes d'Etat, par le sens plus parfait des lourdes responsabilités, et par l'exercice de la liberté politique appliquée avec raison et patriotisme au fonctionnement, aussi harmonieux que possible, d'une souveraineté centralisée pour toutes les fins d'un caractère général et national, et subdivisée largement pour satisfaire les besoins locaux, les aspirations provinciales.

Longtemps j'ai cru ce problème d'une solution presque impossible. Les événements des dernières années modifient mon opinion. Une observation très attentive de l'évolution politique aux Etats-Unis, et surtout dans l'empire britannique, m'a convaincu que certaines objections que je voyais—et que j'avais formulées—au succès d'une tentative de gouvernement d'une semblable envergure, n'étaient pas aussi graves que je les avais supposées.

Comme je le disais, il est vrai que les difficultés d'une vigoureuse et fructueuse administration des affaires publiques, augmentent avec l'expansion du territoire administré et l'accroissement de la population gouvernée. Mais j'ai constaté que, chez nos voisins, l'épreuve du temps démontrait que les avantages de l'homogénéité du territoire, accrus de ceux de la facilité et de la multiplicité, de plus en plus grandes, des moyens de communication très rapide, pour la pensée comme pour les personnes et les choses, compensaient largement les embarras découlant des espaces apparemment trop vastes.

L'exercice bienfaisant de la liberté politique me paraissait devenir plus exposé aux influences perturbatrices, à mesure qu'il s'appliquait à une population plus nombreuse. Depuis, j'ai réalisé que cet inconvénient était de plus en plus corrigé par la formation plus complète des populations à la jouissance favorable des libertés constitutionnelles.

Longtemps, j'ai considéré que la forme républicaine du gouvernement des Etats-Unis était un obstacle sérieux à la durée de l'union, à cause du manque de cohésion de ce système. Je concluais naturellement que l'extension du territoire et l'accroissement de la population tendaient à rendre plus difficile le fonctionnement harmonieux de ce régime. Sans avoir absolument modifié cette opinion, j'avoue que la constatation continuelle du mouvement centralisateur chez nos voisins me fait croire davantage à la possibilité du maintien indéfini de la République. Par la force des choses découlant des facilités de communication, des échanges commerciaux, de la fusion de plus en plus grande d'intérêts si puissants et si variés, l'unité nationale se complète, se consolide, en développant un degré de cohésion longtemps inespéré, surtout à l'époque de la guerre de sécession qui menaça de faire crouler l'édifice.

Qui parle aujourd'hui, dans la république américaine, des droits des Etats,—les *State Rights*? Les partisans extrêmes des *State Rights* soutenaient que le pouvoir central de Washington avait été délégué par les Etats qui, en formant l'union, n'avaient pas abdiqué leur souveraineté. Le premier chef de cette opinion fut le célèbre Jefferson.

Les fédéralistes, descendants en droite ligne de leur illustre chef, Hamilton, prétendaient, de leur côté, que la convention qui, au nom de la nouvelle nation dont l'indépendance venait d'être reconnue, avait rédigé la constitution de la République, n'avait pas pu faire autrement que de réunir dans le gouvernement central tous les principaux attributs de la souveraineté qu'il tenait, non d'une délégation des divers Etats, mais de la volonté nationale qui les lui avait directement conférés, de même qu'elle avait défini les attributions restreintes des Etats.

Cette divergence essentielle fut la cause directe qui, en 1860, arma le Sud contre le Nord—les confédérés contre les fédérés. L'esclavage des noirs fut plutôt l'occasion de cette guerre dans laquelle la doctrine fédéraliste triompha définitivement.

Cette question, si longtemps et si ardemment débattue, est sortie du domaine de la discussion publique. Le patriotisme national s'affermit tous les jours. Quand un citoyen américain pense à l'avenir de son pays, son regard se tourne directement vers Washington, la capitale fédérale, le centre officiel vers lequel convergent toutes les aspirations nationales.

Pourquoi une seule souveraineté serait-elle pratiquement impossible dans le continent Nord Américain, avec un territoire homogène d'environ HUIT MILLIONS DE MILLES CARRÉS, et une population de CENT TRENTE MILLIONS, au début, lorsqu'elle réussit si admirablement dans l'empire britannique avec une étendue territoriale de près de TREIZE MILLIONS DE MILLES CARRÉS, subdivisée en une soixantaine de parties, de grandeurs très diverses, dans les cinq continents, et une population totale de QUATRE CENT QUARANTE MILLIONS, dans laquelle presque toutes les races de l'univers sont largement représentées?

Jamais le phénomène extraordinaire du gouvernement si heureux, si harmonieux, dans l'ensemble,—partout et toujours, l'exception prouvant la règle générale,—du vaste Etat dont le Canada fait partie, ne m'a plus frappé que depuis le commencement de la guerre actuelle. Quand on réfléchit aux troubles civils, insurrections, révoltes, bouleversements qui ont, dans tous les siècles, marqué l'existence de tant de pays, SURTOUT DES PETITS, on s'étonne à bon droit du fait qu'il soit possible de faire régner l'ordre et la paix sur un quart du globe, au sein de tant de millions d'êtres humains, au milieu de tant d'intérêts divers, nationaux, religieux, politiques, commerciaux, industriels, agricoles, financiers. Et ce qui ajoute encore au merveilleux de ce résultat, c'est qu'il est le produit, dans plus de la moitié de l'étendue totale, des institutions les plus libres du monde.

Si on me dit que cette vaste organisation gouvernementale est la conséquence de l'impérialisme, je réponds sans hésiter que cette conception politique, loin de mériter l'anathème dans tous les cas, est digne au contraire de l'approbation de ceux qui profitent de ses bienfaits dans une si large mesure. Aussi, advenant l'annexion du Canada aux Etats-Unis, si j'en étais témoin—ce que je ne considère pas possible, parce que je ne la crois pas d'une échéance aussi prochaine, si jamais elle a lieu—ce que je regretterais le plus dans cet événement serait l'échange de notre régime constitutionnel pour celui de

la République voisine. La constitution américaine a sans doute ses avantages, au point de vue de la liberté politique. Mais après une étude comparative des deux systèmes et de leur fonctionnement respectif, je suis depuis longtemps convaincu que celui de l'Angleterre, et le nôtre sur lequel il est calqué, sont supérieurs.

La responsabilité ministérielle, telle que nous l'entendons et la pratiquons, n'existe pas aux Etats-Unis. Le président y choisit ses ministres, ou, plus correctement, les administrateurs des départements, qui ont le titre de secrétaires, à l'exception du procureur-général et du maître général des postes. Leur nomination est sujette à la confirmation du Sénat. Ils constituent le cabinet, et restent en fonctions suivant le bon plaisir du président. Il n'est pas question au Congrès américain de votes de non-confiance ou de censure, ayant le résultat de forcer le chef de l'Etat à changer ses ministres, ou à en appeler de la décision des représentants de la nation, à l'électorat lui-même. De là, les dangers sérieux de fréquents conflits entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, et l'indépendance relative de l'électorat des membres de la Chambre des représentants, durant le cours de leur mandat, parce qu'ils ne peuvent pas être obligés, par une dissolution, d'en solliciter le renouvellement.

Il ne faut pas nourrir l'illusion que l'annexion aux Etats-Unis nous soustrairait aux exigences du militarisme. Longtemps, la république américaine a pu s'isoler du mouvement général qui emportait toutes les grandes nations européennes vers ce régime militaire, écrasant et ruineux, dont l'effort incontrôlable a éclaté dans ce cyclone qui ravage le monde d'une manière si horrible. Ce temps n'est plus. Elle réalise qu'il lui faut payer à l'humanité le tribut que son rang de puissance de premier ordre lui impose. La politique militariste des Etats-Unis, comme celle des autres nations, sera ce que le dénouement du grand drame, aux actes multipliés, rendra nécessaire.

Si les conditions de la paix sont, comme il faut le souhaiter, favorables au désarmement, les Etats-Unis pourront poursuivre leur carrière sans plus de sacrifices pour leur organisation militaire. Si, au contraire, la cessation des hostilités n'était malheureusement qu'une trève, plus ou moins temporaire, avec la reprise d'efforts enragés pour recommencer la sanglante

partie dont la première mêlée n'aurait rien décidé, bon gré, mal gré, il leur faudra emboîter le pas et suivre les autres dans leur délire de revanche réciproque. Ils appliqueront des milliards à se doter d'une puissante armée territoriale et d'une marine colossale. Ils se prépareront à hériter de la suprématie des mers, si jamais l'Angleterre était obligée d'abattre son pavillon.

L'Allemagne peut en prendre son parti. Jamais elle n'exercera la suprématie des mers. Si les événements, par la chute retentissante de l'empire britannique, ouvraient la succession, l'héritage passerait, sans testament, à nos voisins, évidemment les mieux situés pour le recueillir. C'est une erreur de croire que la suprématie des mers pourrait de préférence s'exercer par un Etat si facile à bloquer dans la mer Baltique, plutôt que par une puissance comme les Etats-Unis, qui, par deux de ses frontières, commande l'Atlantique et le Pacifique.

Comme il s'agirait aussi des ressources financières indispensables à la création d'une marine supérieure, l'Allemagne, malgré le développement de sa richesse publique, ne pourrait pas raisonnablement espérer tenir tête à la république américaine, qui aurait cinq piastres, contre une du gouvernement de Berlin, à mettre pour la construction des vaisseaux de guerre.

De tous ces déboursés, le Canada, entré dans l'union américaine, paierait naturellement sa large part.

Quant au militarisme—s'il pouvait être notre unique préoccupation—il me paraît évident que c'est l'indépendance qui nous en délivrerait le plus sûrement. Si nous en arrivions là, je me refuse à croire que nous commettrions l'incroyable folie d'entreprendre de nous organiser militairement contre nos voisins, qui pourraient opposer un million de soldats à chacun des cent mille que nous enverrions à leur rencontre. Un athlète peut se défendre contre dix; j'en ai été le témoin. Cent mille hommes ne triompheraient pas d'un million. Et d'autant moins qu'à la lutte impossible des canons, s'ajouterait celle non moins désespérée, de cent millions de piastres contre un milliard.

Si jamais nous sommes indépendants, il nous faudra sortir du rêve des chimères. Il serait infiniment mieux de se rendre à l'inévitable, et d'accepter le PROTECTORAT américain avec ce qu'il aurait d'humiliant—car il serait difficile de s'imaginer sérieusement être indépendants dans cette condition,—mais

avec les avantages matériels qu'il comporterait, en nous exemptant de tout sacrifice pour les fins militaires.

Je tenais à faire voir les conséquences plus que probables de la rupture du lien colonial provoquée par notre refus, formel et définitif, de ne jamais rien contribuer aux guerres de l'Empire. Inutile d'en dire plus sur ce point sans actualité, le Canada ayant spontanément pris la décision, en 1914, de combattre courageusement à côté de l'Angleterre et des Alliés, sur les champs de bataille de l'Europe. Si, après cette terrible tourmente, la marche de l'humanité est reprise dans des conditions normales, nous ne serons pas appelés à considérer la question de l'indépendance ou de l'annexion. Si, dans les desseins providentiels, l'une ou l'autre doit être notre destinée éventuelle, nous pouvons laisser aux générations futures le soin de la préparer le plus favorablement possible, pour donner toute notre attention aux problèmes de l'heure présente, et à ceux qui s'imposeront à la conclusion de la paix.

COMMENT PROCLAMER L'INDÉPENDANCE

Après avoir considéré le grave problème de l'avenir et les manières de le résoudre, un publiciste bien connu conclut :— "*que la plus naturelle de ces solutions, la plus désirable en soi,* "*c'est l'indépendance absolue, avec ou sans l'autorité nominale* "*du roi d'Angleterre*". (1)

Il ajoute :—

Tout ce que le Canada *aurait à faire, pour affirmer son indé-* "*pendance serait de notifier à l'Angleterre et aux nations étran-* "*gères qu'il prend possession de son héritage et qu'il entend désor-* "*mais traiter d'égal à égal avec les autres peuples majeurs. Il ne* "*lui resterait qu'à nommer ses ministres plénipotentiaires et ses* "*consuls.*" (2)

N'en déplaise à l'auteur de ces lignes, je crois pouvoir démontrer que la transition de l'état colonial à l'état indépendant ne serait pas si facile qu'il se l'imagine. Dans une affaire de cette importance, il y aurait des formes à observer qui pourraient être un peu gênantes. Pour prendre possession d'un héritage, quant son père vit encore, il ne suffit pas à un fils d'atteindre sa majorité et d'en donner un avis cordial à l'auteur de ses jours.

Si le père s'avise de lui répondre qu'il n'entend pas disposer de ses biens en sa faveur avant d'être appelé à l'éternel séjour, que fera l'aspirant à la jouissance du domaine paternel? Force lui sera bien de prendre patience et d'attendre. Dans la vie civile, il lui serait impossible de s'emparer par les armes de l'héritage dont un père égoïste s'entêterait à rester le légitime propriétaire.

Allons, raisonnons un peu, s'il vous plaît. Je suppose, en premier lieu, qu'il ne s'agit, pour le moment, que d'arriver à l'indé-

---

(1) Voir brochure: "Hier, Aujourd'hui, Demain," page 123, par M. Henri Bourassa.

(2) Idem—page 124.

pendance par la voie pacifique. Les moyens à prendre, à cette fin, ne seraient pas nombreux. Il n'y en aurait qu'un seul, oui, un seul, et jamais plus.

Voyons, comment faut-il procéder?

Je suppose, pour un instant, que l'opinion canadienne est mûre pour l'indépendance. Le Parlement, qui la reflète, veut s'en faire l'écho. Il ne le pourra que suivant les formes régulières de la procédure parlementaire. Car, ne l'oubliez pas, toute proposition irrégulière serait écartée par Monsieur l'Orateur, et le premier mouvement de l'indépendance serait à l'eau.

Je veux croire que l'on procéderait régulièrement. Alors, que faire?

Tout simplement, le ministère responsable proposerait au Sénat et à la Chambre des communes d'adopter une adresse conjointe à Sa Majesté le Roi, en son conseil des ministres, lui exprimant le vœu du Canada d'obtenir son indépendance absolue, et lui expliquant les graves raisons de sa demande.

Mais, première difficulté très sérieuse: SOLLICITER son indépendance et la PROCLAMER seraient deux choses essentiellement différentes.

Si le Roi, de l'avis de ses ministres responsables, s'avisait de répondre à l'adresse du Parlement canadien, qui sans doute protesterait toujours de ses sentiments les plus dévoués, "que sa souveraineté sur le Canada est une partie du patrimoine de la Couronne dont il n'est pas prêt à se départir ; que l'indépendance coloniale est une question d'ordre politique impérial ; qu'il n'est pas suffisamment convaincu de la valeur des raisons alléguées en faveur d'une mesure aussi radicale ; que, d'ailleurs, le Canada est encore un jeune pays ; qu'il a, il est vrai, une vigoureuse ossature, mais qu'il ferait mieux de la couvrir d'une chair vermeille de sang riche et pur avant d'entreprendre seul le rude combat de la vie nationale, sans la protection de son vieux père qui, s'il peut avoir besoin, de temps à autre, du secours de son fils majeur, possède encore des ressources qui, au besoin, lui seraient bien utiles ; qu'à tout considérer, il vaut mieux, pour les deux, continuer à vivre sous le même toit, sous le même drapeau, sous des institutions identiques de libertés heureuses et fécondes ; que, d'ailleurs, son fils ne serait pas du tout gentil de l'abandonner juste au moment où un ennemi puissant et terrible en veut à son existence ; qu'en conséquence,

il lui est impossible d'accéder au vœu exprimé dans l'adresse qu'il a reçue."

Que feriez-vous; que suggèreriez-vous?

Vous proposeriez, je présume, de passer outre au refus de Sa Majesté le Roi, et de demander tout simplement au Parlement d'Ottawa de proclamer l'indépendance du Canada. Attendez; n'allez pas trop vite. Je vais vous montrer que vous ne tarderiez pas à trébucher.

Vous avez franchi la première étape sans encombre. Le premier ministre a proposé à la Chambre des communes, et fait proposer au Sénat, une motion qui, avec le préambule des "CONSIDERANTS" de rigueur dans la circonstance—il ne serait pas facile de proclamer l'indépendance sans dire pourquoi,—conclurait: "Qu'il soit résolu: que le Parlement déclare le " Canada un "Etat" indépendant; qu'il soit ordonné à Son " Excellence le gouverneur-général d'émettre une proclamation " pour donner suite imémdiate à la décision du Parlement; " que le Canada sera de fait indépendant à l'instant même " de la publication de la dite proclamation dans la Gazette " Officielle du Canada".

J'espère que vous me tiendrez compte de mon obligeance en rédigeant la proposition qui devra mettre le comble à vos vœux. Vous devrez la trouver en bonne et due forme. Votre part sera de rédiger les "CONSIDERANTS", parce que vous pouvez sans doute mieux exprimer que tout autre les raisons qui vous font souhaiter la rupture du lien colonial et l'indépendance de votre pays.

Les deux Chambres ont voté d'emblée, avec un enthousiasme frénétique, votre proposition. Vous êtes triomphant, radieux. Comme dans la chanson:—"*si jeune, et déjà caporal*"—vous vous écriez:—"*O Canada, mon pays, mes amours*", SI JEUNE ET DEJA INDEPENDANT."

C'est le temps de vous rappeler la fable du bon père Lafontaine—Perrette et le pot au lait.

Juste au moment où vous vous croyez sûr de votre affaire, vous vous heurtez contre une muraille que vous êtes incapable de démolir avec vos deux poings, quand même ils seraient crispés de rage à l'aspect de la résistance invincible que vous n'avez pas prévue.

Dans votre engouement, vous avez oublié que le Parlement du Canada, à part des deux Chambres, se compose d'un per-

sonnage important avec lequel il faut nécessairement compter. C'est le représentant du Souverain, le Gouverneur-Général.

Le premier ministre est en présence de Son Excellence. Après les salutations d'usage, tout-à-fait courtoises et cordiales, le chef du cabinet s'adresse comme suit à celui qui représente directement Sa Majesté au milieu de nous:—

" Qu'il plaise à Votre Excellence, la Chambre des communes et le Sénat ont, par une grande majorité, ou même à l'unanimité, de leurs membres, décidé l'indépendance du Canada, et vous ordonne de publier sans délai une proclamation à cet effet. Je suis votre aviseur constitutionnel. Je représente auprès de vous la volonté nationale exprimée par la Chambre des communes à laquelle je suis responsable, sur ma tête politique, de tous les avis que je vous donne. Donc, voici la formule de la proclamation décrétant l'indépendance du Canada, et, dans l'exercice de mon droit constitutionnel, je vous avise de la signer pour que le pays devienne indépendant dès demain lorsqu'elle sera publiée dans la Gazette Officielle".

Vous qui ne doutez de rien lorsqu'il s'agit de la transcendance de vos opinions, vous croyez sans doute que Son Excellence va s'empresser de mettre la main à la plume, pour signer, en tremblant, la fameuse proclamation qui, par le plus heureux enfantement, sans la moindre douleur, va jeter dans la société des nations un nouveau-né sain, robuste et capable d'une croissance à faire envie à tant de chétives "*puissances*" qui trainent une maladive existence jusqu'au jour où un voisin plus fort accable leur faiblesse d'un coup de canon, ou d'un tour d'habile diplomatie qui lui coûte moins cher.

Je ne saurais être aussi naïf. Je vois d'ici le Gouverneur-Général prendre tranquillement l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867", et répondre poliment, mais fermement, à son premier ministre: " Vous savez, n'est-ce pas, que je représente ici "Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au-delà des mers". Vous avez le droit constitutionnel de m'aviser sur toutes les matières de la compétence législative du Parlement canadien. Veuillez avoir la bonté de m'indiquer, dans la charte constitutionnelle que voici, l'article qui donne au Parlement canadien le droit de proclamer l'indépendance du Canada?"

Et avec un calme imperturbable, Son Excellence attend. Après avoir lu et relu, passé et repassé, le premier ministre reste coi et silencieux.

Alors le Gouverneur-Général lui dit: "Vous ne trouvez rien, mon cher premier?"

" Rien, Excellence, pas un traître mot. Il n'est pas plus question de cela dans la constitution que de l'homme dans la lune".

" Alors, réplique Son Excellence, la question est réglée. Jetez votre formule de proclamation au panier, et ne me parlez plus de cette histoire."

" Mais avant de vous donner congé, pour vous consoler un peu de votre déconvenue, permettez-moi une courte dissertation constitutionnelle qui vous sera utile."

" Vous le savez, je représente ici mon Souverain et le vôtre en vertu d'une commission qu'il a bien et dûment signée. Je suis donc chargé de veiller, dans les limites de mes attributions, au salut de son Empire, et non de le démolir. Vous admettrez sans hésiter, n'est-ce pas, que, de sa nature, la reconnaissance de l'indépendance de l'une des colonies est une question de haute politique impériale que le Roi et le Parlement du Royaume-Uni ont seuls le droit de régler. C'est ce que Sa Majesté vous a dit bien clairement, en refusant de se rendre au vœu de votre adresse le priant de vous accorder l'indépendance canadienne".

" Ma signature au bas de votre proclamation d'indépendance ne vaudrait pas le papier sur lequel je l'apposerais, parce que mon Souverain la répudierait. N'oubliez pas ce détail, si jamais l'envie vous revient de m'offrir un semblable avis."

La figure du premier ministre, en face de Son Excellence, serait vraiment intéressante à voir.

Mais ce n'est pas tout, me direz-vous.

Comment, que prétendez-vous?

Cette muraille n'est pas invincible, comme vous l'avez dit. On peut la démolir.

Oui, sans doute, comme les Etats-Unis l'ont fait, par du canon, de la mitraille.

C'est la révolte armée. Etes-vous prêt à la tenter?

Prenez garde aux "sommités sociales". Elles pourraient bien vous faire la leçon rude, si vous essayiez de troubler l'ordre public et de déchaîner la révolution, la vraie celle-ci, pas celle si peu dangereuse de l'impérialisme.

L'opinion dont je viens de démontrer l'erreur fondamentale est si peu sérieuse, que j'ai cru pouvoir employer la note assez gaie en la réfutant.

Je ne prétends pas que si le Canada, après toute la mûre délibération que le sujet mériterait, en venait à la conclusion de demander au Parlement impérial de considérer la question de son indépendance, la Grande-Bretagne le maintiendrait malgré lui dans l'état colonial. Ce que j'ai voulu détruire, et je crois y avoir réussi, c'est la prétention que lui, le Canada, peut prendre, sans plus de cérémonie, le jour qu'il lui plaira, l'initiative de se déclarer "INDÉPENDANT" sans plus s'occuper du Roi, de l'Angleterre, du Parlement impérial, que s'ils n'existaient pas.

Comment concilier les deux opinions, absolument contradictoires, de ceux qui prétendent, d'une part, que le Canada est actuellement "INDÉPENDANT", qu'il l'était en 1914 comme aujourd'hui, et, de l'autre, que, pour affirmer son indépendance, il n'aurait qu'à en donner avis à l'Angleterre et aux nations étrangères.

Le Canada n'a pas donné tel avis ; d'après toutes les meilleures apparences, il est certain qu'il n'a pas la moindre intention de le donner. Il reste colonie de la Grande-Bretagne, et il veut le rester. Vous voulez donc qu'il soit "INDÉPENDANT" malgré lui? Vous qui soutenez, si inconsidérément, qu'il a le droit de proclamer son "INDÉPENDANCE", pourquoi lui refusez-vous celui de maintenir le lien colonial, même au prix de grands sacrifices, si telle est sa volonté formelle?

Le même publiciste, avec son habituelle fertilité d'invention, a trouvé moyen de métamorphoser sir John A. Macdonald en partisan de l'indépendance du Canada. Quatre lignes d'un discour de l'illustre homme d'Etat, adroitement découpées et commentées sans gêne aucune, lui ont suffi pour le faire poser dans l'attitude qui convenait à sa prétention.

A la séance du lundi, 6 février 1865, sir John A. Macdonald proposait à l'Assemblée législative du Canada-Uni, l'adresse à Sa Majesté pour l'union fédérale des provinces, conformément aux résolutions de la conférence de Québec, octobre 1864.

J'extrais de son discours à l'appui de sa proposition, en soulignant quelques lignes, les paroles suivantes :—

" Quand enfin nous aurons une population de huit ou neuf " millions, notre alliance sera recherchée par les grandes na-

" tions de la terre parce qu'elle sera précieuse. *Le désir que nous* " *manifestons de rester toujours attachés à l'Angleterre sera, je* " *m'en fais gloire, réciproque chez le peuple de cette puissance.* " Il y a en Angleterre un parti qui désire se débarrasser des " colonies, mais ce parti est peu puissant. Je ne crois pas que " ce soit là la pensée du peuple d'Angleterre. *Jamais, à mon* " *avis, le gouvernement de la Grande-Bretagne ne prendra délibé-* " *rément cette détermination.* Les colonies sont maintenant dans " un état transitoire. Graduellement un nouveau système colo- " nial se développe, et d'année en année nous serons moins dé- " pendants et moins sous la protection gouvernementale de la " mère patrie, produisant une alliance bienfaisante et cordiale. " Au lieu de nous considérer seulement comme une colonie " dans sa dépendance, l'Angleterre trouvera chez nous une na- " tion amie—*un peuple subordonné, mais tout de même puissant,* " *qui lui sera fidèle dans l'Amérique du Nord dans la paix ou dans* " LA GUERRE. Le peuple de l'Australie sera une autre nation " subordonnée. *Et l'Angleterre aura l'avantage,* si ses colonies " progressent sous le nouveau régime colonial, comme je le crois, " *que si elle se trouve en guerre avec le reste du monde, elle pourra* " *compter sur les nations dans sa dépendance et alliées à elle, et* " *reconnaissant allégeance au même Souverain,—qui l'aideront* " *à lutter comme ci-devant par les armes avec le monde entier.*"

Sir John A. Macdonald pouvait-il exprimer plus clairement sa pensée et prévoir plus sûrement l'avenir? Nous sommes devenus un peuple de huit millions. L'Angleterre est en guerre, mais non contre le monde entier, puisqu'elle combat aux côtés de quatre autres grandes puissances. Et comme sir John A. Macdonald le prédisait, il y a cinquante-deux ans, les colonies l'aident puissamment dans cette grande lutte.

Par quelle inconcevable interprétation des paroles de sir John A. Macdonald, citées plus haut, a-t-on pu prétendre : 1. qu'"*en soumettant à la Législature du Canada le projet de fédération des provinces, Macdonald le présenta comme un traité* D'ALLIANCE PERMANENTE" *entre le Royaume-Uni et la Confédération canadienne ;*

2. que "*l'indépendance absolue, sous l'autorité nominale du roi d'Angleterre, ce n'était pas seulement la pensée de Cartier et de Macdonald,* DE MACDONALD SURTOUT ; *c'était la réalité de leur œuvre, telle qu'ils l'avaient conçue et exécutée*" ;

3. que Macdonald "*prévoyait même le jour procbain où,* SANS RIEN AJOUTER A SES POUVOIRS, *le Canada contracterait* LIBREMENT DES ALLIANCES ÉTRANGÈRES". (1)

Le moins que l'on puisse exiger d'un publiciste, c'est qu'il ait conscience de ce qu'il écrit, qu'il se donne la peine de se faire une juste idée de la valeur des mots, afin de ne pas s'en servir pour induire ses lecteurs dans une erreur déplorable, étant donnée l'importance de la question sur laquelle il s'efforce de former leur opinion.

En jugeant les dires de quelqu'un dont je conteste la manière de voir, je me fais un devoir, même scrupuleux, de chasser de ma pensée le moindre soupçon de mauvaise foi, lors même que l'étrangeté des affirmations en fait fortement naître la tentation dans mon esprit.

Mais enfin, les mots sont des mots, ils ont leur sens propre que personne n'a le droit de travestir sciemment pour influencer erronément l'opinion de ses concitoyens.

Dans le cas présent, dans la pensée de celui qui les a livrés à la publicité, que peuvent bien vouloir dire les mots :—"*l'indépendance absolue, sous l'autorité* NOMINALE *du roi d'Angleterre*"?

Est-ce qu'en droit international, il existe pareille chose qu'une AUTORITÉ NOMINALE d'un roi sur un pays en dehors du territoire, ou des territoires, sur lequel, ou lesquels, il exerce sa souveraineté, ou, plus exactement, la souveraineté de l'Etat dont il est le chef légitime, suivant les lois consitutionnelles fondamentales de son royaume?

Par quel prodige de ressources inventives serait-il possible de concilier L'INDÉPENDANCE ABSOLUE d'un pays, avec l'autorité, MÊME NOMINALE, d'un roi, chose qui n'a jamais existé en droit, et qui n'existera jamais?

Le sens du mot TRAITÉ entre deux nations indépendantes,—deux Etats souverains,—est bien facile à comprendre. Il a la même signification que celui de CONTRAT entre deux personnes ayant le droit de s'obliger par des conventions librement consenties.

Par quelle inqualifiable conception de ce mot TRAITÉ, peut-on l'appliquer à une série de résolutions adoptées par une Lé-

---

(1) *Voir brochure:—"Hier, Aujoud'hui, Demain"*—Page 123.

gislature créée par un acte de législation du Parlement impérial, qui seul avait LE DROIT SOUVERAIN d'en décréter l'existence, priant ce Parlement de donner au pays qu'il l'a autorisée de gouverner, dans les limites des pouvoirs qu'il lui a conférés, une nouvelle constitution que SEUL il a LE DROIT SOUVERAIN de substituer à l'ancienne.

Un TRAITÉ entre Etats souverains portent nécessairement les signatures des plénipotentiaires dûment autorisés, tout comme un contrat n'en est pas un sans les signatures des parties.

Si je ne me trompe, "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867", adopté par le Parlement impérial, conformément au vœu exprimé par la Législature canadienne, est devenu loi obligatoire par la sanction du Souverain de la Grande-Bretagne, alors Sa Majesté la reine Victoria, d'illustre et bienfaisante mémoire.

Si cet ACTE avait été un véritable TRAITÉ,comme on le prétend, il lui aurait fallu, avant de prendre effet, la signature de quelqu'un pour l'autre partie contractante, le Canada. Comme question de fait,—ce qui détruit absolument la théorie dont j'expose l'absolue fausseté,—c'est que le Parlement impérial a adopté l'Acte d'union des quatre provinces primitives de la confédération canadienne, sans le consentement de l'une d'elles, —le Nouveau-Brunswick,—sa Législature ayant refusé d'approuver les "résolutions" de la conférence de Québec.

Quand j'ai lu que Sir John A. Macdonald *avait présenté le projet de fédération des provinces*, à l'ancienne Législature du Canada, *comme un traité d'alliance permanente*, je n'en pouvais croire mes yeux, pourtant encore assez bons malgré mon âge avancé.

Pour nier catégoriquement, totalement, cette inconcevable affirmation, je n'avais qu'à rappeler mes souvenirs de cette époque. Tout de même, j'ai voulu relire le discours entier de Sir John A. Macdonald dans le compte-rendu officiel des "Débats sur la confédération", session de 1865—version anglaise,—l'orateur ayant parlé dans cette langue,—et le journal officiel des décisions de l'Assemblée législative, à cette mémorable session. Comme j'en étais certain d'avance, je n'y ai pas trouvé un mot pour justifier la prétention aussi erronée qu'énoncée avec un aplomb plus qu'étonnant.

Quand les délégués à la conférence de Québec se séparèrent, il était convenu que le projet de l'union auquel ils avaient

donné une forme sérieuse par les "résolutions" sur lesquelles ils étaient tombés d'accord, serait soumis à l'approbation des Législatures qu'ils représentaient. Subséquemment, des délégués de ces Législatures iraient à Londres, non pas négocier, en qualité de plénipotentiaires des Etats souverains du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse,—ce que ces provinces n'étaient pas,—un traité avec la Grande-Bretagne, mais solliciter du Parlement impérial,—alors composé de la Reine, de la Chambre des Lords et de la Chambre des communes, —l'adoption d'une loi décrétant l'établissement de l'union canadienne des provinces avec une constitution basée sur les "RÉSOLUTIONS" qu'ils lui présenteraient, comme tout pétitionnaire a le droit de demander une loi de la compétence du pouvoir législatif qui la rend obligatoire.

D'une part, expression d'un "VŒU". De l'autre, un ACTE SOUVERAIN accordant ce vœu pour le bon gouvernement du Canada comme l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord" 1867, le déclare dans son préambule.

Depuis quand les traités solennels internationaux sont-ils la résultante d'un vœu de la part d'un solliciteur subordonné et de l'acte de volonté du pouvoir sollicité exauçant la prière qui lui est adressée?

Quand un pétitionnaire obtient du Parlement canadien l'adoption d'une loi qu'il a sollicitée, dites-vous qu'il a passé un TRAITÉ avec le Canada représenté par son Parlement? Dites-vous que le pétitionnaire et le Parlement sont deux "SOUVERAINS" se liant mutuellement par un contrat. Il me semble pourtant que lorsque le Parlement impérial, ou le Parlement canadien, légifère, il décrète une loi qui oblige les sujets à l'obéissance.

Si quelqu'un n'est pas encore convaincu de l'absolue inanité de la fameuse prétention du fameux traité de l'acte d'union de 1867, son cas est évidemment désespéré.

Je crois pouvoir me permettre une confidence personnelle. Mes souvenirs de la session de 1865, à laquelle le projet de la confédération a été approuvé, sont encore présents à ma mémoire comme s'ils dataient d'hier. J'étais jeune, encore aux études. J'ai suivi le "Débat" sur les résolutions de la conférence de Québec presque en entier. Je vois encore, du haut de la galerie de l'ancienne Chambre, la pléiade d'hommes distingués qui brillaient alors sur la scène parlementaire:—Macdonald

J. A.; Cartier, Galt, Cauchon, Brown, Dorion, D'Arcy McGee, l'un des plus grands orateurs de son temps, Macdonald J. S., Macdougall, etc. Tous je les ai entendus, avec l'attention la plus soutenue, des nuits presque entières durant, exposer leurs vues sur la grande question qu'ils discutaient avec tant de talent et d'expérience.

Cauchon, alors peut-être la plus forte autorité constitutionnelle au Canada, fit un discours admirable par la supériorité de l'argumentation, et de la science sur laquelle il l'appuyait. Trois heures durant, il commanda l'attention la plus complète de son auditoire, les galeries de la salle législative débordant de la foule qui s'y était précipitée pour entendre mon illustre prédécesseur dans la représentation du district électoral de Montmorency. Il fit sans contredit le plus puissant plaidoyer en faveur de l'union des provinces. J'entends encore les acclamations enthousiastes de ses collègues lorsqu'il termina son discours qui, à plusieurs reprises, fit vraiment sensation. Le compte rendu en est complet dans le volume des "Débats", parce qu'il l'a rédigé lui-même.

Il est certain qu'il ne parla pas du fameux TRAITÉ, pas plus que Macdonald, que Cartier et tous les autres.

Les discours de Macdonald, de Cartier,—insuffisamment rapportés dans le compte rendu officiel—surtout celui de Cartier,—furent d'un loyalisme parfait, démontrant que, dans leur esprit, l'union des provinces aurait pour résultat de cimenter celle du Canada avec la mère-patrie, de la perpétuer dans de solides conditions de durée; qu'en produisant un progrès plus rapide, et une augmentation beaucoup plus considérable de la population, elle mettrait la colonie, agrandie, en mesure d'aider puissamment l'Angleterre si elle était derechef obligée "*de lutter par les armes avec le monde entier*".

Au Canada, Macdonald et Cartier appliquent le mot "NATION' dans son sens véritable. Jamais ils ne se sont servis du mot "ÉTAT", parce qu'eux, qui s'étaient donné la peine d'acquérir des notions sûres de droit international, ils savaient bien qu'aussi longtemps qu'il relèverait de la souveraineté de la Grande-Bretagne, le Canada ne serait pas un "ETAT SOUVERAIN".

Certains partisans de l'Indépendance

Il ne suffit pas d'une expression d'opinion favorable à l'indépendance éventuelle du Canada, comme "la plus désirable des solutions" du problème de notre avenir, lorsqu'après la guerre il sera remis à l'étude.

Le public a le droit de savoir si ceux qui dirigent l'opinion des adversaires de la participation du Canada à la guerre actuelle voulaient, à son début, la rupture immédiate du lien colonial et la proclamation instantanée de notre indépendance pour nous soustraire aux conséquences du conflit. Les veulent-ils encore?

Leurs vues, abondamment exprimées, peuvent facilement être résumées dans une proposition concrète.

Pour un, je crois devoir poser la question carrément, sans équivoque, sans échappatoire possible.

Je défie qui que ce soit de réunir une assemblée de citoyens dans n'importe quelle cité ou localité du pays—Montréal par exemple—, et de trouver douze d'entre eux dont la situation et l'influence personnelles seraient une sérieuse recommandation, qui consentiraient,—six proposeurs, six secondeurs—à soumettre à l'approbation de cette réunion la proposition suivante, qui est l'expression exacte de la thèse nationaliste relative à la guerre:—

" Considérant que l'Angleterre a injustement déclaré la " guerre à l'Allemagne;

" Considérant que la Grande-Bretagne n'a rien voulu faire " pour maintenir la paix mondiale;

" Considérant que Sa Majesté le Roi Georges V *n'avait* " *pas le droit de mettre le Canada en guerre, sans l'assentiment* " *du cabinet canadien;*

" Considérant que le Canada, colonie autonome, est un "*Etat souverain*";

" Considérant que la souveraineté britannique au Canada " N'EST QU'UNE FICTION;

" Considérant que si le Canada décidait d'intervenir dans " la guerre actuelle, il devait le faire COMME NATION;

" Considérant qu'en fait comme en droit, le Canada devait " ne se battre qu'à son compte, comme *la Belgique, la Serbie,* " *l'Italie ou la Bulgarie;*

" Considérant *que le maintien en un tout compact de l'Empire* " *britannique est, en soi, la provocation la plus constante à la* " *paix du monde.*

" Considérant que la suprématie des mers que l'Angleterre " s'arroge est injuste;

" Considérant que la Grande-Bretagne aspire depuis bien " longtemps à la domination universelle au moyen de sa puis- " sante marine militaire;

" Considérant que l'Angleterre est injuste envers la France " dont elle se sert comme d'une couverture contre l'invasion " germanique;

" Considérant que l'Angleterre s'efforce par tous les moyens " à pressurer ses colonies à son unique profit;

" Considérant *que toutes les "sommités sociales" se sont unies* " *pour démoraliser la conscience de notre peuple, empoisonner* " *son esprit, endormir sa vigilance, et lui présenter comme l'ac-* " *complissement d'un devoir national ce qui autrefois eût été* " *jugé une trahison des intérêts nationaux;*

" Considérant *que l'Angleterre cherche à écraser l'Allemagne,* " *dont elle redoute l'expansion coloniale, la concurrence mari-* " *time et commerciale;*

" Considérant que nos compatriotes de races britanniques " ont de graves défauts; *qu'ils sont ignorants, prétentieux, arro-* " *gants, étroits, dominateurs, et pourris de mercantilisme;*

" Considérant qu'ils ont contracté *plusieurs des vices propres* " *à la pire catégorie de Yankees;*

" Considérant que le Canada ne devrait jamais, pour aucune " raison, participer, en dehors de son propre territoire, au " guerres de l'empire britannique;

" Considérant que le Cabinet et le Parlement canadiens " ont criminellement manqué à leur devoir en décrétant l'or- " ganisation d'une armée canadienne pour aller combattre " l'Allemagne sur le territoire français, et en autorisant le " paiement des frais de cette expédition militaire;

" Il soit résolu:—

" Que cette assemblée proteste énergiquement contre l'Acte " de Sa Majesté le roi Georges V déclarant la guerre à l'Alle- " magne *sans l'assentiment du Cabinet canadien,* pour défendre " la Belgique dont le territoire avait été envahi par l'Allemagne " en violation des traités;

"Que cette assemblée est formellement d'opinion que, pour "favoriser le rétablissement le plus prochain possible de la "paix mondiale, l'Angleterre devrait déclarer à toutes les "puissances qu'elle renonce pour toujours à la suprématie "des mers, que l'empire germanique pourra s'arroger dans "l'avenir en toute sûreté;

"Que cette assemblée étant absolument convaincue *que le "maintien en un tout compact de l'empire britannique est la "provocation la plus constante à la paix du monde*, est formelle-"ment d'opinion que la Grande-Bretagne devrait, pour rassurer "les nations essentiellement amies de la paix et ennemies du "militarisme, comme la pacifique Allemagne, dissoudre son "Empire, et reconnaître l'indépendance immédiate de l'em-"pire des Indes, et de toutes ses colonies autonomes;

"Que cette assemblée est formellement d'opinion que l'im-"périeux devoir du Parlement canadien est de décréter sans "délai la rupture du lien britannique, *ce qui serait un bienfait*, "et de proclamer l'indépendance immédiate du Canada;

"Que copie de la présente "Résolution" soit adressée à Son "Excellence le gouverneur-général, aux membres du Cabinet "fédéral, aux membres du Sénat aux députés à la Chambre "des communes, avec prière d'y faire droit".

J'ai tenu à résumer, dans le préambule du projet de "Résolution" qui précède, tous les principaux arguments des adversaires de la participation du Canada à la guerre. Ils sont empruntés, en grande partie, textuellement, aux deux brochures déjà citées. On ne saurait me reprocher de ne pas poser la question dans toute sa clarté, afin que personne ne puisse s'y tromper. Tous ceux qui liront le préambule et le projet de "Résolution" sauront à quoi s'en tenir.

Quand les chefs du groupe oppositionniste de la participation du Canada à la guerre intense qui menace de se continuer encore beaucoup trop longtemps, vont-ils tenir leur première assemblée à Montréal, ou ailleurs, pour soumettre à l'approbation de ceux qu'ils y auront convoqués le projet de "Résolution" ci-haut? En attendant, je maintiens le défi que j'ai porté.

Les partisans de la participation à la guerre

Après avoir réduit, dans une proposition concrète, les raisons constamment répétées des adversaires, si peu nombreux, de

la participation à la guerre, il n'est que juste que j'en fasse autant pour résumer les vues des partisans de notre intervention dans le terrible conflit. Je le leur dois d'autant plus qu'ils sont la presque unanimité du pays.

J'adopte le même procédé, et je résume leurs raisons dans le projet de "Résolution" suivant:—

" Considérant que depuis l année 1870, l'empire de l'Alle-
" magne du Nord avait été une menace constante pour la paix
" du monde par sa politique militariste outrancière;

" Considérant que l'Angleterre, pendant la même période,
" et surtout durant les vingt ans antérieurs à 1914, avait cons-
" tamment multiplié ses efforts pour le maintien de la paix;

" Considérant que la Grande-Bretagne avait, de diverses
" manières, sollicité l'Allemagne de consentir à limiter l'arme-
" ment, et surtout la construction des vaisseaux de guerre;

" Considérant qu'elle avait persisté dans ses démarches
" auprès du gouvernement allemand pour soustraire les nations
" au système ruineux d'armements excessifs, malgré les refus
" constants de ce dernier d'accéder à ses demandes;

" Considérant que, bien qu'il fût lié d'honneur avec l'An-
" gleterre, par trois traités solennels, à respecter la neutralité
" de la Belgique, le gouvernement allemand a, en août 1914,
" ordonné à son armée de violer le territoire belge afin de pou-
" voir plus facilement atteindre la France à laquelle il avait
" déclaré la guerre;

" Considérant que la Grande-Bretagne, en honneur, ne
" pouvait pas laisser écraser la Belgique par l'empire allemand;

" Considérant de plus que l'Allemagne, après avoir terrassé,
" mutilé, et détruit la Belgique, en lui ravissant son indépen-
" dance, et triomphé de la France qu'elle aurait de nouveau
" démembrée, aurait entrepris de vaincre l'Angleterre pour
" lui enlever la suprématie des mers, afin d'assurer, par cette
" conquête, sa domination sur l'Europe et sur presque le monde
" entier;

" Considérant que la défaite de l'Angleterre aurait pu avoir
" pour résultat la cession du Canada à l'Allemagne;

" Considérant que le monde entier est grandement intéressé
" au maintien, au rang des grandes puissances, de l'Angleterre
" et de la France par les services qu'elles rendent à la civilisa-
" tion et à la liberté humaines;

" Considérant que les armées allemandes ont signalé leurs " opérations militaires par des actes d'une barbarie inouïe, " par le meurtre de prêtres, de citoyens paisibles, de blessés, " de religieuses, de femmes, d'épouses, de mères, de jeunes " filles, après leur avoir prodigué les plus criminels outrages, " de vieillards, de jeunes enfants; par l'incendie, la destruction " d'églises, cathédrales, chefs-d'œuvre de l'art chrétien; de " bibliothèques, sanctuaires de la science; de monuments " historiques, l'orgueil légitime du génie humain;

" Considérant que le gouvernement allemand est coupable " du meurtre de milliers de personnes, hommes, femmes et " enfants, par le torpillage de vaisseaux marchands,—tel le " Lusitania—par ses vaisseaux sous-marins, sans les avis requis " par les lois internationales;

" Considérant que, dès le commencement de la guerre, les " nations alliées, l'Angleterre, la France et la Russie ont conjoin- " tement pris l'obligation d'honneur d'exiger, comme la con- " dition essentielle de la paix, l'abandon par toutes les puissances " belligérantes du militarisme écrasant et ruineux qui prévalait, " avant les hostilités, par la faute de l'Allemagne acharnée à " toujours accroître son organisation militaire sur terre et sur " mer;

" Considérant que l'Angleterre et ses alliés combattent " pour la cause la plus vénérable et la plus sacrée: "la justice " outragée"; que, comme colonie britannique, le Canada est " "justement engagé dans le cruel et regrettable conflit actuel, " pour la défense du droit et de la saine liberté des peuples"; " que "nos soldats canadiens combattent vaillamment avec " ceux d'Angleterre, de France et de Belgique" pour le triom- " phe "de la grande cause d'une importance souveraine"— " "la protection du monde menacé par le germanisme";

" Considérant que l'Angleterre, à laquelle la vie politique " du Canada est liée, et la France, à laquelle se rattache la " vie nationale des Canadiens-français, ont "à se battre pour " des intérêts sacrés dans une guerre d'endurance" qui exige " le renouvellement incessant de toutes les énergies du patrio- " tisme le plus ardent, et dont les victimes qui tombent au " champ d'honneur ont le suprême mérite de sacrifier leurs " vies "pour la justice";

" Considérant que, tout en souhaitant la paix la plus pro- " chaine possible, et en suppliant la Divine Providence d'en

" assurer au plus tôt les bienfaits au monde qui en aura un
" si grand besoin, après l'assaut de l'abominable barbarie
" contre la civilisation chrétienne qu'il subit depuis plus de
" trois ans, les Alliés sont dans l'impossibilité absolue, pour
" terminer la guerre, de consentir à des conditions qui ne ga-
" rantiraient pas le monde contre les fatales conséquences
" du militarisme allemand imposé par l'empire germanique
" aux nations qui veulent y mettre fin;

Il est résolu:—

" Que cette assemblée approuve la libre et patriotique dé-
" cision du Parlement fédéral de faire participer le Canada
" à la guerre si juste que l'Angleterre, la France, la Belgique,
" la Russie, les Etats-Unis et l'Italie soutiennent contre les
" empires d'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, liés pour im-
" poser au monde leur domination universelle;

" Que cette assemblée exprime l'opinion formelle que, dans
" la crise terrible qui a menacé l'existence de l'empire britan-
" nique et la civilisation, le Canada, colonie de l'Angleterre,
" avait le devoir de prendre part à la guerre pour le salut de sa
" métropole, pour le sien propre qui en dépendait, et pour celui
" de la liberté et de la cause sacrée de la justice outragée;

" Que cette assemblée témoigne de son admiration et de sa
" profonde reconnaissance pour tous les braves qui s'enrôlent
" dans la grande armée dont le Parlement canadien a librement
" et patriotiquement autorisé et ordonné l'organisation, pour
" la défense de la cause des Alliés qui est aussi la sienne et
" celle du monde civilisé;

" Que cette assemblée exprime aussi son opinion formelle
" que le Canada doit continuer sa participation énergique
" et patriotique à la guerre actuelle, jusqu'au triomphe des
" Alliés, qui garantira au monde une paix durable avec la fin
" du militarisme allemand qui a été la cause de tant de mal-
" heurs pour l'humanité".

Il n'est pas nécessaire de soumettre la "Résolution" qui précède, avec son préambule largement motivé, à l'approbation d'assemblées particulières. Elle a été approuvée, et avec enthousiasme, dès le début des hostilités, par l'unanime décision du Parlement canadien, par la presque unanimité de l'opinion publique jusqu'aux plus lointaines extrémités du pays, par nos sommités religieuses, sociales, commerciales, industrielles et financières. Elle l'a été et elle l'est encore par les quatre cent

mille braves canadiens de toutes croyances religieuses, de toutes origines, de toutes races, accourus sous les drapeaux, par les nombreux milliers de souscripteurs aux emprunts de guerre nationaux, par nos héros tombés au champ d'honneur, par les milliers de blessés qui portent fièrement les cicatrices qui témoignent hautement de leur courage et de leur héroïsme!

Quand j'ai rédigé le projet de "Résolution" exprimant les vues des adversaires de la participation du Canada à la guerre, il me tardait beaucoup de sortir de ce milieu déprimant, pour entrer dans l'exposé encourageant et vivifiant des hautes considérations d'ordre moral et politique qui justifient les sacrifices que nous faisons pour venger la civilisation et la justice outragées.

———

L'IMPERIALISME ANGLAIS PLUS PACIFISTE QUE CONQUERANT

S'il fallait en croire ses adversaires, ce qu'ils appellent l'impérialisme anglais aurait toujours été d'une nature très conquérante, à l'instar de celui de l'empire romain et de ceux de l'antiquité.

Ce jugement est contraire aux faits historiques. Sans doute l'empire anglais ne s'est pas édifié sans l'appoint des armes. La création, sans force armée, d'un Etat qui embrasse le quart du monde, dont les parties, colossales par elles-mêmes, se trouvent dans tous les continents, séparées par les mers immenses, les vastes espaces, aurait été plus que merveilleuse.

Sans prétendre que toujours et partout l'expansion de la souveraineté anglaise a eu lieu suivant la plus stricte justice et le respect invariable de tous les droits, je n'hésite pas à dire qu'en somme elle s'est développée dans des conditions qui n'étaient pas produites par le simple esprit de conquête.

Avec beaucoup de raison, les Anglais s'enorgueillissent du fait que leur Empire s'est élevé, au cours des derniers siècles, d'une manière naturelle,—*a natural growth*—sans secousses plus violentes qu'il ne fallait. Quand il lui a fallu avoir recours aux armes, son accroissement a souvent plutôt été le résultat de guerres défensives.

L'étendue de l'empire britannique, en dehors du Royaume-Uni, se composant pour la plus grande partie des colonies autonomes du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du sud, et des Indes, il est facile de résumer en quelques lignes les événements qui ont réuni ces immenses régions sous l'égide du drapeau anglais.

Naturellement, l'histoire du Canada est mieux connue de nos concitoyens. C'est celle de notre pays, et elle nous intéresse davantage. Mais très peu nombreux parmi nous sont ceux qui savent comment la souveraineté anglaise a été étendue aux Indes, au continent australien, à une si grande partie de

l'Afrique. Quant aux colonies sud-africaines, j'en ai suffisamment expliqué l'origine et les développements dans le chapitre que je leur ai consacré. Je n'ai pas à y revenir.

Je ferai un très court résumé historique des autres, après mes remarques suivantes à notre sujet.

La découverte de l'Amérique

Le grand événement de la découverte de l'Amérique, à la fin du quinzième siècle, entraîna les nations de l'Europe occidentale à vouloir se tailler de vastes colonies dans le monde nouveau, "*aux espaces sans bornes*". L'Espagne, la France, le Portugal, la Hollande, entrèrent premièrement en lice. Si le fait d'aspirer à la fondation de colonies dans le nouvel émisphère, était inspiré par un impérialisme quelconque, l'Angleterre ne paraît pas avoir été atteinte, l'une des premières, de cette heureuse maladie, parce qu'elle tarda quelque peu à en manifester les symptômes. Les Hollandais s'installèrent à New-York avant les Anglais.

Comme tous doivent le savoir, l'Espagne s'empara de l'Amérique du Sud, la France, de la plus grande partie de l'Amérique du Nord. Elle commandait le bassin du Saint-Laurent, les grands lacs, le bassin du Mississipi, le roi des fleuves. Son étendard était arboré sur la Louisiane. Ces vastes contrées s'appelaient la Nouvelle-France. Subséquemment, la partie de l'Amérique du Nord qui longe les côtes de l'Atlantique. du Maine à la Virginie échut à l'Angleterre. Pour une impérialiste à tous crins, comme on le prétend, elle débutait modestement dans ses entreprises coloniales. Encore le gouvernement anglais n'y était-il que pour peu de chose. Les premiers émigrants de l'Angleterre, puritains pour la plupart, cherchaient sous d'autres cieux la liberté religieuse que leur patrie leur refusait à cette époque de fanatisme.

Comme il était inévitable, les colonies européennes en Amérique, toutes satellites de leurs métropoles, furent victimes des rivalités politiques des nations qui les avaient fondées. Pas satisfaites de se battre en Europe, ces nations voulurent aussi gratifier le Nouveau-Monde de leur savoir-faire sur les champs de bataille. Elles rêvaient moins de conquêtes de territoires américains que du triomphe de leurs ambitions respectives sur le vieux théâtre de leurs traditionnels exploits.

La guerre de sept ans n'eut pas une cause américaine, puisqu'il s'agissait de séculaires rivalités européennes.

Si la prise de possession de l'Amérique par les nations de l'Europe était une conquête, c'était celle de la race blanche sur la race jaune du monde nouveau, qu'elle dépossédait des domaines à travers lesquels elle promenait depuis des siècles sa fière indépendance.

L'Espagne et la France, en arborant leurs drapeaux sur les quatre-cinquièmes au moins du double continent américain, faisaient sûrement de l'impérialisme. Leur reprocherez-vous d'avoir ainsi arraché le Nouveau-Monde à la barbarie des races indiennes,—des farouches Iroquois, par exemple?

Quand Jacques-Cartier aborda le rocher de Québec, en y plantant dans le sol vierge la Croix du Christ, il était loin de soupçonner qu'il était le premier impérialiste qui eut remonté le St-Laurent,—"*au majestueux cours*".

Quand Champlain fonda Québec, et qu'à sa demande les Récollets vinrent y commencer leur œuvre admirable de civilisation chrétienne, ignoraient-ils qu'ils faisaient de l'impérialisme français dont la marée envahissante fut poussée par d'autres jusqu'aux Montagnes Rocheuses et dans toute la vallée du Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans sur le golfe du Mexique?

Oui, si le mot impérialisme a un sens raisonnable, l'Espagne et la France en ont fait largement en Amérique. Leur malheur a été,—surtout celui de l'Espagne—de le faire à dose mortelle de despotisme. Par la plus fausse conception politique, l'Espagne entreprit une grande œuvre de colonisation américaine dans le but de l'exploitation des colonies au profit de la métropole. Elle la voua ainsi au désastre qu'elle méritait et auquel ses colonies échappèrent en se révoltant contre son autorité, et en proclamant leur indépendance. C'est parce qu'elle persista jusqu'à la fin dans son incroyable erreur qu'en 1898, sommée et pourchassée par les Etats-Unis, elle fut forcée de fuir Cuba. La dernière pierre de son immense édifice colonial était renversée.

L'Angleterre tomba dans l'erreur de l'Espagne, mais moins lourdement. Comme l'Espagne, elle récolta ce qu'elle avait semé, pas aussi profondément toutefois. Les treize colonies anglaises de l'Amérique du Nord se révoltèrent et triomphèrent

dans la guerre prolongée de l'indépendance. Seul, le Canada français, cédé à l'Angleterre par le traité de Paris, lui resta fidèle.

C'est à cette date mémorable que la Grande-Bretagne abandonna toute idée d'impérialisme absolutiste, pour asseoir l'avenir de son Empire sur la large et puissante base de la liberté et de l'autonomie coloniales.

Nos historiens persistent à dire, avec assez de raison apparemment, que le Canada n'a pas été conquis par l'Angleterre, mais qu'il lui a été *cédé*. On ne peut s'attendre que les historiens anglais expriment la même opinion. Mais si la souveraineté britannique s'exerce au Canada en vertu d'un droit de cession, et non de conquête, toute la thèse nationaliste de l'impérialisme anglais s'emparant de la colonie française s'écroule du coup.

On dit souvent, et avec vérité, que l'histoire se répète fréquemment. Nous avons été tout récemment très menacés d'une répétition de cette cession du Canada, décrétée par le traité de Paris de 1763. La victoire de l'Allemagne en Europe et la défaite de l'Angleterre auraient fort bien pu avoir pour conséquence une nouvelle cession du Canada, cette fois en faveur de l'empire germanique. La seule influence qui aurait pu nous soustraire à cette redoutable destinée aurait été celle des Etats-Unis intervenant pour nous protéger, en invoquant leur doctrine Monroe.

Mais le gouvernement de Washington serait-il intervenu pour empêcher l'Allemagne autocratique et éperdument militariste de prendre solidement pied dans l'Amérique du Nord? Avec l'appoint des douze millions d'allemands dans la République, n'aurions-nous pas eu à craindre un courant puissant d'opinion chez nos voisins qui se seraient dit:—après tout, colonie pour colonie, nous aimons autant avoir pour voisine une colonie allemande qu'une colonie anglaise.

Je sais que je suis dans le domaine des suppositions, mais il me semble certain que toutes mes prévisions sont vraisemblables. Notre destinée dépendra du cours des événements. L'Allemagne victorieuse et maîtresse des mers, l'Angleterre vaincue et son pavillon protecteur chassé de l'océan, la paix se signant, à Londres, à Paris, à Vienne, ou à Berlin, en vingt-quatre heures nous pourrions, le désespoir dans l'âme, voir le drapeau germanique hissé sur la citadelle de Québec, symbole

de la cruelle souveraineté teutonne et de notre humiliante servitude.

Seule, l'intervention américaine pourrait l'en faire descendre. Mais est-il à supposer que le gouvernement de Berlin consentirait à le rappeler à une autre condition que celle de notre annexion à la République voisine?

Il est de mon devoir d'apprendre à ceux qui ne le savent pas encore, que l'une des principales raisons de la soif insatiable d'expansion coloniale de l'empire allemand, était le désir d'avoir des territoires où il aurait pu déverser le surplus annuel toujours croissant de son immense population. Quel horizon la conquête, sans coup férir, du Canada, à la taille territoriale quatorze fois plus grande que la sienne, ne lui eût-elle pas ouvert, s'il avait pu conclure avec les Etats-Unis un arrangement en vertu duquel il serait resté maître de notre avenir.

Avec sa puissance d'organisation, augmentée de toute l'impulsion d'un triomphe sans précédent dans les annales humaines, l'empire germanique aurait pu, en vingt ans, transporter dans l'ouest canadien, surtout, cinq millions de ses concitoyens qui eussent prochainement, avec l'augmentation naturelle de leur groupe, formé la majorité de notre population.

On doit savoir que les douze millions d'Américains-allemands sont pour beaucoup le plus grand nombre dans les Etats de l'ouest. Les deux groupes allemands, américain et canadien, contigus dans l'ouest, se répandant, comme une marée montante irrésistible, dans tout ce vaste intérieur, de la frontière mexicaine à l'océan Arctique, s'emparant de nos centaines de millions d'acres de terre d'une grande fertilité, comptant, en cinquante ans, une population totale d'au moins quarante millions, nous domineraient de toute la hauteur de leur souveraineté politique, de leur force, de leur nombre, de leurs richesses, appuyés sur l'empire germanique dominant l'Europe, les mers et le monde.

Avouons que notre nationalisme intransigeant aurait eu petite mine à se mesurer avec ce colosse et à exhaler sa rage impuissante contre cet impérialisme envahisseur.

Renversons le tableau pour contempler un spectacle plus encourageant.

L'Allemagne vaincue, l'Angleterre, la France, la Russie, l'Italie, enfin victorieuses, tout change d'aspect. La folie du militarisme outrancier, hors de toute raison, enfin guérie,

toute aspiration de domination universelle détruite pour longtemps,—pour toujours serait encore beaucoup mieux,—la paix rétablie avec des gages certains de durée, nous reprendrions courageusement le travail de l'édification de notre avenir, interrompu pour le salut de notre existence nationale.

Et de nouveau, les grands horizons s'offriraient radieux à nos regards enchantés. Nous pourrions entonner avec reconnaissance l'hosanna de notre délivrance du redoutable péril allemand.

Après cette digression dont, je l'espère, on reconnaîtra l'importance, je reviens à mon sujet.

Je conclus donc qu'en réalité l'Amérique n'a nullement été le théâtre des opérations de l'impérialisme anglais, au début de sa colonisation. Pratiquement, il ne s'y est exercé que par l'union fédérale des provinces en 1867, faite à notre demande expresse, et au moyen d'une charte constitutionnelle qui reconnaît tous nos droits et toutes nos libertés politiques dans les limites de notre large autonomie.

La colonisation de l'Australie

L'Australie est la seconde colonie autonome de l'Angleterre en importance. Elle forme la presque totalité de l'étendue du territoire du continent de l'Océanie, ainsi nommé parce qu'il se compose entièrement d'îles situées dans l'immense Pacifique. La Nouvelle-Zélande comprend le second groupe de ces îles océaniques. Elle est aussi une colonie autonome. Elle a voulu être élevée au rang de l'un des *Dominions beyond the seas*,—puissances au-delà des mers—. Depuis 1907, elle porte le nom, un peu prétentieux peut-être, mais assez autorisé par ses rapides progrès, de "Puissance de la Nouvelle-Zélande". —"*The Dominion of New Zeland*".

Ces deux colonies ont un territoire de plus de 3,000,000 de milles carrés—presqu'aussi grand que l'Europe—et comptent maintenant une population de près de six millions qui augmente rapidement. Elles ont un revenu annuel de $175,000,000, un commerce extérieur de $800,000,000.

L'Australie a deux cités, Sydney et Melbourne, de 700,000 mille âmes chacune. Ce sont deux centres commerciaux de grande importance.

Si le mouvement impérialiste a été pour quelque chose dans l'établissement de la souveraineté britannique en Océanie, il faut reconnaître qu'il a été bien pacifique. L'occupation de ce magnifique continent, destiné à un grand avenir, s'est faite tout naturellement par la seule prise de possession par les explorateurs anglais—Cook, Vancouver, et autres—au nom de leur Souverain. Ils y ont arboré le drapeau britannique, accueilli avec bienveillance par les aborigènes, dans la dernière partie du dix-huitième siècle—Cook en 1770—Depuis il y flotte gracieusement, au souffle vivifiant de la brise du Pacifique, sur une population qui, à bon droit, se considère une des plus heureuses du globe, parce qu'elle y poursuit ses fécondes destinées au sein de la paix intérieure et avec les avantages que lui assure l'exercice intelligent et énergique des libertés politiques que la métropole lui a garanties, et dont elle jouit depuis déjà plus d'un demi-siècle. Le fait est que l'Angleterre a reconnu l'autonomie de ses colonies australasiennes dès l'aurore de leur existence politique qui, en réalité, ne date que du milieu du siècle dernier, alors qu'elles entrèrent hardiment dans la période d'un progrès qui depuis se développe davantage d'année en année.

La colonisation australasienne par l'Angleterre, si satisfaisante et féconde en bons résultats, n'a donc pas été une œuvre inspirée par une ambition illégitime d'agrandissement démesuré, par un impérialisme condamnable.

Les Indes, l'Egypte et le Soudan

Un des plus grands faits de l'histoire du développement de l'empire britannique est celui de l'établissement de sa souveraineté aux Indes, immenses en étendue, en richesses, en population. Il faudrait des volumes pour en faire le récit complet.

Je ne prétendrai pas que tout ce qui s'est fait aux Indes mérite approbation. Le malheur a été que l'autorité anglaise y a été beaucoup trop longtemps laissée aux mains d'une compagnie. Ce système ne pouvait manquer de produire des abus que l'illustre Sheridan dénonça un jour, au Parlement impérial, avec une éloquence telle qu'elle créa dans l'auditoire une si profonde émotion que l'on dut proposer l'ajournement pour lui permettre de reprendre possession de lui-même. Les

hommes d'Etat anglais, il faut leur rendre cette justice, ne tardent jamais trop à trouver une solution favorable aux plus graves difficultés. L'odieux régime de la Compagnie des Indes a pris fin en 1858, en vertu de la loi impériale dite: *The Government of India Act—L'Acte du gouvernement de l'Inde.*

En 1876, l'illustre Disraëli—Lord Beaconsfield—voulut ajouter au prestige de sa Souveraine et de la Couronne. Il fit adopter par le Parlement la loi dite: "Des titres royaux", en vertu de laquelle Sa Majesté la reine Victoria fut proclamée Impératrice des Indes. C'est ainsi que, sans secousses, fut consacrée cette grande évolution qui fit passer des populations de plus de trois cent millions d'êtres humains, du gouvernement regrettable d'une compagnie à un régime impérial qui depuis bientôt soixante ans, fait régner aux Indes l'ordre, la paix et la prospérité, avec la somme de liberté possible chez cette immense population asiatique.

Un publiciste français a écrit:—

" Après neuf siècles de troubles, l'Inde a retrouvé la paix " sous la tutelle de l'Angleterre, le plus colonisateur de tous " les peuples de l'Europe. L'Angleterre a rendu à l'Inde un " service évident; elle l'a délivrée des guerres intestines qui la " déchiraient depuis l'origine de son histoire; elle lui a donné " une police et une administration."

La perfection n'étant pas de ce monde, pas plus chez les nations que chez les individus, si l'on veut juger sainement, impartialement, sans parti pris, le rôle d'une métropole dans les contrées qui relèvent de sa souveraineté, il ne faut pas seulement se scandaliser des choses répréhensibles qui nous frappent, mais juger l'ensemble de l'action par l'ensemble de ses resultats. Appréciant ainsi le gouvernement des Indes par l'Angleterre,—la seule manière bonne et juste—la conclusion s'impose à tout esprit équitable qu'en somme, depuis soixante années, l'exercice de l'autorité anglaise aux Indes a été favorable et fructueux.

Il est très étonnant qu'une population de centaines de millions, qui pourrait avoir des aspirations de complète indépendance nationale si faciles à réaliser, n'y pense même pas, et s'estime heureuse de vivre sous le drapeau qui abrite une si grande partie de l'univers. Evidemment, cela témoigne en faveur du régime anglais. Il n'est pas probable que le régime allemand eût obtenu le même résultat.

L'illusion germanique dont se berçait le gouvernement de Berlin, en se décidant à déclancher la guerre qui, dans son fol espoir, devait provoquer la révolte instantanée aux Indes, a été vite crevée. Les Indes sont restées admirablement loyales et fidèles. Leur attitude a dit assez hautement à l'Allemagne que, pour aucune considération, elles ne voudraient échanger l'autorité anglaise contre un régime teuton.

L'Egypte et le Soudan comptent pour 1,335,000 milles carrés dans l'étendue totale de l'empire britannique, avec une population de 15,000,000. Je suis du nombre de ceux qui félicitent la Grande-Bretagne d'avoir soustrait l'antique et glorieuse contrée égyptienne à la tyrannie ottomane. Une proclamation impériale, en date du 18 décembre 1914, y a établi le protectorat de l'Angleterre, reconnu par la France.

L'Egypte a son souverain dans la personne du Sultan, ou Khédive. En réalité, elle se gouverne beaucoup elle-même avec presque tous les attributs de la souveraineté. La Grande-Bretagne n'y exerce qu'un protectorat tutélaire qui a rendu les plus grands services aux Egyptiens, en maintenant l'ordre, assurant le règne de la justice, réorganisant leurs finances très délabrées, les dotant de chemins de fer, et favorisant d'une manière extraordinaire la production agricole du pays par les immenses travaux de la digue d'Assouan. On sait le rôle du Nil dans la fertilité du sol égyptien. Ces travaux avaient pour but—merveilleusement atteint—d'assurer une meilleure et abondante distribution des eaux fertilisantes du grand fleuve.

Si, dans les desseins providentiels, la terre a été créée pour que les hommes y vivent avec les bienfaits de la paix multipliés par le travail, les Egyptiens n'ont qu'à se louer d'être débarrassés du joug du turc barbare, et d'être désormais protégés par une des premières nations civilisatrices.

Je crois réellement que cette revue succincte de la situation respective des cinq plus grandes parties de l'empire britannique, est suffisante pour produire l'honnête conviction que, si l'Angleterre a été *impérialisante*, elle l'a, en somme, été pour le bien des populations si nombreuses et si diverses vivant sous l'égide de sa souveraineté, la plus favorable qui soit à la liberté coloniale.

Dans le chapitre relatif à la guerre du Soudan, j'ai fait ressortir toute l'importance du rôle bienfaisant de la Grande-Bretagne dans cette contrée africaine.

IMPÉRIALISME ET LIBERTÉ POLITIQUE

Que l'impérialisme, de sa nature, n'est pas incompatible avec la liberté politique ni avec le respect des aspirations nationales des groupes ethniques, l'histoire anglaise des derniers siècles surtout le prouve. C'est pendant cette période que l'empire britannique s'est plus unifié et consolidé. C'est également pendant la même période que, par une double opération, il se décentralisait, en organisant ses grandes colonies autonomes. C'est l'unité dans la variété, et la variété dans l'unité.

Le même effort qui dotait la Grande-Bretagne de la plénitude des libertés politiques par le triomphe du principe de la responsabilité ministérielle, se portait avec le même résultat jusqu'aux extrémités les plus lointaines de ses colonies. Le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud, la Nouvelle-Zélande, Terreneuve, étaient dotés de chartes constitutionnelles basées sur les mêmes principes que les institutions du Royaume-Uni.

L'impérialisme n'est dangereux et condamnable, je le répète, que là où il est au service d'une autocratie, du despotisme, de l'absolutisme. Il ne m'alarme pas du tout partout où il se développe avec de libres institutions, garanties et protégées par la responsabilité ministérielle.

Quoi qu'on en dise, le Canada, la première des colonies autonomes de l'empire britannique, est plus libre qu'il ne l'a jamais été. Comme toutes les autres nations, il subit le contre-coup d'événements qui ébranlent le monde, mais il reste absolument maître de l'initiative des efforts qu'il juge devoir faire suivant les circonstances. L'Angleterre ne nous a rien imposé, rien demandé, depuis le commencement de la guerre. Elle a accepté le concours que nous lui avons librement offert et donné. Dites, si vous le voulez, que dans un certain sens, il y a été contraint par la force des choses, par l'impérieuse nécessité de la situation créée par la volonté de ceux qui attendaient de la guerre la réalisation de leurs projets ambitieux. Mais n'accusez pas

injustement la Grande-Bretagne de l'avoir entraîné malgré lui dans un conflit subit, après avoir tout fait pour l'éviter.

Je voudrais, si ce n'était donner trop de développements à cet ouvrage, montrer par ce qu'il a produit en Angleterre, ce que l'on peut attendre de bien du régime constitutionnel anglais. Je n'en citerai qu'un exemple, celui que j'ai toujours considéré comme le plus frappant.

Au commencement du siècle dernier, les catholiques du Royaume-Uni, au point de vue des droits politiques, étaient encore sous le coup des lois iniques qui avaient suivi la réforme religieuse. Ils n'étaient ni électeurs, ni éligibles à la Chambre des communes.

Ils réclamèrent justice. Des intelligences d'élite reconnurent le bien fondé de leurs revendications, et les appuyèrent. Cette grande lutte politique dura plus de vingt ans.

Remarquons bien le double but à atteindre.

L'électorat anglais était exclusivement protestant. Il n'y avait pas un électeur catholique dans tout le Royaume-Uni.

Les défenseurs protestants des droits des catholiques avaient donc pour première tâche de persuader une majorité suffisamment influente et nombreuse des électeurs protestants, que justice devait être rendue à leurs concitoyens catholiques. Au début, elle paraissait excessivement difficile, sinon impossible. Ils ne se découragèrent pas et luttèrent vaillamment, éloquemment.

La majorité une fois persuadée, convaincue, élirait des députés à la Chambre des communes qui, eux, voteraient une loi rendant les droits politiques aux catholiques. Mais espérer faire voter semblable loi par une Chambre des communes exclusivement protestante, dans laquelle pas un député catholique ne siègerait, n'était-ce pas compter sur l'impossible?

Après une lutte constitutionnelle de plus de vingt longues années, ce que j'appellerai un phénomène de persuasion s'accomplit. L'électorat anglais—entièrement protestant,—donna à une forte majorité parlementaire, dans une chambre entièrement protestante comme lui-même, le mandat d'adopter la loi de l'émancipation des catholiques. C'est en 1829 que le Parlement impérial s'honora par ce grand acte de justice.

Tous les obstacles avaient été successivement vaincus. La Chambre des Lords, foyer ardent de la résistance aux réclamations des catholiques, se cabra d'abord devant la décision

des Communes. Réalisant l'inutilité d'une opposition prolongée, elle se désista et adopta la loi qu'elle ne pouvait retarder davantage.

Mais il fallait compter avec la Couronne. Le roi Georges IV était résolument hostile à la législation proposée. Ce Souverain, encore trop sous l'influence des prétentions de son prédécesseur, Georges III, relatives à la prérogative royale, s'alarmait bien vainement. Il se croyait menacé dans sa double autorité de chef de l'Etat et de chef de l'église anglicane. Il refusa sa sanction à la loi votée par les deux chambres. Naturellement la menace d'une crise ministérielle aigüe s'en suivit.

Sir Robert Peel avait toujours été l'adversaire ardent et résolu de l'émancipation politique des catholiques. Mais c'était une intelligence très éveillée, un homme d'Etat digne de ce nom. Il allait en donner une preuve certaine en sortant la Grande-Bretagne de la situation menaçante dans laquelle l'action du Souverain l'aurait jetée.

Sir Robert Peel avait réalisé que toute résistance à l'émancipation des catholiques était devenue impossible et très dangereuse. Il s'était convaincu que dans l'intérêt de l'Empire, cette question devait enfin avoir sa solution favorable. Il eut le courage d'avertir son Souverain que son opiniâtreté à refuser l'acte de justice voulu par l'électorat et les deux Chambres lui faisait jouer sa couronne, que l'agitation à Londres était intense, qu'un entêtement injustifiable ferait bientôt gronder la révolution aux portes du palais royal.

Alors Georges IV céda. Peu après, Sir Robert Peel, dans un discours admirable, proposait lui-même la loi rendant enfin justice aux catholiques, la faisait voter par les deux Chambres et sanctionner par le Roi.

Un grand acte de justice nationale a toujours sa récompense. Les catholiques admis au nombre des libres citoyens de l'Empire, ont été sujets loyaux et fidèles. Georges IV et ses successeurs en ont eu depuis bien des preuves, notamment dans la guerre actuelle, les soldats catholiques s'y distinguant volontairement par leur nombre et leur héroïsme.

Le succès de la lutte pour l'émancipation des catholiques du Royaume-Uni, obtenu dans des circonstances aussi difficiles, est incontestablement l'un des triomphes les plus beaux et les plus honorables que la liberté politique ait jamais remportés. Je n'en ai jamais lu le récit, si palpitant d'intérêt, sans une

profonde émotion. De plus en plus, la conviction pénétrait ma raison et mon âme qu'un grand peuple libre accomplissant un grand acte de justice offre à la postérité un spectacle digne d'admiration et un exemple salutaire.

Tout n'est donc pas blâmable chez un peuple appelé par la Providence à l'un des premiers rôles dans l'histoire. Personne n'a le droit de l'anathématiser parce que son influence prend des proportions impériales, tout en restant bienfaisantes.

Je cède au désir d'ajouter, en les résumant, à cette page si belle et si encourageante de l'histoire parlementaire et constitutionnelle de l'Angleterre, celles qui ont tant contribué à l'expansion des libres institutions dans le monde.

Sans remonter à l'époque où la "Grande Charte"—*Magna Charta*—et le "Bill des Droits",—*Bill of Rights*—consacraient les principes constitutionnels fondamentaux qui devaient finalement faire crouler les dernières prétentions de l'absolutisme, faisons une revue rapide de l'œuvre de l'électorat anglais et du Parlement impérial depuis un siècle. Elle se distingue, plutôt elle s'est illustrée par huit grands actes qui suffisent à coup sûr à honorer une nation.

En premier lieu, la glorieuse émancipation des catholiques. Je viens d'en résumer l'historique.

Ensuite, par ordre chronologique, l'abolition des lois sur l'importation des céréales, longtemps discutée, finalement obtenue sur la proposition et l'initiative du même Sir Robert Peel, qui en avait été jusque-là l'adversaire déterminé. Comme dans le cas de l'émancipation des catholiques, une seconde fois, il cédait à l'évidence. Pour rendre justice aux populations industrielles, se multipliant si vite, menacées de la famine par la cherté du pain, il renonce à son opinion personnelle et fait voter la loi qu'il avait toujours combattue.

L'avènement de la reine Victoria assure la reconnaissance définitive du principe de l'entière responsabilité ministérielle dans le gouvernement de la Grande-Bretagne.

Ce principe de la responsabilité des ministres pour tous les actes du Souverain, qui ne doit et ne peut désormais agir officiellement que sur leur avis, le Parlement impérial en étend l'application, autant que possible, à toutes les parties de l'Empire capables de pratiquer le gouvernement constitutionnel qui régit le Royaume-Uni.

L'abolition de l'esclavage dans toute l'étendue de l'empire britannique est, on l'admettra sans conteste, l'un des mouvements politiques qui l'honorent le plus.

Après avoir sûrement consolidé la liberté politique, l'électorat et le Parlement anglais consacrent la liberté commerciale, en ouvrant le marché de la Grande-Bretagne aux produits de toutes les nations, et la liberté maritime en ouvrant les ports de l'Empire aux pavillons de tous les peuples.

Le Parlement impérial comprend que le régime constitutionnel du Royaume-Uni ne peut produire tous les fruits attendus avec un électorat restreint à certaines classes privilégiées. Pour se soutenir, l'édifice, admirable de structure, de force, a besoin d'une base plus large, plus solide, plus enfoncée dans le sol national. Conséquences de cette conclusion très sage et très rationnelle, abolition des bourgs pourris, redistribution des circonscriptions électorales, élargissement du cens électoral. Cette évolution est marquée par des luttes très vives provoquées par le conflit des aspirations et des intérêts. L'adoption du premier bill de la réforme électorale en 1832, prélude à la série des lois qui, à diverses dates, appelleront successivement les diverses classes de la population à l'exercice des droits politiques, et feront de l'électorat anglais l'un des plus libres, des plus éclairés, des plus indépendants du monde.

A dater de 1867, création des grandes colonies fédératives autonomes, avec délégation de l'exercice de la souveraineté dans l'administration de toutes leurs affaires intérieures. Les unions canadienne, australienne, sud-africaine, couvrant des territoires de plus de sept millions de milles carrés, entraient dans la carrière avec toutes les espérances et la confiance qu'inspirent leurs libres institutions.

Finalement, le Parlement impérial couronne son œuvre en votant l'autonomie—*le Home Rule*—pour l'Irlande.

A toutes ces grandes mesures de l'ordre politique, le Parlement anglais ajoute maintes réformes sociales urgentes. Il s'honore davantage en s'affirmant courageusement, et avec une tenace persévérance, le partisan déterminé du maintien de la paix.

Si tout cela est de l'impérialisme, c'est de l'impérialisme de bon aloi. Le monde n'en aura jamais trop.

L'Angleterre ancienne contemporaine.—L'Irlande

Il est infiniment regrettable de constater la persévérance des efforts faits pour préjuger aussi l'opinion canadienne-française contre la Grande-Bretagne, en rappelant à tout propos certaines pages de son histoire qui, vraiment, ne sont pas précisément dignes d'admiration. Cette persistance prouve bien, d'un autre côté, que l'on reconnaît trop la difficulté de critiquer raisonnablement la politique générale actuelle de l'Angleterre, puisque l'on remonte ainsi à des faits historiques que l'opinion publique anglaise est unanime aujourd'hui à désapprouver.

En justice pour la mère-patrie, il faut dire que cette manière de condamner le présent irrépréhensible en s'appuyant sur le passé, n'est pas plus favorable à toutes les autres nations. Quel peuple, en relisant son histoire au cours des siècles, n'y trouve pas ample matière à de poignants regrets? Si les fils d'aujourd'hui pouvaient ne pas respecter la mémoire de leurs ancêtres, ils n'auraient que trop souvent lieu de leur faire de cruels reproches. Mais l'affection filiale l'emportant, ils pardonnent les fautes pour ne se ressouvenir que des actions qui méritent leur reconnaissance.

A quoi bon ressasser le passé à jamais éteint, pour se donner raison de condamner le présent qui ne mérite certainement pas cette flétrissure? Pourquoi tout vrai patriote doit-il étudier l'histoire de son pays et celle des autres, sinon pour y puiser les enseignements qui en découlent, et travailler, en conséquence, au bien public en évitant les erreurs commises, et en s'inspirant de la pensée du bien accompli.

Pour prouver les anciens méfaits de l'Angleterre, on ne manque jamais de signaler sa conduite vis-à-vis l'Irlande. Sur ce sujet, on se compte certain de toujours réussir à provoquer une recrudescence de sympathies pour une vaillante nation qui a courageusement souffert. Pour ne pas manquer son effet, on dénonce ses persécuteurs à l'éternelle vindicte de la postérité.

Je conçois que la lecture du récit de bien des événements historiques, chez toutes les nations, inspire une légitime indignation. Mais quand je constate chez un peuple des efforts persévérants pour effacer ses errements d'un autre âge, je me sens porté à la miséricorde. Sans excuser la faute, j'admire la réparation. Toujours le repentir sincère méritera le pardon.

Quand l'incendie achève de s'éteindre, pourquoi souffler sur les cendres et le ranimer? Y réussir, n'est-ce pas faire revivre l'élément destructeur et produire un nouveau désastre?

Le temps est-il bien choisi pour renouveler contre l'Angleterre les accusations trop justifiées par son ancienne administration des affaires de l'Irlande? Ne serait-il pas plus opportun et plus sage de lui tenir un compte favorable de sa détermination de satisfaire les légitimes aspirations irlandaises?

Le conflit anglo-irlandais n'a pas été seulement national. Il a surtout été religieux. S'il ne se fût agi que de la race, il est probable que l'Irlande, à l'exemple de l'Ecosse, se serait vite accommodée de l'union avec la partie principale des îles britanniques.

Mais la croyance religieuses était à la base de la rivalité. De là sa gravité. Il faut bien reconnaître que la Réforme, une fois triomphante dans la Grande-Bretagne, n'a pas été plus tendre pour les catholiques anglais que pour les irlandais restés invinciblement fidèles à la foi de leurs pères.

Toutefois est-il bien juste de tenir quand même la génération actuelle responsable des cruautés d'Henri VIII et autres, lorsque l'on est témoin de sa généreuse initiative pour les réparer? Ne convient-il pas d'opposer au spectacle désolant des siècles disparus, celui si encourageant d'un présent qui l'efface de plus en plus?

J'ai précédemment rappelé comment s'était accompli le grand acte de justice de l'émancipation des catholiques dans le Royaume-Uni. Cette mesure, tardive peut-être, n'en mérite pas moins une sincère et favorable appréciation. La catholique Irlande en a profité comme les catholiques anglais et écossais.

La question irlandaise n'était pas seulement religieuse, elle était aussi sociale et politique. J'étais encore bien jeune lorsque je constatai avec la plus vive satisfaction la lutte de M. Gladstone, qui avait entrepris de faire voter par le Parlement impérial la mesure relative à la tenure des terres en Irlande. Cette réforme sociale était devenue urgente. Le Parlement l'accomplit.

Peu après, la question des relations politiques de l'Irlande avec l'Angleterre s'imposa avec force à la favorable considération des hommes publics anglais. Le même M. Gladstone commença alors la bataille parlementaire et électorale qui devait se terminer par le trimphe définitif de l'autonomie locale de

l'Irlande, le "Home Rule." N'eût été la guerre déchaînée par l'Allemagne, l'Irlande serait aujourd'hui dans la pleine jouissance des nouvelles institutions que la majortié de la nation anglaise et écossaise et le Parlement lui ont octroyées en justice, et aussi avec l'espoir qu'elles produiront une cordiale amitié entre les trois grandes races du Royaume-Uni.

A ceux qui, dominée par leurs profondes sympathies pour les nations persécutées, oublient le martyre actuel de la Belgique, de la Pologne, de la Serbie et de l'Arménie, pour ne pleurer que sur les anciens malheurs de l'Irlande, en si bonne voie de réparation par les généreux descendants de ceux qui en ont été les auteurs, on peut demander si l'Allemagne a jamais pensé à réparer ses torts envers la Pologne qu'elle a toujours voulu tyranniquement germaniser.

L'Allemagne aurait-elle, comme l'Angleterre, maintenu, en faveur de l'Irlande, le droit à une représentation, à la Chambre des communes, double de celle que sa population justifiait? Je signale ce fait important comme une preuve éclatante du désir de l'Angleterre de rendre justice à l'Irlande. Et quand, tout récemment, le Parlement impérial exemptait l'Irlande de la conscription militaire qu'il imposait à l'Angleterre et à l'Ecosse, ne témoignait-il pas de sa volonté persévérante à favoriser la sympathie des rapports de la Verte Erin avec la Grande-Bretagne?

Il y a peu de mois, la capitale de l'Irlande, la cité de Dublin, a malheureusement été le théâtre d'une révolte insensée fomentée par l'odieux gouvernement allemand ou ses mercenaires. Il fallait bien la réprimer? C'était un devoir sacré pour le gouvernement anglais dans l'intérêt de l'Empire et surtout dans celui de l'Irlande. La répression a-t-elle été plus sévère que nécessaire? C'est très probable. Comme bien d'autres, je crois réellement qu'il eût été préférable de limiter le châtiment aux plus coupables, leur crime étant sans la moindre excuse possible, et de se montrer miséricordieux pour les victimes d'un entraînement irréfléchi.

Mais les auteurs et les participants d'un pareil événement, en Allemagne, n'auraient-ils pas été châtiés d'une manière cent fois plus terrible?

Anglais, Canadiens-français, Irlandais, tous appelés par la Providence à vivre sur le sol de notre patrie, n'est-il pas beau-

coup mieux de ne pas revenir sur un passé lointain, afin de ne pas raviver des haines que nous devons tous nous efforcer d'éteindre jusqu'à leur dernier vestige?

Guerres justes et injustes

L'affreux conflit qui se poursuit avec une énergie de jour en jour plus manifeste, a donné une nouvelle actualité à la question toujours intéressante de la justice et de l'injustice de la guerre.

Que, de tout temps, la terre ait été ensanglantée par des luttes armées dont l'injustice était évidente, personne ne le nie. Que la guerre soit abominable, tout le monde l'admet. Tout de même, il s'est trouvé, ces dernières années, en Allemagne, de prétendus penseurs—militaires, sabres au poing, ou diplomates galonnés d'un or éclatant—qui, sans rougir de honte, ont soutenu que la guerre en soi était un bienfait. Le malheur est que cette monstrueuse conception de la plus terrible malédiction que la Providence vengeresse ait fait peser sur l'humanité, coupable envers son Créateur, a remué profondément un grand peuple et l'a porté aux pires excès de la barbarie.

La difficulté n'est donc pas de juger la guerre en elle-même. Sur ce point tous sont d'accord. Mais il y a cet embarras inextricable que les nations, ne relevant d'aucun tribunal qui puisse d'autorité régler leurs différends, il n'y a pas d'autre ressource que celle de la force armée pour la revendication de droits méconnus. Il s'en suit que le gouvernement d'une nation a le droit de déclarer la guerre. Mais dans quels cas peut-il légitimement exercer ce droit? C'est sur ce point que les opinions se divisent.

Suivant les uns, la guerre étant en soi une abomination, un gouvernement n'a le droit de la faire que dans les trois cas suivants :—

1. Pour protéger son propre pays ;
2. Pour remplir les obligations d'honneur qu'il a contractées envers les autres nations ;
3. Pour secourir une faible nation injustement attaquée.

Cette définition est assez exacte en théorie. Généralement les principes théoriques sont faciles à exposer; c'est l'application pratique qui en est difficile. C'est pourquoi, excepté dans les circonstances dont l'évidence crève les yeux de tous—et

encore,—on ne s'entend jamais sur la justice ou l'injustice d'une guerre.

Il semble pourtant que la guerre actuelle fait certainement exception, et qu'à son sujet deux opinions ne sont pas possibles. Et cependant, que voyons-nous?

Que l'Allemagne, par exemple, s'évertue à donner le change, à poser en victime, à se dire persécutée, à affirmer qu'elle a été forcée à se défendre contre des agresseurs qui ont juré sa perte, tout cela pour enflammer les imaginations des siens, fouetter leur patriotisme afin de leur arracher un consentement héroïque à tous les sacrifices. C'est le comble de l'hypocrisie, mais enfin cela s'explique un peu. C'est le remords de la coupable aventure qu'elle a risquée, en 1914, qui se manifeste malgré elle. Avoir compté avec certitude écraser, en quatre mois, toutes les résistances, et établir sa domination triomphante, pour se trouver, après plus de trois longues années de guerre, en face d'ennemis devenant de jour en jour plus redoutables,plus nombreux et plus confiants dans la victoire, c'est à coup sûr un renversement de nature à la faire rager.

Mais ce qui est absolument inconcevable, c'est qu'il puisse se trouver parmi nous quelques-uns qui hésitent encore à se prononcer en faveur des Alliés, et à leur souhaiter un succès qui couperait court pour longtemps aux folles extravagances d'un militarisme tyrannique.

Si l'on applique à l'Angleterre les trois principes plus haut énumérés, nous constatons qu'ils justifient pleinement sa conduite.

L'Angleterre a été obligée de faire la guerre pour protéger son territoire contre l'invasion qui serait devenue facile si la France et la Belgique avaient été écrasées, conquises et démembrées.

Elle fait la guerre pour remplir l'obligation d'honneur qu'elle avait contractée de garantir la neutralité de la Belgique.

Elle fait la guerre pour secourir la faible nation belge, injustement attaquée, et incapable de se défendre seule contre le puissant empire germanique.

Jamais guerre n'a été plus juste, jamais une nation n'a défendu une cause plus sacrée.

En participant librement à une pareille guerre, le Canada s'honore lui-même et mérite l'admiration et la reconnaissance du monde civilisé.

LE LENDEMAIN DE LA PAIX

Quand l'aurore de ce beau jour se lèvera pour le bonheur de l'humanité, le Canada sera-t-il appelé à étudier la meilleure solution de problèmes politiques nouveaux? C'est probable. Que seront ces problèmes? Très difficile de le dire maintenant. Le mieux que l'on puisse faire se limite à des conjectures que les événements pourront complètement changer.

Il est pour le moment absolument inutile de considérer quels changements organiques pourrait entraîner, dans notre situation politique, la conclusion d'une paix qui, malheureusement, laisserait le monde exposé à un prochain renouvellement du fléau dont la guerre actuelle n'aurait pas réussi à le délivrer, sinon pour toujours, du moins pour de nombreuses années. J'ai déjà dit quelle serait la conséquence certaine et immédiate de ce nouveau malheur, encore plus déplorable que celui que nous subissons, au milieu de tant de misères, de si cruels, mais généreux sacrifices, de tant de larmes. Les nations belligérantes—et nous en sommes—au lieu de consacrer toutes leurs énergies à la réparation des désastres inouïs du conflit,—suspendu, mais non terminé,—recommenceraient, dans des conditions aggravées, les préparatifs d'une autre guerre plus terrible et plus désastreuse que la présente dont les opérations n'auraient été qu'ajournées. En réalité, ce ne serait qu'un armistice et non la paix, avec cette grande différence, toutefois, qu'avec l'armistice régulière, jamais de longue durée, les belligérants n'ont pas le temps de se préparer fortement à reprendre les hostilités, tandis qu'une paix qui n'aurait rien réglé définitivement, ne ferait que déterminer davantage les ennemis non réconciliés à un autre combat à mort, après une longue et ruineuse organisation.

Nous conservons le ferme espoir que la Providence, dans sa miséricordieuse clémence, ne permettra pas que le sacrifice des vies par millions, que tant de dévouement, de courage, d'héroïsme, n'aient pas l'heureux résultat d'une paix pour longtemps assurée, et le rétablissement de la concorde internationale.

Surtout si la guerre actuelle a la conséquence de première importance du désarmement partiel, et de la cessation des efforts criminels d'un militarisme barbare, nous pourrons envisager l'avenir avec confiance, et en régler beaucoup plus facilement les conditions.

Je sais bien que beaucoup s'alarment des perspectives d'après guerre. Ils voient déjà les colonies, à la sortie même de cette tourmente qui leur aura coûté si cher, par le sang, héroïquement versé, de leurs enfants, et les frais énormes généreusement encourus, étreintes à Londres par la cruelle pression d'un impérialisme absorbant et sans pitié.

J'aspire de toute ma volonté et de tout mon patriotisme, qui n'est pas moins profond et sincère parce qu'il n'est pas intempestivement bruyant, à les rassurer. Je suis ému à l'idée de leurs craintes, et je serais si heureux de les convaincre qu'elles ne sont pas fondées.

C'est dans les jours les plus difficiles qu'il faut faire appel à son bon sens pour ne pas se torturer d'effroi à la pensée de malheurs dont l'imagination s'épouvante sans raison.

L'origine de ces appréhensions, qui inquiètent gravement même des esprits très sérieux, date de plusieurs années avant la guerre. Elles sont nées le jour où les chefs politiques coloniaux ont été convoqués à Londres pour conférer avec le gouvernement britannique sur plusieurs sujets importants, surtout celui de la défense de l'Empire. Les adversaires déclarés de cette évolution politique, que, sans gêne, ils décorent du mot toujours redoutable de "révolution," se sont appliqués avec ténacité à propager, à ce sujet, des craintes que, naturellement, les événements de la guerre avivent gravement. Je crois à la sincérité de leur opinion, dont ils donneraient une preuve en n'exagérant pas leur appréciation de faits plus faciles à juger qu'ils ne paraissent le supposer.

Enfin, soyons donc de bon compte. Est-ce une chose si extraordinaire à concevoir que celle du désir des hommes d'Etat responsables des destinées de l'empire britannique, en face de l'invincible détermination de l'Allemagne de surfaire son organisation militaire, territoriale et maritime, de causer, avec les représentants autorisés des grandes colonies autonomes, des besoins de la situation nouvelle, et des meilleurs moyens à prendre pour conjurer les dangers qu'elle offrait, et dont un avenir si prochain devait cruellement prouver toute la gravité.

Après tout, M. Asquith, M. Campbell-Bannerman, M. Balfour, M. Bonar Law, M. Chamberlain lui-même,—dont on a réussi à faire un épouvantail dans bien des foyers canadiens,—et tant d'autres, n'étaient pas des bandits attirant dans un traquenard nos chefs politiques les plus avisés, les plus respectés, pour leur arracher, le pistolet à la main, la trahison des intérêts les plus sacrés de ceux qui les honoraient de leur confiance!

J'ai mentionné Chamberlain. Bien qu'il soit disparu de la scène plusieurs années avant son départ pour un monde meilleur, je connais de mes amis qui encore aujourd'hui n'oseraient pas prononcer son nom, tant le spectre de cet impérialiste prétendu enragé leur inspire de frayeur. Je me rappelle le temps, peu éloigné, où un adversaire passionné de l'impérialisme, dont il n'avait pas la moindre notion, s'imaginait qu'après avoir dit avec un mépris sarcastique:—*ce Joe Chamberlain*, il entendait sonner les éternelles trompettes, et croyait voir poindre la fin du monde.

Je puis en parler à mon aise, parce que tout en appréciant fort son talent et ses services, je ne me suis jamais convaincu de l'excellence des vues politiques qui lui tenaient le plus au cœur, et qu'il a vainement travaillé à faire prévaloir avec une énergie et une persévérance à toute épreuve. Dès les commencements de la cruelle maladie qui, des années durant, l'a cloué sur un lit de douleur, sans affecter, au début, son intelligence supérieure, il a pu se convaincre qu'il n'avait pas réussi à rallier ses concitoyens aux opinions qu'il leur avait soumises avec une si profonde conviction. Il y tenait tant que cette constatation a dû lui être bien pénible, et assombrir de tristesse ses derniers jours. Il n'est plus depuis déjà quelque temps. Personne n'a hérité de ses conceptions politiques, et repris son programme. On peut donc se rassurer, et prononcer son nom sans terreur.

Le résultat net de l'active campagne menée, avec tant d'entrain, par M. Chamberlain, a été absolument négatif. Sous divers rapports, l'un des membres les plus distingués et les plus influents du cabinet de M. Balfour, il ne réussit même pas à rallier ses collègues à ses opinions sur les moyens à adopter pour accroître l'unité de l'Empire qu'ils souhaitaient pourtant autant que lui-même. Il est même douteux qu'un seul d'entre eux fût d'accord avec lui. Il avait trop de sens politique, et

connaissait assez l'esprit de la constitution pour ne pas tarder à comprendre que sa divergence d'opinion avec le chef du gouvernement sur un point essentiel du programme ministériel, ne lui permettait pas de rester à ses côtés. Il démissionna pour la double raison de ne pas compromettre le cabinet devant l'opinion publique, et pour reprendre son entière liberté d'action dans l'énergique propagande qu'il était décidé de continuer avec plus de courage que jamais en faveur de ses idées, ou plutôt, je dois dire, ses illusions. Il constata bientôt l'inutilité de ses efforts. Plus qu'il ne le supposait, il avait, sans le vouloir aucunement, miné le ministère Balfour dans l'opinion. Aussi les élections générales de 1905 furent pour le parti unioniste un véritable désastre. Ses adversaires, radicalement hostiles aux vues de M. Chamberlain, remportèrent un éclatant succès qui leur assurait un long règne au pouvoir.

M. Chamberlain, pendant toute sa campagne en faveur de sa thèse favorite de l'unité de l'Empire, qui l'enthousiasmait quand il exposait ses beaux rêves à un auditoire auquel il communiquait son vibrant patriotisme, se tenait dans des généralités, d'ordinaire peu dangereuses, aussi longtemps qu'il est possible d'éviter d'en préciser l'aspiration et la nature. Sur un seul point il exposa toute sa pensée. Il s'agissait des relations commerciales entre la Grande-Bretagne et ses colonies. Il voulait, autant qu'il a été possible de le bien comprendre, que l'Angleterre s'occupât avant tout de développer son commerce extérieur avec ses colonies, dût-elle pour cela négliger, sacrifier même ses relations commerciales avec le reste du monde. Ce fut sa capitale erreur. On lui répondit, avec infiniment de raison, que c'était là une chimère irréalisable, que pareille politique serait également défavorable au Royaume-Uni et à ses colonies, que le commerce extérieur colonial était tellement inférieur en valeur totale à celui de la Grande-Bretagne avec les autres nations, qu'il ne pouvait pas être question de compromettre l'avenir de l'Empire par une expérience vouée à l'insuccès le plus complet.

Si j'ai bonne mémoire, je crois me rappeler avoir lu, dans le temps, dans un des premiers journaux de Londres, que le propre frère de M. Chamberlain, homme à la tête de grands intérêts commerciaux et industriels, à Birmingham, ou les environs, était décidément hostile à ce dangereux projet.

Il devrait suffire, pour se rassurer, à ceux qui parmi nous s'alarmaient de la propagande de M. Chamberlain, de constater, par le résultat éclatant des élections de 1905 dans le Royaume Uni, qu'elle avait fait long feu, et cessé d'être un facteur dans le mouvement politique de la mère-patrie.

Son auteur entrant dans son éternel repos, personne n'a voulu accepter sa succession, même sous bénéfice d'inventaire, et si le *Chamberlanisme* hante encore quelques esprits, je les conjure, pour la quiétude de leur âme et la paix de leur conscience, de chasser pour toujours cet inoffensif fantôme. C'est un rêve du passé, à jamais éteint comme la pensée qui le caressait et la chaleureuse parole qui l'exprimait.

Pour rendre un hommage mérité au talent et à la sincérité de M. Chamberlain, je dois ajouter qu'un homme moins bien doué n'aurait jamais réussi à donner temporairement un relief inquiétant à de pareilles idées.

Les conférences tenues à Londres n'ont, en somme, comme je l'ai dit, été que d'intéressantes causeries sur des sujets de haute importance sur lesquels il était bon de se renseigner. Ce qui s'y passait ne liait personne. C'est une profonde erreur de prétendre qu'elles ont conduit les colonies autonomes à l'obligation de participer, malgré elles, aux guerres de l'Empire, notamment à celle dont l'Angleterre et le Canada sont encore actuellement les victimes. Elles n'auraient jamais eu lieu, que l'Allemagne, violant la neutralité de la Belgique, l'étranglant avec une sauvage barbarie, se ruant, comme un torrent sanguinaire impétueux sur la France, massacrant prêtres, religieuses, vieillards, épouses, mères et enfants, détruisant les œuvres et les monuments du génie humain, menaçant l'Angleterre de sa fureur vengeresse pour n'avoir pas consenti à son déshonneur en trahissant sa foi jurée, que le Canada, se levant dans sa généreuse indignation, n'en aurait pas moins envoyé, au prix de ses trésors, ses héroïques enfants, sur les champs de bataille de l'Europe, pour venger l'humanité outragée par ce nouveau vandalisme, à la honte éternelle de la civilisation si elle ne faisait pas un suprême effort pour en triompher.

Cent conférences se seraient réunies dans la capitale de l'Empire, que, l'Allemagne se décidant à maintenir la paix, comme l'Angleterre l'implorait de le faire, le Canada n'aurait pas armé un seul soldat.

Il ne faut pas confondre la force des événements avec les nécessités qu'elle produit. Ce serait prendre l'effet pour la cause.

Le bandit armé qui vous attaque sur la rue vous oblige à vous défendre. Dira-t-on que vous êtes le coupable si vous réussissez à le terrasser?

———

CONSOLIDATION OU DISSOLUTION DE L'EMPIRE

Pour développer les idées qui suivent, il me faut supposer que la paix a été faite aux conditions, *sine qua non*, pour lesquelles les Alliés sont tenus de combattre jusqu'à la victoire qui les rendra certaines. La raison a enfin repris son empire. Les eaux ensanglantées de ce déluge qui aura failli noyer la race humaine, se retirent lentement en fécondant le sol encombré des ossements des martyrs du patriotisme le plus sacré. Ce qui reste debout des monuments du passé réapparait en perçant la vague criminelle qui les dérobait aux regards attristés du monde menacé d'effondrement. L'ordre et la tranquillité sont rétablis; le carnage a pris fin. Les arts de la paix vont refleurir en portant des fruits bénis de tous. Le militarisme est relégué dans une tanière de laquelle les nations ne lui permettront pas de sortir de si tôt.

Dans ces conditions, quelle devra être la première préoccupation des hommes d'Etat? Evidemment, réparer les désastres de la guerre et asseoir la prospérité des peuples sur de nouvelles bases larges et puissantes. Il faudra réédifier partout où les ruines auront été accumulées.

La question de la défense future de l'Empire ne saurait s'imposer à la considération immédiate des chefs de l'Etat et de la nation elle-même. D'ailleurs, pourquoi parlerait-on tout de suite de réorganisation militaire, si tous les gouvernements ont consenti une trève qui devra, pour au moins cinquante ans, assurer la paix mondiale? De plus, toutes les nations belligérantes sortiront de cette guerre avec, chacune, des millions de vétérans. Quelle raison y aurait-il pour aucune d'elles de s'occuper en premier lieu de parfaire sa réorganisation militaire sous le futile prétexte que l'une ou l'autre pourrait bien encore jeter le défi? Si cet invraisemblable avait lieu, jusqu'à dix ans après la paix elles pourraient, en moins d'un mois, rappeler vingt millions d'hommes sous les drapeaux. Toutes,

elles vont émerger de cet interminable conflit tellement épuisées de ressources que pas une d'elle ne saurait être tentée de le recommencer.

L'empire britannique, comme tous les autres, aura tout le temps voulu pour considérer les besoins futurs de son organisation militaire. Pour un, je suis convaincu que les chefs politiques les plus sages, les plus sensés, les mieux équilibrés de l'Angleterre, ne seront que trop heureux de reprendre l'honorable tradition de leur politique pacifiste du dernier siècle. Je n'ai point la moindre appréhension que nous serons débordés par les exigences insensées d'un militarisme déraisonnable et dangereux. Des exagérés, des impétueux, des déséquilibrés sous le morbide effet du cauchemar de la guerre récente, il y en aura. Impossible d'en faire disparaître la race de la terre qui, heureusement, produit de meilleurs fruits. On peut être certain que le bon sens anglo-saxon, toujours si pondéré, aura vite raison des cerveaux hantés par une trop forte vision de gloriole chevronnée, qui ne sera pas celle qui aura le plus brillé sur les champs de bataille.

Notre situation financière, au rétablissement de la paix, sera sans doute très obérée. Si les hostilités durent encore un an et plus, ce qui ne paraît que trop certain, un milliard bien rond y aura passé. A cette somme, il nous faudra ajouter les frais du rapatriement de notre héroïque armée, des pensions à payer aux veuves et aux orphelins de ceux qui, morts glorieusement au champ d'honneur, ne reviendront pas, aux blessés et à leurs familles.

Toutefois, sans me dissimuler la grandeur de la tâche à accomplir, je ne m'en inquiète nullement. Nous ferons courageusement honneur à nos obligations sans trop de difficultés. La fin de la guerre sera immédiatement suivie de la sérieuse période du rajustement. Bien des choses auront à reprendre leur assiette, leur cours normal. La transition sera pénible, mais non de longue durée. On pourra sûrement compter sur une très active reprise des affaires à brève échéance. Tout s'épanouira dans l'industrie et le commerce, sous la vigoureuse impulsion d'une demande pressante provoquée par tant de besoins à satisfaire. La confiance étant la base du crédit public et privé, les capitaux circuleront facilement. Je ne crois pas que l'on doive appréhender la rareté des ressources financières. A la vérité, la rapide et constante accumulation

du capital est un phénomène qui déroute tous les jours les prévisions apparemment les plus justes. Qui aurait cru, au début de la guerre, que toutes les nations belligérantes réussiraient à trouver tant d'argent pour soutenir les opérations militaires. Mieux que le général romain, non-seulement elles ont fait sortir d'innombrables légions de la terre, mais elles lui ont fait rendre les milliards comme par enchantement. Ce serait une erreur de croire que le même effort se prolongerait indéfiniment. Tout de même, jusqu'à présent il n'y a nulle part signe d'épuisement. On dirait que plus les capitaux se distribuent et circulent, plus ils se multiplient.

Cela est incontestablement vrai quand ils sont appliqués à la production de la richesse. Mais lorsqu'ils servent à une œuvre de si grande destruction, il semblerait qu'ils devraient se raréfier très rapidement. Cependant, on constate, par l'observation des faits économiques, qu'ils se reconstituent d'une manière étonnante.

Voyez donc ce qui se passe en dehors des théâtres de la guerre. Les États-Unis seuls dépensent autant pour les automobiles annuellement qu'une des puissances belligérantes pour la guerre.

Quand commença l'ère de la construction des chemins de fer, qui aurait cru que, dans le cours d'une soixantaine d'années, tant de milliards, au total fabuleux, seraient employés, comme une marée toujours débordante, à couvrir l'univers de ce rapide moyen de communication. En stimulant partout la production et les échanges, cet emploi des milliards les multipliait au fur et à mesure de leur utilisation à un incroyable développement de la richesse générale. Plus la demande augmentait, plus abondants ils s'offraient.

Sans être optimiste, je ne crois pas que notre dette nationale sera un trop lourd fardeau. Nos emprunts de guerre portent un intérêt élevé. Après la paix et la reprise active des affaires dans le monde entier, le crédit public s'affermissant, le taux de l'intérêt devra baisser à son chiffre normal. Quand nous pourrons renouveler nos emprunts de guerre à quatre pour cent, il nous sera facile d'appliquer un pour cent de la réduction à l'amortissement du capital, qui serait ainsi racheté en moins de quarante ans.

Dans mon opinion, il ne sera pas sage de payer notre dette nationale trop vite. Nous ne sommes pas dans la même position que l'Angleterre qui, très probablement, tiendra à rem-

bourser ses obligations par de forts montants annuels. Sa population est très dense. Le Royaume-Uni n'a pas de territoire disponible. Son développement industriel n'absorbe pas tous ses capitaux reproductifs, et il lui faut en placer un énorme montant à l'étranger, dont une forte partie nous échoit.

Le Canada n'est encore qu'au début de l'exploitation de ses richesses naturelles. Il ne serait pas de bonne politique d'enrayer le progrès matériel de la génération qui aura subi l'épreuve de la guerre, en consacrant trop de ses ressources financières au paiement d'obligations que les générations futures doivent en justice acquitter. L'opération régulière de l'amortissement suffirait à liquider notre dette assez rapidement.

De plus, il reste toujours à considérer cette autre question de savoir s'il est opportun, pour un jeune pays, obligé d'emprunter pour l'exploitation de ses ressources, de consacrer tous les ans une partie de son revenu à réduire d'une main la dette qu'il augmente de l'autre. Je suis plutôt de l'opinion des autorités en matière de finances publiques qui sont pour la négative.

De nouvelles conférences auront-elles lieu pour reprendre l'étude commencée par les premières? C'est probable. On peut même s'y attendre. Pourquoi s'en alarmer à l'avance, et s'époumoner à dénoncer, avec force imprécations, la résurrection du *chamberlanisme*.

Dans tout pays représentatif où l'opinion publique gouverne, à côté des hommes qui ont la responsabilité de l'administration des affaires, et de ceux qui se préparent à s'en charger à leur tour, se rencontrent les amateurs féconds en projets. Ils sont parfois utiles de deux manières, en faisant des suggestions acceptables, et d'autres dont le premier examen prouve l'inanité. En Angleterre, peut-être plus qu'ailleurs, tout mouvement d'opinion prématuré a sa soupape de sûreté.

Il est certain qu'après la guerre on se préoccupera de l'avenir de l'Empire. Ce sera tout naturel. Nous devrons aussi y réfléchir. Est-ce à dire que nous aurons raison de craindre d'être, du jour au lendemain, jetés dans des aventures dangereuses comme conséquence de machiavéliques desseins?

Il est évident que depuis plusieurs années une réflexion principale s'impose aux hommes d'Etat impériaux et coloniaux. Ils ont de plus en plus réalisé que le *statu quo* ne serait pas

toujours possible. Le problème de l'avenir s'est présenté à leur esprit sous deux faces:—la consolidation ou la dissolution de l'Empire.

Dissoudre l'Empire serait chose facile le jour où métropole et colonies se seraient convaincues qu'il n'est plus possible de vivre en commun dans des conditions d'existence satisfaisantes.

Consolider l'Empire sera tâche plus difficile. Sous ce rapport, les plus avisés sont ceux qui comprennent qu'il ne faut rien brusquer, rien heurter, que des plans mal conçus et hâtivement acceptés auraient un résultat tout contraire à celui espéré.

La consolidation de l'empire britannique, s'il est destiné à se perpétuer, doit suivre son cours naturel, normal. Comme elle ne peut se faire que du consentement de toutes les parties qui le composent, il va de soi qu'il serait plus que maladroit d'essayer de violenter tant soi peu l'opinion d'aucune d'elles.

La guerre même que la métropole et les colonies poursuivent avec tant d'énergie et de persévérance, prouve combien l'Empire s'est régulièrement et fortement consolidé depuis trente ans. Sur quelle base ce travail s'est-il accompli? Uniquement sur celle de la loyauté du sentiment qui, malgré les distances, les espaces, les mers, tendait de plus en plus à grouper toutes les colonies et les dépendances en un solide faisceau autour du drapeau qui méritait, de plus en plus, leur affection en proportion du respect témoigné à leur liberté.

En premier lieu, comment l'empire britannique peut-il se consolider davantage? Tout simplement, en continuant à développer toutes ses parties en population et en richesses. Plus il progressera moralement, intellectuellement, matériellement, librement, par l'effort énergique de tous ses membres, et l'essor sans contrôle comprimant de tous ses sujets, plus il sera vraiment uni et puissant. Son prestige ne peut s'accroître qu'appuyé sur le respect des droits de tous ceux qui relèvent de sa souveraineté, sur le dévouement et le patriotisme qu'il aura su mériter. La soumission peut s'imposer par la force jusqu'au jour où celle-ci, se déplaçant, passe aux mains des opprimés. La loyauté affectueuse, la fidélité reconnaissante—on ne doit jamais l'oublier—sont le produit de la justice généreuse et de la cordialité des rapports.

Si l'Angleterre, obéissant à l'inique conception de l'ancienne politique coloniale, nous avait traités comme ses anciennes

colonies américaines, si tôt perdues, comme l'Espagne, ses établissements de l'Amérique du Sud, lui aurions-nous envoyé cinq cent mille braves défenseurs à l'heure de son péril?

Le véritable secret de la consolidation de l'Empire, les hommes d'Etat anglais l'ont découvert le jour où instruits par la rude expérience de la guerre de l'indépendance américaine, ils ont compris que, désormais, il leur fallait assurer à leur Souverain la loyale affection de ses sujets d'outre-mer, par la libéralité des institutions et la mesure la plus large possible d'autonomie. Depuis tout a marché à souhait.

Bien que tous, en Angleterre, soient sur pied et occupés des choses de la guerre, il y a encore des gens qui ont des loisirs. En marge de la vie publique active et responsable, il y a une classe spéciale de politiciens absorbés dans l'étude des problèmes de l'avenir. Les uns s'amusent à l'inoffensive distraction d'inventer de nouveaux projets de constitution. Les autres édifient, dans leur imagination, des empires aussi facilement qu'un enfant un château de cartes.

On aurait tort de s'en inquiéter. Je ne vois pas trop d'inconvénient à ce jeu, confiant que le souffle du bon sens fera vite crouler ces conceptions inopportunes.

Que nos chefs politiques aillent de nouveau conférer à Londres, avec les autorités impériales sur la situation d'après guerre et ses besoins, je ne m'en effraie pas, loin de là. Nos hommes publics n'ont qu'à y gagner au contact de leurs collègues impériaux, et à juger les choses de plus haut. La vue s'agrandit à mesure que l'on gravit un sommet. Comment expliquer certaines étroitesses et préjugés mesquins et fanatiques coloniaux, sinon en très grande partie par les bornes restreintes de l'horizon.

Chamberlain n'avait pas tout-à-fait tort lorsqu'il implorait ses concitoyens de s'appliquer à penser impérialement—*to think imperially*. Mais la pensee impériale, pour être vraiment digne de ce nom, ne doit pas être le rêve d'une prétendue grandeur à laquelle trop d'intérêts seraient sacrifiés. C'est celle qui conçoit la puissance de l'ensemble basée sur la solidité des éléments qui le composent.

La représentation impériale des colonies

Il peut être utile de considérer quelques-unes des suggestions faites relativement aux modifications constitutionnelles pos-

sibles dans un avenir prochain. La première qui s'impose à l'attention est celle qui réclame pour les colonies le droit d'être représentées dans les conseils de l'Empire, puisqu'on désire leur participation aux guerres de la Grande-Bretagne.

C'est le point le plus important et le plus difficile de toute la controverse. Puisque je m'adresse à mes concitoyens avec l'espoir de persuader au moins quelques-uns de la justesse des vues que je leur expose en toute sincérité, je leur dois de déclarer que je n'ai jamais pu me rallier définitivement à l'idée de la représentation impériale des colonies pour les fins des relations étrangères. Tout de même, je suis perplexe, et j'hésite beaucoup à conclure dans un sens ou dans l'autre, comptant sur l'expérience du temps pour la meilleure solution de la question. Dès le début de la guerre actuelle, mes doutes se sont avivés par la terrifiante grandeur de l'événement. C'est en écrivant ces pages, et au cours des heures d'ardentes réflexions que je leur ai consacrées, que je me suis le plus convaincu de l'extrême difficulté de la grande réforme constitutionnelle peut-être imprudemment proposée et exigée.

Pour moi, il est absolument indubitable que la direction des affaires étrangères d'un pays, ainsi que le droit de déclarer l'état de guerre, sont deux attributs essentiels de la souveraineté parfaite, complète. Dans mes réflexions, je me heurtais à l'invincible objection qu'il n'y avait aucun système possible d'admettre les colonies, autonomes surtout, à participer à la direction des affaires étrangères de la Grande-Bretagne sans les fusionner totalement dans un vaste Etat dans lequel elles exerceraient, conjointement avec le Royaume-Uni, la plénitude des pouvoirs souverains, mais dans lequel elles perdraient en même temps, en partie, l'identité qui leur est si chère et à laquelle elles tiennent si énergiquement. Ce serait, sous une forme bien imprevue, l'indépendance, mais l'indépendance non en tant que citoyens du Canada, mais en tant que citoyens de l'empire anglais. La représentation impériale, pour les fins des relations étrangères, nous absorberait aussi totalement dans l'empire britannique, que l'annexion aux Etats-Unis nous fusionnerait avec la république voisine, en nous transformant, par le fait même, de citoyens canadiens, en sujets américains. N'est-ce pas une véritable dérision du sort que les adversaires acharnés de toute participation canadienne

à toute guerre de l'Angleterre, soient les plus ardents apologistes de la représentation impériale des colonies.

Le point de départ de leur revendication est bien connu:—"No taxation without representation", "pas d'impots sans représentation", s'écrient-ils en chœur.

Savent-ils d'abord qu'ils font une application tout-à-fait erronnée de ce principe fondamental de la constitution britannique, dont ils méconnaissent complètement l'origine. Quand et comment ce principe a-t-il été formulé et reconnu après de longues années de luttes passionnées.

Il a été affirmé contre les prétentions de l'absolutisme royal au droit de frapper les sujets anglais de toutes les taxes qu'il lui plaisait de leur imposer. Lisez donc l'histoire constitutionnelle de l'Angleterre des trois derniers siècles, et vous y apprendrez que ce principe si bienfaisant a eu ses martyrs avant de triompher de toutes les résistances royales.

Quand le gouvernement anglais s'est arrogé le droit de faire payer des impôts à ses colonies américaines, celles-ci n'ont pas répondu en demandant la représentation impériale. Elles ont riposté:—Vous ne nous taxerez pas, et elles se sont revoltées pour se soustraire à l'obligation de payer l'impôt à leur métropole. Il est bien probable que nous ferions de même dans une semblable occurrence.

L'Angleterre a accepté le concours que nous lui avons librement et spontanément offert et donné lors de la guerre sud-africaine et dans la guerre actuelle. Elle nous en exprime toute sa gratitude en l'appréciant hautement. Le Parlement impérial n'a pas pensé un instant à passer une loi nous taxant pour les frais de l'armée que nous envoyions combattre sous ses étendards, à côté de ceux de France et des autres Alliés.

Il est facile de s'évertuer à répéter:—"*pas d'impôts sans représentation*":—*no taxation without representation*".

Etes-vous prêt à suggérer un mécanisme pour faire fonctionner votre système? Examinons ce point important.

Il ne saurait être question une seule minute de la représentation des colonies dans le Parlement impérial actuel. Croit-on que l'électorat du Royaume-Uni consentirait à ce que des députés lui arrivent du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, des Indes, pour siéger à sa Chambre des communes, et le gouverner comme ils l'entendraient.

Si les colonies étaient représentées au Parlement impérial actuel, le seraient-elles d'après leurs populations? Dans ce cas, les Indes y auraient cinq fois plus de députés que tout le reste de l'Empire, et seraient absolument maîtresses de la situation.

Limiteriez-vous la représentation aux colonies autonomes? Dans un avenir peut-être plus prochain qu'on le suppose, leur population totale sera plus nombreuse que celle du Royaume-Uni. Supposez-vous que ce dernier se laisserait gouverner par ses colonies, lui qui n'aurait pas le droit de s'ingérer dans leurs affaires intérieures?

Le droit à la représentation à la Chambre des communes anglaise impliquerait celui de la représentation dans le cabinet anglais. Imaginez-vous donc des ministres canadiens, australiens, sud-africains, nouveaux-zélandais, terreneuviens, avisant leur Souverain à Londres, lorsque les membres anglais du cabinet, avec le régime actuel, n'auraient pas le droit de lui donner le moindre avis sur les affaires intérieures de toutes ces colonies!

Et la responsabilité des ministres coloniaux dans le cabinet impérial, et celle des députés des colonies au Parlement britannique, qu'en feriez-vous? Pourraient-ils être constitutionnellement responsables à l'électorat du Royaume-Uni, s'ils n'étaient pas ses mandataires?

L'absurdité d'un pareil système est tellement évidente, et l'impossibilité radicale de sa pratique si absolue, que je ne vois pas la nécessité de les démontrer davantage.

La représentation impériale des colonies ne serait possible qu'avec la création d'un nouveau Parlement, vraiment impérial, reléguant le Parlement actuel au second plan sous le titre de Parlement national. Est-ce là votre projet? Alors vous en êtes rendus à demander la fédération impériale qui si longtemps vous a épouvantés. Réalisez-vous que c'est là la quintessence de l'impérialisme qui paraît pourtant vous inspirer une sainte horreur?

Ce nouveau Parlement qui le créerait, qui lui donnerait l'existence constitutionnelle? Le Parlement impérial actuel, de toute nécessité, donnant enfin une constitution écrite à l'Empire. Dans cette charte constitutionnelle, il lui faudrait bien définir quels seraient les pouvoirs législatifs du nouveau Parlement, et ceux qu'il réserverait pour le gouvernement exclusif du Royaume-Uni.

Premièrement, le nouveau Parlement impérial serait-il composé du Roi, d'une Chambre haute—Chambre des lords, ou Sénat—et d'une Chambre des communes?

Avec ce régime impérial, le Souverain conserverait-il le titre de Roi, ou prendrait-il celui d'Empereur? Quant à moi, j'opterais pour le titre d'Empereur. Comme il ne serait plus question de colonies dans un système d'autonomie impériale complète, le Canada, l'Australie, l'Afrique du Sud, pourraient former autant de royaumes du nouvel Empire, comme les royaumes de Prusse, de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg constituent, pour la plus grande partie, l'empire allemand de nos jours.

Georges V, par la grâce de Dieu, Empereur des Royaumes de la Grande-Bretagne, du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de la Nouvelle-Zélande et des Indes, cela se dirait bien, s'écrirait bien. Le titre du Souverain serait le premier moyen de faire ressortir la Majesté du nouvel Empire.

La Chambre haute serait composée de quelques-uns des lords spirituels et temporels de la Chambre des lords actuelle, et des membres nommés par la Couronne pour représenter les anciennes colonies élevées à la dignité de royaumes.

La Chambre des communes—ou Chambre des députés—ou des représentants—serait composée de membres élus par tous les royaumes du nouvel Etat qui serait, par la charte constitutionnelle, appelée l'*Empire Britannique*. Elle ne devrait pas être trop, ou trop peu nombreuse. S'il est vrai que la qualité importe plus que le nombre, il ne faut pas oublier que le nombre composé d'unités bien qualifiées, ajoute beaucoup à la supériorité collective.

Une chambre représentative de deux cents membres serait suffisante parce que sa juridiction, très importante par les matières de son ressort, serait bien limitée quant à leur nombre.

Une chambre haute de quatre-vingt membres serait également suffisante.

Le Sénat américain ne compte que 96 membres,—deux pour chacun des 48 Etats de l'union,—et il est à juste titre reconnu comme l'une des premières assemblées délibérantes du monde. Elus par les législatures des Etats, les sénateurs américains sont tous généralement des hommes publics de mûre expérience dont la valeur intellectuelle est beaucoup connue et appréciée.

Les Indes et les colonies actuelles de la Couronne seraient-

elles admises à la représentation élective du nouveau Parlement impérial? Ce serait l'un des points les plus difficiles à régler. La crainte a été exprimée que si elles ne l'étaient pas, elles ne consentiraient pas à être à l'avenir gouvernées par un Parlement dans lequel siégeraient les représentants des anciennes colonies autonomes. Je ne vois pas pourquoi elles s'y opposeraient absolument. Elles n'auraient qu'à se qualifier à l'exercice des libertés publiques pour obtenir et jouir des mêmes privilèges.

Supposons que la représentation à la chambre élue serait limitée aux anciennes colonies autonomes, devenues royaumes, par quel moyen donner satisfaction à ces derniers qui ne voudraient pas être réduits à une minorité impuissante dans le Parlement impérial?

Il suffirait de leur donner au début un nombre de représentants plus considérable que celui auquel ils auraient proportionnellement droit d'après leur population, en décrétant la fixité de ce nombre jusqu'à l'augmentation de cette population au total requis pour avoir droit au même nombre de députés.

Le Royaume-Uni aurait une population d'environ 48,000,000.

Les trois royaumes d'outre-mer compterait une population totale de 16,000,000: soit 8,000,000 pour le Canada, 6,000,000 pour l'Australie, y compris la Nouvelle-Zélande, et 2,000,000 de race blanche pour l'Afrique du Sud. Ils auraient donc droit à un quart du nombre des 200 députés, soit 50 contre 150. Le chiffre de 50 pourrait être porté à 80 contre 120, ce qui laisserait au Royaume-Uni une majorité assurément suffisante.

Dans ces conditions, le Canada élirait 40 députés au nouveau Parlement impérial.

Ce Parlement déterminerait-il lui-même les circonscriptions électorales, ou laisserait-il ce soin aux Parlements nationaux des royaumes fédérés? Cette dernière alternative serait certainement beaucoup préférable.

Le Parlement impérial décréterait-il lui-même le cens des électeurs qui lui enverraient leurs députés? Les royaumes d'outre-mer devraient exiger la reconnaissance, par la nouvelle charte constitutionnelle, du droit de décider du cens de leurs électorats impériaux. Notre Parlement fédéral décrétant que les électeurs provinciaux sont les électeurs fédéraux, il s'en suivrait que les électeurs provinciaux deviendraient en

même temps électeurs impériaux. Les citoyens de la province de Québec éliraient des députés à leur Assemblée législative, à la Chambre des communes canadienne, et à la Chambre des communes impériale. Ils pourraient s'honorer de ces trois privilèges.

Quelles seraient les attributions du nouveau Parlement impérial?

Créé spécialement, uniquement, pour gérer les affaires étrangères de l'Empire, il lui faudrait nécessairement le droit de s'occuper seul de tout ce qui concernerait la défense. Le Souverain continuerait d'exercer sa prérogative de déclarer la guerre, et de faire la paix, sur l'avis de ses ministres qui seraient responsables au nouveau Parlement. C'est dire qu'il faudrait un nouveau cabinet dans lequel les colonies seraient représentées.

Le Parlement impérial devrait nécessairement avoir le droit de faire des lois:—

1. Pour organiser une armée impériale sur toute la surface de l'Empire.

2. Pour prélever des impôts pour le maintien de cette armée.

Il aurait le droit d'imposer la conscription militaire à tout l'Empire.

Le Parlement impérial, au lieu d'une seule loi édictée par lui-même, pour l'organisation de l'armée, se contenterait-il de décréter quel nombre d'hommes chaque royaume devrait fournir en lui laissant l'obligation de les recruter?

Cette armée impériale coûterait des centaines de millions de piastres annuellement.

Chargé de pourvoir à la défense de l'Empire, le nouveau Parlement ferait également des lois pour le maintien de la marine militaire. Il aurait le droit d'obliger les colonies à contribuer aux frais de la construction des vaisseaux de guerre et de leur maintien, à fournir leur part des marins de cette flotte.

La nouvelle constitution définirait sans doute les moyens par lesquels le Parlement prélèverait les revenus nécessaires au maintien de la marine et de l'armée. Aurait-il le droit de réglementer le tarif de toutes les colonies? Régler le tarif, ce serait contrôler la législation commerciale. Les colonies autonomes n'y consentiraient jamais.

Alors, le Parlement impérial adopterait-il une loi décrétant quelle somme annuelle chaque royaume fédéré aurait à payer au trésor impérial, en laissant à chacun le droit de la prélever comme bon il lui semblerait? Ce serait le seul moyen praticable, vu la diversité de l'incidence de l'impôt dans chacun des royaumes. Longtemps il ne saurait être question au Canada d'impôts sur le revenu, sur les successions, sur les transferts de propriétés, pour les fins impériales.

Quelle serait la durée d'un parlement, sous le nouveau régime? Sept ou huit ans serait un terme raisonnable, étant donné le droit de dissolution en tout temps, par la prérogative impériale exercée de l'avis des ministres responsables au nombre desquels les royaumes d'outre-mer auraient leurs représentants.

Dans un jour de crise, il y aurait appel à l'électorat impérial. Des élections générales seraient ordonnées dans tous les royaumes de l'Empire. Ce serait vraiment un beau spectacle que celui d'un ministère demandant un vote de confiance d'un électorat disséminé aux quatre coins de l'horizon! Grandiose tableau en verité que celui de la responsabilité ministérielle, reconnue si loin, et de la liberté politique s'exerçant sans secousses sur un aussi vaste champ d'action!

Le Parlement impérial tiendrait-il une session annuelle, ou ne se réunirait-il que tous les deux ou trois ans?

J'opinerais pour la session bi-annuelle en temps de paix, vu que par l'exercice de la prérogative impériale, le Parlement pourrait être tous les jours convoqué d'urgence. Je ne serais pas favorable à la réunion du Parlement à date fixe, préférant laisser le choix du jour à l'Empereur de l'avis de ses ministres responsables.

Le Parlement impérial aurait-il le droit d'amender, dans les mêmes conditions qu'à présent, notre charte constitutionnelle que nous tenons du Parlement actuel du Royaume-Uni?

Les colonies autonomes d'outre-mer, élevées à la dignité politique de royaumes, seraient-elles dotées de dynasties royales héréditaires comme la Prusse, la Bavière, la Saxe, dans l'empire allemand, au lieu de continuer à avoir pour chefs temporaires, avec leur autonomie nationale restreinte, des gouverneurs-généraux, ou des vice-rois nommés par l'Empereur?

La monarchie constitutionnelle héréditaire dans les royaumes de l'empire britannique leur donnerait un surcroît

de relief et de prestige qui rejaillirait sur la Couronne impériale elle-même.

J'interromps cet exposé pour poser la question:—Qu'est-ce que tout cela signifierait? Voici:—

L'empire anglais ne ferait plus qu'un vaste tout, organisé en une fédération, avec la triple subdivision d'un Parlement impérial, de Parlements nationaux comme ceux du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, et de Législatures provinciales comme celles de Québec, d'Ontario, de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, etc., etc.

L'empire britannique ne serait plus composé d'une métropole et de colonies autonomes et de la Couronne, mais formerait un Etat dans lequel toutes ses parties, représentées dans son Parlement, contribueraient à l'exercice entier de la souveraineté par la gestion des affaires étrangères.

Ce serait un grand édifice, mais pour nous abriter sous son toit, il nous faudrait renoncer à notre droit de participer, ou ne pas participer, aux guerres de la Grande-Bretagne, de déterminer notre organisation militaire, de prélever seuls, sans l'ordre d'un Parlement supérieur, à notre gré, le revenu que nous croirions devoir appliquer aux fins impériales, de nous taxer librement, sans l'intervention de personne.

Peut-être le nouveau Parlement, comme je viens de le dire, au lieu de prélever lui-même le revenu requis pour les fins impériales énumérées plus haut, préférerait-il laisser cette obligation aux Parlements nationaux. Dans ce cas, il établirait le montant total dont il aurait besoin, le diviserait entre les différentes parties de l'Empire sous la juridiction de Parlements nationaux. Le Parlement canadien taxerait ses contribuables pour payer les millions qu'il aurait à verser au trésor impérial en vertu d'une loi de partage du Parlement de l'Empire.

Je ne suis pas encore prêt, pour un, à approuver cette réforme constitutionnelle. Je persiste à croire qu'il vaut mieux maintenir, au moins pour quelques années, le régime actuel qui nous reconnaît le droit de décider, de notre plein gré, jusqu'à quel point nous croyons devoir participer à une guerre de l'Empire, en jugeant nous-mêmes la portée des événements qui nous y déterminent.

Je n'oublie pas qu'après tout l'état de guerre est l'exception dans la vie d'un peuple, que l'état de paix est la condition normale et assez générale. Parce qu'avec la plus grande partie

de l'humanité nous subissons une crise qui nous oblige à de grands sacrifices, ce n'est pas une raison pour vouloir bouleverser toutes les conditions de notre existence nationale. Ne nous laissons pas entraîner à une aventure pleine de difficultés sans en bien peser toutes les conséquences.

D'ailleurs, la paix conclue avec les heureuses conditions que j'ai expliquées—les seules désirables et acceptables—tout danger de nouvelles complications européennes dans lesquelles nous pourrions encore être mêlés tout à coup, étant passé pour une longue période, on aurait raison de se demander si les colonies autonomes seraient assez développées pour qu'il fut déjà urgent de se préoccuper d'une réorganisation de l'Empire pour lui assurer plus de cohéson et d'unité.

Je ne le crois pas. Il me semble qu'avant de prendre l'initiative de solutionner ce grave problème, on devrait attendre l'accroissement de la population du Canada à une quinzaine de millions, de celle de l'Australie, à une dizaine de millions, et de l'union sud-africaine à quatre ou cinq millions. Quand la population totale des trois confédérations sera de trente millions et plus, avec un développement proportionnel de la richesse, de la production agricole, minière et manufacturière, du commerce intérieur et extérieur, de l'accumulation des capitaux, du mouvement général des affaires, du revenu public, il serait plus facile de jeter les bases solides d'un nouvel ordre de choses qui, tout en protégeant efficacement l'autonomie des colonies, donnerait plus d'unité à l'Empire.

Je tiens cependant compte de la facilité relative avec laquelle très souvent se règlent des problèmes nationaux qui ont longtemps paru insolubles. Les générations prochaines verront-elles un empire britannique, au centre majestueux, avec de superbes royaumes accomplissant, dans son orbite, leur évolution régulière avec toute la liberté qu'il leur garantira et qui, seule, sera le gage certain de sa durée? C'est possible.

Quoiqu'il arrive, nous devons toujours souhaiter que l'avenir du Canada et de l'Empire, dont il fait partie, soit heureux, prospère, honorable, par la constante volonté de ceux qui en contrôleront les destinées à toujours respecter les lois de la justice et de l'équité, et les droits de tous leurs concitoyens.

Si l'optimisme est souvent dangereux, le pessimisme ne l'est pas moins. Il est toujours important de ne jamais exagérer les avantages et les inconvénients d'une situation. Ceux

qui parmi nous s'inquiètent outre mesure des entreprises de l'impérialisme après la paix, peuvent se rassurer. Le loup n'est pas encore à la porte. Une évolution constitutionnelle comme celle dont je viens d'exposer les grandes lignes, ne s'accomplira pas dans le secret de la nuit noire, par un complot habilement ourdi avec le coupable dessein de garotter les colonies autonomes pendant leur sommeil. Nous ne sommes nullement exposés à nous éveiller un bon matin, sujets d'un Empire élevé, à la faveur des ténèbres épaisses, sur les bases plus que fragiles de l'injustice et du despotisme.

Tout projet de constitution impériale, proposé par des hommes publics responsables, suffisamment autorisés à le soumettre à la considération de leurs concitoyens, sera, on peut en être convaincu, sérieusement, longuement, étudié et mûri. Nous ne serons pas pris par surprise. Il a fallu des années de délibérations, de discussion, pour arriver à l'organisation des confédérations canadienne, australienne et sud-africaine. S'imagine-t-on qu'il serait possible d'édifier un nouvel Empire du jour au lendemain ?

Dans la supposition qu'une conférence, à laquelle les représentants du Royaume-Uni et de toutes les colonies autonomes prendraient part, réussirait, après un sérieux travail, à élaborer un projet de constitution impériale, il est certain que son adoption serait sujette à la ratification de tous les royaumes à être inclus dans le nouvel Empire fédéré. Pour offrir toutes les garanties possibles d'une approbation mûrement réfléchie, il serait bien utile de la soumettre à la double épreuve de la sanction parlementaire et de la sanction populaire, avec la scrupuleuse observation des formes constitutionnelles.

A l'instar du projet de l'union fédérale canadienne, celui d'une union impériale fédérative serait soumis aux deux chambres du Parlement canadien, sous la responsabilité du ministère qui le proposerait après l'avoir lui-même agréé. Si le Parlement canadien l'adoptait, il devrait être ensuite soumis à la ratification populaire dans des élections générales qui permettraient à l'électorat d'approuver ou de condamner la décision des Chambres, avec la conséquence constitutionnelle régulière du maintien ou du renvoi du ministère dont le sort serait lié à celui de la mesure.

Pourquoi pas plutôt le plébiscite, ou le *referendum*, me dira-t-on ? L'une ou l'autre de ces deux formes de ratification

pourrait, sans doute, être adoptée. Cependant, je le dis sans hésiter, je préfère le mode vraiment constitutionnel, celui de l'appel à l'électorat, par des élections générales, parce qu'il est plus conforme au principe de la responsabilité ministérielle. Il en est la conséquence rigoureuse. Il le consacre, au lieu que le plébiscite y déroge.

Le projet de fonder un empire britannique fédéré serait assez important pour que les ministres qui en demanderaient l'adoption, et les députés qui la voteraient dans les Parlements de tous les royaumes à être réunis dans la fédération impériale, prissent la responsabilité, au prix de leur avenir politique, de le soumettre à leurs électorats respectifs.

Si je conçois bien leur nature respective, le plébiscite et le *referendum* diffèrent essentiellement, en ce sens que le plébiscite demande l'approbation d'un projet de législation préalable à la ratification parlementaire, tandis que le *referendum* sollicite la sanction populaire d'une loi préalablement adoptée par le Parlement.

Dans mon opinion, le plébiscite est une ressource facile pour permettre à un ministère d'échapper à la responsabilité d'une mesure dont il redoute l'impopularité et les résultats. Sans doute qu'il peut être légitimement employé pour constater jusqu'à quel point l'opinion publique est formée en faveur d'une idée à traduire dans une loi. Il rend alors le service de renseigner sûrement un ministère sur l'état de maturité d'une question d'intérêt public, et de prévenir, le cas échéant, une solution hâtive et prématurée qui toujours a un effet contraire à celui désiré.

Le *referendum* est en lui-même assez rationnel, bien qu'il me paraisse tendre fortement à diminuer chez les hommes politiques le sens exact de la responsabilité ministérielle. Aussi je considère que pour le maintien intact de cette responsabilité, un ministère qui ne réussirait pas à obtenir l'approbation de l'électorat, par voie de *referendum*, d'une mesure qu'il aurait fait voter par le Parlement, devrait donner sa démission en conséquence de l'expression de ce manque de confiance. Le rejet par *referendum* équivaut certainement à la défaite par l'appel à l'électorat dans des élections générales, avec cette différence que, dans le premier cas, les députés responsables de l'adoption parlementaire d'une mesure, conservent leurs

mandats, tandis que dans le second, ils sont obligés de les céder à d'autres qui représentent les vues des électeurs.

Je suis assez prévenu contre le plébiscite. On doit savoir qu'il a une lointaine origine, puisqu'il est d'invention romaine. De sa nature, il engendre le despotisme, le césarisme, ou au moins l'arbitraire. L'histoire contemporaine en offre deux exemples frappants.

Napoléon I, dont la légitimité du pouvoir était la conséquence de son génie transcendant et de l'éminence de ses services, voulut fonder sa dynastie sur la base plébiscitaire. Des millions de suffrages,—de fait l'unanimité de l'opinion—la consacrèrent. Il ne devait pas manquer de s'en autoriser pour donner libre cours à sa dévorante ambition qui finit par en faire un despote. La sanction plébiscitaire lui offrait la facile réponse à la manifestation de toute velleité d'indépendance, que son autorité impériale était basée sur la souveraineté de la volonté pour ainsi dire unanime du peuple français.

Héritier, non du génie de son oncle immortel, mais du prestige de son nom, qu'il appuya d'une réelle habileté, surtout dans les premières années de son règne, à la présidence de la république française et sur le trône impérial, Napoléon III eut recours au plébiscite pour l'approbation de son fameux coup d'Etat du deux décembre 1851, aussi adroitement préparé qu'énergiquement exécuté. Il ne tarda pas à faire suivre ce premier succès du rétablissement de l'empire français, proclamé le deux décembre 1852, premier anniversaire du coup d'Etat qui lui assura la Couronne. Suivant l'exemple du premier Bonaparte, il voulut, lui aussi, légitimer sa dynastie par le vote plébiscitaire de la nation française. Plusieurs millions de suffrages lui donnèrent la sanction qu'il désirait.

Par cette réponse solennellement affirmative, la France, trop souvent victime de son dévouement et de ses illusions, ouvrait de nouveau la porte toute grande à l'arbitraire du pouvoir auquel elle avait donné une aussi imposante consécration. Comme le premier, mais dans une moindre proportion, le second Empire, grâce au plébiscite qui l'avait édifié sur une base aussi large, fut un régime trop autocratique, malgré qu'en réalité le nouvel Empereur fut personnellement assez favorable aux libertés publiques. Il le prouva plus tard par son essai d'impérialisme libéral que la violence de l'offensive prussienne, en 1870, fit si tôt crouler.

Je ne crois pas le régime du césarisme plébiscitaire compatible avec le système de la responsabilité ministérielle pour tous les actes officiels du Souverain. Admirateur convaincu de la libre constitution britannique, la mieux équilibrée qui existe, plus j'en étudie les développements historiques, et le fonctionnement de tous les jours, plus je considère que la responsabilité ministérielle, constante et entière, en est la pierre angulaire. Je conclus que l'usage fréquent du plébiscite nuirait de plus en plus à l'efficacité de notre régime constitutionnel, en diminuant chez les hommes chargés de l'administrer le sens de leur véritable responsabilité.

L'empire britannique, ainsi reconstitué avec l'assentiment certain et l'approbation formelle de la métropole et de ses colonies, la majorité des votes affirmatifs devant être suffisamment large pour prouver la volonté nationale d'une manière certaine, pourrait encore jouer un plus grand rôle dans le développement des destinées humaines. Ne pouvant se maintenir et se fortifier que par le souffle de la liberté de ses institutions, constamment rénovateur de sa vitalité, il serait un exemple permanent de ce que pourrait accomplir de bien pour lui-même et pour la société internationale, une puissance aux multiples éléments nationaux, unis dans la poursuite de la réalisation d'un idéal de justice et de respect mutuel des droits de tous, de grandeur dans l'ordre et la paix.

———

L'ATTITUDE DES CANADIENS-FRANCAIS

Question délicate à traiter. Pour décider de leur attitude au cours du développement des destinées du Canada et de l'Empire dont il fait partie, nos compatriotes doivent-ils tenir compte de certaines considérations qui leur sont spéciales? Je crois devoir répondre dans l'affirmative, et en donner les raisons.

Il y a au cœur de tout Canadien-français un regret latent qui mérite beaucoup de respect parce qu'il découle d'un sentiment naturel des plus honorables, celui de la nationalité, de la race. Quand l'étudiant, dont l'intelligence s'épanouit par l'effort de tous les jours, lit avec le patriotique intérêt qui fait vibrer l'âme de la jeunesse, le récit de la prise de possession du sol canadien par les hardis navigateurs français, et les hauts faits de ses ancêtres fondateurs de la Nouvelle-France, il se prend à reprocher au destin de ne pas avoir favorisé leurs descendants d'un territoire assez vaste et assez riche pour assurer l'avenir d'une nouvelle nation française homogène et indépendante. Mais écoutant l'enseignement chrétien sur les destinées providentielles des races comme des individus, il se résigne loyalement à l'acceptation du fait accompli, et se dit qu'appelé à partager avec d'autres le sol qui autrefois était son patrimoine national, il doit s'efforcer de travailler de concert avec eux pour le bien de son pays. C'est ce que nos compatriotes ont généreusement fait depuis le jour—cent cinquante ans écoulés— où ils ont vu le drapeau anglais arboré à la place de celui de France qui repassait les mers.

Si la Providence l'eût voulu, nous aurions été, non seulement une nation particulière comme nous le sommes, mais nous aurions formé un *Etat français, indépendant, souverain.* Telle n'a pas été sa volonté, qui est pour tous la loi suprême. Ce qu'elle n'a pas voulu pour nous, elle ne l'a pas voulu davantage pour aucune des nations européennes colonisatrices du Nouveau-Monde. Ni l'Espagne, à laquelle restera l'éternel honneur d'avoir eu, la première confiance dans l'espoir de Christophe Colomb de

découvrir un nouveau continent, tout en cherchant un passage par les mers entre l'Europe et la Chine, dans l'Extrême-Orient; ni l'Angleterre, ni la France, ni la Hollande, n'ont réussi à se reproduire intégralement comme puissances politiques en Amérique.

Il semble qu'il était évidemment dans les desseins providentiels que l'invasion du monde nouveau, si longtemps inconnu, par le débordement des races européennes, devait se faire pêle-mêle pour les reconstituer avec le temps dans des conditions nouvelles d'existence. Ce mouvement migratoire, lent et peu considérable dans les deux premiers siècles qui suivent la découverte de l'Amérique, prend d'énormes proportions au cours du siècle dernier, surtout depuis 1850 jusqu'en 1914, alors que la guerre l'arrête presque complètement. En soixante ans, l'Europe verse plus de quarante millions du trop plein de sa population sur le sol vierge de l'Amérique, qui devait si généreusement récompenser le travail intelligent et courageux qui le fécondait.

L'Espagne, trop tenace dans les erreurs de l'ancienne politique arbitraire coloniale, est bientôt répudiée par ses nombreux descendants établis dans la moitié sud du continent nouveau. Ils réclament leur indépendance et l'obtiennent de force contre la métropole dont ils ne veulent plus subir le joug devenu un peu trop lourd.

La France, obligée de défendre sa vaste colonie américaine, au milieu des complications produites par les conflits européens, succombe à la tâche, et l'abandonne à son sort par la cession qu'elle en fait à la fin de la guerre de sept ans.

La Hollande se retire vite d'un champ d'opérations où elle n'a fait qu'une apparition éphémère.

Pendant quelques années, le succès de la colonisation anglaise en Amérique est le plus heureux. Il est de peu de durée pour la métropole. A peine l'Angleterre a-t-elle agrandi son domaine américain de toute l'immense étendue du Canada, que ses anciennes colonies se révoltent contre la trop forte pression de l'autorité qu'elle veut leur imposer. Dans une lutte héroïque elles lui arrachent leur indépendance qui, en moins d'un siècle et demi, devait s'épanouir en une superbe République d'une population hétérogène de plus de cent millions, jouissant de richesses inouïes sur un vaste territoire aux ressources inépuisables.

L'Angleterre, instruite par l'expérience, substitue la liberté de sa nouvelle politique coloniale à l'arbitraire de l'ancienne, et reprend son effort colonisateur en Amérique. A côté de ses anciennes colonies, dont elle a reconnu l'indépendance, elle édifie, dans l'ordre, la paix et le contentement, l'avenir du Canada qui lui est resté fidèle.

Cette loyale fidélité, avec le succès permanent qui, cette fois, la couronne, c'est surtout notre œuvre à nous, fils de France, puisque nous étions seuls au Canada lorsque nous refusâmes de nous ranger sous le drapeau de nos voisins.

Telle est la situation que la Providence nous a faite en permettant pour toujours la rupture du lien politique qui nous attachait à notre mère, la France, sans détruire, heureusement, celui du sang, et de l'amour qu'il produit, que nous chérirons aussi longtemps qu'elle et nous vivrons.

C'est à la lumière de ce passé, que je viens d'esquisser à grands traits, que je conclus à l'importance pour notre avenir national de descendants de France, de continuer sagement notre rôle de loyauté envers la Grande-Bretagne, en contribuant de notre part généreuse au développement des destinées canadiennes, dans le grand Empire dont nous sommes, et devons rester, les fidèles sujets, au moins aussi longtemps que le voudra la Providence, qui commande souverainement à tous les peuples.

Nous devons réaliser qu'au point de vue national, nous sommes, et que nous resterons la minorité.

Nous serions davantage la minorité dans le grand Empire fédéré dont il sera peut-être question après la guerre.

Nous serions la minorité dans la grande union américaine, si la force impérieuse des événements nous y conduisait.

Nous serions la minorité dans un Canada indépendant—plus ou moins—dans un Canada dont la population de langue anglaise recevra certainement l'appoint d'une très nombreuse immigration de la Grande-Bretagne après la guerre.

Nous avons, et nous aurons, le droit—que personne ne nous niera—d'exercer notre légitime influence dans l'orientation future de la politique candienne, qu'il s'agisse du maintien de l'ordre de choses actuel, de fédération impériale, d'indépendance ou d'annexion. Nous ignorons, comme tous les autres, les secrets de l'avenir et ce que la Providence nous réserve. A chaque jour suffit sa peine. Quoi qu'il arrive, nous ferons notre devoir. Nous le ferons d'une manière d'autant plus honorable et pro-

fitable pour nous, que nous exercerons nos droits imprescriptibles avec plus de prudente énergie et de sage délibération, avec la claire vue des nécessités de notre situation.

Nous devons éviter avec soin de ne rien dire, ou ne rien faire, de nature à convaincre la majorité avec laquelle nous vivons que nous tenons expressément à contrecarrer la réalisation de son désir de voir l'empire britannique se consolider davantage, si elle est convaincue qu'elle y trouvera le gage plus assuré de la protection de son avenir et du nôtre.

Le cas échéant, nous n'aurons qu'à nous inspirer de notre propre passé pour décider notre ligne d'action.

Lors de l'union législative des deux Canadas, en 1840,—première phase ici de la consolidation impériale,—nos chefs politiques, acceptant le fait accompli, en ont tiré l'excellent parti qui, en peu d'années, nous a garanti la jouissance de toutes nos libertés constitutionnelles.

A l'époque de la confédération, le nouveau régime de l'union des provinces étant inauguré, ceux qui en avait combattu l'établissement, s'unirent loyalement aux partisans qui l'avait fait triompher, pour en assurer l'harmonieux fonctionnement.

Nous pouvons tous ensemble nous féliciter des bienfaits de cette cordiale entente par les progrès de notre pays, et l'importance qu'il a acquise.

Quels que puissent être les changements de l'ordre politique que l'avenir nous réserve, attachons-nous à bien faire comprendre à tous nos concitoyens qu'après avoir exercé notre droit de considérer librement tout projet soumis à notre approbation, et notre légitime influence sur la décision arrêtée, nous travaillerons loyalement de concert pour le succès de tout nouveau régime voulu par la majorité.

C'est ainsi que nous nous protégerons efficacement contre l'accusation de nous poser en obstacle irréductible au développement régulier des destinées de notre pays.

Nous souffrons actuellement dans nos sentiments les plus intimes et les plus chers, des reproches que la malveillance, doublée de fanatisme, nous adresse de ne pas faire notre part, dans la crise que nous traversons, pour la défense de l'Empire dont nous sommes les sujets. Nous serions plus satisfaits d'avoir largement fait notre devoir, si nous pouvions nous dire avec assurance que l'injustice dont nous nous plaignons a été sans provocation aucune.

Toutefois nous pouvons avoir confiance que justice nous sera rendue. Nous trouvons déjà d'ardents et nombreux défenseurs au foyer même de la plus vive intolérance. Bien des esprits, aujourd'hui prévenus par l'imprudente attitude de quelques-uns des nôtres, ne tarderont pas à mieux juger les conditions particulières dans lesquelles nous avons eu à participer à l'effort du Canada relativement à la guerre.

Il est certain qu'une statistique mieux établie prouvera que la contribution de notre groupe national au recrutement est beaucoup plus considérable qu'on le suppose trop gratuitement. Le nombre de nos compatriotes sous les drapeaux n'est pas le seul criterium de notre loyale détermination d'aider, autant que possible, au succès des Alliés dont la cause pour l'avenir de la civilisation, pour l'Angleterre, pour la France, nous est si chère et si sacrée.

L'Angleterre et la France dans le duel à mort qu'elles soutiennent contre l'empire allemand et la barbarie dont il épouvante le monde, n'ont pas seulement besoin du concours de ceux qui peuvent porter les armes. Il leur faut celui de l'opinion, des sacrifices d'argent et de toutes sortes que la guerre impose.

L'épiscopat canadien-français a été au nombre des premiers à donner à la cause des Alliés son puissant appui, et à recommander à tous ses ouailles l'importance pour les nôtres de prendre part à la lutte dont l'heureuse issue les intéressait à un si haut degré.

Tous nos hommes publics canadiens-français responsables ont concouru de leur action énergique et de leur parole éloquente à favoriser le mouvement libre et spontané de secours aux Alliés.

Nos représentants dans les deux chambres du Parlement fédéral ont été unanimes—à deux seules exceptions près—à appuyer toutes les mesures jugées nécessaires dans les circonstances. Ils ont courageusement autorisé les emprunts et voté les impôts sans lesquels la grande armée canadienne n'aurait pas pu franchir l'océan, et aller sur les champs de bataille combattre aux côtés de celles d'Angleterre et de France.

Nos compatriotes ont loyalement et patriotiquement accepté la part des sacrifices qui leur incombait. En outre de la contribution prélevée par les lois des impôts de guerre, ils ont généreusement souscrit aux différents fonds de secours organisés pour les fins militaires.

Notre Législature nationale de la province de Québec a, la première, donné le louable exemple de sa généreuse initiative en dotant le fonds patriotique de la somme d'un million de piastres, et cela après avoir, au début des hostilités, autorisé le paiement de plusieurs centaines de mille piastres pour l'expédition de provisions pour nourrir nos braves dans les tranchées.

Jugée à tous les points de vue qui en font ressortir la nature et l'esprit, l'attitude de nos compatriotes dans la grande épreuve qu'ils subissent comme tant d'autres, est donc d'une loyauté pleine de dignité, d'un sens profond des obligations que les événements leur imposent, et qu'ils remplissent librement avec toute la satisfaction bien méritée du devoir accompli.

UNE PROPOSITION MACHIAVELIQUE

Au cours de mes réflexions sur la plus patriotique attitude que nos compatriotes Canadiens-français doivent maintenir, j'ai eu à considérer la proposition que je qualifie avec raison de Machiavélique.

Je l'ai découverte à la page 140 de la brochure:—"*Hier, Aujourd'hui, Demain*", où elle occupe une place d'honneur à côté de tant d'autres, aussi surprenantes et inadmissibles.

Tous ceux qui ont quelque peu étudié l'intéressante histoire des républiques italiennes, connaissent les idées de ce publiscite, né à Florence, en 1649, dont le nom—Machiavel,—est synonyme de tout ce qu'il y a de plus méprisable dans la politique d'un pays. Il est l'auteur tristement fameux de l'odieuse morale que dans le gouvernement d'un peuple, LA FIN justifie l'emploi de TOUS LES MOYENS, sans considération aucune de leur malhonnêteté, de leur injustice, de leur hypocrisie, de leur tyrannie. Pourvu que le succès soit obtenu, peu importe l'abomination de la ruse, la criminalité de la fraude et de la trahison. Ce système politique tout d'astuce, de mauvaise foi, de fourberie, de perfidie, porte dans l'histoire le titre de "machiavélisme", du nom de son inventeur, de bien triste mémoire.

Or, il paraît qu'un certain général Lea, dont les exploits ne sont pas encore inscrits aux fastes de l'histoire, doué d'une "ÉTONNANTE CLAIRVOYANCE", *a prévu tout ce qui se passe aujourd'hui en Europe et dans le monde.* Une fois en bonne veine de prévisions, il ne s'est pas contenté de lever le voile sur les événements dont nous sommes les témoins attristés. Il a porté son regard pénétrant jusqu'à l'au-delà de la guerre actuelle, et tranché de sa transcendante autorité la grande question de l'avenir de l'empire britannique. S'il faut en croire ce qu'en dit la récente publication déjà citée, il n'y serait pas allé en douceur. Dans les douleurs d'un enfantement très laborieux de prophéties renversantes, il aurait "*démontré*

" *d'une façon frappante que si l'Angleterre veut conserver son* " *empire et continuer à exercer sa domination dans le monde,* " *elle doit sacrifier ses libertés politiques et celles de ses colonies,* " *abolir les gouvernements parlementaires et représentatifs et* " *adopter hardiment le régime de fer des Romains d'autrefois,* " *des Allemands d'aujourd'hui.*"

N'allez pas croire que c'est tout. Quand un général, qu'il se nomme Lea ou autrement, a le secret de prévoir les événements avec "*une clairvoyance étonnante*", il pénètre loin dans l'avenir. Aussi après le massacre des "*libertés politiques de la* " *Grande-Bretagne et de ses colonies, des gouvernements parle-* " *mentaires et représentatifs*",—(où a-t-il trouvé un gouvernement parlementaire qui n'était pas représentatif d'une manière ou de l'autre?),—il proclame, du son de sa plus retentissante trompette, que l'Angleterre, après s'être armée *du fer des Romains d'autrefois*, ou de celui *des Allemands d'aujourd'hui*—qui, paraît-il—ferait aussi bien son affaire,—(je m'étonne qu'il n'ait pas dit L'ACIER, le vieux fer étant passé de mode)—" *doit transformer tout son empire en un vaste camp armé, tenir* " *dans ses mains tous les pouvoirs de commandement et assu-* " *jettir toutes les races non-britanniques à la suprématie des* " *Anglo-Saxons, unis entre eux par une pensée unique: la domi-* " *nation du monde par la force brutale*".

Ces lignes, assure-t-on, se lisent dans un livre intitulé:—*The Day of the Saxon.*—(*Le jour du Saxon*).

J'ai tant de fois prouvé, dans ces pages, que l'on a cité les paroles d'hommes d'Etat, et les écrits de publicistes, en leur donnant un sens contraire à la pensée de leurs auteurs, que j'hésite à croire que ce général Lea a réellement écrit les lignes qui précèdent avec l'interprétation qui leur est donnée. Toutefois, la citation paraît exacte, et je la suppose véridique.

C'est assez qu'il se soit trouvé un homme,—un général, s'il vous plaît,—pour pondre de pareilles énormités, un second n'aurait pas dû se rencontrer pour les répéter. Il est très permis d'en rire, mais pas de les prendre au sérieux.

Alarmé des malheurs que l'impérialisme militaire, avec la forme un peu trop rude suggérée par le bon général Lea, ferait fondre sur les colonies et *sur les races non-britanniques*, celui qui a fait la citation a réussi à trouver le moyen infaillible de conjurer le cataclysme:—c'est "*la représentation impériale*".

Avoir dénoncé l'impérialisme sous toutes ses formes, des années durant, et finir par demander l'impérialisme politique comme antidote à l'impérialisme militaire, c'était se mettre dans une étrange posture. L'auteur du remède aux maux de si loin prévus, s'explique par une importante confidence, à la cent quarantième page de sa brochure.

" *Je vous livre toute ma pensée,* dit-il: *Si, à défaut de l'indé-* " *pendance, je réclame la représentation impériale, c'est parce* " *qu'elle affaiblirait l'armature de guerre de l'Angleterre, qu'elle* " *précipiterait la dissolution de son empire, qu'elle bâterait le* " *jour de la délivrance, pour nous et pour tout le monde*".

Dans la crainte que ses compatriotes ne mordent pas beaucoup à l'hameçon de son incroyable suggestion, il s'efforce de les y entraîner par les raisons suivantes:—

" *Si nous n'avons pas la clairvoyance et l'énergie de travailler* " *à cette œuvre salutaire par le moyen le plus constitutionnel,* " *le plus britannique, qui s'offre à notre disposition, d'autres* " *le feront pour nous, heureusement.*

" *Les Anglo-Canadiens, les Australiens, les Néo-Zélandais* " *réclament avec persistance la représentation dans le gouverne-* " *ment de l'Empire. La guerre finie, leurs réclamations vont* " *s'affirmer avec une ampleur et une énergie nouvelles. Les* " *Indous eux-mêmes vont s'y mettre. Resterons-nous seuls à* " *croupir béatement dans l'abjection coloniale*".

Nous n'avons pas à désespérer de l'avenir, puisque ces bons Indous, si fraternellement charitables, vont, eux aussi, nous sauver de la ruine, en affaiblissant *l'armature de guerre de l'Angleterre,* en précipitant *la dissolution de son empire,* et en avançant *le jour de* notre *délivrance.*

Cependant, je suis un peu d'avis que si nos amis les Indous voulaient réellement précipiter la dissolution de l'empire britannique, ils ne s'en rapporteraient pas de ce soin à la représentation impériale. Ils sauraient bien trouver le moyen d'aller plus rondement en besogne.

J'ai droit à mon opinion, et la question que je considère m'autorise à l'exprimer sans équivoque.

S'il existe encore quelque part, en Angleterre, un général du nom de Lea, exerçant un commandement militaire en vertu d'une commission de Sa Majesté le Roi, professant des idées comme celles contenues dans les lignes citées plus haut, je n'hésite pas à dire qu'il s'est permis des extravagances de langage in-

concevables. Les autorités militaires devraient lui signifier péremptoirement son congé, et en faire présent à l'Allemagne, qui pourrait l'accoupler avec le tristement fameux Bernardhi, l'apôtre outré du militarisme allemand. Tous deux feraient une jolie paire. Ils auraient tout le loisir de s'amuser à inventer de nouveaux moyens *d'assujettir les races non-britanniques* et allemandes au régime du vieux fer romain. Par malheur pour eux, et par bonheur pour les générations contemporaines, ils rencontreraient un obstacle très sérieux à leur passion d'asservissement. De nos jours, les races, britanniques et non-britanniques, sont profondément convaincues qu'elles ont assez de fer dans le sang pour ne pas être obligés de s'ingurgiter la dose que les généraux Lea et Bernardhi seraient si enchantés de leur prescrire.

Disséquons un peu le doucereux programme du général Lea.

Si j'avais l'honneur de rencontrer ce terrible général pourfendeur, je lui demanderais, comme première question, à l'aide de quelles lunettes grossissantes il a découvert que l'Angleterre exerçait une *domination dans le monde.*

Je connais bien une Angleterre qui occupe une grande situation dans l'univers. Son Empire comprend à peu près un quart de la surface du globe. Sa souveraineté s'exerce sur près de quatre cent millions d'être humains, souveraineté bienfaisante, parce qu'elle la pratique suivant les vœux, les désirs, les opinions de ses sujets, administrant eux-mêmes leurs affaires en vertu des institutions les plus libres sur terre.

Je ne connais pas une Angleterre exerçant *sa domination dans le monde*, et pas davantage aspirant *à continuer* de l'y exercer.

Une semblable Angleterre n'existe que dans l'imagination surchauffée du cerveau halluciné de ce pauvre général Lea, et dans l'esprit de ceux qui sont obsédés par le cauchemar de l'impérialisme militaire dosé de fer romain.

Aussi longtemps que les trois quarts de l'univers seront indépendants de l'empire britannique, sous de multiples souverainetés, la prétendue domination de l'Angleterre restera à l'état de rêve absolument inoffensif. Monsieur le général peut en prendre son parti, rentrer ses prescriptions, et laisser ceux qu'il a un instant épouvantés reposer doucement sur leurs

deux oreilles, sans craindre la soudaine apparition de l'antique romain bardé *d'acier*, à la mode contemporaine.

En passant, je ne puis me refuser le plaisir de constater un aveu dont la signification n'est pas sans importance. Il a échappé, par irréflexion sans doute, à l'un de ceux qui nous repètent souvent que cette Allemagne, si gentille dans sa fraiche toilette militariste, est menacée de la ruine par la Belgique, à laquelle elle a prodigué ses faveurs, par la France, qui lui doit beaucoup de reconnaissance pour ne pas l'avoir étranglée, une fois pour toutes, en 1870, et avoir consenti à la miraculeuse victoire française de la Marne, surtout par cette Angleterre qui s'obstine, malgré ses plus séduisantes caresses, à ne pas lui céder la suprématie des mers dont elle ferait un si charmant usage. L'aveu, c'est qu'aujourd'hui ce sont les Allemands qui gratifient le monde des charmes irrésistibles du *régime de fer*. Ils en ont naturellement hérité. Ils n'oublient pas que leurs ancêtres sortant, armés de pied en cap, des forêts de la Germanie, se sont abattus sur ce pauvre empire romain, épuisé par la débauche, et lui ont arraché son *régime de fer*, désormais trop amolli à la chaleur blanche des passions maudites, pour perpétuer sa domination mondiale. Contrairement à la constante prétention de nos amis nationalistes, ce n'est donc pas l'Angleterre qui domine aujourd'hui le monde au moyen d'un *régime* bien ferré, puissamment mitraillé. Ce premier rôle, c'est l'Allemagne qui le joue, on sait avec quel succès de tendre effusion et de cordiale bonhomie.

Il est bien vrai que la vérité finit toujours par sortir des ténèbres dans lesquelles l'on s'efforce vainement de l'enfouir.

Les moyens inventés par cet aimable général Lea pour assurer à l'Angleterre la continuation de sa prétendue domination mondiale, sont intéressants à examiner.

Premièrement, l'Angleterre "*doit sacrifier ses libertés politiques et celles de ses colonies*".

Rien que cela, vraiment! On ne vous aurait pas supposé d'aussi bon compte.

Continuons notre dissection. Secondement, l'Angleterre "*doit abolir les gouvernements parlementaires et représentatifs*".

Grosse besogne, en vérité, pleine de périls.

Troisièmement, l'Angleterre "*doit adopter bardiment le régime de fer des Romains d'autrefois* (*ils en sont morts à la peine*) ou

des Allemands d'aujourd'hui"—qui vont très probablement en crever bientôt.

Les aciéries modernes ne produisent pas une qualité de fer assez digestive pour qu'une nation puisse s'en nourrir longtemps avant d'être obligée de se mettre au régime lacté.

Ce n'est pas tout.

Quatrièmement, l'Angleterre "*doit transformer tout son empire en un vaste camp armé.*

C'est pour le coup que le camp de Valcartier fera petite mine à côté de cette agglomération militaire!

Cinquièmement, l'Angleterre "*doit tenir dans ses mains* " *tous les pouvoirs de commandement et assujettir toutes les races* " *non-britanniques à la suprématie des Anglo-Saxons, unis* " *entre eux par une pensée unique—la domination du monde* " *par la force brutale*".

Je dirai tout de suite à Monsieur Lea qu'il vivrait aussi longtemps que le bon père Mathusalem, qu'il ne verrait pas poindre l'aurore radieuse des beaux jours qu'il promet aux races non-britanniques.

Je le lui dis en toute sincérité, mais avec un réel chagrin; je regrette profondément qu'un de nos compatriotes ait cru devoir mettre en circulation, dans notre province, d'aussi extravagantes élucubrations, en les présentant comme la conception "*d'une étonnante clairvoyance*", et comme une "*frappante*" démonstration. Il est bien trop intelligent pour ne pas voir tout le ridicule, tout l'absurde, tout l'incroyable des opinions abracadabrantes de ce triste général Lea. C'était faire beaucoup trop d'honneur à cet halluciné que de le prendre, même un seul instant, au sérieux.

Si le général Lea rêve de pareille façon sur les champs de bataille, je plains ses pauvres soldats.

Personne, parmi nous ni ailleurs, ne doit s'effrayer du régime de fer Lea. Le bon général sera des siècles sous terre, avant qu'un autre extravagant du même calibre entreprenne de réaliser le programme cher à son tendre cœur.

Je serais plus que curieux d'entendre ce général fantoche à la "*clairvoyance étonnante*", proposer à un auditoire anglais de sacrifier ses libertés politiques afin que l'Angleterre puisse exercer une domination mondiale. M'est avis que ses auditeurs lui donneraient en peu de temps un échantillon de son régime bardé en le forçant à déguerpir au plus tôt.

Il est impossible de supposer une seule minute que le peuple anglais, si fier, si orgueilleux, à bon droit, de ses libertés politiques, de son gouvernement représentatif, basé sur la solide pierre angulaire de la responsabilité ministérielle, consentirait à les sacrifier pour le vain, le ridicule, l'odieux et irréalisable projet d'une domination mondiale! Il faut être dix fois déraisonnable pour croire que le peuple anglais, qui a arraché du sol britannique la dernière racine de l'absolutisme, voudrait, pour aucune raison, faire table rase de ses plus légitimes conquêtes, pour réédifier sur les ruines fumantes de ses droits les plus sacrés, violés par lui-même, un *régime de fer* à la mode *romaine*, ou *allemande*, et remettre sur le trône si glorieux qu'il entoure et défend de son affectueuse loyauté et de son inaltérable fidélité, un nouveau Néron ou un second Guillaume II !

Et si c'est dans le but d'empêcher ce malheur que l'on se résigne à vouloir une fédération impériale, dans laquelle les colonies seraient représentées, on perd son temps à faire mousser ce projet. Laissons faire, en toute quiétude, en toute confiance, en toute sûreté, le peuple anglais qui saura bien mettre à la raison les écervelés genre Lea, se compteraient-ils par centaines.

C'est faire gratuitement injure à la race britannique que de l'accuser de vouloir dominer le monde "*par la force brutale*", elle qui, la première, a complètement aboli l'esclavage dans toute l'étendue de son vaste empire; qui, la première, a gratifié de la liberté politique, dans la plus large mesure possible, ses colonies; qui a reconnu les mêmes droits à toutes les races qui les habitent. Il est mal d'accuser la race britannique d'aspirer à imposer sa domination mondiale par *un régime de fer*, elle qui s'est exposée à la défaite la plus terrible, en persistant à ne pas s'organiser une armée de plusieurs millions d'officiers et soldats. Il est odieux d'accuser l'Angleterre de s'efforcer d'écraser le monde sous le joug *de la force brutale*, au service de la plus criminelle tyrannie, elle qui a tant lutté depuis un siècle pour le maintien, pour le triomphe dans tout l'univers de la liberté religieuse, politique, civile; pour la liberté commerciale, industrielle et financière par le travail et la légitime concurrence des capitaux!

Une chose ne se peut continuer que si elle existe actuellement, si elle a existé antérieurement.

Le général Lea, et ceux qui le connaissent doué d'une *clairvoyance étonnante*, sont priés de me dire si l'Angleterre exerce

une *domination de fer* sur la Russie, sur l'Allemagne, sur l'Autriche-Hongrie, sur la France, l'Espagne, l'Italie, les Etats-Unis, le Mexique, les républiques de l'Amérique du Sud, la Chine, le Japon, la Suède et la Norvège, la Hollande, etc. etc.

Vous le voyez bien, en cherchant un peu, on trouve quelques empires, royaumes, républiques, sur lesquels l'Angleterre n'a n'a pas encore réussi à exercer une domination à la romaine, et, ce qui plus est, auxquels elle n'a jamais songé un instant à l'imposer. Je suis aussi positif qu'elle n'y pensera jamais, que je suis certain que les billevesées du général Lea, et les alarmes de ceux qui les prennent au tragique, resteront éternellement vouées à la moquerie des gens sérieux.

Celui qui se prétend leur ami le plus dévoué, supplie nos compatriotes Canadiens-français d'avoir *la clairvoyance et l'énergie de travailler à l'œuvre salutaire de la démolition de l'Empire britannique par le moyen si constitutionnel de la représentation impériale.* Il a la candeur de les prévenir que, s'ils ne s'y emploient pas, *d'autres*, heureusement, le *feront pour eux.* Il me semble que c'est là leur donner la meilleure raison de ne pas se mettre dans ce dangereux pétrin, certains qu'ils sont d'obtenir le même résultat par la *clairvoyance supérieure* et la *robuste énergie*, des autres futurs démolisseurs de l'Empire. Il les connaît bien, et il en énumère les noms avec une visible complaisance, tant l'œuvre de destruction, si ardemment désirée, réjouirait son cœur de vrai patriote. Il les voit accourir des antipodes pour s'assurer le mérite et la gloire de l'*œuvre salutaire* dont nos compatriotes ne reconnaîtraient pas l'importance comme le gage le plus certain de leur bonheur éternel. Ce sont les Anglo-Canadiens, les Australiens, les Néo-Zélandais, flanqués des Indous, qui vont se charger de la besogne *salutaire* de renverser l'empire britannique, en détruisant *son armature* de guerre.

Eh bien! n'en déplaise à l'admirateur de la *clairvoyance étonnante* du général Lea, je lui affirme de la manière la plus positive, que jamais les Anglo-Canadiens, les Australiens, les Néo-Zélandais, ni même les Indous, ne demanderont leur admission à la représentation impériale avec le dessein pervers et coupable de s'en servir pour la destruction de l'empire britannique. Vous avez été bien imprudent, à votre point de vue, de jouer ainsi à jeu découvert. Vous avez trop tôt éventé la mèche. Tous sont maintenant avertis, et si vous leur en

faisiez l'infamante proposition, ils la repousseraient en vous disant que ce que vous leur proposez serait plus que de la déloyauté, ce serait de la noire trahison.

Vous n'avez donc pas pensé, un seul instant, dans quelle position vous placeriez vos compatriotes si, pour leur malheur, vous les entraîniez à tenter l'accomplissement de ce coupable dessein.

Si, un jour, un régime quelconque de fédération impériale devient un fait accompli,—ce qui est fort possible—la province de Québec y sera représentée par plusieurs de nos compatriotes Canadiens-français. Vous voulez qu'ils arrivent à Londres en conspirateurs, pour détruire l'Empire qu'ils jureront de défendre avant même de commencer à remplir leurs devoirs de députés. Alors ils seraient délibérément parjures.

Avez-vous réfléchi à l'énormité de votre suggestion?

Vous rendez-vous compte maintenant de l'atroce injure que vous adressez à nos concitoyens anglais du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde, en affirmant qu'ils seront enchantés de trahir *énergiquement* l'Empire, et de forfaire à leur serment de fidélité!

Je remarque, non sans surprise, qu'au nombre des futurs destructeurs de l'Empire, vous ne conviez pas nos concitoyens de l'Union Sud-Africaine. Vous ne les croyez donc pas aussi *clairvoyants* et aussi *énergiques* que les autres. Ou, sans le vouloir,—même sans vous en douter,—leur faites-vous le compliment de les supposer incapables de la trahison que vous attendez des autres, en toute confiance, pour le succès de *l'œuvre salutaire* de la dissolution de l'empire britannique? S'ils sont devenus si loyaux à la Couronne, à leur Empire,—et ils le prouvent depuis le commencement de la guerre,—c'est donc qu'ils sont heureux de leur présente situation, qu'ils ne conservent pas rancune à l'Angleterre de la lutte de 1899. Vous avez donc bien tort de raviver les passions éteintes, les souvenirs effacés par la louable solution donnée à un regrettable conflit, en disant à tout moment que, de la part de la Grande-Bretagne, la guerre d'Afrique a été une "*infamie*".

Personne ne sait si jamais des représentants de toutes les colonies siégeront, à Londres, dans un nouveau Parlement impérial. Si ce grand fait historique se produit, on peut affirmer sans crainte que les députés des colonies iront dans la capitale de l'Empire remplir loyalement et honorablement le mandat

qu'ils auront reçu de leurs commettants. Pour l'avenir de leurs compatriotes, les députés canadiens-français devront être, et seront au nombre des plus loyaux, des plus fidèles à leur serment.

J'ai la légitime prétention de ne céder à personne en dévouement à mes compatriotes. Pour un, je proteste avec énergie contre l'injure qu'on leur prodigue à tout moment, en les accusant de vouloir "croupir béatement dans l'abjection coloniale".

Repoussons l'outrageante imputation en la jugeant de haut. J'ai un profond mépris pour le terre-à-terre des préjugés grossiers et du fanatisme aveugle. Comme les individus, les nations poursuivent ici-bas les destinées que la Providence leur assigne. Il n'y a pas plus d'abjection dans l'état colonial que dans toute autre situation politique. Nous sommes colonie de l'Angleterre, encore une fois, parce que la Providence l'a ainsi voulu. Toute nation,—comme tout particulier,—a des devoirs à remplir dans n'importe quelle position elle occupe. L'abjection n'est pas dans le fidèle accomplissement de ces devoirs. Elle serait dans leur violation, avec l'intention coupable de les trahir.

Cent fois mieux vaut rester dans l'état colonial le temps voulu par Celui qui gouverne le monde, que de tenter d'en sortir par le noir complot d'une infamante conspiration.

Laissons donc évoluer nos destinées dans leur cours naturel, en nous efforçant de mériter qu'elles se développent dans les heureuses conditions dont nous jouissons. Tout homme qui aspire à exercer une influence bienfaisante sur la mentalité de nos compatriotes, leur doit de les encourager à l'accomplissement de leur tâche en leur démontrant les avantages de leur état. Toute situation a ses inconvénients. Au sens vraiment chrétien, elle doit avoir ses épreuves. Le sacrifice est l'ennoblissement de la vie nationale, comme de la vie individuelle. La résignation le rehausse en le faisant accepter avec la véritable conception du bien qui peut en découler.

C'est mal de troubler nos compatriotes en leur faisant un tableau décourageant de leur situation. Tout n'est pas rose dans leur existence. Tout de même, qui peut prétendre de bonne foi qu'il existe sur la terre une population, en somme, plus heureuse que la nôtre. Elle s'épanouit librement sur un sol béni qu'elle féconde de son travail intelligent et vigoureux, qu'elle arrose de ses sueurs, auquel elle s'attache par toutes les affections de son cœur, par les plus nobles aspirations de

son âme. La semaine, fièrement debout sur ses domaines, le dimanche agenouillée aux pieds des autels, elle remercie le Dispensateur de tous les biens, et le prie de lui continuer ses faveurs dans l'ordre, dans la tranquillité, dans la légitime exercice de ses libertés, dans le progrès moral, intellectuel et matériel qu'elle s'efforce de mériter.

C'est être coupable que de la tourmenter de chimériques aspirations, de lui conseiller de pervers desseins de conspiration contre l'autorité légitime qu'elle doit respecter et qu'elle respectera, en dépit des séduisantes sollicitations qui lui sont prodiguées pour la faire faillir à son devoir.

LES INJURES NE SONT PAS DES RAISONS

A la page 121 de la brochure "*Hier, aujourd'hui, demain*", on lit:—

"*Les Canadiens-français voulussent-ils s'obstiner à croupir*
"*dans le colonialisme et trouver que c'est le plus heureux et le*
"*plus glorieux des états, que les Anglo-canadiens les forceraient*
"*à en sortir. Nos compatriotes de races britanniques ont de*
"*graves défauts: ils sont ignorants, prétentieux, arrogants, étroits,*
"*dominateurs. Ils sont,* PLUS QUE NOUS, *pourris de mercan-*
"*tilisme. Ils semblent avoir perdu quelques-unes des qualités*
"*maîtresses du peuple anglais, accentué ses défauts et contracté*
"*plusieurs des vices propres à la pire catégorie de Yankees. Mais*
"*ils n'ont pas, comme nous, totalement abdiqué la fierté et les*
"*droits primordiaux des peuples britanniques. La guerre finie,*
"*ils réclameront, comme les Australiens, comme les Néo-Zélandais,*
"*comme les Indous, un rajustement des pouvoirs du gouverne-*
"*ment.*"

A coup sûr voilà un bouquet bien réussi. En quelques lignes, les races britanniques,—elles sont trois, anglaise, écossaise, irlandaise,—la race américaine, communément appelée Yankee,—et la race canadienne-française, sont caressées de la plus doucereuse façon. Chacune est abondamment servie d'un plat succulent qu'elle peut absorber avec délices et digérer avec béatitude.

A tout seigneur, tout honneur. Aussi, l'auteur commence-t-il par ces bonnes races britanniques auxquelles il prodigue les plus gracieuses aménités. En veine de compliments flatteurs, s'il n'avait voulu les adresser qu'à la race anglaise, il aurait dit *la race britannique.* Mais il s'est rappelé que les îles britanniques sont le berceau fécond de trois races illustres, qui comptent des millions de représentants dans le monde entier. Il eût été chagrin de manifester une partialité injuste envers l'une, et de refuser aux deux autres leur part légitime des éloges qu'il daignait leur adresser. Aussi, pour se donner

la vive satisfaction de les gratifier toutes trois de ses faveurs, il a eu le soin d'écrire "*nos compatriotes de races britanniques*".

Et, avec une gentillesse du meilleur aloi, il énumère avec complaisance les nombreux mérites que, dans sa plus cordiale appréciation, il est si heureux de leur reconnaître. Vous êtes, mes chers amis, leur dit-il, *des ignorants, des prétentieux, des arrogants, des étroits, des dominateurs.* Je m'étonne que, du train qu'il y allait, il n'ait pas ajouté—*des bandits.* Mais il supplée à cette lacune, en leur décochant le trait fleuri qu'ils *sont pourris de mercantilisme.* Il constate avec un plaisir qui réjouit sa candeur, et augmente les chaudes sympathies et les vives amitiés dont il tient tant à leur donner les preuves les plus aimables, que, non satisfaits *d'accentuer les défauts du peuple anglais,* ils s'efforcent de s'élever à la perfection *en contractant plusieurs des vices propres à la pire catégorie des Yankees.*

D'un trait de plume, le juge si impartial et si charmant de *nos compatriotes de races britanniques,* prononce contre la race américaine la sentence infaillible qui la cloue au pilori. Il la déclare infestée de *la pire catégorie des Yankees* dominés par des vices qui lui sont propres, et que, par une incontrôlable contagion, elle infuse à nos malheureux *compatriotes de races britanniques* qui les contractent sans même s'en apercevoir.

Mais la plus belle rose du bouquet est celle que l'auteur a présentée à ses compatriotes Canadiens-français. Elle est si odoriférante qu'elle vivra plus que vivent d'ordinaire les roses, "l'espace d'un matin". Il leur dit sans la moindre cérémonie, sans s'excuser du peu, qu'ils *croupissent* "*dans le colonialisme*", et que, s'ils s'obstinent à y rester et à "*trouver que c'est le plus heureux et le plus glorieux des états*", *les Anglo-canadiens* sauront bien *les forcer d'en sortir.* Après leur avoir servi ce plat, si bien garni de fleurs, il daigne les encourager en leur disant qu'ils sont moins *pourris de mercantilisme que nos compatriotes de races britanniques.* Il a dit textuellement, que nos compatriotes de races britanniques "*sont* PLUS QUE NOUS, *pourris de mercantilisme*".

S'ils "*le sont plus,*" cela veut dire que les Canadiens-français le sont passablement, eux aussi. Ces derniers ont toutefois la vive satisfaction de savoir que leurs compatriotes de races britanniques sont, plus qu'eux, dans un état très avance de putréfaction mercantile. Mais comme s'il regrettait de leur avoir

offert cette fiche de consolation, par pure bonté de cœur, il les assomme littéralement en leur disant, de sa voix la plus douce et la plus caressante, que nos compatriotes de races britanniques "*n'ont pas, comme nous, totalement abdiqué la fierté et les droits primordiaux des peuples britanniques.*"

Nos compatriotes Canadiens-français seront sans doute enchantés d'apprendre, tout à la fois, *qu'ils croupissent dans le colonialisme, qu'ils pourrissent dans le mercantilisme, qu'ils ont totalement abdiqué leur fierté et leurs droits primordiaux de sujets anglais.* Ils étaient loin de penser qu'ils *étaient infectés de la double corruption colonialiste et mercantile.*

J'ai déjà exprimé mon opinion au sujet du *croupissement colonilialiste* dans les lignes que j'ai consacrées à détruire la prétention que l'*état colonial est une abjection.* Les mêmes raisons s'appliquent au *colonialisme croupissant.* Je n'ai pas à les répéter, l'opinion dont je crois avoir réussi à prouver la fausseté étant la même dans les deux cas.

Reste la *pourriture du mercantilisme* dont on nous a prodigué sans merci les odeurs nauséabondes.

En rappelant mes souvenirs constants des soixante dernières années, s'il est une plainte que j'ai, presque tous les jours de ma vie, entendu répéter, toujours avec amertume et regret, c'est que mes compatriotes Canadiens-français ne s'efforçaient pas de se faire une situation plus grande et meilleure dans le monde des affaires. Sans cesse, on leur citait l'exemple de nos concitoyens de races britanniques. Dieu merci, j'ai assez compris mon devoir pour contribuer mon humble part à communiquer l'impulsion à ce mouvement progressif. Jamais, en donnant ces sages conseils à nos compatriotes, personne n'a supposé qu'il les poussait dans *la putréfaction mercantile.* Cette réforme, souhaitée de tous, devenait de plus en plus urgente. Tous cherchaient les moyens de l'accomplir. Nos "sommités sociales," à la tête desquelles se placent de droit et de mérite, nos sommités religieuses avec un prince de l'Eglise pour chef, Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Québec, y ont pris un intérêt de plus en plus intense. L'établissement permanent d'une école de hautes études commerciales, et de plusieurs maisons d'enseignement technique, a reçu la plus favorable approbation, tout en inspirant la plus grande confiance dans l'avenir. Les études économiques sont mêmes admises, dans une certaine mesure, dans plusieurs de nos collèges classiques. On se rend de plus en

plus compte de la nécessité de la connaissance de la langue anglaise pour le succès des nôtres dans les affaires au Canada et dans la république voisine. Au risque de devenir aussi *pourris de mercantilisme* que nos chers compatriotes de races britanniques, nous aspirons à nous tailler une place honorable et avantageuse dans le commerce, dans l'industrie, dans la finance, haute et moyenne, dans l'administration des transports, dans l'exploitation des mines. Plus nos efforts tendent vers ce but, plus aussi ils se multiplient pour stimuler notre progrès agricole, améliorer notre voirie.

Si, dans toutes ces branches de notre activité nationale, nous obtenons les succès que nous espérons, personne ne craint la destruction finale de notre race par la *putréfaction mercantile.*

Si l'aspiration des Canadiens-français à jouer un rôle plus important dans le mouvement commercial du pays hante l'esprit de quelqu'un au point de troubler son sommeil, il peut en prendre son parti, car ils vont certainement la développer, avec une ardeur croissante, au risque de l'entendre un jour leur dire qu'enfin ils ont réussi à atteindre le degré de *pourriture mercantile* qui, auparavant, était l'honneur réservé à nos concitoyens de races britanniques.

———

A L'ADRESSE DE L'ARMÉE CANADIENNE

A l'unanimité, le Parlement canadien a décidé l'organisation d'une grande armée pour aller défendre, là où la direction suprême des opérations militaires le jugerait nécessaire, la cause de la civilisation humaine. Par tous les moyens constitutionnels les plus sûrs, les plus évidents, la nation canadienne, tous les groupes ethniques qui la composent, ont approuvé, comme c'était leur droit, l'action du Parlement. Jusqu'à présent, QUATRE CENT MILLE VOLONTAIRES se sont enrôlés. Une forte proportion de ce nombre,—cent soixante mille,—ont combattu vaillamment, héroïquement, sur le sol français, contre les hordes allemandes. Des milliers tombés à ce champ d'honneur, si noblement illustré, reposent dans le reflet de leur gloire, impérissable pour eux et pour nous, dans cette terre de nos ancêtres que nous aimons et aimerons toujours.

Plus de cent vingt-cinq mille sont sur le sol anglais, y recevant l'entraînement qui, le printemps prochain, leur permettra d'aller prendre effectivement part à la lutte suprême que les alliés préparent, dans le but et avec l'espoir de finir heureusement, pour eux et le monde entier, cette terrible guerre déchaînée par la criminelle ambition de l'Allemagne.

La troisième partie de notre armée est encore au milieu de nous, s'organisant pour la grande tâche à laquelle elle se dévoue, en attendant de traverser l'océan pour se rendre sur les champs de bataille.

L'armée canadienne a mérité le respect et l'admiration de tous qui lui en donnent tous les jours d'éclatants témoignages.

Cependant, dans cette admirable concert de louanges, une très fausse note s'est fait entendre. Elle a éclaté à la page 105 de la brochure précédemment citée, dans les termes flatteurs suivants :

" *Au Canada, on est à nous forger un militarisme sans paral-*
" *lèle en aucun autre pays civilisé, une soldatesque dépravée et*
" *indisciplinée, une voyoucratie armée, sans foi ni loi, aussi*

" *réfractaire au frein de l'honneur individuel qu'à l'autorité*
" *de ses officiers de parade ou de patronage*".

Pour tout au monde, je ne voudrais pas porter devant mes concitoyens la responsabilité de paroles aussi injurieuses à l'adresse de l'armée canadienne qui nous fait tant d'honneur. Je ne prétendrai pas que tous nos volontaires, du premier au dernier, ont atteint le degré de sainteté de certains de leurs juges. Le commun des pauvres mortels n'arrive pas d'un bond à cette haute perfection chrétienne qui brille surtout par l'humilité, la charité, la justice dans les paroles et les actions.

Que certains sujets, dont le passé ne leur a pas mérité d'être canonisés de leur vivant, se sont enrôlés dans notre armée avec la louable intention et l'ardent désir de se réhabiliter à leurs propres yeux et à ceux de leurs compatriotes, c'est fort possible. Loin de les en blâmer, on doit les en féliciter et les encourager à persévérer dans la voie où ils trouveront l'honneur, en se donnant le droit à la reconnaissance de leur pays, première récompense de leur courage. Ce fait se produit dans les armées de toutes les nations depuis bien des siècles. Il se produit, sous une autre forme, et dans des conditions bien différentes, dans cette glorieuse armée des ordres religieux auxquels le monde est redevable de tant de bienfaits et de célestes bénédictions. Personne n'a encore pensé à écrire que les grands ordres voués surtout à la pénitence, en ouvrant leurs portes et en donnant l'accolade fraternelle aux sincères repentirs, forgent une *voyoucratie armée* de la Croix, symbole et gage de la résurrection d'une âme déchue à la vie surnaturelle qui la purifie et la sanctifie. Autant que le cloître où, par le généreux sacrifice, s'effacent les pénibles et douloureux souvenirs, le champ d'honneur où tombe, régénéré et glorieux, le coupable des anciens jours, en recevant son sang et l'holocauste de sa vie, peut lui assurer la double immortalité qui, là-haut, sera son éternelle béatitude, et, ici-bas, l'hommage mérité à son héroïsme.

Heureusement pour nos volontaires de la grande armée canadienne, ils ont trouvé de meilleurs juges de leur dévouement et de leur patriotisme, ainsi que de la cause à laquelle ils ont fait d'avance le courageux sacrifice de leur vie.

Dans une lettre récemment livrée à une grande publicité, Son Eminence le Cardinal Bégin dit, au sujet de la très inté-

ressante brochure intitulée:—"La controverse de guerre entre catholiques":—

" *Lu attentivement, comme il mérite de l'être, ce travail aidera* " *à comprendre, et à aimer jusqu'au dévouement, la beauté et* " *l'importance souveraine de la grande cause—la protection du* " *monde menacé par le germanisme—pour laquelle nos soldats* " *canadiens combattent si vaillamment avec ceux de l'Angleterre,* " *de France et de Belgique.*

" *Je prie Dieu de bénir ces braves guerriers et de rendre la paix* " *au monde chrétien dans le rétablissement de la justice et du* " *droit*".

Quel contraste encourageant! D'un côté, un publiciste, doué d'un organe retentissant dont il fait un si constant usage, vouant aux supplices de l'enfer, la "*voyoucratie armée*" que "*l'on est à forger au Canada*", dans des conditions encore inférieures à la barbarie des teutons et des turcs, parce qu'elle est "*d'une dépravation sans parallèle en aucun autre pays civilisé*".

De l'autre, le chef de l'Eglise catholique au Canada, Son Eminence le Cardinal Bégin, bénissant au nom de Dieu nos *braves guerriers qui combattent si vaillamment avec ceux de l'Angleterre, de France et de Belgique*, parce qu'ils *aiment jusqu'au dévouement la beauté et l'importance souveraine de la grande cause* au triomphe de laquelle ils offrent leur vie,—*la protection du monde menacé par le germanisme.*

Le jeudi, 26 octobre dernier, Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, archevêque de Montréal, assistant au service pour nos glorieuses victimes du devoir sacré de la défense de la justice, au cours d'une éloquente allocution à l'église Notre-Dame de la grande métropole, prononçait les paroles suivantes:—

" Ils (nos héros) s'étaient enrôlés volontairement. Il y " a deux ans, ils formaient leur bataillon, le glorieux 22e. Ils " s'enrôlaient, convaincus qu'ils défendaient la plus juste " des causes, celle de la civilisation, du droit et de l'humanité. " Ils s'enrôlaient, convaincus qu'ils allaient servir les intérêts " de leur patrie, car là-bas, ils savaient que c'était le Canada " qu'ils défendaient. Ils étaient jeunes et forts; on ne pouvait " les voir sans les admirer.....

" Ils ont fait grand le nom de leur patrie et grand le nom qu'ils " portaient. Ils se sont à jamais immortalisés dans l'histoire " et, par eux, le Canada s'est immortalisé.

"La guerre n'est pas finie; elle continue horrible, mais nous "avons l'espérance au cœur. Impossible qu'ils triomphent "les hommes qui, pendant quarante ans, ont préparé la guerre "la plus grande et qui, pendant deux ans, ont bouleversé le "monde et répandu le sang à flot. Impossible qu'ils triom-"phent, les hommes qui ont déclaré cette guerre sans un droit "à venger, sans un grief à faire valoir, sans une menace à "écarter. Impossible qu'ils triomphent ceux qui ont déchiré, "comme un chiffon de papier, un pacte sur lequel se reposaient "les nations, parce qu'elles croyaient à la parole donnée. Im-"possible qu'ils triomphent, ceux qui ont envahi le territoire "de la vaillante Belgique, qui n'avait qu'un tort: rester fidèle "à l'honneur. Ils ne triompheront pas ceux qui à raison de "leur service, ont fait de cette guerre un carnage et une bou-"cherie dont l'histoire n'a pas d'exemple. Je crois au Dieu "de toute justice. Le monde avait besoin de la souffrance "qui purifie, mais lorsque les mères auront assez pleuré, Dieu "fera entendre sa parole.

"Quand cette grande œuvre sera terminée, et quand nous "chanterons le *Te Deum* d'actions de grâces, nous pourrons "dire que le Canada, que toutes les provinces du Canada, "que notre province de Québec, auront eu leur part de gloire".

Le mardi, 28 novembre dernier, dans une éloquente et touchante allocution, adressée à l'auditoire recueilli et ému assemblé au pied de l'autel pour prier pour les héros canadiens morts au champ d'honneur et du devoir, M. l'abbé Camille Roy, du Séminaire, prononçait les paroles suivantes, du haut de la chaire sacrée de l'imposante basilique de Québec:—

"Cette joie de Dieu, qu'apportent au ciel nos chers défunts, elle consiste sans doute d'abord dans la possession éternelle d'âmes créées, aimées et rachetées au prix de la croix; elle consiste encore dans l'offrande faite par ces âmes d'une vertu chrétienne, conservée par la grâce ou reconquise par la pénitence; elle consiste surtout peut-être, pour les morts qui occupent ce matin nos pensées, dans la beauté surnaturelle du sacrifice qu'ils ont fait de leur vie à Dieu pour sa justice.

"Ils sont partis, nos officiers et soldats, pour aller servir une grande cause. Bien des motifs peut-être confondus en leur conscience, ont inspiré leur courageuse décision. Chercher un emploi pour sa vie, rêver, imaginer de belles aventures, s'amuser avec le péril comme avec un jouet familier, obéir au vieil instinct de la race curieuse de rejoindre ses sources, s'en aller voir un peu de ce ciel de France dont nos yeux ont gardé le reflet, vivre une heure sur cette terre qui a nourri nos aïeux, et dont nous portons encore en notre chair la vertu généreuse: voilà bien quelques-unes des

pensées qui ont conduit là-bas nos volontaires. Mais aussi, dominant, pénétrant tous ces motifs, les purifiant de ce qu'ils avaient de trop personnel et de trop étroit, la pensée qu'en faisant toutes ces choses, et en se procurant toutes ces joies, ils allaient combattre à côté de frères héroïques, et consacrer leurs forces à défendre ce qu'il y a de plus vénérable sur la terre: la justice outragée!

"Ils ignoraient peut-être les secrets de l'histoire, et les complications de la diplomatie, mais ils savaient la guerre brutalement déchaînée, les traités déchirés, la Belgique violée et agonisante, la France mutilée et envahie, l'Angleterre elle-même recherchée jusque derrière la frontière mouvante de ses océans, envahie, ils savaient les foyers détruits, les cathédrales profanées, des vieillards, des femmes et des enfants brutalisés, et tout un flot de barbares qui se répandait en vagues tumultueuses sur les champs de la plus douce patrie. Ils savaient que, là-bas, deux nations auxquelles se rattachent notre vie politique ou notre vie nationale, avaient besoin du concours de leurs fils lointains, qu'elles avaient à se battre pour des intérêts sacrés dans une guerre d'endurance où il faut sans cesse renouveler ses énergies; et alors, sans se demander s'ils étaient contraints par des lois, ils ont cédé à l'appel plus puissant de leurs âmes, ils ont fait le geste libre du dévouement."

Quel autre contraste édifiant entre l'appréciation du rôle de l'armée canadienne par trois intelligences, l'une dominée par une passion inexplicable, les deux autres, inspirées par les plus nobles sentiments, s'élévant à la sublime conception de la grandeur du sacrifice de nos braves volontaires, qu'elles expriment par les éloquentes paroles qui ont remué les cœurs et fait verser des larmes.

Là où l'une ne voit que des *dépravés* plus méprisables que tous ceux *qu'aucun autre pays civilisé* pourrait produire ou *forger*, les deux autres admirent, la première, ceux qui sont allés défendre "LA PLUS JUSTE DES CAUSES, CELLE DE LA CIVILISATION, DU DROIT ET DE L'HUMANITÉ", la seconde, "LA BEAUTE SURNATURELLE DU SACRIFICE" que leurs frères d'armes "ONT FAIT DE LEUR VIE A DIEU POUR SA JUSTICE".

Le pamphlétaire attaque cruellement ceux qui, demain, braveront la mitraille de l'ennemi pour la défense de la civilisation et pour venger les martyrs de la barbarie.

L'orateur sacré verse sur les restes mortels de ceux des nôtres déjà tombés au champ d'honneur, "*sur le sol de France, dont nos yeux ont gardé le reflet*", sur "*cette terre qui a nourri nos aïeux*", la prière reconnaissante de la patrie qui sait qu'ils sont morts héroïquement "POUR UNE GRANDE CAUSE", pour "DÉFENDRE CE QU'IL Y A DE PLUS VÉNÉRABLE SUR LA TERRE: LA JUSTICE OUTRAGÉE".

J'avais écrit les pages de ce chapitre, lorsque la presse a publié les lignes suivantes, extraites d'une éloquente lettre pastorale adressée à ses diocésains par Sa Grandeur Monseigneur Emard, Evêque de Valleyfield. Je suis heureux de les reproduire, tant elles exposent avec une lumineuse clarté le devoir que la loyauté et la fidélité commandent à nos compatriotes, envers l'autorité légitimement établie, dans la guerre actuelle. Sa Grandeur continue avec force la direction traditionnelle de l'Episcopat aux Canadiens-français depuis que "*la divine Providence, en ses desseins mystérieux, les a fait passer de la domination de la France à celle de l'Angleterre:*"—

" Nos très chers frères, nous avons certainement le droit, et nous estimons " même que c'est pour nous tous, citoyens du Canada, sujets loyaux de " l'Angleterre, un devoir de demander à Dieu le succès des armes de notre " mère-patrie et de ses alliés dans la guerre présente. Si nous ne sommes " pas appelés à prononcer un jugement qui fasse foi sur les véritables " causes de la guerre, et à faire le partage des responsabilités autour du " fléau qui ensanglante l'Europe, il nous est assurément loisible de penser " et de dire, que toutes les circonstances actuellement connues établissent " suffisamment le bon droit du côté des peuples qui ont arrêté l'invasion, " et découragé le débordement des ennemis au-delà des limites de leur " territoire, pour que le sentiment de la justice puisse servir d'appui au " dévouement de nos soldats, dans cette lutte si grande, appelée le combat " de la civilisation contre la barbarie.

" L'Eglise du Christ toujours immuable dans sa doctrine, a été mer- " veilleusement constituée par la sagesse divine, pour s'adapter extérieure- " ment, partout et toujours, aux circonstances indéfiniment variées et " que pourrait produire la diversité des peuples, des gouvernements, et " des relations sociales. Elle n'a jamais cessé de pratiquer, par ses pas- " teurs et ses fidèles, la grande leçon donnée par le Christ: *Rendez à César " ce qui appartient à César*, (Luc, xx, 25) et de revendiquer avec l'apôtre " tous les droits, comme d'accepter tous les devoirs qui s'attachent à la " qualité de citoyens et de sujets. (Act. XXII, 26.)

" Toujours, elle a reconnu avec une loyauté parfaite, le régime régu- " lièrement établi sous lequel elle devait vivre, prenant sa large part de " tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité des nations. Ici même, " en ce qui concerne notre peuple, la divine Providence, en ses desseins " mystérieux, qui devaient sauvegarder sa religion et sa nationalité, l'a " fait passer de la domination de la France à celle de l'Angleterre. Dès " le principe et sans ambages, à la suite du traité de cession, l'Eglise, par " ses évêques, a déclaré que, désormais, c'était le devoir des Canadiens " de transporter à la couronne britannique l'allégeance cordiale et sans " réserve que le roi de France avait, de leur part, obtenue jusque-là. De- " puis cette époque jusqu'à nos jours, l'Episcopat canadien est resté fidèle " à lui-même, et ne s'est jamais démenti. Dans sa manière d'exprimer " la même doctrine, il peut y avoir eu des différences purement acciden- " telles, tenant à la variété des situations, la substance n'a pas changé.

" Même au prix de mécontentements passagers, et simplement parce " que c'était son devoir, il a constamment, sans cesser jamais pour cela " de défendre les droits inaliénables de la religion et des familles, montré " pour les intérêts du gouvernement nouveau, un zèle, un dévouement, " un loyalisme dont toute notre histoire, depuis la conquête, confirme " la vérité.

" C'est ainsi notamment que, dans toutes les grandes guerres où l'em- " pire britannique s'est trouvé engagé, les évêques, estimant remplir un " devoir de leur charge, et aussi parce qu'ils croyaient que les intérêts " du Canada s'y trouvaient liés, exhortaient avec insistances leurs ouailles " à la pénitence et à la prière, pour le succès de *nos* armées, et, la victoire " achevée, faisaient chanter dans les églises le *Te Deum*, en actions de " grâce. (Mgr Denault.)

" Nous sommes donc, nos très chers frères, en parfaite communauté " de sentiments, d'action et de langage, avec nos vénérables prédécesseurs " de l'Episcopat canadien, quand nous venons aujourd'hui vous demander " d'adresser au ciel des prières ferventes pour le succès définitif et com- " plet de l'Angleterre et de ses alliés, dans la guerre épouvantable qui " couvre la terre de tant d'horreurs inouïes.

" Le clergé, ayant toujours en mémoire la parole de Pierre touchant " la soumission que tous doivent pratiquer à l'égard des rois, comme de " tous ceux qui détiennent le pouvoir civil, (II Pet., XII, 17) s'est montré " fidèle à suivre les directions épiscopales et n'a jamais cessé de mériter " l'éloge que lui décernaient les évêques auprès du pape à ce sujet.

" Le peuple canadien, formé par ces leçons et ces exemples, a donné " dans notre histoire le beau spectacle d'une fidélité à toute épreuve que " les circonstances firent plus d'une fois hautement méritoire. Telles " sont les vraies traditions religieuses et nationales de notre pays. Elles " ont trouvé de nos jours, comme dans le passé, l'expression exacte que " suggérait la situation.

" Par ailleurs, il nous paraît bien établi, et les esprits les plus graves " le proclament à l'envi partout, que l'empire britannique, avec la France, " la Belgique martyre et leurs alliés, combattent actuellement pour "la " défense du droit et de la saine liberté des peuples." (Card. Bégin.) " Dès lors, nos très chers frères, il faut reconnaître que le Canada, menacé " lui-même par les possibilités d'une guerre faite dans des conditions " jusqu'alors inconnues, a fait en même temps acte de sagesse et de loyalis- " me en fournissant, d'une manière aussi généreuse que spontanée, le " concours en son pouvoir à la mère-patrie, l'Angleterre.

" Les catholiques, et spécialement ceux de race française, ne sont pas " restés en arrière dans cette manifestation de véritable patriotisme. " Pour établir, s'il y avait lieu, une comparaison avec les autres groupes, " au point de vue de la libre et généreuse participation de tous à la guerre " européenne, il faudrait faire entrer, dans les calculs mis en regard, plu- " sieurs éléments dont on ne paraît pas suffisamment tenir compte.

" Mais là n'est pas la question; il suffit de constater et de consigner " authentiquement pour l'histoire que, avec l'encouragement et les béné- " dictions de leurs pasteurs, et fidèles à leur tradition constante, les catho- " liques du Canada, dans l'ensemble, ont, dans ce conflit épouvantable, " fait preuve de la loyauté parfaite qui est la véritable expression du pa- " triotisme sain, et béni par l'Eglise et par Dieu.

" Des milliers et des milliers de nos jeunes gens, pour un grand nombre " au prix de sacrifices douloureux et particuliers, et dans beaucoup de " cas, sans pouvoir donner à leur race le bénéfice de leur chevaleresque " dévouement, sont allés, là-bas, combattre et mourir pour la cause dont " on leur avait fait voir la noblesse et l'urgence.

" De plus, par tout le pays, la bravoure de nos soldats a trouvé un écho " et on a su répondre par des œuvres considérables et toujours actives " de charité solidaire, et ce mouvement universel de coopération et de " sympathie demande à être soutenu par les sentiments de la foi et de la " piété.

" Puisque nous sommes ainsi et coûte que coûte engagés dans une guerre " désastreuse, dont les causes ne sauraient être par nous discutées et jugées, " mais dont les conséquences s'étendront nécessairement jusqu'à nos " contrées, et que nos soldats canadiens se battent autour de drapeau " britannique, et dans la pleine conscience du devoir d'honneur loyalement " et librement accepté, il est juste, il est légitime que nos prières les accom- " pagnent jusque sur les champs de batailles pour soutenir leur courage, " et que ces prières montent jusqu'au ciel, pour demander pour nos armées " la victoire."

Sa Grandeur Monseigneur de Valleyfield est bien loin de penser, comme le publiciste dont nous devons tous déplorer les errements, qu'en organisant une puissante armée pour "*aller là-bas combattre et mourir pour la cause dont on lui a fait* "*voir la noblesse et l'urgence*", le Parlement canadien "*nous* "*forge un militarisme sans parallèle en aucun autre pays civilisé,* " *une soldatesque dépravée et indisciplinée, une voyoucratie armée,* " *sans foi ni loi*".

La bénédiction du chef de l'Eglise canadienne et celle de tout l'Episcopat consoleront nos braves volontaires de l'injure qui leur a été adressée, et leur donneront aussi le grand courage chrétien de la pardonner. La seule vengeance qu'ils tireront de leur accusateur sera de le défendre, lui et les siens, contre les barbares allemands.

GRIEFS INJUSTES CONTRE L'ANGLETERRE

On lit, à la fin de la première page de l'*Avertissement* qui précède la brochure intitulée:—"*Que devons-nous à l'Angleterre?*" les lignes suivantes:—

" L'impérialisme anglais, dans sa forme concrète et pratique, peut se " définir en dix mots: *la participation active des colonies aux guerres de* " *l'Angleterre.* C'est à peu près la définition que j'en donnais dès l'époque " de la guerre d'Afrique. Elle reste juste. Envisagé sous un angle plus " vaste, dans ses causes profondes et ses conséquences lointaines, l'impé- " rialisme anglais appelle une définition plus ample. C'est l'organisation " et la concentration de toutes les forces militaires de l'Empire—forces " de terre et forces de mer—dans le but d'aider la Grande-Bretagne à " dominer le monde; c'est la suppression graduelle, ou tout au moins " l'asservissement de toutes les nationalités distinctes qui composent " l'empire britannique, afin d'assurer la suprématie mondiale de la race " anglo-saxonne, de sa pensée, de sa langue, de ses conceptions politiques, " de son commerce et de ses richesses. C'est l'écrasement de toutes les " concurrences, de toutes les rivalités intérieures et extérieures. C'est " l'idéal allemand; c'était l'idéal romain. C'est l'impérialisme de tous " les pays, à toutes les époques, agrandi à la mesure des monstrueuses " prétentions du pan-anglo-saxonisme."

Toutes les propositions de cette citation ne tiennent pas debout un instant devant un examen un peu sérieux.

Premièrement, impossible de trouver, dans les discours et les écrits de tous ceux qui ont traité la grande question de l'avenir de l'empire britannique, un seul mot pour justifier l'assertion que *l'organisation et la concentration de toutes les forces militaires de l'Empire auraient pour but d'aider la Grande-Bretagne à dominer le monde.*

J'ai déjà amplement prouvé que l'Angleterre n'a jamais aspiré à dominer le monde.

Il me sera bien permis de dire que, depuis plus de quarante ans, je me suis efforcé de me tenir bien au courant des opinions exprimées par les hommes politiques les plus autorisés de la mère-patrie, de tous les partis, par les publicistes les plus renommés, par les écrivains les plus distingués de la grande presse

anglaise. Je suis encore à lire une phrase pouvant me faire supposer que le chimérique espoir d'une domination mondiale par la Grande-Bretagne ait hanté le cerveau d'aucun d'eux. Beaucoup ont parlé, beaucoup ont écrit, pour convaincre leurs concitoyens de l'urgence croissante de considérer les meilleurs moyens à prendre pour la défense de leur Empire, en vue des efforts faits par d'autres puissances—notamment l'Allemagne—pour parfaire leur organisation militaire. Personne ne leur a conseillé la coupable extravagance de s'imposer les plus lourds sacrifices *dans le but de dominer le monde.* Ils ont bien trop de sens politique pour croire possible la réalisation d'un projet aussi radicalement ridicule.

Secondement, l'impérialisme anglais ne tend nullement à *la suppression graduelle, ou tout au moins à l'asservissement de toutes les nationalités distinctes qui composent l'empire britannique.*

Rien n'appuie cette assertion, qui n'est qu'une pure invention absolument contredite par les faits historiques les plus récents:—

1. La création, par chartes impériales, des grandes fédérations autonomes, canadienne, australienne, sud-africaine.

2. Le régime fédératif appliqué au Canada, tout particulièrement pour la protection des Canadiens-français dont les intérêts spéciaux sont confiés à la Législature de la province de Québec.

3. L'organisation de l'Union sud-africaine, qui assure à la majorité des boers le contrôle des destinées de ces régions.

Pas un empire au monde ne donne aux divers groupes ethniques qui l'habitent plus libre essor que l'empire britannique.

Troisièmement, l'impérialisme anglais ne s'emballe pas du songe creux de *la suprématie mondiale de la race anglo-saxonne, ni de sa pensée, ni de sa langue.*

Je ne sache pas que la Grande-Bretagne rêve d'imposer PAR LA FORCE sa pensée, sa langue et ses conceptions politiques, à la Chine, au Japon, à l'empire russe, à la France, à toutes les républiques de l'Amérique du Sud, à l'Italie, à l'Espagne, aux empires allemand, austro-hongrois et turc, qui, ensemble, représentent, on l'admettra, une assez bonne partie de l'univers.

Quatrièmement, l'impérialisme anglais n'est pas assez épris de carnage pour aspirer à *écraser toutes les concurrences, toutes les rivalités* Les chefs politiques, les publicistes, les journalistes, les hommes d'affaires—financiers, industriels, marchands—tous ces anglo-saxons sont assez avisés pour prévoir

que si la Grande-Bretagne réussissait, par impossible, *à écraser toutes les concurrences*, elle resterait, après ce cataclysme, comme ces cheminées calcinées qui, à la suite d'un incendie, dominent, dans leur triste attitude, les ruines fumantes sur lesquelles elles menacent de s'écrouler dans un lamentable effondrement.

J'ai toujours compris que l'*idéal romain* était bien de faire profiter Rome de toutes les richesses du monde connu, mais non d'asseoir sa domination sur les ruines de l'univers.

Ce n'est pas non plus l'idéal allemand, quoi qu'en dise l'auteur de la citation reproduite ci-haut. Cet idéal est dominateur, exagéré, ambitieux, tyrannique, brutal, barbare, mais, malgré tout, il reste assez intelligent pour ne pas se faire l'absurde illusion que, plus le monde qu'il aspire à gouverner sera ruiné, pauvre, incapable d'efforts, écrasé, enfin, plus l'empire germanique sera grand, puissant, prospère, riche, heureux.

Le militarisme allemand, et son objectif de domination, d'hégémonie, sont une menace constante pour la liberté humaine et la civilisation, parce qu'ils aspirent à imposer au monde UN DESPOTISME POLITIQUE qui en serait la terrible malédiction.

Ce n'est pas l'ambition allemande à l'expansion commerciale et au progrès industriel qui est redoutable. Loin de là. Pourvu qu'elle travaille à la réaliser, même dans la plus large mesure, par des moyens légitimes si nombreux, elle a droit à tous les succès qui peuvent être la juste récompense de ses efforts, de son esprit d'entreprise, de son activité, de ses courageux travaux. Ses progrès économiques, comme ceux de l'Angleterre, des Etats-Unis, de la France, du Canada, et de tous les autres pays, ne sauraient que contribuer puissamment à la prospérité générale.

L'initiative du gouvernement de Berlin d'offrir la paix, en se proclamant victorieux et, conséquemment, en droit d'imposer ses conditions, sans toutefois les formuler, ne pouvait manquer de provoquer au milieu de nous une nouvelle manifestation de sympathie envers l'Allemagne, et du parti-pris d'une hostilité inexplicable à la cause des Alliés. L'unique milieu où ces sentiments peuvent éclore est bien connu. Le publiciste dont j'ai discuté les opinions avec tous les égards que se doivent ceux qui s'adressent à leurs concitoyens, a trouvé un nouveau grief à reprocher à l'Angleterre. Il paraît que non-seulement elle veut maintenir sa suprématie sur les mers,—

absolument nécessaire à son existence,—commander au monde par une puissance militaire dont elle n'a entrepris l'organisation qu'après le défi de l'Allemagne, mais qu'elle prétend en outre avoir "*le droit de soumettre l'univers entier à sa domination économique*".

Je me demande en vain, comment une nation pourrait s'y prendre pour imposer *sa domination économique à l'univers*? Il n'y aurait qu'un moyen radicalement, absolument, irréalisable. Il lui faudrait entreprendre de produire, à elle seule, tout ce qui entre dans la consommation du monde entier. Comment les consommateurs de l'univers pourraient-ils acheter les produits de cette nation, si, de leur côté, ils ne produisaient rien?

L'affirmation que l'Angleterre aspire à imposer sa domination économique est surtout contredite par l'histoire des quatre-vingts dernières années. Qui ignore aujourd'hui qu'il y aura bientôt un siècle, la Grande-Bretagne, en se persuadant des avantages que le monde s'assurerait par le libre-échange, a ouvert son marché aux produits de toutes les nations qui font chez elle le commerce aussi librement que ses propres nationaux. En vérité, curieuse domination économique que celle-là! Et tandis que tous les pays peuvent librement vendre leurs produits dans le Royaume-Uni, presque tous frappent de droits élevés,—parfois vraiment prohibitifs,—l'importation des produits anglais sur leurs marchés. Les colonies font de même, et la Grande-Bretagne, qui respecte leur autonomie, ne s'en plaint pas.

Les chiffres suivants démontrent à l'évidence, la futilité du grief que l'Angleterre veut une domination économique.

La Grande-Bretagne fait le commerce extérieur le plus considérable. En 1913, il se chiffrait au total de $7,017,775,335. De ce montant, les importations comptaient pour $3,843,673,695 et les exportations pour $3,174,101,630.

Il ressort que, l'année avant la guerre, la Grande-Bretagne a acheté de l'étranger pour $669,572,065 de plus qu'elle ne lui a vendu. Avec les données de certaine science, je pourrais bien dire que c'est l'Angleterre qui, loin d'imposer à l'univers sa domination économique, subit au contraire celle des nations étrangères. Je me garderai bien d'émettre une prétention aussi déraisonnable. Quand la Grande-Bretagne achète, et que les autres nations lui vendent, et réciproquement, toutes

elles considèrent avec raison que ces échanges sont dans leur intérêt respectif. Elle s'efforcent de les multiplier le plus possible sans rêver un instant à une domination économique qui, si elle pouvait s'affirmer, tarirait la source même du progrès matériel de tous les peuples, surtout de celui qui la tenterait, et qui serait le premier à en subir les désastreuses conséquences.

Après les recherches les plus sérieuses, l'étude la plus consciencieuse, je n'ai pas trouvé trace en Angleterre de jalousie contre les succès économiques de l'Allemagne, vraiment merveilleux, au cours des dernières trente années. Je ne dirai pas qu'il ne se rencontre pas dans le Royaume-Uni de ces gens imbus d'idées assez étroites et mesquines pour s'imaginer qu'un peuple peut s'enrichir de la ruine de ses voisins. Les théories les plus fausses trouvent toujours certains adeptes. Mais, en Angleterre, tous les esprits sérieux,—et ils sont l'immense majorité,—comprennent que le progrès matériel de la Grande-Bretagne dépend de celui du monde en général. D'ailleurs, il en est de même pour tous les pays de l'univers.

Quel service l'Allemagne se serait rendu à elle-même et à l'univers entier si, mettant de côté ses lubies militaristes, elle eût consacré toutes ses énergies à son développement économique. En dépit de ses extravagances militaires, elles avait réussi en peu d'années à atteindre la seconde place dans le mouvement du commerce extérieur mondial. En 1913, elle importait des produits au montant de $2,801,675,000. Ses exportations se totalisaient au montant de $2,549,825,000. Son commerce extérieur atteignait dont $5,351,500,000.

L'Angleterre, cette *prétendue jalouse* de l'Allemagne, lui témoignait pourtant assez de bon vouloir puisque, dans cette même année 1913, elle lui achetait pour $402,055,285 de ses produits, et ne lui vendait les siens qu'au montant de $203,-385,150, à peine la moitié de ses achats. Les échanges commerciaux entre l'Angleterre et l'Allemagne se totalisaient au montant de $605,440,435, contribuant largement à la prospérité de ces deux empires.

Les chiffres suivants du commerce extérieur de l'Allemagne, en 1913, sont d'un pathétique intérêt dans les circonstances actuelles:—

Avec l'Angleterre	$ 605,440,435
" la France	343,525,000
" la Russie	576,150,000
" la Belgique	223,900,000
Montant	$1,749,015,435

N'est-il pas étonnant que le gouvernement de Berlin ait, avec tant de coupable gaieté de cœur, compromis si désastreusement une aussi favorable situation économique, pour satisfaire une criminelle ambition!

Combien erronée aussi la prétention que *l'Angleterre n'a été entaînée incidemment dans le conflit que par le désir effréné de ses hommes d'affaires d'en profiter pour anéantir la concurrence économique de l'Allemagne*".

Je voudrais bien voir l'homme d'affaires anglais qui s'est imaginé que le moyen le plus efficace d'anéantir la concurrence économique de l'empire germanique, était de gaspiller une cinquantaine de milliards de piastres à cette fin.

Non, la Grande-Bretagne ne fait pas la guerre pour des considérations économiques, toutes importantes qu'elles soient. Elle savait trop bien que la paix est le gage le plus certain du progrès matériel, tout comme la libre concurrence est celui du développement commercial du monde. Elle a tiré l'épée pour la défense de la foi des traités, de son honneur, de la civilisation, de la liberté humaine. C'est ce qu'il ne faut pas se lasser de répéter, avec l'espoir d'arriver à convaincre les plus incrédules de la vérité historique qui restera à l'éternelle gloire de toutes les nations alliées.

La domination économique d'une nation sur l'univers entier est une chimère, et irréalisable comme toutes les chimères. L'Angleterre ne l'ambitionne pas, n'y rêve pas, parce qu'elle connaît trop bien la vanité d'un pareil rêve.

A quoi donc tient, dans ses grandes lignes, le progrès économique du monde? Il tient au travail intelligent, énergique et persévérant. Il tient à l'amélioration des moyens de production, au perfectionnement des arts agricoles et industriels, à l'accumulation des capitaux, par l'épargne judicieuse et constante. Il tient à l'amélioration des voies rapides de communication sur la terre et sur les mers, à la plus grande facilité des échanges, à la gestion, supérieure d'expérience, des insti-

tutions de crédit, à l'exploitation active de toutes les ressources dont une généreuse et paternelle Providence a doté l'univers pour le plus grand bien de l'humanité. Inutile de le chercher dans de désastreux conflits armés qui, en quelques mois, détruisent les richesses accumulées durant de nombreuses années d'incessants travaux.

La guerre produit des ruines. Elle ne fait pas la richesse des peuples. Les générations successives portent longtemps le fardeau écrasant que de coupables ambitieux leur lèguent comme unique résultat de leur soif de vaine gloire.

L'Angleterre a le droit incontestable de réclamer une très large part du mérite de l'immense progrès matériel accompli depuis cent ans. Elle y a contribué puissamment par la vigoureuse impulsion qu'elle a communiquée au développement industriel et manufacturier, et à la multiplication des échanges. Elle y a contribué beaucoup par les nombreux milliards qu'elle a utilisés, dans le monde entier, à la construction des chemins de fer et à la grande navigation sur les mers. Elle y a participé par son épargne extraordinaire qui lui a permis de fournir les capitaux à tant d'entreprises sur tous les continents. Elle y a participé en sa capacité de banquier universel, versant partout ses trésors pour activer la production sous toutes ses formes, et produisant ce phénomène économique étonnant de la baisse graduelle du taux de l'intérêt dans l'univers entier.

Si tout cela est de la domination économique, plus le monde la subira, plus il sera prospère, et plus les générations à venir auront raison de s'en féliciter et de vouloir la maintenir.

Quel observateur un peu sérieux ne remarque pas, avec un vif intérêt, que le mouvement centralisateur ne se manifeste pas seulement dans l'ordre politique. La puissance de concentration, sous l'empire de lois inéluctables, est l'un des phénomènes les plus importants de l'ordre économique. Elle s'accentue de plus en plus, produisant sans doute certains inconvénients, mais, en somme, assurant à l'humanité des avantages d'une incontestable supériorité et des bienfaits qu'il faut reconnaître, et dont il est très légitime de se réjouir.

D'où vient ce courant irrésistible qui, dans le monde entier, pousse à la consolidation des voies ferrées en de vastes réseaux, à l'association des capitaux pour donner aux institutions de crédit, à la grande industrie, à la navigation des mers, à l'exploitation des mines, des proportions que personne, il y a cin-

quante ans à peine, n'aurait cru réalisables? Ils se trompent étrangement, ceux qui s'imaginent qu'il est produit par la soif insatiable du gain de capitalistes monopolisateurs. Je signale, sans la discuter pour le moment, cette question économique de première importance. Qu'il me suffise de constater que la loi qui imprime ce courant au mouvement économique, est celle en vertu de laquelle la grande production se fait à meilleur marché, et favorise davantage la consommation, conséquence toute naturelle.

Vous qui vous étonnez outre mesure du phénomène de la tendance à la consolidation des grands "Etats", veuillez donc observer aussi celui qui se développe partout, et qui produit les grandes unités même dans le gouvernement municipal, l'expression la plus générale de la liberté dans l'ordre politique. Voyez donc Londres, New-York, Paris, Berlin, Vienne, Petrograd, Chicago, Philadelphie, etc., cités devenues des centres aussi populeux et infiniment plus riches que bien des royaumes d'autrefois et même de nos jours. Vous imaginez-vous que la vaste capitale politique et l'immense métropole commerciale, financière et industrielle, seraient des créations possibles dans de minuscules "Etats"?

Grâce aux grandes découvertes modernes, et aux progrès étonnants de la science dans l'application de plus en plus perfectionnée qu'elle en fait, il se développe partout un genre d'impérialisme qui devrait pourtant se recommander à la bienveillante considération de ses adversaires les plus acharnés. Je veux parler de ce mouvement puissant, qui, je l'espère, sera bientôt irrésistible, qui tend de plus en plus à l'unification des intérêts commerciaux, industriels et financiers du monde entier. Jamais nos devanciers,de soixante ans passés seulement, n'auraient supposé qu'en si peu de temps d'aussi fabuleux résultats pouvaient s'obtenir. Sous l'énergique impulsion des mêmes causes, toutes les nations, à divers degrés, ont concouru à développer cet immense progrès matériel qui a atteint les régions les plus éloignées et, jusqu'à tout récemment, les plus inaccessibles. Le génie de l'ingénieur a vaincu tous les obstacles. Par une merveilleuse application des ressources de son art, les chemins de fer serpentent dans les plaines, à travers les moissons dorées. Ils traversent les larges rivières et les fleuves géants. Ils escaladent prestement les montagnes les plus hautes et les plus escarpées, ou les pénètrent et les

traversent par ces tunnels percés à coups de millions. L'automobilisme parcourt tout l'univers, multiplie les relations, et rend même possible, en peu de jours d'une organisation inouïe, une grande et miraculeuse victoire militaire comme celle de La Marne.

Les steamers géants, de cinquante à soixante mille tonneaux —bientôt cent mille,—sillonnent les mers, et, en plein océan, se communiquent la pensée humaine à de très grandes distances. Ils transportent dans leurs vastes flancs, d'un océan à l'autre, les produits les plus variés.

Les moyens de transport sont devenus si nombreux, si faciles, si perfectionnés, si rapides, que le surplus de la production agricole des régions les plus fertiles parvient, en quelques jours, dans les pays où la densité de la population, adonnée aux travaux industriels et commerciaux, exige l'importation des produits nécessaires à la vie. L'équilibre de la production et de la consommation en est l'heureuse conséquence. La famine, par l'inégalité du rendement de la culture de la terre, n'est plus à craindre. Des millions d'être humains ne sont plus, comme autrefois, exposés à mourir de faim par la disette, lorsque des contrées surabondaient des céréales qu'elles ne pouvaient pas utiliser, ni vendre, ni exporter.

Sans une puissante association des capitaux—se totalisant, en certains cas, dans les milliards de piastres,—sans le merveilleux développement de la grande industrie des transports sur terre et sur mer, les céréales de l'ouest canadien et américain, de la République Argentine et autres régions, seraient-elles, avec la régularité la plus étonnante, livrées, en quelques jours et aux frais relativement les plus minimes, sur tous les marchés où elles sont impérieusement requises pour les nécessités de la consommation quotidienne?

Chaque pays s'efforce de plus en plus de développer les intérêts manufacturiers qui lui sont plus naturels, par l'utilisation active et intelligente des matières premières dont la nature a doté son territoire.

Dans ce mouvement économique intensif et mondial, tous les peuples prennent leur part:—en Europe, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, la Russie, l'Autriche, l'Italie, la Belgique, etc; en Amérique, les Etats-Unis, le Canada,—oui, notre Canada qui peut aspirer à un si grand avenir,—la République Argentine, le Brésil, etc; en Asie, le Japon, la Chine

même, sortant de sa torpeur séculaire, les Indes, et surtout, peut-être, ces vastes régions asiatiques de l'empire russe; en Afrique, les colonies anglaises, l'Egypte, l'Algérie, etc; et l'Australie, s'épanouissant d'une manière étonnante au milieu de l'océan qui baigne ses rives enchantées, et fertilise une bonne partie de son sol, si productif lorsqu'il reçoit la quantité suffisante de la pluie bienfaisante nécessaire à sa vigoureuse végétation.

Tout ce développement, tous ces résultats tendent naturellement à l'unité dans le monde industriel,commercial et financier. Si jamais l'humanité est délivrée du danger de guerres comme celle qui actuellement la désole si cruellement, elle devra cet éminent bienfait à l'unification de plus en plus puissante des grands intérêts qui, pour s'accroître dans un cours régulier et harmonieux, ont un besoin absolu de la paix.

Dans ce progrès matériel que je viens d'exposer à grands traits, l'Angleterre n'a fait qu'accomplir sa part légitime et large, sans pour cela imposer sa domination économique à l'univers entier qui lui est redevable des nombreux avantages que son génie des affaires a tant développés.

Il ne faudrait pas supposer que j'ignore et n'apprécie point les dangers d'un progrés matériel intense. L'un de ses fâcheux effets est de tendre à trop matérialiser les aspirations. Il faut réagir contre ce courant, trop souvent irrésistible en apparence, et s'efforcer de faire servir le progrès matériel à celui qui est de beaucoup le plus important,—ou plutôt le seul vraiment nécessaire,—le progrès intellectuel, le progrès moral, le progrès religieux.

Toute nation qui aspirerait à dominer le monde par la force brutale, ou par la puissance de la richesse, serait coupable, dans sa volonté perverse, de tenter une entreprise aussi vaine que criminelle.

Toute nation a le droit et le devoir d'aspirer à exercer dans le monde la légitime influence du rayonnement de sa culture intellectuelle, de son développement moral, de son perfectionnement religieux. Heureux serait l'avenir de l'humanité si tous les peuples et ceux qui les gouvernent le comprenaient, et s'efforçaient de pratiquer les préceptes chrétiens tels qu'ils ont été divinement formulés.

LA MENTALITÉ ALLEMANDE

C'est un étrange phénomène pscychologique que celui de la mentalité allemande. Il ne me surprendrait pas chez des peuplades vivant encore dans les ténèbres de la sauvagerie. Mais qu'il se manifeste avec autant de vigueur chez une nation qui se targue de la supériorité de sa culture, et à laquelle il serait puéril de nier des dons intellectuels de premier ordre, c'est ce qui est vraiment incompréhensible.

Comment le peuple allemand en est-il arrivé à cette négation du droit et de la justice par laquelle il justifie tous les crimes, les massacres, les actes de vandalisme? Les classes les plus élevées sont également sous l'empire d'une passion qui détruit totalement leur sens moral, et les entraîne à croire que tout leur est permis pour assouvir leur rage de domination.

Il faut remonter à plus d'un siècle pour trouver l'origine des abominables principes que la race germanique applique à la conduite de la guerre. De 1810 à 1816, Von Clausewitz était directeur de l'École de guerre de Berlin. Sur son lit de mort, il légua à ses compatriotes un traité de métaphysique de la guerre, dans lequel il exposait les lois absolues des conflits internationaux, dégagées de toute considération de temps et de lieu. Par cet enseignement, il justifiait la violence sans aucune mesure, sans le moindre frein. Pour triompher, suivant lui, tous les moyens sont bons. Il soutient que l'occupation du pays ennemi autorise les exactions les plus cruelles, et les réquisitions les plus ruineuses. Si l'armée envahissante est enfin forcée à la retraite, elle a le droit de tout détruire en se retirant. Toute considération humaine accordée à l'ennemi est une faiblesse, une faute. Il affirme que le terrorisme est le principe fondamental de la guerre, qui n'est soumise à aucune loi ni à aucune convention internationale. Pour lui, l'appel à la force détruit absolument le droit des gens.

Ces odieuses doctrines ont perverti le sens moral de la race germanique. Plus elle a réussi à accroître sa puissance, plus

elle s'est éprise de théories qui lui inspirent le culte de la force brutale et le mépris du droit. En 1902, l'Etat-major allemand les publiait dans le *Recueil des lois de la guerre.*

Les auteurs allemands, apologistes de la guerre, philosophes et historiens, répudient plus ou moins ouvertement les principes du droit international. L'un des plus autorisés, V. Hartmann, en fait le cynique aveu. Un autre du nom de Wuttke, affirme que la force est la seule base du droit historique. Et Bismarck, l'oracle dont les sentences dominent encore l'intelligence germanique, n'a-t-il pas dit que les "traités n'avaient de valeur qu'autant que la force pouvait les appuyer.". C'est en vertu de cet abominable principe que la pauvre, mais glorieuse, Belgique a été écrasée sous la botte tyrannique du teuton, amant passionné de la force et ennemi irréductible du droit.

Bismarck, poussant ses atroces doctrines jusqu'à leurs dernières conséquences, concluait que si cela devenait nécessaire au succès, il ne fallait pas hésiter à exterminer et remplacer les peuples vaincus, fusiller les hommes, *germaniser* les femmes. Les belges connaissent, par une terrible expérience, ce que signifie cet outrageant régime de *germanisation.*

Que dire de la personnalité et du rôle de l'Empereur d'Allemagne? Ce Guillaume II occupera dans l'histoire une place odieuse. Il comptera au nombre des pires malfaiteurs couronnés. Il a donné des preuves révoltantes de duplicité. Tout en exagérant comme l'on sait l'organisation militaire et navale de son Empire, il se vantait d'être le champion de la paix. Il recommandait constamment de tenir la poudre sèche et les glaives aiguisés.

De toute évidence, le Kaiser et son gouvernement avaient depuis longtemps décidé de violer la neutralité de la Belgique, advenant la guerre avec la France qu'ils guettaient l'occasion de déclarer. Pour mieux réussir dans leur coupable dessein, ils construisaient tout un réseau de chemins de fer stratégiques, aboutissant à la frontière belge. Dans le même temps, Guillaume II exprimait au Souverain de la Belgique son désir des bonnes relations les plus étroites entre le royaume de ce dernier et l'Allemagne.

Il est connu en Angleterre que lors de sa visite au Roi Georges V, en 1911, le Kaiser allemand se fit accompagner par le chef des services d'espionnage. Quel abus honteux de l'hospitalité d'une nation et de son Souverain!

Au nom du Dieu qu'il blasphème, Guillaume II croit qu'il a le droit de tout faire. Si cet homme vivait à une époque sans frein à l'arbitraire de la volonté du monarque, il serait l'un des plus cruels tyrans qui aient existé. De la tyrannie, il a l'instinct, la passion.

Veut-on un échantillon de ce que pense et croit cet homme néfaste? Lisez les paroles qu'il adressait le 16 novembre 1893 aux recrues de Berlin:—

"Sous le libre ciel de Dieu, vous m'avez prêté le serment de fidélité " et, par là, vous êtes devenus Mes soldats, Mes camarades. Vous avez " un poste d'honneur dans Ma capitale, dans Ma garde et la charge de " Me défendre, Moi et Mon empire, contre les ennemis du dehors et du " dedans.... Le soldat ne doit pas avoir sa volonté; mais vous devez " avoir une seule volonté et c'est la Mienne, il n'existe qu'un ordre, et " c'est le Mien."

Deux ans auparavant, le 23 novembre 1891, il avait osé dire, sans avoir honte, aux recrues de Potsdam:—

"Recrues! devant le serviteur consacré de Dieu et devant cet autel, " vous M'avez juré fidélité. Vous êtes encore trop jeunes pour bien " comprendre la signification vraie de ce mot.... *Vous m'avez juré fidélité,* " *c'est-à-dire que, devenus Mes soldats, vous vous êtes donnés à Moi, corps* " *et âmes.* Vous n'avez plus qu'un ennemi; Mon ennemi. Il est possible " qu'en ces temps de menées socialistes, *je vous ordonne de tirer sur vos* " *proches, vos père et mère,—que Dieu vous l'épargne!—mais sachez que,* " *même alors, ce sont Mes ordres qu'il faudra exécuter sans murmure.* Dieu " et Moi nous avons entendu votre serment de fidélité à votre chef de " guerre...."

J'ai souligné les parties les plus horribles de cette harangue que le chef d'une grande nation adressait aux jeunes conscrits qui entraient dans l'engrenage torturant du militarisme allemand. Est-il possible de fausser d'une manière plus complète la double conception qu'un souverain doit se faire de ses droits et des devoirs de fidélité de ses soldats? Néron faisait brûler dans Rome asservie, liés à des poteaux, les chrétiens qui ne voulaient pas lui sacrifier leurs âmes en abjurant leur foi au Divin Crucifié. A l'instar du monstre romain, dont les bûchers projettent encore sur le monde la sinistre lueur de sa tyrannie, le Kaiser allemand réclame, au nom de Dieu qu'il blasphème, l'empire des âmes de ses soldats. Et pour faire une impression décisive sur ces jeunes gens de dix-huit ans, arrachés si tôt à

l'affection du foyer paternel, il a la cruauté de leur dire qu'il a le droit de leur commander *de tuer leurs pères et leurs mères*, et qu'au besoin, *ils devront exécuter ses ordres sans murmure.*

Je m'étonne qu'il n'ait pas ajouté qu'un fils, tirant à bout portant sur son père et sur sa mère sans murmurer, par ordre de l'Empereur, ne pourrait même pas permettre à son cœur de faire monter une larme brûlante à ses yeux, témoins forcés de ce tragique dénouement de la carrière des auteurs de ses jours!

Est-il surprenant que, dominé par une mentalité aussi inconcevable, cet Empereur allemand ait froidement autorisé les atrocités, les meurtres, les viols, les incendies, les destructions, en Belgique et en France, les noyades, en pleine mer, de milliers de victimes innocentes, hommes, femmes et enfants! Est-il surprenant qu'il mette le comble à ses abominations, en ordonnant la déportation forcée des belges, par centaines de mille, pour les réduire, en Allemagne, à l'esclavage le plus révoltant en les obligeant à travailler à la ruine de leur patrie!

Si tout cela ne criait pas vengeance au Ciel, ce serait à désespérer de la justice divine. Mais, non, Dieu est juste. Ce chef d'Etat, qui l'outrage en s'autorisant de son Nom, Lui, la Miséricorde infinie, pour justifier ses actes les plus tyranniques aura, tôt ou tard, son châtiment. Bien d'autres avant lui, enivrés de leur puissance, ont cru à l'impunité de leurs forfaits. Mais ils ont assez vécu pour recevoir de "CELUI QUI RÈGNE DANS LES CIEUX, ET DE QUI RELÈVENT TOUS LES EMPIRES,— (celui d'Allemagne comme tous les autres,—) DE GRANDES ET DE TERRIBLES LECONS".

C'était en 1891, trois ans à peine après son avènement au trône impérial, que Guillaume II adressait ces monstrueuses paroles aux conscrits de l'année. Il n'avait que trente-deux ans. Il était donc encore à l'âge des pures illusions, des saines et patriotiques aspirations, des enthousiasmes sacrés. Au lieu des nobles sentiments que la jeunesse doit inspirer, par quel coupable aveuglement cette âme s'était-elle déjà pervertie, et ce cœur atrophié, au point d'exprimer de sang-froid de pareilles abominations. Ce coryphée de l'absolutisme sanguinaire promettait beaucoup. Malheureusement, pour son Empire et pour le monde entier, il a trop tenu parole. Comprimée, vingt-trois années durant, sa passion de domination a éclaté terrible en 1914, en répandant sur une grande partie

du globe la lave bouillante de ce volcan vomissant la mort dans une horrible irruption. S'il ne lui a pas été donné, comme il le prévoyait possible, *d'ordonner* a *ses soldats de tirer, sans murmure, sur leurs pères et sur leurs mères*, il s'est bien dédommagé du sacrifice de cette jouissance néronienne, en leur commandant le massacre des prêtres, des vieillards, des femmes, des jeunes filles, des enfants, belges et français, le torpillage, sans avis, des vaisseaux neutres, sur l'océan majestueux qui a donné la sépulture éternelle aux victimes de ces crimes.

LA DÉPORTATION DES BELGES ET DES FRANCAIS EN ALLEMAGNE

Tous les jours, de nouveaux renseignements sont publiés démontrant toute l'étendue de la tyrannique déportation des belges et des français en Allemagne. Si l'atrocité de ces faits ne soulevait pas la plus vigoureuse indignation de l'humanité, il faudrait ne plus croire la civilisation possible. Ce serait l'inexorable recul aux âges de barbarie.

Lord Bryce, le distingué président de la commission d'enquête anglaise sur les atrocités commises par l'armée allemande en Belgique et en France, juge la déportation des belges et des français avec toute la juste sévérité des termes suivants:—

"Rien ne pouvait être plus affreux que cette déportation en masse "des hommes de Belgique. Je ne connais rien de pire dans l'histoire "européenne. Même la guerre de Trente Ans n'offre pas d'exemple "comparable à ce que le gouvernement allemand a fait en Belgique. Cette "dernière mesure (la déportation) est virtuellement de l'esclavage. Elle "est semblable aux incursions des Arabes en Afrique s'emparant des "nègres pour les traîner sur les côtes de l'océan et les y vendre. Et cette "cruauté est encore accrue du fait que ces belges et leur travail forcé "serviront contre leurs propres nationaux. Après avoir envahi la Bel-"gique, et assassiné plusieurs centaines, en vérité, même plusieurs milliers "de victimes, au nombre desquelles étaient des femmes et des enfants, "le gouvernement militaire allemand a disloqué le système industriel "de ce pays. Il a enlevé toutes les matières premières de l'industrie "et presque tout l'outillage des manufactures, et après avoir ainsi privé "les belges de leur travail, les envahisseurs se sont autorisés du prétexte "de ce désœuvrement forcé pour les déporter en très grand nombre à "des endroits où rien de leur sort ne sera connu, sans même leur permettre "de dire adieu à leurs épouses et à leurs enfants. On n'entendra plus "parler d'un grand nombre d'entre eux. Von Bissing qualifie cela du "titre de "*mesure bumanitaire*". Actuellement, cela fait partie de la "politique d'invasion. Les Allemands la défendent en disant que c'est "la guerre, comme ils justifient les actes les plus inhumains, par les exi-"gences des nécessités militaires de l'Allemagne.... On rapporte qu'Attila, "conduisant ses hordes de Huns de l'Asie pour l'assaut de l'Europe occi-"dentale, força les tribus conquises à servir dans son armée et à prendre "part à l'invasion. Ce précédent ne s'était pas renouvelé depuis. Cela

" ressemble au plan des Turcs organisant leurs janissaires. Les Turcs
" se servirent de leurs sujets chrétiens, enlevés très jeunes et élevés mu-
" sulmans, et les enrôlèrent comme soldats dans leurs armées,—dont
" ils formèrent la partie la plus effective,—pour combattre les chrétiens.....
.....
" L'enlèvement des jeunes filles de Lille était pourtant déjà assez terrible,
" et il nous semblait alors que rien de pire n'était possible. Mais la dé-
" portation de nombreux milliers de belges, arrachés à leurs foyers pour
" les faire travailler contre leurs compatriotes, avec toute la torture mentale
" que cause la séparation de la famille, est la chose la plus atroce qui se
" soit encore produite. On m'a montré les rapports confidentiels reçus
" de Belgique, sur ce qui s'y est passé. Les détails donnés et les sources
" d'informations m'ont convaincu de leur vérité substantielle. Les excuses
" offertes par les autorités allemandes prouvent elles-mêmes les faits."

Répondant à la question:—Comment les officiers allemands ont-ils pu donner les ordres qui ont produit les horreurs commises en Belgique et en France? Lord Bryce dit:—

" Le comité d'enquête (dont il était le président) a essayé de répondre
" à cette question dans son rapport. Pour la caste des officiers allemands,
" le droit et la morale n'existent plus aussitôt que la guerre commence.
" Le chancelier allemand a admis que son gouvernement avait mal fait
" d'envahir la Belgique, mais il y a quand même persisté pour frayer son
" chemin. La classe militaire allemande a si longtemps songé à la guerre
" que, sur ce point, son esprit est à l'état morbide. Pour les officiers
" prussiens, quand les intérêts de l'Etat l'exigent, la guerre est une mission
" sacrée; tout peut être fait par et pour l'État tout-puissant. La caste
" militaire dominante s'est hypnotisée de ces théories promulguées officiel-
" lement par l'Etat-Major allemand pour définir les usages de la guerre
" sur terre.....Ce livre justifie tout ce que l'armée alle-
" mande a fait en pays conquis: la saisie des ôtages et leur meurtre au
" besoin, etc.....
" La discipline est très sévère dans l'armée allemande. On y fusille pour
" des riens. Quelques-uns des officiers étaient épouvantés par ce qu'ils
" étaient forcés de faire. Plus d'un a dit:—"*je ne fais qu'exécuter mes*
" *ordres, et je serais puni si je ne le faisais pas.*" Comment un officier
" peut-il en temps de guerre, désobéir aux ordres du suprême comman-
" dement militaire? Il serait fusillé. C'est l'esprit du haut comman-
" dement de l'armée allemande qui est blâmable. L'autorité qui a pro-
" mulgué ces ordres est coupable. Dans l'ensemble le peuple allemand
" n'est pas cruel, mais un grand nombre d'entre eux est infesté par l'esprit
" militariste."

Il ne faut pas oublier que Lord Bryce qui juge ainsi, avec toute la sévérité qu'il mérite, le brigandage germanique, recommande à ses concitoyens de ne pas céder aux sentiments de haine et de répulsion que ces horreurs inspirent, lorsqu'ils

considéreront les conditions de la paix à conclure avec l'Allemagne officiellement coupable de tant de forfaits.

Je crois devoir reproduire dans ce chapitre l'éloquente et énergique protestation suivante de Sa Grandeur Monseigneur Lobbedey, évêque d'Arras, France, contre la tyrannique déportation des Français et des Belges par le gouvernement allemand. C'est un document historique de haute valeur qui doit être conservé:—

"De plus en plus, mes frères, à mesure que nos épreuves patriotiques "se prolongent, nos cœurs battent à l'unisson: autant nous honorons "ceux qui souffrent et meurent pour la France, autant nous nous indi-"gnons contre ceux qui la maltraitent. Et c'est pourquoi je suis sûr "de traduire vos sentiments unanimes en flétrissant, du haut de cette "chaire, le nouvel attentat que l'ennemi vient de commettre, à deux "pas de chez nous, contre la liberté de nos parents, de nos amis, de nos "concitoyens.

"Il y a quelques mois, la jeunesse de Lille, Roubaix, Tourcoing était "soumise à une odieuse déportation. Aujourd'hui, c'est à Douai, à "Valenciennes, à Cambrai qu'au sein des familles les plus considérées "et les plus influentes, on a prélevé des ôtages. On les a menés dans une "contrée lointaine, on les a enfermés dans une forteresse: et vous avez "lu comme moi la liste à la fois lamentable et glorieuse des victimes, "où brillent des noms de femmes, dont je salue la force virile et l'héroïque "dignité.

"Sommes-nous donc revenus à l'époque des transplantations antiques? "Les lois de l'humanité, le droit des gens, le respect de la parole jurée "ne sont-ils plus que de vains mots? La force confère-t-elle et supprime-"t-elle tous les droits?

"Non, mes frères, et avec S. Em. le cardinal Mercier, dont la Belgique "est si justement fière, avec mes vénérés collègues Mgr l'archevêque "de Cambrai et Mgr l'évêque de Lille, dont on peut étouffer la voix, "mais dont les sentiments se font jour en dépit de toutes les barrières: "avec le Saint-Siège, avec les gouvernements alliés, qui appuieront d'une "action vigoureuse, j'en ai la confiance, leurs nobles protestations, je "tiens à proclamer que la violence n'a qu'un temps, qu'il y a un Juge "pour les plus hautes puissances de la terre et que, même en ce monde, "ce n'est pas impunément que, pendant des années entières, on fait fi "des exigences de la conscience publique."

Espérons toujours que, pour l'avenir et l'honneur de la civilisation, l'humanité sortira triomphante des efforts de cette nouvelle barbarie.

NOTRE DROIT CONSTITUTIONNEL

Je crois avoir déjà abondamment prouvé que le Canada en décidant, dans son entière liberté, de participer à la guerre, et la Grande-Bretagne en acceptant notre concours, sans l'avoir sollicité ni même demandé, ont tous deux strictement respecté les vrais principes fondamentaux de notre droit constitutionnel. La prétendue révolution dans notre situation politique coloniale n'existe que dans l'imagination de ceux qui l'affirment.

A ceux qui se sont laissé influencer par cette affirmation, aussi erronée que solennellement formulée sans l'ombre d'une preuve, je soumets les nouvelles considérations suivantes.

Le droit d'un "Etat" de défendre le territoire sur lequel il exerce la souveraineté, et le devoir corrélatif qui en découle, sont incontestables. Sans eux, les sociétés politiques ne pourraient pas exister. Ils sont de DROIT NATUREL. Ils le sont comme tout homme a le droit de légitime défense, et le devoir de se protéger par la force dont il est doué, contre son agresseur.

Le droit et le devoir d'un Etat de défendre son territoire s'appliquent à toute l'étendue des possessions qui relèvent de la souveraineté de cet Etat.

Le fait géographique que les possessions territoriales d'un Etat sont divisées, qu'elles ne forment pas un tout compact et homogène, ne change rien au droit naturel absolu de leur défense et du devoir qui est la conséquence rigoureuse de ce droit.

Les principes du droit naturel absolu ne sont pas modifiés dans leur essence par le fait que le pouvoir souverain est exercé, soit par un monarque absolu, soit par l'empereur ou le roi d'une monarchie constitutionnelle, d'une monarchie représentative, soit par un parlement, une législature ou un congrès dans une république avec un président périodiquement électif.

Evidemment, pour appliquer pratiquement les principes incontestables du droit naturel au gouvernement d'un Etat, il faut, de toute nécessité, qu'ils soient définis, aussi clairement,

aussi fidèlement que possible, par des lois positives. Comme les lois civiles positives, les lois positives qui régissent les sociétés politiques, les Etats, sont d'autant plus parfaites qu'elles sont l'expression la plus exacte du droit naturel au nom duquel elles obligent légalement les citoyens de l'Etat pour lequel elles sont décrétées.

Ces prémisses incontestables posées et admises, la conclusion s'impose que le législateur chargé de faire des lois positives pour le bon gouvernement d'un Etat, doit constamment et scrupuleusement s'inspirer des principes du droit naturel.

Les lois positives étant édictées pour le bon gouvernement d'un Etat, il est évident que, tout en s'efforçant de bien traduire, dans ces lois, les principes du droit naturel, le législateur doit tenir compte des conditions de temps, de lieu, de la culture intellectuelle des administrés, de leurs aptitudes, plus ou moins grandes, à exercer une influence utile sur la meilleure direction à donner aux fonctions gouvernementales. C'est à ce moment qu'il entre dans le domaine de la politique proprement dite, qui est, comme je l'ai expliqué précédemment, l'art du gouvernement des nations.

Prenez deux empires, l'un formé d'un territoire compact, homogène, l'autre composé de territoires divisés, géographiquement très éloignés les uns des autres, séparés,—comme ceux de l'empire britannique,—par les océans. Les principes fondamentaux du droit naturel sont bien les mêmes pour ces deux Etats. S'en suit-il que les lois positives qui en sont l'expression doivent être les mêmes dans les deux cas, indépendamment de toute considération des nécessités qui découlent des distances, de la diversité des intérêts, de l'éloignement et de toutes les contingences que la dispersion des possessions territoriales peut multiplier?

L'absolutisme pratique du pouvoir, déjà si difficile dans un pays très homogène, pour les causes si connues, devient souvent impraticable dans des territoires disséminés dans tout l'univers.

Le moyen le plus efficace jusqu'à présent trouvé pour le bon gouvernement d'un groupe de territoires divisés et éloignés les uns des autres, a été de subdiviser l'exercice de la souveraineté entre le pays où elle a son siège principal, la métropole, qui a le droit d'en décréter la division, et les possessions extérieures plus ou moins éloignées, les colonies.

Comment se fera cette subdivision de l'exercice de la souveraineté, quelle partie en sera déléguée aux colonies, quelle part sera réservée à la métropole; c'est à la loi positive à le décréter, sans violer, bien entendu, les principes du droit naturel.

Quand l'autorité législative légitime,—dans notre cas, le Parlement impérial—décrète la division de l'exercice de la souveraineté, et définit la partie qu'elle réserve à la métropole et celle qu'elle délègue aux colonies, ces dispositions législatives créent le DROIT CONSTITUTIONNEL POSITIF régissant les relations entre la métropole et ses colonies. Aussi longtemps que ce DROIT CONSTITUTIONNEL POSITIF n'est pas modifié par l'autorité législative compétente, il lie également la métropole et les colonies.

C'est en ce sens que j'ai dit, et que je répète, que la Grande-Bretagne n'avait pas le droit CONSTITUTIONNEL de décréter une loi de conscription s'appliquant au Canada, ce pouvoir de législation étant au nombre de ceux délégués au Parlement canadien par la constitution de 1867.

Sans doute que le Parlement britannique, exerçant le pouvoir législatif souverain, peut faire des lois applicables aux colonies. C'est en vertu de ce pouvoir qu'il a édicté les chartes constitutionnelles de certaines de ses colonies—le Canada, l'Australie l'Afrique-Sud, la Nouvelle-Zélande, Terreneuve. C'est encore en vertu du même pouvoir qu'il a édicté des lois pour le gouvernement de l'Inde, et qu'il régit les colonies dites de la Couronne. C'est ainsi qu'il a organisé et régularisé par ces lois positives, dans ses colonies et ses dépendances, l'exercice de la souveraineté conformément aux principes reconnus du droit naturel.

Il est de toute évidence que le Parlement impérial ne peut pas faire lui-même des lois relatives aux matières de la juridiction législative qu'il a déléguée aux colonies, soit, par exemple, au Parlement du Canada, soit aux Législatures des provinces de la confédération, aussi longtemps qu'il n'abroge pas, en tout ou en partie, les chartes coloniales qu'il a octroyées.

Si l'on pouvait supposer possible, ou plutôt praticable, la substitution d'une union législative de tout l'Empire,—c'est-à-dire, la concentration dans le seul Parlement impérial du pouvoir législatif s'exerçant pour toutes les colonies pour leurs fins de gouvernement—au système quasi fédératif actuel, le Parlement impérial ferait seul les lois pour toutes les colonies,

comme il les fait actuellement pour les trois parties du Royaume-Uni, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande.

Ce serait assurément un changement radical dans la politique impériale relative aux colonies, dont il ne sera jamais question. Quels que soient les projets probables de la consolidation de l'Empire, il est certain que personne ne proposera celui-là. Autant vaudrait tenter de construire, à dix mille pieds dans les airs, un vaste édifice sans appui sur le sol.

Il est certain que le Parlement impérial et le Parlement canadien ne peuvent pas, simultanément et concurremment, faire des lois relatives aux matières énumérées dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867. On ne saurait supposer le Parlement impérial, édictant, en même temps que celui d'Ottawa, des lois régissant le service militaire canadien, le commerce canadien, les banques canadiennes, les chemins de fer canadiens, etc. Le prétendre serait affirmé la parité actuelle des attributions législatives en faveur du Parlement impérial qui a pourtant décrété le contraire, en déléguant ce pouvoir au Parlement du Canada, dans les limites de la juridiction qu'il lui a conférée.

Chaque pays de régime représentatif a son droit constitutionnel positif, de même qu'il a son code de lois civiles positives. Plus ces dernières, comme le premier, sont conformes aux principes du droit naturel, plus elles sont parfaites.

De même qu'il y a le droit civil français, anglais, allemand, canadien—le droit civil de la province de Québec—de même il y a le droit constitutionnel anglais, français, américain, etc.

Donc, je répète, en l'affirmant, que suivant notre droit constitutionnel anglais, le Parlement impérial n'a pas actuellement le pouvoir d'imposer, par une loi impériale, la conscription au Canada pour le service militaire, parce qu'il a délégué l'exercice de ce droit au Parlement canadien. S'il l'exerçait, il violerait lui-même son "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867". Donc, pas l'ombre de danger qu'il risque pareille aventure. Nous pouvons donc être certains qu'en continuant à participer à la guerre, nous le ferons toujours librement.

A la page 29 du livre premier du second volume de son traité de droit international—intitulé:—"*Du but et des causes justificatives de la guerre*", Calvo, dont j'ai déjà cité l'autorité, dit:—

" On ne saurait nier qu'une nation n'ait le droit d'en appeler
" aux armes pour conserver ce qui lui appartient ou pour re-

" couvrer ce qui lui est dû. Tout acte portant atteinte à " l'indépendance d'une nation ou à la libre jouissance de ses " droits acquis, peut donc être une raison justificative de guerre " de la part de la nation lésée, surtout lorsqu'elle n'en vient " à cette extrémité qu'après avoir tenté en vain des voies plus " douces pour obtenir réparation.

" Le droit de la guerre, dit Portalis, est fondé sur ce qu'un " peuple, pour l'intérêt de sa conservation ou pour le soin de " sa défense, veut, peut ou doit faire violence à un autre peuple".

Pour sa défense et sa conservation, un Etat a donc le droit de requérir le service militaire de tous ses sujets. Naturellement, la mesure dans laquelle il exerce ce droit dépend de la gravité, de l'imminence, plus ou moins grande, du péril dont il est menacé.

Jugée d'après le principe de droit international exposé dans la citation qui précède, la guerre actuelle est donc, du côté des Alliés, aussi juste qu'un conflit entre nations puisse l'être. Impossible de concevoir une légitimité plus parfaite que celle de la lutte que soutiennent, avec une détermination si héroïque, l'Angleterre, la France, la Belgique et leurs Alliés.

On m'a demandé si le droit réservé, par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, au gouvernement impérial d'aviser le Souverain d'apposer son *veto* aux lois du Parlement canadien ne signifiait pas celui par le Parlement impérial de légiférer lui-même pour remplacer les lois ainsi désavouées. Ma réponse a été et est absolument négative. Le droit de *veto* a été défini par les plus hautes autorités judiciaires de la Grande-Bretagne. Le droit de désaveu ne doit être exercé que dans le cas ou une législation coloniale porte atteinte aux intérêts généraux de l'Empire, et empiète sur les attributions législatives que le Parlement impérial s'est réservées pour le bon gouvernement de cet Empire.

La même argumentation s'applique, au Canada, à l'exercice du désaveu des lois provinciales par Son Excellence le gouverneur-général.

La loi impériale, ou la loi provinciale, désavouée devient nulle. Mais l'exercice du désaveu ne modifie en rien les pouvoirs législatifs du Parlement impérial, du Parlement canadien, ou des Législatures des provinces.

UNE PROPOSITION DE PAIX

J'étais précisément à écrire les lignes qui précèdent lorsque les dépêches d'Europe, transmises aux extrémités du pays, communiquèrent à tous le texte de la déclaration du chancelier allemand au Reichstag, relative à la proposition de la négociation de la paix par les puissances de la Quadruple Alliance.

J'avais bien raison d'écrire que je n'avais pas le moindre espoir de voir l'Allemagne poser la question de la paix sur le seul terrain possible:—celui de l'aveu de sa responsabilité entière pour le déclanchement de la guerre; de sa conversion, tardive mais sincère, à l'idée de mettre fin au militarisme ruineux qu'elle impose au monde depuis tant d'années.

Au lieu du geste si noble qui l'honorerait, elle jette aux Alliés, en leur offrant de considérer les conditions de la paix, l'insolent défi du vainqueur qui se déclare prêt à cesser la guerre, mais à ses conditions qu'il sait fort bien ne pas être acceptables.

A l'encontre des preuves les plus incontestables, le chancelier allemand, parlant au nom de son Empereur, affirme de nouveau que l'Allemagne soutient une guerre défensive contre des ennemis qui s'acharnent à sa destruction.

Est-il possible d'outrager la vérité avec plus de cynique audace? Ce fait seul suffit à convaincre que le gouvernement de Berlin ne jette à la face du monde cette offre de paix que comme une odieuse manœuvre pour mieux arriver à ses fins:—rejeter sur les Alliés la responsabilité de la continuation des hostilités, et provoquer le patriotisme allemand aux nouveaux efforts et aux plus onéreux sacrifices qui en seront la conséquence.

Encore une fois,—et il est impossible de trop le répéter,—le plus grand malheur qui puisse être réservé à l'humanité, serait une paix qui la livrerait sans pitié à toutes les horreurs d'un militarisme quintuplé d'intensité, préparant avec frénésie un nouveau conflit bien plus terrible et encore plus barbare que celui qui se poursuit depuis si longtemps.

Aussi les puissances Alliées, d'un commun accord et se jurant de nouveau fidélité, ont-elles repoussé la main qui leur était tendue avec la coupable intention de les tromper et de les insulter en s'affirmant victorieuse, et conséquemment en droit d'imposer ses conditions.

Je suis convaincu que l'on me saura gré de reproduire, comme appendice, le texte de leur réponse à la note du gouvernement de Berlin que le président des Etats-Unis leur a transmise, en exprimant des vues qui l'ont rendue encore plus inacceptable.

Tous les Alliés ont été unanimes à formuler les conditions essentielles de la seule paix possible. Je publie aussi, en appendice, le texte de leur réponse à la dépêche de M. Wilson, président des Etats-Unis, qu'il a adressée aux Alliés en leur transmettant la note de l'Allemagne.

Mes lecteurs y retrouveront intégralement les conditions de paix que j'énumérais, il y a plus de trois mois, lorsque je rédigeais le chapitre de cet ouvrage intitulé: "*Les conditions nécessaires de la paix*".

Ces réponses des Alliés sont très dignes, absolument véridiques, et témoignent leur invincible détermination de continuer avec plus d'énergie que jamais la lutte dont le succès définitif sauvera l'humanité du joug odieux du militarisme germanique.

Les Alliés déclarent fermement, "*une fois de plus, qu'aucune paix n'est possible tant qu'ils n'auront pas obtenu réparation pour les droits et les libertés violés, reconnaissance du principe des nationalités et de la libre existence des petits Etats; tant qu'ils n'auront pas présenté un règlement de nature à mettre fin une fois pour toutes aux forces qui ont constitué pour les nations une perpétuelle menace et procurera la seule garantie effective pour la sécurité future de l'univers.*"

La réponse à la note allemande prouve la solide union qui existe entre tous les belligérants de l'Entente. Après l'avoir affirmée, elle proteste contre les propositions principales de l'empire germanique et de l'Autriche-Hongrie, dans les termes suivants:—

" Les gouvernements alliés de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, du Japon, de Monténégro, du Portugal, de Roumanie, de Russie et de Serbie, unis pour la défense de la liberté de leurs peuples et fidèles aux engagements pris de ne pas déposer séparément les armes, ont résolu de répondre collectivement aux prétendues propositions de paix qui leur

ont été présentées de la part des gouvernements ennemis, par l'entremise des Etats-Unis, de l'Espagne, de la Suisse et de la Hollande. Avant que de répondre, les puissances alliées désirent protester tout particulièrement contre les deux propositions essentielles de la note des pouvoirs ennemis qui prétendent rejeter sur les Alliés les responsabilités de la guerre et qui proclament la victoire des puissances du Centre.

"Les gouvernements alliés ne sauraient admettre une affirmation doublement inexacte et qui suffirait à rendre stérile toute tentative de négociation. Depuis trente mois, les nations alliés ont dû supporter une guerre qu'ils avaient tout fait pour éviter. Ils ont démontré par leurs actes leur dévotion à la paix. Cette dévotion est aussi forte aujourd'hui qu'elle l'était en 1914. Mais on ne saurait baser sur la parole de l'Allemagne, après sa violation de ses engagements, une paix qui a été rompue par elle."

Toutes les raisons que j'ai développées pour établir, d'une manière irréfutable, que les empires du Centre sont seuls coupables d'avoir voulu la guerre, sont fortement résumées par les Alliés, comme suit:—

"Une simple suggestion qui ne comporte aucune déclaration de termes, demandant l'ouverture de négociations, ne constitue pas une offre de paix. Le gouvernement impérial, en mettant en avant une proposition fallacieuse sans base et imprécise, semble bien avoir bien moins voulu faire une offre de paix qu'une manœuvre de guerre. Il s'appuie sur une fausse représentation voulue quant à la nature de la lutte dans le passé, dans le présent et pour l'avenir.

"En ce qui regarde le passé, la note allemande ne tient aucun compte des faits, ni des dates, ni des chiffres qui établissent que la guerre a été désirée, provoquée et déclarée par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

"Lors de la conférence de la Haye, c'est un délégué allemand qui a refusé toutes les propositions en vue du désarmement. En juillet 1914, c'est l'Autriche-Hongrie qui, après avoir envoyé à la Serbie un ultimatum sans précédent, lui a déclaré la guerre malgré qu'on lui eût accordé tout de suite satisfaction.

"Les empires du Centre ont alors rejeté toutes les tentatives faites par l'Entente pour amener une solution pacifique d'un conflit purement local. La Grande-Bretagne avait suggéré une conférence. La France proposait une commission internationale; la Russie, de son côté, proposait à l'empereur d'Allemagne de recourir à l'arbitrage; enfin la Russie et l'Autriche-Hongrie en étaient arrivées à une entente à la veille du conflit. Mais à tous ces efforts, l'Allemagne ne fit aucune réponse et ne s'en occupa pas.

"La Belgique fut envahie par un empire qui avait garanti sa neutralité et qui a osé proclamer que les traités n'étaient que "des chiffons de papier."

Dans leur réponse directe au Président des Etats-Unis, les nations alliées déclarent emphatiquement qu'elles "*sont conscientes qu'elles ne combattent pas pour leurs propres intérêts,*

mais au-dessus de tout pour la sauvegarde de l'indépendance des peuples, du droit et de l'humanité".

Il a été souvent affirmé par ceux qui ont vainement tenté de dissimuler leurs vives sympathies pour l'Allemagne dans l'espoir de les excuser, que l'Angleterre ne luttait que pour détruire la race germanique. Cette accusation, sans l'ombre d'un fondement un peu sérieux, était tellement contraire à la politique anglaise et à la vérité historique, qu'il semblait absolument inutile de la contredire. Tout de même, le monde entier se réjouira de la déclaration formelle des Alliés que "*jamais il n'a été dans leur intention, comme on l'a prétendu, de tenter d'exterminer la race allemande et d'amener sa disparition politique.*

"*Ce qu'ils cherchent*, surtout, affirment-ils, *est d'assurer une paix d'après les principes de la liberté et de la justice, sur l'inviolable fidélité à l'obligation internationale*".

L'Empereur Guillaume II, comme on pouvait le prévoir, a vainement essayé de se disculper de la terrible responsabilité qu'il porte devant l'humanité entière, et qui pèsera d'un poids si lourd sur sa mémoire devant la postérité, en adressant à l'armée allemande une proclamation qui clot le grave incident de la première tentative pour le rétablissement de la paix. On connaît le langage blasphématoire dont il est coutumier. Il exploite le nom de Dieu avec un cynisme révoltant. A l'entendre, et à le lire, on dirait qu'il se croit vraiment la quatrième personne de la Divinité. Impossible de trouver dans ses paroles la moindre trace de remords des forfaits, des crimes qu'il a fait commettre depuis le commencement de la guerre dont il est le principal auteur et le grand coupable. Cet homme qui aurait pu faire tant de bien, aura joué dans le monde un rôle horriblement néfaste.

———

CONCLUSION

Pendant les semaines que j'ai consacrées à la rédaction des pages qui précèdent, j'ai suivi avec le plus vif intérêt le cours des événements développés par les opérations militaires. Il devient de plus en plus évident que le monde ne touche pas encore au dénouement de ce grand drame.

Les jours se succèdent avec des alternatives de succès et de revers. La saison des offensives hardies s'est écoulée rapidement sans un progrès bien marqué vers le but si ardemment souhaité. Sur le théâtre occidental, l'échec de l'attaque allemande contre Verdun, ou plutôt la défaite, prolongée des mois durant, qui en a été la suite, a inspiré une nouvelle confiance dans le succès définitif des Alliés. La vigoureuse entrée en scène de la grande armée anglaise, dans laquelle la nôtre occupe une place si honorable, a été saluée par le monde comme un nouveau gage du triomphe de la justice si criminellement outragée. Les armées russes ont accompli de glorieux exploits, et l'on compte beaucoup sur leur valeur et leur nombre pour la victoire finale.

L'armée italienne lutte toujours avec acharnement dans ces régions montagneuses qui mettent son courage à une si rude épreuve.

La résurrection du petit peuple serbe,— l'une des victimes de la férocité germanique,—est commencée. Elle ne s'est pas produite par un miracle instantané, mais elle s'affirme dans l'incroyable réorganisation d'une armée que l'on supposait à jamais détruite. La reprise de la ville de Monastir, héroïquement arrachée aux griffes du vautour teuton, est l'un des plus beaux faits d'armes de la dernière campagne d'été.

Un événement, depuis longtemps attendu, s'est enfin produit vers le milieu de la saison militaire. La Roumanie s'est décidée à épouser la cause sacrée des Alliés. Elle est entrée en campagne au commencement d'août dernier. Tout le monde comptait beaucoup sur l'appoint qu'elle apportait aux puissances

de l'Entente,—que l'on peut appeler QUADRUPLE depuis que l'Italie y a solennellement adhéré. On lui donnait crédit pour une superbe armée d'un demi-million d'officiers et soldats, anxieux de se mesurer avec les vétérans des empires du Centre. Sans diminuer le mérite de son effort, peut-être trop tardif et insuffisamment préparé et dirigé, il faut bien admettre que jusqu'à présent les résultats n'ont pas répondu à l'attente générale, et aux espérances des plus intéressés.

L'Autriche, l'Allemagne et la Bulgarie avaient dû se convaincre, depuis déjà plusieurs mois, qu'elles ne pouvaient plus compter sur la neutralité roumaine, si l'on en juge par leurs préparatifs pour faire face à ce nouvel ennemi. La conquête d'une très grande partie de la Roumanie, et la prise de Bucharest sa capitale, sont des événements d'une portée assez considérable qui font, pour la *quadruple alliance*, équilibre avec les insuccès répétés de son offensive occidentale.

Tout de même, l'armée roumaine a forcé le grand Etat-major allemand qui, évidemment, dirige en maître absolu les opérations militaires des trois empires germanique, austro-hongrois et turc, à détourner plusieurs centaines de mille combattants de la tâche qui leur était assignée ailleurs. Au cours de l'hiver, la Russie devrait pouvoir organiser une formidable offensive pour le printemps prochain, dans le but de reconquérir le territoire roumain et reprendre Bucharest. L'armée roumaine a retraité en bon ordre. Elle n'est pas désorganisée. Appuyée par une forte armée, que la Russie peut si facilement tirer de ses innombrables légions, elle pourra prendre sa revanche. En attendant, il faut bien se résigner à dire—qui vivra, verra.

Ce qui rend cette guerre si désastreuse et d'un intérêt si poignant pour le monde entier, c'est la quasi impossibilité d'espérer qu'elle puisse se terminer par une de ces batailles décisives qui permettent aux vainqueurs d'imposer la paix.

Avec les armées de nos jours, une grande bataille rangée mettrait des millions d'hommes aux prises. Il faudrait tout le génie de Bonaparte pour les faire manœuvrer avec l'art parfait dont il était le maître incontesté.

L'ennemi, arrogant et cruel, occupe toujours la Belgique qu'il saigne à blanc, de ses richesses, et de ses générations qu'il déporte en Allemagne pour les y réduire à l'exclavage. Il souille encore le sol français de sa présence. Il voudrait bien

la paix, mais il se prétend victorieux, et il n'y consentirait qu'à ses conditions dont l'on devine aisément la nature.

Inutile d'espérer de la part de l'Allemagne le grand et noble geste dont j'ai parlé, qui seul rendrait possible une paix durable à des conditions justes et raisonnables pour tous. On ne saurait attendre un aveu de culpabilité de ceux qui persistent insolemment dans la fatale erreur que les desseins providentiels leur font un devoir d'épuiser tous les moyens pour imposer leur domination au monde. Rien n'indique qu'ils soient disposés à reconnaître la coupable folie des aspirations qu'un Bernardhi a cyniquement et brutalement exprimées. Plus la résistance à leurs efforts se manifeste, plus ils les développent, et plus ils accentuent la rageuse détermination de courber les populations qu'ils oppriment sous le joug d'une barbarie dont les outrages de la déportation belge sont la plus récente explosion.

Il n'y a que quatre alternatives à la paix.

Premièrement, la paix négociée, comme je l'ai dit précédemment et le répète plus haut, à la demande de l'Allemagne avouant ses torts, reconnaissant enfin qu'elle doit délivrer le monde des horreurs croissantes de son militarisme tyrannique, proposant de s'entendre avec les puissances pour un désarmement dans de justes proportions, et une limitation raisonnable de l'organisation des armées et des marines militaires nationales, offrant d'indemniser suffisamment ceux qu'elle a ruinés, massacrés, tyrannisés, martyrisés.

Suivant la divine parole de l'Evangile, à tout péché miséricorde. Les forfaits dont elle est coupable, l'Allemagne peut les expier par le repentir sincère et les légitimes réparations. Si, s'élevant au sommet de l'inspiration de la morale chrétienne, elle sollicitait le pardon qui lui serait sans doute accordé, sans effacer les pages souillées de son histoire, elle les ferait suivre de celles qui rediraient à la postérité la noblesse de sa conversion aux idées de la justice, et la grandeur de sa résignation au sacrifice de ses ambitions.

Une aussi louable initiative allemande suspendrait sans délai les opérations militaires par un armistice que le monde entier acclamerait.

J'exprime le vœu, sans le moindre espoir de le voir exaucé.

La deuxième alternative serait celle d'une paix arrachée à la lassitude, au découragement des belligérants, après de longues et cruelles années d'une guerre indécise. J'ai précé-

demment décrit les malheurs qui seraient le partage certain de l'humanité, si la guerre actuelle ne donnait pas une solution sérieuse au grand problème de l'avenir, et était suivie d'une paix armée plus déplorable encore que le conflit qui se continue avec tant d'acharnement.

Une paix semblable, personne n'en veut. Il faut en chasser de son esprit la suggestion comme une tentation infernale.

La troisième et la quatrième alternatives seraient la paix, conséquence horrible de la défaite des alliés, ou la paix, couronnement de leur persévérance, de leurs sacrifices, de leur patriotisme, de leur dévouement, de leur héroïsme!

Laquelle voulons-nous? La dernière, assurément. Eh bien, nous ne l'obtiendrons qu'au prix de plus grands efforts, d'une détermination à toute épreuve.

C'est triste à dire, mais c'est la vérité dans toute sa nudité. La paix n'est possible dans des conditions désirables, que par le triomphe de la force. Telle est l'inéluctable loi de la guerre. La paix signée, à Paris, ou à Londres, après la défaite des Alliés, serait le succès de la *force primant le droit, la force destructive de la justice.*

La paix, signée à Berlin, après la victoire définitive des Alliés, serait le succès de *la force protectrice du droit et de la justice.*

Le choix est facile à faire. Réaliser l'objet de ce choix, telle est la tâche presque surhumaine à accomplir. Dans les circonstances, elle s'impose aux Alliés et à tous ceux qui combattent avec eux. A nous de décider, tous ensemble, si nous voulons, d'une volonté invincible, être à la hauteur de ce devoir sacré.

Donc, pour les amis de la justice et du triomphe de la civilisation dans la paix, pas de vaines espérances, d'illusions chimériques. La tâche des Alliés reste immense. Pour l'accomplir heureusement, il leur faut consentir tous les sacrifices qu'elle impose, et se jurer plus résolument que jamais de lutter jusqu'à la victoire qui assurera les destinées mondiales, si compromises par la plus criminelle des ambitions.

Chasser le cruel ennemi du sol français, de la Belgique, de la Pologne russe, de la Serbie, de la Roumanie; lui reprendre Bruxelles, Anvers, Lille, Varsovie, Belgrade et Bucharest; le refouler sur les territoires allemand et austro-hongrois assez loin pour qu'enfin il s'avoue battu, et se soumette à la volonté de son vainqueur; telle est l'œuvre prodigieuse à réaliser, la

campagne militaire à poursuivre sans trève ni relâche. L'avenir de l'humanité est à ce prix. C'est la profonde conviction qui doit pénétrer tous les cœurs, s'affirmer dans tous les foyers.

Nous, Canadiens, d'origines si glorieuses et si diverses, nous avons—à l'unanimité près,—voulu librement, délibérément, prendre une part très honorable au gigantesque combat engagé pour le triomphe de la cause sacrée "de la justice outragée". Nous avons décidé que le monde chrétien et civilisé ne serait pas sauvé, SANS NOUS, de la nouvelle invasion des barbares de la Germanie. Nous avons ambitionné notre large part de mérite dans cette lutte épique, sans précédent dans les annales de l'histoire. Nous y participons généreusement, patriotiquement, avec un courage digne de tous les éloges. Nous aurons la ferme persévérance d'aller jusqu'au bout de notre effort. Plus nos sacrifices seront grands, plus ils seront glorieux.

Fermons résolument l'oreille, nous, Canadiens-français, aux opinions insidieuses que nos compatriotes là-bas font la guerre au profit exclusif de l'Angleterre, qu'il nous est parfaitement indifférent que la Grande-Bretagne ou l'Allemagne triomphe dans ce conflit qui décidera, pour longtemps, l'avenir de l'humanité.

Comprenons donc dans toute son ampleur la tâche dix fois herculéenne des Alliés. Aucun d'eux ne combat pour lui-même exclusivement. Ils sont tous solidaires les uns des autres. Ils sont liés d'honneur à la défense de la civilisation et de la liberté des peuples contre un déchaînement de barbarie, considéré universellement impossible jusqu'au jour où, appuyé sur un militarisme organisé pour un effort prodigieux, il s'est déclaré avec toute la rageuse puissance inspirée par les principes les plus inhumains et les plus dominateurs.

Pour un, je conserverai jusqu'à ma dernière heure la plus profonde reconnaissance à l'Angleterre, pour avoir sauvé la France de la destruction complète qui, infailliblement, aurait été son douloureux partage, si elle avait été laissée seule à se défendre contre le cruel géant germanique. Je le demande sans craindre la réponse, y a-t-il un seul entre nous, Canadiens-français, qui, sachant la France menacée d'un péril certain, ne sentirait pas son cœur battre à se rompre, et ne souhaiterait pas accourir à sa défense au risque de sa vie. S'il s'en rencontrait un seul au cœur assez desséché, à l'âme assez avilie,

à l'intelligence assez fermée à toutes les jouissances des plus belles conceptions du génie humain, pour avouer, sans rougir, que le spectacle de la France envahie, outragée, démembrée, mutilée, tyrannisée et rayée, d'un coup de sabre et d'un trait de plume, du concert des nations, le laisserait froid et indifférent, sans une larme brûlante pour voiler son regard, il mériterait le reniement et l'opprobre des siens.

Non; il n'y en a pas, il n'y en aura jamais! Pour croire à l'existence possible d'un pareil monstre, il faudrait supposer un fils assez dénaturé pour voir, impassible, sa mère outragée et étranglée par un scélérat et être assez lâche pour ne pas se précipiter à son secours.

Dans le chapitre intitulé:—"NOBLE ATTITUDE DE L'ANGLETERRE", j'ai relaté l'odieuse proposition faite par le chancelier allemand à la Grande-Bretagne pour la décider à rester neutre dans la guerre qui était déjà commencée. Après la lecture de ces pièces authentiques, qui donc peut être assez aveugle pour ne pas voir, assez incrédule pour ne pas comprendre, que si l'Angleterre avait été animée des sentiments qu'on lui prête si injustement, elle pouvait tirer pour elle-même le meilleur parti possible de la situation européenne, en juillet et août 1914.

Je ne fais certainement pas une vaine supposition, en affirmant que la Grande-Bretagne aurait alors facilement obtenu toutes les concessions de l'Allemagne.

Voyons, soyons un peu de bon compte.

Si l'Angleterre avait répondu à la pressante sollicitation de l'Allemagne:—

"Soit, entendons-nous. Je suis prête à faire avec vous
" une alliance, aux conditions suivantes:—

"Vous avez une armée formidable qui vous permet de do-
" miner l'Europe, et toute la Russie asiatique. Contentez-
" vous de cette puisance continentale. Vous pouvez à votre
" loisir vous annexer la Belgique, la Hollande, la Suisse, le
" Danemark, une grande partie de la France en la démembrant
" pour anéantir sa situation politique. Vous accaparerez
" l'Autriche-Hongrie et tous ces petits royaumes balkaniques
" dont la turbulence est un ennui constant pour tous ceux
" qui ont commis l'erreur de les appeler à la vie. Assurément,
" je vous fais la partie assez belle. Vous règnerez sur la terre.
" Laissez-moi l'empire des mers, que je détiens depuis long-

" temps, et veux détenir, dans l'intérêt général de toutes les " nations, intéressées autant que moi à ce que je fasse une " bonne police des océans. Je ne vous pose qu'une seule con- " dition. Vous allez vous engager à ne plus construire un " seul vaisseau de guerre. Nous allons convenir, d'une ma- " nière irrévocable, que vous consacrerez toutes vos ressources " au développement et à l'organisation de plus en plus parfaite " de votre armée territoriale, qui sera la garantie de votre " suprématie permanente sur le continent. De mon côté, " j'emploierai mes nombreux milliards à augmenter ma marine " militaire jusqu'à un tel degré de puissance qu'elle pourra " braver toutes les marines du monde réunies".

Qui peut douter sérieusement de l'empressement de l'empire allemand à consentir une alliance avec la Grande-Bretagne à ces conditions? Et si ces deux puissances européennes avaient conçu le projet d'une nouvelle triplice, en s'alliant avec les Etats-Unis, n'auraient-elles pas, à elles trois, sûrement dominé le monde *militairement et politiquement.* Je souligne ces deux derniers mots pour affirmer de nouveau, de la manière la plus positive, l'impossibilité absolue pour une nation, et même pour un groupe de nations, fussent-elles les plus riches et les plus puissantes, de dominer l'univers *économiquement.*

L'Allemagne cessant, en vertu de ce traité, toute construction navale militaire, l'Angleterre dépensant seulement la dixième partie des milliards que la guerre va lui coûter, se dotait d'une marine tellement supérieure, que jamais l'empire germanique n'aurait osé l'attaquer, lors même qu'il aurait eu la criminelle pensée de forfaire à son obligation.

L'Allemagne aurait encore eu quatre fois plus d'hommes armés sur le continent, que l'Angleterre eut été quand même en parfaite sûreté contre elle par la puissance invincible de sa flotte.

Si pareille alliance avait été conclue entre l'Angleterre et l'Allemagne, la paix règnerait depuis longtemps dans le monde. Mais les armées allemandes seraient entrées triomphalement à Paris, la France, démembrée et saignée droit au cœur, râlerait sa dernière agonie, la Belgique serait province germanique, la Pologne russe serait prussianisée. Et la Grande-Bretagne, plus puissante que jamais, serait déshonorée parce qu'elle aurait trahi la France et la Belgique.

ELLE NE L'A PAS VOULU. Elle est restée fidèle à la foi jurée, comme le premier ministre le déclarait si éloquemment au Parlement impérial. Elle a sauvé la France. Elle luttera avec notre première mère-patrie jusqu'à ce que le dernier soldat allemand ait évacué le sol français et le territoire belge.

Sachons donc reconnaître la loyauté et l'énergie avec lesquelles l'Angleterre s'est ralliée aux côtés de la France, pour l'aider à repousser le redoutable envahisseur qui s'acharnait à sa perte. Souhaitons ardemment et de tout cœur la perpétuité de l'alliance de la France et de l'Angleterre, comme nous devons vouloir, nous, Canadiens-français et Anglo-Canadiens, l'union de leurs descendants dans notre patrie canadienne.

J'ai au plus profond du cœur une secrète espérance. Est-il humainement possible qu'elle se réalise? Je voudrais voir quelques pages de l'histoire se répéter, mais dans des conditions si nouvelles qu'elles les rendraient dix fois plus admirables.

Ces jours de gloire inoubliable où le drapeau français "*faisait en vainqueur le tour du monde*" peuvent-ils se renouveler pour une partie de l'Europe seulement?

Est-il encore possible qu'il aille dicter la paix, à Vienne, à Berlin?

Fasse le Ciel que ce miracle s'accomplisse!

Si l'aurore d'un pareil jour se levait, le drapeau français ne serait plus seul à entrer triomphalement à Berlin. Aujourd'hui, il franchirait les portes de la capitale prussienne dans une fraternelle embrassade avec cet autre drapeau que nous vénérons, le drapeau anglais, et j'ajoute, avec un tressaillement de légitime orgueil, avec le drapeau que tant des nôtres, tombés au champ d'honneur, ont pressé sur leur poitrine dans les derniers battements de leur cœur: LE GLORIEUX DRAPEAU CANADIEN.

A Berlin, les trois drapeaux français, anglais, canadien, rencontreraient le drapeau russe, arrivant, lui aussi victorieux, des mystérieuses profondeurs du nord-est européen et asiatique.

Si ce mémorable événement se produisait, la grande consolation et la profonde satisfaction seraient que ces quatre drapeaux n'entreraient pas dans la capitale allemande pour y imposer, comme autrefois, le césarisme despotique, mais pour l'en délivrer, pour renouveler sur la terre le règne de la justice, de la morale chrétienne, du droit, de l'ordre, de la paix, du travail

honnête et fécond, de l'emploi de la science aux œuvres créatrices du bien de l'humanité.

Je crois sincèrement qu'il serait de sage politique pour les Alliés de s'efforcer de faire savoir à la population allemande combien il est faux qu'ils veulent la destruction de son Empire, que leur seule et légitime ambition est de délivrer elle-même et l'humanité de la tyrannie diabolique de ce militarisme qui les opprime. Si le peuple allemand,—celui qui peine et porte tout le poids des sacrifices de la guerre,—pouvait donc se convaincre qu'il se rendrait à lui-même et à la civilisation générale le service le plus signalé, en obligeant son gouvernement à faire la paix en s'engageant à mettre fin à l'abominable exagération de son organisation militaire!

Le jour où l'Allemagne comprendra que son premier devoir est de cesser d'être une menace pour la paix du monde, elle aura plus fait pour assurer son avenir heureux que si elle remportait cent victoires.

L'Empereur Guillaume II et son gouvernement devraient pourtant réaliser pleinement combien ils ont compromis les destinées de leur Empire, en ne sachant pas se contenter de la grande situation qu'il occupait dans la vie mondiale.

Guillaume II et la génération allemande actuelle ont hérité, le premier, de l'une des plus brillantes couronnes dont le front d'un monarque ait jamais été orné; la seconde, des avantages incalculables d'une grande organisation politique. S'ils se fussent élevés à la plus haute conception du devoir chrétien, quel bien immense ils auraient pu faire à la race humaine!

Le succès couronnant leurs persévérants et prodigieux efforts, les Alliés auront le droit d'exiger les conditions de paix qui protègeront l'humanité contre tout danger nouveau de la barbarie militariste allemande, et les justes réparations des outrages au droit commis par le gouvernement germanique.

Le monde peut, en toute confiance, être certain que ceux qui auront triomphé au nom des intérêts les plus sacrés de la civilisation, ne terniront pas l'éclat et la noblesse de leur victoire en se vengeant sur les futures générations allemandes des atrocités et des crimes commis par les vaincus.

Les nations n'attaquent ou ne se défendent, ne doivent faire la guerre, que pour protéger leurs droits, leurs véritables intérêts nationaux, et faire régner la justice internationale. L'autorité politique a le droit de punir les violateurs privés

de ses lois. L'Etat Souverain n'exerce pas celui de flageller la nation dont le gouvernement, traître à son devoir, a outragé les préceptes divins.

La tâche du rétablissement de la paix, avec des garanties certaines de durée, du règne de la justice, du droit et de la concorde, est assez noble, assez glorieuse, pour commander les plus généreux sacrifices. Efforçons-nous tous de l'accomplir avec le courage le plus méritoire, et laissons à Dieu le soin de châtier, s'il Lui plaît, les coupables de tant de maux infligés à l'humanité.

APPENDICES

LETTRE DE SON EMINENCE LE CARDINAL BÉGIN

L'Association Civile de Recrutement de Quebec ayant décidé de publier, dans un fascicule, intitulé: "*La Controverse de guerre entre catholiques*", les articles importants écrits par un religieux canadien, Son Eminence le Cardinal Bégin a adressé la lettre suivante à Sir Georges Garneau, vice-président de cette "Association". C'est la lettre dont j'ai cité quelques lignes dans le chapitre:—"*A l'adresse de l'armée canadienne*".

Archevêché de Québec, le 6 novembre 1916

Sir G. Garneau,
Québec.

Cher Sir Georges,

J'approuve bien volontiers l'idée que vous avez eue de réunir, pour les mieux conserver et les mieux répandre, les articles justement remarqués publiés dans un journal de cette ville sur la "Controverse de guerre entre catholiques".

Avec modération et charité, l'auteur de ces articles, aussi instruit que modeste, signale sommairement l'importance du grand débat survenu, à cause de la guerre, entre les catholiques français, défenseurs de leur patrie et de la notion traditionnelle du droit chrétien, et les catholiques allemands, trop fascinés par les théories ambitieuses du germanisme.

Cette controverse, fidèlement résumée dans les articles que vous allez de nouveau publier, nous intéresse vivement et comme catholiques, et comme français de langue et de traditions, et comme sujets britanniques justement engagés dans le cruel et regrettable conflit actuel, pour la défense du droit et de la saine liberté des peuples. Lu attentivement, comme il mérite de l'être, ce travail aidera à comprendre, et à aimer

jusqu'au dévouement, la beauté et l'importance souveraine de la grande cause—la protection du monde menacé par le germanisme—pour laquelle nos soldats canadiens combattent si vaillamment avec ceux de l'Angleterre, de France et de Belgique.

Je prie Dieu de bénir ces braves guerriers et de rendre la paix au monde chrétien dans le rétablissement de la justice et du droit.

Veuillez agréer, Cher Sir Georges, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

L. N. Card. Bégin, arch. de Québec.

LETTRE DE L'EPISCOPAT CANADIEN-FRANÇAIS

La guerre commencée les premiers jours d'août 1914, le Gouvernement et le Parlement avaient aussitôt décidé que le Canada donnerait son concours le plus loyal et le plus actif à l'Angleterre, dans la terrible lutte qu'elle avait été obligée, en honneur, et pour sauvegarder son indépendance, d'entreprendre avec la France et la Russie, ses alliées, contre l'Allemagne et l'Autriche.

Dès le 23 septembre 1914, l'Episcopat canadien-français publiait la lettre pastorale suivante:

LETTRE PASTORALE

DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA SUR LES DEVOIRS DES CATHOLIQUES DANS LA GUERRE ACTUELLE.

NOUS, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA.

Au clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de ces diocèses, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Depuis deux mois bientôt—et combien de temps encore le fléau durera-t-il?—la guerre sévit dans la majeure partie de l'Europe continentale. De tous les malheurs qu'elle entraîne à sa suite, Dieu, nous l'espérons, se servira finalement

pour la régénération sociale et morale des peuples. En attendant, le voile de mort s'étend sur les pays jusqu'ici les plus prospères, les deuils s'entassent dans les demeures jusqu'ici les moins troublées. La mitraille a jeté dans la désolation des familles sans nombre: des femmes par milliers pleurent la perte de leurs époux, des mères, celle de leurs fils, des orphelins, celle de leurs parents. Villes consumées par l'incendie, monuments renversés, foyers éteints, champs dévastés, fabriques fermées, industrie ralentie, bataillons fauchés comme des épis, fleur des nations effeuillée aux quatre vents du ciel: que de ruines, Nos Très Chers Frères, se sont accumulées dans ce court espace de temps!

Nous ne saurions nous le dissimuler: ce conflit, l'un des plus terribles que le monde ait encore vu, ne peut manquer d'avoir sa répercussion sur notre pays. L'Angleterre y est engagée, et qui ne voit que le sort de toutes les parties de l'Empire se trouve lié au sort de ses armes? Elle compte à bon droit sur notre concours, et ce concours, Nous sommes heureux de le dire, lui a été généreusement offert en hommes et en argent. Déjà, avec les réservistes des nations alliées, naturalisés ou fixés chez nous, plusieurs milliers de nos propres compatriotes se sont volontairement embarqués pour le théâtre des opérations, et d'autres suivront peut-être. Presque tous ont laissé derrière eux des familles qui comptaient sur leur appui. Combien d'entre eux reviendront reprendre au foyer leur rôle de soutien? Comme là-bas, nos industries vont être paralysées; elles vont souffrir et de l'impossibilité pour les patrons de se procurer, dans les pays en lutte, les matières premières de la fabrication, et de l'absence ou de la dimunition considérable de la main d'œuvre. Dans leurs foyers privés de leurs chefs, des mères gémiront de ne pouvoir fournir à leurs fils les aliments qu'ils réclament. Sur nos pavés, des sans-travail chercheront peut-être en vain une occupation qui leur assure le pain de chaque jour.

Déjà, sans doute, les autorités civiles ont fait connaître les mesures de prudence humaine qui obvieront aux pires éventualités: suppression du luxe et des dépenses superflues, souci d'une rigoureuse économie, développement de la production nationale, accroissement des exportations sur les marchés étrangers. Elles ont aussi ouvert, sous le nom de FONDS PATRIOTIQUE CANADIEN, une première source de protection en

faveur des familles dont les membres sont partis pour la guerre. Si leur appel a atteint les principaux centres du pays, il leur était toutefois difficile de le faire entendre jusque dans les campagnes les plus reculées.

Vos pasteurs, Nos très chers Frères, pour qui c'est une tradition de veiller au bien-être matériel comme à la santé morale et spirituelle de leurs ouailles, croient s'acquitter simplement de leur devoir en sollicitant de chacun de vous une contribution à cette œuvre éminement nationale. De ce revenu, il sera fait deux parts. Une moitié sera remise aux Directeurs du *Fonds patriotique* pour les fins auxquelles il est ou pourra être dans la suite légalement destiné, et l'autre moitié sera distribué dans chaque diocèse à ces autres familles qui, à raison du chômage forcé ou d'autres causes, seraient réduites à l'indigence, surtout pendant les rigueurs de l'hiver. Il n'est pas un de vous, Nos très chers Frères, qui ne comprenne de quelle pensée profonde de charité chrétienne s'inspire cette démarche de vos évêques. Pas un non plus ne refusera, Nous en sommes assurés, de concourir joyeusement et abondamment à la diminution de la misère publique.

Ce premier devoir accompli, notre tâche ne sera cependant pas terminée. Notre Très Saint Père le Pape Benoît XV a jeté à l'univers, dès son accession au trône pontifical, le cri vibrant de la paix. La paix, il faut que de toutes nos forces, nous, les fidèles enfants de l'Eglise Catholique, nous aidions Notre Père commun à l'obtenir de la miséricorde divine. Comme les autres, par notre charité, nous devons essayer de prévenir et de guérir les maux de la guerre; plus que les autres, nous devons, par nos prières, apaiser la colère de ce Dieu qui fait souvent, des conflits entre les nations, l'instrument de ses justes vengeances.

Pour vous acquitter de cette obligation, Nos très chers Frères, vous unirez vos supplications à celles de vos évêques et de vos prêtres. Dans les familles, on s'imposera plus que jamais de réciter en commun la prière du soir et de l'offrir à l'intention des malheureux peuples entraînés dans la tourmente. Chacun se fera un devoir de communier aussi souvent que possible pour les soldats qui luttent sur les champs de bataille. Aucune louange, cependant, n'attire l'attention de Dieu comme celle qui provient de la bouche des enfants (1). Les chefs de famille, les maîtres et les maîtresses de nos écoles, colléges et couvents,

insisteront donc auprès de notre jeunesse canadienne pour qu'elle se presse en rangs serrés autour de la Table Sainte. C'est sur elle surtout qu'il faut compter pour arracher à Notre-Seigneur Jésus-Christ, "le Prince de la Paix", ce calme après lequel le monde soupire présentement, Celui qui a tant aimé les enfants et qui est venu établir sur terre le règne de l'amour, ne saurait refuser d'exaucer les vœux proférés par ces âmes pures.

Si, chacun, Nos très chers Frères, se montre ainsi fidèle à la prière et à l'aumône, Dieu se laissera toucher. Il rendra aux peuples éprouvés de l'Europe la tranquilité dont ils ont tant besoin. Il fera tourner cette guerre au profit de la justice et du droit. Dans sa puissance et sagesse, Il en fera sortir de consolants retours à la foi, une déférence plus confiante, un attachement plus ferme envers la Sainte Église, et pour l'Eglise elle-même, avec une liberté plus grande, un adoucissement à ses épreuves et à ses douleurs. Il daignera préserver notre patrie des résultats désastreux qui la menacent si la guerre se prolonge. Tels sont, Nos très chers Frères, notre confiance et notre espoir. Ce sera l'honneur et la gloire du Canada, si intimement lié à deux des principaux belligérants, d'avoir concouru, par ses pieuses supplications, à restaurer la paix dans le monde, et à soulager, par ses généreuses contributions, les maux dont aura souffert l'humanité.

Pour atteindre cette double fin, le saint Nom de Dieu invoqué, Nous décrétons et ordonnons:

1. Que le dimanche, 18 octobre, à toutes les messes, dans toutes les églises et chapelles de nos diocèses, une quête soit faite au profit des soldats et des sans-travail de chacun de ces diocèses;

2. Que ce même dimanche, à la suite de la messe solennelle et paroissiale, l'on chante l'hymne de la pénitence et de la supplication, le psaume *Miserere*, ainsi que l'oraison de la messe *Pro Pace*.

3. Jusqu'à la fin de la guerre, on dira à la messe, quand les rubriques le permettront, et l'on chantera au salut du Très Saint-Sacrement cette même oraison *Pro Pace*.

4. Nous demandons dans toutes les paroisses, le jour qui paraîtra le plus propice, une communion générale des enfants aux intentions de Notre Saint Père le Pape Benoît XV, pour obtenir le grand bienfait de la paix.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous le vingt-troisième jour de septembre mil-neuf-cent-quatorze.

† PAUL, Arch. de Montréal.
† CHARLES-HUGUES, Arch. d'Ottawa.
† PAUL-EUGENE, Arch. de Séleucie, Admn. de Québec.
† ANDRE-ALBERT, Ev. de Saint-Germain de Rimouski.
† JOSEPH-MEDARD, Ev. de Valleyfield.
† MICHEL-THOMAS, Ev. de Chicoutimi.
† N.-ZEPHIRIN, Ev. de Pembrooke.
† FRANCOIS-XAVIER, Ev. des Trois-Rivières.
† J.-S.-HERMANN, Ev. de Nicolet.
† ALEXIS-XYSTE, Ev. de Saint-Hyacinthe.
† GUILLAUME, Ev. de Joliette.
† FRANCOIS-XAVIER, Ev. de Mont-Laurier.
† GUSTAVE, Ev. de Sicca, V. Ap. du Golfe Saint-Laurent.
† ELIE-H., Ev. de Catenne, V. Ap. du Témiscamingue.
H.-O. CHALIFOUX, ptre., V.G., Admn. de Sherbrooke.

Par mandement de Nos Seigneurs,

JULES LABERGE, *ptre,*
Secrétaire de l'Archevêché de Québec

N. B.—Le produit de cette quête devra être envoyé le plus tôt possible aux procureurs de nos évêchés respectifs.

RÉPONSE DES ALLIÉS A LA NOTE ALLEMANDE RELATIVE A LA PAIX

" Les gouvernements alliés de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, du Japon, de Monténégro, du Portugal, de Roumanie, de Russie et de Serbie, unis pour la défense de la liberté de leurs peuples et fidèles aux engagements pris de ne pas déposer séparément les armes, ont résolu de répondre collectivement aux prétendues propositions de paix qui leur ont été présentées de la part des gouvernements ennemis par l'entremise des Etats-Unis, de l'Espagne, de la Suisse et de la Hollande. Avant que de répondre, les puissances alliées désirent protester tout particulièrement contre les deux propositions essentielles de la note des pouvoirs ennemis qui prétendent rejeter sur les Alliés les responsabilités de la guerre et qui proclament la victoire des puissances du Centre.

" Les gouvernements alliés ne sauraient admettre une affirmation doublement inexacte et qui suffirait à rendre stérile toute tentative de négociation. Depuis trente mois, les nations alliées ont dû supporter une guerre qu'ils avaient tout fait pour éviter. Ils ont démontré par leurs actes leur dévotion à la paix. Cette dévotion est aussi forte aujourd'hui qu'elle l'était en 1914. Mais on ne saurait baser sur la parole de l'Allemagne après sa violation de ses engagements, une paix qui a été rompue par elle.

" Une simple suggestion qui ne comporte aucune déclaration des termes, demandant l'ouverture de négociations, ne constitue pas une offre de paix. Le gouvernement impérial, en mettant en avant une proposition fallacieuse sans base et imprécise, semble bien avoir bien moins voulu faire une offre de paix qu'une manœuvre de guerre. Il s'appuie sur une fausse représentation voulue quant à la nature de la lutte dans le passé, dans le présent et pour l'avenir.

" En ce qui regarde le passé, la note allemande ne tient aucun compte des faits, ni des dates, ni des chiffres qui établissent que la guerre a été désirée, provoquée et déclarée par l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

" Lors de la conférence de la Haye, c'est un délégué allemand qui a refusé toutes les propositions en vue du désarmement. En juillet 1914, c'est l'Autriche-Hongrie qui, après avoir envoyé à la Serbie un ultimatum sans précédent, lui a déclaré la guerre malgré qu'on lui eût accordé tout de suite satisfaction.

" Les empires du Centre ont alors rejeté toutes les tentatives faites par l'Entente pour amener une solution pacifique d'un conflit purement local. La Grande-Bretagne avait suggéré une conférence. La France proposait une commission internationale; la Russie de son côté, proposait à l'empereur d'Allemagne, de recourir à l'arbitrage; enfin la Russie et

l'Autriche-Hongrie en étaient arrivées à une entente à la veille du conflit. Mais à tous ces efforts, l'Allemagne ne fit aucune réponse et ne s'en occupa pas.

" La Belgique fut envahie par un empire qui avait garanti sa neutralité et qui a osé proclamer que les traités n'étaient que "des chiffons de papier."

" A l'heure présente, ces offres fallacieuses de la part de l'Allemagne reposent sur la "carte de guerre", facteur qui ne représente rien autre chose qu'une phase superficielle et passagère de la situation et nullement la force réelle des belligérants. Une paix conclue dans ces conditions serait toute à l'avantage des agresseurs qui, après s'être imaginé qu'ils atteindraient leur objectif dans un délai de deux mois, s'aperçoivent après deux années qu'ils ne pourront jamais l'atteindre.

" Pour ce qui est de l'avenir, les désastres occasionnés par la déclaration de guerre allemande, ainsi que les outrages innombrables perpétrés par les Allemands et par leurs alliés et contre les belligérants et contre les neutres, requièrent une punition, une réparation et des garanties. L'Allemagne se garde de mentionner aucune de ces choses.

" En réalité, ces ouvertures faites par les puissances du Centre, ne sont rien autre chose qu'une tentative calculée en vue d'influencer la poursuite future de la guerre et de la terminer en imposant une paix allemande. Le but de ces propositions est de provoquer des dissensions dans l'opinion publique des pays alliés. Mais cette opinion publique a déjà, en dépit de tous les sacrifices qu'ont eu à supporter les Alliés, donné sa réponse avec une admirable fermeté; elle a dénoncé la prétention sans fondement de la déclaration des puissances ennemies.

" Ces propositions ont encore pour objet de raffermir l'opinion publique en Allemagne et dans les pays qui lui sont alliés—tous également éprouvés très sévèrement par leurs pertes, épuisés par la pression économique et écrasés par l'effort suprême imposé à leurs habitants.

" Ces propositions cherchent à tromper et intimider l'opinion publique dans les pays neutres, dont les habitants ont depuis longtemps décidé à qui incombait la responsabilité initiale et sont trop éclairés pour favoriser les desseins de l'Allemagne en abandonnant la défense de la liberté humaine.

" Enfin, ces propositions cherchent à justifier à l'avance, aux yeux du monde, une nouvelle série de crimes—guerre sous-marine, déportations, travaux forcés et enrôlement forcé des habitants contre leur propre patrie et violations de la neutralité.

" Entièrement conscients de la gravité du moment, mais conscients également de ses nécessités, les gouvernements alliés, intimement unis entre eux et en parfaite sympathie avec leurs peuples, refusent de considérer une proposition sans valeur et insensée.

" Une fois de plus, les Alliés déclarent qu'aucune paix n'est possible tant qu'ils n'auront pas obtenu réparation pour les droits et libertés violés, reconnaissance du principe des nationalités et de la libre existence des petits états; tant qu'ils n'auront pas présenté un règlement de nature à mettre fin une fois pour toutes aux forces qui ont constitué pour les nations une perpétuelle menace et procurera la seule garantie effective pour la sécurité future de l'univers.

" En conclusion, les gouvernements alliés estiment nécessaire de présenter les considérations suivantes, qui établissent la situation particulière

de la Belgique après deux ans et demi de guerre. En vertu des traités internationaux signés par cinq grandes puissances européennes, dont faisait partie l'Allemagne, la Belgique jouissait avant la guerre d'une situation spéciale qui rendait son territoire inviolable et la mettait, sous la garantie de ces puissances, hors de tous les conflits européens. Cependant, en dépit de ces traités, elle fut la première victime de l'agression de l'Allemagne. C'est pourquoi le gouvernement belge estime nécessaire de définir les buts que la Belgique n'a cessé de poursuivre, tandis qu'elle combattait aux côtés des puissances de l'Entente pour le droit et pour la justice.

"La Belgique a toujours scrupuleusement rempli les devoirs que sa neutralité lui imposait. Elle a pris les armes pour défendre son indépendance et sa neutralité violées par l'Allemagne et pour montrer qu'elle restait fidèle à ses obligations internationales.

"Le quatre août 1914, au Reichstag, le chancelier allemand a admis que cette agression constituait une injustice contraire aux lois des nations et s'est engagé au nom de l'Allemagne à réparer cette injustice. Pendant deux ans et demi, cette injustice a été cruellement aggravée par les procédés des forces d'occupation qui ont épuisé les ressources du pays, ruiné ses industries, dévasté les villes et les villages et furent responsables d'innombrables massacres, d'exécutions et d'emprisonnements.

"A cette heure même, tandis que l'Allemagne clame devant l'univers la paix et l'humanité, l'Allemagne est en train de déporter les citoyens belges par milliers et les réduit en esclavage.

"La Belgique avant la guerre ne demandait rien que de vivre en bon accord avec ses voisins. Son roi et son gouvernement n'ont qu'un but: le rétablissement de la paix et de la justice. Mais ils désirent seulement une paix qui leur assurera réparation, garanties et sauvegardes pour l'avenir."

Réponse des Alliés à M. Wilson, président des Etats-Unis, à sa note accompagnant la proposition de paix de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie:

"Les gouvernements alliés ont reçu la note qui leur fut délivrée au nom du gouvernement des Etats-Unis, le 19 décembre 1916. Ils l'ont étudié avec le soin qu'exige la gravité de l'heure actuelle et l'amitié sincère qui les attache au peuple américain.

"D'une manière générale ils déclarent qu'ils reconnaissent le sentiment noble qui est contenu dans la note américaine et qu'ils s'unissent de toutes leurs forces pour la création d'une ligue des nations pour assurer la paix et la justice dans le monde entier.

"Ils reconnaissent tous les avantages pour la cause de l'humanité et de la civilisation de traités internationaux qui empêcheraient les conflits entre les nations; ces arrangements devront avoir les sanctions nécessaires pour assurer leur exécution et ainsi empêcher une sécurité apparente qui ne ferait que faciliter de nouvelles agressions.

"Mais une discussion des futurs arrangements destinés à assurer une paix durable suppose un règlement satisfaisant du conflit actuel; les Alliés désirent non moins profondément que le gouvernement des Etats-Unis

de terminer le plus tôt possible une guerre dont les Empires du Centre sont responsables et qui cause de si grandes souffrances à l'humanité toute entière.

" Mais ils croient qu'ils est impossible pour le moment d'en arriver à une paix qui leur assurera la réparation et la restitution et les garanties auxquelles ils ont droit par l'agression dont les Puissances Centrales sont responsable et dont le but était de miner la sécurité de l'Europe; une paix qui, d'un autre côté, permettrait l'établissement de l'avenir des pays européens sur une base solide.

" Les nations alliées sont conscientes qu'elles ne combattent pas pour leurs propres intérêts, mais au-dessus tout pour la sauvegarde de l'indépendance des peuples, du droit et de l'humanité.

" Les Alliés se rendent pleinement compte des pertes et des souffrances que la guerre cause aux neutres aussi bien qu'aux belligérants et ils les déplorent; mais ils ne sont pas responsables, n'ayant en aucune manière provoqué cette guerre et ils s'efforcent de réduire ces dommages dans la mesure compatible avec les exigences inexorables et l'astuce de l'ennemi.

" C'est avec satisfaction, néanmoins, que les Alliés prennent note de la déclaration que la communication américaine, n'est en aucune manière associée avec celle des Empires du Centre, transmise le 18 décembre par le gouvernement des Etats-Unis. De plus, ils n'ont pas douté de la décision de ce gouvernement d'éviter même l'apparence d'une aide, même morale, aux auteurs responsables de la guerre.

" Les gouvernements alliés croient qu'il est de leur devoir de protester de la manière la plus spécifique, contre l'assimilation qui se trouve dans la note américaine entre les deux groupes des belligérants. Cette assimilation basée sur une déclaration publique des Empires du Centre, est directement opposée à la preuve, pour ce qui concerne la responsabilité du passé et les garanties pour l'avenir. Le président Wilson en mentionnant le fait, n'avait certainement pas l'intention de s'associer avec.

" S'il y a un fait historique qui est bien établi à l'heure actuelle c'est bien l'agression préméditée de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, agression qui devait assurer l'hégémonie de ces deux nations sur toute l'Europe, et leur domination économique sur tout le monde.

L'Allemagne a prouvé, par sa déclaration de guerre et par la violation immédiate du territoire de la Belgique et du Luxembourg comme par la façon dont elle a conduit, depuis, la guerre, qu'elle ne fait aucun cas des principes de l'humanité et qu'elle ne respecte pas la liberté des petites nations. Depuis le commencement de cette guerre, les nations teutonnes ont lancé un perpétuel défi à la civilisation humaine.

" Est-il nécessaire ici de rappeler les horreurs qui ont marqué l'invasion de la Belgique et de la Serbie, l'atroce régime du gouvernement qui a été imposé aux territoires envahis, le massacre de centaines de milliers de pauvres Arméniens, les supplices qui ont été infligés aux populations de la Syrie, les raids de zeppelins au-dessus des villes ouvertes, la destruction, par les sous-marins, de vaisseaux marchands portant le pavillon neutre, le traitement cruel imposé aux prisonniers de guerre, les meurtres juridiques de la nurse Cavell et du capitaine Fryatt, la déportation des populations et l'établissement de l'esclavage chez les populations des pays envahis.

"L'exécution froide et consciente d'une série semblable de crimes, en dépit de toutes les lois de l'humanité et de la civilisation expliquent au président Wilson la protestation des Alliés.

"Ils considèrent que la note qu'ils envoient aux Etats-Unis en réponse à la note allemande sera une réponse aux questions du gouvernement américain, et constitue donc exactement une déclaration publique sur les conditions qui pourront terminer la guerre.

"Le président Wilson désire davantage; il désire que les puissances belligérantes affirment ouvertement les buts qu'ils poursuivent en continuant la guerre; les Alliés n'ont aucune difficulté à répondre à cette demande. Leurs buts dans la guerre sont bien connus; ils ont été formulés en plusieurs occasions par les chefs de leurs divers gouvernements.

"Ils ne donneront pas en détail leurs buts dans la guerre, avec toutes les compensations et les indemnités pour les dommages subis, avant l'heure des négociations. Mais le monde civilisé sait qu'ils impliquent de toute nécessité, et en première instance, la restauration de la Belgique, de la Serbie et du Monténégro, et des indemnités qui leur sont dues; l'évacuation des territoires envahis de Russie, de France, et de Roumanie avec juste réparation, la réorganisation de l'Europe garantie par un régime stable et fondé sur le respect des nationalités, et la pleine sécurité et liberté du développement économique, que toutes les nations, grandes ou petites, possèdent, aussi bien que sur les conventions territoriales et les ententes internationales aptes à garantir les frontières territoriales et maritimes contre des attaques injustifiées; la restitution des provinces ou territoires arrachés dans le passé aux Alliés par la force ou contre la volonté de leurs populations, la libération des Italiens, des Slaves, des Roumains, et des Tchèques Slovaques, de la domination étrangère; l'affranchissement des populations sujettes à la tyrannie sanglante des Turcs; l'expulsion d'Europe de l'empire ottoman qui s'est montré si radicalement étranger à la civilisation occidentale.

"Les intentions de Sa Majesté l'empereur de Russie concernant la Pologne ont été clairement indiquées dans sa proclamation qu'il vient justement d'adresser à ses armées. Il va sans dire que si les Alliés veulent libérer l'Europe de la brutale envie du militarisme prussien, jamais il n'a été dans leur intention, comme on l'a prétendu, de tenter d'exterminer la race allemande et d'amener sa disparition politique.

"Ce qu'ils cherchent surtout, est d'assurer une paix d'après les principes de la liberté et de la justice, sur l'inviolable fidélité à l'obligation internationale dont jamais le gouvernement des Etats-Unis n'a cessé d'être inspiré.

"Unis dans la poursuite de cet objet suprême, les alliés sont déterminés, individuellement et collectivement, à agir avec toutes leurs forces, et prêts à tous les sacrifices pour amener à une fin glorieuse un conflit dont ils sont convaincus que, non seulement leur propre sécurité et leur prospérité dépendent, mais aussi l'avenir de la civilisation elle-même."

La Note Belge

Voici la traduction de la note belge adressée aux Etats-Unis et remise à l'ambassadeur Sharpe:

" Le gouvernement du Roi, qui s'est associé à la réponse adressée au président Wilson et transmise par le président du conseil français à l'ambassadeur américain au nom de tous est particulièrement désireux de payer un tribut au sentiment d'humanité qui a poussé le président des Etats-Unis à envoyer sa note aux puissances belligérantes, et il estime hautement l'amitié exprimée à la Belgique par son bienveillant intermédiaire. Il désire autant que le président Woodrow Wilson, de voir la présente guerre prendre fin le plus tôt possible.

" Mais le président semble croire que les hommes d'Etat des deux camps opposés poursuivent le même but. L'exemple de la Belgique démontre malheureusement que cela n'est pas le cas. La Belgique n'a jamais songé aux conquêtes, comme les Empires du Centre. La barbarie avec laquelle le gouvernement a traité et traite encore la nation belge ne permet pas de supposer que l'Allemagne va se préoccuper de garantir dans l'avenir les droits des petites nations, qu'elle n'a cessé de fouler aux pieds depuis le début de la guerre."

" D'un autre côté, le gouvernement du Roi a remarqué avec plaisir et confiance, l'assurance que les Etats-Unis sont impatients de coopérer dans les mesures qui seront prises après la conclusion de la paix pour protéger et garantir les petites nations contre la violence et l'oppression.

" Avant l'ultimatum allemand, la Belgique n'aspirait qu'à vivre en bons termes avec tous ses voisins; elle observait avec une loyauté scrupuleuse envers chacun d'eux les devoirs que lui imposait sa neutralité.

" Elle a été récompensée de la même façon par l'Allemagne en qui elle (la Belgique) avait confiance et par qui, d'une journée à l'autre, sans aucune raison plausible, sa neutralité fut violée et, le chancelier de l'Empire, en annonçant au Reichstag, cette violation du droit et des traités, fut obligé de reconnaître l'indignité d'un tel acte et prédit même que cette injustice serait réparée.

" Mais les Allemands, après l'occupation du territoire belge, n'ont pas fait montre d'une meilleure observance des lois internationales ou des stipulations de la conférence de la Haye. Ils ont, par des taxes, aussi lourdes qu'arbitraires, épuisé les ressources du pays; ils ont intentionnellement ruiné ses industries, détruit des cités entières, mis à mort et emprisonné un nombre considérable des habitants. Même à l'heure qu'il est, alors qu'ils proclament hautement leur désir de mettre une fin aux horreurs de la guerre, ils augmentent les rigueurs de l'occupation en déportant en servitude, des ouvriers belges qui sont exilés par milliers.

" S'il est un pays qui a le droit de dire qu'il a pris les armes pour défendre son existence, c'est assurément la Belgique.

" Forcée de se battre ou de se soumettre au morcellement, elle désire passionnément que la fin vienne des souffrances sans précédent de sa population. Mais elle ne peut accepter qu'une paix qui lui assurera, en même temps qu'une réparation équitable, la sécurité et des garanties pour l'avenir.

" Le peuple américain, depuis le début de la guerre, a manifesté sa plus ardente sympathie à la Belgique oppressée. C'est un comité américain, la commission de secours à la Belgique, qui, en union rapprochée avec le gouvernement du roi et le comité national fait tout son possible pour venir en aide à la Belgique et la ravitailler.

"Le gouvernement de Sa Majesté est heureux de profiter de cette opportunité et exprime sa profonde gratitude à la commission pour leur secours ainsi qu'aux généreux américains, désireux de faire disparaître la misère qui règne en Belgique. Finalement, les déportations belges ont soulevé aux Etats-Unis, plus que partout ailleurs, un mouvement spontané de protestation et d'indignation.

"Ces faits, entièrement à l'honneur de la nation américaine, permettent au gouvernement de Sa Majesté d'entretenir une espérance légitime que lors de l'accord final de cette longue guerre, les pays de l'Entente trouveront un écho unanime pour réclamer en faveur de la nation belge, victime innocente de l'ambition et de la convoitise de l'Allemagne, la place qui lui est assignée parmi les nations civilisées, par son passé irréprochable, la valeur de ses soldats, sa fidélité à l'honneur et ses remarquables facultés au travail."

Note supplémentaire des Alliés au gouvernement des Etats-Unis

M. Arthur Balfour, ministre des Affaires Etrangères de l'empire britannique, a adressé, au nom des Alliés de l'Entente, la note supplémentaire suivante à Sir Cecil Rice, ambassadeur anglais à Washington, avec instruction de la communiquer au gouvernement de la république américaine. Elle complète la note adressée directement au Président Wilson:—

"En vous envoyant une traduction de la note des alliés, je désire vous faire les observations suivantes, que vous voudrez bien communiquer au gouvernement des Etats-Unis.

"Je conclus, de la teneur générale de la note du Président, que, tout en étant animé d'un vif désir de voir arriver la paix bientôt et de la voir durer, une fois venue, il veut, pour le moment du moins, n'avoir rien à faire avec les conditions d'après lesquelles cette paix pourrait être conclue. Le gouvernement de Sa Majesté partage entièrement les idées du Président; mais il est fermement convaincu que la permanence (durability) de la paix devra dépendre largement du caractère qu'on lui donnera, et qu'il n'y a pas encore moyen d'édifier un système stable de relations internationales sur des fondements qui sont essentiellement et désespérément défectueux.

"La chose devient encore plus claire, si nous considérons les conditions principales qui ont rendu possible les calamités dont souffre le monde aujourd'hui. De grandes puissances existaient consumées du désir de dominer, au milieu d'une communauté des nations mal préparées à se défendre, largement pourvues, sans doute, sous le rapport du droit international, mais dénuées de tout mécanisme pour faire respecter ce droit et affaiblies par le fait que ni les frontières des divers Etats, ni leur constitution intérieure ne s'harmonisaient avec les aspirations de leurs races constituantes, on ne leur assureraient un traitement fait de justice et d'égalité.

"Que ce mal du passé soit mitigé grandement, si les Alliés assurent à l'Europe les changements de carte indiqués dans leur note conjointe, la chose est manifeste, et je n'ai pas besoin de me mettre en frais de démonstration sur ce sujet.

"On a prétendu, sans doute, que l'expulsion des Turcs de l'Europe ne forme pas, à proprement parler et logiquement, partie de notre plan général. Le maintien de l'empire turc, fut durant maintes générations, regardé par des hommes d'Etat d'un renom mondial comme essentiel au maintien de la paix européenne. Pourquoi, interroge-t-on, la paix serait-elle associée maintenant au renversement complet de cette politique traditionnelle?

"La réponse est que les circonstances ont changé complètement. Il n'est pas nécessaire d'examiner maintenant que la création d'une Turquie nouvelle servant d'Etat tampon entre des races hostiles dans l'est Européen était un plan qui, advenant la sincérité du sultan et l'union des puissances, eût jamais pu se réaliser. Ce plan n'est certainement pas réalisable aujourd'hui. La Turquie—"Union et Progrès" est au moins aussi barbare, et elle est beaucoup plus agressive que la Turquie Abdul-Hamid. Aux mains de l'Allemagne, elle a cessé, même quant aux apparences, d'être un rempart de paix et elle sert ouvertement d'instrument de conquête. C'est sous les ordres d'officiers allemands que les soldats turcs combattent aujourd'hui dans des territoires d'où ils ont été expulsés depuis longtemps; c'est un gouvernement turc contrôlé, subsidié et appuyé par l'Allemagne qui s'est rendu coupable, en Arménie et en Syrie, de massacres plus horribles même de ces pays infortunés. Evidemment, les intérêts de la paix comme la voix des nationalités exigent que le joug turc sur les races étrangères soit, s'il est possible, aboli; et nous pouvons espérer que l'expulsion de la Turquie de l'Europe contribuera autant à la cause de la paix que la restauration de l'Alsace-Lorraine à la France, ou de l'Italie "irredenta" à l'Italie, ou tout autre changement territorial indiqué dans la note des alliés.

"Il est évident, toutefois, que pareilles réorganisations de territoire, si elles peuvent diminuer les occasions de guerre, ne pourvoient pas suffisamment à l'éloignement de la guerre. Si l'Allemagne, ou plutôt ceux-là qui, en Allemagne, façonnent l'opinion et contrôlent les destinées nationales s'élèvent à nouveau pour dominer le monde, ils pourront trouver que le nouvel ordre de choses rend l'aventure plus difficile, mais ils auront peine à la juger impossible. Ils pourront encore avoir sous la main un système politique organisé de haut en bas sur une base militaire; ils pourront encore accumuler dans de vastes magasins l'équipement militaire; ils pourront encore persister dans leurs méthodes d'attaque, de façon à abattre leurs voisins plus pacifiques, avant que ceux-ci puissent se défendre. S'il en est ainsi, l'Europe, la guerre achevée, se trouvera beaucoup plus pauvre en hommes, en argent et en bienveillance mutuelle qu'elle ne l'était au début de la guerre, et cependant, elle ne sera pas plus en sûreté, et les espoirs entretenus par le Président sur l'avenir du monde sera aussi éloignés que jamais de leur réalisation.

"Il y en a qui pensent qu'à ce mal les lois et les traités internationaux peuvent être une garantie suffisante. Ceux-là ont mal appris les leçons si claires qu'enseigne l'histoire récente. Tandis que d'autres nations, notamment les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne, s'effor-

çaient d'empêcher, par des traités d'arbitrage, qu'aucune occasion de querelle ne vînt rompre une paix qu'ils désiraient perpétuelle, l'Allemagne s'est tenue à l'écart. Ses historiens et ses philosophes prêchaient les splendeurs de la guerre et l'état-major forgait avec une industrie inlassable les armes par quoi, au moment indiqué, la force devait triompher. Ces faits ont prouvé assez clairement que les accords basés sur les traités pour maintenir la paix ne seraient probablement pas beaucoup en faveur à Berlin; ils n'avaient pas prouvé que ces traités, une fois passés, seraient absolument inefficaces. La chose n'est devenue évidente que lorsque la guerre a éclaté; et la démonstration attendue, une fois produite, fut péremptoire. Aussi longtemps que l'Allemagne restera cette Allemagne qui, sans une ombre de justification, a envahi et traité d'une façon barbare un pays qu'elle avait juré de défendre, nul Etat ne peut regarder ses droits comme assurés, s'il n'a pas de meilleure protection qu'un traité solennel.

" Le cas est pire, si l'on songe que cette brutalité calculée avait pour but dans l'esprit des pouvoirs centraux, non seulement de faire une poussière de ceux avec lesquels ils étaient en guerre, mais encore d'intimider ceux avec qui ils étaient encore en paix. La Belgique ne fut pas seulement une victime; elle fut un exemple. Les neutres étaient invités à prendre note des outrages qui accompagneraient la conquête allemande, du règne de terreur qui devait suivre l'occupation allemande, de la déportation d'une partie de la population belge, de la cruelle oppression infligée à l'autre. Et de peur que les nations heureusement protégées par les flottes anglaises, leurs propres flottes contre les coups des armées allemandes ne se soient crues à l'abri des méthodes allemandes, le sous-marin a autant qu'il put imité assidûment les pratiques barbares des armées de terre.

Les états-majors des puissances du Centre sont satisfaits de répandre leurs horreurs sur le monde, s'ils peuvent en même temps y répandre la terreur.

" Si donc les pouvoirs centraux réussissent, ce sera à de telles méthodes qu'ils devront leur succès. Comment baser une réforme des relations internationales sur une paix ainsi obtenu? Pareille paix représenterait le triomphe de toutes les forces qui font la guerre certaine et la font brutale. Elle annoncerait la futilité de toutes les méthodes sur lesquelles la civilisation s'appuie, pour éliminer les occasions des disputes internationales et en adoucir la violence. L'Allemagne et l'Autriche ont rendu la présente guerre inévitable, en attaquant les droits d'un petit Etat, et elles ont remporté leurs premiers triomphes, en violant les traités qui garantissaient le territoire d'un autre. Y a-t-il des petits Etats disposés à trouver en elle une protection, ou à trouver dans les traités faits par elles un rempart contre l'agression? Le terrorisme sur terre et sur mer se sera montré instrument de victoire. Est-il probable que les vainqueurs vont l'abandonner, à l'appel des neutres? Si les traités existants ne sont rien de plus que des chiffons de papier, de nouveaux traités peuvent-ils nous porter secours? Si la violation des principes fondamentaux du droit international est couronné de succès, les nations assemblées ne travailleront-elles pas en vain à l'amélioration du code? Nul ne profitera des règles qu'elles poseront, si ce n'est les pouvoirs capables de les briser. Et ce seront à ceux qui les garderont de souffrir.

"Aussi, quoique le peuple de notre pays partage entièrement le désir de paix du Président, il ne croit pas de paix durable, si elle n'est basée sur le succès des Alliés. Car, on peut difficilement s'attendre à une paix durable, à moins que trois conditions soient réalisées. La première, c'est que les causes du malaise international existantes soient, autant que possible, éloignées ou affaiblies. La deuxième, c'est que les desseins d'agression et les méthodes dénuées de scrupules des Puissances du Centre tombent en discrédit parmi les peuples mêmes. La troisième, c'est qu'il y ait, derrière le droit international et derrière les traités, pour empêcher ou limiter les hostilités, une forme de sanction internationale capable de tenir en respect le plus hardi agresseur. Ces conditions peuvent être de réalisation difficile. Mais nous les croyons généralement d'accord avec les idées du Président et nous avons la conviction qu'on ne peut satisfaire, même imparfaitement, à aucune d'entre elles, si la paix n'est assurée d'après les grandes lignes indiquées (pour ce qui regarde l'Europe) dans la note conjointe des Alliés.

"C'est pour cela que notre pays a fait, fait encore et est prêt à faire, en hommes et en argent, des sacrifices sans parallèle dans notre histoire. Il porte ce lourd fardeau, non pas simplement afin de pouvoir, de la sorte, remplir les obligations que lui imposent les traités, ou encore afin d'assurer le triomphe stérile d'un groupe de nations sur l'autre. Il le porte parce qu'il croit que c'est du succès des Alliés que dépendent les perspectives d'une civilisation pacifique et celles des réformes internationales que les meilleurs penseurs du nouveau monde, comme de l'ancien, osent espérer pour après les calamités du présent."

———

CHALEUREUX APPEL A LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE

Sous le titre qui précède, je publiais, le 16 février 1916, la lettre suivante dans la presse de la province.

Québec, 16 février 1916.

M. le Directeur,

Le Parlement du Canada vient de donner un grand exemple de vrai patriotisme en décidant à l'unanimité des deux chambres—Sénat et Communes—de demander au Parlement impérial d'adopter une loi prolongeant son existence d'une année. Avant d'être formellement soumise au jugement des représentants de la nation, cette question avait été étudiée depuis quelque temps déjà. L'opinion publique en était saisie. La presse surtout en avait apprécié l'opportunité.

Naturellement, des divergences de vues s'étaient manifestées, mais tout juste assez pour faire ressortir davantage la valeur de la conviction générale que la situation était déjà assez grave sans ajouter aux anxiétés du moment les perplexités que l'agitation toujours trop prolongée des élections générales aurait infailliblement produites.

La délibération sur la proposition du chef du cabinet a été très brève. Dans un discours digne d'un chef de gouvernement qui a le sens parfait de sa responsabilité, le premier ministre du Canada a exposé avec force les raisons qui l'avaient décidé à soumettre à la Chambre le projet d'une adresse au Parlement impérial, lui demandant de prolonger son existence d'une année. A la proposition ministérielle le chef de l'opposition a donné l'appui de sa parole éloquente et autorisée. Les partisans des deux côtés ont sagement convenu de ne pas continuer le "débat", et se sont patriotiquement unis pour adopter le projet d'adresse à l'unanimité. J'aurais voulu être témoin

de ce grand spectacle et entendre les applaudissements dont l'écho, en se répercutant jusqu'aux extrémités des champs de bataille où se jouent dans le drame le plus sanglant, les destinées du monde, répétera la détermination du Canada de continuer son rôle important dans ce terrible conflit.

Je connais un peu les joutes parlementaires pour en avoir été, durant cinquante ans, le témoin très assidu et vivement intéressé. J'y ai même pris part pendant d'assez nombreuses années. Je sais donc par expérience que l'unanimité du vote parlementaire n'est possible que dans les très rares circonstances où la députation est convaincue que l'unité d'opinion est un devoir qui s'impose également à tous, et qu'elle peut en toute sûreté compter sur l'approbation formelle de l'électorat.

Cette décision unanime du Parlement est bien de nature à convaincre tous que nous vivons des jours qui exigent l'union de tous les cœurs, de toutes les volontés, de tous les dévouements pour le succès définitif de la cause sacrée pour laquelle combattent les armées française, anglaise, russe, italienne, belge, serbe, et j'ajouterai, avec une légitime fierté nationale, la grande armée canadienne dont l'on doit désirer voir les cadres se compléter de la fleur de notre jeunesse.

De la hauteur à laquelle il faut s'élever pour bien juger l'impérieux devoir que la situation exceptionnelle de cette grande guerre, non seulement européenne, mais mondiale, nous impose, il est facile de voir les tableaux que l'imagination peut se faire des deux résultats possibles, mais si différents dans leurs conséquences, de ce gigantesque duel entre les plus puissantes nations: la victoire avec le salut de la civilisation et tous les bienfaits qui en découleront; la défaite avec l'humiliation et tous les maux qui en seraient l'inéluctable conséquence.

A la génération des jeunes, sur le courage et le patriotisme desquels notre patrie canadienne, l'empire anglais tout entier, la France, cette chère ancienne mère-patrie—elle qui s'est tant de fois penchée avec amour sur le berceau de notre nationalité—la Belgique, cette glorieuse martyre de la foi des traités, comptent avec tant de confiance, je souhaite de ne pas voir des jours comme ceux du cataclysme qui, il y aura bientôt quarante-six ans, a menacé l'existence nationale de la France.

Ah! M. le Directeur, pour un je les ai vécus ces jours si angoissés de 1870 et 1871.

Mon cœur a saigné bien des fois à la lecture des affreuses nouvelles qui nous arrivaient tous les matins du théâtre des opérations militaires. Nous suivions des yeux remplis de larmes brûlantes, le cœur serré, le sanglot étouffé dans la gorge, la marche triomphale de l'armée allemande sur le sol de la France. Quand Paris succomba sous l'effort de l'ouragan teuton, chaque jour plus violent depuis que la volonté irrésistible de Bismark l'avait déchaîné sur le territoire français, un instant, nous crûmes la France blessée à mort dans son grand cœur, son incomparable capitale, la proie de son implacable ennemi. Mais,—sursum corda—nous eûmes foi en la Divine Providence qui a toujours si visiblement protégé notre ancienne mère-patrie. Quelques mois plus tard, les milliards d'indemnité étaient payés, l'ennemi conquérant repassait la frontière et rentrait chez lui, malheureusement avec la détermination de s'armer puissamment pour un nouvel effort dans un avenir qu'il voudrait prochain. Bref, la France était ressuscitée.

Je respecte profondément toutes les opinions sincères. Tout ce que je demande en justice, c'est que l'on ait foi dans la sincérité de la mienne. Eh bien! je n'hésite pas à dire que de tous ceux qui souhaitent le triomphe des Alliés et luttent pour l'obtenir, les Canadiens-français sont peut-être les plus intéressés à le vouloir en y participant de leur courage et de leur héroïsme.

La France, l'Angleterre, la Russie et l'Italie vaincues—fasse le Ciel que semblable malheur n'arrive pas,—qui peut prévoir ce qui adviendrait de notre pays? Je ne puis m'arrêter à l'effroyable pensée que nous passerions sous le joug allemand qui serait d'autant plus tyrannique qu'il serait plus arrogant dans la victoire.

Et dans l'ordre de choses qui suivrait, nous n'aurions plus, nous, Canadiens-français, le prestige de la France pour rehausser l'éclat de notre développement national. Aussi longtemps que la France intellectuelle restera le principal flambeau de la civilisation, avec les éléments de grandeur d'une puissance de premier ordre, elle projettera sur nous ces rayons vivifiants qui ont toujours été la source principale à laquelle s'est alimentée notre vie nationale, après, bien entendu, la suprême direction dans le domaine supérieur de la foi religieuse que nous avons constamment reçue de Rome, la Ville Eternelle. Mais que

la France soit démembrée, déchue de sa haute situation dans le grand concert des nations, mortellement atteinte dans les manifestations de son génie, qui ne sent, je dirai d'instinct, que ce foyer éteint, qui éclaira jadis le monde, nous ne recevrions plus cette chaleur encourageante dont nous nous sommes toujours réclamés pour affirmer notre existence propre? Que l'on dise et pense ce que l'on voudra, nous ne pouvons pas faire que la France grande, puissante, respectée, ne soit pas l'un des principaux points d'appui de notre avenir. Nous avons donc les meilleures raisons de souhaiter son succès, conjointement avec ses puissants alliés, et de désirer que l'union féconde qui l'attache à l'empire anglais se perpétue en produisant pour nous tous les bienfaits que nous avons le droit d'en attendre.

Vétéran de la milice active du Canada, mon entrée au service, à la première école militaire de Québec, remontant à 1864, j'ai bien le droit de dire aux jeunes de la présente génération: Soyez dignes de vos aïeux qui ont implanté notre nationalité sur ce sol d'Amérique. Ralliez-vous aux drapeaux de l'Angleterre et de la France, unis dans un héroïque et suprême effort pour sauver la civilisation humaine d'un péril imminent.

Ferez-vous moins pour la France, pour l'Angleterre, pour la Belgique, que vos devanciers de la génération de 1860 ont fait pour sauver l'Union américaine? Permettez-moi de vous dire qu'à cette époque mémorable, signalée par la guerre dite de Sécession aux Etats-Unis, plus de quarante mille Canadiens-français sont allés bien volontairement s'enrôler dans les armées du Nord. Ils y allaient, à la vérité, pour le triomphe d'une grande cause, puisqu'il s'agissait de l'abolition du fléau de l'esclavage dans les Etats du sud. Des milliers sont tombés en héros sur les champs de bataille, victimes de leur dévouement à la liberté de la race noire sur le continent américain. Vous, leurs successeurs, qui devez désirer être leurs émules, hésiterez-vous à faire pour la liberté du monde, pour la civilisation de l'humanité, ce que ces braves ont fait pour la liberté des nègres américains et pour le maintien de l'Union politique chez nos puissants voisins?

L'enjeu du conflit qui ensanglante la moitié du globe est bien de nature à terrifier l'imagination. Supposez que cette lutte gigantesque se termine par le triomphe complet, décisif, de l'ennemi redoutable qu'il faut vaincre, si l'on veut survivre

à la stupéfiante explosion de la force contre le droit. C'est avec la plus profonde conception de l'horrible, que je m'arrête devant le navrant tableau de la situation qui serait faite au monde entier par un semblable dénouement.

La chute prochaine de l'empire anglais, s'écroulant après un effort surhumain pour échapper au désastre ; le démembrement de la France et sa ruine comme nation — de cette France que nous aimons toujours d'un amour si filial — seraient un événement de l'histoire aussi prodigieux dans ses conséquences que la chute de l'empire romain. Mais il y aurait entre ces deux événements d'une égale grandeur, l'immense différence que le renversement du colosse romain fit définitivement place au christianisme, qui régénéra et sauva le monde en étouffant la civilisation païenne, tandis que l'écroulement conjoint de l'empire anglais et de la France assurerait le règne odieux de la force brutale et menacerait l'existence même de la civilisation chrétienne.

Je n'ajouterai rien. Je laisse à tous cette réflexion à méditer. J'ai l'espoir qu'elle sera suffisante pour décider bien des jeunes au cœur enthousiaste et à l'âme bien trempée à se précipiter à la défense d'une cause aussi sacrée.

Veuillez, Monsieur le Directeur, agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

L. G. DESJARDINS,

Lt-Colonel.

UNE COINCIDENCE BIEN SATISFAISANTE

J'avais rédigé les pages de la "CONCLUSION" de ce volume, et je considérais ma tâche terminée, lorsqu'un ami, aujourd'hui même, — 24 janvier 1917 — m'a communiqué un opuscule de quelques pages, intitulé: *Patriotisme, Impérialisme, Militarisme*, par M. Lucien Roure, rédacteur aux "Etudes", très intéressante publication française.

Après avoir défini le patriotisme *une nation prenant conscience de sa valeur, de son caractère propre, de son idéal, de son rôle*, et ajouté que *le patriotisme c'est cette conscience, c'est le sentiment qu'un peuple a de sa personnalité, chaque peuple ayant sa personnalité tout comme les individus*, l'auteur proclame sacré le devoir pour un peuple de défendre son existence. Il dit:—

"A regarder l'histoire, il apparaît que jamais le sentiment patriotique ne se manifeste plus vif que quand un peuple se voit menacé dans son idéal, dans son indépendance, dans sa vie. Tant qu'un peuple se sent en sécurité, qu'il accomplit sans crainte sa destinée, sans doute il est soutenu par le patriotisme, par un patriotisme même qui pourra se faire, chez certains individus et en certaines circonstances, très agissant. Mais, pour la masse, il en sera de l'idéal patriotique comme de la santé: on en vit sans y porter attention. Vienne pour le corps un danger, une lésion, une maladie, l'organisme se ressaisit, réagit, dirige vers le point menacé toutes ses énergies, se pose et se défend contre la force qui veut le détruire. Un peuple se laissait vivre, je ne dirai pas mollement, pareusseusement, mais paisiblement. Soudain, il s'aperçoit qu'un voisin lui conteste précisément le droit de vivre, d'être le peuple qu'il prétend être. Et alors le droit à la vie se dresse devant lui comme précieux entre tous, comme inviolable. Bien plus, défendre sa vie lui apparaît un devoir sacré. Car la patrie, avec son idéal et ses traditions, ce n'est pas sa création personnelle. C'est un héritage qu'il a reçu des ancêtres et qu'il doit léguer à ceux qui viendront après lui. Le flambeau que la course des générations lui a remis entre les mains, il ne peut permettre qu'il s'éteigne. Son devoir est de le passer lumineux à ceux qui suivent.

"S'il veut y réfléchir, ce devoir lui apparaîtra sacré à un autre titre. Chaque pays, disions-nous, a son caractère propre. Il représente un ensemble distinct de qualités intellectuelles et morales, issues du sol, du climat, de la race, surtout de la culture et de l'histoire. La patrie, c'est, avec la terre qui nous porte et qui a porté nos ancêtres, avec les horizons

que nous contemplons et qu'ils ont contemplés, avec les œuvres dont leur activité, leur génie, leur foi l'ont enrichie, avec les souvenirs glorieux ou sombres qu'ils ont laissés, avec les leçons et les exemples qu'ils nous ont transmis: la patrie, c'est avec tout cela, une certaine forme particulière de sentir, de penser, de vouloir, c'est une certaine manière de comprendre et d'exprimer le vrai, de vibrer en présence du bien et du beau. Ainsi chaque groupement national a son originalité. Cette diversité sert au bien et au progrès de l'humanité tout entière. Elle amène entre ses différents groupes un échange mutuel de services. Elle met en action toutes les facultés humaines, les stimule et, tout ensemble, en harmonise les manifestations. Dans ce travail d'ensemble, chaque peuple a sa part. "On " peut dire que chacun a comme une idée et un sentiment à faire vivre " dans le monde; c'est sa raison, c'est sa mission, c'est son âme". (1)

" Par là, cette diversité, qui échappe au pouvoir des individus, apparaît comme voulue de Dieu. Elle est voulue de Dieu comme cette autre diversité ou inégalité qui fait la famille, et celle qui fait la société civile. C'est le même plan divin. Porter atteinte à cette diversité, c'est donc entreprendre sur la volonté de Dieu. Dieu veut les patries. Et c'est cette volonté de Dieu qui donne à la patrie quelque chose de sacré. S'il sait dégager cette vérité, le soldat qui meurt pour son pays accomplit un acte éminemment religieux. De tout temps, les hommes ont entouré d'honneurs singuliers ceux qui versent leur sang pour leur pays. Il y a là, sans doute, un hommage rendu au désintéressement: l'homme égoïste s'incline devant son semblable se sacrifiant à une cause qui dépasse son intérêt particulier. Mais à cet hommage, s'ajoute peut-être, dans son geste, l'idée d'une institution divine pour la sauvegarde de laquelle un homme a donné sa vie."

M. Roure ne pouvait mieux faire ressortir toute la puissance du patriotisme que par la preuve vécue qu'il en donne dans les lignes suivantes:

" Il faut bien qu'il y ait dans le sentiment patriotique, chez un peuple qui veut vivre, quelque chose de particulièrement puissant pour qu'à la nouvelle que l'ennemi menace la frontière, soudain on le voie, comme mû par un ressort, sans calcul, sans raisonnement, se lever, prêt à repousser la force par la force.

" Ce spectacle, la France nous le donna, il y a quelques mois, dans un élan magnifique. Qui n'en a pas été le témoin ravi? Le samedi, 1er août dernier, nous nous trouvions dans une petite ville du Sud-Ouest. Depuis quelques jours, il y avait une odeur de poudre dans l'air. L'Autriche avait déclaré la guerre à la Serbie. Derrière l'Autriche tout le monde voyait l'Allemagne. Qu'allait dire celle-ci? Et si elle parlait, que répondrait la France? J'étais sorti aux nouvelles. Soudain, à un carrefour, un roulement de tambour. La foule se précipite, et, au milieu

---

(1) M. Blondel, *L'Action*, p. 266.

du silence de tous, le crieur annonce pour le lendemain la mobilisation générale. Et de ces hommes là rassemblés, petits commerçants sortis de leurs boutiques, ouvriers accourus de leurs ateliers, maçons descendus de leurs échafaudages, un cri qu'on aurait cru concerté d'avance s'élève: "Bravo, ça y est!" Pas une récrimination. Quelques larmes seulement dans les yeux des mères et des épouses. La France mutilée il y a quarante-quatre ans, depuis sans cesse molesté, humiliée, provoquée, aujourd'hui menacée dans son existence même, appelait à sa défense ses enfants."

Dans le second chapitre, l'auteur traite de l'impérialisme. J'y trouve exactement la même idée que je me suis efforcé d'exposer aussi clairement que possible en affirmant que l'impérialisme était de deux sortes: respectueux de la liberté politique ou autocratique; pacifiste ou conquérant.

M. Roure le divise en *impérialisme modéré*, et *impérialisme conquérant*.

Dans sa définition suivante de l'impérialisme modéré, il juge absolument comme je l'ai fait le développement et le rôle de l'impérialisme anglais:—

"Ceci, l'impérialisme modéré, c'est le patriotisme en état de défense. On peut l'envisager dans une autre attitude, l'attitude expansive et conquérante, l'attitude de la marche en avant. Il est des circonstances où un peuple ne déclare la guerre que pour venger son honneur et assurer le plein exercice de ses droits, où il n'annexe des territoires nouveaux que pour se garantir la possession paisible de ceux qu'il regarde comme les siens propres: en cela, il ne fait encore que se défendre.

"L'expansion peut être voulue plus directement. Il se produit parfois entre divers groupes ethniques un besoin de concentration et d'union. Ce besoin prend naissance dans la conscience plus éveillée d'une origine commune, d'affinités d'esprit, de culture, de langue, de religion. Les peuples de sang ou de culture slave cherchent à se rapprocher: c'est le Slavisme. Non loin de là, l'Hellénisme émeut et remue les populations qui ont gardé le sang et les traditions de la Grèce antique. Tous les Etats du sud de l'Amérique, excités par l'exemple de leurs puissants voisins du nord, méditent de constituer une fédération des républiques hispano-américaines, tandis que déjà "une plus grande Angleterre" unit, dans une pensée commune, tous les pays de langue et de civilisation anglo-saxonne, depuis la Grande-Bretagne jusqu'aux Etats du Canada et les Territoires du Nord-Ouest, jusqu'aux Etats du Sud-Africain et de l'Australasie.

"Dans ces mouvements de concentration, les groupes, jusque-là isolés, se proposent de mettre mieux en valeur leurs ressources de toutes sortes, de renforcer par l'union leur vitalité, de substituer peut-être à des rivalités stérilisantes une entr'aide féconde, et, en assurant leur indépendance contre les tentatives possibles du dehors, de porter au plus haut degré leurs qualités nationales. Ils font donc en cela éminemment œuvre patriotique.

" D'ordinaire, à la tête de ce mouvement se trouvera un Etat plus puissant, capable de déterminer et de diriger l'union. Ce sera l'Angleterre à l'égard des pays anglo-saxons, la Russie à l'égard des peuples slaves, le Chili, la Colombie ou la République Argentine à l'égard des républiques hispano-américaines. Son rôle sera délicat, demandant du tact et de la mesure, du sens politique et du désintéressement. C'est que ce rôle est de solliciter et non de contraindre, d'unir et non de niveler, de grouper sans enlever aux Etats fédérés leur part légitime de spontanéité et d'autonomie. Si la marque de l'Etat directeur frappe, de nécessité, plus fortement l'ensemble, elle ne doit pas effacer les traits distinctifs que chaque groupe revendique en propre. A ne parler que de l'Angleterre, accordons sans crainte qu'elle a fait sentir parfois une main trop contraignante. Mais, au total, elle s'est tirée de sa tâche de concentration à son honneur et à l'avantage des pays qu'elle a réunis sous son haut domaine. Un plan à ce point gigantesque ne va pas sans quelque erreur dans l'exécution. Il reste que l'Angleterre a procuré à d'immenses populations, avec la richesse, le bienfait d'un véritable *self-government* et le moyen de satisfaire leurs aspirations légitimes.

"On a appelé cela de l'impérialisme, une politique impérialiste. La conception de cet impérialisme n'a rien d'oppresseur. Elle ne s'oppose pas à l'idée patriotique. Des nations peuvent s'en accommoder sans se renier elles-mêmes, bien plus avec profit et honneur."

M. Roure définit ensuite l'impérialisme conquérant comme suit:—

" A côté de cet impérialisme modéré, il s'en trouve un autre despotique, conquérant, facilement brutal. Une nation rêve d'un agrandissement de territoire. Elle veut s'étendre, dominer ses voisines, assurer sa prépondérance. Elle ne se propose pas de mettre mieux en valeur les aptitudes et les ressources de tel ou tel groupement ethnique. Elle vise son intérêt particulier. Dominer est son but. A cette pensée obéissaient les anciens despotes d'Orient dans leurs fureurs de conquêtes, ou encore Philippe et les Macédoniens dans leurs tentatives d'hégémonie. C'est tout le fond de certains rêves impérialistes modernes.

" On sait comment s'est formé peu à peu le plus récent":

L'auteur décrit ensuite les origines de l'impérialisme allemand et en démontre toute la violence, tout l'orgueil, toute la brutalité, avec la coupable aspiration à la domination universelle.

C'est avec une bien vive satisfaction que j'ai constaté qu'un publiciste français de haute valeur avait conclu, comme moi-même, "*que l'Angleterre a procuré à d'immenses populations,* " *avec la richesse le bienfait d'un véritable self-government et* " *le moyen de satisfaire leurs aspirations légitimes*".

Toutes mes études de l'histoire du développement de l'empire britannique, depuis cinquante ans, m'ont formé cette profonde

conviction que je suis heureux de savoir partagée par l'éminent écrivain qui l'exprime en termes si éloquents.

Dans un troisième et dernier chapitre, qui complète les quelques pages de cet opuscule, M. Roure définit d'une manière très remarquable ce qu'est le PEUPLE MILITAIRE comparé au PEUPLE MILITARISTE. Il fait ressortir avec force et éclat la différence essentielle entre la mentalité de ces deux peuples.

Retrouvant dans cette définition, si juste, si précise et si convaincante, toutes les idées que j'ai développées, sur ce point important, dans le présent volume, on concevra facilement que je cède au désir et au vif plaisir de reproduire ici les paroles de l'éminent publiciste français.

Sous le titre "UN PEUPLE MILITAIRE", il écrit:—

"Cette forme d'impérialisme qui se réduit au besoin de domination est fatalement militariste.

"Une nation militaire n'est point, par le fait même, une nation militariste. Un peuple, qui a l'esprit militaire, est prêt à défendre par les armes son indépendance et son intégrité, l'intégrité de son sol et l'intégrité du patrimoine de traditions et d'honneur qu'il a reçu des aïeux. Il n'est point partisan de la paix à tout prix. Il sait qu'un peuple a une âme, un idéal, une mission, et que celui qui consent à renier son âme, son idéal, sa mission, à les laisser confisquer par un rival est indigne de vivre. Et il ne veut pas, pour vivre, sacrifier ce qui fait la valeur de la vie: *et propter vitam vivendi perdere causas.*

"Un peuple militaire a le sentiment, le culte de l'honneur. C'est pour être à même de sauvegarder l'honneur national qu'il entretient une armée. Et par une heureuse application de ce sentiment, il mettra l'honneur à la base de sa conception militaire. Défenseur né de l'honneur national, le soldat devra incarner en sa personne l'honneur avec les vertus qui l'accompagnent: la droiture, la loyauté, le désintéressement, la fidélité à la foi jurée, le respect du droit, la pitié envers les faibles. Le peuple a en estime son armée, non seulement parce qu'il y voit sa sauvegarde, mais parce qu'il y trouve l'expression toute vive, toute en action, des vertus qu'il aime.

"Mais dans l'histoire complexe, sans cesse variée et changeante, qui se joue sur la scène du monde, il se produira pour un peuple militaire des occasions d'intervenir. Sans que son existence soit directement en jeu, il se trouvera telle circonstance où son passé, l'attente des autres, la noblesse même de la cause lui mettra les armes en mains. Ou encore, selon la loi de tout être vivant, il lui arrivera d'éprouver le besoin, non seulement de vivre, mais de vivre plus intensément, et plus largement. Sans doute, ici, l'illusion est à craindre. Ce que l'on colore à ses yeux et aux yeux des autres du nom de dévouement aux nobles causes, peut n'être en réalité qu'ambition égoïste. Ce que l'on présente comme un besoin de rayonnement peut n'être qu'un besoin de domination. Cependant on conçoit qu'un peuple puisse avoir, à tel moment de sa vie, une politique d'intervention et d'expansion qui ne soit pas une politique bassement intéressée,

quoiqu'il y trouve, de fait, éminemment son intérêt. On pourra juger qu'il en a été ainsi quand un certain ensemble de peuples aura tiré de cette action un accroissement de prospérité, un renouveau de valeur. Là-dessus, à défaut des contemporains, l'histoire impartiale décidera, et à défaut de l'histoire, le souverain juge.

"Une nation simplement militaire, tout en mettant son armée au service de son rayonnement, n'en fait pas son instrument unique, ni même prépondérant ou préféré d'expansion. Elle sait que la puissance d'expansion doit être cherchée avant tout dans la vie normale d'un peuple, dans l'emploi de ses qualités propres, dans l'exercice et le développement de ses vertus propres. La force armée vient aider à leur action: elle n'en tient pas lieu."

Au sujet d'"UN PEUPLE MILITARISTE", M. Roure dit—

"Tout autre est la conception militariste. Là, c'est à la force qu'on demande le moyen de vivre et le moyen de grandir. On n'attend pas de la mise en œuvre des diverses ressources privées et publiques le fonctionnement et le développement de la vie nationale. Il ne s'agit pas de croître en valeur intellectuelle et morale, d'assurer à chaque citoyen, autant qu'il est possible, une somme toujours plus grande de vertu et de bonheur. Avant tout, il s'agit d'être fort, d'être plus fort que les autres.

"Et comme l'armée est un excellent instrument de force, c'est à elle que vont les préoccupations principales, pour ainsi dire unique, des gouvernants. Mais cette armée, on la conçoit sur le type de la force dominatrice.

"La force dominatrice est dans le nombre: tout le monde sera soldat. On créera la nation armée. En temps de paix, on vivra sur le pied de guerre. Tout le pays ne sera qu'un camp retranché.

"La force dominatrice est dans la discipline: la discipline sera rigoureuse, aveugle, implacable. Il sera d'autant plus nécessaire de la renforcer que l'armée, précisément, n'est plus une élite, un corps de volontaires, qu'il faut enrégimenter la masse qui n'a ni le goût ni les qualités militaires. Et si l'on est en présence d'une nation où manquent les dons d'initiative et de spontanéité, la discipline aboutit à un mécanisme brutal où l'on ne fait plus appel aux vertus individuelles.

"La force dominatrice est dans la puissance de l'outillage guerrier: cet outillage sera poussé au plus haut point de perfection et de masse. Comme posséder une armée irrésistible forme le centre de la vie nationale, tous les travaux, tous les progrès dans le domaine des sciences et de l'industrie seront avant, tout, estimés et utilisés en vue de cet outillage. Si l'on n'a pas le génie inventif, on s'appropriera sans scrupule ce qui a été trouvé par le voisin. Celui-ci jouissait peut-être de ses découvertes avec quelque nonchaloir, en artiste, comme quelqu'un qui goûte le plaisir et l'honneur de la découverte, plus que la découverte même. Fi de ces rêveurs! dira le peuple militariste, soyons positifs. Et il transformera en engins meurtriers ces créations du génie d'autrui.

"La conséquence fatale de cet abus, c'est que cette perversion dans tous les jugements et dans tous les actes, une nation militariste l'impose à toutes les autres. Pour ne pas être absorbées, toutes les nations doivent

vivre sur le pied de guerre, doivent ramener à la guerre l'essentiel de leurs préoccupations. Est-ce là l'état normal de l'humanité? Comment dire que l'Europe militarisée, telle qu'elle est sortie des armements de la Prusse, répond à l'idéal de la civilisation chrétienne?"

Mes lecteurs me permettront bien de leur rappeler avec quelle insistance j'ai affirmé, au cours de cet ouvrage que je me suis fait un devoir de dédier à mes compatriotes Canadiens-français, que les Alliés luttaient, non pas pour la ruine et la destruction de la race allemande, comme certains des nôtres l'ont si erronément et si injustement prétendu, mais pour mettre fin AU MILITARISME OUTRANCIER de l'empire germanique, aussi ruineux, écrasant et calamiteux pour cette puissance elle-même que pour l'humanité entière, qui en subit l'outrageante oppression et la criminelle tyrannie depuis tant d'années.

C'est bien ainsi que M. Roure juge le suprême effort du patriotisme de tous les Alliés. Il ne peut pas y avoir deux opinions sérieusement divergentes sur ce point.

Si, comme il faut l'espérer, le militarisme est définitivement vaincu et détruit, les nations pourront revenir à une saine organisation de la force publique, toujours nécessaire pour la protection de l'autorité, l'observation des lois, et la défense du sol national.

Dans ces heureuses conditions, les mâles vertus s'épanouiront dans une brillante floraison. Dieu veuille qu'elles effacent jusqu'au dernier vestige du douloureux souvenir d'une époque que l'empire allemand, dans la frénésie de sa diabolique ambition, aura teinte du sang de tant de héros et de martyrs.

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement I
Lettre—" A mes compatriotes Canadiens-français " 1
Introduction 11
Les vrais coupables 19
Le rôle de l'Angleterre 21
Les plus récents efforts de l'Angleterre pour la paix 34
Nouveaux efforts de l'Angleterre pour la paix 41
La crise de juillet-août 1914 49
Le rôle de la France 53
Le rôle de la Russie 56
Le rôle de la Belgique et de la Serbie 59
Le rôle de l'Italie 61
Le rôle respectif de l'Allemagne et de l'Autriche 65
Les événements précurseurs de la guerre 71
La crise du 23 juillet au 5 août 1914 72
La réponse de la Serbie 78
Noble attitude de l'Angleterre 85
Les opérations militaires 96
Les atrocités allemandes 100
Les conditions nécessaires de la paix 103
La suprématie des mers 105
La paix armée serait déplorable 109
Résultats de la victoire des Alliés 111
Nécessité impérieuse de continuer la guerre 114
La participation du Canada à la guerre 116
Le Canada est-il un "Etat Souverain 116
Notre vraie situation 127
La situation faite au Canada par la guerre 139
Alors que devions-nous faire? 140
Le droit du Canada de participer à la guerre 142
Le Canada pouvait-il intervenir dans la guerre comme nation? 145
Etait-ce un devoir pour le Canada de participer à la guerre? 148
Le Canada et la guerre du Soudan 156
Le Canada et la guerre de l'Afrique du Sud 165
Résumé des événements de 1876 à 1899 173
L'attitude des noirs durant la guerre d'Afrique 185
Le régime nouveau en Afrique du Sud 186
Que devons-nous à l'Angleterre? 191
L'impérialisme 201
Deux espèces d'impérialisme 208
Le monde contemporain 209
L'impérialisme américain 211
L'impérialisme britannique 215

Situations de 1865 et de 1900-14 comparés..... 217
L'indépendance ou l'annexion..... 223
Comment proclamer l'indépendance..... 237
Certains partisans de l'indépendance..... 248
Les partisans de la participation à la guerre..... 250
L'impérialisme anglais plus pacifiste que conquérant..... 255
La découverte de l'Amérique..... 256
La colonisation de l'Australie..... 260
Les Indes, l'Egypte et le Soudan..... 261
Impérialisme et liberté politique..... 264
L'Angleterre, ancienne et contemporaine, l'Irlande..... 269
Guerres justes et injustes..... 272
Le lendemain de la paix..... 274
Consolidation ou dissolution de l'Empire..... 280
La représentation impériale des colonies..... 285
L'attitude des Canadiens-français..... 299
Une proposition machiavélique..... 305
Les injures ne sont pas des raisons..... 316
A l'adresse de l'armée canadienne..... 320
Griefs injustes contre l'Angleterre..... 328
La mentalité allemande..... 338
La déportation des Belges et des Français en Allemagne..... 343
Notre droit constitutionnel..... 346
Une proposition de paix..... 351
Conclusion..... 355

APPENDICES

Lettre de Son Eminence le Cardinal Bégin..... 367
Lettre de l'Episcopat Canadien-français..... 369
Réponse des Alliés à la note allemande, relative à la paix..... 374
La note Belge..... 378
Note supplémentaire des Alliés au gouvernement des Etats-Unis... 380
Chaleureux appel à la jeunesse Canadienne-française..... 384
Une coïncidence bien satisfaisante..... 389

D
521
D38
1917
t.1

Desjardins, Louis Georges
L'Angleterre, le Canada
et la grande guerre
2. éd.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 17 25 02 002 5